

# RAPPORT AGRICOLE 2021



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
Office fédéral de l'agriculture OFAG

L'HOMME



## Introduction

La Confédération apporte son soutien aux exploitations agricoles, conformément à l'art. 104 de la Constitution fédérale. Ces exploitations, en l'occurrence les familles paysannes, confèrent à notre agriculture son identité. Les agriculteurs accomplissent des tâches aussi multiples que variées, mais ils sont unanimes sur un point : ce sont l'indépendance et le travail en plein air au contact des animaux qui comptent le plus à leurs yeux. En outre, vie privée et vie professionnelle sont étroitement mêlées à la ferme. La situation des familles paysannes est au cœur du présent rapport :

- La qualité de vie de la population agricole est constante, comme le révèle un sondage de l'institut gfs-zürich, mandaté par l'Office fédéral de l'agriculture.
- Les conditions de travail et de vie de ces familles se caractérisent par de longues journées de travail, des tâches à accomplir le week-end et peu de jours de vacances, tel est le résultat de l'enquête suisse sur la population active de l'Office fédéral de la statistique.
- La situation actuelle des familles paysannes par rapport aux assurances et aux prestations sociales est décrite dans des analyses de l'Office fédéral de la statistique et de l'Office fédéral des assurances sociales.
- La responsable de projet d'Agroscope présente par ailleurs les résultats passionnants de l'étude préliminaire sur la manière dont les agriculteurs perçoivent la transition numérique.
- Le rapport recense également les projets sur la famille paysanne que l'Office fédéral de l'agriculture a financièrement soutenus en 2020.

Les attentes de la population à l'égard de l'agriculture et du secteur agroalimentaire sont aussi nombreuses que variées : denrées alimentaires de haute qualité, sécurité de l'approvisionnement, diversité paysagère, réduction de l'impact environnemental et bien-être des animaux. Le point de vue de la société est donc aussi abordé dans le présent rapport.

- L'article sur les habitudes d'achat des consommateurs présente des résultats intéressants d'un sondage en ligne réalisé par DemoSCOPE.
- Enfin, l'article sur le Centre de compétences sur les sols explique comment la Confédération et les cantons exploitent durablement le sol et le protègent efficacement.



## Qualité de vie

**La population agricole se voit plutôt comme la gagnante de la pandémie de COVID-19. Elle estime par ailleurs que la santé est le bien le plus précieux. Tels sont quelques-uns des résultats de la toute dernière enquête téléphonique réalisée pour comparer la qualité de vie des familles paysannes avec celle du reste de la population.**

L'institut gfs-zürich, spécialisé dans les études de marché et les recherches sociales, est chargé par l'OFAG depuis 2001 de mener une enquête téléphonique tous les quatre ans. Il s'agit de comparer la qualité de vie de la population paysanne avec celle du reste de la population (groupe de référence), vivant dans une agglomération ou dans une commune rurale. Le tout dernier sondage a été réalisé au printemps 2021.

### Que veut savoir le sondage et qui interroge-t-il ?

Outre le degré de satisfaction et l'importance des douze sphères de vie proposées, l'enquête a cherché à savoir quels étaient pour les paysans les aspects positifs et les aspects négatifs du métier d'agriculteur. Une question sur le coronavirus a également été intégrée au sondage.

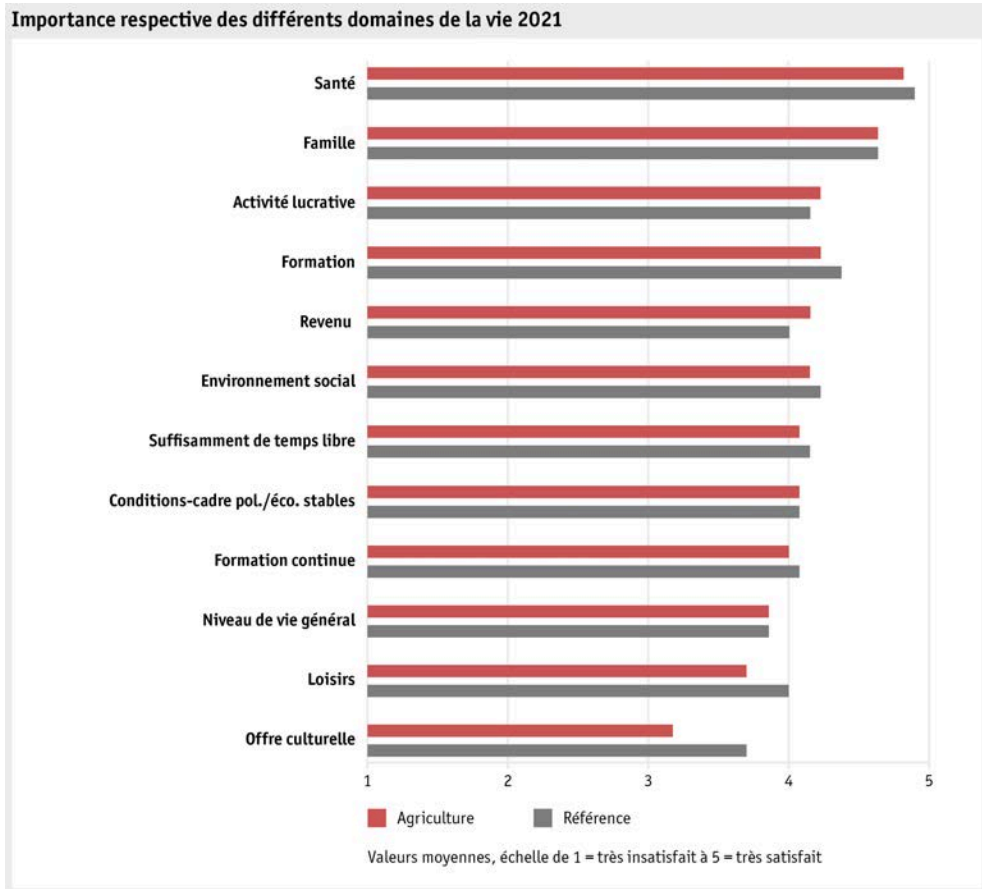
S'agissant de la population agricole, l'institut a sélectionné à partir de la liste des exploitations éligibles aux paiements directs un échantillon représentatif de 286 paysans et 215 paysannes, dont les réponses ont ensuite été évaluées. Le groupe de référence se composait, quant à lui, de 252 hommes et de 253 femmes.

Comme les résultats ne révèlent pratiquement pas de différences spécifiques aux deux sexes, le groupe des agriculteurs et le groupe de référence sont représentés sans autre subdivision.

### La santé – le bien le plus précieux

Il ressort des réponses à la question sur l'importance des douze sphères de vie que les deux groupes de population ont des priorités similaires : la santé est en tête du classement, tandis que l'offre culturelle arrive en dernière position.

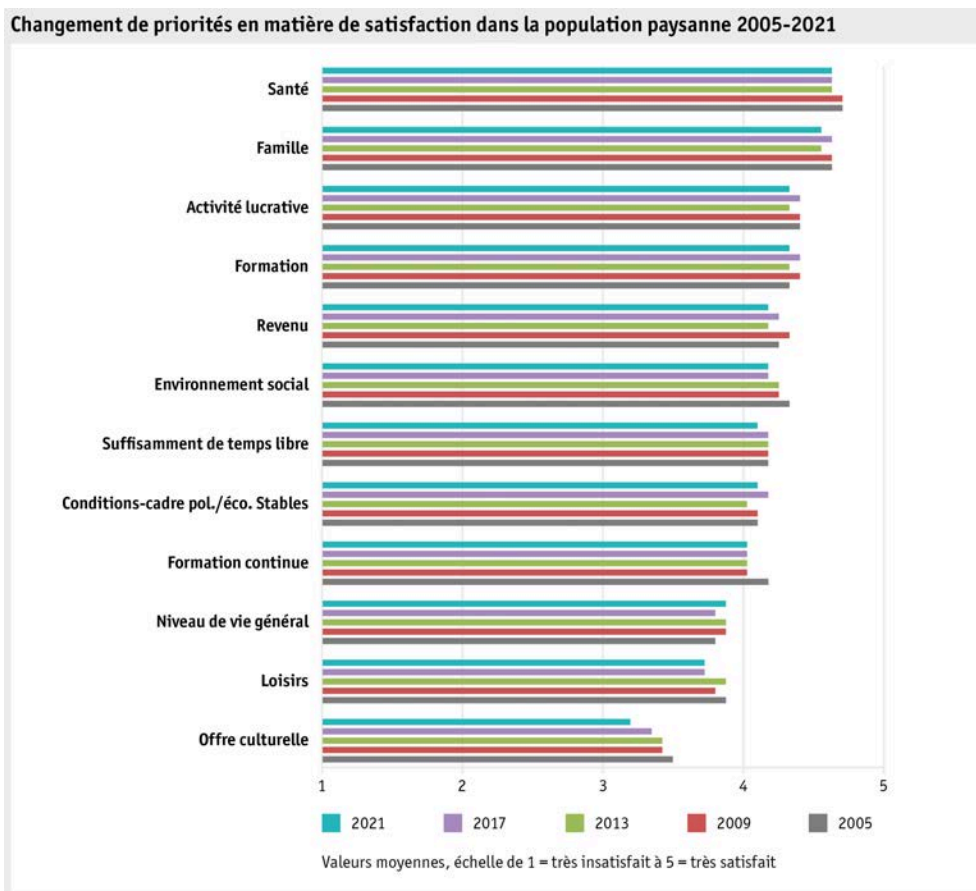
L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Source: gfs-zürich

L'importance attribuée aux sphères de vie n'a que peu varié dans la population paysanne entre 2005 et 2021 (max. +/- 0,4 points).

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE

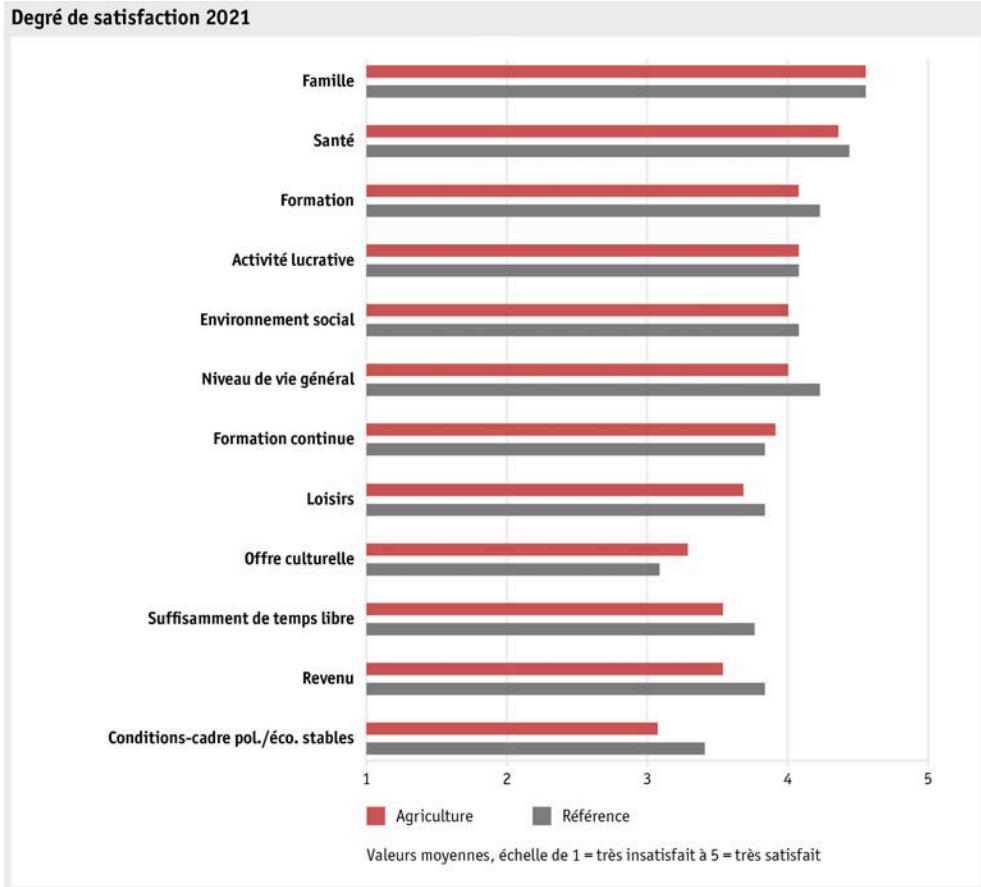


Source: gfs-zürich

**Satisfaction constante**

Le degré de satisfaction des familles paysannes et du reste de la population est le plus élevé dans le domaine de la famille. Par contre, la stabilité des conditions-cadre politiques et économiques est le domaine dont la population paysanne est le moins satisfaite, tandis que, dans le groupe de référence, c'est l'offre culturelle.

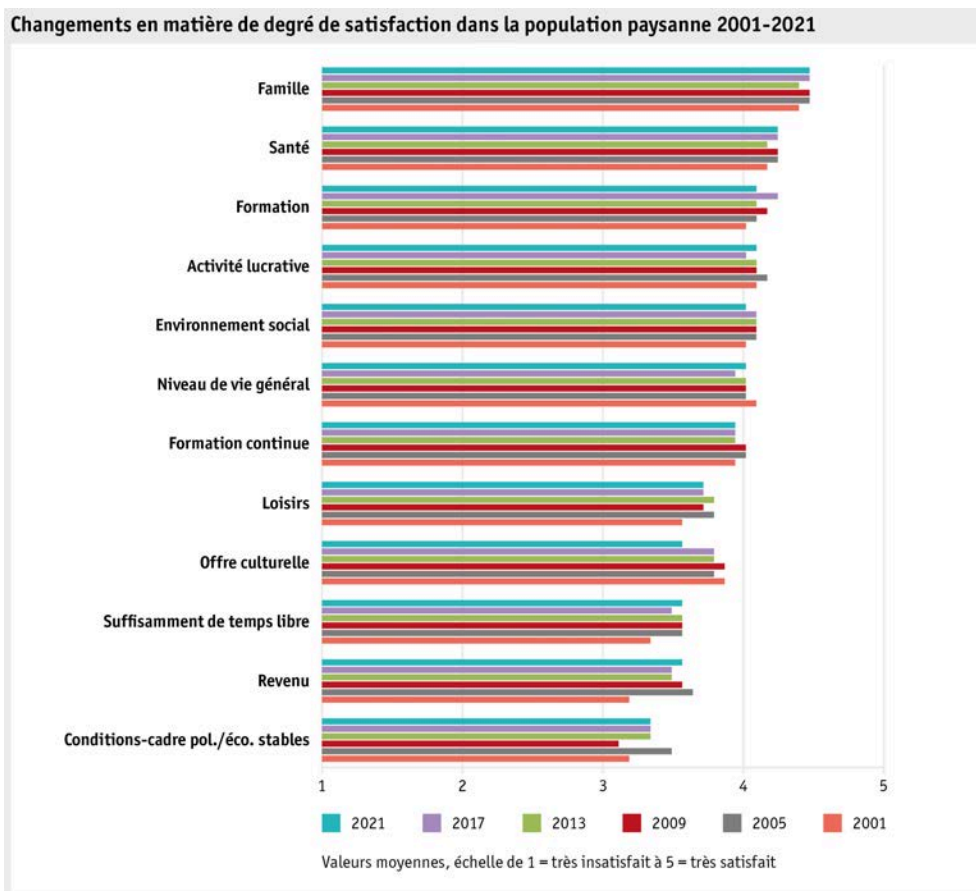
L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Source: gfs-zürich

Le classement du degré de satisfaction de la population agricole à l'égard des sphères de vie est passablement resté identique au cours des vingt dernières années, à l'exception du revenu (+0,5 point) et de l'offre culturelle (-0,4).

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Source: gfs-zürich

**Calcul de l'indice de la qualité de vie**

Échelle modifiée Importance		Échelle modifiée Satisfait	
très important	1	très satisfait	+3
important	0,8	satisfait	+1,5
indéterminé	0,6	indéterminé	0
sans importance	0,4	insatisfait	-1,5
sans aucune importance	0,2	très insatisfait	-3

L'indice de la qualité de vie correspond à la somme des produits obtenus par la multiplication du facteur de l'importance par celui de la satisfaction pour les douze sphères de vie, puis par l'addition des douze produits. Selon l'échelle utilisée, l'indice peut fluctuer entre -36 et 36.

**Nouvelle réduction de l'écart entre les indices de la qualité de vie**

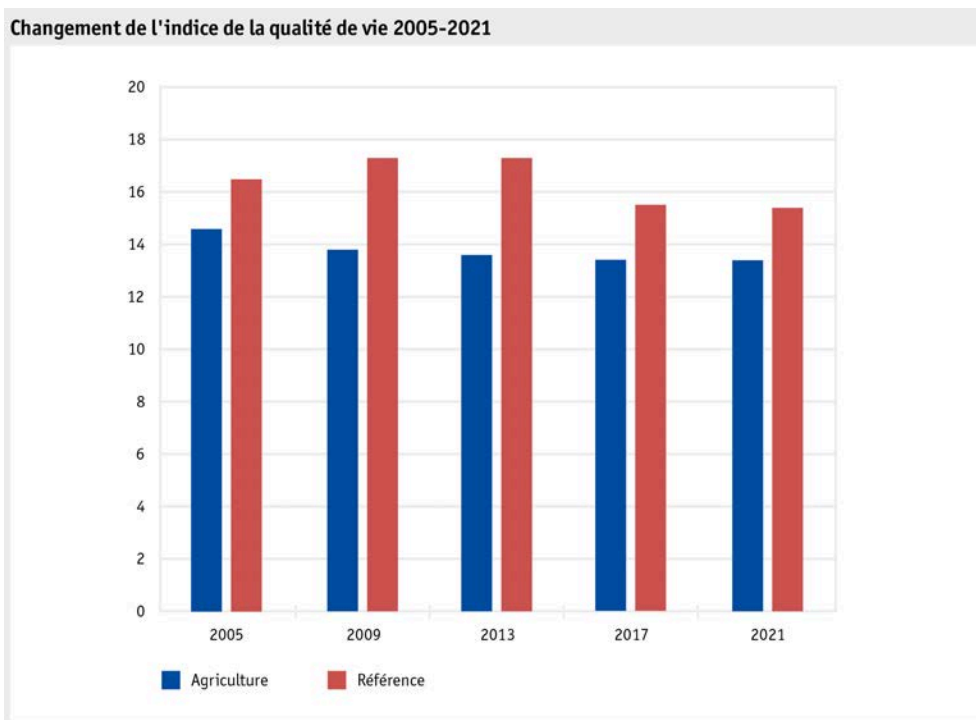
L'indice de la qualité de vie de la population agricole était en moyenne de 13,4 en 2021. Il était toutefois plus élevé en Suisse alémanique (14,1) qu'au Tessin (13,0) et en Suisse romande (12,3). En 2021, cet indice était plus important dans le groupe de référence (15,4). L'indice de la qualité de vie pouvant varier entre -36 et 36, toutes ces valeurs doivent être considérées comme positives.



L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



On constate au fil des années une légère baisse de l'indice de la qualité de vie et, à partir de 2013, une convergence du groupe des agriculteurs et du groupe de référence : l'écart entre les appréciations de la qualité de vie de la population paysanne et du groupe de référence a été le plus faible en 2021.



Source: gfs-zürich

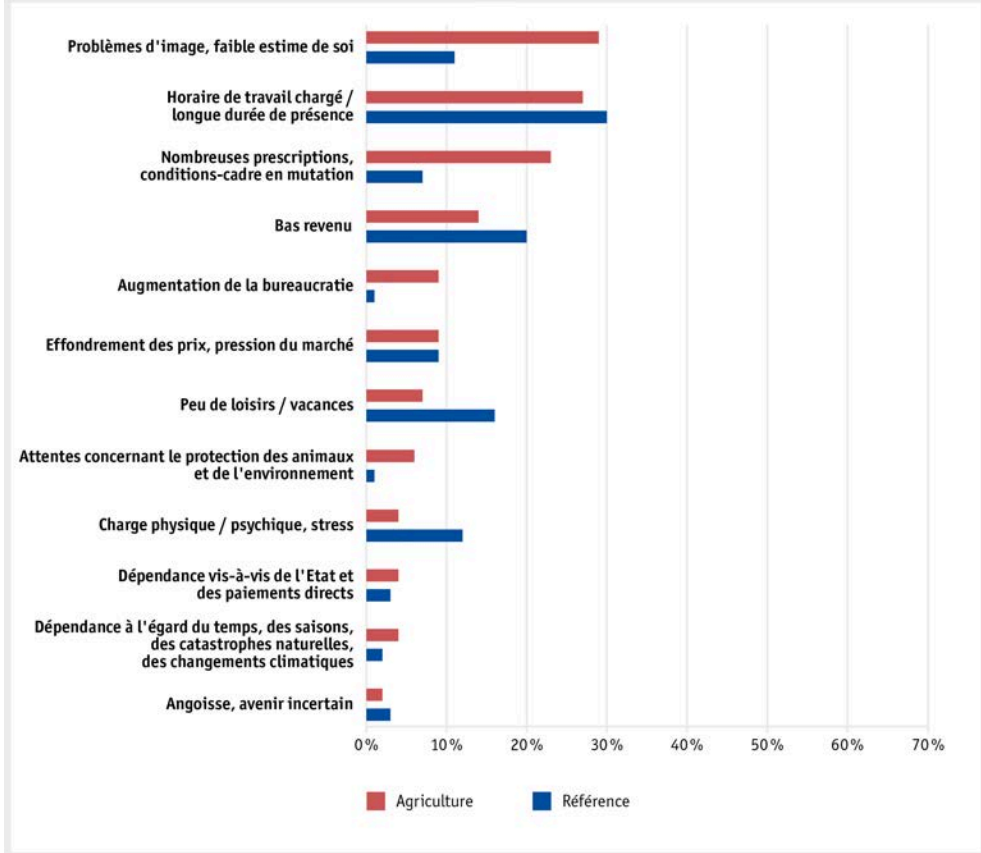
**Plus d'avantages que d'inconvénients dans le métier d'agriculteur**

Les agriculteurs ont cité le plus souvent les problèmes d'image comme point négatif, puis la longueur des journées de travail, laquelle a été évoquée le plus fréquemment par le groupe de référence.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



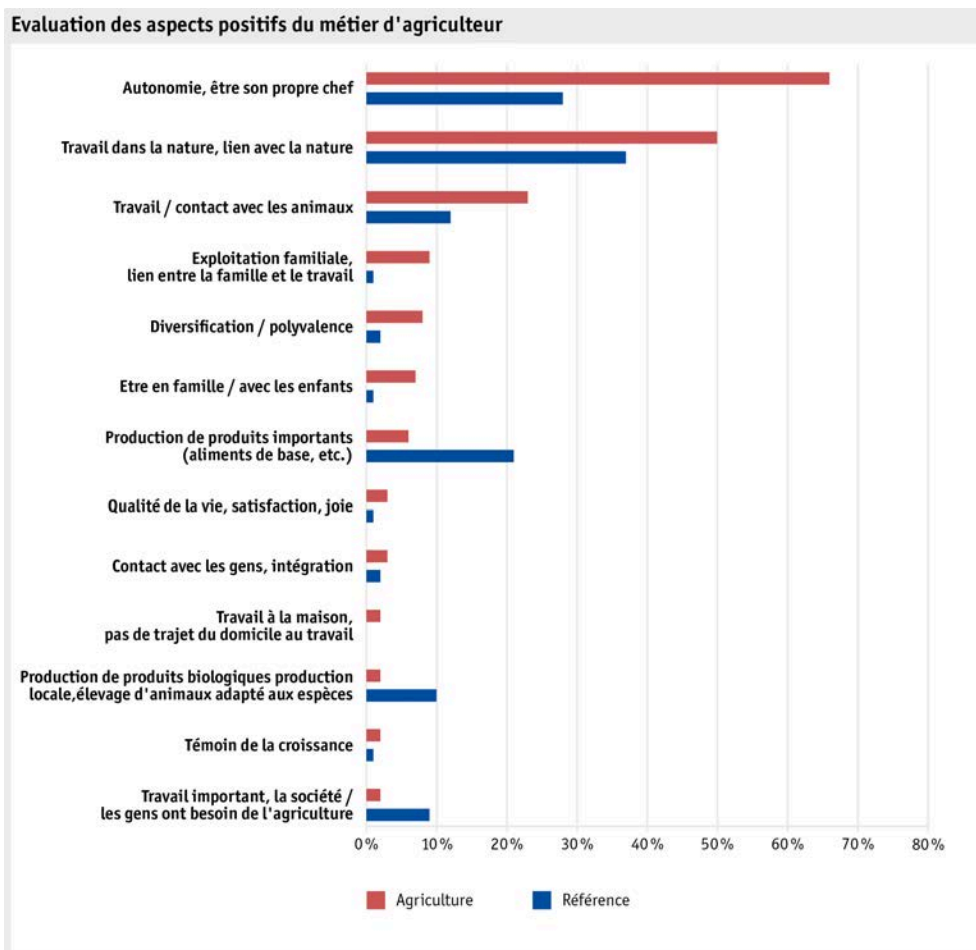
Evaluation des aspects négatifs du métier d'agriculteur 2021



Source: gfs-zürich

Comme dans les enquêtes précédentes, l'indépendance et le travail dans la nature sont les aspects particulièrement positifs de la profession d'agriculteur.

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Source: gfs-zürich

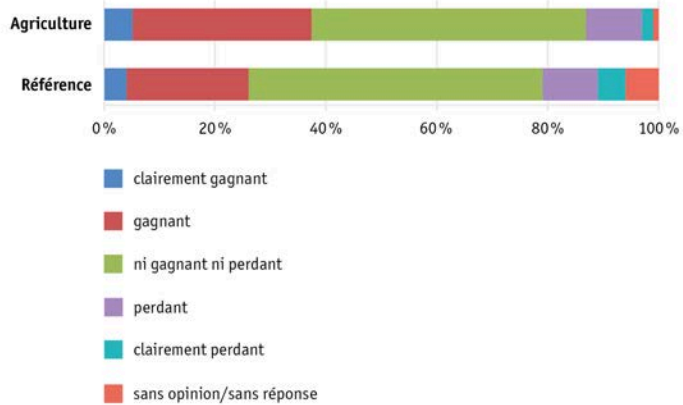
**Gagnants de la crise du coronavirus**

Une question supplémentaire a été posée aux personnes sondées dans le contexte de la pandémie de COVID. Les personnes qui se considèrent, elles et leur exploitation d'importance systémique, comme les gagnants de la crise du coronavirus sont plus nombreuses dans la population paysanne (32 % ; groupe de référence : 22 %). Mais, dans les deux groupes, la plupart des participants au sondage ne se voient ni comme les perdants, ni comme les gagnants de la crise du coronavirus (agriculteurs : 49 % ; groupe de référence : 53 %).

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



On parle de gagnants et de perdants de la crise du coronavirus.  
Où vous situez-vous, vous ou votre exploitation?



Source: gfs-zürich

[Lien vers le rapport complet](#)Rapport agricole 2017

Esther Grossenbacher, OFAG, secteur Recherche, innovation, évaluation



## Conditions de travail et de vie

**Les résultats de l'Enquête suisse sur la population active pour 2018, 2019 et 2020 montrent que la plus grande différence entre les femmes et les hommes travaillant dans l'agriculture et les groupes de référence concerne les vacances et le travail du week-end. De nettes différences existent aussi entre les sexes en termes de temps de travail et de formation.**

L'Enquête suisse sur la population active (ESPA) est l'un des sondages les plus importants de l'Office fédéral de la statistique (OFS) : lors de cette enquête par échantillonnage, plus de 100 000 personnes répondent chaque année à de nombreuses questions en rapport avec leur travail.

» [Fiche signalétique sur l'Enquête suisse sur la population active \(ESPA\)](#)



### Qui est comparé avec qui ?

Les femmes et les hommes exerçant une activité indépendante dans l'agriculture (ce groupe comprend également les membres de la famille travaillant dans l'exploitation) sont comparés aux autres femmes et hommes exerçant une activité indépendante. D'une part avec les « artisans », par exemple les menuisiers ou les boulangers, d'autre part avec les « autres indépendants », soit toutes les autres professions comme les médecins et les avocats. Les employés sont comparés avec les deux groupes que sont les « employés agricoles » et les « autres employés ». Le nombre cumulé de personnes interrogées dans le cadre des ESPA 2018, 2019 et 2020 est indiqué ci-dessous :

- agriculteurs et paysannes : 1384 hommes et 754 femmes ;
- artisans du secteur secondaire : 1098 hommes et 131 femmes ;

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE

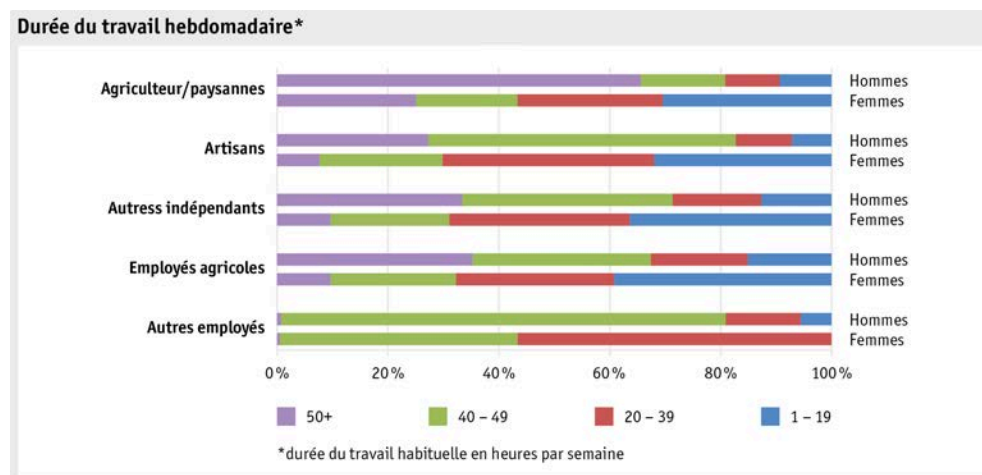


- autres indépendants : 8170 hommes et 6820 femmes ;
- employés agricoles : 120 hommes et 84 femmes ;
- autres employés : 49 615 hommes et 50 378 femmes.

Dans le cas des employés agricoles, les échantillons sont de taille très réduite. Par conséquent, les données ne sont que partiellement fiables statistiquement.

**Combien de temps les agriculteurs travaillent-ils**

Au cours de la période sous revue, deux tiers des agriculteurs et un quart des paysannes travaillaient 50 heures ou plus par semaine. Le temps de travail hebdomadaire moyen allait de 34 heures (pour les paysannes) à 54 heures (pour les agriculteurs). Chez les artisans, il était de 43 heures pour les hommes et 28 heures pour les femmes. Note : Seules les heures de l'activité lucrative principale ont été prises en compte pour le temps de travail hebdomadaire (« heures normales de travail » en cas de pluralité d'activités) – les tâches ménagères n'ont pas été comptabilisées.

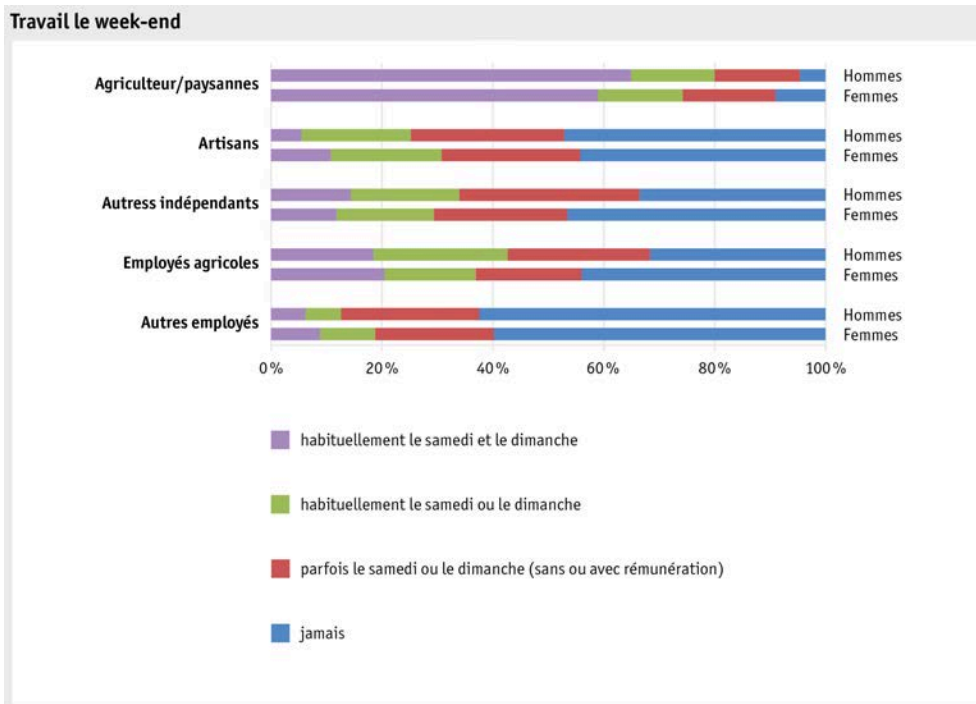


Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), données annuelles cumulées 2018 - 2020

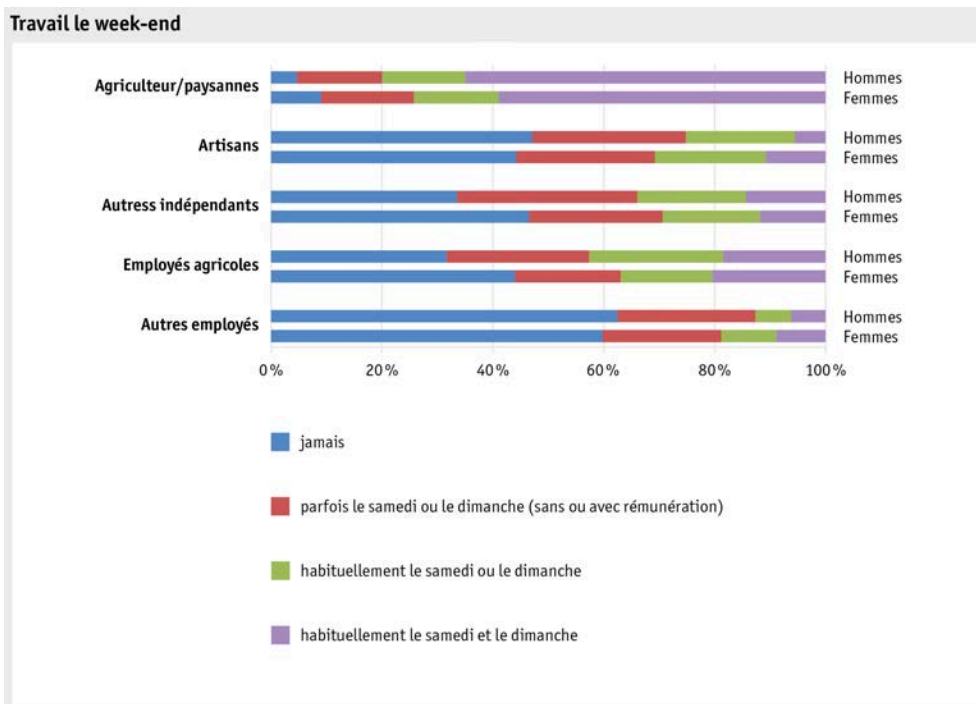
**Les agriculteurs et les paysannes ont-ils des week-ends libres ?**

Au cours de la période sous revue, deux tiers des agriculteurs et 59 % des paysannes travaillaient habituellement le samedi et le dimanche ; chez les artisans, les chiffres sont nettement plus bas (hommes : 5 %, femmes : 11 %). Seuls 5 % des agriculteurs et 9 % des paysannes ne travaillaient jamais le week-end. Cette proportion était beaucoup plus élevée chez les artisans (hommes : 47 %, femmes : 44 %).

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), données annuelles cumulées 2018 - 2020



Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), données annuelles cumulées 2018 - 2020

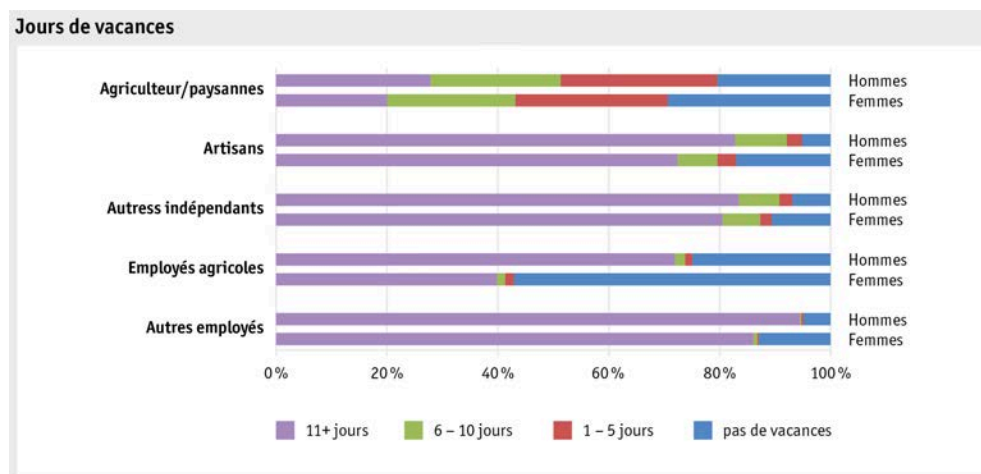
**Quid des vacances ?**

En moyenne, les agriculteurs interrogés prenaient neuf jours de vacances par an et les paysannes en prenaient sept. Par rapport aux autres groupes interrogés, c'est très peu (artisans : 21 jours ; artisanes : 19 jours). Les familles paysannes, en particulier celles qui détiennent des animaux de rente, ont, à la différence des autres indépendants, des difficultés

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



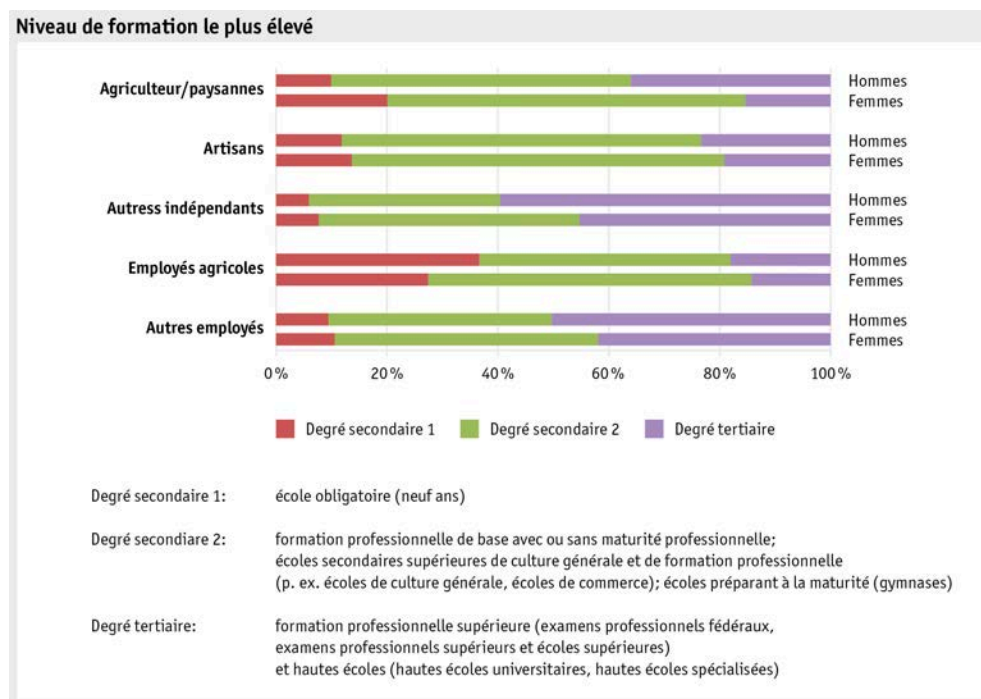
à quitter temporairement l'exploitation. 20 % des agriculteurs et même 28 % des paysannes n'ont pas eu de vacances du tout.



Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), données annuelles cumulées 2018 - 2020

Les agriculteurs et les paysannes sont-ils bien formés ?

De manière générale, les femmes ont moins de diplômes de formation supérieure que les hommes ; c'est aussi le cas dans l'agriculture. Parmi les paysannes, 15 % ont suivi une formation professionnelle supérieure (c'est le cas de 27 % des paysannes âgées de 25 à 39 ans), contre un tiers pour les agriculteurs. Par comparaison, davantage d'agriculteurs que d'artisans ont suivi une formation professionnelle supérieure.



Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), données annuelles cumulées 2018 - 2020

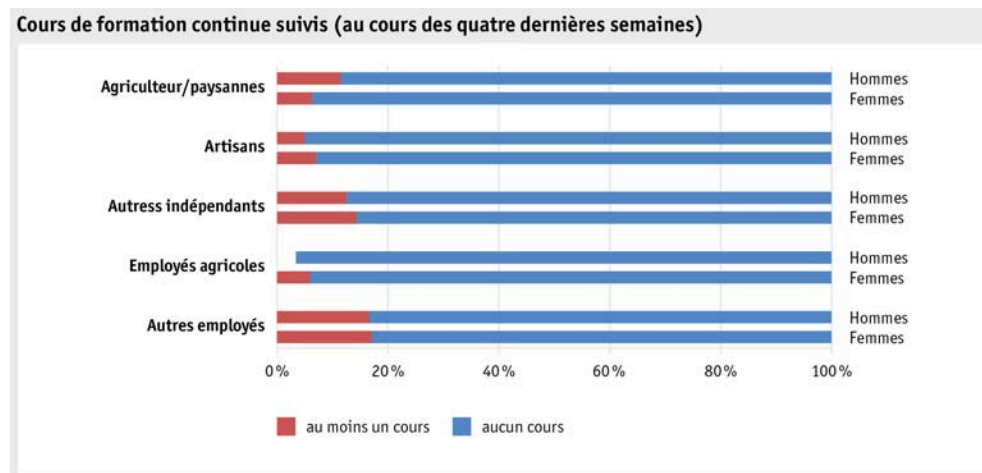
Qu'en est-il de la formation continue professionnelle ?



L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



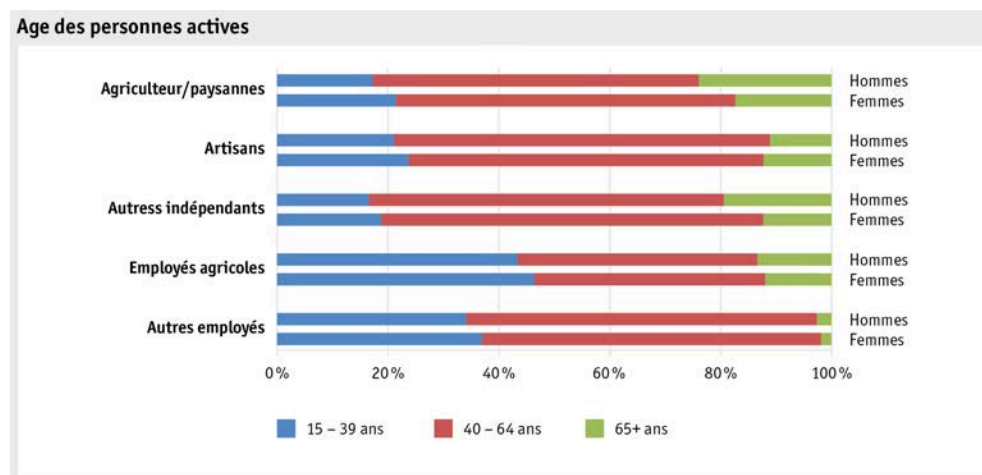
Entre 5 et 14 % des trois groupes d'indépendants interrogés ont suivi au moins un cours au cours des quatre dernières semaines (agriculteurs : 11 %, paysannes : 6 %). En revanche, environ 17 % des autres employés, hommes et femmes confondus, ont suivi au moins un cours au cours des quatre dernières semaines.



Source : OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), données annuelles cumulées 2018 - 2020

**Quel âge ont les agriculteurs et les paysannes ?**

En moyenne, les agriculteurs et paysannes interrogés avaient environ 51 ans, c'est-à-dire qu'ils étaient un peu plus âgés que les deux autres groupes d'indépendants. Les employés, en revanche, avaient en moyenne une dizaine d'années de moins.



Source: OFS, Enquête suisse sur la population active (ESPA), données annuelles cumulées 2018 - 2020

Des évaluations antérieures des conditions de travail figurent également dans le rapport agricole 2007, 2011 et annuellement à partir de 2015.

Conditions de travail et de vie

Esther Grossenbacher, OFAG, Division Recherche, innovation et évaluation



## Assurances et prestations sociales

**Les assurances et prestations sociales offrent aux personnes une protection contre les risques dont elles ne peuvent assumer seules les conséquences financières ; elles assurent également une compensation des charges. Dans l'agriculture, il y a par exemple les allocations familiales. En baisse depuis des années, elles s'élevaient encore à 91 millions de francs pour l'année sous revue.**

» [Assurances sociales](#)

Seules les assurances et les prestations sociales suivantes peuvent être distinguées en fonction de la catégorie professionnelle : Assurance vieillesse et survivants (AVS), allocations familiales dans l'agriculture et aide sociale.



### Allocations familiales

Les allocations familiales sont, avec les allègements fiscaux, le principal moyen de compenser les charges financières que constituent, pour les familles, la naissance, puis l'entretien et l'éducation des enfants.

» [Allocations familiales dans l'agriculture](#)

### Montants mensuels des allocations familiales dans l'agriculture

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Type d'allocation familiale	Montant
	Fr.
Allocation pour enfant <sup>1</sup> (de moins de 16 ans)	200
Allocation de formation professionnelle <sup>1</sup> (enfants de 16 à 25 ans)	150
Allocation de ménage pour les employés agricoles	100

<sup>1</sup>Région de montagne : 20 fr. de plusSource : Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Le montant des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle dans le secteur agricole correspond aux montants minimaux fixés des allocations familiales générales. Ces montants sont majorés de 20 francs dans la région de montagne, pour aider les familles nombreuses des paysans de montagne, qui sont économiquement défavorisées.

**Allocations familiales versées à l'agriculture en 2020 selon la LFA**

	Bénéficiaires		Allocations annuelles	Allocations moyennes (par an)
	Nombre	Millions de francs		Fr.
Employés agricoles	8 213			
Allocations pour enfant	8 000	14,281		1 785
Allocations de formation professionnelle	2 360	4,979		2 110
Allocations de ménage	7 679	7,825		1 019
Agriculteurs et agricultrices	11 848			
Allocations pour enfant	19 631	44,660		2 275
Allocations de formation professionnelle	8 112	20,063		2 473
<b>Total</b>	<b>20 061</b>	<b>91,808</b>		

\* LFA : Loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agricultureExploitants d'alpages et pêcheurs professionnels inclusIl n'est versé qu'une allocation par enfant.Source : OFAS

Les allocations familiales versées dans le secteur agricole ont enregistré un recul ces dernières années en raison de la diminution du nombre d'exploitations agricoles et d'une modification législative (avec pour conséquence que toujours plus de familles paysannes perçoivent les allocations familiales générales) : en 2009, les allocations familiales octroyées dans le secteur agricole s'élevaient à 150 millions de francs, tandis qu'en 2019, elles n'étaient plus que de 91 millions de francs.

**Aide sociale**

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Toute personne résidant en Suisse a droit à une aide sociale si elle se trouve dans le besoin. L'application de la politique d'aide sociale, de même que l'organisation du dispositif chargé de cette application varient d'un canton à l'autre et d'une commune à l'autre.

» Aide sociale

Le tableau ci-dessous présente une statistique de l'aide sociale établie par l'OFS. Cette statistique comprend seulement les bénéficiaires qui, au moment où ils ont déposé la demande de prestations, étaient actifs professionnellement dans l'agriculture et le sont restés.

**Personnes actives dans l'agriculture bénéficiaires de l'aide sociale en 2019<sup>1</sup>**

	Dossiers	Personnes assistées (adultes et enfants)
	Nombre	Nombre
Indépendants	53	77
Employés réguliers	215	385
Autres actifs du ménage	332	545
Actifs résidant de façon permanente dans un établissement ou selon d'autres modes d'hébergement	30	30
<b>Totalité des actifs</b>	<b>630</b>	<b>1037</b>

<sup>1</sup> Évaluation spécifique : dossiers de personnes actives bénéficiant de l'aide sociale dans l'agriculture en fonction de la situation professionnelle. Les données sur le secteur (agriculture) qui figurent dans la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale manquent de précision (forte proportion de valeurs non disponibles). Les chiffres présentés ici doivent être considérés comme une approximation. Univers statistique : personnes figurant dans des dossiers (cas) lorsque la personne déposant la demande est active dans l'agriculture (y c. sylviculture et pêche) et est âgée de 15 à 64 ans. Source : Office fédéral de la statistique (OFS); les résultats de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale sont basés depuis 2009 sur une enquête complète dans tous les cantons.

En 2019, 630 dossiers d'aide sociale étaient ouverts dans l'agriculture ; ils concernaient 1037 personnes (contre 490 dossiers et 945 personnes en 2013, année de la première statistique spéciale). Ces chiffres doivent être considérés comme une approximation, vu la forte proportion de données non disponibles dans la branche « Agriculture ».

Le coût annuel de l'aide sociale, rapporté au nombre des bénéficiaires, se monte à environ 10 400 francs en moyenne par bénéficiaire. Au total, les dépenses pour l'aide sociale dans le secteur agricole se chiffrent à 10 millions de francs par an.

**Assurance-vieillesse et survivants**

L'AVS contribue à couvrir les moyens d'existence minimaux des assurés à la retraite et des assurés qui se trouvent dépourvus après le décès de la personne qui subvenait à leurs besoins. Les chiffres considérés ci-dessous ne concernent pas la rente AVS, mais le revenu déterminant pour les cotisations à l'AVS, c'est-à-dire, pratiquement, la base des rentes AVS.

» AVS

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Les dernières statistiques concernant les revenus déterminants pour les cotisations à l'AVS datent de 2017. Ces statistiques concernent 5,7 millions de personnes. Elles comprennent des indépendants, des employés ainsi que des personnes sans activité lucrative.

Sur les quelque 5,2 millions de personnes exerçant une activité lucrative 48 400 sont des personnes indépendantes dans l'agriculture, hommes ou femmes. Environ trois quarts des agriculteurs (soit 32 000 personnes) et des agricultrices et des paysannes (4800) gagnent l'essentiel de leur revenu dans l'agriculture, qu'ils exercent ou non une autre activité lucrative. La moitié d'entre eux tirent aussi un revenu d'une activité hors de l'agriculture.

**Revenu annuel soumis aux cotisations à l'AVS et réalisé en 2017 par des indépendants dans l'agriculture (personnes âgées de 18 à 63/64 ans)**

Revenu AVS 2017	Nombre	Total du revenu AVS moyen (moyenne arithmétique)	Part réalisée dans l'agriculture	Part réalisée dans une autre activité lucrative <sup>3</sup>	Âge moyen
		Fr.	Fr.	Fr.	Ans
Hommes	42 400	77 200	57 400	19 800	48,6
Femmes	6 300	43 600	31 300	12 300	48,8
<b>Total ou valeur moyenne (arrondie)</b>	<b>48 400</b>	<b>72 900</b>	<b>54 000</b>	<b>18 900</b>	<b>48,6</b>

<sup>1</sup> Évaluation spécifique<sup>2</sup> Il n'est pas tenu compte des personnes actives l'année où elles ont atteint l'âge de l'AVS (64 ou 65 ans) et après l'âge de l'AVS (65 ans et plus ou 66 ans et plus). En raison de la communication tardive des données sur les revenus de l'AVS par certaines caisses de compensation, le nombre d'agriculteurs cotisants en 2017 est sous-estimé d'environ 1000 à 1500 personnes. Les effets sur le niveau et l'évolution des revenus sont négligeables.<sup>3</sup> Personnes sans autre activité lucrative : le montant de 0 franc est employé pour calculer la valeur moyenne. Sources : comptes individuels de l'AVS, Centrale de compensation (CdC) – Office fédéral des assurances sociales (OFAS) ; état avril 2021

En 2017, 6300 femmes exerçaient une activité indépendante dans l'agriculture (2000 : 3400) : Le revenu annuel tiré de cette activité a presque doublé depuis l'an 2000, passant de 16 400 à 31 300 francs.

Esther Grossenbacher, OFAG, Secteur Recherche, innovation, évaluation



## Perception de la transition numérique par les agriculteurs

**La transition numérique ou numérisation est une évolution qui touche l'ensemble de la société et qui concerne aussi de plus en plus l'agriculture. Une étude d'Agroscope datant de 2019 montre que les technologies numériques sont fréquemment utilisées dans l'agriculture suisse lorsque les agriculteurs en tirent un bénéfice concret et sont bien disposés à l'égard de cette évolution.**

Certaines technologies numériques, telles que le robot de traite, sont déjà aujourd'hui fréquemment utilisées dans l'agriculture. Au-delà de cette application, l'utilisation de la technologie numérique fait de plus en plus partie intégrante du travail quotidien. Cela signifie que le métier d'agriculteur évolue, que de nouvelles compétences sont nécessaires. Cela soulève des incertitudes et déclenche le scepticisme.

Les innovations techniques changent la pratique agricole. La numérisation est devenue très à la mode ces dernières années. Différents termes sont utilisés à ce propos, tels que « Agriculture 4.0 », « Smart farming », « Precision farming », etc. Il s'agit souvent de mise en réseau et d'automatisation.



Le développement des technologies, les options d'analyse, les connaissances ainsi que les conditions-cadres sociales et juridiques subissent des changements et des influences. Cela a aussi pour conséquence que la définition de la numérisation dans l'agriculture et la compréhension de cette notion par les différents acteurs évoluent.

### Au sujet du terme « numérisation »

Les résultats d'une enquête écrite et d'une discussion de groupe menées par Agroscope en 2019 montrent ce que les agriculteurs suisses entendent par « numérisation dans l'agriculture » et ce qu'ils y associent.

**« Qu'est-ce qui vous vient à l'esprit lorsque vous entendez parler de „ numérisation dans l'agriculture “ ? ».**



**Contrôle / traçabilité / interconnexions**  
**eGovernance / enregistrements numériques**  
 Davantage de stress / surmenage / la technologie remplace la main d'œuvre  
 Coûts d'investissement / spécialistes nécessaires  
**davantage de temps nécessaire**  
 Infrastructure de réseau changement du profil de la profession  
**Technique numérique (animal / plante)**  
 Coûts supplémentaires progrès ordinateur aversion  
**compliqué logiciel utilisé**  
**Mauvaise mise en œuvre / possibilités d'erreur**  
**Simplification / facilitation**

Source : Reissig 2020 ; (enquête écrite réalisée auprès de chefs d'exploitations agricoles (n = 34) de Suisse alémanique) Plus les caractères sont grands, plus le point en question a été mentionné fréquemment ; les différentes couleurs servent à une meilleure lisibilité.

Le nuage de mots le montre : après les technologies numériques, les logiciels utilisés et les enregistrements numériques, le troisième sujet le plus mentionné était « le contrôle, la traçabilité et les interconnexions ». Cela suggère que les agriculteurs perçoivent d'abord les différentes technologies, mais aussi le caractère de réseau de la numérisation dans l'agriculture.

**Quelles technologies les agriculteurs utilisent-ils ?**

Technologies numériques / logiciels généraux	Technologies numériques liées à l'agriculture	Logiciels agricoles
Portable / smartphone Ordinateur de bureau Ordinateur portable GPSCaméras Installations photovoltaïques Installations de biogaz Logiciels ApplicationsE-banking Adresse électronique WhatsApp DéTECTEURS Robots Bureau sans papier Données	Station d'abreuvement Station d'alimentation Tracteur dirigé par GPS Systèmes de guidage Robots de traite Détection des ornières Système de gestion des troupeaux Dronos DJI Mavic (observation du bétail à l'échelle précise du volume d'épandage) Litière Station météo numérique en arboriculture fruitière	Carnet des champs électronique IPSSmart CowAgate Relevé cantonal de données Journal des traitements BeefNet AgroTwin Relevé des données structurelles Banque de données sur le trafic des animaux Saisie du temps et des prestations Système de réservation

Source : Reissig 2020 (à partir d'une enquête écrite et d'une discussion de groupe) ; catégories de réponses à la question « Quelles technologies numériques utilisez-vous ? »

Environ 70 % des personnes interrogées utilisent des technologies numériques et environ 40 % prévoient d'acquérir des technologies nouvelles ou supplémentaires. La plupart des agriculteurs utilisent un téléphone portable et se sentent donc concernés par la numérisation dans l'agriculture. Certains utilisent des applications plus complexes, comme les nourrisseurs et les automates d'alimentation. Il est ainsi possible d'intégrer lentement et progressivement la numérisation dans le travail d'exploitation.

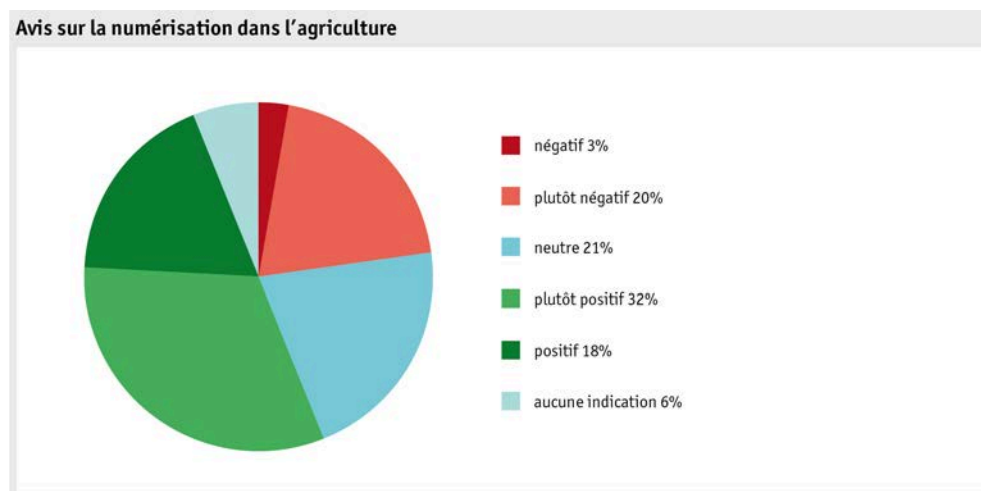
**Une attitude positive et une affinité avec la technologie facilitent l'accès et l'utilisation**

L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Environ 50 % des agriculteurs ont une vision positive de la numérisation (cf. figure ci-dessous). Une affinité avec la technologie favorise une attitude positive ; il en découle une utilisation plus fréquente des technologies numériques.

Attitude des agriculteurs vis-à-vis de la numérisation dans l'agriculture



Source: Reissig 2020

Cela suggère qu'une attitude plus positive à l'égard des technologies numériques peut en faciliter l'accès.

Raisons pour et contre l'utilisation et l'acquisition de technologies numériques

Pour	Contre
Manque de personnel Rentabilité Simplification Facilitation du travail Gain de temps Meilleurs enregistrements Lorsqu'une utilisation simple est possible S'il y a une seule application pour tout Il s'agit d'une évolution normale Amélioration de l'efficacité Économiser des produits phytosanitaires Affinité pour la technologie Compréhension des technologies numériques Attrait de la nouveauté Raisons de santé	Investissement de temps plus important avec la numérisation que sans Énerverment parce que cela ne fonctionne pas Coûts d'investissement élevés Manque de compétence Changement non souhaité du profil de la profession Technologie existante non amortie ? Manque de sécurité des données Technologie pas au point Dépendance Âge Type d'exploitation non adapté Dépendance vis-à-vis d'un bon personnel d'assistance Phobies Manque de confiance Utilité pas évidente Crée un stress supplémentaire

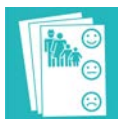
Source : Reissig 2020

Les agriculteurs interrogés ont mentionné un peu plus de raisons contre l'utilisation des technologies numériques que de raisons en faveur de ces technologies. Outre les raisons objectives, les attitudes et les comportements jouent également un rôle. Pour les agriculteurs plus technophiles, l'accès semble plus facile et plus évident. Pour d'autres, l'argument est que la numérisation dans l'agriculture n'était pas du tout souhaitée ou nécessaire pour eux.

Le fait est que l'évolution technique se poursuit. Aborder par soi-même le thème de la numérisation dans l'agriculture peut contribuer à augmenter sa propre marge de manœuvre. Cela en vaut la peine.

Linda Reissig, Agroscope





## Recherche et vulgarisation axées sur la famille paysanne

L'Office fédéral de l'agriculture soutient la recherche et la vulgarisation agricoles qui mettent l'accent sur la famille paysanne. Au cours de l'année sous revue, les projets portaient sur un large éventail de sujets, tels que le divorce, la transmission de la ferme et la prévention du burnout.

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) soutient la recherche et la vulgarisation dans le secteur agricole, notamment par les actions suivantes :

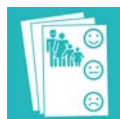
- accordant des contributions à des projets de recherche,
- attribuant des mandats de recherche et
- soutenant des projets de vulgarisation dans le cadre d'appels d'offres.



La synthèse ci-dessous montre quels projets et études axés sur la famille paysanne ont été achevés ou étaient en cours en 2020 :

### Projets de recherche et de vulgarisation axés sur la famille paysanne en 2020

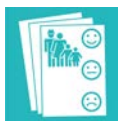
L'HOMME > FAMILLE PAYSANNE



Projets achevés	Exécution	Contenu	Calendrier	Contribution de l'OFAG
Le divorce dans l'agriculture	HAFL	Le projet a permis de recueillir des informations et des expériences sur le divorce dans l'agriculture. Les nouvelles connaissances ont été rassemblées dans une publication (supplément spécial UFA-Revue) destinée aux familles et aux couples d'agriculteurs. Pour en savoir plus sur le projet.	10/2017-04/2020	42 000 fr.
Approches innovantes de la planification et de la mise en œuvre globales de la transmission de l'exploitation agricole(Hofübergabe360)	HAFL	Le projet a étudié le processus de transmission des exploitations agricoles en s'appuyant sur les expériences concrètes des familles paysannes. Sur cette base, de nouvelles approches et des outils interactifs et participatifs ont été développés pour les familles paysannes et la vulgarisation (jeu de la remise de ferme « Parcours » avec site web). Pour en savoir plus sur le projet.	07/2017-06/2020	130 000 Fr.
Qualité de vie dans la production laitière (MilkQualiLife)	HAFL / AGRIDEA	Le projet a examiné comment les familles paysannes gardant des vaches laitières perçoivent leur qualité de vie. Cette perception subjective a ensuite été comparée à une évaluation objective et externe de la qualité de vie dans les exploitations. Un intérêt particulier a été porté aux stratégies développées par les familles pour améliorer leur qualité de vie. En savoir plus sur le projet.	08/2017-06/2020	133 400 fr.

Projets en cours	Exécution	Contenu	Durée	Contribution OFAG
Renforcement des compétences en matière de conseil systémique pour aider les familles paysannes confrontées à des	HAFL	Le conseil systémique prend en compte le « système social » respectif et aide à développer des solutions propres dans un processus d'autoréflexion. Ce projet vise à compléter les compétences	02/2020-06/2022	60 000 Fr.

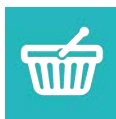
## L'HOMME &gt; FAMILLE PAYSANNE



Source : OFAG, représentation propre

Outre ces projets, l'OFAG soutient actuellement un projet dans lequel le point de vue des familles paysannes joue un rôle, sans que les questions à ce sujet soient au centre des préoccupations. L'objectif est de savoir ce qui empêche les familles paysannes de garder les vaches laitières plus longtemps et ce qui les aiderait à le faire. Le projet, intitulé « Erhöhung der Nutzungsdauer schweizerischer Milchkühe : Einflussfaktoren, Zukunftsszenarien und Strategieentwicklung » (Augmentation de la durée de vie utile des vaches laitières suisses : facteurs d'influence, scénarios d'avenir et développement de stratégies), est mené par le FiBL, AGRIDEA et la HAFL et durera de 2020 à 2025.

Esther Grossenbacher, OFAG, secteur Recherche, innovation, évaluation



## Compensation des surfaces d'assolement – carte indicative

**Le sondage bisannuel sur les habitudes d'achat révèle que la cote de confiance de l'agriculture suisse reste forte. Les consommateurs optent souvent pour des produits agricoles suisses dans le but de soutenir la production intérieure. La crise de COVID 19 est susceptible d'avoir influencé ces résultats.**

L'institut Demoscope réalise tous les deux ans pour le compte de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) un sondage en ligne représentatif pour connaître le comportement des consommateurs. La dernière enquête a été menée en février 2021 auprès de 1074 personnes.

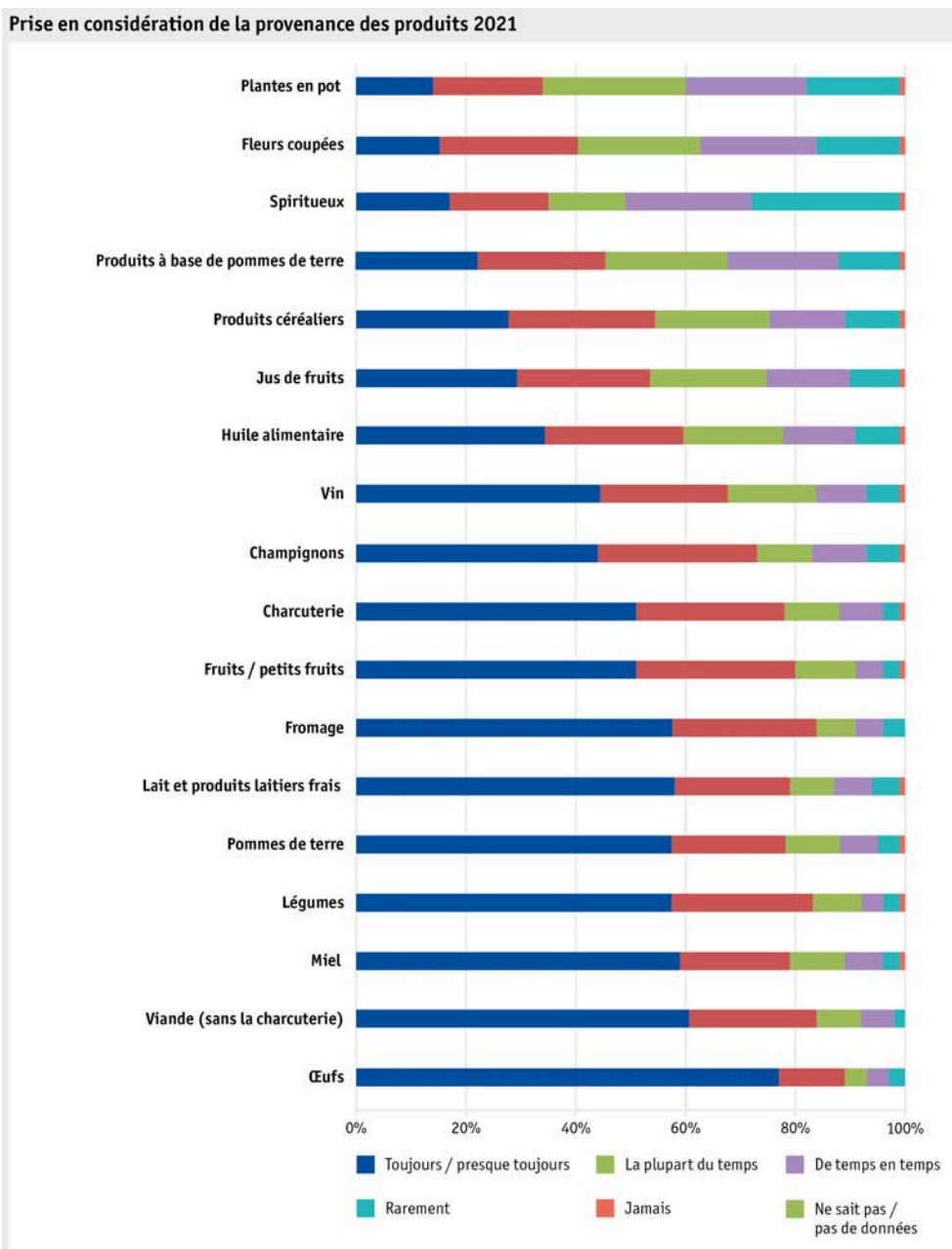
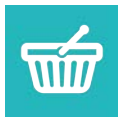
### Comment le sondage a-t-il été réalisé ?

Les participants au sondage ont reçu une liste de différents produits agricoles. Il s'agissait de savoir lesquels de ces produits ils avaient achetés au cours des douze derniers mois, pour lesquels ils avaient vérifié l'origine et donné la préférence à des produits suisses. L'enquête a en outre cherché à connaître la principale raison qui a motivé l'achat de produits helvétiques, mais aussi quelles qualités ils attribuaient à l'agriculture suisse.

### L'origine est vérifiée surtout pour les œufs

Comme dans le dernier sondage, les œufs restent en 2021 les produits dont l'origine est vérifiée le plus souvent : 77 % des personnes sondées ont déclaré s'en assurer « toujours / presque toujours ».

Le nombre de réponses dans la catégorie « toujours / presque toujours » a nettement augmenté par rapport aux données de 2019 pour plusieurs produits, comme les pommes de terre (+11 points de pourcentage), les produits de charcuterie et les produits céréaliers (respectivement +9 points), la viande (+ 8 points) ou les légumes (+7 points). Seul le vin a connu une baisse dans cette catégorie (-6 points). Différents facteurs pourraient avoir joué un rôle dans cette évolution, y compris la pandémie de Covid-19.

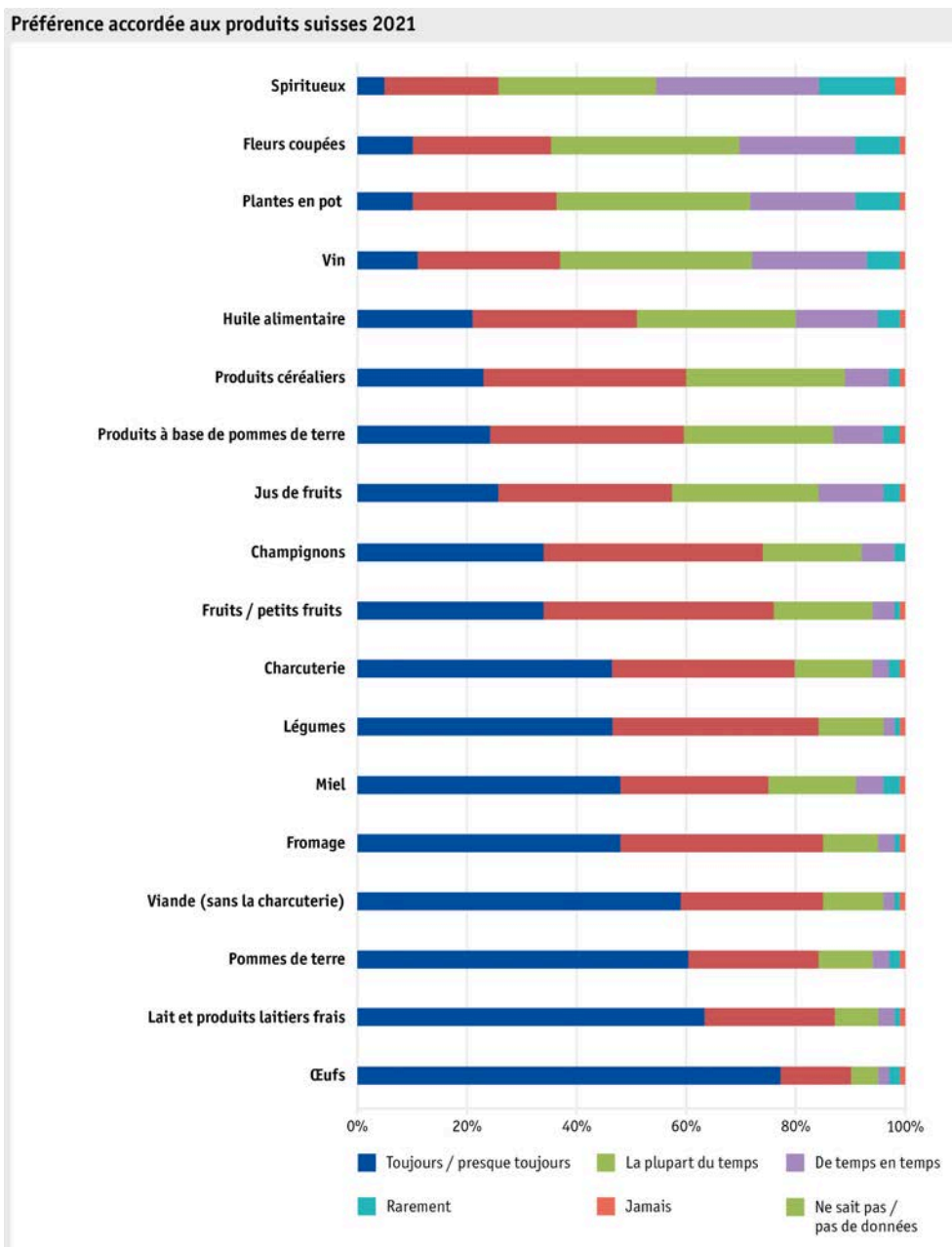


Source: Demoscope

### Les œufs suisses ont la cote

En 2021, les participants ont déclaré donner la préférence aux produits suisses en particulier pour les œufs (78 %). Ce pourcentage a aussi été nettement supérieur à 50 % pour le lait et les produits laitiers frais (64 %), les pommes de terre (61 %) et la viande (59 %).

La réponse « toujours / presque toujours » a été donnée plus fréquemment qu'en 2019 pour la plupart des produits, en particulier pour les produits de charcuterie (+9 points de pourcentage) ainsi que pour la viande et les pommes de terre (respectivement +8 points). Les seuls produits suisses à avoir connu une baisse sont les plantes en pot et les spiritueux (respectivement -2 points).

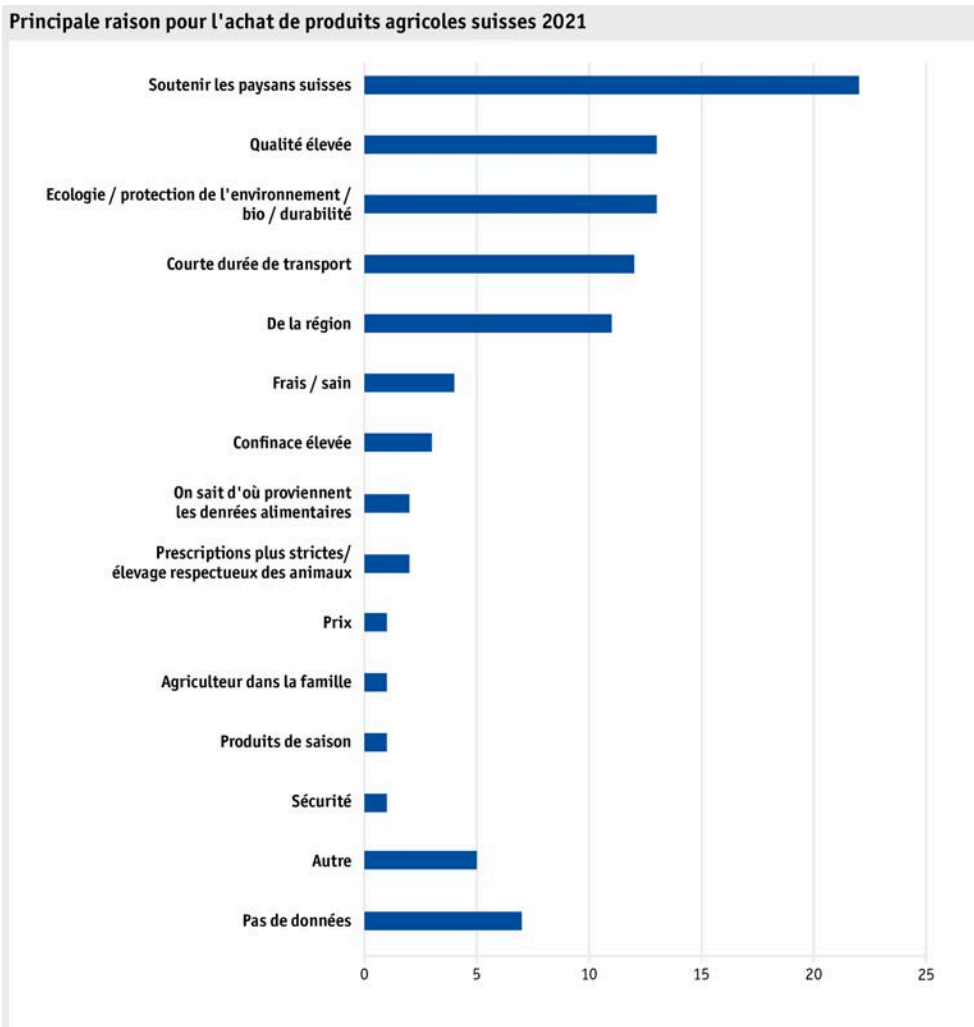
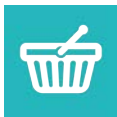


Source: Demoscope

### Principale raison de l'achat de produits suisses : soutien aux paysans suisses

Les personnes interrogées ont été invitées à citer spontanément la principale raison qui les a poussés à acheter des produits agricoles suisses : les réponses de loin les plus fréquentes ont été le soutien aux paysans suisses (22 % ; 2019 : 24 %), la haute qualité (13 % ; 2019 : 15 %) ainsi que l'écologie, la protection de l'environnement, le bio et le développement durable (13 % ; 2019 : 10 %). Les changements sont minimes par rapport à 2019 (+/- 4 points de pourcentage).

L'HOMME > SOCIÉTÉ



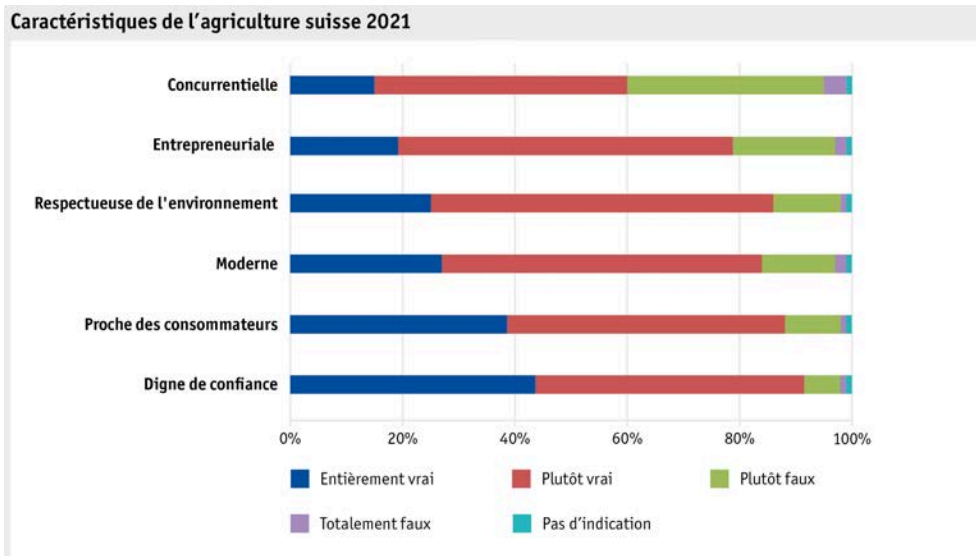
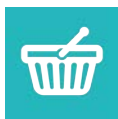
Source: Demoscope

### L'agriculture suisse est digne de confiance

En 2021, les personnes sondées considéraient l'agriculture suisse comme digne de confiance (41 %), proche du consommateur (39 %) et moderne (27 %). La compétitivité est la qualité qui a été citée le moins souvent (15 %).

Toutes les qualités ont enregistré une augmentation par rapport à 2019, notamment « proche du consommateur » (+6 points de pourcentage) et « moderne » (+5 points). Seule la catégorie « compétitive » n'a pas changé.

L'HOMME > SOCIÉTÉ



Article du Rapport agricole 2019

Esther Grossenbacher, OFAG, secteur Recherche, innovation et évaluation





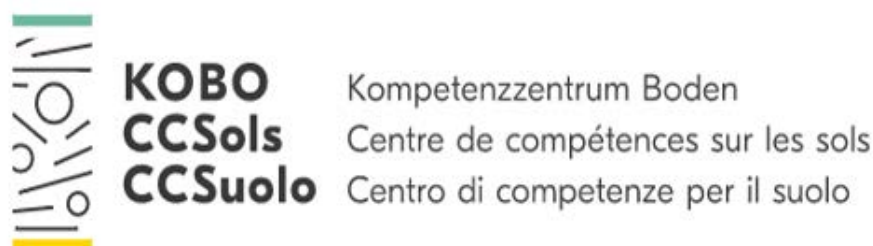
## Le Centre de compétences sur les sols

**L'usage durable du sol, ressource limitée, dépend de l'existence de données fiables. En Suisse, ces données ne couvrent pas tout le territoire. Mais la Confédération a décidé de combler ces lacunes en créant en 2019 le Centre de compétences sur les sols, un bureau national de conseil et de services chargé de fournir une expertise technique et de coordonner les activités de cartographie de nos sols.**

Ces dernières années, le public comme le monde de la politique ont pris conscience de l'importance de nos sols. Ils ont admis la nécessité de préserver les sols cultivés, dont dépend la production agricole, ainsi que l'urgence de protéger les sols, irremplaçables pour l'homme et la nature, espaces de vie et régulateurs du cycle de l'eau. En effet, les sols dégradés ne peuvent être réhabilités que moyennant d'énormes investissements techniques et financiers.

### Peu d'informations sur la qualité des sols

Qui veut protéger efficacement le sol et l'employer d'une façon durable doit avoir des informations complètes sur sa structure, ses propriétés chimiques, physiques et biologiques ainsi que sur ses qualités et les usages auxquels il se prête. Ces informations de base sont relevées et intégrées à la cartographie des sols. En Suisse, elles ne couvrent, dans une qualité suffisante, qu'une petite partie du territoire.



### Missions du Centre de compétences sur les sols

Il s'agit maintenant de combler cette lacune, et le Centre de compétences sur les sols (CCSols), dont l'origine remonte à une motion acceptée par le Parlement en 2015, joue à cet égard un rôle de premier plan. Situé dans les locaux de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) à Zollikofen, le CCSols a commencé ses activités en 2019. Il accomplit les missions suivantes :

- Jeter les bases de méthodes unifiées suivant lesquelles les caractéristiques des sols seront déterminées ;
- Soutenir et coordonner les activités de cartographie des sols sur tout le territoire suisse ;
- Donner à la Confédération, aux cantons et aux particuliers l'accès aux données relevées concernant les sols, et
- Fournir aux pouvoirs publics les moyens et les données nécessaires à l'application de la législation dans le domaine de la protection des sols et de leur utilisation durable.

## L'HOMME &gt; SOCIÉTÉ



Le CCSols opère en partenariat avec plusieurs instituts de recherche suisses.

### Activités en 2020

Pendant l'année sous revue, le CCSols a pu valoriser ses grandes compétences, en particulier dans les projets fédéraux suivants : la révision de la classification et de la cartographie des sols en Suisse ainsi que le programme national de recueil de données pédologiques, qui a permis de mettre à l'épreuve très rapidement et à un coût modique de nouvelles méthodes de cartographie.

### À quelles fins l'agriculteur se procure-t-il des informations sur les sols ?

Par exemple..... pour planifier les travaux d'irrigation, que le changement climatique rend de plus en plus nécessaires. Or l'eau est une ressource à ménager et à employer judicieusement. Il est capital de connaître, outre le climat, la culture et la variété concernées, le type de sol, le sous-sol et la capacité du sol d'absorber l'eau pour déterminer les besoins en eau et planifier une irrigation efficace aux endroits où celle-ci se justifie.... pour éviter d'éroder et de compacter les sols. Les sols sont lessivés par l'érosion, qui leur fait perdre de la terre fine et de l'humus. Il faut donc bien connaître la texture des sols, cultiver des espèces végétales adaptées et employer les techniques culturales appropriées pour réduire au minimum le risque d'érosion. De même, il est possible de calculer, sur la base de la teneur en argiles et en eau du sol, le risque de compactage par les machines agricoles.... pour produire d'une façon adaptée aux conditions locales en ménageant les ressources naturelles. La cartographie des sols permet de créer des cartes personnalisées ou figurent les zones jouant le rôle de filtres ou les zones-tampon, ainsi que la capacité des sols d'absorber les éléments fertilisants ou d'autres caractéristiques. Ces informations, qui constituent la base d'une agriculture adaptée aux conditions locales, permettent par exemple d'optimiser la fumure et par conséquent de réduire la pollution des eaux par les fertilisants et autres les substances polluantes.

Irene Roth, OFAG, secteur Améliorations foncières  
Michael Zimmermann, OFAG, secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants

EXPLOITATION



## Introduction

La rubrique « Exploitation » est consacrée à l'évolution des structures et à la conjoncture économique du secteur agricole.

L'accent est mis à cet égard sur le nombre d'exploitations et sur leur taille, sur le nombre de personnes qu'elles emploient, sur la surface agricole utile et sur le cheptel. En 2020, la Suisse comptait au total 49 363 exploitations agricoles, soit 1,3 % de moins qu'en 2019. Ces chiffres indiquent une évolution structurelle plus faible, en pourcentage, que les années précédentes.

La rubrique présente aussi la situation économique de l'agriculture, tant au plan de du secteur que des exploitations agricoles. Pour 2021, le revenu net d'entreprise du secteur est évalué à 2,856 milliards de francs, une diminution de 321 millions de francs par rapport à 2020. Chaque exploitation a en moyenne atteint en 2020 un revenu d'environ 79 200 francs, soit 6,7 % de plus que l'année précédente.

EXPLOITATION > STRUCTURES



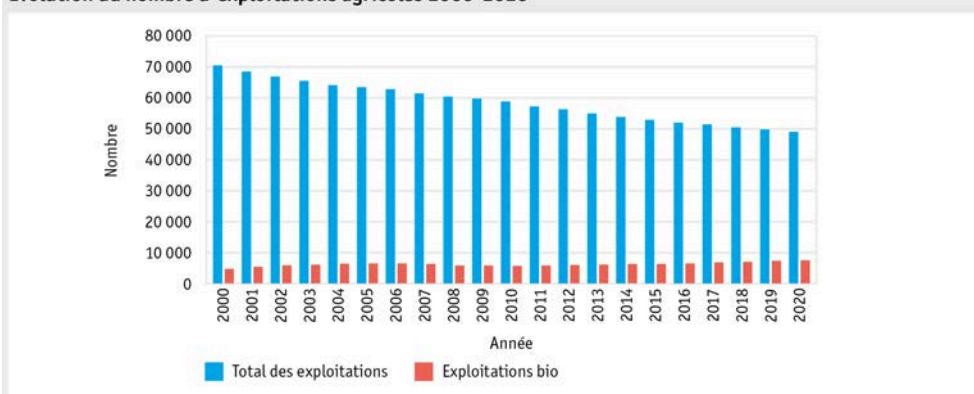
## Exploitation

En 2020, la Suisse comptait 49 363 exploitations agricoles, à savoir 1,3 % de moins que l'année précédente. Une part toujours plus importante de ces exploitations pratique l'agriculture biologique. L'année sous rapport, ces exploitations représentaient 15 %. Les effectifs d'animaux ont évolué de manière différente en 2020 : Le nombre de vaches laitières a continué de reculer de 1,5 %, alors que les effectifs de volaille ont continué d'augmenter, enregistrant une hausse de 5,2 %.

### Le recul des exploitations agricoles s'atténue

Le changement structurel de l'agriculture suisse s'est poursuivi l'année sous rapport. Le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 1,3 % par rapport à 2019, pour atteindre 49 363 unités. Cette baisse est inférieure à la moyenne des cinq dernières années (-1,5 %). La surface moyenne a presque doublé en 30 ans ; elle est de 21,15 hectares par exploitation. Toujours plus d'exploitations agricoles se convertissent à l'agriculture biologique. En 2020, le nombre d'exploitations bio était de 7561, soit une augmentation de 3,8 %.

Evolution du nombre d'exploitations agricoles 2000-2020



Source: OFS

### Exploitations par classe de grandeur

EXPLOITATION > STRUCTURES



Classe de grandeur	2019	2020	Variation
	Nombre	Nombre	%
moins de 1 ha	2 073	2 064	-0,4
1 à 3 ha	3 130	3 139	0,3
3 à 5 ha	2 519	2 408	-4,4
5 à 10 ha	6 520	6 284	-3,6
10 à 20 ha	14 382	14 005	-2,6
20 à 30 ha	10 462	10 287	-1,7
30 à 50 ha	8 015	8 114	1,2
50 ha et plus	2 937	3 062	4,3
<b>Total</b>	<b>50 038</b>	<b>49 363</b>	<b>-1,3</b>

Source: OFS

### Les exploitations familiales restent la pierre angulaire de l'agriculture suisse

Au total 149 500 personnes étaient actives dans une exploitation agricole l'année sous rapport (2019 : 150 100). 12 % d'entre elles étaient des ressortissants étrangers. Environ 60 % de la main d'œuvre était employée à temps partiel et plus des trois quarts étaient des membres de la famille. La main d'œuvre familiale constitue ainsi un pilier important de l'agriculture suisse.



### Personnes actives dans l'agriculture selon le sexe et le taux d'occupation

**EXPLOITATION > STRUCTURES**


Sexe	Taux d'occupation	2019	2020	Variation
		Nombre	Nombre	%
Hommes	Plein temps (=>75 %)	54 523	53 965	-1,0
	Temps partiel (=>50 % < 75 %)	14 757	14 538	-1,5
	Temps partiel (<50 %)	26 539	26 749	+0,8
<b>Total</b>		<b>95 819</b>	<b>95 252</b>	<b>-0,6</b>
Femmes	Plein temps (=>75 %)	12 430	12 368	-0,5
	Temps partiel (=>50 % < 75 %)	15 641	15 382	-1,7
	Temps partiel (<50 %)	26 243	26 519	+1,1
<b>Total</b>		<b>54 314</b>	<b>54 269</b>	<b>-0,1</b>
<b>Total</b>		<b>150 133</b>	<b>149 521</b>	<b>-0,4</b>

Quelle: BFS

### Hausse plus que proportionnelle du nombre de grandes exploitations dirigées par une femme

Sur les 54 300 femmes actives dans l'agriculture en 2020, 6 % dirigeaient une exploitation. Aussi bien le nombre d'exploitations dirigées par une femme que le nombre total d'exploitations ont légèrement baissé l'année sous rapport. Le recul des exploitations dirigées par une femme a été en moyenne un peu plus marqué que celui des exploitations dans leur ensemble. Le nombre d'exploitations de plus de 30 hectares dirigées par une femme a augmenté de manière plus que proportionnelle en comparaison avec l'évolution générale des exploitations.

### Exploitations dirigées par une femme, par classe de grandeur

EXPLOITATION > STRUCTURES



Classe de grandeur	2019	2020	Variation
	Nombre	Nombre	%
moins de 1 ha	221	210	-0,5
1 à 3 ha	462	444	-3,9
3 à 5 ha	365	355	-2,7
5 à 10 ha	735	706	-3,9
10 à 20 ha	872	866	-0,7
20 à 30 ha	361	367	1,7
30 à 50 ha	220	225	2,3
50 ha et plus	53	60	13,2
<b>Total</b>	<b>3 289</b>	<b>3 233</b>	<b>-1,7</b>

Source: OFS

### La surface de soja a doublé en 10 ans

En 2020, la surface agricole utile (SAU) comprenait 1 044 034 hectares, dont 58 % étaient consacrés aux prairies naturelles et pâturages et 38 % aux grandes cultures. Les 4 % restants de la SAU étaient composés de vignobles et de cultures fruitières. Les cultures ont évolué de manière différente en 2020. Alors que les surfaces de céréales, de maïs ensilé et de betteraves sucrières ont enregistré une légère hausse, les surfaces de pommes de terre, de vigne et de cultures fruitières ont légèrement diminué. Les cultures de soja ont fortement augmenté, de près de 20 %. Leur surface a doublé en 10 ans.

### Cultures principales



EXPLOITATION > STRUCTURES



Cultures	2019	2020	Variation
	ha	ha	%
Prairies permanentes et pâturages (sans les pâturages d'estivage)	605 703	604 647	-0,2
Prairies temporaires	126 738	125 393	-1,1
Céréales	141 445	142 226	+0,6
Maïs ensilé	46 692	46 847	+0,3
Colza	22 697	24 509	+8,0
Tournesol	5 903	4 504	-23,7
Soja	1 721	2 032	+18,0
Pommes de terre	10 981	10 956	-0,2
Betteraves sucrières	17 555	17 602	+0,3
Cultures maraîchères	12 362	12 618	+2,1
Vignes	13 425	13 391	-0,2
Cultures fruitières	7 027	6 994	-0,5
Autres cultures	31 480	32 315	+2,7
<b>Total</b>	<b>1 043 729</b>	<b>1 044 034</b>	<b>0,0</b>

Source: OFS

**Les effectifs de bovins sont en mutation, alors que ceux de volaille continuent de progresser**

L'évolution des effectifs de bovins s'est poursuivie en 2020. Aussi bien le nombre de vaches laitières que le nombre d'exploitations détenant des vaches laitières ont reculé, de respectivement 1,5 % et 2,6 %. Ces baisses ont principalement profité à l'élevage de vaches mères axé vers la production de viande. Le recul observé ces dernières années dans le domaine de la production de viande de porc s'est poursuivi l'année sous rapport sous une forme atténuée. Les effectifs avicoles ont par contre augmenté en 2020 comme les années précédentes (+4,9 %). En ce qui concerne les poules pondeuses et les poules d'élevage, les effectifs ont augmenté de 10,6 %, ce qui représente la plus forte hausse depuis 2010.

**Effectifs animaux**

EXPLOITATION > STRUCTURES



Espèce	2019	2020	Variation
	Total	Total	%
Bovins	1 524 820	1 515 123	-0,6
dont : vaches laitières	554 588	546 479	-1,5
autres vaches	128 270	131 384	2,4
Équidés	80 690	80 072	-0,8
Moutons	343 581	343 528	0,0
Chèvres	80 469	79 562	-1,1
Porcs	1 359 684	1 348 306	-0,8
Volailles	11 828 869	12 428 660	5,1
dont : poules pondeuses et poules d'élevage	3 485 657	3 854 017	10,6
poulets de chair	7 101 146	7 424 990	4,6
autres poules	1 242 066	1 149 953	-7,4

Source: OFS

Informations complémentaires sur les structures agricoles (tableaux, données, publications) :  
Agriculture | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

Conrad Widmer, OFAG, secteur Politique agricole et affaires du Conseil fédéral

**Personnes occupées dans l'agriculture**

Catégorie		Employés à plein temps			Employés à temps partiel			Total		
		2019	2020	%	2019	2020	%	2019	2020	%
Chefs d'exploitation	Hommes	31 628	31 041	-1.9	15 121	15 089	-0.2	46 749	46 130	-1.3
	Femmes	1 295	1 293	-0.2	1 994	1 940	-2.7	3 289	3 233	-1.7
Autre main-d'œuvre familiale	Hommes	7 497	7 360	-1.8	17 828	17 628	-1.1	25 325	24 988	-1.3
	Femmes	7 152	6 964	-2.6	32 824	32 532	-0.9	39 976	39 496	-1.2
<b>Main-d'œuvre familiale total</b>		<b>47 572</b>	<b>46 658</b>	<b>-1.9</b>	<b>67 767</b>	<b>67 189</b>	<b>-0.9</b>	<b>115 339</b>	<b>113 847</b>	<b>-1.3</b>
Main-d'œuvre non familiale suisse	Hommes	7 716	7 833	1.5	3 867	4 033	4.3	11 583	11 866	2.4
	Femmes	1 631	1 702	4.4	3 853	4 166	8.1	5 484	5 868	7.0
étrangère	Hommes	7682	7731	0.6	4 480	4 537	1.3	12 162	12 268	0.9
	Femmes	2352	2409	2.4	3 213	3 263	1.6	5 565	5 672	1.9
<b>Main-d'œuvre non familiale total</b>		<b>19 381</b>	<b>19 675</b>	<b>1.5</b>	<b>15 413</b>	<b>15 999</b>	<b>3.8</b>	<b>34 794</b>	<b>35 674</b>	<b>2.5</b>
<b>Personnes occupées total</b>		<b>66 953</b>	<b>66 333</b>	<b>-0.9</b>	<b>83 180</b>	<b>83 188</b>	<b>0.0</b>	<b>150 133</b>	<b>149 521</b>	<b>-0.4</b>

Source : OFS



## Exploitations d'estivage

**Le nombre d'animaux estivés est resté stable au fil des ans. Cependant, ces dernières années, les systèmes de pacage pour moutons ont connu des changements importants, du fait de la nécessité de protéger les troupeaux en raison de la présence accrue de grands prédateurs carnassiers. Au cours de l'année sous revue, le nombre de moutons estivés a diminué d'environ 25 % par rapport à l'année 2000, tandis que le nombre de chèvres a augmenté de 20 % au cours de la même période.**

Les vastes alpages de la Suisse ont depuis toujours été fortement façonnés par le pacage. Seules des pratiques adaptées permettent de maintenir et de préserver ce paysage cultivé ainsi que de garantir que la région d'estivage peut continuer à remplir son rôle important pour la sécurité alimentaire, l'écologie et la société.



Vous trouverez des informations générales et des informations de fond sur l'estivage sur le site Internet de l'OFAG aux adresses suivantes :

- Exploitations d'estivage : [www.blw.admin.ch](http://www.blw.admin.ch) > Instruments > Paiements directs > Conditions/Terms > Exploitations d'estivage
- Contribution d'estivage : [www.blw.admin.ch](http://www.blw.admin.ch) > Instruments > Paiements directs > Contributions au paysage cultivé > Contribution d'estivage
- Contribution de mise à l'alpage : [www.blw.admin.ch](http://www.blw.admin.ch) > Instruments > Paiements directs > Contributions au paysage cultivé > Contribution de mise à l'alpage

## Évolution du cheptel dans la région d'estivage

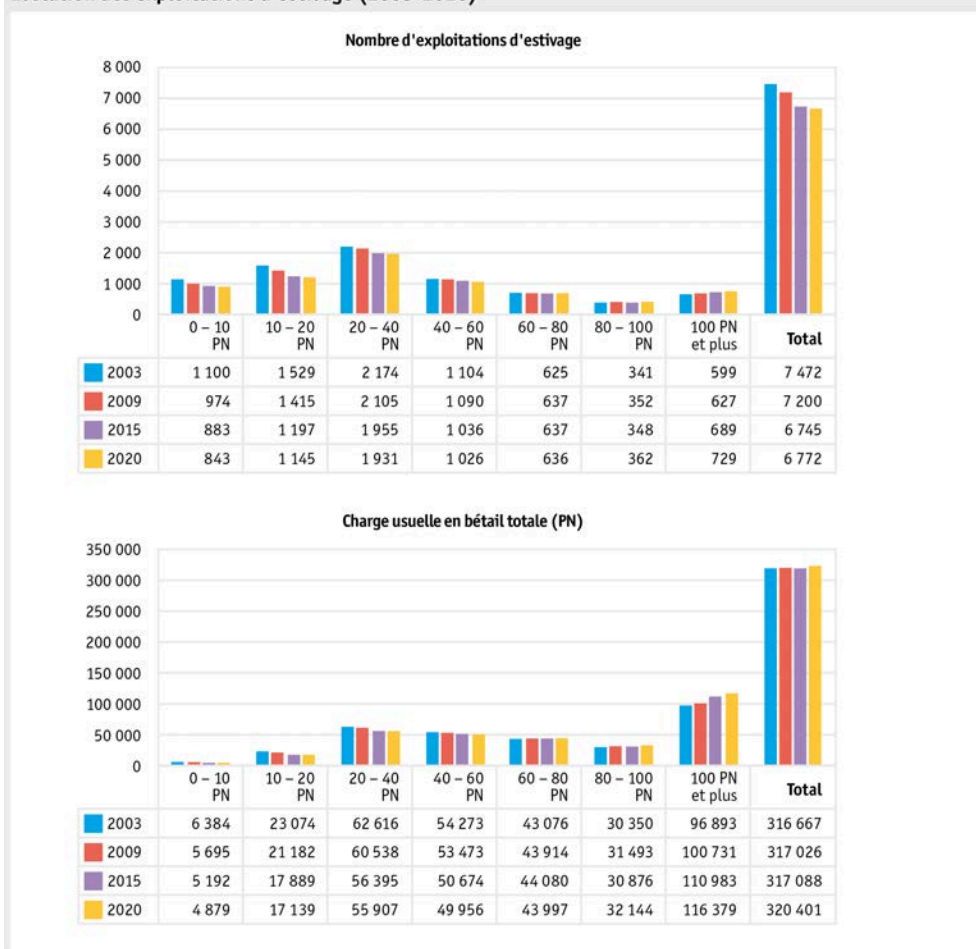
EXPLOITATION > STRUCTURES



La taille d'une exploitation d'estivage est calculée en pâquiers normaux. Un pâquier normal correspond à l'estivage d'une unité de gros bétail consommant des fourrages grossiers pendant 100 jours, soit la quantité d'herbe nécessaire pour nourrir une vache pendant cette durée. La pousse de l'herbe et les besoins en fourrage des animaux doivent être aussi équilibrés que possible sur un alpage. C'est dans ce but qu'une charge usuelle en bétail a été fixée pour chaque exploitation d'estivage.

Entre 2003 et 2020, le nombre d'exploitations d'estivage est passé de 7472 à 6672. Toutefois, le niveau de charge usuelle en bétail est demeuré relativement stable dans l'ensemble. Avec le temps, la taille des exploitations d'estivage a eu tendance à augmenter en raison de leur fusion ou de leur reprise par d'autres exploitations voisines.

Évolution des exploitations d'estivage (2003-2020)

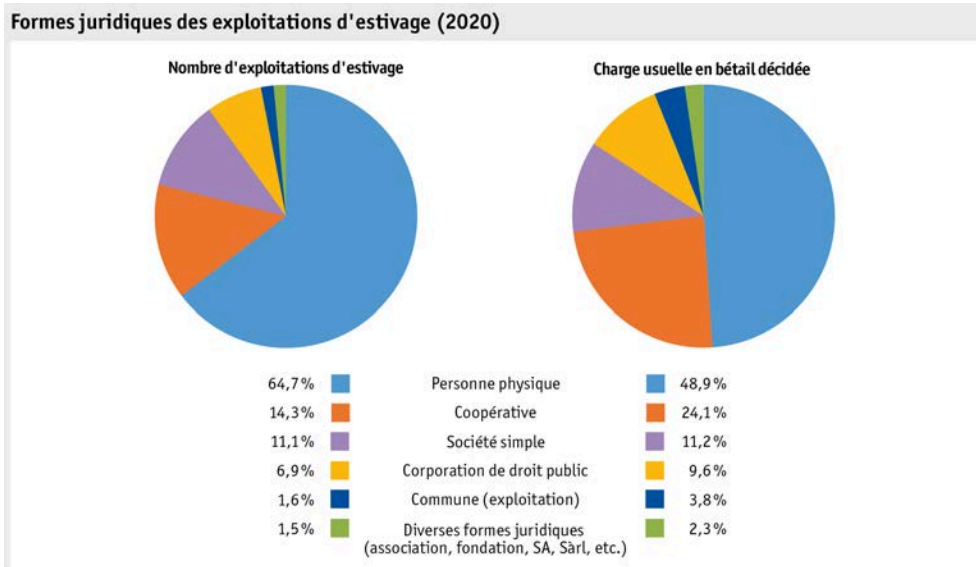


Source: OFAG

Conditions d'exploitation

Les exploitations d'estivage sont la plupart du temps dirigées par des personnes physiques et des sociétés simples (société de frères et sœurs ou société plurigénération, etc.). Ces formes juridiques sont également courantes dans les exploitations à l'année. Mais l'autre particularité de l'estivage réside dans le fait que cette pratique revêt souvent d'autres formes juridiques, comme les coopératives ou les collectivités de droit public, qui tirent leurs origines de la tradition et de la rentabilité. La gestion collective présente en effet de réels avantages économiques.

EXPLOITATION > STRUCTURES

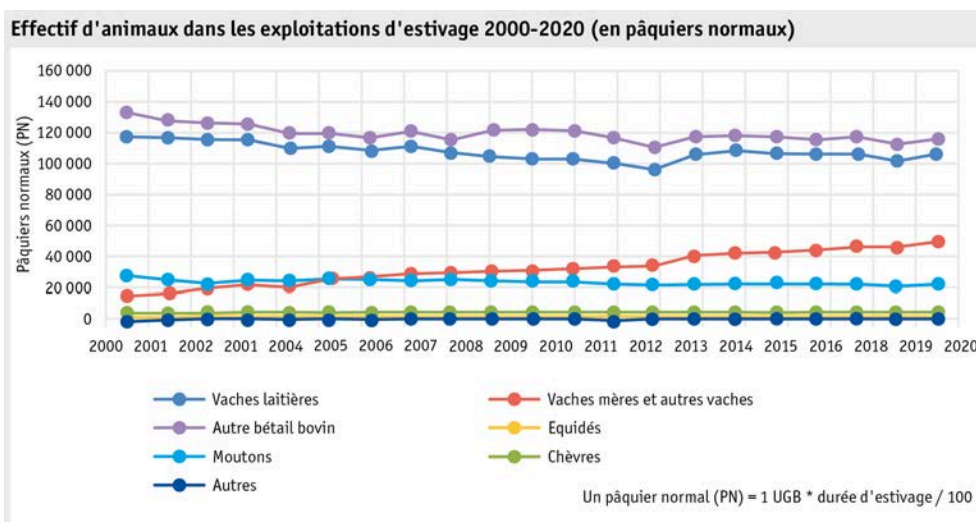


Source: OFAG

## Évolution du cheptel dans la région d'estivage

Dans l'ensemble, les effectifs d'animaux sont restés relativement stables dans les alpages suisses entre 2000 et 2020, avec des fluctuations annuelles liées aux conditions météorologiques. Le nombre de vaches laitières et de génisses (catégorie « Autre bétail bovin ») a diminué d'environ 15 % pendant cette période. En parallèle, le nombre de vaches mères a triplé. Cette évolution est due aux changements dans les exploitations de plaine et de montagne. Entre 2000 et 2020, le nombre de moutons et de chevaux estivés a diminué d'environ 25 %, alors que le nombre de chèvres a augmenté de 20 % environ. L'estivage des moutons est relativement onéreux en raison de la protection des troupeaux.

Le graphique suivant donne un aperçu de l'évolution de l'effectif d'animaux estivés selon les différentes catégories d'animaux (en pâquiers normaux).



Source: OFAG

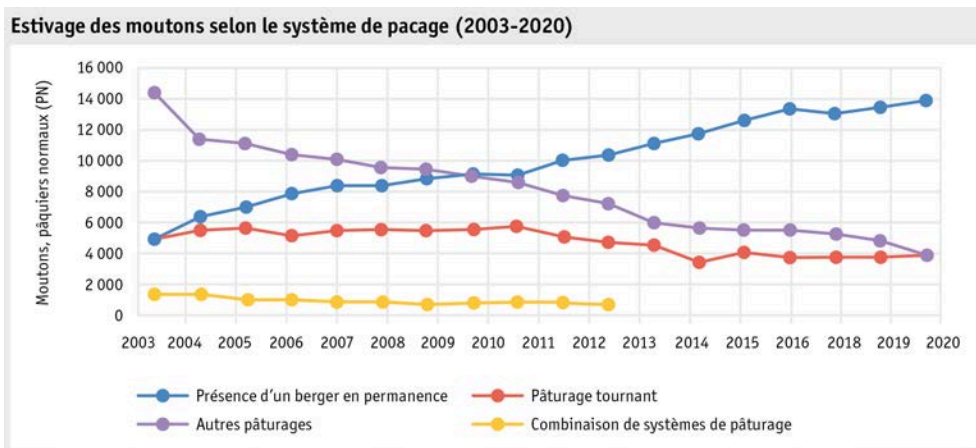
## Évolution de l'estivage de moutons

EXPLOITATION > STRUCTURES



Depuis l'année de contribution 2003, les contributions d'estivage pour les moutons (brebis laitières exceptées) sont différenciées en fonction du système de pacage. L'octroi de montants plus élevés permet, d'une part, de rétribuer les frais plus importants occasionnés par la surveillance permanente par un berger et les pâturages tournants, et, d'autre part, d'inciter davantage les agriculteurs à pratiquer un estivage durable des moutons. La surveillance permanente des moutons signifie qu'un berger ou une bergère accompagn(e) de chiens garde le troupeau et le conduit chaque jour à un pâturage. On entend par pâturage tournant le pacage des animaux alternativement dans différents parcs clôturés ou clairement délimités, pendant toute la période d'estivage.

Avec la présence de grands prédateurs carnassiers, l'incitation à instaurer un estivage durable des moutons augmente. Cela a joué un rôle déterminant dans l'évolution de l'estivage des moutons ces dernières années. Ainsi, le nombre des moutons gardés dans d'autres pâturages a nettement diminué, alors que celui des moutons sous surveillance permanente a augmenté en conséquence pendant la même période. Cette tendance s'est poursuivie en 2020.

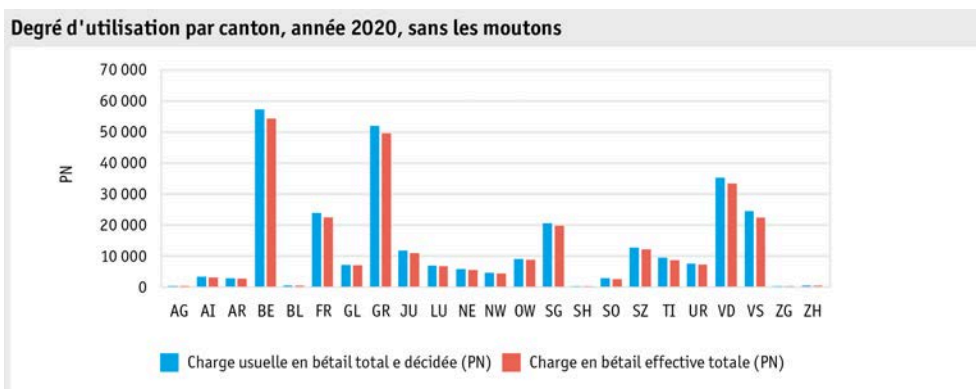


Source: OFAG

**Degré d'utilisation des exploitations d'estivage**

Le degré d'utilisation des exploitations d'estivage par le bétail peut être calculé sur la base du bétail effectivement estivé par rapport à la charge usuelle. Globalement, le degré d'utilisation des alpages en 2020, sans les alpages à moutons, était de 95 %. Le degré d'utilisation des deux plus grands cantons pratiquant l'estivage, à savoir BE et GR, correspondait à peu près à cette valeur.

Le graphique suivant donne un aperçu du degré d'utilisation par canton.

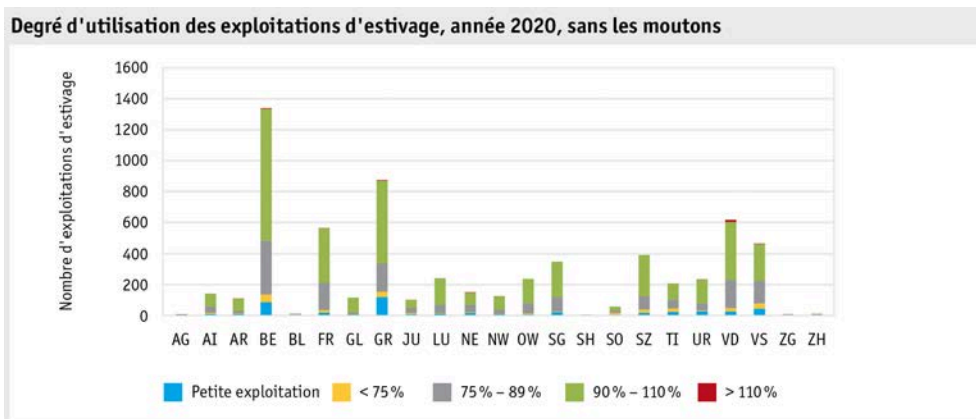


Source: OFAG

EXPLOITATION > STRUCTURES



Le graphique suivant donne un aperçu du degré d'utilisation par exploitation d'estivage.



Source: OFAG

Markus Wildisen, OFAG, Secteur Paiements directs – Bases



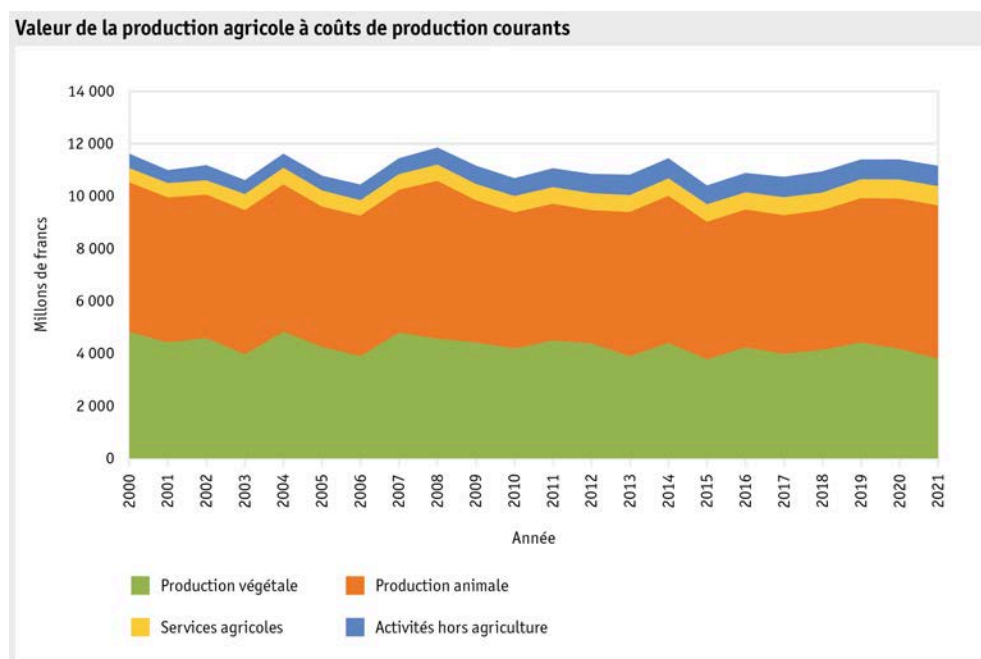


## Comptes économiques de l'agriculture

**La valeur ajoutée brute créée par l'agriculture en 2021 pourrait se monter à 4,1 milliards de francs, une valeur en retrait de 6,6 % par rapport à l'exercice précédent. La production diminue dans l'ensemble, tandis que les coûts de production suivent au contraire une pente ascendante. La production végétale a souffert des intempéries, alors que la production animale continue à progresser.**

Sur la base de premières estimations, l'Office fédéral de la statistique (OFS) chiffre la production de l'agriculture suisse à 11,2 milliards de francs pour l'année 2021, soit un recul de 2,1 % depuis 2020. Les consommations intermédiaires atteignent 7 milliards de francs, en hausse de 0,7 % par rapport à l'année précédente.

La valeur ajoutée brute, définie par la différence entre la valeur de la production et les consommations intermédiaires, atteint 4,1 milliards de francs, diminuant de 6,6 % par rapport à 2020. Quant à la productivité du travail, elle baisse de 6,3 % entre 2020 et 2021, par rapport à 2002, mais reste supérieure de 26 % par rapport à 2020.



### Régression de la valeur de la production végétale

La production végétale a été malmenée par un printemps froid et un été extrêmement pluvieux : la valeur de cette production s'est amenuisée de 9 % par rapport à 2020 et devrait atteindre 3,8 milliards de francs d'après les estimations. Les fruits à noyau ont particulièrement souffert, surtout les abricots et les prunes ; la récolte est l'une des plus pauvres des vingt dernières années. En outre, la moisson a été retardée, ce qui a réduit de 13 % la valeur des productions céréalières. Celle de la production de pommes de terre diminue également (#15 %) ainsi que celle de la betterave sucrière (#14 %), dont les surfaces sont en léger recul. La valeur de la production maraîchère perd 5 %, bien que la demande se maintienne à un haut niveau. La

## EXPLOITATION &gt; SITUATION ÉCONOMIQUE



viticulture a aussi souffert du temps pluvieux, propice aux maladies cryptogamiques. La valeur de la production du raisin et du vin pourrait se contracter de 17 % par rapport à 2020.

### Nouvelle progression de la production animale

Le résultat de la production animale s'est amélioré en 2021 de 2,1 % par rapport à 2020 ; il est estimé à 5,9 milliards de francs. La valeur de la production laitière s'inscrit à 2,6 milliards de francs pour l'année sous revue, avec une valeur de production en faible hausse (+0,3 %) et un prix moyen qui confirme la tendance haussière (+5,2 %). Les prix du bétail de boucherie continuent leur ascension, tirés par une demande solide conjuguée à une offre limitée. La production de bovins a atteint 1,6 milliard de francs, en hausse de 4,7 %.

Par contre la production de porc a reflué de 10,4 % pour s'établir à 900 millions de francs, car le nombre d'abattages a continué d'augmenter pendant que les prix faiblissaient, lâchés par une demande en berne. La production de volaille, caractérisée par une forte progression observée depuis 2006 et poursuivie en 2021, a atteint 700 millions de francs (+5 %), une progression soutenue en particulier par la hausse de la consommation de volailles et d'œufs suisses.

### Importance des aides publiques dans le revenu agricole

Les aides publiques n'ont pratiquement pas varié depuis 2020. Elles se chiffrent au total à 2,9 milliards de francs pour 2021 et constituent 21 % des recettes de l'agriculture, donc une part importante du revenu agricole.

### Hausse des coûts de production

Les coûts de production supportés par l'agriculture en 2021 ont augmenté de 0,7 % par rapport à 2020 (consommations intermédiaires, amortissements, rémunération des salariés, fermages, intérêts à payer, impôts sur la production). L'accroissement des consommations intermédiaires (7 milliards de francs ; +0,7 %) est la conséquence de deux phénomènes principalement. D'une part, les dépenses d'aliments pour animaux ont crû en raison de l'augmentation de la production porcine et de la production avicole, mais aussi du fait de la qualité fluctuante des fourrages grossiers. D'autre part, les prix du pétrole sont repartis à la hausse depuis le début de l'année.

L'élévation du montant des amortissements (à 2,1 milliards de francs, soit +0,6 %) s'explique par le renchérissement des biens d'investissements (bâtiments, machines, etc.), qui n'est que partiellement compensé par la diminution du patrimoine productif (actifs) de l'agriculture suisse. Les estimations portant sur la rémunération des salariés (1,3 milliard de francs) sont légèrement supérieures (+0,6 %) à celles de 2020. Quant à l'évolution des fermages (500 millions de francs, soit +1,3 %), elle reflète le renchérissement général et l'extension des surfaces agricoles prises à ferme.

### Secteur agricole suisse : un revenu en repli

En 2021, les recettes du secteur agricole (valeur de la production, subventions et intérêts reçus) ont reculé de 1,7 % (#243 millions de francs) pour s'établir à 14,1 milliards de francs. Les dépenses (consommations intermédiaires, amortissements, rémunération des salariés, fermages, intérêts à payer et impôts sur la production) ont augmenté de près de 79 millions de francs (+0,7 %) pour se fixer à 11,3 milliards de francs. Le résultat, c'est-à-dire le revenu net du secteur agricole suisse, est estimé à quelque 2,9 milliards de francs pour 2021, ce qui correspond à un repli de 10,1 % (#321 millions de francs) par rapport à l'exercice précédent. Ce revenu, qui rétribue principalement le travail et le patrimoine productif de l'ensemble des

**EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE**


familles paysannes de Suisse, se situe à un niveau inférieur de 5,4 % à la moyenne des cinq dernières années.

**Comptes économiques de l'agriculture suisse, en prix courants et en millions de francs**

	2018	2019 <sup>1</sup>	2020 <sup>2</sup>	2021 <sup>3</sup>
<b>Valeur ajoutée brute aux prix de base</b>	<b>10 958</b>	<b>11 409</b>	<b>11 413</b>	<b>11 170</b>
- Consommation intermédiaire	6 844	7 172	6 985	7 033
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>4 113</b>	<b>4 237</b>	<b>4 428</b>	<b>4 137</b>
- Consommation intermédiaire	2 059	2 073	2 059	2 072
<b>Valeur ajoutée nette</b>	<b>2 054</b>	<b>2 164</b>	<b>2 369</b>	<b>2 065</b>
- autres impôts sur la production	135	147	134	140
+ autres subventions	2 940	2 945	2 942	2 943
<b>Revenus des facteurs</b>	<b>4 860</b>	<b>4 962</b>	<b>5 177</b>	<b>4 868</b>
- Rémunération des salariés	1 313	1 318	1 335	1 344
<b>Excédent net d'entreprise / Revenu de l'activité indépendante</b>	<b>3 547</b>	<b>3 644</b>	<b>3 841</b>	<b>3 524</b>
- fermages	440	474	514	520
- intérêts à payer	150	161	160	156
+ intérêts perçus	8	8	8	8
<b>Revenu net d'entreprise (revenu du secteur agricole)<sup>4</sup></b>	<b>2 965</b>	<b>3 018</b>	<b>3 177</b>	<b>2 856</b>

Les chiffres sont arrondis au montant supérieur ou inférieur, si bien que la somme des composants peut diverger du total ou du solde.<sup>1</sup> Résultats semi-définitifs Résultats provisoires Estimations Est désigné comme revenu net d'entreprise dans les ouvrages de référence et dans la méthodologie Eurostat. Source : OFS – Comptes économiques de l'agriculture

Pour de plus amples informations sur le revenu agricole suisse (tableaux, données, publications) : Comptes économiques de l'agriculture | Office fédéral de la statistique (admin.ch)

Conrad Widmer, OFAG, secteur Politique agricole et affaires du Conseil fédéral

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



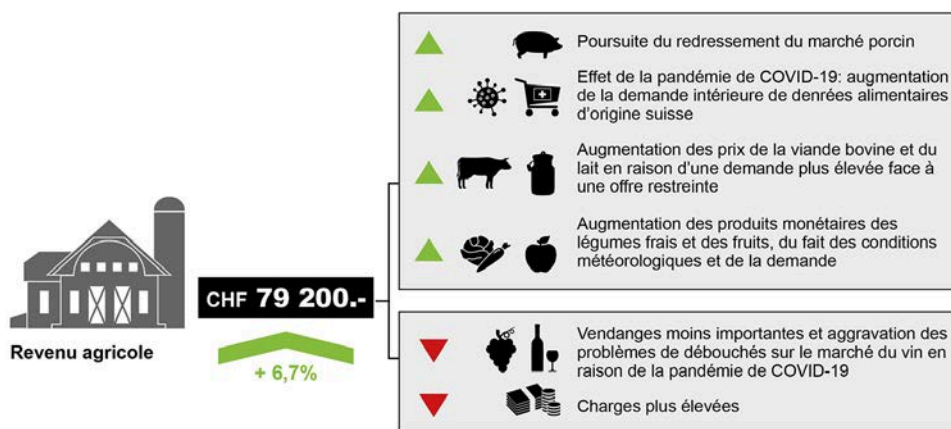
### Exploitations individuelles

En 2020, le revenu agricole par exploitation s’est élevé en moyenne à 79 200 francs, soit une progression de 6,7 % par rapport à 2019. Cette évolution s’explique principalement par trois phénomènes : la reprise du marché du porc, la forte demande intérieure en denrées alimentaires suisses due à la pandémie de COVID-19 et une météo favorable aux cultures. Le revenu du travail agricole par unité de main-d’œuvre familiale à plein temps s’est chiffré à 58 600 francs.

### Hausse de 6,7 % du revenu agricole

Selon le Dépouillement centralisé des données comptables d’Agroscope, le revenu agricole moyen par exploitation s’est élevé en 2020 à 79 200 francs, soit une augmentation de 6,7 % par rapport à l’année précédente. Le revenu agricole est relevé aussi bien pour les entreprises individuelles que pour les communautés d’exploitation (groupements de deux exploitations ou plus). Il correspond à la différence entre les produits et les charges résultant des activités agricoles et des activités connexes, comme la production de biogaz.

### Les revenus agricoles en 2020 et leur variation par rapport à 2019



L’accroissement du revenu est principalement dû à trois facteurs : l’augmentation des prix et des volumes de production des porcs de boucherie, qui s’est répercutée sur les recettes provenant des ventes. Malgré les turbulences sur les marchés agricoles, la pandémie de COVID-19 a eu, dans l’ensemble, un effet positif sur la demande intérieure de denrées alimentaires d’origine suisse, comme notamment la viande de bœuf et la viande de volaille, les œufs, le lait, les légumes et les fruits frais. Cette conjoncture favorable s’est traduite par un accroissement des prix ou des volumes écoulés, qui a, à son tour, dopé les recettes des exploitations agricoles. On observe par ailleurs, dans les canaux de distribution, un boom de la vente directe à la ferme pendant la pandémie. À cela s’ajoutent des conditions météorologiques qui ont été généralement propices aux cultures. Les récoltes ont en effet été assez abondantes, notamment pour les légumes, les fruits, le colza et les céréales. Une évolution d’autant plus réjouissante qu’elle a compensé la baisse des rendements en viticulture et dans la production de betteraves sucrières ainsi que les problèmes d’écoulement sur le marché vinicole, aggravé par la pandémie, ainsi que l’augmentation des dépenses.

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



### Revenu agricole moyen par exploitation

Région	Année	Francs
Ensemble de la Suisse	2019	74 200
	2020	79 200
Plaine	2019	91 700
	2020	98 800
Collines	2019	66 800
	2020	70 800
Montagne	2019	56 600
	2020	59 500

Source : Agroscope, échantillon « Situation du revenu »

Le revenu agricole a progressé dans les trois régions (plaine, collines et montagne). Cette croissance a été un peu plus forte dans la région de plaine (+7,8 %) que dans la région des collines et la région de montagne (+6,0 et +5,3 %). Même si les différences régionales quant à l'évolution du revenu sont en partie imputables à des variations de l'échantillonnage, on constate que la région de montagne a moins bien profité de la bonne conjoncture agricole.

### Un revenu moyen de 58 600 francs par unité de main-d'œuvre familiale

En 2020, une exploitation agricole employait en moyenne 1,35 unité de main-d'œuvre familiale (-0,7 % par rapport à 2019), dont le chef d'exploitation, le conjoint ou la conjointe et, éventuellement, des membres de la famille (parents ou enfants en âge d'exercer une activité lucrative). Le revenu du travail agricole par unité de main-d'œuvre familiale (équivalent plein temps) s'est monté à 58 600 francs, soit une augmentation de 7,5 %. Dans la région de plaine, il a atteint 75 100 francs (+8,6 %), dans la région des collines 53 000 francs (+6,1 %) et dans la région de montagne 42 200 francs (+6,6 %).

### Revenu du travail moyen par unité de main-d'œuvre familiale

Région	Année	Francs
Ensemble de la Suisse	2019	54 600
	2020	58 600
Plaine	2019	69 200
	2020	75 100
Collines	2019	50 000
	2020	53 000
Montagne	2019	39 600
	2020	42 200

Source : Agroscope, échantillon « Situation du revenu »

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



### Revenu du travail plus faible que dans l'industrie et le secteur des services

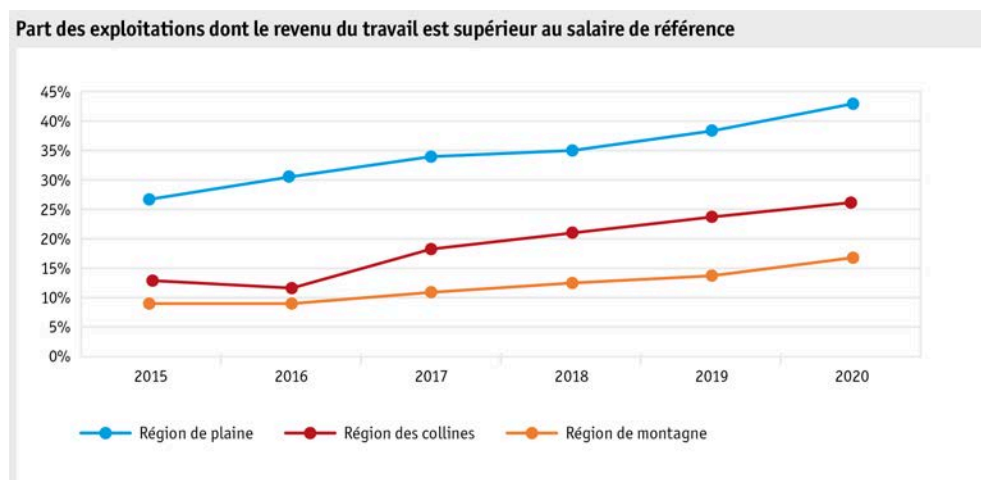
Si l'on considère la moyenne des trois années 2018 à 2020, la main-d'œuvre familiale a perçu, dans l'agriculture, des salaires plus bas que ceux des travailleurs des secteurs secondaire et tertiaire. Le revenu médian par unité de main-d'œuvre familiale dans les régions de plaine, des collines et de montagne représentait respectivement 85 %, 64 % et 56 % du salaire de référence.

### Revenu du travail par unité de main-d'œuvre (UTAF) et comparaison des salaires, 2018–2020

	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne
Revenu du travail <sup>1</sup> (médian) fr./UTAF	63 600	45 400	36 900
Salaires de référence <sup>2</sup> (médian) fr./UTAF	75 200	70 500	66 000

\*Sources :<sup>1</sup>) Agroscope, échantillon « Situation du revenu »; <sup>2</sup>) Enquête sur la structure des salaires de 2018 (OFS, 2020) et indice suisse des salaires de l'Office fédéral de la statistique (OFS, 2021).

Le part des exploitations dont le revenu du travail était supérieur au salaire de référence n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années.



Source : Agroscope, échantillon « Situation du revenu »

### Revenu total par ménage de 108 800 francs

Le revenu hors agriculture n'est pas relevé pour les communautés d'exploitation. Par conséquent, le revenu total ne peut être calculé que pour les entreprises individuelles, sans les communautés d'exploitation. En 2020, le revenu non agricole se montait à 33 700 francs, ce qui correspond à une augmentation de 4,3 % par rapport à l'année précédente. La majoration de 5,7 % du revenu total, qui est passé à 108 800 francs, est essentiellement due à la croissance du revenu agricole.

Le revenu hors agriculture représentait en moyenne 31 % du revenu total, qui a atteint 128 000 francs dans la région de plaine, 102 900 francs dans la région des collines et 88 200 francs

EXPLOITATION > SITUATION ÉCONOMIQUE



dans la région de montagne. Le revenu non agricole constitue dans la région des collines et de montagne une part plus importante du revenu total (34 %) que dans la région de plaine (28 %).

**Revenus agricole, non agricole et total moyens (sans communautés d'exploitation)**

Région	Année	Revenu agricole	Revenu hors agriculture	Revenu total
Ensemble de la Suisse	2019	70 600	32 300	102 900
	2020	75 100	33 700	108 800
Plaine	2019	86 100	34 100	120 200
	2020	91 900	36 100	128 000
Collines	2019	64 200	33 500	97 600
	2020	68 200	34 700	102 900
Montagne	2019	55 600	29 000	84 600
	2020	58 500	29 700	88 200

Source : Agroscope, échantillon « Situation du revenu »

**Résultats d'exploitation : toutes les régions**

**Résultats d'exploitation : région de plaine**

**Résultats d'exploitation : région des collines**

**Résultats d'exploitation : région de montagne**

Informations complémentaires sur le revenu dans l'agriculture suisse (tableaux, données, publications) :

[www.einkommensstatistik.ch](http://www.einkommensstatistik.ch)

[www.statistiquedesrevenus.ch](http://www.statistiquedesrevenus.ch)

[www.statisticadeiredditi.ch](http://www.statisticadeiredditi.ch)

Conrad Widmer, OFAG, secteur Politique agricole et affaires du Conseil fédéral



## HODUFLU Mise en valeur des résultats

L'application HODUFLU sert à gérer les flux d'éléments fertilisants sous forme d'engrais de ferme et d'engrais de recyclage. En 2020, les quantités transférées et le nombre de bulletins de livraison ont de nouveau légèrement augmenté après de légères baisses entre 2017 et 2019. Les nouveaux produits introduits en 2019, soit les résidus de récolte et les déchets provenant de l'épluchage de légumes, n'ont été utilisés qu'en partie. D'importants transferts d'éléments fertilisants ont également eu lieu en 2020, au sein de huit cantons en particulier et entre ces mêmes cantons.

### Bref aperçu

Pour réduire les apports dans l'environnement d'azote et de phosphore provenant de l'agriculture, l'OFAG a notamment introduit HODUFLU. Cette application est utilisée pour gérer les transferts d'éléments fertilisants que chaque exploitation doit enregistrer dans son « Suisse-Bilanz ». Tous les transferts d'engrais de ferme et d'engrais issus de matières recyclées sont consignés au moyen de bulletins de livraison. Comme toutes les données y sont enregistrées de manière centralisée, HODUFLU permet une meilleure transparence et un meilleur contrôle de la redistribution des éléments fertilisants.



### Évolution des quantités livrées d'éléments fertilisants provenant d'engrais de ferme et d'engrais de recyclage

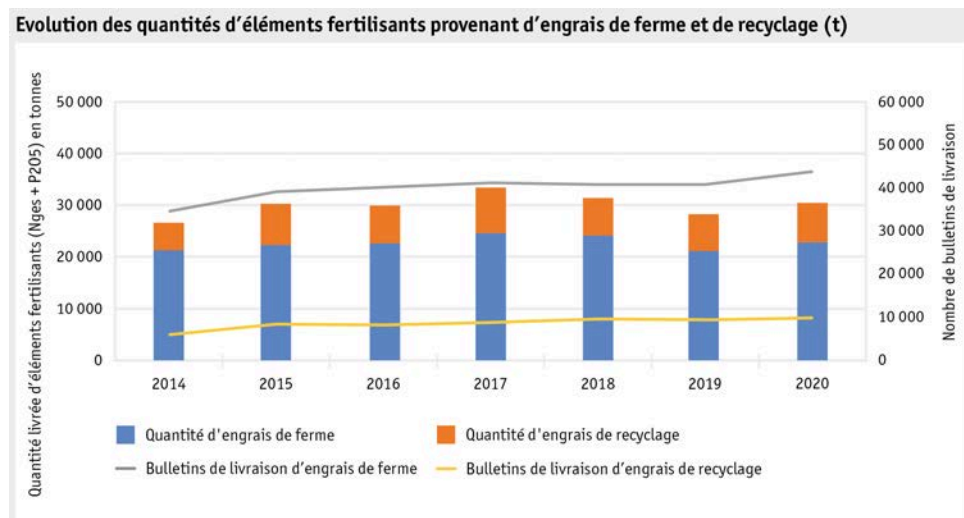
Une lente progression des quantités livrées d'éléments fertilisants ( $N_{\text{stock}}$  ;  $P_{205}$ ) provenant d'engrais de ferme et de recyclage est constatée jusqu'en 2017, où elles atteignent leur maximum. Toutefois, après une baisse jusqu'en 2019, une légère tendance à la hausse a de nouveau été observée en 2020. L'évolution du nombre de bulletins de livraison a été similaire. Surtout, le nombre de bulletins de livraison pour des engrais de ferme a sensiblement augmenté (+7 %). Les engrais de ferme et les engrais de recyclage ont présenté des tendances similaires au fil des ans.



EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



En 2014, environ 20 % des éléments fertilisants, toutes origines confondues, provenaient d'installations de méthanisation et de compostage industrielles et commerciales. Cette proportion a légèrement augmenté jusqu'à 26 % en 2015. Elle est depuis restée relativement stable.



Source: OFAG

### Produits nouvellement introduits

En 2020, les déchets provenant de l'épluchage de légumes et les résidus de récolte ont été inclus pour la première fois dans les engrais de recyclage. Il est intéressant de noter que la catégorie des déchets provenant de l'épluchage de légumes n'a jamais été saisie dans HODUFLU. Cent-six bulletins de livraison ont été saisis pour le produit « résidus de récolte ». Seuls quatre cantons ont fait usage de la nouvelle catégorie : Fribourg, Lucerne, Saint-Gall et Zurich, ce dernier étant le plus gros expéditeur de résidus de récolte avec 99 bulletins de livraison.

### Utilisation du nouveau produit « résidus de culture » en 2020

	Quantité [t]	N <sub>ges</sub> [kg]	P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> [kg]
Par bulletin de livraison	80	264	72
Total	8 492	28 022	7 643

### Évolution du nombre de bulletins de livraison ainsi que des quantités d'azote et de phosphore livrées

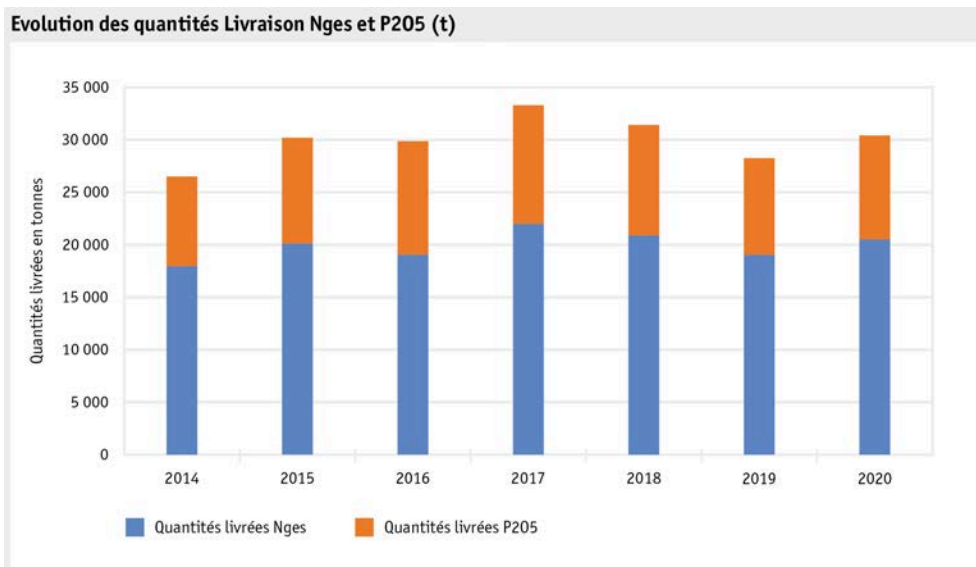
Depuis la mise en place du système, la masse d'azote circulant entre les exploitations était chaque année environ deux fois plus grande que celle de phosphore. La quantité la plus élevée consignée par bulletin de livraison en 2017 était de 226 kg pour le phosphore et de 441 kg pour l'azote. Les quantités de phosphore et d'azote consignées ont atteint leur plus bas niveau en 2019 avec une valeur moyenne de 183 kg par bulletin de livraison, tandis que la quantité moyenne d'azote était de 379 kg.

La quantité d'éléments fertilisants et le nombre de bulletins de livraison ont légèrement diminué de 2017 à 2019, puis ont à nouveau légèrement augmenté en 2020. Le nombre de bulletins de livraison s'est stabilisé à environ 50 000. La quantité totale d'éléments fertilisants

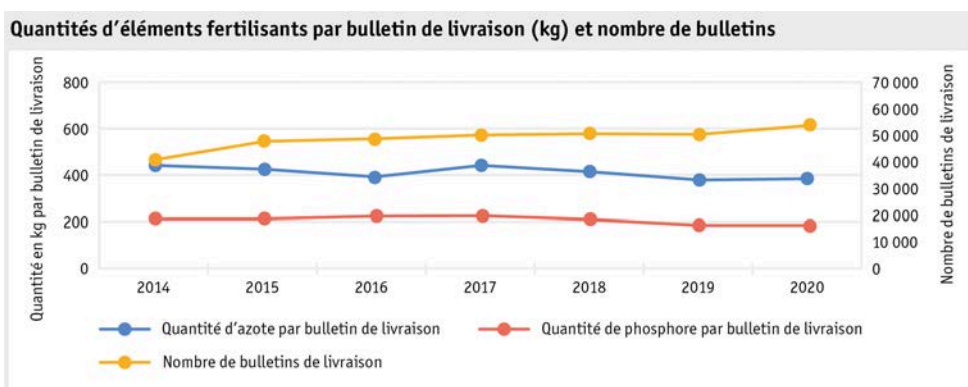
EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



a légèrement augmenté en 2020, mais la quantité d'éléments fertilisants par bulletin de livraison est restée constante.



Source: OFAG

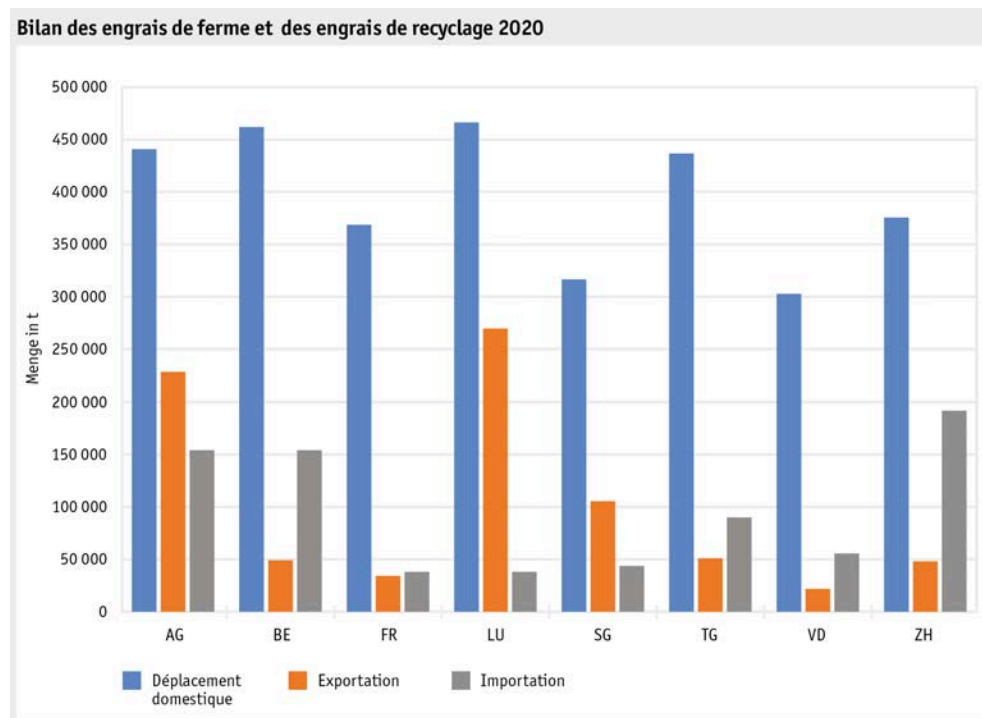


Source: OFAG

**Mouvements au niveau des cantons**

Sur les 26 cantons formant la Confédération, huit ont déclaré plus de 1500 bulletins d'entrée ou de sortie d'engrais de ferme et de recyclage en 2020. Il s'agit des cantons d'Argovie, de Berne, de Fribourg, de Lucerne, de Saint-Gall, de Thurgovie, de Vaud et de Zurich.

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES



Quelle: BLW

Dans ces cantons, les principaux flux d’engrais de ferme et d’engrais de recyclage ont été intracantonaux. En termes de volume, c’est le canton de Lucerne qui a échangé le plus d’engrais de ferme et d’engrais de recyclage (469 000 t), suivi de près par le canton de Berne avec 464 000 t de mouvements intracantonaux.

En 2020, les cantons qui ont pris en charge les plus grosses quantités étaient les cantons de Zurich (194 000 t), d’Argovie (155 000 t) et de Berne (154 500 t). Les cantons de Thurgovie, de Vaud et de Fribourg ont également enregistré une prise en charge plus importante d’engrais de ferme et d’engrais de recyclage qu’ils en ont cédés. Au total (mouvements intracantonaux + cessions et prises en charge intercantionales), c’est le canton d’Argovie qui a transféré le plus d’engrais de ferme et de recyclage en 2020 (826 000 t).

**Bilan des engrais de ferme et des engrais de recyclage en 2020**

Les chiffres susmentionnés doivent être pris avec précaution. En effet, les livraisons d’éléments fertilisants au départ ou à destination des installations de méthanisation sont comptées deux fois dans HODUFLU. Cela s’explique par le fait que les intrants d’éléments fertilisants sous forme d’engrais de ferme ne peuvent, pour l’heure, pas être soustraits des extrants sous forme d’engrais de recyclage produits dans ces installations.

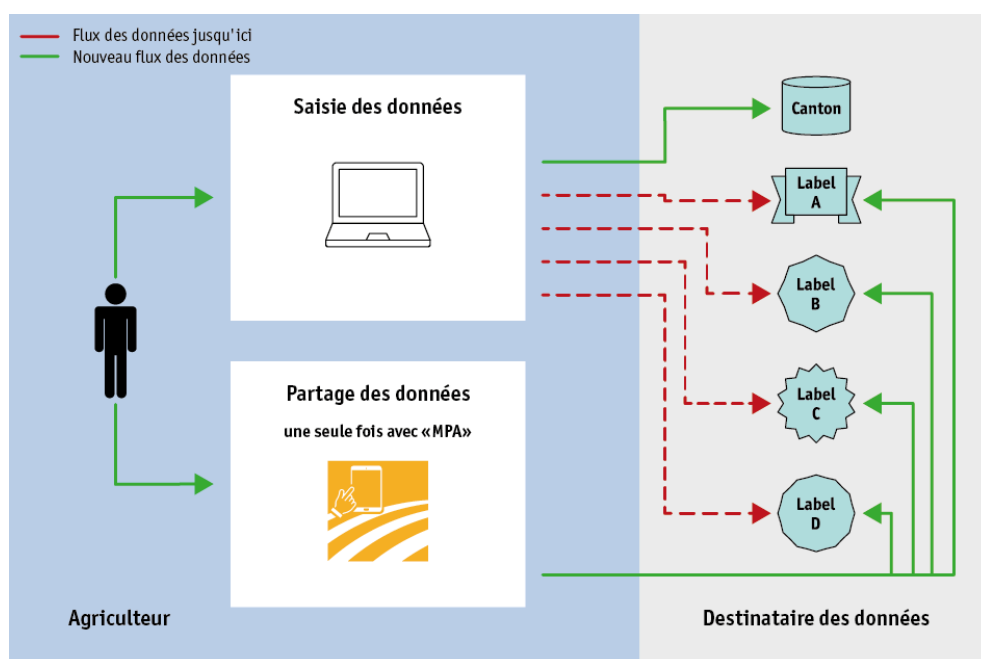
Beatrice Künzi, OFAG, secteur Paiements directs - Programmes, beatrice.kuenzi@blw.admin.ch



## « Mon partage de données agricoles »

Depuis 2021, l'OFAG met à disposition sur son portail Agate une nouvelle application permettant aux agriculteurs de transmettre leurs données d'exploitation de manière simple et contrôlée à des tiers. Grâce à cette simplification administrative, les enregistrements multiples et fastidieux des données d'exploitation sont sensiblement réduits. Ainsi, les exploitants gagnent du temps pour les travaux de la ferme proprement dits.

Depuis 2021, l'application « Mon partage de données agricoles » (MPA) est disponible via le portail [agate.ch](http://agate.ch) pour tous les agriculteurs de Suisse. Grâce à cette application, les exploitants peuvent consulter les demandes de données (p. ex. pour les données d'exploitation) provenant des destinataires de données (p. ex. organisations de labels) et **modifier à tout moment leur consentement concernant la transmission des données**. Cela permet non seulement de simplifier le transfert des données personnelles, mais aussi de réduire le nombre d'enregistrements multiples de données agricoles concernant l'exploitation.



### Application de partage simple à utiliser

L'application dans le portail [agate.ch](http://agate.ch) est **très simple et rapide** à utiliser. Une liste des transmissions de données consenties facilite la vue d'ensemble. Les nouvelles demandes de données sont mises en évidence. Pour chaque demande, l'exploitant reçoit une description des données demandées et l'indication de l'utilisation que fera le destinataire de ces données. L'exploitant peut à tout moment **consulter lui-même les données concernées par la demande via l'application**. Il peut également modifier son consentement à tout moment dans l'application.

EXPLOITATION > GESTION DES DONNÉES

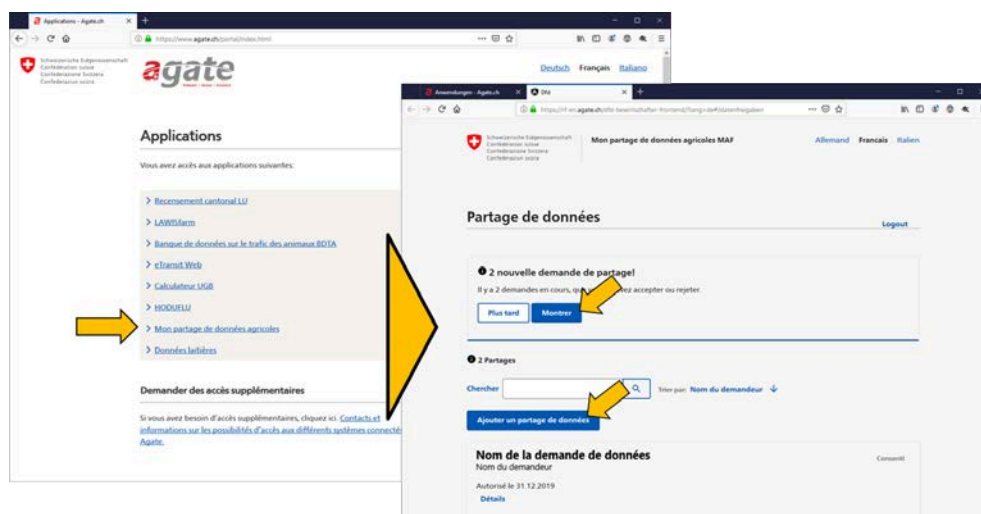


Image de gauche : accès à l'application via le portail Agate ; image de droite : page d'accueil de l'application

Après une phase pilote réussie menée en novembre et décembre 2020 dans le canton de Fribourg, l'application a été mise à la disposition de tous les exploitants de Suisse via Agate en 2021.

Des informations supplémentaires sur l'acquisition des données sont disponibles sur le site Internet de l'OFAG, à la rubrique Agate.

### Perspectives et développement

L'application de partage va encore se développer. Les données issues d'autres secteurs de la production primaire, concernant par exemple les contrôles dans le domaine du bio, sont demandées par des destinataires potentiels de données tels que les organisations de labels. La conception des futurs jeux de données fait l'objet de consultations régulières avec les destinataires de données et les représentants des exploitants (par exemple, l'Union suisse des paysans et autres organisations). Ainsi, c'est en commun que l'avenir du partage facile et sécurisé des données est façonné.

Bengt Gade, Manfred Tschumi, OFAG, secteur Système d'information sur l'agriculture

PRODUCTION



## Introduction

### Moyens de production

La production agricole a besoin d'engrais, d'aliments pour animaux, de semences, de plants et de produits phytosanitaires pour les raisons suivantes :

- les engrais servent à la nutrition des plantes, dont ils favorisent la croissance, accroissent le rendement ou améliorent la qualité ;
- les aliments destinés aux animaux de rente et aux animaux de compagnie permettent de garantir les performances des animaux de rente agricoles ainsi que la qualité des produits d'origine animale ;
- des substances de nature chimique ou biologique sont employées sous forme de produits phytosanitaires pour protéger les plantes cultivées d'organismes nuisibles et obtenir ainsi une récolte abondante ;
- un matériel végétal de multiplication de haute qualité (semences, plants de pommes de terre, greffons, porte-greffes et jeunes plants de variétés de fruits et de vignes) contribue largement à la durabilité de la production en Suisse.

Si les moyens de production aident l'agriculture à accroître considérablement son rendement et la qualité de ses produits, ils sont aussi susceptibles d'avoir des effets indésirables sur la santé de l'être humain et de l'animal ainsi que sur l'environnement. C'est pourquoi il faut en réglementer la commercialisation et l'utilisation. Différentes dispositions légales définissent à cette fin les conditions d'homologation et les exigences auxquelles doivent satisfaire ces produits et leur production, ainsi que l'étiquetage, les modes d'utilisation, les obligations de déclarer, les indications sur les plantes agricoles dans le catalogue des variétés et la certification des semences.

### Production végétale et production animale

Les plantes cultivées et les animaux de rente agricoles sont à la base de la production de matières premières et de denrées alimentaires. La culture et l'élevage dépendent dans une large mesure du sol utilisé pour la production et de sa fertilité ainsi que de l'eau nécessaire pour couvrir les besoins qui découlent de ces activités agricoles. La Confédération encourage à recourir à ces facteurs de production conformément aux principes du développement durable ainsi qu'à préserver la santé et la diversité génétique des plantes cultivées et des animaux de rente.

### Sécurité de la production

La production primaire, premier maillon de la chaîne alimentaire « de la fourche à la fourchette », est confrontée à de nombreux défis. Les systèmes de production modernes, très pointus, qui suivent l'évolution du contexte économique, climatique et sociétal, requièrent une bonne maîtrise des risques liés à la production de denrées alimentaires. L'Office fédéral de l'agriculture s'occupe à la fois de la gestion des risques découlant de la production primaire et de la coordination des contrôles nécessaires. Il travaille en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), qui est responsable de la sécurité des denrées alimentaires jusqu'à leur destination finale, à savoir le consommateur. L'Unité fédérale pour la filière alimentaire (UFAL), codirigée par l'OFAG et l'OSAV, est un partenaire essentiel dans la mesure où cette unité est chargée de l'élaboration, sur la base

**PRODUCTION > INTRODUCTION**

d'ordonnances des deux offices, du plan de contrôle national dans la chaîne alimentaire et du rapport annuel s'y référant ainsi que de la supervision des contrôles effectués par les cantons.





## OGM dans les fourrages importés

**Les aliments pour animaux sont strictement contrôlés pour y détecter d'éventuelles traces d'organismes génétiquement modifiés (OGM). La statistique 2020 précise que les aliments pour animaux sont restés exempts d'organismes génétiquement modifiés pendant l'année sous revue. Seules certaines traces d'OGM isolées ont été découvertes, notamment dans les aliments pour oiseaux.**

La présence d'OGM est réglée dans l'ordonnance sur la production et la mise en circulation des aliments pour animaux (ordonnance sur les aliments pour animaux, OSALA ; RS 916.307). Les aliments pour animaux qui contiennent plus de 0,9 % d'OGM autorisés doivent être étiquetés comme produits à partir d'OGM. Les contrôles portent sur les aliments concentrés riches en protéines à base de maïs, de soja et de colza, parce que la surface dédiée à la culture de ces variétés OGM est très vaste à l'échelle mondiale.

Bien que tous les produits pour l'alimentation animale contenant des OGM et approuvés par l'Union européenne puissent être mis sur le marché en Suisse, aucun de ces aliments n'a été importé en Suisse en 2020 (cf. tableau ci-dessous).

### Importations d'aliments pour animaux

Année	Quantité totale	Aliments pour animaux contenant des OGM	Aliments pour animaux contenant des OGM
	En t	En t	En %
2015	493 491	0	0
2016	521 497	0	0
2017	506 000	0	0
2018	479 565	0	0
2019	476 321	0	0
2020	463 423	0	0

Sources : OFAG, DGD

Agroscope, qui remplit un mandat de contrôle des aliments pour animaux pour le compte de l'OFAG, a analysé pendant l'exercice 2020 183 échantillons prélevés sur le marché, dont trois se sont révélés non conformes à la réglementation et ont été signalés comme tels (cf. tableau ci-dessous).

### Analyses de la teneur en OGM des aliments pour animaux de rente

PRODUCTION > MOYENS DE PRODUCTION



Année	Échantillons prélevés par la douane	Indications erronées	Échantillons prélevés sur le marché	Indications erronées <sup>1</sup>
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre
2015	60	0	340	1
2016	60	0	312	0
2017	61	0	307	0
2018	47	0	323	0
2019	0	0	220	0
2020	0	0	183	3

<sup>1</sup> Signifie que les prescriptions légales n'ont pas été respectées. Source : Agroscope

Les contrôles ont également permis de découvrir en 2020 trois échantillons non conformes d'aliments pour oiseaux de compagnie. Dans cette catégorie en particulier, tous les aliments ne répondent pas aux prescriptions légales.

**Analyses de la teneur en OGM des aliments pour animaux de compagnie**

Année	Aliments pour animaux de compagnie contrôlés	Indications erronées <sup>1</sup>
	Nombre	Nombre
2015	0	0
2016	4	0
2017	56	1
2018	19	5
2019	2	0
2020	24	3

<sup>1</sup> Signifie que les prescriptions légales n'ont pas été respectées. Source : Agroscope

Markus Hardegger, OFAG, secteur Ressources génétiques et technologies, markus.hardegger@blw.admin.ch



## Sélection végétale et examen variétal

Avec la « Stratégie Sélection végétale 2050 », la Confédération a posé en 2016 les bases de la sélection de nouvelles variétés végétales pour les décennies à venir. Les semences et les plants de variétés adaptées aux conditions locales et au marché sont en effet une condition au développement d'un secteur agroalimentaire durable. La stratégie définit également le concept de promotion selon lequel les fonds publics seront alloués. Environ 13 millions de francs sont prévus pour les années 2020 à 2024.

### Portefeuille public de sélection

La sélection des variétés végétales est principalement le fait du secteur privé, situé en amont de l'agriculture et axé sur les marchés internationaux. Agroscope gère donc des programmes publics de sélection pour les espèces végétales stratégiquement importantes en Suisse, ce qui permet de combler les lacunes dans la gamme des variétés disponibles. À l'heure actuelle, celles-ci concernent les grandes cultures (blé et soja), de nombreuses espèces de plantes fourragères, de plantes médicinales et aromatiques ainsi que des cultures spéciales (pommes, poires, abricots et vignes). La poursuite du développement de ce portefeuille public de sélection est au cœur de la Stratégie Sélection végétale 2050.



La luzerne comme nouvelle légumineuse dans les mélanges de plantes fourragères suisses

### Portefeuille de projets 2020-2024

Au printemps 2020, l'Office fédéral de l'agriculture a lancé un vaste appel de projets pour promouvoir la sélection végétale et les essais variétaux au cours des cinq prochaines années. Des contributions financières d'un montant total de 19 millions de francs suisses ont été demandées pour 47 projets issus de 21 organisations différentes. Les organisations impliquent également de nombreux autres partenaires et tiers dans l'organisation de projet. Les projets ont été évalués et choisis selon un ordre de priorité pour l'attribution des contributions financières. Les projets retenus poursuivent des objectifs de sélection ou mettent en place des essais visant à décrire l'aptitude des variétés végétales à être cultivées et utilisées dans l'intérêt d'une agriculture suisse durable.

## PRODUCTION &gt; MOYENS DE PRODUCTION



**Objectifs de sélection** : L'objectif principal des activités de sélection et des essais en culture du portefeuille de projets consiste dans le développement de *variétés résistantes* aux insectes nuisibles, tels que l'altise, le méligèthe du colza ou le charançon de la tige du colza, aux maladies fongiques, telles que la carie ordinaire ou la carie naine du blé, l'anthracnose du lupin, la maladie des taches brunes du pois, le mildiou de la pommes de terre, l'oïdium, la pourriture grise et la pourriture noire de la vigne, ainsi que contre les bactérioses et les viroses telles que la jaunisse virale ou le « syndrome des basses richesses » (SBR) de la betterave sucrière. L'accent est également mis sur les *qualités de produits spécifiques au marché* pour les plantes des grandes cultures et les plantes fourragères ainsi que pour les fruits, les baies et la vigne. La qualité sensorielle des fruits et l'aptitude à la conservation des pommes, des framboises, des mûres et des courgettes, la teneur en substances amères des lupins et les propriétés panifiables du triticale et de l'épeautre par rapport au blé doivent être saisies et traitées dans une perspective de sélection. Enfin, l'*adaptation aux conditions locales* du soja, de la luzerne, du maïs doux et de l'arnica représente un objectif de sélection important dans le cadre de l'établissement de ces cultures en Suisse.

**Ressources financières pour les cinq prochaines années**

Pour les années 2020 à 2024, des contributions financières d'un montant de 12,9 millions de francs sont prévues pour 27 projets de 15 organisations extérieures à l'administration fédérale (cf. tableau ci-dessous). Agroscope est impliqué dans 18 projets et joue un rôle central dans le cadre du programme de financement pour l'élaboration et le transfert de connaissances et de compétences en matière de sélection. À cet effet, les ressources disponibles des programmes de sélection d'Agroscope existants seront mises à contribution et 5,5 millions de francs supplémentaires seront utilisés dans le cadre du programme de financement d'une durée de cinq ans. Globalement, le budget disponible de 3 millions de francs par an a déjà été utilisé à 90 % à partir de 2021 et il sera entièrement épuisé dans les années à venir.

**Contributions financières prévues pour des organisations extérieures à l'administration fédérale et à Agroscope pour des projets de sélection végétale et d'examen variétal au cours des années 2020-2024**

PRODUCTION > MOYENS DE PRODUCTION



Type/catégorie de plante utile	Contribution financière pour la sélection végétale et les essais variétaux (en fr.)		
	Organisations extérieures à l'administration fédérale	Agroscope <sup>1</sup>	Total
Céréales	1 831 449	1 058 058	2 889 507
<i>Blé</i>	1 179 629	589 202	1 768 831
<i>Épeautre</i>	463 870	439 296	903 166
<i>Triticale</i>	187 950	29 560	217 510
Plantes oléagineuses et à fibres	261 888	740 244	1 002 132
<i>Colza</i>	41 300	459 580	500 880
<i>Soja</i>	220 588	280 664	501 252
Plantes fourragères	450 432	2 573 127	3 023 559
<i>Pois fourragers</i>	1 370 823	222 380	1 593 203
<i>Lupin</i>	985 984		985 984
<i>Luzerne</i>	216 320	228 052	444 372
Plantes sarclées	798 844	1 368 300	2 167 144
<i>Pomme de terre</i>	600 579	661 800	1 262 379
<i>Betterave sucrière</i>	198 265	706 500	904 765
Fruits	570 440	1 289 845	1 860 285
Petits fruits	217 175	502 177	719 352
Vigne	654 459		654 459
Légumes	417 200		417 200
Plantes médicinales et aromatiques	13 850	110 253	124 103
<b>Total</b>	<b>7 338 432</b>	<b>5 519 309</b>	<b>12 857 741</b>

<sup>1</sup> montre les besoins budgétaires supplémentaires d'Agroscope dans le cadre du programme de promotion.

Paul Mewes, OFAG, secteur Santé des plantes et variétés



## OGM dans les semences importées

**La campagne de contrôle 2020 a été fortement perturbée par la pandémie de COVID-19. Seuls quatre échantillons ont pu être recueillis au lieu de vingt en moyenne. Néanmoins, aucune trace d'organisme génétiquement modifié n'a été détectée dans ces lots de semences.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, il n'est plus nécessaire d'obtenir un permis général d'importation pour introduire sur le territoire suisse les denrées suivantes : le blé, le seigle, l'orge, l'avoine, le maïs, le triticale, le soja, le colza, la navette d'été, la betterave sucrière et la betterave fourragère ainsi que le coton. Les importateurs ne doivent donc plus déclarer les lots de semences de maïs, de soja, de colza, de navette d'été et de betteraves en vue d'un possible prélèvement d'échantillons visant à analyser la présence d'impuretés sous forme d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Il a toutefois été convenu avec la branche que les importations continueront d'être déclarées à l'OFAG (cf. art. 14 de l'ordonnance sur le matériel de multiplication, RS 916.151). La campagne de prélèvement pour l'année sous revue, particulièrement pendant la saison d'importation du maïs printemps 2020, n'a pas pu être conduite comme d'ordinaire, puisqu'elle a été fortement perturbée par les restrictions associées à la pandémie de COVID-19. C'est pourquoi seuls quatre échantillons de maïs ont été recueillis cette année au lieu de la vingtaine que l'on prélève ordinairement en moyenne. Aucune trace d'OGM n'a été détectée dans les cinq espèces de plantes contrôlées.

### Récapitulatif des contrôles effectués en 2020

	Maïs	Colza	Soja	Betteraves	Luzerne
Nombre de lots notifiés	306	78	19	11	7
Nombre de lots contrôlés	4	6	0	3	7
Nombre de lots positifs	0	0	0	0	0

Source : OFAG

OFAG, secteur Ressources génétiques et Technologies, [genres@blw.admin.ch](mailto:genres@blw.admin.ch)



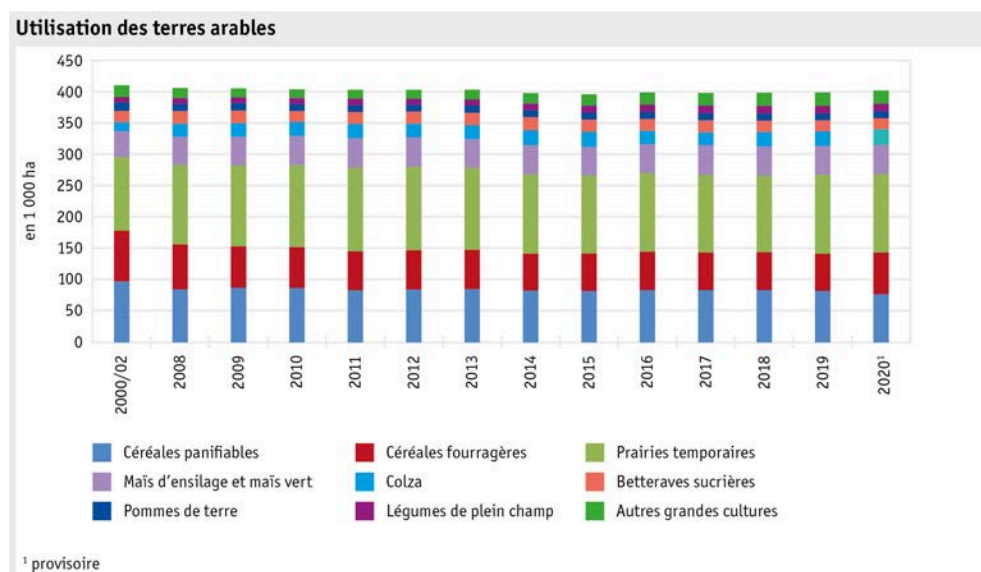
## Utilisation des surfaces

**Alors que la superficie des terres ouvertes a augmenté en 2020, celle des prairies temporaires a diminué. Les céréales et les oléagineux ont enregistré des augmentations de superficie plus importantes. La superficie des vignes et des petits fruits arbustifs est restée à peu près la même que l'année précédente.**

La surface agricole utile (SAU) est constituée des grandes cultures, des cultures pérennes hors terres arables, des prairies naturelles et des pâturages ainsi que des surfaces destinées à d'autres usages, notamment les surfaces à litière et les tourbières. En raison de l'expansion continue des surfaces réservées à l'habitat et aux infrastructures, la tendance au recul de la SAU se poursuit.

### Grandes cultures

La superficie des terres ouvertes a augmenté par rapport à l'année précédente (+4420 ha, +1,6 %) et la superficie totale des grandes cultures a également augmenté légèrement (+3080 ha, +0,8 %). Les céréales et les oléagineux ont connu d'importantes augmentations des superficies, tandis que la surface des prairies artificielles a diminué.



Source: USP

### Cultures pérennes

En 2020, la collecte des données a été réorganisée. La vue d'ensemble des résultats de la collecte de données 2020 par culture et par variété ainsi que la comparaison avec les données de l'année précédente sont disponibles à l'adresse suivante :

Statistique des surfaces de cultures fruitières de Suisse pour l'année 2020.

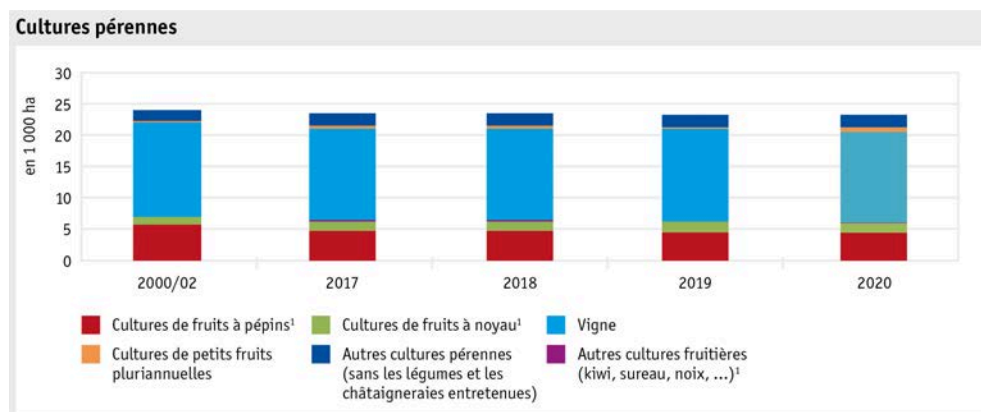
En raison du changement de système, les différences de superficie entre les années 2019 et 2020 ne peuvent pas nécessairement être interprétées comme une augmentation ou une diminution de la superficie.

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



Au cours de l'année sous revue, la culture de petits fruits pluriannuels couvrait 443 hectares, chiffre pratiquement identique à celui de l'année précédente (2019 : 442 ha).

En 2020, la surface viticole affectée à la production de vins s'élevait à 14 696 hectares. Elle n'a diminué que dans une mesure négligeable par rapport à 2019 (-8 ha ; -0,05 %). La surface en cépages blancs représentait près de 6427 hectares (+41 ha), celle en cépages rouges 8269 hectares (-49 ha). En 2020, les cépages blancs ont représenté 44 % de la surface totale (2019 : 43 %), tandis que les cépages rouges ont représenté 56 % (2019 : 57 %).



Source: OFAG / USP

Les autres cultures pérennes englobent notamment les plants de pépinières et les plantes ornementales, les sapins de Noël, les cultures maraîchères pérennes, les matières premières renouvelables, tel le roseau de Chine, ainsi que les plantes aromatiques et médicinales pérennes.

**Liens sur la page d'accueil de l'OFAG :**

Production durable : Fruits – Statistiques fruits (<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzliche-produktion/obst/statistiken-obst.html>)  
 Production durable : Fruits et spiritueux – Statistiques viticoles (<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/pflanzliche-produktion/weine-und-spirituosen/weinwirtschaftliche-statistik.html>)

Marianne Glodé, OFAG, secteur Produits végétaux, marianne.glode@blw.admin.ch  
 Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, secteur Produits végétaux, hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch



**Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation**

Produit	2000/02	2015	2016	2017	2018	2019	2020 <sup>1</sup>	2000/02 – 2018/20
	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha	%
<b>Céréales</b>	<b>178 576</b>	<b>141 417</b>	<b>144 721</b>	<b>142 838</b>	<b>143 506</b>	<b>141 240</b>	<b>143 918</b>	<b>-20.0</b>
<b>Céréales panifiables</b>	<b>96 527</b>	<b>81 827</b>	<b>83 062</b>	<b>82 688</b>	<b>83 253</b>	<b>81 684</b>	<b>76 609</b>	<b>-17.0</b>
Blé	91 045	75 931	76 312	75 541	75 713	73 619	68 510	-20.0
Epeautre	1 878	3 907	4 607	4 978	5 367	5 692	5 933	202.0
Amidonnier, engrain	46	67	134	153	284	430	330	657.0
Seigle	3 518	1 890	1 985	2 004	1 855	1 905	1 798	-47.0
Méteil de céréales panifiable	39	32	24	12	34	38	38	-6.0
<b>Céréales fourragères</b>	<b>82 049</b>	<b>59 590</b>	<b>61 659</b>	<b>60 150</b>	<b>60 253</b>	<b>59 556</b>	<b>67 139</b>	<b>-24.0</b>
Blé	–	6 381	7 408	6 377	6 612	6 715	9 613	
Orge	42 916	27 986	28 641	28 088	27 898	26 853	27 808	-36.0
Avoine	4 342	1 556	1 684	1 899	1 628	1 713	1 793	-61.0
Méteil de céréales fourragères	311	192	221	245	222	266	256	-20.0
Maïs grain	22 280	15 322	14 912	15 192	15 700	16 015	19 972	-23.0
Triticale	12 201	8 090	8 721	8 523	7 960	7 683	7 457	-37.0
Millet	–	63	72	186	233	311	240	
<b>Légumineuses</b>	<b>3 514</b>	<b>5 016</b>	<b>5 314</b>	<b>5 263</b>	<b>5 057</b>	<b>4 714</b>	<b>4 740</b>	<b>38.0</b>
Pois protéagineux	3 165	4 355	4 553	4 109	3 891	3 550	3 573	16.0
Féveroles	294	556	646	1 039	1 003	1 002	957	235.0
Lupins	55	105	115	115	163	162	210	224.0
<b>Cultures sarclées</b>	<b>34 229</b>	<b>31 180</b>	<b>30 594</b>	<b>30 905</b>	<b>30 133</b>	<b>28 970</b>	<b>28 972</b>	<b>-14.0</b>
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	10 891	10 995	11 276	11 107	10 981	10 956	-20.0
Betteraves sucrières	17 886	19 759	19 095	19 135	18 578	17 555	17 602	0.0
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou	2 544	530	504	494	448	434	414	-83.0
<b>Oléagineux</b>	<b>18 535</b>	<b>29 769</b>	<b>27 687</b>	<b>27 433</b>	<b>30 060</b>	<b>30 404</b>	<b>30 979</b>	<b>64.0</b>
Colza	13 126	23 432	20 979	20 419	22 811	22 697	24 391	77.0
Tournesol	4 389	4 568	4 885	5 258	5 386	5 903	4 472	19.0
Soja	989	1 719	1 765	1 695	1 801	1 721	2 031	87.0
Courges à huile	32	50	58	61	62	83	85	142.0
<b>Matières premières renouvelables</b>	<b>1 304</b>	<b>181</b>	<b>198</b>	<b>255</b>	<b>359</b>	<b>240</b>	<b>238</b>	<b>-79.0</b>
Colza	1 137	116	106	135	187	97	117	-88.0
Tournesol	35	44	40	52	46	49	31	20.0
Autres (kénaf, chanvre, etc.)	132	21	52	68	126	94	90	-22.0
<b>Légumes de plein champ</b>	<b>8 489</b>	<b>10 865</b>	<b>11 435</b>	<b>12 127</b>	<b>12 127</b>	<b>11 876</b>	<b>12 128</b>	<b>42.0</b>
<b>Maïs d'ensilage et maïs vert</b>	<b>40 652</b>	<b>45 904</b>	<b>46 259</b>	<b>47 865</b>	<b>47 003</b>	<b>46 692</b>	<b>46 847</b>	<b>15.0</b>
<b>Jachères vertes et florales</b>	<b>3 392</b>	<b>3 014</b>	<b>3 113</b>	<b>3 162</b>	<b>3 169</b>	<b>3 086</b>	<b>3 109</b>	<b>-8.0</b>
Autres terres ouvertes	1 770	5 630	3 554	4 107	4 025	4 834	3 518	133.0
<b>Terres ouvertes</b>	<b>290 462</b>	<b>272 816</b>	<b>272 698</b>	<b>273 955</b>	<b>275 439</b>	<b>272 056</b>	<b>274 449</b>	<b>-6.0</b>
<b>Prairies artificielles</b>	<b>117 671</b>	<b>125 060</b>	<b>125 561</b>	<b>123 782</b>	<b>122 222</b>	<b>126 248</b>	<b>125 393</b>	<b>6.0</b>
Autres	2 427	477	436	447	478	490	2 030	-59.0
<b>Terres arables total</b>	<b>410 560</b>	<b>398 353</b>	<b>398 695</b>	<b>398 184</b>	<b>398 139</b>	<b>398 794</b>	<b>401 872</b>	<b>-3.0</b>
Cultures fruitières <sup>2</sup>	6 913	6 297	6 318	6 298	6 304	6 240	6 055	-10.0
Vigne	15 053	14 793	14 780	14 748	14 712	14 704	14 696	-2.0
Matières premières renouvelables pluriannuelles	257	142	119	99	93	86	82	-66.0
Prairies naturelles, pâturages	627 938	612 901	611 573	609 042	603 830	601 850	600 686	-4.0
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	16 992	17 587	17 738	21 898	21 989	20 658	107.0
<b>Surface agricole utile</b>	<b>1 071 131</b>	<b>1 049 478</b>	<b>1 049 072</b>	<b>1 046 109</b>	<b>1 044 976</b>	<b>1 043 663</b>	<b>1 044 034</b>	<b>-3.0</b>

<sup>1</sup> provisoire

<sup>2</sup> En 2020, la saisie des données des cultures fruitières a été effectuée

C'est pourquoi les différences de surface entre les deux années ne doivent pas nécessairement être interprétées comme une progression ou un recul des surfaces.

Sources : cultures fruitières et viticulture : OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS



## Santé des végétaux

**La santé des végétaux est vitale pour nous. Les plantes produisent l'oxygène que nous respirons et constituent la majeure partie de notre alimentation. Or, l'intensification des échanges internationaux est de plus en plus souvent responsable de l'introduction involontaire en Suisse de nouveaux organismes nuisibles et de nouvelles maladies susceptibles de causer de gros dégâts dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire. C'est ainsi qu'en 2020, un nouvel organisme nuisible dangereux s'est disséminé au Tessin : le scarabée japonais.**

Originaire du Japon, le scarabée japonais (*Popillia japonica*) est un nouvel organisme nuisible dangereux, qui a été introduit en Amérique du Nord au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il s'est ensuite propagé dans le reste du monde pour être finalement détecté au sud du Tessin durant l'été 2020. En Suisse, le scarabée japonais est un organisme qui doit être signalé et combattu, car il peut causer des dégâts considérables à plus de 300 espèces végétales très diverses. Plusieurs de ces espèces revêtent une grande importance pour l'agriculture suisse, pour l'horticulture productrice et pour la forêt. Elles doivent donc être, dans la mesure du possible, protégées contre le scarabée japonais. C'est à cette fin que la Confédération et le canton du Tessin ont pris des mesures de grande envergure pour empêcher ou au moins ralentir la propagation du scarabée japonais. Chaque année, les cantons posent à titre préventif un filet anti-insectes, et la Confédération procède à des contrôles des marchandises importées dans les aéroports pour pouvoir détecter suffisamment tôt cet organisme nuisible dans toutes les autres régions de Suisse.



Scarabée japonais en train de dévorer une feuille de vigne (source : OFAG, secteur Santé des plantes et variétés)

### Progression d'autres maladies et organismes nuisibles

La flavescence dorée est une maladie de la vigne causée par autre organisme nuisible qui menace les cultures suisses. Cette maladie, qui provoque le dépérissement des ceps infectés, est transmise par une cicadelle originaire d'Amérique du Nord (*Scapoides titanus*). Elle est, elle aussi, déjà présente dans certaines régions de la Suisse et est combattue par les services phytosanitaires cantonaux sous la surveillance de la Confédération. D'autres organismes nuisibles et maladies ont déjà gagné l'Europe, mais n'ont pas (encore) été détectés en Suisse. Il s'agit par exemple du virus du fruit rugueux brun de la tomate, qui s'attaque aux tomates et aux poivrons et cause des pertes de récoltes considérables, ou de la bactérie *Xylella fastidiosa*, qui affecte plus de 500 espèces végétales et peut provoquer diverses maladies. À cela s'ajoute une liste de nouveaux organismes dont la dangerosité potentielle doit encore être examinée.



Scaphoideus titanus, ou cicadelle de la vigne, est un insecte vecteur de la flavescence dorée (source : Agroscope, Arnaud Conne).

### **Nouvelle législation sur la santé des végétaux en vigueur depuis janvier 2020**

Toutes ces menaces rendent indispensable une protection préventive de la flore suisse. C'est pour cette raison qu'une nouvelle législation sur la santé des végétaux est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'objectif visé consiste à renforcer les dispositifs préventifs, par exemple, intensifier la surveillance à l'intérieur du pays, augmenter les interdictions d'importer et durcir les dispositions concernant les pays non-membres de l'UE. Par ailleurs, le régime du passeport phytosanitaire a été étendu à toutes les espèces végétales. Il convient de relever également la mise au point à l'heure actuelle d'exercices de simulation et de plans d'urgence pour les

## PRODUCTION &gt; PRODUCTION VÉGÉTALE



organismes devant être signalés et combattus afin d'être en mesure de faire face efficacement à une éventuelle infestation et de l'enrayer.

### Année internationale de la santé des végétaux

Les Nations Unies ont proclamé 2020 « Année internationale de la santé des végétaux » (AISV) dans le but de sensibiliser le monde entier à l'importance de la santé des végétaux et à la menace que représentent pour la flore les organismes nuisibles et les maladies. En Suisse, l'année 2020 a aussi été, malgré les restrictions liées à la pandémie de COVID, l'occasion d'informer, par diverses opérations de communication, la population de la mise en danger de la santé des végétaux et de montrer comment chacun pouvait apporter sa pierre à l'édifice. La Poste Suisse a également émis un timbre-poste spécial pour attirer l'attention de l'opinion publique sur le danger que constitue le scarabée japonais.



Timbre-poste spécial émis à l'occasion de l'Année internationale de la santé des végétaux 2020 (© La Poste Suisse SA)

Le 18 février 2021, le Service phytosanitaire fédéral a créé le « Réseau suisse pour la santé des végétaux » avec le concours de différents organismes et institutions. Ce réseau a pour ambition, par une communication concertée visant la population tout au long de l'année 2020, de mieux protéger, avec les services compétents, la santé des végétaux cultivés et des espèces forestières en Suisse contre l'introduction et la propagation de nouveaux ravageurs et de nouvelles maladies.

Lien vers le site de l'OFAG : [www.sante-des-vegetaux.ch](http://www.sante-des-vegetaux.ch)

Peter Kupferschmied, Christina Sann, Andreas von Felten, OFAG, secteur Santé des plantes et variétés



## Grandes cultures

**L'année 2020 se caractérise par une stabilité des surfaces de pommes de terre et une légère augmentation de celles des oléagineux (surtout pour le colza). L'augmentation des surfaces de céréales fourragères a contrebalancé le recul de celles de céréales panifiables.**

### **Pommes de terre : nombre d'exploitations en diminution permanente**

Au cours de la dernière décennie, les surfaces dédiées à la culture de pommes de terre sont demeurées relativement stables, couvrant peu ou prou 11 000 hectares (10 956 ha en 2020, soit -25 ha par rapport à 2019). La surface cultivée par exploitation augmente de manière régulière, passant de 1,5 ha à 2,5 ha en une décennie. Les surfaces de pommes de terre primeurs, pour l'essentiel cultivées sous plastique, ont doublé depuis 2008, passant d'environ 200 ha à 410 ha en 2020.

### **Oléagineux : augmentation des surfaces**

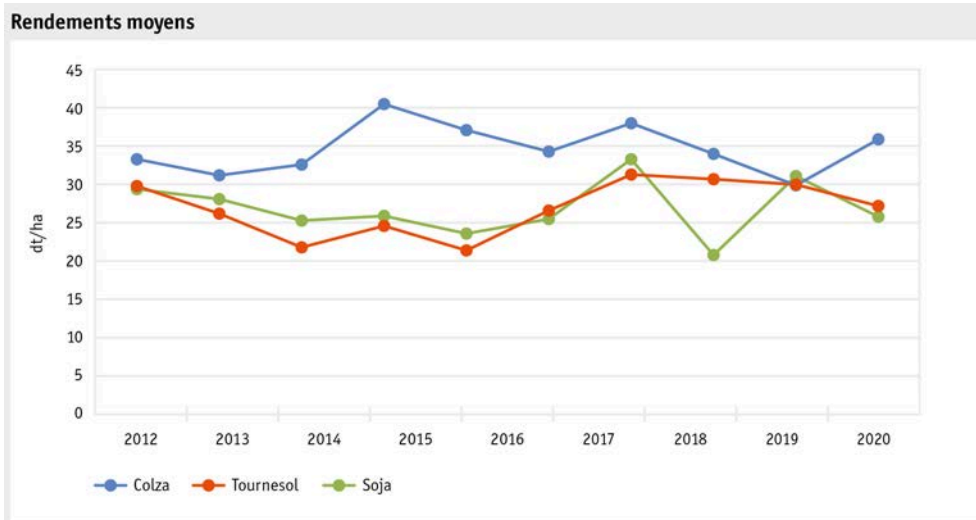
L'année 2020 était marquée par une hausse de 2,5 % des surfaces totales d'oléagineux (31 368 contre 30620 ha en 2019). Pour l'essentiel, cette hausse est à mettre sur le compte du colza et du soja. Dans le détail, les surfaces de soja augmentaient de 316 ha pour atteindre 2037 ha (+ 18 %), celles du colza de 1837 ha pour atteindre 24534 ha (+ 8 %), et celles du tournesol reculaient de 1377 ha pour atteindre 4526 ha (- 23 %). En dix ans, les surfaces d'oléagineux ont augmenté de 18 %. En 2020, et sur la base des attributions, les cantons de Vaud, Berne, Argovie et Zürich concentraient à eux seuls près de 60 % de la production nationale de colza et 64 % de celle de tournesol, les deux cultures oléagineuses les plus importantes en Suisse. Genève et Vaud concentraient 44 % des attributions de soja.

La production biologique représentait 4 % des surfaces (0,9 % en 2008) contre 33 % en PER-Extenso (21 % en 2008) et 63 % en PER non-extenso (78 % en 2008).

68 % des oléagineux étaient cultivés dans des grandes exploitations disposant d'au moins 30ha de terres ouvertes. Sans surprise, 88 % de ces surfaces se retrouvent en zone de plaine.

De 2005 à 2020, le total des contrats-cadre oléagineux (le colza, le tournesol et le soja), soit les quantités que les industriels acceptent de prendre en charge, ont augmenté de 52 %, passant de 76 000 à 115 700 tonnes. Le succès toujours croissant de l'huile de colza sur cette période explique l'essentiel de cette hausse. En effet, les contrats-cadre pour le seul colza sont passés de 54 000 à 106 000 tonnes. Le rapport du marché des oléagineux 2021

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE

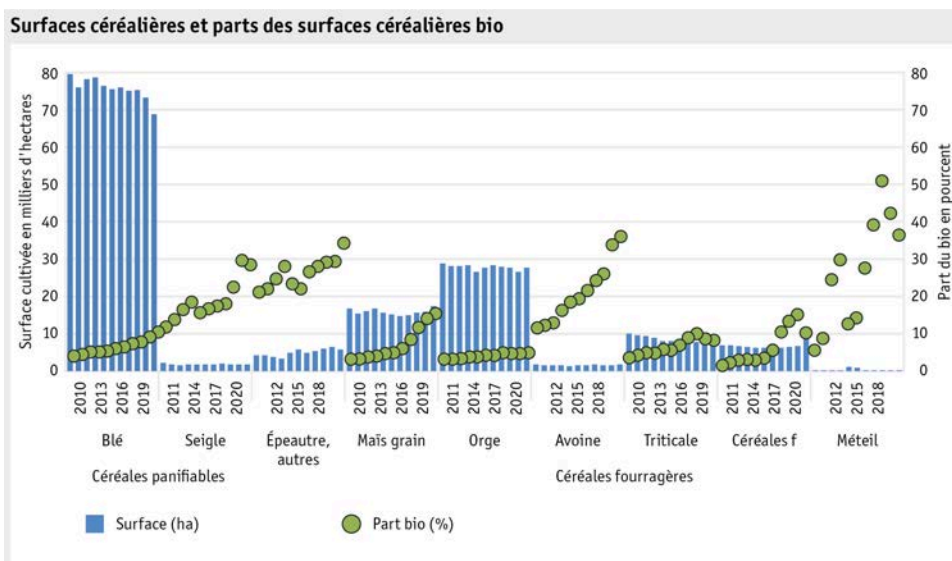


Source: swissgranum

### Évolution de la surface céréalière et part de surfaces de céréales bio

La surface céréalière est restée plus ou moins stable au cours des 10 dernières années. Comme les récoltes de céréales ont été bonnes, voire très bonnes, entre 2017 et 2020, les stocks de blé panifiable ont augmenté ; c'est pourquoi des appels ont été lancés aux producteurs de céréales pour qu'ils cultivent davantage de blé fourrager. L'augmentation de la surface de blé fourrager en 2020 et la diminution simultanée de la surface de blé panifiable montrent que la surface cultivée a été adaptée en fonction du potentiel de vente. La hausse de la demande en épeautre s'est traduite par une augmentation de la surface cultivée.

La part de céréales bio par rapport à la superficie totale a varié l'année sous rapport entre moins de 5 % pour l'orge et plus de 30 % pour l'épeautre et l'avoine. La part de bio augmente pour toutes les sortes de céréales à l'exception du triticale. Ce n'est que dans le cas du triticale que la part de bio a diminué ces dernières années.



Source: USP

Article: Céréales Article: Oléagineux Article: Pommes de terre Article: Sucre

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



Arnaud de Loriol, OFAG, secteur Produits végétaux, [arnaud.deloriol@blw.admin.ch](mailto:arnaud.deloriol@blw.admin.ch)  
Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, secteur Produits végétaux, [hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch](mailto:hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch)





## Cultures spéciales fruitières, viticoles et maraîchères

En l'espace d'une dizaine d'années, la superficie dédiée à la culture de cerises a augmenté de près de 30 %. La plupart des quelque 1000 exploitations restantes cultivent actuellement jusqu'à un demi-hectare de cerises. Dans le domaine de la viticulture, le Pinot Noir reste le cépage le plus cultivé en Suisse, malgré un nouveau recul. Les maraîchers ont réagi à la demande accrue en 2020, liée à la pandémie de COVID-19, par une extension de la production, ce qui a mené à une augmentation des surfaces cultivées.

### Fruits

#### Surfaces fruitières – Réorganisation de la collecte de données

En vertu de l'ordonnance sur les relevés statistiques, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) relève les surfaces des cultures fruitières conformément à l'art. 22, al. 2, de l'ordonnance sur la terminologie agricole (OTerm). En 2020, la collecte des données a été réorganisée. La vue d'ensemble des résultats de la collecte de données 2020 par culture et par variété ainsi que la comparaison avec les données de l'année précédente sont disponibles à l'adresse suivante :

Statistique des surfaces de cultures fruitières de Suisse pour l'année 2020.

En raison du changement de système, les différences de surfaces entre les années 2019 et 2020 ne peuvent pas nécessairement être interprétées comme une augmentation ou une diminution des surfaces.

#### Culture de cerises – La surface par exploitation a augmenté d'un tiers en dix ans

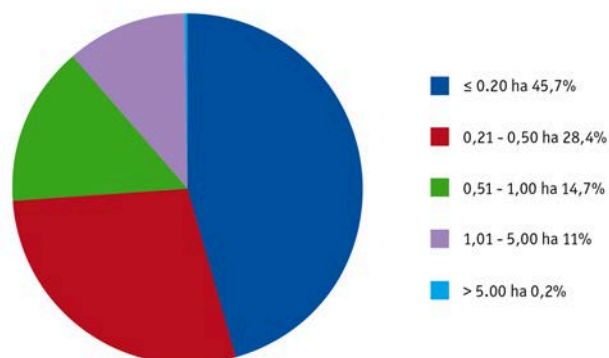
En 2019, 996 exploitations comportant des vergers de cerisiers ont cultivé une surface de 595 hectares de cerises (remarque : 2019 a été la dernière année au cours de laquelle il a été procédé au relevé des surfaces selon l'ancien système qui permettait les comparaisons avec les années précédentes). Par rapport à 2009, le nombre d'exploitations a reculé de 42 (-4,1 %). La surface moyenne par exploitation était de 0,60 hectare en 2019, soit 15 ares ou 33 % de plus qu'une décennie plus tôt (2009 : 0,45 hectare). De 2009 à 2019, la surface des vergers de cerisiers dans l'ensemble de la Suisse a augmenté de 129 hectares, soit 27,7 %. 157 exploitations ont cultivé entre 1 et 5 hectares de cerises en 2019 et ont exploité un peu moins de la moitié des surfaces. Moins de 1 % des exploitations cultivaient plus de 5 hectares de cerises et exploitaient ensemble environ 10 % de la superficie totale des vergers de cerisiers. La grande majorité des exploitations (près de 70 %) avaient jusqu'à un demi-hectare de cerisiers et exploitaient ensemble environ 20 % de toutes les cultures de cerises.

Une augmentation tant de la surface que du nombre d'exploitations a été enregistrée dans toutes les catégories de surfaces évaluées d'un demi-hectare ou plus. En revanche, dans les catégories d'exploitations ayant des superficies inférieures ou égales à un demi-hectare de vergers de cerisiers, tant le nombre d'exploitations que la surface totale cultivée ont diminué au cours de la période 2009-2019.

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE

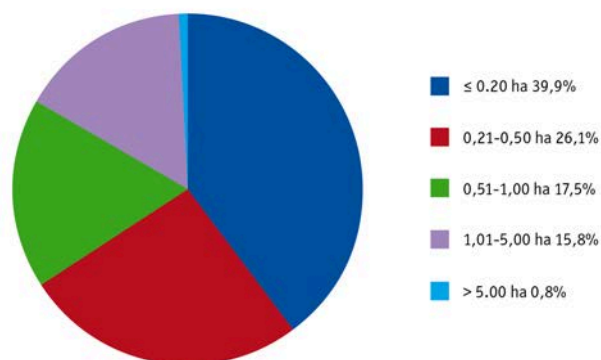


Cultures de cerises 2009: nombre d'exploitations par catégorie de surface



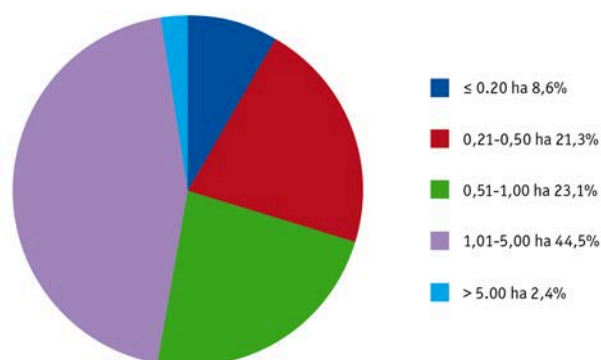
Source: OFAG (obst.ch)

Cultures de cerises 2019: nombre d'exploitations par catégorie de surface



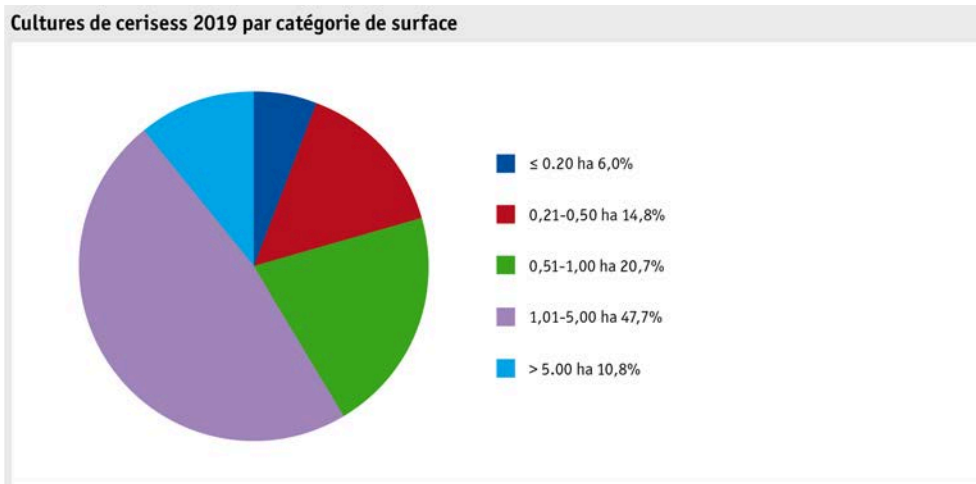
Source: OFAG (obst.ch)

Cultures de cerises 2009 par catégorie de surface



Source: OFAG (obst.ch)

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



Source: OFAG (obst.ch)

### Petits fruits

Selon les relevés de Fruit-Union Suisse (FUS), la surface dévolue aux petits fruits est passée de 873 hectares (2019) à 893 hectares (2020), soit une augmentation de 19 hectares ou 2,2 % par rapport à l'année précédente. La surface totale des cultures de petits fruits n'englobe pas le sureau, dont la superficie est prise en compte dans les cultures fruitières. Elle n'englobe de même pas les petits fruits qui ne sont pas indiqués séparément en termes de surfaces dans le rapport d'activité de Fruit-Union Suisse. S'il y a eu une augmentation des surfaces dévolues aux fraises (+2,1 %), aux myrtilles (+4,2 %) et au cassis (+15,3 %), les surfaces dédiées aux framboises, groseilles et groseilles à maquereau sont restées pratiquement identiques à ce qu'elles étaient l'année précédente.

Le rapport d'activité 2020 de Fruit-Union Suisse présente l'évolution pluriannuelle des surfaces de petits fruits.

» [Cultures fruitières](#)

### Vignes

En 2020, la surface viticole affectée à la production de vins en Suisse s'élevait à 14 696 hectares et était ainsi en recul par rapport à l'année précédente (-8 ha ; -0,05 %). Les cépages blancs ont représenté 44 % de la surface totale, tandis que les cépages rouges ont représenté 56 %. Malgré un nouveau recul en 2020 (-73 ha), le Pinot Noir est resté le cépage le plus cultivé en Suisse avec 3 875 hectares de surface viticole. La surface plantée en Chasselas a de nouveau diminué en 2020 (-51 ha) et s'est élevée à 3 606 hectares. Le Gamay, qui était auparavant le troisième cépage le plus cultivé, a continué à perdre des surfaces (-58 ha) et a été dépassé par le Merlot (+39 ha). D'autres cépages continuent également à progresser en Suisse. Il s'agit notamment des cépages blancs Savagnin blanc (+20 ha), Sylvaner / Rhin (+18 ha) et Petite Arvine (+16 ha).

» [Vin](#)

### Légumes

En 2020, 13 110 hectares effectifs ont été affectés à la culture de légumes de plein champ (sans les légumes classiques destinés à la transformation) et 1029 hectares l'ont été à la culture de légumes de serre (y compris les cultures multiples sur la même surface). En 2019, la surface

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



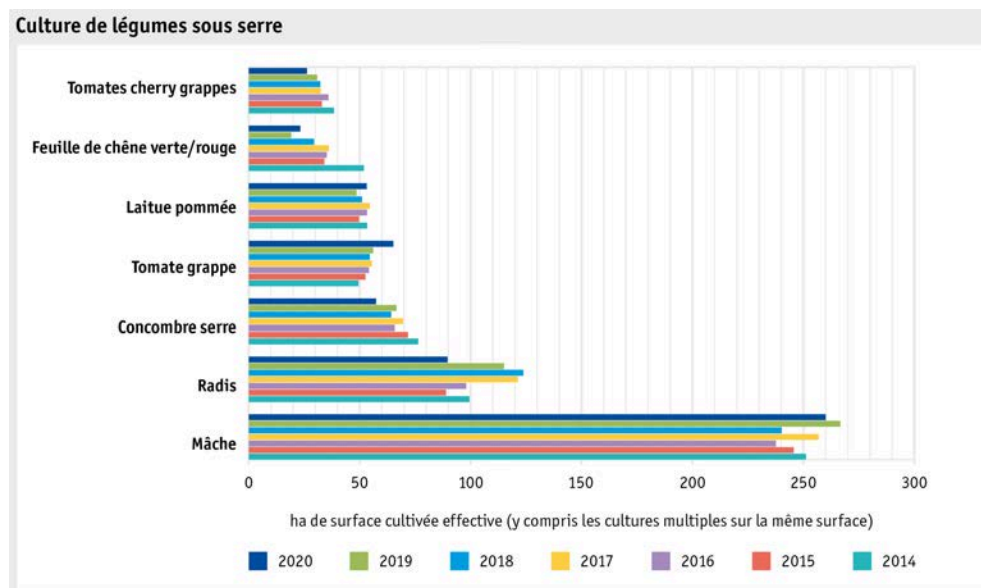
affectée à la culture de légumes de plein champ a été corrigée à 12 752 hectares. Suite à cela, elle a augmenté de près de 3 % au cours de l'année sous rapport, tandis que la surface affectée à la culture de légumes de serre a crû de près de 9 %. Il faut y voir très certainement le reflet de l'année 2020, marquée par la pandémie de COVID-19, au cours de laquelle les producteurs ont réagi à l'augmentation de la demande par une extension de la production.

**Légumes de plein champ : augmentation générale des cultures**

Depuis plusieurs années, les cinq principaux légumes de plein champ cultivés sont les carottes, les oignons jaunes, la laitue iceberg, le brocoli et le chou-fleur. Au cours de l'année 2020, marquée par la pandémie de COVID-19, les surfaces dédiées à la culture de tous ces légumes ont augmenté. L'augmentation a été nette pour les oignons jaunes, avec environ 76 hectares cultivés supplémentaires, et pour les salades iceberg/croquante/Batavia, avec 6 hectares de plus. Toutefois, la plupart des cultures venant après les cinq premières ont également vu leurs surfaces augmenter, les haricots nains et les courges se distinguant avec une augmentation d'environ 28 hectares et 31 hectares, respectivement.

**Légumes de serre : suite à une augmentation de 17,7 hectares de la surface cultivée, la laitue feuille de chêne fait son entrée dans le top 5**

En 2020, les cinq principaux légumes de serre étaient, en termes de surface cultivée, la laitue douce, suivie des radis, des concombres, de la laitue pommée et, c'est nouveau, de la laitue feuille de chêne. La surface dédiée à la culture des tomates en grappes ayant reculé de 3,7 hectares, celles-ci sont sorties du top 5. Tous les légumes de serre du top 5 ont vu leurs surfaces cultivées augmenter en 2020 (+3,7 ha pour la laitue pommée et même +17,7 ha dans le cas de la laitue feuille de chêne).



Source: USP

» [Légumes](#)

**Liens vers la page d'accueil de l'OFAG :**

Production durable : Fruits – Statistiques fruits Production durable : Vins et spiritueux – statistique viticole

PRODUCTION > PRODUCTION VÉGÉTALE



Elena Janner, OFAG, secteur Produits végétaux, [elena.janner@blw.admin.ch](mailto:elena.janner@blw.admin.ch) Marianne Glodé, BLW, secteur Produits végétaux, [marianne.glode@blw.admin.ch](mailto:marianne.glode@blw.admin.ch) Peter Schwegler, BLW, secteur Produits végétaux, [peter.schwegler@blw.admin.ch](mailto:peter.schwegler@blw.admin.ch)

**Culture des cerises par catégorie de surface**

Nombre d'expl.	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
≤ 0.20 ha	469	488	485	480	474	465	472	464	447	434	428	373	409	387	397
0.21-0.50 ha	330	314	318	300	295	299	297	303	294	291	281	247	256	259	260
0.51 – 1.00 ha	178	175	161	153	153	155	159	170	171	180	174	170	175	172	174
1.01 – 5.00 ha	84	92	105	108	114	120	124	126	131	138	149	162	154	154	157
> 5.00 ha	2	2	2	2	2	3	3	5	6	7	7	8	9	7	8
<b>Total</b>	<b>1 063</b>	<b>1 071</b>	<b>1 071</b>	<b>1 043</b>	<b>1 038</b>	<b>1 042</b>	<b>1 055</b>	<b>1 068</b>	<b>1 049</b>	<b>1 050</b>	<b>1 039</b>	<b>960</b>	<b>1 003</b>	<b>979</b>	<b>996</b>

Surface cultivée	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
≤ 0.20 ha	40	41	41	40	40	39	40	40	38	38	38	33	36	34	36
0.21-0.50 ha	111	107	108	101	99	103	104	104	100	99	94	83	88	89	88
0.51 – 1.00 ha	125	125	116	110	108	111	114	123	124	130	124	121	125	123	123
1.01 – 5.00 ha	154	163	183	191	207	216	223	237	246	250	273	294	280	284	284
> 5.00 ha	12	12	12	11	11	17	17	27	39	45	50	55	66	57	64
<b>Total</b>	<b>442</b>	<b>448</b>	<b>460</b>	<b>454</b>	<b>466</b>	<b>485</b>	<b>498</b>	<b>530</b>	<b>547</b>	<b>561</b>	<b>579</b>	<b>587</b>	<b>595</b>	<b>587</b>	<b>595</b>

Soucre: OFAG (obst.ch)



## Éleveurs et cheptels

**Le nombre d'éleveurs a continué de baisser en 2020, suivant une tendance observable depuis plus de vingt ans. En revanche, les cheptels (exprimés en unités de gros bétail) sont restés stables dans l'ensemble, marquant toutefois une légère baisse sur la même période. Ces chiffres témoignent de l'évolution qui marque actuellement les structures de l'agriculture.**

### Nombre d'éleveurs en baisse depuis vingt ans

La Suisse ne comptait en 2020 pas moins de 33 700 éleveurs de bovins, soit 1,5 % de moins qu'en 2019. Les éleveurs de moutons, eux, ont reculé de 1,1 % et leur nombre s'est établi à quelque 8 000. Les éleveurs de porcs étaient encore 5 600, diminuant même de 5,7 %. En revanche, on assiste à une légère augmentation du nombre d'aviculteurs et d'éleveurs de chevaux.

### Évolution du nombre d'éleveurs

	2000/02	2018	2019	2020	2000/02 -2018/20
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	%
Éleveurs de bétail	58 602	43 046	42 404	41 822	-27,6
Éleveurs de bovins	49 598	34 890	34 251	33 662	-30,9
Éleveurs de chevaux	13 208	11 335	11 340	11 227	-14,4
Éleveurs de porcs	14 656	6 175	5 821	5 600	-60,0
Éleveurs de moutons	12 158	8 238	8 149	8 016	-33,1
Éleveurs de chèvres <sup>1</sup>	6 977	6 364	6 415	6 355	-8,2
Aviculteurs	19 943	6 436	13 324	13 120	-34,1

Source : OFS<sup>1</sup> à partir de 2015 : le jour de référence (jusqu'alors début mai) est avancé au 1<sup>er</sup> janvier.

Si l'on compare les périodes sous revue, les différences les plus frappantes se trouvent entre les années 2000 à 2002 et les années 2018 à 2020. Pendant ce laps de temps, le nombre d'éleveurs de porcs a reculé de 60 % et celui des aviculteurs de près de 34 %. Chez les éleveurs de bovins et les éleveurs de moutons, la diminution est respectivement de 30 % et de 33 %.

### Des cheptels qui se maintiennent

L'agriculture se restructure. Il suffit, pour le constater, de rapporter les cheptels, en légère diminution, au nombre des éleveurs, qui régresse bien plus fortement. La conclusion est évidente : on assiste à un regroupement en des fermes de plus grande taille. En aviculture, le nombre de volailles par ferme a même progressé de 72 % pendant le laps de temps susmentionné. Précisons que la progression concerne le nombre de têtes et non l'équivalent converti en unités de gros bétail (UGB). Exprimée en UGB, l'aviculture représente 5 % de

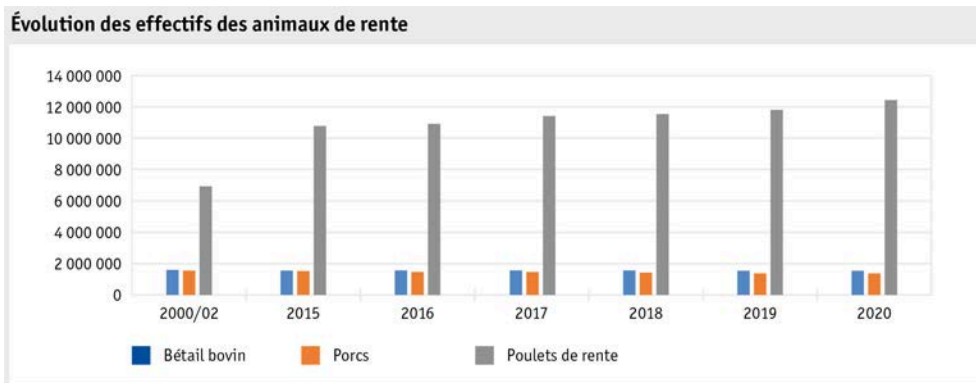
PRODUCTION > PRODUCTION ANIMALE



l'ensemble des cheptels. Le cheptel total, en unités de gros bétail, toutes catégories d'animaux confondues, se montre stable depuis vingt ans, ne diminuant que faiblement.

» Exploitations

L'agriculture suisse a élevé 1,52 million de têtes de bétail bovin l'année sous revue. Le nombre de vaches laitières et de vaches mères a reculé de 5 000 têtes pour s'établir à 677 863 animaux.



Source : OFS

Le cheptel porcin s'est réduit de 4,1 % par rapport à 2019, se fixant à 1,35 million de têtes.

Le marché des volailles et des œufs étant durablement florissant, la demande a continué d'augmenter, ce qui a favorisé la production suisse. Dans ce contexte propice à l'aviculture, le nombre des volailles élevées s'est de nouveau inscrit l'année sous revue à 12,4 millions d'animaux.

Hans-Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch



**Détenteurs d'animaux de rente et effectifs d'animaux de rente**

	2000/02	2018	2019	2020	2000/02 – 2018/20 %
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	
<b>Détenteur d'animaux</b>					
Détenteurs de bétail	58 602	43 046	42 404	41 822	-27.6
Détenteurs de bovins	49 598	34 890	34 251	33 662	-30.9
Détenteurs de chevaux	13 208	11 335	11 340	11 227	-14.4
Détenteurs de porcs	14 656	6 175	5 821	5 600	-60.0
Détenteurs de moutons	12 158	8 238	8 149	8 016	-33.1
Détenteurs de chèvres <sup>1)</sup>	6 977	6 436	6 415	6 355	-8.2
Détenteurs de poules de rente	19 943	12 991	13 324	13 120	-34.1
<b>Effectifs</b>					
Bétail bovin	1 597 684	1 543 345	1 524 820	1 515 123	-4.4
dont vaches	716 784	689 644	682 858	677 863	-4.6
Chevaux	62 155	79 934	80 690	80 072	29.1
Porcs	1 534 217	1 417 549	1 359 684	1 348 306	-10.4
Moutons	423 413	343 470	343 581	343 528	-18.9
Chèvres	63 828	80 552	80 469	79 562	25.6
Poules de rente	6 934 609	11 534 593	11 828 869	12 428 660	72.0
dont poules pondeuses et poules d'élevage	2 124 632	3 371 329	3 485 657	384 017	13.6

<sup>1)</sup> Y compris les (détenteurs de) chèvres naines

Source: OFS



## Production laitière

**L'économie laitière pèse lourd dans l'agriculture suisse, totalisant près de 20 % de l'ensemble de la production agricole. Le nombre de producteurs, lui, ne cesse de reculer.**

La Suisse comptait en 2020 18 516 producteurs de lait : 8 998 dans la région de montagne, 9 518 dans la région de plaine et 1 999 dans les exploitations d'estivage. Le nombre total d'exploitations laitières a diminué de 2,9 % par rapport à 2019 (#559 unités) ; autrement dit, chaque jour de l'année sous revue, plus d'une ferme et demie a cessé de produire du lait.

La production laitière totale s'est montée à environ 3,8 millions de tonnes en 2020, dont 400 000 tonnes ont servi à nourrir de jeunes animaux.

La collecte du lait, y compris le lait collecté dans la zone franche genevoise et dans la Principauté de Liechtenstein, a atteint 3,4 millions de tonnes, un niveau comparable à celui de l'année précédente.

Relevons qu'un tiers du lait de vache commercialisé l'année sous revue provenait d'exploitations où l'alimentation était exempte de fourrages ensilés. Quant au lait bio, il représentait 8,9 % de l'ensemble de la production.

### Production laitière en restructuration

En 2020, chaque ferme laitière a commercialisé en moyenne 177 288 kg de lait, c'est-à-dire le double du chiffre de l'année 2000. Pendant le même laps de temps, le nombre des producteurs de lait a été divisé par un peu plus de deux, conséquence de la restructuration de la production laitière dans notre pays.

Environ 70 % du lait issu de la région de plaine provenait d'exploitations affichant une production égale ou supérieure à 200 000 kg par an. Dans la région de montagne, les fermes où la collecte ne dépassait pas 200 000 kg de lait par an ont cumulé quelque 60 % de la production. Au total, 6 474 producteurs de lait ont produit entre 100 000 et 200 000 kg de lait par an, tandis que 821 fermes ont en fourni plus de 500 000 kg.

La productivité des vaches laitières a atteint en moyenne quelque 7 000 kg par animal et par an. La teneur du lait en graisses et en protéines est par contre restée assez stable.

D'après l'Interprofession du lait, 81,9 % du lait commercialisé appartenait au segment A et 18,1 % au segment B. La quantité de lait commercialisée sous le régime du segment C est presque nulle. Rappelons que le lait du segment A sert à fabriquer des produits à haute valeur ajoutée, destinés à des marchés protégés ou bénéficiant d'aides publiques.

Dans l'ensemble du pays, le prix à la production moyen du lait commercialisé a augmenté de 2,8 % pour s'établir à 66,04 centimes le kilo. Celui du lait de centrale a connu une hausse de 3,6 %, se fixant à 60,19 centimes le kilo, alors que le prix de lait bio a baissé de 0,5 % pour s'inscrire à 81,16 centimes le kilo. À la consommation, le litre de lait entier pasteurisé a coûté 1 fr. 58.

» [Lait et produits laitiers](#)

Hans-Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch



## Production de viande et d'œufs

**La production de viande a évolué pour suivre les préférences du consommateur : le porc reste la viande favorite, suivi de la volaille. Quant à la production d'œufs, elle a poursuivi en 2020 son mouvement ascendant.**

### Cheptels stables ou en baisse, progrès de l'aviculture

Comme l'année dernière, les agriculteurs suisses ont élevé l'année sous revue 1,52 million de bovins. Le nombre de vaches (vaches laitières et vaches mères) a diminué de 5 000 têtes par rapport à l'année précédente.

Le cheptel porcin a aussi subi une contraction, de 4,1 % par rapport à 2019, et s'est monté à 1,35 million d'animaux.

Vu le dynamisme des marchés de la volaille et des œufs, portés par une demande en hausse et favorable à la production suisse, l'effectif des volailles a de nouveau augmenté l'année sous revue pour atteindre 12,4 millions de têtes.

### Évolutions diverses de la production

La production de viande de toutes les catégories marque un nouveau recul de 8 600 tonnes et s'est inscrite à 362 288 tonnes (marchandise prête à la vente, comme les autres volumes mentionnés dans ce paragraphe). La viande de porc reste la plus largement produite : 171 000 tonnes ; elle est suivie de la viande de bœuf (près de 81 000 tonnes). Par contre, la viande de cheval perd du terrain (#12,2 %), de même que la viande de chèvre (#17 %) et la viande de mouton (#8 %). Même la production de viande de veau a diminué de 4,6 % en 2020.

Si la part de la viande suisse dans la viande de bœuf prête à la vente a régressé un peu pour se fixer à 81,1 %, la production nationale de bétail de boucherie (taureaux, génisses, bœufs) a progressé.

La production de viande de porc a diminué de 1,4 %, la part de la production suisse restant stable, à 92,7 %, depuis l'année précédente. En revanche, la demande de viande volaille, qui ne cesse de croître, a stimulé la production, laquelle a augmenté de 5,2 % en 2020, et fait passer la part de la production nationale à 67,2 %, en légère hausse.

Après le faible recul observé l'an dernier, la production de viande de mouton est repartie à la hausse en 2020 (+8 %), mais la part de la production suisse est retombée à près de 40 %.

La régression de la viande de veau s'est poursuivie, avec #4,6 % par rapport à 2019, mais la part de la production nationale n'a presque pas bougé et atteint 97,2 %.

La production d'œufs continue son ascension, se chiffrant pour 2020 à 1,064 milliard d'unités (+6,3 %). La consommation individuelle atteint 188,9 unités, dont 121 œufs de production suisse. La proportion d'œufs suisses dans la vente d'œufs de consommation s'est réduite de 2 points de pourcentage et a atteint 76,4 %. Si l'on inclut les ovoproduits dans la statistique, on constate que les poules suisses sont à l'origine de 64,1 % des œufs et des ovoproduits consommés dans notre pays.

» [Viande et œufs](#)

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch



## L'agriculture suisse à l'ère du coronavirus

Le monde entier a été secoué par la pandémie de COVID-19 en 2020, qui n'a pas épargné l'agriculture suisse. À l'incertitude initiale ont succédé des informations et des mesures de soutien de l'OFAG. Grâce à l'action rapide de tous les acteurs de la chaîne alimentaire, l'approvisionnement en denrées alimentaires et en moyens de production en Suisse a toujours été garanti.

### Phase d'insécurité et sécurisation de l'approvisionnement en denrées alimentaires

Le 8 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé l'émergence d'une nouvelle forme de coronavirus en Chine, et le 25 février 2020, le premier cas positif a été détecté au Tessin. L'OFAG a réagi en réunissant sa cellule de crise pour l'agriculture et le secteur agroalimentaire le 3 mars 2020.

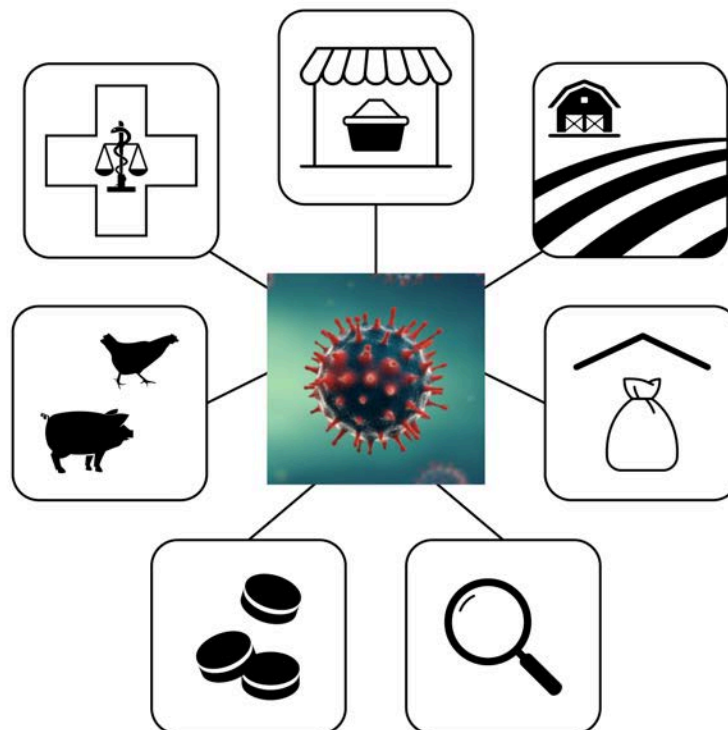
L'OFAG a régulièrement mis à jour les FAQ concernant le COVID-19 et l'agriculture sur son site web.

Du point de vue de l'agriculture et du secteur agroalimentaire, la sécurisation de l'approvisionnement en denrées alimentaires a été la priorité absolue au cours de la première phase de la pandémie de COVID-19. Durant cette phase d'incertitude, l'OFAG a rempli son rôle en particulier dans le domaine de la coordination et de l'information au profit de la branche, des cantons et de la population. Une équipe d'experts de l'OFAG a échangé quotidiennement des informations sur les nombreuses questions reçues et a procédé à des clarifications avec d'autres offices fédéraux afin d'y répondre. Les informations ont été fournies sous forme de FAQ sur le site web de l'OFAG, entre autres. Les questions portaient notamment sur la venue en Suisse des travailleurs saisonniers étrangers, le respect des règles d'hygiène dans l'agriculture, la vente de plants, la tenue des marchés hebdomadaires, des marchés de bétail et des marchés

PRODUCTION > SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION



de bétail de boucherie ainsi que sur la question de la réduction de l'horaire de travail et des indemnités dans l'agriculture.



L'impact du COVID-19 sur les différents domaines de l'agriculture (santé, ventes, travail dans l'exploitation, approvisionnement, contrôles, finances, animaux) s'est également reflété dans le grand nombre de questions.

**Proposer des mesures de soutien – stabiliser les marchés**

Dans une première phase, il s'est agi d'assurer l'approvisionnement en produits alimentaires ; dans la phase suivante, à partir d'avril 2020, il s'est avéré crucial de stabiliser les marchés. Le confinement du mois de mars, les mesures subséquentes du Conseil fédéral et l'effondrement du secteur horeca (hôtellerie, restauration et cafés) qui en a résulté ont entraîné la perte d'importants canaux de vente. Au même moment, l'impossibilité du tourisme d'achat a entraîné une augmentation de la consommation dans certains secteurs. La branche a dû réfléchir et réagir rapidement pour éviter des pertes importantes. Dans la mesure du possible, les produits ont été réaffectés au commerce de détail. Les agriculteurs ont également dû mettre en œuvre des idées novatrices lors de la recherche de nouveaux canaux de vente. Ainsi, les offres de vente directe ont considérablement crû au cours de cette phase : commerce en ligne, magasins à la ferme, stands de marché individuels et services de livraison.

PRODUCTION > SÉCURITÉ DE LA PRODUCTION



Les offres de vente directe ont crû de manière significative pendant la pandémie de COVID-19.

De son côté, l’OFAG a offert son soutien pour l’élaboration de plans de protection et a pris une série de mesures de soutien en faveur de la branche. Il s’agissait, par exemple, du versement anticipé des acomptes des paiements directs et des mesures d’allègement du marché.

**Mesures de soutien de l’OFAG à l’agriculture et au secteur agroalimentaire pendant la pandémie de COVID-19**

Type de soutien	Mesures	Coûts pour l’État	Base juridique
Paiements directs	Versement anticipé des acomptes des paiements directs	Pas de coûts supplémentaires	Ordonnance sur les paiements directs (RO 2013 4145)
Aides aux exploitations paysannes	Aides aux exploitations paysannes	Réallocations dans les limites des moyens budgétés	Loi sur l’agriculture (RO 1998 3033)
Pilotage du contingent d’importation et du contingent tarifaire partiel	Augmentation du contingent tarifaire partiel : beurre, œufs de consommation	Pas de coûts supplémentaires	Ordonnance COVID-19 agriculture (RO 2020 1141)
Pilotage du contingent d’importation et du contingent tarifaire partiel	Flexibilisation du régime d’importation de la viande	Pas de coûts supplémentaires	Ordonnance COVID-19 agriculture (RO 2020 1141)
Mesures d’allègement du marché – crédit supplémentaire	Stockage de viande de veau	3 millions de francs	Ordonnance sur le bétail de boucherie (RS 916.341)
Mesures de stabilisation du marché	Déclassement des vins AOC en vin de table	10 millions de francs	Ordonnance COVID-19 déclassement de vins (RS 916.141)
Contrôles	Assouplissement des contrôles sur les denrées alimentaires importées	Pas de coûts supplémentaires	Ordonnance COVID-19 agriculture (RO 2020 1141)
Contrôles	Adaptation des contrôles au cas par cas	Pas de coûts supplémentaires	Ordonnance sur les paiements directs (RO 2013 4145)



## Le chemin vers une nouvelle normalité

Malgré l'augmentation du nombre de cas d'infection à l'automne 2020, il n'y a pas eu d'effets négatifs graves sur l'agriculture et le secteur agroalimentaire. Cela s'explique en partie par le fait qu'à cette saison, certains problèmes de la première vague (par exemple, la venue des travailleurs saisonniers étrangers) ne se posaient plus et que le secteur était mieux préparé à des changements de canaux de vente. Les mesures d'urgence et de stabilisation du marché prises par l'OFAG n'ont pas été nécessaires au cours de cette phase. Le nombre de demandes de renseignements adressées à l'OFAG a diminué. Pendant cette période, un besoin particulier de coordination s'est fait sentir en ce qui concerne les différentes mesures de quarantaine entre les cantons.

## Les leçons de la crise – un regard vers l'avenir

La COVID-19 a mis à l'épreuve l'agriculture et le secteur agroalimentaire en 2020. La réaction rapide et pragmatique des différents acteurs de la chaîne alimentaire a permis d'éviter que la crise sanitaire ne se transforme en crise alimentaire. Certains éléments qui ont contribué à la gestion positive de la situation méritent d'être repris au cours de la période post-crise. Du côté de l'agriculture, il s'agit notamment de la numérisation et de la diversification des canaux de vente. Le changement de comportement des consommateurs joue également un rôle important dans ce contexte. Ces derniers se sont de plus en plus tournés vers les produits locaux pendant la crise et ont fréquenté les magasins à la ferme situés à proximité.

Tous ces éléments ont permis d'assurer l'approvisionnement local pendant la crise, d'éviter le gaspillage alimentaire, de promouvoir l'image de l'agriculture suisse et de renforcer la résilience du système alimentaire suisse.

Sabine Vögeli, secteur Sécurité de la production et alimentation animale

MARCHÉ





## Introduction

Il ressort du Bulletin climatologique publié par MétéoSuisse que l'année 2020, où la température moyenne annuelle a atteint 6,9 °C, a été la plus chaude depuis le début des mesures en 1864, à égalité avec l'année 2018. L'hiver 2020 a également été le plus doux depuis 1864. La température hivernale moyenne sur l'ensemble du pays (2019-2020) était de 0,7 °C. Après cet hiver très clément, le printemps a été le troisième plus chaud depuis 1864. Ces températures élevées se sont traduites par une longue période de sécheresse entre la mi-mars et la fin du mois d'avril. Ensuite, l'été a commencé par une forte humidité et des températures moyennes, avant une canicule entre fin juillet et la première quinzaine d'août.

## Produits végétaux

Les conditions atmosphériques généralement propices aux grandes cultures ont eu un effet favorable sur les rendements. Cette situation a permis d'obtenir dans les principales cultures, à savoir le blé panifiable, une légère amélioration de la production par rapport à la campagne précédente, malgré le rétrécissement des surfaces consacrées aux céréales panifiables, un rétrécissement recommandé vu le volume suffisant des stocks. De même, la production de pommes de terre a été supérieure à celle de 2019, à surfaces égales. Les rendements des cultures d'oléagineux ont été assez bons, grâce à quoi les volumes obtenus ont nettement dépassé ceux de 2019. Par contre, les cultures de carottes ont largement souffert de maladies foliaires en Suisse romande, ce qui a fait chuter la production. Pour les maraîchers aussi, l'année 2020 a été marquée par de bonnes récoltes. Le bilan 2020 est plus mitigé dans les cultures pérennes. Les cultures fruitières ont produit dans l'ensemble un volume similaire à celui de 2019, sauf pour l'abricot et la cerise, où les récoltes ont été plus faibles. Quant à la vendange, elle figure à l'avant-dernier rang du classement en volume, depuis le début du siècle.

La COVID-19 a diversement perturbé les débouchés des différentes cultures. La viticulture a été la plus affectée par la fermeture des restaurants et l'interdiction des fêtes et des réunions. Les restrictions ont également touché la production destinée à la restauration, comme les produits à base de pommes de terre et les produits maraîchers. Par exemple, les ventes de produits à base de pommes de terre transformées, comme les pommes frites, se sont effondrées. Par contre, la demande de pommes de terre de table est montée en flèche dans le commerce de détail. La forte demande chez les détaillants découle aussi de la fermeture des frontières. Corollairement, les importations ont enregistré une hausse, et la production nationale a dû s'adapter lorsqu'elle était en mesure de le faire. Par exemple, les surfaces des cultures maraîchères ont été agrandies.

## Production animale

La Suisse a produit, l'année sous revue, 1,5 % de plus de viande que l'année précédente, ce qui a permis d'accroître la part de la production nationale dans la consommation et de la faire passer à 81 %.

L'année sous revue a vu se poursuivre la régression du cheptel bovin. La part de la production nationale dans la consommation, en baisse, s'est établie à 81,1 %. Quant à la production suisse de viande de porc, elle a augmenté de façon minime, tandis que la production suisse de viande de volaille marquait une croissance plus ferme de 5,2 %, malgré le grand écart existant entre les prix de la volaille suisse et les produits importés.

Le prix à la production du lait s'est légèrement rétabli en 2020. Par rapport à l'année précédente, la moyenne suisse des prix à la production du lait a progressé de 2,8 % pour atteindre 66,04 centimes par kilo. Le prix le plus bas concernait le lait de centrale de production

## MARCHÉ &gt; INTRODUCTION



conventionnelle (60,19 centimes par kilo), bien que le prix à la production se soit élevé de 3,6 % par rapport à l'année précédente.

Le volume de la collecte du lait est resté stable entre l'année sous revue et l'année précédente, se situant en moyenne à quelque 177 000 kg de lait par ferme en 2020, c'est-à-dire deux fois plus qu'en l'an 2000. Dans le même laps de temps, le nombre de producteurs de lait a diminué de plus de la moitié.

### Évolution du marché

En 2020, la valeur ajoutée brute du secteur primaire a évolué positivement par rapport à l'année précédente. L'indice des prix à la production a augmenté en 2020 pour les produits agricoles, comparativement à l'année précédente. L'indice des prix à la consommation est cependant resté quasi stable pour les denrées alimentaires et les boissons non alcoolisées. Mais quelle est dès lors l'évolution des prix aux différents stades de la commercialisation ? Les réponses à cette question figurent dans les articles de la rubrique consacrée aux tendances du marché.



## Commerce extérieur agricole

**En 2020, les exportations agricoles s'élevaient à 9,8 milliards de francs ou 4 % des exportations totales. Cette même année la Suisse importait pour 12,8 milliards de francs de produits agricoles ou 7 % de ses importations totales. La balance commerciale s'est détériorée de 33 % en 2020 par rapport à 2019 par l'action conjuguée de la baisse des exportations et la hausse des importations.**

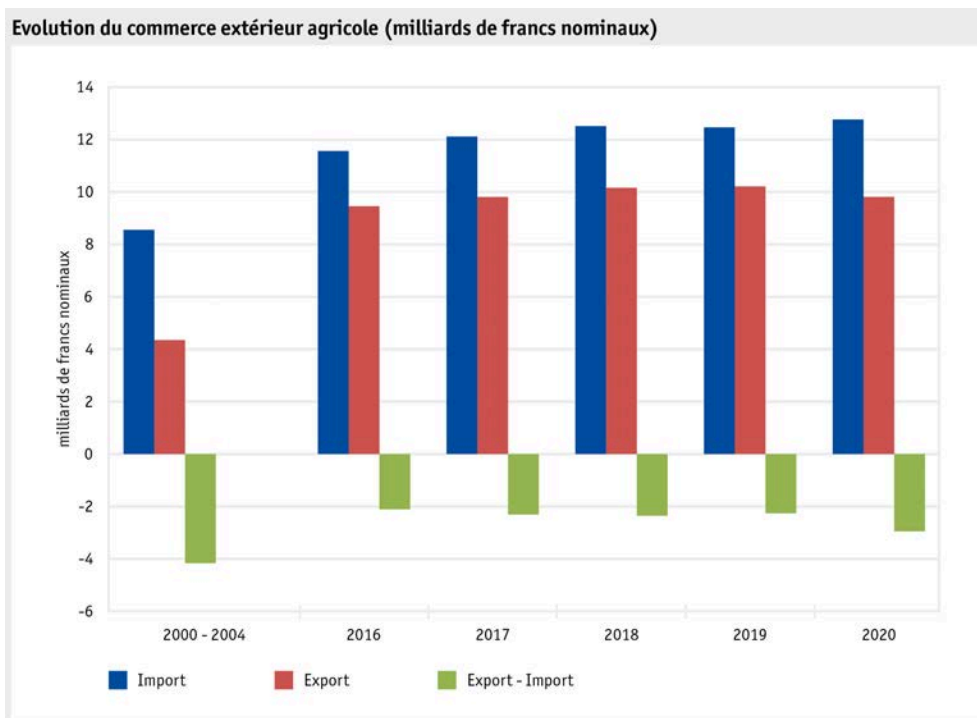
### Réduction des exportations

En 2020, les exportations agricoles se sont élevées à 9,78 milliards de francs soit un montant inférieur de 2,97 milliards de francs aux importations (12,75 milliards de francs). La balance commerciale agricole s'est détériorée de 33 % en 2020 par rapport à 2019. Elle est due principalement à la baisse de 4 % des exportations mais aussi simultanément à la hausse de 2 % des importations. Elle reste cependant 29 % supérieure à celle moyenne de 2000-2004.

La baisse des exportations (-436 millions de francs) en 2020 par rapport à 2019 s'observe en particulier chez les produits du tabac (-170 millions de francs) et les boissons (-150 millions de francs). Ces baisses ont ensemble été supérieures à la hausse des exportations observée chez le café (+194 millions de francs).

La hausse des importations (+299 millions de francs) en 2020 par rapport à 2019 se retrouve en particulier chez les fruits et légumes (+160 millions de francs), le café (+67 millions de francs), les préparations alimentaires (+65 millions de francs) et les produits laitiers (+43 millions de francs). Ce développement n'est pas étranger au fait que, suite aux mesures prises contre la pandémie, la demande des secteurs de la restauration et de la consommation hors domicile s'est affaiblie au profit des commerces en ligne et de détail. La hausse des importations de beurre s'expliquerait aussi par l'augmentation de la production de fromage qui est un autre débouché pour la matière grasse du lait. La hausse des importations décrite ci-dessus est celle publiée dans la statistique du commerce extérieur (STCE) suisse. Cette statistique ne comptabilise pas le tourisme d'achat transfrontalier. En 2020 par rapport à 2019, la part des achats de denrées alimentaires réalisés à l'étranger par rapport aux achats totaux a diminué de l'ordre de 42 % selon l'institut d'étude de marché Nielsen et les calculs de l'OFAG.

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Source : Administration fédérale des douanes

**Deux tiers du commerce extérieur est réalisé avec l'Union européenne**

L'Union européenne à 27 reste le principal partenaire commercial agricole de la Suisse. La part des importations qui proviennent de l'UE s'élève à 74 %, celle des exportations qui sont destinées à l'UE se monte à 51 %. La part du commerce total (import + export) avec l'UE s'élève à 64 %.

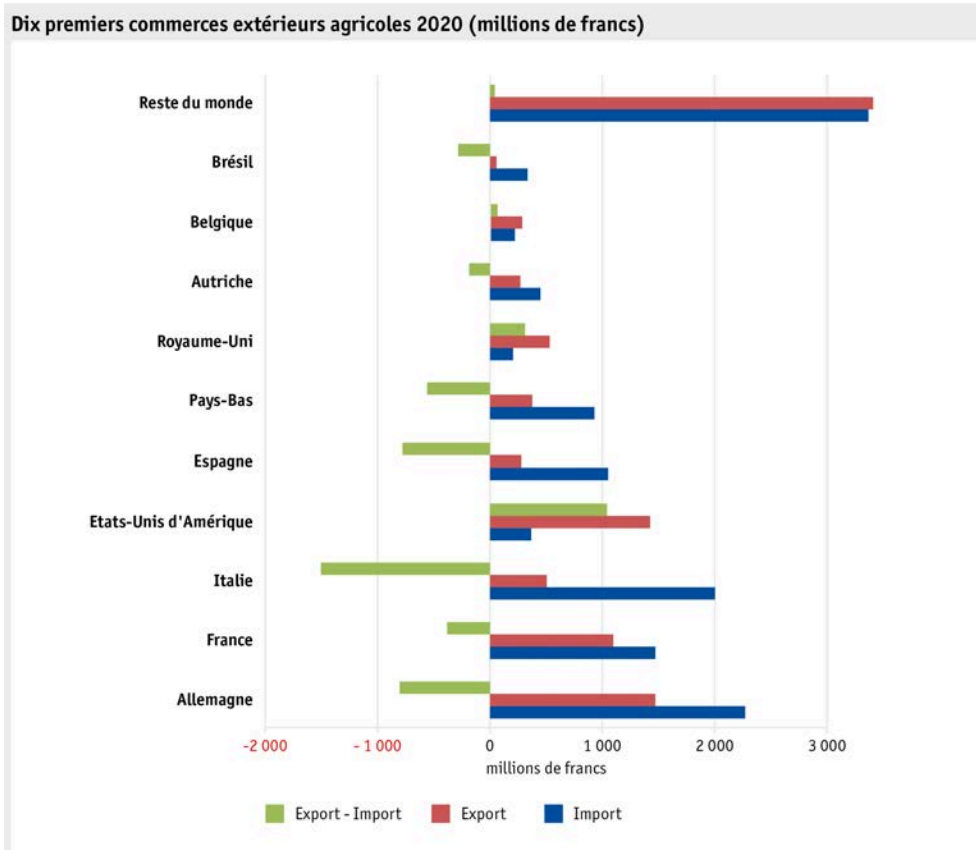
**Commerce agricole 2020 avec et hors Union européenne (UE)**

Partenaire	Import	Export	Export - Import	Import + Export
	Mio. de Fr.	Mio. de Fr.	Mio. de Fr.	Mio. de Fr.
UE	9 419	5 006	-4 413	14 425
Non-UE	3 333	4 776	1 442	8 109
<b>Total</b>	<b>12 752</b>	<b>9 781</b>	<b>-2 971</b>	<b>22 533</b>

Source : Administration fédérale des douanes

L'Allemagne, la France et l'Italie totalisent à eux seuls 62 % du commerce avec l'UE. La Suisse présente pour ces trois pays, comme pour l'ensemble de l'UE une balance commerciale négative. On note une balance commerciale positive avec les Etats- Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la Belgique. Cette balance est également tout juste positive avec le reste du monde soit avec l'ensemble des pays hormis les dix pays individualisés dans le graphique ci-dessous.

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



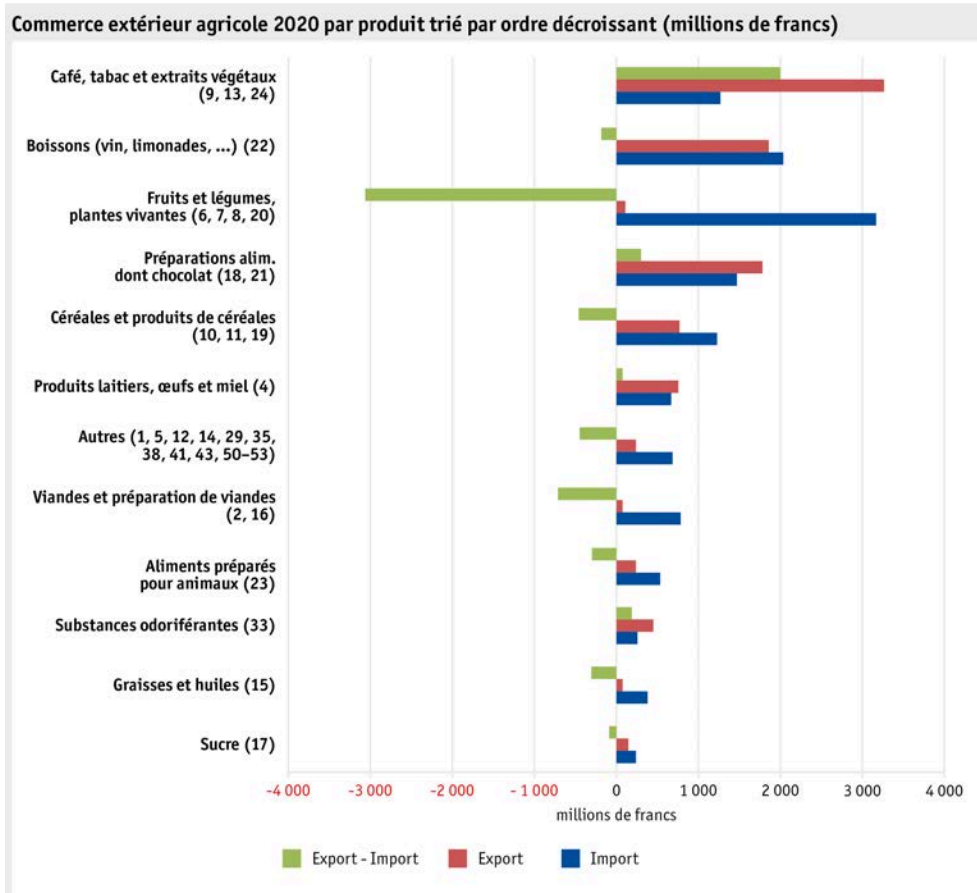
Source : Administration fédérale des douanes

**Le tabac, les extraits végétaux et les boissons représentent un bon tiers du commerce extérieur agricole**

37 % du commerce extérieur agricole est réalisé avec le café, le tabac, les extraits végétaux (chapitres du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises 9, 13, 24) et les boissons (chapitre 22).

La balance commerciale est particulièrement élevée pour le café, le tabac, les extraits végétaux (chapitres 9, 13, 24). Elle se monte à 2 milliards de francs. Les produits laitiers, les œufs et le miel (chapitre 4) présentent en comparaison un excédent d'exportation (80 millions de francs) beaucoup plus modeste. Cet excédent est aussi inférieur à celui observé sur les préparations alimentaires dont le chocolat (chapitres 18 et 21) (312 millions de francs) et les substances odoriférantes (chapitre 33) (195 millions de francs). A l'opposé la balance commerciale est particulièrement négative pour les fruits, légumes et plantes vivantes (chapitres 6, 7, 8 et 20) (-3 milliards de francs) ainsi que pour la viande et les préparations de viande (chapitres 2, 16) (-710 millions de francs).

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Source : Administration fédérale des douanes

Le lecteur trouvera de plus amples informations sur le commerce extérieur agricole sous la rubrique des statistiques agricoles de certains partenaires commerciaux (lien), ainsi que sous la rubrique « Marché » en ce qui concerne certains produits spécifiques.

Commerce extérieur agricole : La couverture agricole est celle définie à l'OMC. Les chapitres supérieurs à 24 du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises sont composés en partie de produits agricoles et en partie de produits industriels. Seuls les produits agricoles sont retenus.

Jean Girardin, OFAG, secteur Relations commerciales

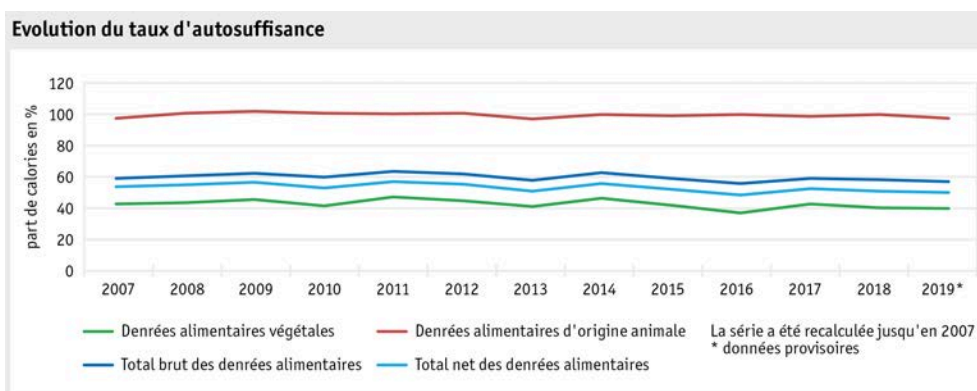


## Taux d'autosuffisance alimentaire

**Le taux d'autosuffisance alimentaire est un indice permettant de mesurer l'importance de la production alimentaire d'un pays par rapport à sa consommation intérieure. La question de l'autosuffisance alimentaire n'est pas sans importance, vu la possibilité, qu'il ne faut pas exclure, d'une crise ou d'une situation de pénurie. En 2019, le degré d'autosuffisance alimentaire du pays a légèrement baissé ; il est passé à 57 %.**

### Léger recul en 2019

Le taux brut d'autosuffisance alimentaire de la Suisse a légèrement baissé en 2019, toutes catégories de denrées confondues, pour atteindre 57 %. L'année 2016 mise à part, cette valeur est la plus basse enregistrée depuis que la méthode de calcul du bilan alimentaire a été modifiée en 2007. La tendance à la baisse s'observe depuis quelques années, et il a été impossible de dépasser le taux de 60 % depuis 2014, une année marquée par des records de production. À l'origine du recul constaté pour 2019, la production nationale de calories a diminué par rapport à l'année précédente pour s'établir à 22 475 térajoules (TJ). Contrairement à ce qui a été le cas précédemment, la baisse, supérieure à 2 %, est principalement due l'affaiblissement de la production de denrées d'origine animale, affaiblissement qui concerne plus particulièrement le lait, les produits laitiers et la viande de porc. Cette diminution a fait baisser de trois points de pourcentage le degré d'autosuffisance dans les produits d'origine animale.



Source: Agristat

### Taux d'auto-provisionnement

Le taux d'autosuffisance alimentaire se définit comme la part de la production nationale dans la consommation totale de denrées alimentaires. La consommation totale correspond à la somme de la production et des importations, déduction faite des exportations et des variations de stock. On distingue un taux brut et un taux net. Le taux net tient compte du fait qu'une partie de la production indigène fait appel à des importations d'aliments pour animaux. De plus, on le calcule en déduisant les importations d'aliments pour animaux de la production animale nationale.

Alessandro Rossi, OFAG, secteur Communication et services linguistiques

**Taux d'autosuffisance**

Produit	2000/02	2010 <sup>f</sup>	2011 <sup>f</sup>	2012 <sup>f</sup>	2013 <sup>f</sup>	2014 <sup>f</sup>	2015 <sup>f</sup>	2016 <sup>f</sup>	2017 <sup>f</sup>	2018 <sup>f</sup>	2019 <sup>f</sup>	2000/02-2017/19
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
<b>Part en termes de volume:</b>												
Total céréales <sup>1</sup>		49	52	50	46	52	47	38	51	46	49	
Céréales fourragères <sup>2</sup>		56	56	52	49	59	53	44	51	53	54	
<b>Part énergétique selon le bilan alimentaire<sup>3</sup>:</b>												
Céréales total (y c. le riz)		56	55	57	59	52	54	47	58	53	54	
Céréales panifiables <sup>4</sup>		80	83	79	82	76	77	67	83	77	79	
Pommes de terre de table		88	95	89	76	95	71	70	93	88	87	
Sucre		70	94	81	64	93	70	62	72	67	68	
Graisses végétales, huiles		20	21	21	21	26	25	21	23	23	21	
Fruits à pépins et à noyau <sup>5</sup>		68	111	70	69	83	78	79	52	116	71	
Légumes		47	54	50	48	52	49	50	54	50	49	
Lait de consommation		95	95	95	96	96	95	95	95	95	95	
Beurre		113	111	114	101	109	107	108	100	101	94	
Fromage ( y c. le séré)		115	116	118	116	116	116	112	114	115	113	
<b>Total lait et produits laitiers (y c. le beurre)</b>		<b>118</b>	<b>117</b>	<b>117</b>	<b>112</b>	<b>115</b>	<b>114</b>	<b>114</b>	<b>113</b>	<b>114</b>	<b>112</b>	
Viande de veau		97	98	98	98	98	98	97	97	97	98	
Viande de bœuf		88	88	90	85	86	86	88	86	89	87	
Viande de porc		94	94	96	93	95	96	95	95	94	92	
Viande de mouton		48	47	45	44	43	40	42	44	48	51	
Volaille		48	49	49	51	52	53	55	57	58	58	
<b>Viande, poissons et crustacés<sup>6</sup></b>		<b>79</b>	<b>79</b>	<b>80</b>	<b>77</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>79</b>	<b>78</b>	
Œufs et conserves d'œufs		47	49	49	50	52	54	54	55	56	56	
Denrées alimentaires végétales		42	47	45	41	46	42	37	43	40	40	
Denrées alimentaires animales, brut		101	100	101	97	100	99	100	99	100	97	
Denrées alimentaires animales, net <sup>7</sup>		79	79	79	74	77	76	74	75	75	74	
<b>Total denrées alimentaires, brut<sup>8</sup></b>		<b>62</b>	<b>60</b>	<b>63</b>	<b>62</b>	<b>58</b>	<b>63</b>	<b>59</b>	<b>56</b>	<b>59</b>	<b>57</b>	<b>-6.0</b>
<b>Total denrées alimentaires, net<sup>7</sup></b>		<b>56</b>	<b>53</b>	<b>57</b>	<b>55</b>	<b>51</b>	<b>56</b>	<b>48</b>	<b>52</b>	<b>51</b>	<b>50</b>	<b>-9.6</b>

<sup>1</sup> Bilan céréalier : céréales panifiables et fourragères, y compris le blé dur, sans riz

<sup>2</sup> Bilan fourrager : produits de meneurie et blé germé sur pied compris, sans les tourteaux

<sup>3</sup> En fonction de l'énergie assimilable, selon le bilan alimentaire

<sup>4</sup> Froment tendre, épeautre, amidonnier, engrain et seigle; sans amidon de froment

<sup>5</sup> Pommes, poires, cerises, pruneaux et prunes, abricots et pêches

<sup>6</sup> Viande chevaline et caprine, lapins, gibier, poissons, crustacés et mollusques compris

<sup>7</sup> Sans les produits animaux à base d'aliments pour animaux importés

<sup>8</sup> En fonction de l'énergie assimilable, boissons alcoolisées comprises, selon le bilan alimentaire

<sup>f</sup> Valeurs revues avec le « Bilan alimentaire 08 ». Toutes les valeurs des années suivantes sont calculées exclusivement à l'aide de cette méthode.

Toute la série du BA08 à compter de 2007 a été recalculée jusqu'en 2007.

Source: Agristat

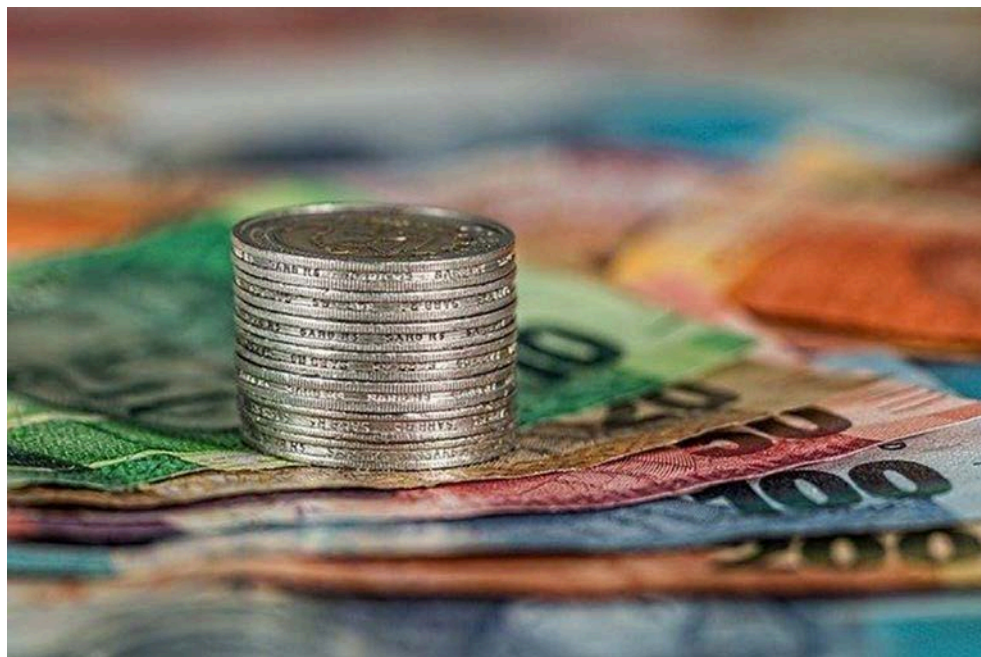




## Indices des prix

**L'évolution des indices des prix en 2020 montre une tendance à la hausse des prix à la production et une quasi-stabilité des prix à la consommation par rapport à l'année précédente. Les indices de ces prix ont ainsi enregistré leurs valeurs les plus élevées au cours des cinq dernières années. Les prix des moyens de production et les prix à l'importation ont cependant reculé.**

Qu'entend-on par indices des prix ? À quoi servent-ils ? Les indices de prix sont des indicateurs économiques importants pour l'évolution des prix. Ils indiquent comment les biens et les services d'un panier de biens et de services ont évolué. Ci-dessous, nous expliquons comment certains indices, tels que l'indice des prix à la production des produits agricoles ou l'indice national des prix à la consommation, ont évolué.

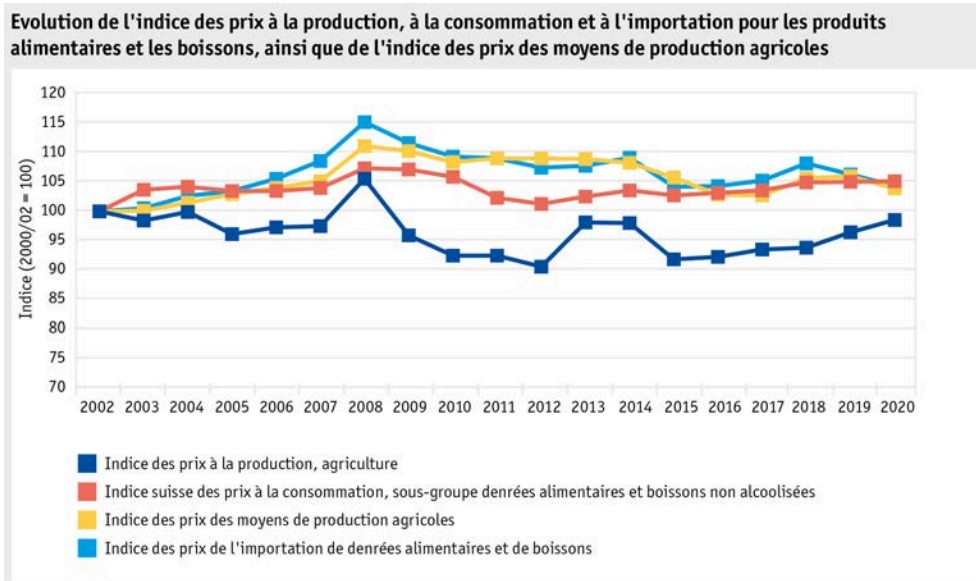


### L'indice des prix à la production des produits agricoles augmente

En 2020, l'indice des prix à la production des produits agricoles a augmenté pour la cinquième année consécutive, atteignant 98,6 %, ce qui représente 2,0 points d'indice de plus qu'en 2019. Il est toutefois resté inférieur au niveau de base 100 % depuis le début de la série temporelle de 2000/02 à 2020 (à l'exception de 2008).

L'indice des prix à la production des produits agricoles mesure l'évolution des prix des biens et services produits et vendus par les agriculteurs.

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Sources : OFS, Agristat (USP)

### L'indice suisse des prix à la consommation reste stable

En 2020, l'indice suisse des prix à la consommation pour le sous-groupe « denrées alimentaires et boissons non alcoolisées » est resté quasi stable (104,9 %), soit 0,1 point d'indice de plus qu'en 2019. Il a ainsi enregistré sa valeur la plus élevée au cours des cinq dernières années. Au cours de la période observée (2000/02 à 2020), l'indice est toujours resté supérieur à 100 %, atteignant sa valeur la plus élevée en 2008 (107 %).

L'indice national des prix à la consommation (IPC) est un indicateur important. Il mesure l'inflation des biens de consommation en Suisse. Il montre de combien les produits ont renchéri par rapport au mois précédent, à l'année précédente ou à tout autre moment de référence. L'IPC figure parmi les indicateurs économiques les plus importants et les plus souvent sollicités. Il représente une information de référence largement reconnue en politique et en économie.

### L'indice des prix des moyens de production recule

L'indice des prix des moyens de production agricole s'est établi à 103,7 % en 2020, ce qui représente 2,0 points d'indice de moins qu'en 2019. Ce recul intervient après deux années consécutives de hausse. L'indice est resté supérieur à 100 % pendant la période de 2000/02 à 2020, ce qui correspond à l'évolution observée pour l'indice suisse des prix à la consommation du sous-groupe « denrées alimentaires et boissons non alcoolisées ». Les fluctuations de l'indice des prix des moyens de production agricole ont cependant été plus prononcées que celles de l'indice suisse des prix à la consommation.

L'indice des prix des moyens de production agricole reflète les évolutions de prix survenues dans le domaine des prestations intermédiaires et des investissements.

### L'indice des prix à l'importation baisse

En 2020, l'indice des prix à l'importation de denrées alimentaires et de boissons a reculé pour la deuxième année consécutive pour s'établir à 104,1 %, soit 1,9 point d'indice de moins qu'en 2019. Entre 2000/02 et 2008, l'indice a augmenté pour atteindre en 2008 sa valeur la plus élevée au cours de la période sous revue (114,5 %). Ensuite, une tendance à la baisse a été constatée jusqu'en 2012. Entre 2013 et 2014, l'indice a de nouveau progressé (atteignant

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



108,7 % en 2014) avant de chuter sous l'effet du choc du franc fort en 2015 pour s'établir à 104,0 %.

Michel Yawo Afangbedji, OFAG, Secteur Analyses du marché

## MARCHÉ &gt; DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



## Prix à la production

**En 2020, les prix payés aux producteurs ont généralement augmenté en production animale, notamment sur le marché du lait et celui du bétail de boucherie. En production végétale, les prix à la production des légumes de garde et ceux des pommes de terre de transformation ont reculé. Les prix des fruits à noyau et des petits fruits ainsi que ceux des céréales sur le marché intérieur n'ont pas connu de fluctuation notable. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur les prix à la production diffère selon les produits. Le marché du lait et surtout celui des pommes de terre ont ainsi été particulièrement influencés. Le rapport spécial sur les marchés agricoles contient des informations détaillées sur l'impact de la pandémie de COVID-19.**

### Hausse du prix du lait à la production

En production laitière, l'année 2020 a été marquée par une quasi-stabilité de la quantité de lait cru commercialisé et une augmentation du prix du lait à la production. Le prix du lait payé aux producteurs en Suisse a ainsi progressé de 1,81 ct./kg par rapport à l'année précédente pour atteindre 66,04 ct./kg. Cette progression s'explique, entre autres, par la hausse de la demande de produits laitiers dans le commerce de détail en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19. La comparaison entre 2009–2011 et 2018–2020 montre également une légère hausse du prix du lait à la production (+ 0,4 %).

### Stabilité des prix du bétail de boucherie malgré la pandémie

Le marché du bétail de boucherie a été marqué en 2020 par une hausse des prix qui concerne aussi bien la production conventionnelle (AQ) que la production biologique. Le porc AQ a renchéri de 20 centimes supplémentaires par rapport à 2019 pour se fixer à 4.55 fr./kg PM, et le porc bio a même augmenté de 70 centimes (6.98 fr/kg PM en 2020). Le prix de la vache de réforme s'est négocié à un niveau très supérieur à celui de 2019, en raison d'une offre anémique et de la diminution du cheptel. Les prix moyens des vaches de réforme entre 2018 et 2020 étaient aussi supérieurs, de plus de 53 %, au niveau moyen mesuré entre 2000 et 2002. Une fois passé l'effondrement consécutif à l'arrivée de la pandémie et à la perte temporaire de débouchés en restauration hors domicile, les prix des génisses et veaux de boucherie se sont rétablis, dépassant eux aussi le niveau atteint en 2019. À l'heure actuelle, les prix sont donc nettement plus élevés qu'en 2000, sauf dans la filière porcine et la filière ovine.

### Stabilité du marché des œufs

Les prix des œufs sont restés relativement stables ces dernières années, notamment à cause de la planification et de la gestion des volumes qui stabilisent la production sur ce marché caractérisé par une forte intégration verticale. Les prix enregistrés par la statistique de 2002 à 2004 étaient légèrement supérieurs à ceux de la période actuelle, à savoir de 2018 à 2020 (cette différence est en partie due au fait que le dénombrement opéré par centres collecteurs couvre plus largement la production depuis 2015). La tendance observée depuis 2016 est favorable à l'élevage bio et à l'élevage en plein air, tandis que l'élevage au sol régresse faiblement. Ajoutons que la pandémie n'a pas eu de répercussion notable sur les prix, ceux-ci étant fixés annuellement.

## MARCHÉ &gt; DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ

**Légère baisse des prix des céréales bio**

Les prix des céréales en Suisse sont restés majoritairement stables. Les blés panifiables des catégories Top et I ont perdu respectivement 1,2 % et 1 %. Cette stabilité par rapport à la campagne précédente est le fruit de la politique des prix indicatifs, que la filière continue d'appliquer, et de l'efficacité du contingentement des importations. De même, les prix des céréales fourragères en Suisse affichent une stabilité quasi générale. Le système des prix seuils a garanti la stabilité des prix sur le marché intérieur, même pour les produits soumis à des droits de douane. Stabilité également en ce qui concerne les céréales bio : les prix du blé panifiable bio ont perdu environ 1,5%, et ceux de l'épeautre bio n'ont pas varié.

**Baisse des prix des pommes de terre de conservation et des pommes de terre destinées à la transformation**

En 2020, le marché de la pomme de terre a été touché de plein fouet par la pandémie. Premièrement, la consommation hors domicile s'est effondrée, privant la filière d'un débouché très important pour les pommes de terre frites. Deuxièmement, la demande a explosé au premier semestre dans le commerce de détail. S'agissant des pommes de terre primeurs, les prix indicatifs ont connu une hausse par rapport à l'année précédente, tant dans la production conventionnelle que dans la production biologique. La cotation d'automne des tubercules destinés à la transformation (calculée sur la base d'une moyenne des prix payés par les grandes marques de chips et de frites) a diminué de 4,2 % par rapport à l'année précédente (-3,5 % pour les tubercules de culture biologique). La récolte 2020 a été plus abondante que la moyenne ; les prix des variétés à chair ferme et des variétés à chair farineuse, enregistrés l'automne, se sont logiquement fixés à un niveau inférieur à celui de l'année précédente.

**Quetsches (prunes) : une récolte record, des prix en repli**

Le marché des fruits à noyau et des petits fruits est sorti pratiquement indemne de la pandémie en 2020, par comparaison avec les années précédentes, malgré les nombreuses difficultés. D'une part, les charges de récolte et de commercialisation ont augmenté et, d'autre part, l'incertitude a dominé le début de la saison, s'agissant de la possibilité de recruter assez d'ouvriers auxiliaires pour la récolte. En fin de compte, le volume de la récolte de petits fruits s'est inscrit à un niveau supérieur à celui de 2019 et le prix indicatif a augmenté de 2,9 % grâce à une demande soutenue. Du côté des fruits à noyau, si la récolte d'abricots et de cerises a été plus faible qu'en 2019, la campagne 2020 s'est achevée sur une récolte record de quetsches (prunes). L'évolution des prix reflète naturellement celle de l'offre. Les prix indicatifs ont varié de la façon suivante depuis 2019 : abricots : +7 % ; cerises : +7,6 % ; quetsches (prunes) : +7 %.

**Légumes de longue conservation meilleur marché**

Les prix indicatifs franco distributeur des légumes frais ont connu une hausse par rapport à l'année précédente, en particulier ceux de la tomate, du concombre à salade, de la laitue pommée et du chou-fleur. La hausse la plus faible concerne la laitue pommée (+0,8 %) et la plus significative la tomate ronde (+8,4 %). La situation est différente pour ce qui est des légumes typiquement de longue conservation. Si le prix des oignons est resté bas (67 centimes le kilo), le céleri-pomme et la carotte ont vu leur prix perdre respectivement 1,2 % et 8,9 %. À l'origine de ces divers mouvements figurent principalement l'accroissement de la demande de légumes suisses (paralysie de la restauration hors domicile, reflux des séjours à l'étranger), durcissement de la compétition sur les prix, ainsi que différentes situations caractérisant l'offre dans la filière maraîchère, suivant les légumes).

MARCHÉ > DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



Michel Yawo Afangbedji, OFAG, secteur Analyses du marché, [michel-yawo.afangbedji@blw.admin.ch](mailto:michel-yawo.afangbedji@blw.admin.ch)

**Prix à la production sans le bio**

Produit	Unité	2000/02	2018	2019	2020	2000/02 – 2018/20 %
<b>Lait<sup>16</sup></b>						
CH total	ct./kg	79.19	63.88	64.24	66.04	0.4
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.13	67.03	67.73	69.14	-1.0
<b>Bétail de boucherie<sup>1,2</sup></b>						
Vaches T3 QM	fr./kg PM	5.25	7.84	8.06	8.59	55.5
Jeunes vaches T3 QM	fr./kg PM	6.11	8.05	8.35	8.80	37.5
Taureaux T3 QM	fr./kg PM	7.65	8.58	9.00	9.27	17.0
Bœufs T3 QM	fr./kg PM	7.62	8.54	8.97	9.25	17.1
Génisses T3 QM	fr./kg PM	7.40	8.53	8.94	9.25	20.4
Veaux T3 QM	fr./kg PM	12.38	14.50	13.87	14.43	15.2
Porcs QM	fr./kg PM	4.40	3.75	4.35	4.55	-4.2
Agneaux bis 40 kg, T3 QM	fr./kg PM	12.34	11.59	11.88	13.18	-1.0
<b>Œufs<sup>3</sup></b>						
Œufs issus d'élevage au sol	ct./pièce	22.76	21.65	21.55	21.31	-5.5
Œufs issus d'élevage en plein air	ct./pièce	25.46	22.40	22.68	22.57	-11.4
<b>Céréales<sup>3,4</sup></b>						
Blé panifiable, Top	fr./100 kg	60.23	49.70	49.96	49.38	-17.5
Blé panifiable, catégorie I	fr./100 kg	57.38	48.00	48.27	47.77	-16.3
Blé, fourrager	fr./100 kg	45.18	36.98	37.00	36.84	-18.2
Seigle, catégorie A, panifiable	fr./100 kg	44.24	37.50	36.37	36.91	-16.5
Orge, fourrager, 67/69	fr./100 kg	42.68	34.13	34.20	33.78	-20.2
Avoine, fourrager, 57/58	fr./100 kg	39.45	29.61	29.70	28.78	-25.6
Maïs grain	fr./100 kg	45.70	37.83	37.08	36.89	-18.4
<b>Cultures sarclées<sup>3,5</sup></b>						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	45.10	46.07	48.26	43.88	2.2
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	42.32	42.63	45.97	41.24	2.3
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	41.30	41.21	41.61	39.88	-1.0
Pommes de terre précoces de table <sup>6</sup>	fr./100 kg	79.37	81.07	86.10	92.77	9.2
Betteraves sucrières <sup>12</sup>	fr./100 kg	12.21	6.29	5.22	5.19	-54.4
<b>Oléagineux<sup>3,4</sup></b>						
Colza, variété conventionnelle	fr./100 kg	83.19	78.51	80.47	80.88	-3.9
Tournesols, high oleic	fr./100 kg	84.61	83.21	84.23	82.87	-1.4
<b>Fruits<sup>7</sup></b>						
Pommes: Golden Delicious, catégorie I <sup>9,10,11</sup>	fr./kg	1.00	1.02	1.02	1.11	10.8
Pommes: Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie I <sup>9,10,11</sup>	fr./kg	1.13	0.94	1.12	1.11	1.1
Poires: Conférence, catégorie I <sup>9,10,11</sup>	fr./kg	1.08	1.20	1.21	1.25	18.3
Abricots, toutes les catégories <sup>10,11</sup>	fr./kg	2.69	2.66	2.50	2.67	-1.1
Cerises de table, toutes les catégories <sup>10,11,13</sup>	fr./kg	3.86	6.55	6.26	6.74	71.6
Pruneaux de table. 33 mm. Fellenberg ind. <sup>10,11,14</sup>	fr./kg	2.21	2.41	2.18	2.03	1.5
Fraises <sup>15</sup>	fr./kg	5.61	6.62	6.43	6.62	16.9
<b>Légumes<sup>8</sup></b>						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.09	0.92	1.12	1.02	-6.4
Oignons (de garde)	fr./kg	1.00	0.57	0.67	0.67	-36.3
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.75	2.37	2.56	2.53	42.1
Tomates rondes	fr./kg	2.09	2.22	2.25	2.44	10.2
Laitues pommées	fr./pièce	0.92	1.11	1.23	1.24	29.7
Choux-fleurs	fr./kg	2.04	2.57	2.95	3.15	41.7
Concombres pour la salade	fr./pièce	0.98	1.11	1.10	1.17	15.0

<sup>1</sup> Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

<sup>2</sup> 2000/02: prix conventionnel

<sup>3</sup> 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

<sup>4</sup> Prix brut à la production

<sup>5</sup> Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

<sup>6</sup> Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

<sup>7</sup> Prix indicatifs à la production

<sup>8</sup> Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie/(PI); sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

<sup>9</sup> Prix indicatifs définitifs à la production

<sup>10</sup> Moyenne des années 2000/03

<sup>11</sup> Evolution 2000/03 – 2017/20

<sup>12</sup> Agroscope: changement du système de calcul en 2003

<sup>13</sup> Coûts d'emballage inclus ; 2015 – 2020 toutes les classes, base 5 kg en vrac ; 2000/03 classe 1 (21 mm), base sachet ou barquette de 1 kg

<sup>14</sup> Coûts d'emballage inclus ; 2015 – 2020 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac ; 2000/03 seulement Fellenberg, base barquette de 1 kg

<sup>15</sup> Coûts d'emballage inclus ; base 10 barquettes de 500 g, ouvertes

<sup>16</sup> Evolution 2009/11 – 2018/20

Sources :

Lait, oeufs, céréales et oléagineux : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre), Agroscope-INH (Betteraves sucrières)

Fruits : Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

**Prix à la production Bio**

Produit	Unité	2002/04	2018	2019	2020	2002/04 – 2018/20 %
<b>Lait<sup>7</sup></b>						
Lait biologique	ct./kg	89.28	82.34	81.57	81.16	6.7
<b>Bétail de boucherie<sup>1,2</sup></b>						
Taureaux d'étal T3	fr./kg PM	8.76	9.30	9.25	9.52	6.8
Bœuf de pâturage bio T3	fr./kg PM	–	10.76	11.09	11.53	–
Bio Natura Beef T3	fr./kg PM	–	11.40	11.63	11.96	–
Veaux d'étal T3	fr./kg PM	13.20	15.80	14.62	15.18	15.2
Porcs de boucherie	fr./kg PM	6.88	7.18	6.28	6.98	-1.0
Agneaux T3	fr./kg PM	13.10	13.67	13.51	15.05	7.5
<b>Oeufs</b>						
Oeufs issus de l'élevage biologique	ct./pièce	39.58	42.46	43.28	43.57	8.9
<b>Céréales<sup>2</sup></b>						
Blé panifiable	fr./100 kg	–	106.50	102.74	108.59	–
Epeautre, classe A, panifiable, non décortiqué	fr./100 kg	–	112.80	108.60	101.20	–
Blé, fourrager <sup>3</sup>	fr./100 kg	–	86.35	84.48	82.66	–
Orge, fourrager <sup>3</sup>	fr./100 kg	–	79.71	78.92	75.91	–
Maïs grain <sup>3</sup>	fr./100 kg	–	86.61	83.35	81.84	–
<b>Cultures sarclées<sup>4</sup></b>						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	85.12	87.46	91.65	83.85	3.0
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	71.95	86.09	89.70	82.88	19.8
Pommes de terre destinées à la transformatic	fr./100 kg	72.20	70.44	74.20	71.57	-0.2
Pommes de terre précoces de table <sup>5</sup>	fr./100 kg	108.57	148.51	148.22	161.72	40.8
<b>Oléagineux<sup>2</sup></b>						
Tournesol	fr./100 kg	–	146.64	142.78	140.00	–
<b>Légumes<sup>6</sup></b>						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.93	1.98	2.44	2.30	16.1
Oignons (de garde)	fr./kg	2.98	2.67	3.29	2.80	-2.0
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	3.43	3.74	4.13	4.05	15.8
Tomates rondes	fr./kg	3.26	4.14	4.45	4.92	38.1
Laitues pommées	fr./pièce	1.40	1.56	1.78	1.71	20.2
Choux-fleurs	fr./kg	3.51	4.25	4.93	4.85	33.2
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.45	1.57	1.98	1.91	25.5

<sup>1</sup> Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

<sup>2</sup> Prix bruts à la production, Bio Bourgeon

<sup>3</sup> Prix bruts à la production, Bio Bourgeon / reconversion

<sup>4</sup> Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche

<sup>5</sup> Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

<sup>6</sup> Prix indicatifs franco grande distribution; sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

<sup>7</sup> Evolution 2009/11 – 2018/20

Sources:

Lait, Oeufs: OFAG

Bétail de boucherie: Bio Suisse, Mutterkuh Schweiz, MGB

Céréales et oléagineux: Bio Suisse

Cultures sarclées: Swisspatat (Pommes de terre)

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales



## MARCHÉ &gt; DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



## Prix chez les grossistes et dans le libre-service de gros

Le libre-service de gros est une forme de distribution s'adressant aux restaurateurs et aux particuliers porteurs d'une carte de l'enseigne ; ceux-ci peuvent ainsi se procurer des denrées généralement conditionnées en unités de grande taille. L'observation du marché inclut les activités du libre-service de gros depuis 2013.

**En 2020, les prix des produits laitiers ont augmenté dans le libre-service de gros, reflétant ainsi la hausse du prix de la matière première (lait cru). Le lait entier UHT, la mozzarella, le beurre de cuisine et la crème entière sont les produits laitiers les plus écoulés dans ce canal de distribution. En ce qui concerne les œufs, les prix des œufs frais d'élevage au sol ont reculé alors que ceux de la plupart des autres œufs ont augmenté. La part des œufs importés a régressé au cours des dernières années, mais elle reste plus élevée que dans le commerce de détail.**

### Tendance à la hausse des prix des produits laitiers

Dans le libre-service de gros, la plupart des produits laitiers observés ont enregistré en 2020 des hausses de prix par rapport à l'année précédente. Les prix ont ainsi augmenté pour le lait drink pasteurisé (+6,2 % à 1.50 fr./l), le beurre de choix (+8,1 % à 13.69 fr./kg) et l'Emmentaler surchoix (+16,7 % à 17.64 fr./kg). La hausse des prix de la matière première (lait cru) s'est ainsi répercutée sur ce segment de marché. Le lait entier UHT est le lait de consommation le plus écoulé dans ce canal de distribution, avec une part de quantité vendue atteignant 67,8 % en 2020. Quant aux autres groupes de produits, les parts de marché les plus importantes concernent la mozzarella (36,2 % des ventes de fromage), le beurre de cuisine (28,8 % des ventes de beurre) et la crème entière (63,9 % des ventes de crème de consommation).

### L'œuf d'importation perd du terrain

Au rayon des œufs, les produits d'importation représentaient l'an dernier 39 % de la marchandise proposée par les grossistes, une proportion nettement plus élevée que chez les détaillants, vu leur prix plus modique. Mais la proportion d'œufs importés est en baisse, puisqu'elle est passée de plus de 50 % en 2016 à quelque 40 % l'année précédente. Par rapport à 2019, les œufs frais d'élevage au sol (œufs importés et œufs suisses) ainsi que les œufs frais bio sont devenus meilleur marché dans l'ensemble, alors que les prix ont augmenté pour le reste, l'augmentation atteignant environ 10 % en ce qui concerne les œufs cuits issus d'élevage en plein air. Dans la catégorie des œufs en coquille, le bio est peu représenté, mais a progressé pour atteindre 2,6 %, soit 0,7 point de pourcentage de plus qu'en 2019.

Michel Yawo Afangbedji, OFAG, secteur Analyses du marché, michel-yawo.afangbedji@blw.admin.ch

**Prix dans le libre-service et la livraison en gros**

Produit	Unité	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Part de marché en quantité sur l'ensemble du segment (2020) %	2019/2020 %
<b>Lait<sup>1</sup> et produits laitiers<sup>2,3,4,5</sup></b>									
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.43	1.45	1.44	1.42	1.46	1.43	5.4	-2.2
Lait entier UHT standardisé 35 g	fr./l	1.23	1.17	1.14	1.15	1.15	1.17	67.8	1.4
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.44	1.44	1.37	1.35	1.41	1.50	0.9	6.2
Lait écrémé UHT	fr./l	1.17	1.16	1.14	1.13	1.15	1.15	1.5	0.6
Emmentaler surchoix	fr./kg	17.00	16.06	15.51	15.31	15.12	17.64	0.0	16.7
Gruyère surchoix	fr./kg	23.34	24.06	22.61	22.41	22.47	17.59	0.3	-21.7
Tilsiter surchoix	fr./kg	13.95	13.81	13.79	14.00	13.95	14.44	0.4	3.5
Camembert 60 % (ES)	fr./kg	18.93	18.94	18.52	19.01	19.31	19.68	0.4	1.9
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./kg	17.58	17.10	16.29	16.89	17.04	17.54	0.9	3.0
Mozzarella	fr./kg	8.28	7.74	7.43	7.35	7.48	7.45	36.2	-0.4
Beurre de choix	fr./kg	12.81	12.35	11.77	12.41	12.66	13.69	16.1	8.1
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./kg	12.75	12.44	11.62	11.87	11.90	12.48	28.8	4.9
Crème entière, emballée	fr./l	5.88	5.61	5.33	5.35	5.45	5.49	63.9	0.8
Crème à café, emballée	fr./l	3.94	3.89	3.84	3.86	3.95	4.01	26.2	1.6
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./kg	3.65	3.66	3.61	3.62	3.64	3.86	47.5	5.9
<b>Œufs<sup>6</sup></b>									
Œufs frais d'élevage bio	ct./pièce	62.62	64.27	63.50	66.78	72.53	71.38	2.6	-1.6
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	41.77	41.73	40.83	41.92	44.99	44.08	10.2	-2.0
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	49.14	48.42	45.94	47.00	46.39	46.91	2.4	1.1
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	42.30	42.31	42.72	43.18	47.86	48.05	23.3	0.4
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	63.12	62.76	57.76	53.82	56.27	61.97	5.3	10.1
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	28.87	28.94	29.55	31.04	30.48	29.03	31.8	-4.8
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	41.46	41.65	42.20	46.81	51.16	54.90	7.4	7.3

<sup>1</sup> Part de marché calculée pour le lait de consommation vendu dans le libre-service et la livraison en gros

<sup>2</sup> Part de marché calculée pour le fromage vendu dans le libre-service et la livraison en gros

<sup>3</sup> Part de marché calculée pour le beurre vendu dans le libre-service et la livraison en gros

<sup>4</sup> Part de marché calculée pour la crème de consommation vendue dans le libre-service et la livraison en gros

<sup>5</sup> Part de marché calculée pour le yogourt vendu dans le libre-service et la livraison en gros

<sup>6</sup> Part de marché calculée pour les œufs en coquille vendus dans le libre-service et la livraison en gros

Sources : Grossopanel AG, Stans



## Prix à la consommation

**En 2020, les prix à la consommation ont augmenté pour la plupart des produits laitiers. La hausse de la demande dans le commerce de détail et le renchérissement de la matière première (lait cru) en sont les principales causes. Les prix de la viande et des produits carnés ont également progressé, alors que les œufs d'élevage en plein air sont de moins en moins chers. En ce qui concerne les produits végétaux, on a observé une baisse notable des prix des légumes et une évolution diversifiée des prix des fruits. Le rapport spécial sur les marchés agricoles contient des informations détaillées sur l'impact de la pandémie de COVID-19.**

### Prix des produits laitiers à la hausse

Les prix à la consommation de la plupart des **produits laitiers** (produits non bio) ont augmenté en 2020, comparativement à l'année précédente. En ce qui concerne les produits bio, leurs prix ont également progressé. Cette progression s'explique, entre autres, par la hausse de la demande de produits laitiers dans le commerce de détail en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19. La consommation à domicile s'était ainsi accrue en raison de la fermeture des établissements de la restauration collective et le tourisme d'achat s'était quasiment arrêté. La hausse des prix de la matière première (lait cru) a été également répercutée sur les consommatrices et les consommateurs.

La comparaison sur le long terme, entre 2000–02 et 2018–20, montre un recul des prix à la consommation (produits bio non compris). Les prix des fromages, tels que la mozzarella (#37,2 %), ont ainsi tendanciellement régressé, notamment en raison de la libéralisation du marché du fromage. Les prix des produits laitiers frais, notamment la crème entière (#35,5 %), ont également accusé un net recul.

### Hausse générale des prix de la viande bio

Au rayon **boucherie**, plus particulièrement dans la production conventionnelle, on a observé l'an dernier une tendance générale à la hausse des prix, hormis quelques baisses isolées qui concernaient par exemple les poulets entiers ou le jambon. Les morceaux de viande fraîche ont affiché des prix en hausse, toutes espèces confondues. C'est également le cas des produits à base de viande bio, sauf l'escalope de porc. Sur l'ensemble des produits observés, c'est la saucisse de Vienne bio qui figure en tête du renchérissement (+7,8 % par rapport à l'année précédente). Par contre, le prix de la saucisse de Vienne non bio a baissé de 7,7 %. Le suivi des prix sur une période plus longue (de 2000–2002 à 2018–2020) fait apparaître une tendance générale à la hausse, valable pour toutes les espèces, excepté les poulets entiers.

Les **succédanés de la viande** sont dans l'ensemble moins chers que la viande. Cependant, certains produits, comparés isolément avec leur équivalent à base de viande, comme le steak haché, sont tout de même nettement plus chers que la viande. (Voir à ce sujet le rapport de l'OFAG sur les succédanés de la viande.)

### Les œufs d'élevages en plein air : des prix en baisse régulière

Diverses évolutions ont marqué en 2020 les prix à la consommation des **œufs suisses**. Alors que les œufs frais bio renchérisaient en moyenne, de même que les œufs cuits d'importation,

## MARCHÉ &gt; DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ



d'autres œufs sont devenus meilleur marché. C'est incontestablement le cas des œufs issus d'élevages en plein air, comme l'année précédente, en raison de la nouvelle politique suivie par les détaillants en fait de gamme de produits. Analysés sur une période longue, les prix de l'œuf frais ont baissé, sauf ceux de l'œuf bio, tandis que l'œuf cuit (œuf cuit d'importation excepté) ont renchéri notablement.

**Pommes de terre : augmentation des importations et baisse des prix**

Les prix au détail de la **pomme de terre** ont évolué à la baisse en 2020 dans la plupart des groupes de produits. S'agissant des deux groupes principaux, celui des variétés à chair ferme et celui des variétés à chair farineuse, on constate une légère diminution sur les quatre dernières années. Les tubercules de culture biologique constituent l'exception, puisque les variétés bio à chair ferme ont renchéri de 10 % en 2020. D'une façon générale, le volume des ventes est en nette hausse, surtout au début de l'année. Il a du reste fallu recourir plus massivement aux importations, et c'est sans doute pourquoi les prix de la pomme de terre ont fléchi dans le commerce de détail, les produits d'importation étant meilleur marché.

**Prix du sucre cristallisé en hausse**

En 2020, le prix du sucre cristallisé a augmenté par rapport à l'année précédente (+14,6 % à 1.19 fr./kg). La comparaison entre 2000–2002 et 2018–2020 montre toutefois une évolution à la baisse (-24,8 %). Cette évolution reflète l'effondrement des prix dans l'UE.

**Fruits à noyau : l'abondance de l'offre pèse sur les prix**

La cotation des **fruits de table** était clairement à la hausse pendant l'exercice sous revue, en particulier celle des abricots et des cerises, dans la production conventionnelle comme dans la production biologique. Les cerises de culture conventionnelle ont renchéri de 14 % par rapport à l'année précédente, leur prix s'inscrivant même au-dessus du niveau de 2018, une année remarquable à cet égard. De même, les abricots se sont négociés à un prix supérieur de 8 % (culture conventionnelle) et de 9 % (bio) à ceux de 2019. Tout autre était la situation sur le marché des quetsches (prunes) : les prix ont reculé de 1 % dans la culture conventionnelle, chutant même de 18 % dans la production bio. Ces mouvements des prix à la consommation sont la conséquence directe du volume de la récolte, qui a été faible dans la culture des abricots et des cerises, et très abondante pour ce qui est des quetsches (prunes).

**Nombreuses baisses de prix au rayon des légumes**

On relève que les prix à la consommation des **légumes** ont évolué en 2020 nettement au-dessous du niveau de l'année précédente. Le céleri-pomme illustre particulièrement cette évolution : dans la production conventionnelle, son prix s'est fixé à 2.88 fr./kg, en recul de 30 %, un prix inférieur au prix le plus faible enregistré en 1997. Deux raisons expliquent ce fort recul. Premièrement, du fait du confinement, les détaillants ont aussi écoulé les légumes de gros calibre ordinairement réservés à la restauration, si bien que les légumes des calibres plus petits ont vu leur prix baisser. Deuxièmement, les détaillants positionnent de plus en plus le céleri-pomme dans la partie inférieure de la gamme des prix. De même, la laitue pommée et la tomate ronde accusent de fortes baisses qui se chiffrent à plus de 10 %.

Michel Yawo Afangbedji, OFAG, secteur Analyses du marché, michel-yawo.afangbedji@blw.admin.ch

**Prix à la consommation sans le bio**

Produit	Unité	2000/02	2018	2019	2020	2000/02 – 2018/20 %
<b>Lait et produits laitiers</b>						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.50	1.55	1.58	-0.7
Lait entier UHT standardisé 35 g <sup>1</sup>	fr./l	1.32	1.28	1.27	1.28	-3.3
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.50	1.55	1.58	-0.5
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.49	1.50	1.53	4.6
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	19.03	18.94	19.19	-6.5
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	19.68	20.17	20.73	-1.4
Tilsiter surchoix	fr./kg	17.66	16.66	16.71	17.00	-4.9
Camembert 60% (ES)	fr./125 g	2.68	2.33	2.33	2.31	-13.4
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.37	3.38	3.38	-3.6
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.46	1.48	1.48	-37.2
Beurre de choix	fr./200 g	3.10	3.09	3.07	3.18	0.5
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	3.07	3.10	3.20	3.8
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.12	3.16	3.17	-35.5
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.78	1.79	1.78	-29.1
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.54	0.55	0.55	-21.4
<b>Viande de bœuf</b>						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	49.80	73.44	70.63	70.78	43.8
Steak	fr./kg	38.77	50.33	50.58	52.43	31.8
Rôti d'épaule	fr./kg	26.68	32.59	33.86	35.32	27.2
Viande hachée	fr./kg	15.47	18.91	18.44	18.83	21.1
<b>Viande de veau</b>						
Côtelettes, coupées	fr./kg	40.89	55.28	53.85	57.74	36.0
Rôti d'épaule	fr./kg	34.44	41.41	40.28	41.69	19.4
Ragoût	fr./kg	28.68	38.26	37.25	38.40	32.4
<b>Viande de porc</b>						
Côtelettes, coupées	fr./kg	20.31	21.54	22.87	23.25	11.0
Steak	fr./kg	26.06	25.61	28.12	28.18	4.8
Rôti d'épaule	fr./kg	19.09	18.66	20.15	20.32	3.3
Ragoût d'épaule	fr./kg	18.02	18.20	19.79	19.87	7.0
<b>Viande d'agneau suisse, fraîche</b>						
Gigot avec l'os du bassin	fr./kg	27.85	36.37	37.41	39.11	35.1
Côtelettes, coupées	fr./kg	34.21	55.37568	55.94968	57.48881	64.5
<b>Produit à la base de viande</b>						
Jambon de derrière, en tranches	fr./kg	28.62	31.28	32.39	31.08	10.4
Cervelat	fr./100 g	1.16	1.06	1.17	1.20	-1.1
Saucisses de Vienne	fr./100 g	1.56	1.46	1.51	1.39	-7.0
Saucisse de veau	fr./100 g	1.76	1.89	1.94	1.98	10.3
Salami suisse l, coupé	fr./100 g	3.82	4.90	4.97	5.04	30.0
<b>Poulet</b>						
suisse, frais	fr./kg	8.99	8.59	9.11	8.84	-1.6
Poitrine	fr./kg	–	30.52	30.50	31.28	–
Cuisse	–	–	12.02	11.83	12.11	–
<b>Œufs<sup>1</sup></b>						
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	47.76	42.83	41.91	42.29	-11.3
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	57.01	59.81	60.71	60.16	5.6
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	61.99	61.47	59.63	58.52	-3.4
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	75.40	78.49	74.19	70.71	-1.2
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	31.00	24.24	23.54	22.98	-23.9
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	39.97	33.30	30.22	30.58	-21.5
<b>Farine et pain<sup>2,8</sup></b>						
Farine bise	fr./kg	1.9	2.01	2.00	2.01	6.5
Farine mi-blanche	fr./kg	2.0	2.03	2.03	2.01	3.6
Farine blanche	fr./kg	1.8	1.85	1.76	1.76	2.1
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	0.9	0.91	0.91	0.91	1.1
Pain bis	fr./kg	–	1.23	1.24	1.24	–
Pain mi-blanc	fr./kg	–	1.28	1.21	1.21	–
<b>Pommes de terre<sup>3</sup></b>						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.90	1.91	1.86	-2.0
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.59	1.62	1.56	-15.5
Radette	fr./kg	1.82	1.88	1.92	2.00	6.3
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.75	1.80	1.65	-7.3
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.28	2.58	2.44	2.34	7.6
<b>Sucre cristallisé</b>						
	fr./kg	1.43	1.01	1.04	1.19	-24.8
<b>Fruits<sup>4</sup></b>						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I <sup>5</sup>	fr./kg	3.57	3.75	3.45	3.43	-0.7
Poires, Conférence, catégorie I <sup>5</sup>	fr./kg	3.53	3.84	3.76	3.57	5.5
Abricots, catégorie I <sup>5</sup>	fr./kg	5.50	7.74	7.60	8.17	42.5
Cerises <sup>5</sup>	fr./kg	9.27	13.59	12.26	13.92	43.0
Pruneaux <sup>5</sup>	fr./kg	3.96	4.64	4.62	4.57	16.4
Fraises	fr./kg	10.03	14.00	12.19	11.94	26.7
<b>Légumes<sup>4</sup></b>						
Carottes	fr./kg	2.00	2.39	2.39	2.15	15.5
Oignons jaunes	fr./kg	2.20	2.33	2.32	2.14	2.9
Céleris-raves	fr./kg	3.59	4.29	4.11	2.88	4.7
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.96	3.65	3.11	2.7
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	2.09	2.01	1.61	10.7
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	4.15	4.29	4.00	5.0
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.56	1.50	1.44	-6.3

<sup>1</sup> 2000/02: la moyenne de 2009/11 est utilisée en raison d'informations lacunaires

<sup>2</sup> Les poids de 500 grammes et de 4 kilos pour la farine du segment des bas prix sont convertis en un kilogramme

<sup>3</sup> 2000/02: les données de 2005/7 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

<sup>4</sup> Consommation à l'état frais; provenance: Suisse et étranger

<sup>5</sup> Moyenne des années 2000/03; variation 2000/03 – 2017/20

<sup>6</sup> 2000/02: la moyenne de 2012/14 est utilisée en raison d'informations lacunaires

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle)

Farine et pain, pommes de terre (jusqu'à 2015), fruits et légumes:

OFAG. Pommes de terre à partir de 2016: NielsenIQ Switzerland, panel de consommateurs selon déf. OFAG

**Prix à la consommation bio**

Produit	Unité	2002/04	2018	2019	2020	2002/04 – 2018/20 %
<b>Lait et produits laitiers</b>						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	–	1.79	1.79	1.79	–
Lait entier UHT standardisé	1 l	–	1.82	1.80	1.80	–
Lait « drink » pasteurisé, emballé	1 l	–	1.79	1.79	1.79	–
Emmentaler	1 kg	–	20.40	20.40	21.07	–
Gruyère	1 kg	–	22.26	22.27	22.84	–
Tilsiter	1 kg	–	21.26	21.42	21.51	–
Mozzarella	150 g	–	2.14	2.15	2.18	–
Beurre de choix	200 g	–	3.96	3.97	3.97	–
Crème entière, emballée	2 dl	–	2.69	2.69	2.69	–
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	180 g	–	0.80	0.79	0.81	–
<b>Viande de bœuf</b>						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	–	90.27	92.05	94.61	–
Steak	fr./kg	–	55.88	56.46	57.01	–
<b>Viande de veau</b>						
Steak d'aloyau	fr./kg	–	87.19	91.02	96.03	–
Steak	fr./kg	–	87.84	91.14	96.31	–
<b>Viande de porc</b>						
Tranches, filet	fr./kg	–	45.21	45.87	47.23	–
Côtelettes, coupées	fr./kg	–	26.65	26.67	27.10	–
Steak	fr./kg	–	39.39	38.93	37.87	–
<b>Produit à base de viande</b>						
Saucisses de Vienne	fr./100 g	–	2.01	2.05	2.21	–
Saucisse de veau	fr./100 g	–	5.43	5.44	5.57	–
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	–	2.33	2.33	2.42	–
<b>Poulet</b>						
suisse, frais	fr./kg	–	19.17	19.30	19.32	–
Poitrine	fr./kg	–	54.85	57.69	57.92	–
<b>Œufs</b>						
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct./pièce	80.49	81.32	81.80	82.23	1.6
Oeufs cuits issus de l'élevage biologique	ct./pièce	92.69	94.64	96.14	94.77	2.7
<b>Pommes de terre<sup>1</sup></b>						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	3.12	2.91	2.92	3.21	-3.6
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	2.85	3.18	3.23	2.96	9.7
Radlette	fr./kg	3.30	3.10	3.17	2.91	-7.3
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	–	4.44	4.67	4.84	–
<b>Fruits<sup>2</sup></b>						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I <sup>4</sup>	fr./kg	5.57	6.64	6.37	6.50	16.6
Poires, Conférence, catégorie I <sup>3,4</sup>	fr./kg	5.64	6.48	6.64	6.72	17.3
Abricots, catégorie I <sup>4</sup>	fr./kg	8.48	11.77	11.03	12.04	30.1
Cerises <sup>4</sup>	fr./kg	12.40	16.24	15.94	17.87	32.8
Pruneaux <sup>4</sup>	fr./kg	6.36	10.67	11.14	9.14	66.1
Fraises	fr./kg	16.00	14.63	15.75	13.22	-9.2
<b>Légumes<sup>2</sup></b>						
Carottes	fr./kg	3.39	4.07	4.34	4.48	26.7
Oignons	fr./kg	5.28	5.73	6.42	5.47	11.3
Céleris-raves	fr./kg	6.16	7.82	8.25	7.26	26.2
Tomates rondes	fr./kg	6.28	7.06	7.11	7.19	13.3
Laitues pommées	fr./pièce	2.65	3.09	3.17	2.89	15.0
Choux-fleurs	fr./kg	6.49	6.98	7.69	7.29	12.8
Concombres pour la salade	fr./pièce	2.88	2.55	2.68	2.56	-9.8

<sup>1</sup> Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005/7

<sup>2</sup> Consommation à l'état frais; provenance : Suisse et étranger

<sup>3</sup> Pas assez de prix annoncés pour ce produit en 2017

<sup>4</sup> Moyenne des années 2002/05; variation 2002/05 – 2017/20

<sup>5</sup> À partir de 2017: Pommes Gala catégorie 1 au lieu de Golden Delicious et tomates grappe au lieu de tomates rondes.

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle), pommes de terre, légumes : OFAG, NielsenIQ Switzerland, panel de consommateurs selon déf. OFAG

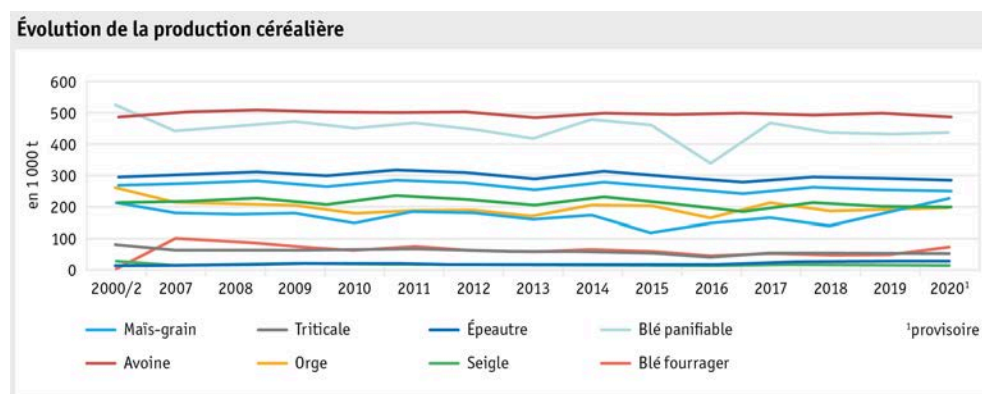
MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



## Céréales

**La récolte de blé panifiable a encore une fois été excellente. Cette abondance a entraîné le déclassement d'une partie de ces récoltes, qui seront affectées à l'alimentation des animaux. Le blé fourrager reste malgré tout la céréale fourragère la plus importée.**

En 2020, la surface totale dédiée aux cultures céréalières a progressé de 1,8 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 143 900 hectares. La superficie affectée à la culture de céréales panifiables a diminué conformément aux recommandations émises en raison du niveau suffisant des stocks, tandis que la surface réservée aux céréales fourragères a augmenté. La récolte de la culture principale, à savoir le blé panifiable, s'est néanmoins élevée à 433 000 tonnes, ce qui correspond à une production légèrement supérieure à celle de 2019. La production céréalière a atteint au total 1 004 000 de tonnes, soit une hausse de 8,2 % par rapport à l'année précédente.



Source: USP

## Surface agricole utile selon le mode d'exploitation

### Production

### Encore de bonnes récoltes de blé panifiable

La récolte de céréales panifiables de 2020 a été, pour la quatrième année consécutive, excellente tant quantitativement que qualitativement. Après un mois d'octobre pluvieux et frais, le temps doux et sec de novembre a créé des conditions plus propices au semis, à la germination et à la croissance des végétaux avant l'hiver. La douceur et la bise persistante du printemps, avec de faibles précipitations, ont duré jusqu'au mois de juin, qui a été humide. La maturation des céréales et la récolte ont été de nouveau favorisées par un temps sec. Comme les trois années précédentes, cette récolte abondante et d'excellente qualité a entraîné le déclassement, par la Fédération suisse des producteurs de céréales, de plus de 20 000 tonnes de blé panifiable, qui ont été affectées à l'alimentation des animaux.

### Application depuis 2013 du tarif maximal des prélèvements à la frontière sur les céréales panifiables

Les droits de douane relatifs aux importations de céréales panifiables dans le quota d'importation ordinaire de 70 000 tonnes sont examinés trimestriellement et se fondent sur un

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



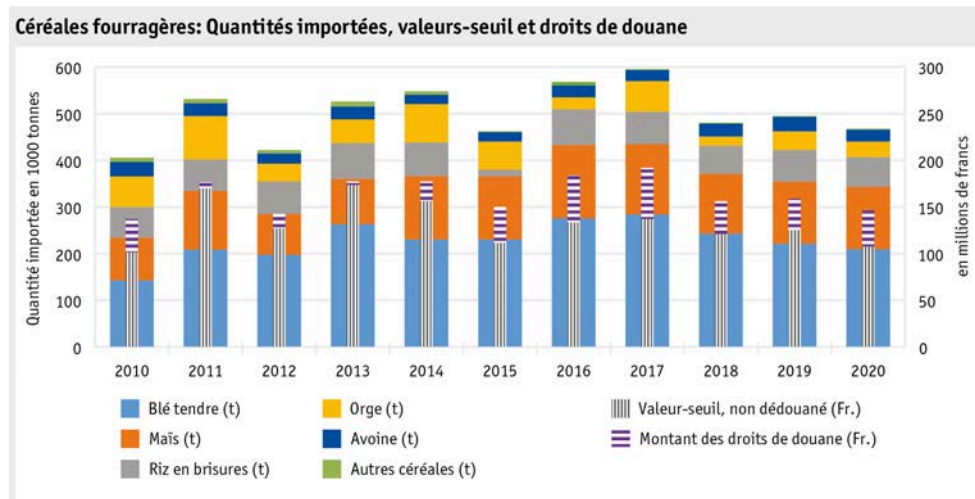
prix de référence de 53 francs par quintal. Dans un contexte marqué, depuis octobre 2013, par des prix durablement bas sur le marché international, le tarif maximal des prélèvements à la frontière (droits de douane et contribution au fonds de garantie) est appliqué, soit 23 francs par quintal. Pour garantir l’approvisionnement continu du marché, des parts de contingents tarifaires ont été autorisées tous les deux mois : à chaque fois, 10 000 tonnes entre début janvier et début juillet et 15 000 tonnes entre début septembre et novembre avec des échéances jusqu’à la fin de l’année.

Commerce extérieur

Importations pour compléter l’offre d’aliments concentrés

La production de céréales fourragères a connu une hausse en 2020 par rapport à l’année précédente à la suite de l’augmentation de la surface cultivée et, en partie, des rendements. Le volume de céréales disponibles pour l’alimentation du bétail (y compris les céréales panifiables non utilisables à cette fin) a atteint 558 000 tonnes. Des céréales fourragères et des produits des champs, riches en protéines, ont été importés pour compléter les sous-produits de l’industrie agroalimentaire, tels que les pulpes de betteraves sucrières, le son de blé, les tourteaux de colza et les drêches de brasserie.

Les importations de céréales destinées à l’alimentation des animaux ont atteint 460 000 tonnes pendant l’année sous revue. Le blé tendre vient au premier rang, suivi par le maïs, les brisures de riz, l’orge, l’avoine et de faibles quantités d’autres espèces de céréales. La valeur totale franco frontière suisse de la marchandise s’est élevée à 107 millions de francs et la somme des montants des droits de douane (sans les frais et la TVA) à 38 millions.



Source: AFD

» [swiss granum](https://www.swissgranum.ch)

Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, secteur Produits végétaux, hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch



**Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation**

Produit	2000/02	2017	2018	2019	2020 <sup>1</sup>	2000/02 – 2018/20
	ha	ha	ha	ha	ha	%
<b>Céréales</b>	<b>178 576</b>	<b>142 838</b>	<b>143 506</b>	<b>141 240</b>	<b>143 918</b>	<b>-20.0</b>
<b>Céréales panifiables</b>	<b>96 527</b>	<b>82 688</b>	<b>83 253</b>	<b>81 684</b>	<b>76 609</b>	<b>-17.0</b>
Blé	91 045	75 541	75 713	73 619	68 510	-20.0
Epeautre	1 878	4 978	5 367	5 692	5 933	202.0
Amidonner, engrain	46	153	284	430	330	657.0
Seigle	3 518	2 004	1 855	1 905	1 798	-47.0
Méteil de céréales panifiable	39	12	34	38	38	-6.0
<b>Céréales fourragères</b>	<b>82 049</b>	<b>60 150</b>	<b>60 253</b>	<b>59 556</b>	<b>67 139</b>	<b>-24.0</b>
Blé	–	6 377	6 612	6 715	9 613	
Orge	42 916	28 088	27 898	26 853	27 808	-36.0
Avoine	4 342	1 899	1 628	1 713	1 793	-61.0
Méteil de céréales fourragères	311	245	222	266	256	-20.0
Maïs grain	22 280	15 192	15 700	16 015	19 972	-23.0
Triticale	12 201	8 523	7 960	7 683	7 457	-37.0
Millet	–	186	233	311	240	
<b>Légumineuses</b>	<b>3 514</b>	<b>5 263</b>	<b>5 057</b>	<b>4 714</b>	<b>4 740</b>	<b>38.0</b>
Pois protéagineux	3 165	4 109	3 891	3 550	3 573	16.0
Féveroles	294	1 039	1 003	1 002	957	235.0
Lupins	55	115	163	162	210	224.0
<b>Cultures sarclées</b>	<b>34 229</b>	<b>30 905</b>	<b>30 133</b>	<b>28 970</b>	<b>28 972</b>	<b>-14.0</b>
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	11 276	11 107	10 981	10 956	-20.0
Betteraves sucrières	17 886	19 135	18 578	17 555	17 602	0.0
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	494	448	434	414	-83.0
<b>Oléagineux</b>	<b>18 535</b>	<b>27 433</b>	<b>29 827</b>	<b>30 257</b>	<b>30 979</b>	<b>64.0</b>
Colza	13 126	20 419	22 624	22 600	24 391	77.0
Tournesol	4 389	5 258	5 340	5 853	4 472	19.0
Soja	989	1 695	1 801	1 721	2 031	87.0
Courges à huile	32	61	62	83	85	142.0
<b>Matières premières renouvelables</b>	<b>1 304</b>	<b>255</b>	<b>359</b>	<b>240</b>	<b>238</b>	<b>-79.0</b>
Colza	1 137	135	187	97	117	-88.0
Tournesol	35	52	46	49	31	20.0
Autres (kéraf, chanvre, etc.)	132	68	126	94	90	-22.0
<b>Légumes de plein champ</b>	<b>8 489</b>	<b>12 127</b>	<b>12 127</b>	<b>11 876</b>	<b>12 128</b>	<b>42.0</b>
<b>Maïs d'ensilage et maïs vert</b>	<b>40 652</b>	<b>47 865</b>	<b>47 003</b>	<b>46 692</b>	<b>46 847</b>	<b>15.0</b>
<b>Jachères vertes et florales</b>	<b>3 392</b>	<b>3 162</b>	<b>3 169</b>	<b>3 086</b>	<b>3 109</b>	<b>-8.0</b>
Autres terres ouvertes	1 770	4 107	4 025	4 834	3 518	133.0
<b>Terres ouvertes</b>	<b>290 462</b>	<b>273 955</b>	<b>275 439</b>	<b>272 056</b>	<b>274 449</b>	<b>-6.0</b>
<b>Prairies artificielles</b>	<b>117 671</b>	<b>123 782</b>	<b>122 222</b>	<b>126 248</b>	<b>125 393</b>	<b>6.0</b>
Autres	2 427	447	478	490	2 030	-59.0
<b>Terres arables total</b>	<b>410 560</b>	<b>398 184</b>	<b>398 139</b>	<b>398 794</b>	<b>401 872</b>	<b>-3.0</b>
Cultures fruitières <sup>2</sup>	6 913	6 298	6 304	6 240	6 055	-10.0
Vigne	15 053	14 748	14 712	14 703	14 696	-2.0
Matières premières renouvelables pluriannuelles	257	99	93	86	82	-66.0
Prairies naturelles, pâturages	627 938	609 042	603 830	601 850	600 686	-4.0
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	17 738	21 898	21 989	20 658	107.0
<b>Surface agricole utile</b>	<b>1 071 131</b>	<b>1 046 109</b>	<b>1 044 976</b>	<b>1 043 663</b>	<b>1 044 034</b>	<b>-3.0</b>

<sup>1</sup> provisoire

<sup>2</sup> En 2020, la saisie des données des cultures fruitières a été effectuée

C'est pourquoi les différences de surface entre les deux années ne doivent pas nécessairement être interprétées comme une progression ou un recul des surfaces.

Sources : cultures fruitières et viticulture : OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS, swisspatat, swiss granum

## Production

Produit	Unité	2000/02	2018	2019	2020 <sup>1</sup>	2000/02 – 2018/20 %
<b>Lait et produits laitiers</b>						
Lait de consommation	t	505 764	437 909	429 661	448 087	-13.3
Crème	t	68 213	67 608	66 730	66 534	-1.8
Beurre	t	40 247	44 265	42 725	41 325	6.3
Poudre de lait	t	47 152	51 813	52 059	44 492	4.9
Fromage	t	166 668	191 321	195 114	203 791	18.0
<b>Viande et oeufs</b>						
Viande de bœuf	t PM	101 111	119 821	118 185	118 171	17.4
Viande de veau	t PM	34 202	27 403	26 716	25 495	-22.4
Viande de porc	t PM	231 645	230 886	220 816	223 985	-2.8
Viande d'agneau	t PM	5 787	5 566	5 592	5 146	-6.1
Viande de chèvre	t PM	534	539	601	498	2.2
Viande de cheval	t PM	1 164	510	481	422	-59.5
Volaille	t poids de vente	29 435	78 376	79 138	83 714	173.2
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	974	1 000	1 064	47.0
<b>Céréales</b>		<b>1 112 267</b>	<b>878 715</b>	<b>928 008</b>	<b>1 004 016</b>	<b>-15.8</b>
blé tendre	t	521 667	432 325	429 316	433 374	-17.3
blé fourrager	t	–	41 798	43 620	67 612	
Seigle	t	20 833	10 112	11 184	10 333	-49.4
Orge	t	255 500	180 948	189 096	192 050	-26.7
Avoine	t	22 533	8 256	9 646	8 905	-60.3
Maïs grain	t	206 333	134 834	174 627	219 692	-14.5
Triticale	t	75 067	47 342	46 260	46 872	-37.6
Autres	t	10 333	23 100	24 259	25 178	134.0
<b>Cultures sarclées</b>						
Pommes de terre	t	539 933	447 000	416 984	488 638	-16.0
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 263 462	1 454 536	1 304 494	4.0
<b>Oléagineux</b>		<b>59 956</b>	<b>98 115</b>	<b>91 288</b>	<b>105 970</b>	<b>61.0</b>
Colza	t	43 684	77 478	67 843	88 083	78.1
Tournesol	t	12 972	16 513	17 700	12 293	19.5
Autres	t	3 300	4 124	5 745	5 594	56.2
<b>Fruits (de table)</b>						
Pommes	t	99 540 (2)	126 945	114 440	120 289	13.1
Poires	t	15 523 (2)	20 590	18 953	19 289	8.3
Abricots	t	1 485 (2)	5 737	5 292	4 998	222.5
Cerises	t	1 810 (2)	2 521	2 686	2 034	20.1
Pruneaux	t	2 418 (2)	4 600	2 839	4 362	41.6
Fraises	t	5 064	6 567	6 836	7 259	36.0
<b>Légumes (frais)</b>						
Carottes (carottes jaunes incl.) <sup>4</sup>		56 474	73 055	63 876	74 818	25.0
Oignons (tous) <sup>4</sup>	t	26 126	43 202	42 510	46 598	68.8
Céleris-raves <sup>4</sup>	t	10 359	13 106	11 902	11 765	18.3
Tomates (toutes)	t	30 398	48 241	41 985	42 682	45.7
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 708	12 257	12 888	-21.6
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 623	7 168	7 616	15.4
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	14 454	13 818	15 560	65.6
<b>Vin</b>						
Vin rouge	hl	574 245	570 795	481 914	421 091	-14.4
Vin blanc	hl	613 076	540 739	497 531	413 144	-21.1

<sup>1</sup> provisoire

<sup>2</sup> moyenne des années 2000/03

<sup>3</sup> Variation 2000/03 – 2017/20

<sup>4</sup> Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendage des cantons

**Commerce extérieur**

Produkt	2000/02		2018		2019		2020		2000/02 – 2018/20	
	t	t	t	t	t	t	t	t	%	%
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
<b>Lait et produits laitiers</b>										
Lait	19	23 475	2 964	24 986	3 194	23 764	2 805	25 501	15624.6	8.0
Yoghourts	3 494	10 498	4 236	9 508	4 741	9 149	4 543	9 700	29.0	6286.7
Crème	918	1 582	1 369	1 426	1 656	1 767	1 636	1 317	69.2	510.3
Beurre	447	191	779	75	329	294	369	6 548	-10.1	-53.5
Poudre de lait	11 688	630	11 571	1 152	12 353	1 034	9 263	2 350	-5.4	40.6
Fromage et séché	52 295	55 432	68 351	62 366	71 290	64 136	72 300	71 699	35.1	112.5
<b>Viande, œufs et poissons<sup>5</sup></b>										
Viande de bœuf	876	22 563	5 252	20 793	5 021	21 616	5 119	24 506	485.5	184.2
Viande de veau	0	661	10	631	2	514	2	580	-	-48.4
Viande de porc	249	9 174	1 441	9 812	1 589	14 954	2 577	16 004	650.6	39.3
Viande de mouton	0	6 739	13	5 791	10	5 231	1	5 876	-	-18.8
Viande de chèvre	0	264	0	191	0	166	0	126	-	-55.1
Viande de cheval	0	3 241	0	2 583	0	2 407	1	2 267	-	-41.2
Volaille <sup>4</sup>	332	46 872	1 597	44 780	2 043	45 179	1 545	42 438	421.1	3.2
Sous-produits d'abattage <sup>3</sup>	-	16 558	19 385	201	16 734	328	15 841	21 151	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) <sup>6</sup>	-	597	0	572	0	587	0	597	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	73 344	250	73 058	490	72 120	227	75 995	286.8	112.1
<b>Céréales</b>										
Blé	74	284 629	265	434 735	446	391 120	508	371 380	447.6	40.2
Seigle	1	7 250	0	1 776	1	2 130	11	1 474	306.8	-75.3
Orge	11	52 079	576	29 801	434	49 185	779	40 982	5397.8	-23.3
Avoine	5 540	50 469	6	53 050	9	55 187	5	48 493	-99.9	3.5
Maïs grain	196	26 496	85	132 119	2 030	139 672	58	139 891	269.6	417.9
<b>Cultures sarclées</b>										
Pommes de terre	3 313	30 709	6 915	19 580	9 825	21 238	8 441	35 013	153.4	-17.7
Sucre	152 572	188 088	129 861	81 666	120 835	86 379	118 813	99 038	-19.4	-52.6
<b>Oléagineux</b>										
Oléagineux	699	105 697	348	40 424	603	42 181	1 012	42 029	-6.4	-60.7
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	3 457	128 231	3 252	133 205	2 310	133 784	-59.0	37.6
<b>Fruits (frais)</b>										
Pommes <sup>1,2</sup>	1 352	6 361	594	26 621	2 377	6 753	892	14 017	-20.3	72.6
Poires <sup>1,2</sup>	125	7 260	50	12 829	374	7 250	134	6 774	14.9	4.5
Abricots <sup>1,2</sup>	31	9 421	76	7 757	36	8 081	19	7 980	13.5	-2.4
Cerises <sup>1,2</sup>	7	3 064	96	2 321	24	2 960	9	2 668	414.3	-13.3
Prunes et pruneaux <sup>1,2</sup>	15	6 422	24	5 085	28	6 134	67	5 741	180.9	18.2
Fraises	23	14 421	25	12 673	13	14 088	21	14 282	-15.2	19.8
Raisins	60	34 018	120	30 014	64	27 776	29	31 266	18.0	-22.8
Agrumes	107	143 983	314	143 242	428	144 136	247	157 883	209.4	19.6
Bananes	3	88 619	21	96 509	43	96 702	49	102 043	1376.6	34.2
<b>Légumes (frais)</b>										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	10 002	169	1 905	423	2 303	710	3 289	1549.0	-62.9
Oignons (tous)	51	2 777	48	4 741	74	6 244	80	6 304	33.3	-10.4
Céleris-raves	0	255	0	2	0	1	0	39	-	-95.1
Tomates (toutes)	25	39 064	16	37 037	151	36 812	94	41 793	253.4	-9.2
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	3 305	29	3 461	1	3 356	7	3 520	277.3	35.8
Choux-fleurs (tous)	1	8 762	22	8 118	0	8 766	2	8 879	686.7	-5.3
Concombres (à salade / nostrano)	21	16 608	11	19 546	3	21 018	2	21 431	-88.3	21.2
<b>Vin (de table)</b>										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 315	1 159 138	7 537	1 156 915	7 318	1 199 550	12.2	-17.3
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	3 527	393 886	4 301	397 588	4 721	392 644	-30.2	84.1

<sup>1</sup> Moyenne des années 2000/03

<sup>2</sup> Variation 2000/03 – 2017/20

<sup>3</sup> Position tarifaire 0206

<sup>4</sup> Poids à la vente dès 2012

<sup>5</sup> Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

<sup>6</sup> Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



## Oléagineux

**La production de colza a nettement augmenté par rapport à 2019 sans toutefois remplir le contrat-cadre défini avec les huileries. En conséquence, celle-ci ont pu prendre en charge les quantités excédentaires de tournesol produites. L'huile de colza (surtout indigène) et l'huile de tournesol (surtout importée) sont les huiles alimentaires les plus consommées en Suisse.**

La production suisse d'oléagineux s'effectue sur la base de contrats-cadre convenus entre la production et la transformation (huileries). L'écoulement des quantités déterminées dans le cadre de cette convention est garanti car elles correspondent aux besoins du marché. Ce système permet en outre d'offrir aux producteurs les meilleurs prix possibles. La prise en charge par les huileries des éventuelles quantités excédentaires (hors contrat) n'est pas garantie. Ces contrats-cadre sont gérés par le « Pool de production oléagineux » de la Fédération Suisse des Producteurs de Céréales (FSPC), qui est financé aux deux tiers par les producteurs et le tiers restant par les huileries. Le soutien particulier aux cultures de tournesol (2020 : 9 Fr./q et 7 Fr./q pour le High Oleic) et de semences de soja (2020 : 11.50 Fr./q) améliore leur rentabilité et contribue à maintenir une diversité dans la production et la transformation des oléagineux en Suisse.

### Production de l'huile de tournesol en hausse

#### Production de graines et d'huile 2020

Unité	Contrat-cadre (graines) t	Quantités attribuées t	Production de graines t	Production d'huile t	Part dans les ressources* %
Colza	106 000 dont 30 000 HOLL	98 843	88 083	32 590	87
Tournesol	9 700 dont 6 200 HO	12 840	12 293	4 180	8
Soja	6 150 <sup>1</sup>	3 926	5 247	Pas applicable	<1

<sup>1</sup> intégralement pour le secteur fourrager HOLL : High Oleic Low Linoleic HO : High Oleic Sources : swiss granum / SwissOlio / FSPC

Le contrat-cadre total 2020 pour les oléagineux (colza et tournesol) s'est monté à 115'700 t, en hausse de 4'200 t ou 3,7% par rapport à 2019 (111'500 t). Cette évolution était à mettre au profit du colza (+13%). Dans le détail, 98'800 t de colza (soit 93% du contrat-cadre de 106'000 t) et 12'840 t de tournesol ont été attribuées (soit 132% du contrat-cadre de 9'700 t). La prise en charge par les huileries de la quantité excédentaire de tournesol (dépassant le contrat-cadre) a été rendue possible en raison de la faible quantité de colza produite (88'000 t soit seulement 83% du contrat-cadre de 106'000 t). Dans le canal fourrager, 6'150 t de soja étaient prévues au contrat-cadre 2020 (+1'000 t ou +20% par rapport à 2019). Au final, 5'247 tonnes ont été produites soit un résultat similaire à 2019.

### Surface agricole utile

#### Production

## MARCHÉ &gt; PRODUITS VÉGÉTAUX



Le détail des superficies est décrit dans l'article « Grandes cultures » (lien) sous la rubrique principale Production, sous-rubrique Production végétale.

### Consommation record de l'huile de colza

Depuis 2014, la consommation d'huile de tournesol subit une érosion lente mais continue, sa part de marché passant de 35,5 à 30,1 % en 2020. Essentiellement importée, elle demeure cependant toujours la principale huile alimentaire consommée en Suisse. Avec 29,7 %, la part de marché de l'huile de colza établissait un nouveau record absolu. L'huile d'olive détrônait l'huile de palme en tant que troisième huile la plus consommée, sa part passant de 10,3 à 12,6% en 2020. La part de marché de l'huile de palme subissait une nouvelle baisse de sa part de marché qui, en une année, passait de 12,7 % à 11,4%, soit la part de marché la plus basse depuis 2010. L'huile d'arachide passait de 3,3 à 2,1% en 2020. De 2018 à 2020, la consommation totale d'huiles végétales alimentaires est demeurée stable et se monte à 104'978 tonnes, dont 29,3% d'huiles indigènes.

Source : SwissOlio

### Les effets de la pandémie Covid-19

Comme pour d'autres marchés, la fermeture des restaurants avait un effet positif sur le niveau de consommation privé. De manière générale, la demande en huiles et graisses dans le commerce de détail a atteint un niveau record absolu en 2020. Au total, 33'600 litres d'huiles et de graisses ont été vendus (+23%), soit un chiffre d'affaire de 246,8 millions de francs (+28%). La demande a globalement augmenté de 35% au quatrième trimestre 2020 par rapport à la même période de 2019. La demande de produits bio a augmenté de 14%.

### Commerce extérieur

» [Production Végétale](#)

Arnaud de Loriol, OFAG, secteur Produits végétaux, arnaud.deloriol@blw.admin.ch

**Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation**

Produit	2000/02	2017	2018	2019	2020 <sup>1</sup>	2000/02 – 2018/20
	ha	ha	ha	ha	ha	%
<b>Céréales</b>	<b>178 576</b>	<b>142 838</b>	<b>143 506</b>	<b>141 240</b>	<b>143 918</b>	<b>-20.0</b>
<b>Céréales panifiables</b>	<b>96 527</b>	<b>82 688</b>	<b>83 253</b>	<b>81 684</b>	<b>76 609</b>	<b>-17.0</b>
Blé	91 045	75 541	75 713	73 619	68 510	-20.0
Epeautre	1 878	4 978	5 367	5 692	5 933	202.0
Amidonnié, engrain	46	153	284	430	330	657.0
Seigle	3 518	2 004	1 855	1 905	1 798	-47.0
Méteil de céréales panifiable	39	12	34	38	38	-6.0
<b>Céréales fourragères</b>	<b>82 049</b>	<b>60 150</b>	<b>60 253</b>	<b>59 556</b>	<b>67 139</b>	<b>-24.0</b>
Blé	–	6 377	6 612	6 715	9 613	
Orge	42 916	28 088	27 898	26 853	27 808	-36.0
Avoine	4 342	1 899	1 628	1 713	1 793	-61.0
Méteil de céréales fourragères	311	245	222	266	256	-20.0
Maïs grain	22 280	15 192	15 700	16 015	19 972	-23.0
Triticale	12 201	8 523	7 960	7 683	7 457	-37.0
Millet	–	186	233	311	240	
<b>Légumineuses</b>	<b>3 514</b>	<b>5 263</b>	<b>5 057</b>	<b>4 714</b>	<b>4 740</b>	<b>38.0</b>
Pois protéagineux	3 165	4 109	3 891	3 550	3 573	16.0
Féveroles	294	1 039	1 003	1 002	957	235.0
Lupins	55	115	163	162	210	224.0
<b>Cultures sarclées</b>	<b>34 229</b>	<b>30 905</b>	<b>30 133</b>	<b>28 970</b>	<b>28 972</b>	<b>-14.0</b>
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	11 276	11 107	10 981	10 956	-20.0
Betteraves sucrières	17 886	19 135	18 578	17 555	17 602	0.0
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	494	448	434	414	-83.0
<b>Oléagineux</b>	<b>18 535</b>	<b>27 433</b>	<b>29 827</b>	<b>30 257</b>	<b>30 979</b>	<b>64.0</b>
Colza	13 126	20 419	22 624	22 600	24 391	77.0
Tournesol	4 389	5 258	5 340	5 853	4 472	19.0
Soja	989	1 695	1 801	1 721	2 031	87.0
Courges à huile	32	61	62	83	85	142.0
<b>Matières premières renouvelables</b>	<b>1 304</b>	<b>255</b>	<b>359</b>	<b>240</b>	<b>238</b>	<b>-79.0</b>
Colza	1 137	135	187	97	117	-88.0
Tournesol	35	52	46	49	31	20.0
Autres (kéraf, chanvre, etc.)	132	68	126	94	90	-22.0
<b>Légumes de plein champ</b>	<b>8 489</b>	<b>12 127</b>	<b>12 127</b>	<b>11 876</b>	<b>12 128</b>	<b>42.0</b>
<b>Maïs d'ensilage et maïs vert</b>	<b>40 652</b>	<b>47 865</b>	<b>47 003</b>	<b>46 692</b>	<b>46 847</b>	<b>15.0</b>
<b>Jachères vertes et florales</b>	<b>3 392</b>	<b>3 162</b>	<b>3 169</b>	<b>3 086</b>	<b>3 109</b>	<b>-8.0</b>
Autres terres ouvertes	1 770	4 107	4 025	4 834	3 518	133.0
<b>Terres ouvertes</b>	<b>290 462</b>	<b>273 955</b>	<b>275 439</b>	<b>272 056</b>	<b>274 449</b>	<b>-6.0</b>
<b>Prairies artificielles</b>	<b>117 671</b>	<b>123 782</b>	<b>122 222</b>	<b>126 248</b>	<b>125 393</b>	<b>6.0</b>
Autres	2 427	447	478	490	2 030	-59.0
<b>Terres arables total</b>	<b>410 560</b>	<b>398 184</b>	<b>398 139</b>	<b>398 794</b>	<b>401 872</b>	<b>-3.0</b>
Cultures fruitières <sup>2</sup>	6 913	6 298	6 304	6 240	6 055	-10.0
Vigne	15 053	14 748	14 712	14 703	14 696	-2.0
Matières premières renouvelables pluriannuelles	257	99	93	86	82	-66.0
Prairies naturelles, pâturages	627 938	609 042	603 830	601 850	600 686	-4.0
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	17 738	21 898	21 989	20 658	107.0
<b>Surface agricole utile</b>	<b>1 071 131</b>	<b>1 046 109</b>	<b>1 044 976</b>	<b>1 043 663</b>	<b>1 044 034</b>	<b>-3.0</b>

<sup>1</sup> provisoire

<sup>2</sup> En 2020, la saisie des données des cultures fruitières a été effectuée

C'est pourquoi les différences de surface entre les deux années ne doivent pas nécessairement être interprétées comme une progression ou un recul des surfaces.

Sources : cultures fruitières et viticulture : OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS, swisspatat, swiss granum

## Production

Produit	Unité	2000/02	2018	2019	2020 <sup>1</sup>	2000/02 – 2018/20 %
<b>Lait et produits laitiers</b>						
Lait de consommation	t	505 764	437 909	429 661	448 087	-13.3
Crème	t	68 213	67 608	66 730	66 534	-1.8
Beurre	t	40 247	44 265	42 725	41 325	6.3
Poudre de lait	t	47 152	51 813	52 059	44 492	4.9
Fromage	t	166 668	191 321	195 114	203 791	18.0
<b>Viande et oeufs</b>						
Viande de bœuf	t PM	101 111	119 821	118 185	118 171	17.4
Viande de veau	t PM	34 202	27 403	26 716	25 495	-22.4
Viande de porc	t PM	231 645	230 886	220 816	223 985	-2.8
Viande d'agneau	t PM	5 787	5 566	5 592	5 146	-6.1
Viande de chèvre	t PM	534	539	601	498	2.2
Viande de cheval	t PM	1 164	510	481	422	-59.5
Volaille	t poids de vente	29 435	78 376	79 138	83 714	173.2
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	974	1 000	1 064	47.0
<b>Céréales</b>		<b>1 112 267</b>	<b>878 715</b>	<b>928 008</b>	<b>1 004 016</b>	<b>-15.8</b>
blé tendre	t	521 667	432 325	429 316	433 374	-17.3
blé fourrager	t	–	41 798	43 620	67 612	
Seigle	t	20 833	10 112	11 184	10 333	-49.4
Orge	t	255 500	180 948	189 096	192 050	-26.7
Avoine	t	22 533	8 256	9 646	8 905	-60.3
Maïs grain	t	206 333	134 834	174 627	219 692	-14.5
Triticale	t	75 067	47 342	46 260	46 872	-37.6
Autres	t	10 333	23 100	24 259	25 178	134.0
<b>Cultures sarclées</b>						
Pommes de terre	t	539 933	447 000	416 984	488 638	-16.0
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 263 462	1 454 536	1 304 494	4.0
<b>Oléagineux</b>		<b>59 956</b>	<b>98 115</b>	<b>91 288</b>	<b>105 970</b>	<b>61.0</b>
Colza	t	43 684	77 478	67 843	88 083	78.1
Tournesol	t	12 972	16 513	17 700	12 293	19.5
Autres	t	3 300	4 124	5 745	5 594	56.2
<b>Fruits (de table)</b>						
Pommes	t	99 540 (2)	126 945	114 440	120 289	13.1
Poires	t	15 523 (2)	20 590	18 953	19 289	8.3
Abricots	t	1 485 (2)	5 737	5 292	4 998	222.5
Cerises	t	1 810 (2)	2 521	2 686	2 034	20.1
Pruneaux	t	2 418 (2)	4 600	2 839	4 362	41.6
Fraises	t	5 064	6 567	6 836	7 259	36.0
<b>Légumes (frais)</b>						
Carottes (carottes jaunes incl.) <sup>4</sup>		56 474	73 055	63 876	74 818	25.0
Oignons (tous) <sup>4</sup>	t	26 126	43 202	42 510	46 598	68.8
Céleris-raves <sup>4</sup>	t	10 359	13 106	11 902	11 765	18.3
Tomates (toutes)	t	30 398	48 241	41 985	42 682	45.7
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 708	12 257	12 888	-21.6
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 623	7 168	7 616	15.4
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	14 454	13 818	15 560	65.6
<b>Vin</b>						
Vin rouge	hl	574 245	570 795	481 914	421 091	-14.4
Vin blanc	hl	613 076	540 739	497 531	413 144	-21.1

<sup>1</sup> provisoire

<sup>2</sup> moyenne des années 2000/03

<sup>3</sup> Variation 2000/03 – 2017/20

<sup>4</sup> Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendage des cantons

**Commerce extérieur**

Produkt	2000/02		2018		2019		2020		2000/02 – 2018/20	
	t	t	t	t	t	t	t	t	%	%
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
<b>Lait et produits laitiers</b>										
Lait	19	23 475	2 964	24 986	3 194	23 764	2 805	25 501	15624.6	8.0
Yoghourts	3 494	10 498	4 236	9 508	4 741	9 149	4 543	9 700	29.0	6286.7
Crème	918	1 582	1 369	1 426	1 656	1 767	1 636	1 317	69.2	510.3
Beurre	447	191	779	75	329	294	369	6 548	-10.1	-53.5
Poudre de lait	11 688	630	11 571	1 152	12 353	1 034	9 263	2 350	-5.4	40.6
Fromage et séché	52 295	55 432	68 351	62 366	71 290	64 136	72 300	71 699	35.1	112.5
<b>Viande, œufs et poissons<sup>5</sup></b>										
Viande de bœuf	876	22 563	5 252	20 793	5 021	21 616	5 119	24 506	485.5	184.2
Viande de veau	0	661	10	631	2	514	2	580	-	-48.4
Viande de porc	249	9 174	1 441	9 812	1 589	14 954	2 577	16 004	650.6	39.3
Viande de mouton	0	6 739	13	5 791	10	5 231	1	5 876	-	-18.8
Viande de chèvre	0	264	0	191	0	166	0	126	-	-55.1
Viande de cheval	0	3 241	0	2 583	0	2 407	1	2 267	-	-41.2
Volaille <sup>4</sup>	332	46 872	1 597	44 780	2 043	45 179	1 545	42 438	421.1	3.2
Sous-produits d'abattage <sup>3</sup>	-	16 558	19 385	201	16 734	328	15 841	21 151	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) <sup>6</sup>	-	597	0	572	0	587	0	597	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	73 344	250	73 058	490	72 120	227	75 995	286.8	112.1
<b>Céréales</b>										
Blé	74	284 629	265	434 735	446	391 120	508	371 380	447.6	40.2
Seigle	1	7 250	0	1 776	1	2 130	11	1 474	306.8	-75.3
Orge	11	52 079	576	29 801	434	49 185	779	40 982	5397.8	-23.3
Avoine	5 540	50 469	6	53 050	9	55 187	5	48 493	-99.9	3.5
Maïs grain	196	26 496	85	132 119	2 030	139 672	58	139 891	269.6	417.9
<b>Cultures sarclées</b>										
Pommes de terre	3 313	30 709	6 915	19 580	9 825	21 238	8 441	35 013	153.4	-17.7
Sucre	152 572	188 088	129 861	81 666	120 835	86 379	118 813	99 038	-19.4	-52.6
<b>Oléagineux</b>										
Oléagineux	699	105 697	348	40 424	603	42 181	1 012	42 029	-6.4	-60.7
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	3 457	128 231	3 252	133 205	2 310	133 784	-59.0	37.6
<b>Fruits (frais)</b>										
Pommes <sup>1,2</sup>	1 352	6 361	594	26 621	2 377	6 753	892	14 017	-20.3	72.6
Poires <sup>1,2</sup>	125	7 260	50	12 829	374	7 250	134	6 774	14.9	4.5
Abricots <sup>1,2</sup>	31	9 421	76	7 757	36	8 081	19	7 980	13.5	-2.4
Cerises <sup>1,2</sup>	7	3 064	96	2 321	24	2 960	9	2 668	414.3	-13.3
Prunes et pruneaux <sup>1,2</sup>	15	6 422	24	5 085	28	6 134	67	5 741	180.9	18.2
Fraises	23	14 421	25	12 673	13	14 088	21	14 282	-15.2	19.8
Raisins	60	34 018	120	30 014	64	27 776	29	31 266	18.0	-22.8
Agrumes	107	143 983	314	143 242	428	144 136	247	157 883	209.4	19.6
Bananes	3	88 619	21	96 509	43	96 702	49	102 043	1376.6	34.2
<b>Légumes (frais)</b>										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	10 002	169	1 905	423	2 303	710	3 289	1549.0	-62.9
Oignons (tous)	51	2 777	48	4 741	74	6 244	80	6 304	33.3	-10.4
Céleris-raves	0	255	0	2	0	1	0	39	-	-95.1
Tomates (toutes)	25	39 064	16	37 037	151	36 812	94	41 793	253.4	-9.2
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	3 305	29	3 461	1	3 356	7	3 520	277.3	35.8
Choux-fleurs (tous)	1	8 762	22	8 118	0	8 766	2	8 879	686.7	-5.3
Concombres (à salade / nostrano)	21	16 608	11	19 546	3	21 018	2	21 431	-88.3	21.2
<b>Vin (de table)</b>										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 315	1 159 138	7 537	1 156 915	7 318	1 199 550	12.2	-17.3
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	3 527	393 886	4 301	397 588	4 721	392 644	-30.2	84.1

<sup>1</sup> Moyenne des années 2000/03

<sup>2</sup> Variation 2000/03 – 2017/20

<sup>3</sup> Position tarifaire 0206

<sup>4</sup> Poids à la vente dès 2012

<sup>5</sup> Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

<sup>6</sup> Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande



MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



## Pommes de terre

**Tant au niveau des surfaces plantées qu’au niveau de la production, la branche patatière est très stable depuis de nombreuses années. Seuls les producteurs au bénéfice d’un contrat de prise en charge peuvent bénéficier du fonds de mise en valeur des excédents de l’interprofession. Un contingent OMC complète la production indigène.**

La récolte 2020 était en hausse de près de 18 % par rapport à 2019. Dans le détail, elle se montait à 488 000 tonnes (2019 : 414 000 t) avec une très bonne proportion de pommes de terre de table (192 500 t ou -3 % par rapport à 2019). Les quantités de pommes de terre destinées à la transformation étaient en légère augmentation (161000 versus 155 000 en 2019). Une proportion importante de pommes de terre a dû être déclassé en fourrages (95000 t versus 31 000 en 2019). Depuis 2012, seuls les producteurs au bénéfice d’un contrat de prise en charge peuvent profiter du fonds de mise en valeur des excédents de l’interprofession. Si les rendements (446 kg/are contre 377 kg/are en 2019) étaient en augmentation, les surfaces cultivées diminuaient (10956 ha versus 10 981 ha en 2019). L’érosion du nombre de producteurs se montait à 3 % (4140 contre 4220 en 2019).

### Récolte 2020

Pommes de terre de table	192 500 t
Pommes de terre destinées à la transformation	161 000 t
Pommes de terre de semence	22 700 t
Affouragement	95 000 t
Exportations	10 500 t

Source : swisspatat

Le détail des superficies est décrit dans l’article « Grandes cultures » sous la rubrique principale Production, sous-rubrique Production végétale.

### Bonne qualité

En 2020, la plantation des pommes de terre s’est effectuée dans de bonnes conditions météorologiques et pédologiques. Des pluies régulières favorisant le développement rapide des cultures ont succédé à une période chaude et plutôt sèche. Les conditions étaient néanmoins aussi idéales pour le mildiou. Les calibres étaient plutôt grands et les qualités globalement bonnes. Les qualités externes et internes étaient bonnes. Par rapport à 2019, une augmentation de dégâts causés par le ver fil de fer et du nombre de tubercules pourris était constaté. Parmi les autres défauts fréquents, citons la gale bosselée et la gale poudreuse ainsi que des fissures de croissance. S’élevant à 14,3%, les teneurs en amidon étaient légèrement supérieures à celles de l’année précédente (13,8%).

### Augmentation de la production biologique

En 2020, et après une légère baisse, les surfaces dédiées à la culture biologique ont à nouveau augmenté, passant de 684 à 756 hectares, soit une hausse de 10% et un nouveau record. La récolte a augmenté, passant de 12 024 à 15400 tonnes de part comestible. Le nombre

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



d'exploitations produisant des pommes de terre biologiques se montait à 690. Les ventes sont stables et avoisinent les 9000 tonnes. En terme de chiffre d'affaire, la part de marché des pommes de terre bio se situaient à environ 16,8 %. Actuellement, le marché de pommes de terre biologiques est suffisamment approvisionné. De nouveaux producteurs de pommes de terre biologiques ne sont pas recherchés. Les exploitations qui sont intéressées à la culture de pommes de terre devraient s'entendre avec les acheteurs avant de débiter leurs cultures.

Source : Bioaktuell / swisspatat

### Les effets de la pandémie Covid-19

La pandémie a eu un double effet sur la consommation des pommes de terre. D'un côté, les ventes de produits transformés (frites notamment) se sont effondrées avec la fermeture des lieux de vente (cafétérias, secteur HORECA). De l'autre, l'impossibilité de se restaurer dans les lieux publics habituels a poussé nombre de citoyens à manger davantage à la maison. Cette situation a fortement augmenté les ventes de pommes de terre de table.

### Gestion des importations stable

Les accords de l'OMC requièrent des possibilités d'accès au marché de 23 750 tonnes d'équivalent pommes de terre. 19 750 tonnes se répartissent entre les contingents tarifaires partiels n° 14.1 (pommes de terre de semence), n° 14.2 (pommes de terre destinées à la transformation), n° 14.3 (pommes de terre de table), et 4000 tonnes sont prévues pour le contingent tarifaire partiel n°14.4 (produits de pommes de terre). En 2020, tous les contingents tarifaires partiels ont été augmentés temporairement.

### Répartition du contingent tarifaire partiel n° 14.1 à 14.3

Catégorie de marchandises	Contingent tarifaire partiel	Augmentation temporaire du contingent tarifaire partiel
Pommes de terre de semence	4 000 t	2 500 t
Pommes de terre de table	6 500 t	14 800 t
Pommes de terre destinées à la transformation	9 250 t	18 000 t
<b>Total</b>	<b>19 750 t</b>	<b>35 300 t</b>

### Commerce extérieur

» [Production Végétale](#)

Arnaud de Loriol, OFAG, secteur Produits végétaux, arnaud.deloriol@blw.admin.ch

**Commerce extérieur**

Produkt	2000/02		2018		2019		2020		2000/02 – 2018/20	
	t		t		t		t		%	
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
<b>Lait et produits laitiers</b>										
Lait	19	23 475	2 964	24 986	3 194	23 764	2 805	25 501	15624.6	8.0
Yoghourts	3 494	10 498	4 236	9 508	4 741	9 149	4 543	9 700	29.0	6286.7
Crème	918	1 582	1 369	1 426	1 656	1 767	1 636	1 317	69.2	510.3
Beurre	447	191	779	75	329	294	369	6 548	-10.1	-53.5
Poudre de lait	11 688	630	11 571	1 152	12 353	1 034	9 263	2 350	-5.4	40.6
Fromage et séché	52 295	55 432	68 351	62 366	71 290	64 136	72 300	71 699	35.1	112.5
<b>Viande, œufs et poissons<sup>5</sup></b>										
Viande de bœuf	876	22 563	5 252	20 793	5 021	21 616	5 119	24 506	485.5	184.2
Viande de veau	0	661	10	631	2	514	2	580	-	-48.4
Viande de porc	249	9 174	1 441	9 812	1 589	14 954	2 577	16 004	650.6	39.3
Viande de mouton	0	6 739	13	5 791	10	5 231	1	5 876	-	-18.8
Viande de chèvre	0	264	0	191	0	166	0	126	-	-55.1
Viande de cheval	0	3 241	0	2 583	0	2 407	1	2 267	-	-41.2
Volaille <sup>4</sup>	332	46 872	1 597	44 780	2 043	45 179	1 545	42 438	421.1	3.2
Sous-produits d'abattage <sup>3</sup>	-	16 558	19 385	201	16 734	328	15 841	21 151	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) <sup>6</sup>	-	597	0	572	0	587	0	597	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	73 344	250	73 058	490	72 120	227	75 995	286.8	112.1
<b>Céréales</b>										
Blé	74	284 629	265	434 735	446	391 120	508	371 380	447.6	40.2
Seigle	1	7 250	0	1 776	1	2 130	11	1 474	306.8	-75.3
Orge	11	52 079	576	29 801	434	49 185	779	40 982	5397.8	-23.3
Avoine	5 540	50 469	6	53 050	9	55 187	5	48 493	-99.9	3.5
Maïs grain	196	26 496	85	132 119	2 030	139 672	58	139 891	269.6	417.9
<b>Cultures sarclées</b>										
Pommes de terre	3 313	30 709	6 915	19 580	9 825	21 238	8 441	35 013	153.4	-17.7
Sucre	152 572	188 088	129 861	81 666	120 835	86 379	118 813	99 038	-19.4	-52.6
<b>Oléagineux</b>										
Oléagineux	699	105 697	348	40 424	603	42 181	1 012	42 029	-6.4	-60.7
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	3 457	128 231	3 252	133 205	2 310	133 784	-59.0	37.6
<b>Fruits (frais)</b>										
Pommes <sup>1,2</sup>	1 352	6 361	594	26 621	2 377	6 753	892	14 017	-20.3	72.6
Poires <sup>1,2</sup>	125	7 260	50	12 829	374	7 250	134	6 774	14.9	4.5
Abricots <sup>1,2</sup>	31	9 421	76	7 757	36	8 081	19	7 980	13.5	-2.4
Cerises <sup>1,2</sup>	7	3 064	96	2 321	24	2 960	9	2 668	414.3	-13.3
Prunes et pruneaux <sup>1,2</sup>	15	6 422	24	5 085	28	6 134	67	5 741	180.9	18.2
Fraises	23	14 421	25	12 673	13	14 088	21	14 282	-15.2	19.8
Raisins	60	34 018	120	30 014	64	27 776	29	31 266	18.0	-22.8
Agrumes	107	143 983	314	143 242	428	144 136	247	157 883	209.4	19.6
Bananes	3	88 619	21	96 509	43	96 702	49	102 043	1376.6	34.2
<b>Légumes (frais)</b>										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	10 002	169	1 905	423	2 303	710	3 289	1549.0	-62.9
Oignons (tous)	51	2 777	48	4 741	74	6 244	80	6 304	33.3	-10.4
Céleris-raves	0	255	0	2	0	1	0	39	-	-95.1
Tomates (toutes)	25	39 064	16	37 037	151	36 812	94	41 793	253.4	-9.2
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	3 305	29	3 461	1	3 356	7	3 520	277.3	35.8
Choux-fleurs (tous)	1	8 762	22	8 118	0	8 766	2	8 879	686.7	-5.3
Concombres (à salade / nostrano)	21	16 608	11	19 546	3	21 018	2	21 431	-88.3	21.2
<b>Vin (de table)</b>										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 315	1 159 138	7 537	1 156 915	7 318	1 199 550	12.2	-17.3
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	3 527	393 886	4 301	397 588	4 721	392 644	-30.2	84.1

<sup>1</sup> Moyenne des années 2000/03

<sup>2</sup> Variation 2000/03 – 2017/20

<sup>3</sup> Position tarifaire 0206

<sup>4</sup> Poids à la vente dès 2012

<sup>5</sup> Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

<sup>6</sup> Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande



## Sucre

**L'hiver doux a favorisé la propagation de maladies foliaires dans les champs de betteraves sucrières, ce qui s'est traduit par des récoltes médiocres. Résultat : les importations de betteraves sucrières et de produits transformés contenant du sucre ont tendance à augmenter, tandis que les exportations de denrées à base de sucre diminuent.**

L'hiver 2019-2020 a été le plus doux depuis 1864, année des premières mesures. La température a en effet dépassé de 3 degrés la norme saisonnière. Le printemps qui a suivi a également été doux, marqué par une bise persistante et par une sécheresse qui a affecté une grande partie de la Suisse. Malgré un mois de juin humide, l'été a été chaud et sec jusqu'à l'arrivée de fortes précipitations fin août. Le manque de pluie a freiné, notamment en Suisse romande, la croissance des betteraves sucrières, qui sont généralement semées en mars. Si la surface dédiée à la culture des betteraves sucrières a légèrement progressé par rapport à l'année précédente, en totalisant 18 016 hectares, la propagation de maladies foliaires en Suisse romande a fait chuter la production de cette denrée, qui s'est chiffrée à 1,3 million de tonnes, dont 188 000 tonnes ont servi à la fabrication de sucre.

### Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation

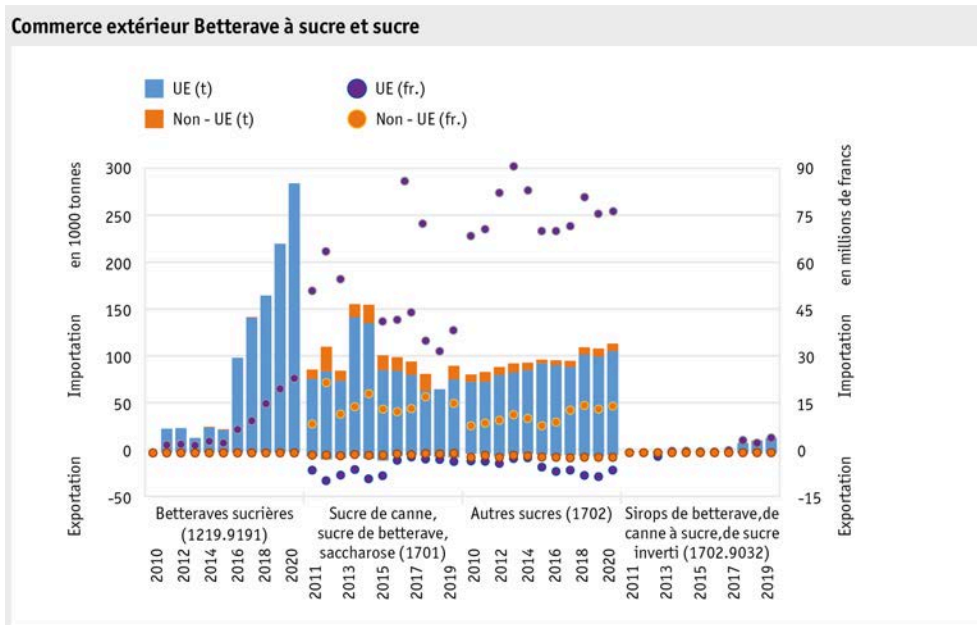
#### Production

### Niveau record des importations de betteraves sucrières

Si, jusqu'en 2015, seules des betteraves sucrières issues de l'agriculture biologique ont été importées en Suisse pour la fabrication de sucre (max. 25 000 t), les importations en franchise douanière ont, quant à elles, augmenté jusqu'en 2020 (273 000 t). Converti sur la base d'un rendement moyen par hectare de 75 tonnes, ce chiffre correspond à la récolte d'une surface cultivée de 3600 hectares. Le prix moyen à l'importation calculé à partir de la valeur franco frontière et du volume de la marchandise s'est élevé en 2020 à 8,27 francs par quintal.

Si l'on excepte les années 2013 et 2014, les importations de saccharose, le sucre le plus courant, se trouvent à un niveau stable, de l'ordre de 90 000 tonnes par an. Le prix moyen à l'importation a baissé au cours de la dernière décennie, passant ainsi de 70 à 50 francs par quintal. Les volumes d'autres types de sucre importés, dont le sirop de sucre, ont tendance à croître depuis 2010. Les quelque milliers ou centaines de tonnes de saccharose ou d'autres types de sucre exportés sont insignifiants en regard de ces chiffres.

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



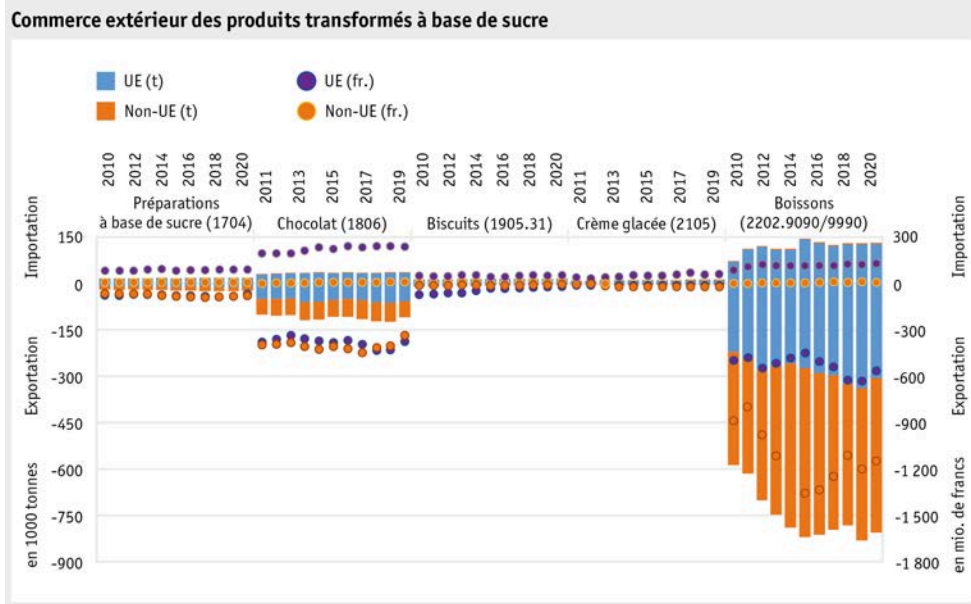
Source: AFD

**Baisse des exportations de produits transformés contenant du sucre**

Les produits transformés contenant du sucre (confiseries, chocolat, biscuits, glaces comestibles ou boissons non alcoolisées, comme les boissons énergétiques) sont des denrées essentielles pour l'industrie alimentaire suisse. Ils sont soumis à la concurrence de produits étrangers aussi bien en Suisse qu'à l'exportation.

Au cours de la dernière décennie, les volumes importés de confiseries, de chocolat, de biscuits sucrés et de glaces comestibles n'ont cessé d'enfler. Il ressort de la comparaison des moyennes de 2019 et 2020 avec les deux années précédentes qu'à l'exportation, la valeur des marchandises a plus fortement chuté que leur quantité. Autrement dit, les volumes et le prix des produits exportés ont diminué. Les importations comme les exportations de boissons non alcoolisées (généralement les boissons énergétiques) se sont presque stabilisées à un niveau élevé.

MARCHÉ > PRODUITS VÉGÉTAUX



Source: AFD

**Commerce extérieur**

» [Sucre Suisse SA](#)

Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, secteur Produits végétaux, hans-ulrich.tagmann@blw.admin.ch

**Surface agricole utile en fonction des modes d'utilisation**

Produit	2000/02	2017	2018	2019	2020 <sup>1</sup>	2000/02 – 2018/20
	ha	ha	ha	ha	ha	%
<b>Céréales</b>	<b>178 576</b>	<b>142 838</b>	<b>143 506</b>	<b>141 240</b>	<b>143 918</b>	<b>-20.0</b>
<b>Céréales panifiables</b>	<b>96 527</b>	<b>82 688</b>	<b>83 253</b>	<b>81 684</b>	<b>76 609</b>	<b>-17.0</b>
Blé	91 045	75 541	75 713	73 619	68 510	-20.0
Epeautre	1 878	4 978	5 367	5 692	5 933	202.0
Amidonnié, engrain	46	153	284	430	330	657.0
Seigle	3 518	2 004	1 855	1 905	1 798	-47.0
Méteil de céréales panifiable	39	12	34	38	38	-6.0
<b>Céréales fourragères</b>	<b>82 049</b>	<b>60 150</b>	<b>60 253</b>	<b>59 556</b>	<b>67 139</b>	<b>-24.0</b>
Blé	–	6 377	6 612	6 715	9 613	
Orge	42 916	28 088	27 898	26 853	27 808	-36.0
Avoine	4 342	1 899	1 628	1 713	1 793	-61.0
Méteil de céréales fourragères	311	245	222	266	256	-20.0
Maïs grain	22 280	15 192	15 700	16 015	19 972	-23.0
Triticale	12 201	8 523	7 960	7 683	7 457	-37.0
Millet	–	186	233	311	240	
<b>Légumineuses</b>	<b>3 514</b>	<b>5 263</b>	<b>5 057</b>	<b>4 714</b>	<b>4 740</b>	<b>38.0</b>
Pois protéagineux	3 165	4 109	3 891	3 550	3 573	16.0
Féveroles	294	1 039	1 003	1 002	957	235.0
Lupins	55	115	163	162	210	224.0
<b>Cultures sarclées</b>	<b>34 229</b>	<b>30 905</b>	<b>30 133</b>	<b>28 970</b>	<b>28 972</b>	<b>-14.0</b>
Pommes de terre (y c. semences)	13 799	11 276	11 107	10 981	10 956	-20.0
Betteraves sucrières	17 886	19 135	18 578	17 555	17 602	0.0
Betteraves fourragères (betteraves semi-sucrières ou fourragères)	2 544	494	448	434	414	-83.0
<b>Oléagineux</b>	<b>18 535</b>	<b>27 433</b>	<b>29 827</b>	<b>30 257</b>	<b>30 979</b>	<b>64.0</b>
Colza	13 126	20 419	22 624	22 600	24 391	77.0
Tournesol	4 389	5 258	5 340	5 853	4 472	19.0
Soja	989	1 695	1 801	1 721	2 031	87.0
Courges à huile	32	61	62	83	85	142.0
<b>Matières premières renouvelables</b>	<b>1 304</b>	<b>255</b>	<b>359</b>	<b>240</b>	<b>238</b>	<b>-79.0</b>
Colza	1 137	135	187	97	117	-88.0
Tournesol	35	52	46	49	31	20.0
Autres (kéraf, chanvre, etc.)	132	68	126	94	90	-22.0
<b>Légumes de plein champ</b>	<b>8 489</b>	<b>12 127</b>	<b>12 127</b>	<b>11 876</b>	<b>12 128</b>	<b>42.0</b>
<b>Maïs d'ensilage et maïs vert</b>	<b>40 652</b>	<b>47 865</b>	<b>47 003</b>	<b>46 692</b>	<b>46 847</b>	<b>15.0</b>
<b>Jachères vertes et florales</b>	<b>3 392</b>	<b>3 162</b>	<b>3 169</b>	<b>3 086</b>	<b>3 109</b>	<b>-8.0</b>
Autres terres ouvertes	1 770	4 107	4 025	4 834	3 518	133.0
<b>Terres ouvertes</b>	<b>290 462</b>	<b>273 955</b>	<b>275 439</b>	<b>272 056</b>	<b>274 449</b>	<b>-6.0</b>
<b>Prairies artificielles</b>	<b>117 671</b>	<b>123 782</b>	<b>122 222</b>	<b>126 248</b>	<b>125 393</b>	<b>6.0</b>
Autres	2 427	447	478	490	2 030	-59.0
<b>Terres arables total</b>	<b>410 560</b>	<b>398 184</b>	<b>398 139</b>	<b>398 794</b>	<b>401 872</b>	<b>-3.0</b>
Cultures fruitières <sup>2</sup>	6 913	6 298	6 304	6 240	6 055	-10.0
Vigne	15 053	14 748	14 712	14 703	14 696	-2.0
Matières premières renouvelables pluriannuelles	257	99	93	86	82	-66.0
Prairies naturelles, pâturages	627 938	609 042	603 830	601 850	600 686	-4.0
Autre utilisation, ainsi que prairies à litière et tourbe	10 410	17 738	21 898	21 989	20 658	107.0
<b>Surface agricole utile</b>	<b>1 071 131</b>	<b>1 046 109</b>	<b>1 044 976</b>	<b>1 043 663</b>	<b>1 044 034</b>	<b>-3.0</b>

<sup>1</sup> provisoire

<sup>2</sup> En 2020, la saisie des données des cultures fruitières a été effectuée

C'est pourquoi les différences de surface entre les deux années ne doivent pas nécessairement être interprétées comme une progression ou un recul des surfaces.

Sources : cultures fruitières et viticulture : OFAG (statistique de surfaces / obst.ch, l'année viticole); autres produits: USP, OFS, swisspatat, swiss granum

## Production

Produit	Unité	2000/02	2018	2019	2020 <sup>1</sup>	2000/02 – 2018/20 %
<b>Lait et produits laitiers</b>						
Lait de consommation	t	505 764	437 909	429 661	448 087	-13.3
Crème	t	68 213	67 608	66 730	66 534	-1.8
Beurre	t	40 247	44 265	42 725	41 325	6.3
Poudre de lait	t	47 152	51 813	52 059	44 492	4.9
Fromage	t	166 668	191 321	195 114	203 791	18.0
<b>Viande et oeufs</b>						
Viande de bœuf	t PM	101 111	119 821	118 185	118 171	17.4
Viande de veau	t PM	34 202	27 403	26 716	25 495	-22.4
Viande de porc	t PM	231 645	230 886	220 816	223 985	-2.8
Viande d'agneau	t PM	5 787	5 566	5 592	5 146	-6.1
Viande de chèvre	t PM	534	539	601	498	2.2
Viande de cheval	t PM	1 164	510	481	422	-59.5
Volaille	t poids de vente	29 435	78 376	79 138	83 714	173.2
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	974	1 000	1 064	47.0
<b>Céréales</b>		<b>1 112 267</b>	<b>878 715</b>	<b>928 008</b>	<b>1 004 016</b>	<b>-15.8</b>
blé tendre	t	521 667	432 325	429 316	433 374	-17.3
blé fourrager	t	–	41 798	43 620	67 612	
Seigle	t	20 833	10 112	11 184	10 333	-49.4
Orge	t	255 500	180 948	189 096	192 050	-26.7
Avoine	t	22 533	8 256	9 646	8 905	-60.3
Maïs grain	t	206 333	134 834	174 627	219 692	-14.5
Triticale	t	75 067	47 342	46 260	46 872	-37.6
Autres	t	10 333	23 100	24 259	25 178	134.0
<b>Cultures sarclées</b>						
Pommes de terre	t	539 933	447 000	416 984	488 638	-16.0
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 263 462	1 454 536	1 304 494	4.0
<b>Oléagineux</b>		<b>59 956</b>	<b>98 115</b>	<b>91 288</b>	<b>105 970</b>	<b>61.0</b>
Colza	t	43 684	77 478	67 843	88 083	78.1
Tournesol	t	12 972	16 513	17 700	12 293	19.5
Autres	t	3 300	4 124	5 745	5 594	56.2
<b>Fruits (de table)</b>						
Pommes	t	99 540 (2)	126 945	114 440	120 289	13.1
Poires	t	15 523 (2)	20 590	18 953	19 289	8.3
Abricots	t	1 485 (2)	5 737	5 292	4 998	222.5
Cerises	t	1 810 (2)	2 521	2 686	2 034	20.1
Pruneaux	t	2 418 (2)	4 600	2 839	4 362	41.6
Fraises	t	5 064	6 567	6 836	7 259	36.0
<b>Légumes (frais)</b>						
Carottes (carottes jaunes incl.) <sup>4</sup>		56 474	73 055	63 876	74 818	25.0
Oignons (tous) <sup>4</sup>	t	26 126	43 202	42 510	46 598	68.8
Céleris-raves <sup>4</sup>	t	10 359	13 106	11 902	11 765	18.3
Tomates (toutes)	t	30 398	48 241	41 985	42 682	45.7
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 708	12 257	12 888	-21.6
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 623	7 168	7 616	15.4
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	14 454	13 818	15 560	65.6
<b>Vin</b>						
Vin rouge	hl	574 245	570 795	481 914	421 091	-14.4
Vin blanc	hl	613 076	540 739	497 531	413 144	-21.1

<sup>1</sup> provisoire

<sup>2</sup> moyenne des années 2000/03

<sup>3</sup> Variation 2000/03 – 2017/20

<sup>4</sup> Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendage des cantons



**Commerce extérieur**

Produkt	2000/02		2018		2019		2020		2000/02 – 2018/20	
	t	t	t	t	t	t	t	t	%	%
	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations
<b>Lait et produits laitiers</b>										
Lait	19	23 475	2 964	24 986	3 194	23 764	2 805	25 501	15624.6	8.0
Yoghourts	3 494	10 498	4 236	9 508	4 741	9 149	4 543	9 700	29.0	6286.7
Crème	918	1 582	1 369	1 426	1 656	1 767	1 636	1 317	69.2	510.3
Beurre	447	191	779	75	329	294	369	6 548	-10.1	-53.5
Poudre de lait	11 688	630	11 571	1 152	12 353	1 034	9 263	2 350	-5.4	40.6
Fromage et séché	52 295	55 432	68 351	62 366	71 290	64 136	72 300	71 699	35.1	112.5
<b>Viande, œufs et poissons<sup>5</sup></b>										
Viande de bœuf	876	22 563	5 252	20 793	5 021	21 616	5 119	24 506	485.5	184.2
Viande de veau	0	661	10	631	2	514	2	580	-	-48.4
Viande de porc	249	9 174	1 441	9 812	1 589	14 954	2 577	16 004	650.6	39.3
Viande de mouton	0	6 739	13	5 791	10	5 231	1	5 876	-	-18.8
Viande de chèvre	0	264	0	191	0	166	0	126	-	-55.1
Viande de cheval	0	3 241	0	2 583	0	2 407	1	2 267	-	-41.2
Volaille <sup>4</sup>	332	46 872	1 597	44 780	2 043	45 179	1 545	42 438	421.1	3.2
Sous-produits d'abattage <sup>3</sup>	-	16 558	19 385	201	16 734	328	15 841	21 151	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) <sup>6</sup>	-	597	0	572	0	587	0	597	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	73 344	250	73 058	490	72 120	227	75 995	286.8	112.1
<b>Céréales</b>										
Blé	74	284 629	265	434 735	446	391 120	508	371 380	447.6	40.2
Seigle	1	7 250	0	1 776	1	2 130	11	1 474	306.8	-75.3
Orge	11	52 079	576	29 801	434	49 185	779	40 982	5397.8	-23.3
Avoine	5 540	50 469	6	53 050	9	55 187	5	48 493	-99.9	3.5
Maïs grain	196	26 496	85	132 119	2 030	139 672	58	139 891	269.6	417.9
<b>Cultures sarclées</b>										
Pommes de terre	3 313	30 709	6 915	19 580	9 825	21 238	8 441	35 013	153.4	-17.7
Sucre	152 572	188 088	129 861	81 666	120 835	86 379	118 813	99 038	-19.4	-52.6
<b>Oléagineux</b>										
Oléagineux	699	105 697	348	40 424	603	42 181	1 012	42 029	-6.4	-60.7
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	3 457	128 231	3 252	133 205	2 310	133 784	-59.0	37.6
<b>Fruits (frais)</b>										
Pommes <sup>1,2</sup>	1 352	6 361	594	26 621	2 377	6 753	892	14 017	-20.3	72.6
Poires <sup>1,2</sup>	125	7 260	50	12 829	374	7 250	134	6 774	14.9	4.5
Abricots <sup>1,2</sup>	31	9 421	76	7 757	36	8 081	19	7 980	13.5	-2.4
Cerises <sup>1,2</sup>	7	3 064	96	2 321	24	2 960	9	2 668	414.3	-13.3
Prunes et pruneaux <sup>1,2</sup>	15	6 422	24	5 085	28	6 134	67	5 741	180.9	18.2
Fraises	23	14 421	25	12 673	13	14 088	21	14 282	-15.2	19.8
Raisins	60	34 018	120	30 014	64	27 776	29	31 266	18.0	-22.8
Agrumes	107	143 983	314	143 242	428	144 136	247	157 883	209.4	19.6
Bananes	3	88 619	21	96 509	43	96 702	49	102 043	1376.6	34.2
<b>Légumes (frais)</b>										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	10 002	169	1 905	423	2 303	710	3 289	1549.0	-62.9
Oignons (tous)	51	2 777	48	4 741	74	6 244	80	6 304	33.3	-10.4
Céleris-raves	0	255	0	2	0	1	0	39	-	-95.1
Tomates (toutes)	25	39 064	16	37 037	151	36 812	94	41 793	253.4	-9.2
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	3 305	29	3 461	1	3 356	7	3 520	277.3	35.8
Choux-fleurs (tous)	1	8 762	22	8 118	0	8 766	2	8 879	686.7	-5.3
Concombres (à salade / nostrano)	21	16 608	11	19 546	3	21 018	2	21 431	-88.3	21.2
<b>Vin (de table)</b>										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 315	1 159 138	7 537	1 156 915	7 318	1 199 550	12.2	-17.3
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	3 527	393 886	4 301	397 588	4 721	392 644	-30.2	84.1

<sup>1</sup> Moyenne des années 2000/03

<sup>2</sup> Variation 2000/03 – 2017/20

<sup>3</sup> Position tarifaire 0206

<sup>4</sup> Poids à la vente dès 2012

<sup>5</sup> Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

<sup>6</sup> Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

## MARCHÉ &gt; PRODUITS VÉGÉTAUX



## Fruits

**L'année fruitière 2020 a été caractérisée par différentes tendances : alors que les volumes de récolte de pommes, poires, pruneaux et petits fruits étaient supérieurs à la moyenne des années précédentes, moins d'abricots et de cerises de qualité de table ont été récoltés. S'agissant des importations, on constate par rapport à l'année précédente une forte augmentation dans le cas des pommes.**

### Quantités récoltées

#### Les quantités des fruits de table sont supérieures à la moyenne

En 2020, un total de 162 204 tonnes de fruits (y compris les petits fruits) ont été récoltées en qualité de table. C'est 5 % de plus qu'en 2019 (154 419 tonnes) et environ 11 % de plus que la moyenne des quatre années précédentes (146 692 tonnes).

Les quantités récoltées d'autres types de fruits, notamment les petits fruits tels que les fraises, les framboises et les myrtilles, ainsi qu'une comparaison avec les années précédentes sont disponibles dans le rapport d'activité 2020 de Fruit-Union Suisse.



#### Beaucoup de fruits à cidre

Après l'importante récolte de 2018 et une récolte comparativement faible en 2019, les cidreries commerciales ont transformé 91 501 tonnes de pommes à cidre en 2020, soit environ 70 % de plus que l'année précédente (53 348 tonnes) et 25 % de plus que la moyenne des quatre années précédentes (73 107 tonnes). Pour les poires à cidre, la quantité transformée en 2020 a été de 12 333 tonnes, soit plus de deux fois et demie la quantité transformée en 2019 (4984 tonnes). La quantité de poires à cidre transformées en 2020 a donc été supérieure de près de 40 % à la moyenne des quatre années précédentes.

#### Vous le saviez ?

L'OFAG publie chaque mois un indice des quantités de jus de fruits à pépins écoulées, qui se fonde sur les enquêtes de l'OFAG auprès des cidreries commerciales. Ces dernières comptent pour environ 90 % de la quantité écoulée totale. Les quantités écoulées de jus de pommes et de poires sont stagnantes ou en baisse depuis des années. Les mesures prises pour endiguer

## MARCHÉ &gt; PRODUITS VÉGÉTAUX



la pandémie de COVID-19 (fermeture des restaurants, annulation d'événements, etc.) ont entraîné une baisse accrue des ventes de boissons à base de jus de pommes et de poires en 2020. Les chiffres de l'indice mensuel reflètent la baisse des quantités écoulées de jus de pommes et de poires pendant les mois d'avril et de mai. À partir du mois de juin, la consommation de jus de pommes et de poires est remontée.

Un aperçu des quantités de fruits à cidre transformés dans les cidreries commerciales ainsi que les chiffres de l'indice des quantités de jus et de vin de fruits à pépins écoulées au cours des dernières années figurent sur le site Web de l'OFAG, à la rubrique Statistiques fruits.

## Surfaces

### Vergers – nouveau système de relevé des surfaces

La superficie totale des vergers en 2020 était de 6055 hectares, soit 166 hectares ou 2,7 % de moins qu'en 2019 (6221 ha). L'OFAG relève ces surfaces sur la base de l'ordonnance sur les relevés statistiques et s'en sert pour établir chaque année les statistiques des surfaces des cultures fruitières de Suisse. En 2020, le relevé des données a été effectué selon un nouveau système. Pour cette raison, les exploitations fournissant des données en 2020 diffèrent légèrement de celles de 2019. Les différences de superficie entre les deux années ne sont donc pas nécessairement à interpréter comme une augmentation ou une diminution de la superficie.

### La superficie dédiée à la culture des petits fruits augmente légèrement

Les enquêtes de Fruit-Union Suisse montrent qu'en 2020, la superficie des cultures de petits fruits (892 hectares) a augmenté de 19 hectares par rapport à 2019 (+2,2 %). Cette superficie n'inclut pas le sureau, qui est comptabilisé comme faisant partie des vergers en termes de superficie (voir ci-dessus), ni les petits fruits dont la superficie n'est pas indiquée dans le rapport d'activité de Fruit-Union Suisse (p. ex. les aronias).

Les détails de l'évolution des superficies par espèce et, pour les cultures individuelles, par variété sont décrits dans l'article Cultures spéciales.

## Commerce

### Davantage de fruits frais importés que l'année précédente

Parmi les principaux types de fruits frais cultivés en Suisse (pommes, poires, abricots, cerises, pruneaux, fraises ; sans les fruits à cidre et le raisin), un peu moins de 51 500 tonnes ont été importées en 2020. C'est 6200 tonnes de plus qu'en 2019 et 10 % de moins que la moyenne des quatre années précédentes. L'augmentation par rapport à 2019 est due au doublement du volume d'importations de pommes. La forte augmentation des importations de pommes au cours du premier semestre est probablement due, d'une part, à la faible récolte 2019 et, d'autre part, aux restrictions imposées au tourisme d'achat et à un changement de comportement des consommateurs à la suite des mesures prises pour endiguer la pandémie de COVID-19.

Quelque 1140 tonnes de fruits ont été exportées en 2020, soit moitié moins qu'en 2019, et près de 20 % de moins que la moyenne des quatre années précédentes (environ 1400 tonnes).

### Presque pas d'importations de fruits à cidre

## MARCHÉ &gt; PRODUITS VÉGÉTAUX



L'offre de fruits à cidre suisses couvre normalement la demande intérieure. Comme pour la majorité des années précédentes, il n'a été importé ni de poires ni de pommes dans le cadre du contingent tarifaire OMC « Fruits pour la cidrerie et la distillation » (172 tonnes) en 2020. Hors continent, environ 5 tonnes de pommes à cidre et moins d'une tonne de poires à cidre ont été importées. 931 tonnes de pommes à cidre ont été exportées. Il n'a pas été exporté de poires à cidre.

### Consommation par habitant

La consommation par habitant en volume d'importants types de fruits, dont une part importante est produite en Suisse (p. ex. pommes, poires, abricots et cerises), s'est élevée à 24 kg en 2020, soit un peu plus que la moyenne des quatre années précédentes (23 kg). Cette consommation par habitant est calculée sur la base du volume du marché des types de fruits sélectionnés et de la population résidente permanente de la Suisse. Le volume du marché correspond à la production nationale de fruits en qualité de table plus les importations, moins les exportations de fruits frais. Les fruits à cidre et les fruits tropicaux ne sont pas inclus.

### Prix

Fruit-Union Suisse et l'Association Suisse du Commerce Fruits, Légumes et Pommes de terre (SWISSCOFEL) fixent, au sein d'organes communs, les prix indicatifs à la production et au commerce pour les différentes sortes de fruits. L'analyse des prix à différents niveaux du commerce est résumée dans un article distinct.

Les prix à différents niveaux du commerce

### Prix à la production sans les produits bio

### Prix à la consommation sans les produits bio

### Prix à la consommation avec les produits bio

Marianne Glodé, OFAG, secteur Produits végétaux

## Production

Produit	Unité	2000/02	2018	2019	2020 <sup>1</sup>	2000/02 – 2018/20 %
<b>Lait et produits laitiers</b>						
Lait de consommation	t	505 764	437 909	429 661	448 087	-13.3
Crème	t	68 213	67 608	66 730	66 534	-1.8
Beurre	t	40 247	44 265	42 725	41 325	6.3
Poudre de lait	t	47 152	51 813	52 059	44 492	4.9
Fromage	t	166 668	191 321	195 114	203 791	18.0
<b>Viande et oeufs</b>						
Viande de bœuf	t PM	101 111	119 821	118 185	118 171	17.4
Viande de veau	t PM	34 202	27 403	26 716	25 495	-22.4
Viande de porc	t PM	231 645	230 886	220 816	223 985	-2.8
Viande d'agneau	t PM	5 787	5 566	5 592	5 146	-6.1
Viande de chèvre	t PM	534	539	601	498	2.2
Viande de cheval	t PM	1 164	510	481	422	-59.5
Volaille	t poids de vente	29 435	78 376	79 138	83 714	173.2
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	974	1 000	1 064	47.0
<b>Céréales</b>		<b>1 112 267</b>	<b>878 715</b>	<b>928 008</b>	<b>1 004 016</b>	<b>-15.8</b>
blé tendre	t	521 667	432 325	429 316	433 374	-17.3
blé fourrager	t	–	41 798	43 620	67 612	
Seigle	t	20 833	10 112	11 184	10 333	-49.4
Orge	t	255 500	180 948	189 096	192 050	-26.7
Avoine	t	22 533	8 256	9 646	8 905	-60.3
Maïs grain	t	206 333	134 834	174 627	219 692	-14.5
Triticale	t	75 067	47 342	46 260	46 872	-37.6
Autres	t	10 333	23 100	24 259	25 178	134.0
<b>Cultures sarclées</b>						
Pommes de terre	t	539 933	447 000	416 984	488 638	-16.0
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 263 462	1 454 536	1 304 494	4.0
<b>Oléagineux</b>		<b>59 956</b>	<b>98 115</b>	<b>91 288</b>	<b>105 970</b>	<b>61.0</b>
Colza	t	43 684	77 478	67 843	88 083	78.1
Tournesol	t	12 972	16 513	17 700	12 293	19.5
Autres	t	3 300	4 124	5 745	5 594	56.2
<b>Fruits (de table)</b>						
Pommes	t	99 540 (2)	126 945	114 440	120 289	13.1
Poires	t	15 523 (2)	20 590	18 953	19 289	8.3
Abricots	t	1 485 (2)	5 737	5 292	4 998	222.5
Cerises	t	1 810 (2)	2 521	2 686	2 034	20.1
Pruneaux	t	2 418 (2)	4 600	2 839	4 362	41.6
Fraises	t	5 064	6 567	6 836	7 259	36.0
<b>Légumes (frais)</b>						
Carottes (carottes jaunes incl.) <sup>4</sup>		56 474	73 055	63 876	74 818	25.0
Oignons (tous) <sup>4</sup>	t	26 126	43 202	42 510	46 598	68.8
Céleris-raves <sup>4</sup>	t	10 359	13 106	11 902	11 765	18.3
Tomates (toutes)	t	30 398	48 241	41 985	42 682	45.7
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 708	12 257	12 888	-21.6
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 623	7 168	7 616	15.4
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	14 454	13 818	15 560	65.6
<b>Vin</b>						
Vin rouge	hl	574 245	570 795	481 914	421 091	-14.4
Vin blanc	hl	613 076	540 739	497 531	413 144	-21.1

<sup>1</sup> provisoire

<sup>2</sup> moyenne des années 2000/03

<sup>3</sup> Variation 2000/03 – 2017/20

<sup>4</sup> Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendage des cantons

Commerce extérieur

Produkt	2000/02		2018		2019		2020		2000/02 – 2018/20	
	t		t		t		t		%	
	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations
<b>Lait et produits laitiers</b>										
Lait	19	23 475	2 964	24 986	3 194	23 764	2 805	25 501	15624.6	8.0
Yoghourts	3 494	10 498	4 236	9 508	4 741	9 149	4 543	9 700	29.0	6286.7
Crème	918	1 582	1 369	1 426	1 656	1 767	1 636	1 317	69.2	510.3
Beurre	447	191	779	75	329	294	369	6 548	-10.1	-53.5
Poudre de lait	11 688	630	11 571	1 152	12 353	1 034	9 263	2 350	-5.4	40.6
Fromage et séché	52 295	55 432	68 351	62 366	71 290	64 136	72 300	71 699	35.1	112.5
<b>Viande, œufs et poissons<sup>5</sup></b>										
Viande de bœuf	876	22 563	5 252	20 793	5 021	21 616	5 119	24 506	485.5	184.2
Viande de veau	0	661	10	631	2	514	2	580	-	-48.4
Viande de porc	249	9 174	1 441	9 812	1 589	14 954	2 577	16 004	650.6	39.3
Viande de mouton	0	6 739	13	5 791	10	5 231	1	5 876	-	-18.8
Viande de chèvre	0	264	0	191	0	166	0	126	-	-55.1
Viande de cheval	0	3 241	0	2 583	0	2 407	1	2 267	-	-41.2
Volaille <sup>4</sup>	332	46 872	1 597	44 780	2 043	45 179	1 545	42 438	421.1	3.2
Sous-produits d'abattage <sup>3</sup>	-	16 558	19 385	201	16 734	328	15 841	21 151	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) <sup>6</sup>	-	597	0	572	0	587	0	597	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	73 344	250	73 058	490	72 120	227	75 995	286.8	112.1
<b>Céréales</b>										
Blé	74	284 629	265	434 735	446	391 120	508	371 380	447.6	40.2
Seigle	1	7 250	0	1 776	1	2 130	11	1 474	306.8	-75.3
Orge	11	52 079	576	29 801	434	49 185	779	40 982	5397.8	-23.3
Avoine	5 540	50 469	6	53 050	9	55 187	5	48 493	-99.9	3.5
Maïs grain	196	26 496	85	132 119	2 030	139 672	58	139 891	269.6	417.9
<b>Cultures sarclées</b>										
Pommes de terre	3 313	30 709	6 915	19 580	9 825	21 238	8 441	35 013	153.4	-17.7
Sucre	152 572	188 088	129 861	81 666	120 835	86 379	118 813	99 038	-19.4	-52.6
<b>Oléagineux</b>										
Oléagineux	699	105 697	348	40 424	603	42 181	1 012	42 029	-6.4	-60.7
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	3 457	128 231	3 252	133 205	2 310	133 784	-59.0	37.6
<b>Fruits (frais)</b>										
Pommes <sup>1,2</sup>	1 352	6 361	594	26 621	2 377	6 753	892	14 017	-20.3	72.6
Poires <sup>1,2</sup>	125	7 260	50	12 829	374	7 250	134	6 774	14.9	4.5
Abricots <sup>1,2</sup>	31	9 421	76	7 757	36	8 081	19	7 980	13.5	-2.4
Cerises <sup>1,2</sup>	7	3 064	96	2 321	24	2 960	9	2 668	414.3	-13.3
Prunes et pruneaux <sup>1,2</sup>	15	6 422	24	5 085	28	6 134	67	5 741	180.9	18.2
Fraises	23	14 421	25	12 673	13	14 088	21	14 282	-15.2	19.8
Raisins	60	34 018	120	30 014	64	27 776	29	31 266	18.0	-22.8
Agrumes	107	143 983	314	143 242	428	144 136	247	157 883	209.4	19.6
Bananes	3	88 619	21	96 509	43	96 702	49	102 043	1376.6	34.2
<b>Légumes (frais)</b>										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	10 002	169	1 905	423	2 303	710	3 289	1549.0	-62.9
Oignons (tous)	51	2 777	48	4 741	74	6 244	80	6 304	33.3	-10.4
Céleris-raves	0	255	0	2	0	1	0	39	-	-95.1
Tomates (toutes)	25	39 064	16	37 037	151	36 812	94	41 793	253.4	-9.2
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	3 305	29	3 461	1	3 356	7	3 520	277.3	35.8
Choux-fleurs (tous)	1	8 762	22	8 118	0	8 766	2	8 879	686.7	-5.3
Concombres (à salade / nostrano)	21	16 608	11	19 546	3	21 018	2	21 431	-88.3	21.2
<b>Vin (de table)</b>										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 315	1 159 138	7 537	1 156 915	7 318	1 199 550	12.2	-17.3
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	3 527	393 886	4 301	397 588	4 721	392 644	-30.2	84.1

<sup>1</sup> Moyenne des années 2000/03

<sup>2</sup> Variation 2000/03 – 2017/20

<sup>3</sup> Position tarifaire 0206

<sup>4</sup> Poids à la vente dès 2012

<sup>5</sup> Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

<sup>6</sup> Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2018	2019	2020 <sup>1</sup>	2000/02 – 2018/20
	kg	kg	kg		%
<b>Lait et produits laitiers</b>					
Lait de consommation <sup>6</sup>	84.63	51.20	49.90	51.00	-40.1
Yoghourts	16.57	17.80	17.60	16.00	-3.4
Beurre	5.93	5.40	5.30	5.30	-10.1
Crème	9.27	7.90	7.80	7.66	-16.0
Fromages et fromages fondus	19.63	21.70	22.00	23.10	13.4
<b>Viande et œufs</b>					
Viande de bœuf	10.22	11.36	11.27	11.32	10.7
Viande de veau	3.75	2.57	2.48	2.33	-34.4
Viande de porc	25.39	21.64	21.17	21.02	-16.2
Viande de mouton	1.51	1.17	1.10	1.11	-25.4
Viande de chèvre	0.11	0.07	0.08	0.06	-34.4
Viande de cheval	0.64	0.33	0.31	0.28	-51.8
Volaille	9.46	14.22	14.20	14.18	50.2
Œufs en coquille (pces) <sup>4</sup>	187.67	181	184	188.90	1.6
<b>Céréales</b>					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13				
<b>Cultures sarclées</b>					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	42.04	43.20	43.20	-1.4
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	34.20	35.50	35.50	-13.4
<b>Oléagineux</b>					
Huiles et graisses végétales	14.98	17.90	17.40	17.40	17.3
<b>Fruits (frais)<sup>5</sup></b>					
Pommes <sup>3</sup>	14.66 (2)	17.91	13.91	15.39	0.8
Poires <sup>3</sup>	3.32 (2)	1.26	3.02	2.99	-28.9
Abricots <sup>3</sup>	1.46 (2)	1.57	1.56	1.50	10.1
Cerises <sup>3</sup>	.71 (2)	0.56	0.66	0.54	-16.5
Prunes et pruneaux <sup>3</sup>	1.05 (2)	1.13	1.05	1.16	6.8
Fraises	2.27	2.25	2.45	2.48	5.5
Agrumes	17.09	16.73	16.82	18.19	0.9
Bananes	10.11	11.30	11.32	11.77	13.4
<b>Légumes (frais)<sup>5</sup></b>					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.75	7.64	7.58	-8.4
Oignons (tous)	4.49	5.61	5.66	5.61	25.2
Céleris-raves	1.47	1.27	1.26	1.26	-14.0
Tomates (toutes)	10.07	9.98	9.14	9.07	-6.7
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.01	1.81	1.80	-28.9
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.84	1.85	1.84	-14.3
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	3.78	4.05	4.02	40.3
<b>Vin</b>					
Vin rouge (en l)	28.28	18.90	19.57	18.61	-32.7
Vin blanc (en l)	12.45	9.65	10.30	9.24	-21.8
Vin total (en l)	40.73	28.55	32.09	27.86	-27.6

<sup>1</sup> En partie provisoire

<sup>2</sup> Moyenne des années 2000/03

<sup>3</sup> Variation 2000/03 – 2017/20

<sup>4</sup> Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

<sup>5</sup> Consommation : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

<sup>6</sup> A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus inclus, donc pas de comparaison avec 2000/02

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : swisspatat

Sucre : USP

Oléagineux: swissolio

**Prix à la production sans le bio**

Produit	Unité	2000/02	2018	2019	2020	2000/02 – 2018/20 %
<b>Lait<sup>16</sup></b>						
CH total	ct./kg	79.19	63.88	64.24	66.04	0.4
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.13	67.03	67.73	69.14	-1.0
<b>Bétail de boucherie<sup>1,2</sup></b>						
Vaches T3 QM	fr./kg PM	5.25	7.84	8.06	8.59	55.5
Jeunes vaches T3 QM	fr./kg PM	6.11	8.05	8.35	8.80	37.5
Taureaux T3 QM	fr./kg PM	7.65	8.58	9.00	9.27	17.0
Bœufs T3 QM	fr./kg PM	7.62	8.54	8.97	9.25	17.1
Génisses T3 QM	fr./kg PM	7.40	8.53	8.94	9.25	20.4
Veaux T3 QM	fr./kg PM	12.38	14.50	13.87	14.43	15.2
Porcs QM	fr./kg PM	4.40	3.75	4.35	4.55	-4.2
Agneaux bis 40 kg, T3 QM	fr./kg PM	12.34	11.59	11.88	13.18	-1.0
<b>Œufs<sup>3</sup></b>						
Œufs issus d'élevage au sol	ct./pièce	22.76	21.65	21.55	21.31	-5.5
Œufs issus d'élevage en plein air	ct./pièce	25.46	22.40	22.68	22.57	-11.4
<b>Céréales<sup>3,4</sup></b>						
Blé panifiable, Top	fr./100 kg	60.23	49.70	49.96	49.38	-17.5
Blé panifiable, catégorie I	fr./100 kg	57.38	48.00	48.27	47.77	-16.3
Blé, fourrager	fr./100 kg	45.18	36.98	37.00	36.84	-18.2
Seigle, catégorie A, panifiable	fr./100 kg	44.24	37.50	36.37	36.91	-16.5
Orge, fourrager, 67/69	fr./100 kg	42.68	34.13	34.20	33.78	-20.2
Avoine, fourrager, 57/58	fr./100 kg	39.45	29.61	29.70	28.78	-25.6
Maïs grain	fr./100 kg	45.70	37.83	37.08	36.89	-18.4
<b>Cultures sarclées<sup>3,5</sup></b>						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	45.10	46.07	48.26	43.88	2.2
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	42.32	42.63	45.97	41.24	2.3
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	41.30	41.21	41.61	39.88	-1.0
Pommes de terre précoces de table <sup>6</sup>	fr./100 kg	79.37	81.07	86.10	92.77	9.2
Betteraves sucrières <sup>12</sup>	fr./100 kg	12.21	6.29	5.22	5.19	-54.4
<b>Oléagineux<sup>3,4</sup></b>						
Colza, variété conventionnelle	fr./100 kg	83.19	78.51	80.47	80.88	-3.9
Tournesols, high oleic	fr./100 kg	84.61	83.21	84.23	82.87	-1.4
<b>Fruits<sup>7</sup></b>						
Pommes: Golden Delicious, catégorie I <sup>9,10,11</sup>	fr./kg	1.00	1.02	1.02	1.11	10.8
Pommes: Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie I <sup>9,10,11</sup>	fr./kg	1.13	0.94	1.12	1.11	1.1
Poires: Conférence, catégorie I <sup>9,10,11</sup>	fr./kg	1.08	1.20	1.21	1.25	18.3
Abricots, toutes les catégories <sup>10,11</sup>	fr./kg	2.69	2.66	2.50	2.67	-1.1
Cerises de table, toutes les catégories <sup>10,11,13</sup>	fr./kg	3.86	6.55	6.26	6.74	71.6
Pruneaux de table. 33 mm. Fellenberg ind. <sup>10,11,14</sup>	fr./kg	2.21	2.41	2.18	2.03	1.5
Fraises <sup>15</sup>	fr./kg	5.61	6.62	6.43	6.62	16.9
<b>Légumes<sup>8</sup></b>						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.09	0.92	1.12	1.02	-6.4
Oignons (de garde)	fr./kg	1.00	0.57	0.67	0.67	-36.3
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.75	2.37	2.56	2.53	42.1
Tomates rondes	fr./kg	2.09	2.22	2.25	2.44	10.2
Laitues pommées	fr./pièce	0.92	1.11	1.23	1.24	29.7
Choux-fleurs	fr./kg	2.04	2.57	2.95	3.15	41.7
Concombres pour la salade	fr./pièce	0.98	1.11	1.10	1.17	15.0

<sup>1</sup> Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

<sup>2</sup> 2000/02: prix conventionnel

<sup>3</sup> 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

<sup>4</sup> Prix brut à la production

<sup>5</sup> Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

<sup>6</sup> Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

<sup>7</sup> Prix indicatifs à la production

<sup>8</sup> Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie/(PI); sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

<sup>9</sup> Prix indicatifs définitifs à la production

<sup>10</sup> Moyenne des années 2000/03

<sup>11</sup> Evolution 2000/03 – 2017/20

<sup>12</sup> Agroscope: changement du système de calcul en 2003

<sup>13</sup> Coûts d'emballage inclus ; 2015 – 2020 toutes les classes, base 5 kg en vrac ; 2000/03 classe 1 (21 mm), base sachet ou barquette de 1 kg

<sup>14</sup> Coûts d'emballage inclus ; 2015 – 2020 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac ; 2000/03 seulement Fellenberg, base barquette de 1 kg

<sup>15</sup> Coûts d'emballage inclus ; base 10 barquettes de 500 g, ouvertes

<sup>16</sup> Evolution 2009/11 – 2018/20

Sources :

Lait, oeufs, céréales et oléagineux : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre), Agroscope-INH (Betteraves sucrières)

Fruits : Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales



**Prix à la consommation sans le bio**

Produit	Unité	2000/02	2018	2019	2020	2000/02 – 2018/20 %
<b>Lait et produits laitiers</b>						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.50	1.55	1.58	-0.7
Lait entier UHT standardisé 35 g <sup>1</sup>	fr./l	1.32	1.28	1.27	1.28	-3.3
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.50	1.55	1.58	-0.5
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.49	1.50	1.53	4.6
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	19.03	18.94	19.19	-6.5
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	19.68	20.17	20.73	-1.4
Tilsiter surchoix	fr./kg	17.66	16.66	16.71	17.00	-4.9
Camembert 60% (ES)	fr./125 g	2.68	2.33	2.33	2.31	-13.4
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.37	3.38	3.38	-3.6
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.46	1.48	1.48	-37.2
Beurre de choix	fr./200 g	3.10	3.09	3.07	3.18	0.5
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	3.07	3.10	3.20	3.8
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.12	3.16	3.17	-35.5
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.78	1.79	1.78	-29.1
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.54	0.55	0.55	-21.4
<b>Viande de bœuf</b>						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	49.80	73.44	70.63	70.78	43.8
Steak	fr./kg	38.77	50.33	50.58	52.43	31.8
Rôti d'épaule	fr./kg	26.68	32.59	33.86	35.32	27.2
Viande hachée	fr./kg	15.47	18.91	18.44	18.83	21.1
<b>Viande de veau</b>						
Côtelettes, coupées	fr./kg	40.89	55.28	53.85	57.74	36.0
Rôti d'épaule	fr./kg	34.44	41.41	40.28	41.69	19.4
Ragoût	fr./kg	28.68	38.26	37.25	38.40	32.4
<b>Viande de porc</b>						
Côtelettes, coupées	fr./kg	20.31	21.54	22.87	23.25	11.0
Steak	fr./kg	26.06	25.61	28.12	28.18	4.8
Rôti d'épaule	fr./kg	19.09	18.66	20.15	20.32	3.3
Ragoût d'épaule	fr./kg	18.02	18.20	19.79	19.87	7.0
<b>Viande d'agneau suisse, fraîche</b>						
Gigot avec l'os du bassin	fr./kg	27.85	36.37	37.41	39.11	35.1
Côtelettes, coupées	fr./kg	34.21	55.37568	55.94968	57.48881	64.5
<b>Produit à la base de viande</b>						
Jambon de derrière, en tranches	fr./kg	28.62	31.28	32.39	31.08	10.4
Cervelat	fr./100 g	1.16	1.06	1.17	1.20	-1.1
Saucisses de Vienne	fr./100 g	1.56	1.46	1.51	1.39	-7.0
Saucisse de veau	fr./100 g	1.76	1.89	1.94	1.98	10.3
Salami suisse l, coupé	fr./100 g	3.82	4.90	4.97	5.04	30.0
<b>Poulet</b>						
suisse, frais	fr./kg	8.99	8.59	9.11	8.84	-1.6
Poitrine	fr./kg	-	30.52	30.50	31.28	-
Cuisse	-	12.02	11.83	12.11	-	-
<b>Œufs<sup>1</sup></b>						
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	47.76	42.83	41.91	42.29	-11.3
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	57.01	59.81	60.71	60.16	5.6
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	61.99	61.47	59.63	58.52	-3.4
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	75.40	78.49	74.19	70.71	-1.2
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	31.00	24.24	23.54	22.98	-23.9
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	39.97	33.30	30.22	30.58	-21.5
<b>Farine et pain<sup>2,8</sup></b>						
Farine bise	fr./kg	1.9	2.01	2.00	2.01	6.5
Farine mi-blanche	fr./kg	2.0	2.03	2.03	2.01	3.6
Farine blanche	fr./kg	1.8	1.85	1.76	1.76	2.1
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	0.9	0.91	0.91	0.91	1.1
Pain bis	fr./kg	-	1.23	1.24	1.24	-
Pain mi-blanc	fr./kg	-	1.28	1.21	1.21	-
<b>Pommes de terre<sup>3</sup></b>						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.90	1.91	1.86	-2.0
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.59	1.62	1.56	-15.5
Radette	fr./kg	1.82	1.88	1.92	2.00	6.3
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.75	1.80	1.65	-7.3
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.28	2.58	2.44	2.34	7.6
<b>Sucre cristallisé</b>						
	fr./kg	1.43	1.01	1.04	1.19	-24.8
<b>Fruits<sup>4</sup></b>						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I <sup>5</sup>	fr./kg	3.57	3.75	3.45	3.43	-0.7
Poires, Conférence, catégorie I <sup>5</sup>	fr./kg	3.53	3.84	3.76	3.57	5.5
Abricots, catégorie I <sup>5</sup>	fr./kg	5.50	7.74	7.60	8.17	42.5
Cerises <sup>5</sup>	fr./kg	9.27	13.59	12.26	13.92	43.0
Pruneaux <sup>5</sup>	fr./kg	3.96	4.64	4.62	4.57	16.4
Fraises	fr./kg	10.03	14.00	12.19	11.94	26.7
<b>Légumes<sup>4</sup></b>						
Carottes	fr./kg	2.00	2.39	2.39	2.15	15.5
Oignons jaunes	fr./kg	2.20	2.33	2.32	2.14	2.9
Céleris-raves	fr./kg	3.59	4.29	4.11	2.88	4.7
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.96	3.65	3.11	2.7
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	2.09	2.01	1.61	10.7
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	4.15	4.29	4.00	5.0
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.56	1.50	1.44	-6.3

<sup>1</sup> 2000/02: la moyenne de 2009/11 est utilisée en raison d'informations lacunaires

<sup>2</sup> Les poids de 500 grammes et de 4 kilos pour la farine du segment des bas prix sont convertis en un kilogramme

<sup>3</sup> 2000/02: les données de 2005/7 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

<sup>4</sup> Consommation à l'état frais; provenance: Suisse et étranger

<sup>5</sup> Moyenne des années 2000/03; variation 2000/03 – 2017/20

<sup>6</sup> 2000/02: la moyenne de 2012/14 est utilisée en raison d'informations lacunaires

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle)

Farine et pain, pommes de terre (jusqu'à 2015), fruits et légumes:

OFAG. Pommes de terre à partir de 2016: NielsenIQ Switzerland, panel de consommateurs selon déf. OFAG

**Prix à la consommation bio**

Produit	Unité	2002/04	2018	2019	2020	2002/04 – 2018/20 %
<b>Lait et produits laitiers</b>						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	–	1.79	1.79	1.79	–
Lait entier UHT standardisé	1 l	–	1.82	1.80	1.80	–
Lait « drink » pasteurisé, emballé	1 l	–	1.79	1.79	1.79	–
Emmentaler	1 kg	–	20.40	20.40	21.07	–
Gruyère	1 kg	–	22.26	22.27	22.84	–
Tilsiter	1 kg	–	21.26	21.42	21.51	–
Mozzarella	150 g	–	2.14	2.15	2.18	–
Beurre de choix	200 g	–	3.96	3.97	3.97	–
Crème entière, emballée	2 dl	–	2.69	2.69	2.69	–
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	180 g	–	0.80	0.79	0.81	–
<b>Viande de bœuf</b>						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	–	90.27	92.05	94.61	–
Steak	fr./kg	–	55.88	56.46	57.01	–
<b>Viande de veau</b>						
Steak d'aloyau	fr./kg	–	87.19	91.02	96.03	–
Steak	fr./kg	–	87.84	91.14	96.31	–
<b>Viande de porc</b>						
Tranches, filet	fr./kg	–	45.21	45.87	47.23	–
Côtelettes, coupées	fr./kg	–	26.65	26.67	27.10	–
Steak	fr./kg	–	39.39	38.93	37.87	–
<b>Produit à base de viande</b>						
Saucisses de Vienne	fr./100 g	–	2.01	2.05	2.21	–
Saucisse de veau	fr./100 g	–	5.43	5.44	5.57	–
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	–	2.33	2.33	2.42	–
<b>Poulet</b>						
suisse, frais	fr./kg	–	19.17	19.30	19.32	–
Poitrine	fr./kg	–	54.85	57.69	57.92	–
<b>Œufs</b>						
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct./pièce	80.49	81.32	81.80	82.23	1.6
Oeufs cuits issus de l'élevage biologique	ct./pièce	92.69	94.64	96.14	94.77	2.7
<b>Pommes de terre<sup>1</sup></b>						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	3.12	2.91	2.92	3.21	-3.6
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	2.85	3.18	3.23	2.96	9.7
Radlette	fr./kg	3.30	3.10	3.17	2.91	-7.3
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	–	4.44	4.67	4.84	–
<b>Fruits<sup>2</sup></b>						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I <sup>4</sup>	fr./kg	5.57	6.64	6.37	6.50	16.6
Poires, Conférence, catégorie I <sup>3,4</sup>	fr./kg	5.64	6.48	6.64	6.72	17.3
Abricots, catégorie I <sup>4</sup>	fr./kg	8.48	11.77	11.03	12.04	30.1
Cerises <sup>4</sup>	fr./kg	12.40	16.24	15.94	17.87	32.8
Pruneaux <sup>4</sup>	fr./kg	6.36	10.67	11.14	9.14	66.1
Fraises	fr./kg	16.00	14.63	15.75	13.22	-9.2
<b>Légumes<sup>2</sup></b>						
Carottes	fr./kg	3.39	4.07	4.34	4.48	26.7
Oignons	fr./kg	5.28	5.73	6.42	5.47	11.3
Céleris-raves	fr./kg	6.16	7.82	8.25	7.26	26.2
Tomates rondes	fr./kg	6.28	7.06	7.11	7.19	13.3
Laitues pommées	fr./pièce	2.65	3.09	3.17	2.89	15.0
Choux-fleurs	fr./kg	6.49	6.98	7.69	7.29	12.8
Concombres pour la salade	fr./pièce	2.88	2.55	2.68	2.56	-9.8

<sup>1</sup> Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005/7

<sup>2</sup> Consommation à l'état frais; provenance : Suisse et étranger

<sup>3</sup> Pas assez de prix annoncés pour ce produit en 2017

<sup>4</sup> Moyenne des années 2002/05; variation 2002/05 – 2017/20

<sup>5</sup> À partir de 2017: Pommes Gala catégorie 1 au lieu de Golden Delicious et tomates grappe au lieu de tomates rondes.

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle), pommes de terre, légumes : OFAG, NielsenIQ Switzerland, panel de consommateurs selon déf. OFAG



## Légumes

**Le bilan de la campagne maraîchère 2020 se situe nettement au-dessus de la moyenne. La principale raison de cette évolution positive est la forte demande de légumes liée à la pandémie de COVID-19. Les surfaces cultivées ont atteint un niveau record et les quantités récoltées ont par conséquent été importantes. Le taux de couverture de la demande de légumes par la production intérieure est cependant resté constant, car les volumes d'importation de légumes ont aussi fortement augmenté. Les prix des légumes frais indigènes étaient plus élevés que les années précédentes, en raison de la forte demande.**

### Troisième plus grande récolte de légumes frais des dix dernières années

Au cours de l'année sous revue, 389 317 tonnes de légumes frais indigènes (y c. les légumes de garde / non destinés à la transformation) ont été mises sur le marché. Par rapport à la moyenne des quatre années précédentes, cela représente une augmentation d'environ 3 %. Cette augmentation était frappante. Au cours de la dernière décennie, cette quantité n'a été plus élevée qu'en 2014 et 2017.

62 889 tonnes de légumes destinés à la transformation ont été récoltées en 2020, soit une augmentation de plus de 13 % par rapport à la moyenne des quatre années précédentes. Les principaux légumes de cette production sont le haricot récolté mécaniquement, le petit pois à battre, la carotte parisienne et la mini-carotte, l'épinard en branches et l'épinard haché. On y trouve aussi le chou à choucroute, la rave à compote et le cornichon pour la conserve, ainsi que les légumes frais habituels, tels que le chou-fleur ou la betterave rouge, qui sont destinés à la transformation. Ce dernier groupe n'a cessé de gagner en importance ces dernières années et continue de progresser.

Les grandes quantités récoltées ne sont pas le résultat de rendements élevés par hectare ou d'une très bonne récolte, mais plutôt de la grande surface cultivée.

### La plus grande surface jamais cultivée à l'époque moderne

Au cours de l'année sous revue, la superficie des terres affectées au maraîchage (y compris celles qui produisent plusieurs récoltes par an) était de 17 125 hectares. Cela représente environ 6 % ou 1121 hectares de plus que l'année précédente et 976 hectares de plus que la moyenne des quatre années précédentes. Cette superficie comprend les surfaces de production de légumes frais (y compris les légumes de garde) et de légumes destinés à la transformation. La Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales (CCM) est responsable du relevé.

On peut donc en déduire que les exploitations maraîchères ont réagi rapidement à la forte demande de légumes liée à la pandémie de COVID-19. Bien entendu, la superficie de l'exploitation ne peut pas être augmentée à court terme, mais il est possible de conclure des contrats de culture avec des exploitations voisines pour cultiver leurs terres ou d'intensifier la culture de légumes.

Les détails sur l'évolution des surfaces par espèce sont décrits dans l'article « Cultures spéciales » (lien), dans la rubrique principale Production, sous-rubrique Production végétale.

## MARCHÉ &gt; PRODUITS VÉGÉTAUX

**Forte demande de légumes**

En raison de la pandémie de COVID-19, la demande de légumes a augmenté. Ainsi, le volume du marché des légumes frais cultivés en Suisse s'est élevé à 661 966 tonnes durant l'année sous revue. Cela inclut les légumes frais destinés à la transformation, mais pas les légumes typiquement réservés à la transformation tels que les épinards en branches et les épinards hachés. Cette valeur était nettement supérieure à la moyenne des quatre années précédentes (622 119 tonnes). La part des légumes produits en Suisse (zones frontalières et zones franches comprises) se monte à 63 % de ce volume. Cette part était identique à celle de l'année précédente et inférieure d'un peu moins de 2 % à la moyenne des quatre années précédentes. Le volume du marché correspond à la production indigène augmentée des importations, déduction faite des exportations (volume net) selon la statistique du commerce extérieur de la Suisse. En plus de l'augmentation de la quantité récoltée indigène, les importations ont également augmenté très fortement.

Le tableau ci-dessous contient des informations détaillées sur les chiffres du commerce extérieur, pour les différentes espèces de légumes :

**Des prix plus élevés**

À demande élevée, prix élevés. Cette règle générale se confirme et les prix des légumes frais indigènes (sans les légumes de garde) ont ainsi été plus élevés en 2020 que l'année précédente.

Les prix des légumes frais à différentes étapes de leur commercialisation sont indiqués, pour quelques produits phares, dans les tableaux ci-après :

**Prix à la production, bio non compris****Prix du bio à la production****Prix dans le libre-service de gros****Prix à la consommation, bio non compris****Prix du bio à la consommation****Consommation élevée**

En 2020, la consommation de légumes frais était de 73 kilos par habitant. Cette valeur est supérieure d'environ 6 kilos à celle de l'année précédente et d'environ 2 kilos à la valeur moyenne des quatre années précédentes. Ces quantités tiennent compte des espèces cultivées en Suisse. Il s'agit de la consommation par habitant basée sur la production indigène de légumes frais (y compris ceux stockés, à l'exclusion de ceux destinés à la transformation) augmentée des importations, déduction faite des exportations selon la statistique du commerce extérieur de la Suisse.

Les données relatives à la consommation de certains produits phares figurent dans le tableau suivant :

» [www.szg.ch](http://www.szg.ch)

Peter Schwegler, OFAG, secteur Produits végétaux

## Production

Produit	Unité	2000/02	2018	2019	2020 <sup>1</sup>	2000/02 – 2018/20 %
<b>Lait et produits laitiers</b>						
Lait de consommation	t	505 764	437 909	429 661	448 087	-13.3
Crème	t	68 213	67 608	66 730	66 534	-1.8
Beurre	t	40 247	44 265	42 725	41 325	6.3
Poudre de lait	t	47 152	51 813	52 059	44 492	4.9
Fromage	t	166 668	191 321	195 114	203 791	18.0
<b>Viande et oeufs</b>						
Viande de bœuf	t PM	101 111	119 821	118 185	118 171	17.4
Viande de veau	t PM	34 202	27 403	26 716	25 495	-22.4
Viande de porc	t PM	231 645	230 886	220 816	223 985	-2.8
Viande d'agneau	t PM	5 787	5 566	5 592	5 146	-6.1
Viande de chèvre	t PM	534	539	601	498	2.2
Viande de cheval	t PM	1 164	510	481	422	-59.5
Volaille	t poids de vente	29 435	78 376	79 138	83 714	173.2
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	974	1 000	1 064	47.0
<b>Céréales</b>		<b>1 112 267</b>	<b>878 715</b>	<b>928 008</b>	<b>1 004 016</b>	<b>-15.8</b>
blé tendre	t	521 667	432 325	429 316	433 374	-17.3
blé fourrager	t	–	41 798	43 620	67 612	
Seigle	t	20 833	10 112	11 184	10 333	-49.4
Orge	t	255 500	180 948	189 096	192 050	-26.7
Avoine	t	22 533	8 256	9 646	8 905	-60.3
Maïs grain	t	206 333	134 834	174 627	219 692	-14.5
Triticale	t	75 067	47 342	46 260	46 872	-37.6
Autres	t	10 333	23 100	24 259	25 178	134.0
<b>Cultures sarclées</b>						
Pommes de terre	t	539 933	447 000	416 984	488 638	-16.0
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 263 462	1 454 536	1 304 494	4.0
<b>Oléagineux</b>		<b>59 956</b>	<b>98 115</b>	<b>91 288</b>	<b>105 970</b>	<b>61.0</b>
Colza	t	43 684	77 478	67 843	88 083	78.1
Tournesol	t	12 972	16 513	17 700	12 293	19.5
Autres	t	3 300	4 124	5 745	5 594	56.2
<b>Fruits (de table)</b>						
Pommes	t	99 540 (2)	126 945	114 440	120 289	13.1
Poires	t	15 523 (2)	20 590	18 953	19 289	8.3
Abricots	t	1 485 (2)	5 737	5 292	4 998	222.5
Cerises	t	1 810 (2)	2 521	2 686	2 034	20.1
Pruneaux	t	2 418 (2)	4 600	2 839	4 362	41.6
Fraises	t	5 064	6 567	6 836	7 259	36.0
<b>Légumes (frais)</b>						
Carottes (carottes jaunes incl.) <sup>4</sup>		56 474	73 055	63 876	74 818	25.0
Oignons (tous) <sup>4</sup>	t	26 126	43 202	42 510	46 598	68.8
Céleris-raves <sup>4</sup>	t	10 359	13 106	11 902	11 765	18.3
Tomates (toutes)	t	30 398	48 241	41 985	42 682	45.7
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 708	12 257	12 888	-21.6
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 623	7 168	7 616	15.4
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	14 454	13 818	15 560	65.6
<b>Vin</b>						
Vin rouge	hl	574 245	570 795	481 914	421 091	-14.4
Vin blanc	hl	613 076	540 739	497 531	413 144	-21.1

<sup>1</sup> provisoire

<sup>2</sup> moyenne des années 2000/03

<sup>3</sup> Variation 2000/03 – 2017/20

<sup>4</sup> Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendage des cantons

**Mise en valeur de la récolte en production végétale**

Produit	2000/02	2018	2019	2020	2000/02 – 2018/20
	t	t	t	t	%
<b>Pommes de terre</b>	<b>474 300</b>	<b>447 600</b>	<b>413 900</b>	<b>488 600</b>	<b>-5.1</b>
Pommes de terre de table	169 433	172 000	197 700	192 500	10.6
Pommes de terre destinées à la transformation	127 500	158 800	154 700	161 000	24.1
Semences	28 300	23 400	20 600	22 700	-21.4
Pommes de terre fraîches pour l'affouragement	143 067	79 700	31 000	96 000	-51.8
Exportations	6 000	13 700	9 900	10 500	89.4
Stock COVID				5 900	
<b>Pommes et poires à cidre suisses</b>					
(Transformation dans des cidreries artisanales)	151 950 (1)	157 496	58 327	103 834	-42.8 (2)
Quantité de fruits à cidre pour jus brut	151 746 (1)	157 496	58 327	103 834	-42.7 (2)
fraîchement pressés	9 376 (1)	4 497	4 327	3 775	-53.9 (2)
cidre de fruits destiné à la fabrication d'eau-de-vie de fruits	418 (1)	0	0	0	-100. (2)
concentré de jus	140 271 (1)	147 373	50 843	94 089	-44.3 (2)
Autres jus (vinaigre compris)	1 682 (1)	5 625	3 157	5 971	161. (2)
Fruits foulés	204 (1)	0	0	0	-100.0
<b>Fabrication de spiritueux</b>					
à base de pommes et poires suisses	21 079 (1)	4 781	8 241	5 166 (3)	-73. (2)
à base de cerises et pruneaux suisses	12 137 (1)	7 583	8 595	6 203 (3)	-47.7 (2)
<b>Légumes frais suisses destinés à la transformation</b>					
Prod. principaux (haricots, petits pois, carottes parisiennes, épinard)	28 863	27 760	26 130	31 371	-1.5
Choucroute (choux à choucroute)	6 424	4 654	3 993	3 981	-34.5
Autres légumes destinés à la transformation	12 468	23 553	24 772	27 537	102.8

<sup>1</sup> Moyenne des années 2000/03

<sup>2</sup> Variation 2000/03 – 2017/20

<sup>3</sup> Provisoire, état au 10.08.2021

Sources :

Pommes de terres: swisspatat

Fruits à cidre: OFAG; spiritueux: Administration fédérale des douanes AFD

Légumes destinés à la transformation: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

**Commerce extérieur**

Produkt	2000/02		2018		2019		2020		2000/02 – 2018/20	
	t	t	t	t	t	t	t	t	%	%
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
<b>Lait et produits laitiers</b>										
Lait	19	23 475	2 964	24 986	3 194	23 764	2 805	25 501	15624.6	8.0
Yoghourts	3 494	10 498	4 236	9 508	4 741	9 149	4 543	9 700	29.0	6286.7
Crème	918	1 582	1 369	1 426	1 656	1 767	1 636	1 317	69.2	510.3
Beurre	447	191	779	75	329	294	369	6 548	-10.1	-53.5
Poudre de lait	11 688	630	11 571	1 152	12 353	1 034	9 263	2 350	-5.4	40.6
Fromage et séché	52 295	55 432	68 351	62 366	71 290	64 136	72 300	71 699	35.1	112.5
<b>Viande, œufs et poissons<sup>5</sup></b>										
Viande de bœuf	876	22 563	5 252	20 793	5 021	21 616	5 119	24 506	485.5	184.2
Viande de veau	0	661	10	631	2	514	2	580	-	-48.4
Viande de porc	249	9 174	1 441	9 812	1 589	14 954	2 577	16 004	650.6	39.3
Viande de mouton	0	6 739	13	5 791	10	5 231	1	5 876	-	-18.8
Viande de chèvre	0	264	0	191	0	166	0	126	-	-55.1
Viande de cheval	0	3 241	0	2 583	0	2 407	1	2 267	-	-41.2
Volaille <sup>4</sup>	332	46 872	1 597	44 780	2 043	45 179	1 545	42 438	421.1	3.2
Sous-produits d'abattage <sup>3</sup>	-	16 558	19 385	201	16 734	328	15 841	21 151	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) <sup>6</sup>	-	597	0	572	0	587	0	597	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	73 344	250	73 058	490	72 120	227	75 995	286.8	112.1
<b>Céréales</b>										
Blé	74	284 629	265	434 735	446	391 120	508	371 380	447.6	40.2
Seigle	1	7 250	0	1 776	1	2 130	11	1 474	306.8	-75.3
Orge	11	52 079	576	29 801	434	49 185	779	40 982	5397.8	-23.3
Avoine	5 540	50 469	6	53 050	9	55 187	5	48 493	-99.9	3.5
Maïs grain	196	26 496	85	132 119	2 030	139 672	58	139 891	269.6	417.9
<b>Cultures sarclées</b>										
Pommes de terre	3 313	30 709	6 915	19 580	9 825	21 238	8 441	35 013	153.4	-17.7
Sucre	152 572	188 088	129 861	81 666	120 835	86 379	118 813	99 038	-19.4	-52.6
<b>Oléagineux</b>										
Oléagineux	699	105 697	348	40 424	603	42 181	1 012	42 029	-6.4	-60.7
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	3 457	128 231	3 252	133 205	2 310	133 784	-59.0	37.6
<b>Fruits (frais)</b>										
Pommes <sup>1,2</sup>	1 352	6 361	594	26 621	2 377	6 753	892	14 017	-20.3	72.6
Poires <sup>1,2</sup>	125	7 260	50	12 829	374	7 250	134	6 774	14.9	4.5
Abricots <sup>1,2</sup>	31	9 421	76	7 757	36	8 081	19	7 980	13.5	-2.4
Cerises <sup>1,2</sup>	7	3 064	96	2 321	24	2 960	9	2 668	414.3	-13.3
Prunes et pruneaux <sup>1,2</sup>	15	6 422	24	5 085	28	6 134	67	5 741	180.9	18.2
Fraises	23	14 421	25	12 673	13	14 088	21	14 282	-15.2	19.8
Raisins	60	34 018	120	30 014	64	27 776	29	31 266	18.0	-22.8
Agrumes	107	143 983	314	143 242	428	144 136	247	157 883	209.4	19.6
Bananes	3	88 619	21	96 509	43	96 702	49	102 043	1376.6	34.2
<b>Légumes (frais)</b>										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	10 002	169	1 905	423	2 303	710	3 289	1549.0	-62.9
Oignons (tous)	51	2 777	48	4 741	74	6 244	80	6 304	33.3	-10.4
Céleris-raves	0	255	0	2	0	1	0	39	-	-95.1
Tomates (toutes)	25	39 064	16	37 037	151	36 812	94	41 793	253.4	-9.2
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	3 305	29	3 461	1	3 356	7	3 520	277.3	35.8
Choux-fleurs (tous)	1	8 762	22	8 118	0	8 766	2	8 879	686.7	-5.3
Concombres (à salade / nostrano)	21	16 608	11	19 546	3	21 018	2	21 431	-88.3	21.2
<b>Vin (de table)</b>										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 315	1 159 138	7 537	1 156 915	7 318	1 199 550	12.2	-17.3
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	3 527	393 886	4 301	397 588	4 721	392 644	-30.2	84.1

<sup>1</sup> Moyenne des années 2000/03

<sup>2</sup> Variation 2000/03 – 2017/20

<sup>3</sup> Position tarifaire 0206

<sup>4</sup> Poids à la vente dès 2012

<sup>5</sup> Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

<sup>6</sup> Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

**Prix à la production sans le bio**

Produit	Unité	2000/02	2018	2019	2020	2000/02 – 2018/20 %
<b>Lait<sup>16</sup></b>						
CH total	ct./kg	79.19	63.88	64.24	66.04	0.4
Lait transformé en fromage	ct./kg	79.13	67.03	67.73	69.14	-1.0
<b>Bétail de boucherie<sup>1,2</sup></b>						
Vaches T3 QM	fr./kg PM	5.25	7.84	8.06	8.59	55.5
Jeunes vaches T3 QM	fr./kg PM	6.11	8.05	8.35	8.80	37.5
Taureaux T3 QM	fr./kg PM	7.65	8.58	9.00	9.27	17.0
Bœufs T3 QM	fr./kg PM	7.62	8.54	8.97	9.25	17.1
Génisses T3 QM	fr./kg PM	7.40	8.53	8.94	9.25	20.4
Veaux T3 QM	fr./kg PM	12.38	14.50	13.87	14.43	15.2
Porcs QM	fr./kg PM	4.40	3.75	4.35	4.55	-4.2
Agneaux bis 40 kg, T3 QM	fr./kg PM	12.34	11.59	11.88	13.18	-1.0
<b>Œufs<sup>3</sup></b>						
Œufs issus d'élevage au sol	ct./pièce	22.76	21.65	21.55	21.31	-5.5
Œufs issus d'élevage en plein air	ct./pièce	25.46	22.40	22.68	22.57	-11.4
<b>Céréales<sup>3,4</sup></b>						
Blé panifiable, Top	fr./100 kg	60.23	49.70	49.96	49.38	-17.5
Blé panifiable, catégorie I	fr./100 kg	57.38	48.00	48.27	47.77	-16.3
Blé, fourrager	fr./100 kg	45.18	36.98	37.00	36.84	-18.2
Seigle, catégorie A, panifiable	fr./100 kg	44.24	37.50	36.37	36.91	-16.5
Orge, fourrager, 67/69	fr./100 kg	42.68	34.13	34.20	33.78	-20.2
Avoine, fourrager, 57/58	fr./100 kg	39.45	29.61	29.70	28.78	-25.6
Maïs grain	fr./100 kg	45.70	37.83	37.08	36.89	-18.4
<b>Cultures sarclées<sup>3,5</sup></b>						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	45.10	46.07	48.26	43.88	2.2
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	42.32	42.63	45.97	41.24	2.3
Pommes de terre destinées à la transformation	fr./100 kg	41.30	41.21	41.61	39.88	-1.0
Pommes de terre précoces de table <sup>6</sup>	fr./100 kg	79.37	81.07	86.10	92.77	9.2
Betteraves sucrières <sup>12</sup>	fr./100 kg	12.21	6.29	5.22	5.19	-54.4
<b>Oléagineux<sup>3,4</sup></b>						
Colza, variété conventionnelle	fr./100 kg	83.19	78.51	80.47	80.88	-3.9
Tournesols, high oleic	fr./100 kg	84.61	83.21	84.23	82.87	-1.4
<b>Fruits<sup>7</sup></b>						
Pommes: Golden Delicious, catégorie I <sup>9,10,11</sup>	fr./kg	1.00	1.02	1.02	1.11	10.8
Pommes: Maigold, Braeburn à partir de 2010, catégorie I <sup>9,10,11</sup>	fr./kg	1.13	0.94	1.12	1.11	1.1
Poires: Conférence, catégorie I <sup>9,10,11</sup>	fr./kg	1.08	1.20	1.21	1.25	18.3
Abricots, toutes les catégories <sup>10,11</sup>	fr./kg	2.69	2.66	2.50	2.67	-1.1
Cerises de table, toutes les catégories <sup>10,11,13</sup>	fr./kg	3.86	6.55	6.26	6.74	71.6
Pruneaux de table. 33 mm. Fellenberg ind. <sup>10,11,14</sup>	fr./kg	2.21	2.41	2.18	2.03	1.5
Fraises <sup>15</sup>	fr./kg	5.61	6.62	6.43	6.62	16.9
<b>Légumes<sup>8</sup></b>						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.09	0.92	1.12	1.02	-6.4
Oignons (de garde)	fr./kg	1.00	0.57	0.67	0.67	-36.3
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	1.75	2.37	2.56	2.53	42.1
Tomates rondes	fr./kg	2.09	2.22	2.25	2.44	10.2
Laitues pommées	fr./pièce	0.92	1.11	1.23	1.24	29.7
Choux-fleurs	fr./kg	2.04	2.57	2.95	3.15	41.7
Concombres pour la salade	fr./pièce	0.98	1.11	1.10	1.17	15.0

<sup>1</sup> Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

<sup>2</sup> 2000/02: prix conventionnel

<sup>3</sup> 2000/02: la moyenne de 2002/04 est utilisée en raison d'informations lacunaires

<sup>4</sup> Prix brut à la production

<sup>5</sup> Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche et la TVA

<sup>6</sup> Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

<sup>7</sup> Prix indicatifs à la production

<sup>8</sup> Prix indicatifs franco grande distribution Suisse Garantie/(PI); sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

<sup>9</sup> Prix indicatifs définitifs à la production

<sup>10</sup> Moyenne des années 2000/03

<sup>11</sup> Evolution 2000/03 – 2017/20

<sup>12</sup> Agroscope: changement du système de calcul en 2003

<sup>13</sup> Coûts d'emballage inclus ; 2015 – 2020 toutes les classes, base 5 kg en vrac ; 2000/03 classe 1 (21 mm), base sachet ou barquette de 1 kg

<sup>14</sup> Coûts d'emballage inclus ; 2015 – 2020 pruneaux de table 33 mm y compris Fellenberg, base 6 kg en vrac ; 2000/03 seulement Fellenberg, base barquette de 1 kg

<sup>15</sup> Coûts d'emballage inclus ; base 10 barquettes de 500 g, ouvertes

<sup>16</sup> Evolution 2009/11 – 2018/20

Sources :

Lait, oeufs, céréales et oléagineux : OFAG

Bétail de boucherie : Proviande

Cultures sarclées : Swisspatat (Pommes de terre), Agroscope-INH (Betteraves sucrières)

Fruits : Fruits-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes : Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales



**Prix à la production Bio**

Produit	Unité	2002/04	2018	2019	2020	2002/04 – 2018/20 %
<b>Lait<sup>7</sup></b>						
Lait biologique	ct./kg	89.28	82.34	81.57	81.16	6.7
<b>Bétail de boucherie<sup>1,2</sup></b>						
Taureaux d'étal T3	fr./kg PM	8.76	9.30	9.25	9.52	6.8
Bœuf de pâturage bio T3	fr./kg PM	–	10.76	11.09	11.53	–
Bio Natura Beef T3	fr./kg PM	–	11.40	11.63	11.96	–
Veaux d'étal T3	fr./kg PM	13.20	15.80	14.62	15.18	15.2
Porcs de boucherie	fr./kg PM	6.88	7.18	6.28	6.98	-1.0
Agneaux T3	fr./kg PM	13.10	13.67	13.51	15.05	7.5
<b>Oeufs</b>						
Oeufs issus de l'élevage biologique	ct./pièce	39.58	42.46	43.28	43.57	8.9
<b>Céréales<sup>2</sup></b>						
Blé panifiable	fr./100 kg	–	106.50	102.74	108.59	–
Epeautre, classe A, panifiable, non décortiqué	fr./100 kg	–	112.80	108.60	101.20	–
Blé, fourrager <sup>3</sup>	fr./100 kg	–	86.35	84.48	82.66	–
Orge, fourrager <sup>3</sup>	fr./100 kg	–	79.71	78.92	75.91	–
Maïs grain <sup>3</sup>	fr./100 kg	–	86.61	83.35	81.84	–
<b>Cultures sarclées<sup>4</sup></b>						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./100 kg	85.12	87.46	91.65	83.85	3.0
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./100 kg	71.95	86.09	89.70	82.88	19.8
Pommes de terre destinées à la transformatic	fr./100 kg	72.20	70.44	74.20	71.57	-0.2
Pommes de terre précoces de table <sup>5</sup>	fr./100 kg	108.57	148.51	148.22	161.72	40.8
<b>Oléagineux<sup>2</sup></b>						
Tournesol	fr./100 kg	–	146.64	142.78	140.00	–
<b>Légumes<sup>6</sup></b>						
Carottes (de garde)	fr./kg	1.93	1.98	2.44	2.30	16.1
Oignons (de garde)	fr./kg	2.98	2.67	3.29	2.80	-2.0
Céleris-raves (de garde)	fr./kg	3.43	3.74	4.13	4.05	15.8
Tomates rondes	fr./kg	3.26	4.14	4.45	4.92	38.1
Laitues pommées	fr./pièce	1.40	1.56	1.78	1.71	20.2
Choux-fleurs	fr./kg	3.51	4.25	4.93	4.85	33.2
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.45	1.57	1.98	1.91	25.5

<sup>1</sup> Prix franco abattoir, excepté les porcs charnus départ ferme

<sup>2</sup> Prix bruts à la production, Bio Bourgeon

<sup>3</sup> Prix bruts à la production, Bio Bourgeon / reconversion

<sup>4</sup> Prix indicatifs (moyenne arithmétique des principales variétés), en vrac, sauf les coûts pour le transport, le tri et les contributions à la branche

<sup>5</sup> Pas de prix indicatif définitif; seuls les mois de mai à août selon la campagne de commercialisation de swisspatat

<sup>6</sup> Prix indicatifs franco grande distribution; sans frais d'emballage, lavés, Ifco, sans TVA, RPLP incluse

<sup>7</sup> Evolution 2009/11 – 2018/20

Sources:

Lait, Oeufs: OFAG

Bétail de boucherie: Bio Suisse, Mutterkuh Schweiz, MGB

Céréales et oléagineux: Bio Suisse

Cultures sarclées: Swisspatat (Pommes de terre)

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

**Prix dans le libre-service et la livraison en gros**

Produit	Unité	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Part de marché en quantité sur l'ensemble du segment (2020) %	2019/2020 %
<b>Lait<sup>1</sup> et produits laitiers<sup>2,3,4,5</sup></b>									
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.43	1.45	1.44	1.42	1.46	1.43	5.4	-2.2
Lait entier UHT standardisé 35 g	fr./l	1.23	1.17	1.14	1.15	1.15	1.17	67.8	1.4
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.44	1.44	1.37	1.35	1.41	1.50	0.9	6.2
Lait écrémé UHT	fr./l	1.17	1.16	1.14	1.13	1.15	1.15	1.5	0.6
Emmentaler surchoix	fr./kg	17.00	16.06	15.51	15.31	15.12	17.64	0.0	16.7
Gruyère surchoix	fr./kg	23.34	24.06	22.61	22.41	22.47	17.59	0.3	-21.7
Tilsiter surchoix	fr./kg	13.95	13.81	13.79	14.00	13.95	14.44	0.4	3.5
Camembert 60 % (ES)	fr./kg	18.93	18.94	18.52	19.01	19.31	19.68	0.4	1.9
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./kg	17.58	17.10	16.29	16.89	17.04	17.54	0.9	3.0
Mozzarella	fr./kg	8.28	7.74	7.43	7.35	7.48	7.45	36.2	-0.4
Beurre de choix	fr./kg	12.81	12.35	11.77	12.41	12.66	13.69	16.1	8.1
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./kg	12.75	12.44	11.62	11.87	11.90	12.48	28.8	4.9
Crème entière, emballée	fr./l	5.88	5.61	5.33	5.35	5.45	5.49	63.9	0.8
Crème à café, emballée	fr./l	3.94	3.89	3.84	3.86	3.95	4.01	26.2	1.6
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./kg	3.65	3.66	3.61	3.62	3.64	3.86	47.5	5.9
<b>Œufs<sup>6</sup></b>									
Œufs frais d'élevage bio	ct./pièce	62.62	64.27	63.50	66.78	72.53	71.38	2.6	-1.6
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	41.77	41.73	40.83	41.92	44.99	44.08	10.2	-2.0
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	49.14	48.42	45.94	47.00	46.39	46.91	2.4	1.1
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	42.30	42.31	42.72	43.18	47.86	48.05	23.3	0.4
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	63.12	62.76	57.76	53.82	56.27	61.97	5.3	10.1
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	28.87	28.94	29.55	31.04	30.48	29.03	31.8	-4.8
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	41.46	41.65	42.20	46.81	51.16	54.90	7.4	7.3

<sup>1</sup> Part de marché calculée pour le lait de consommation vendu dans le libre-service et la livraison en gros

<sup>2</sup> Part de marché calculée pour le fromage vendu dans le libre-service et la livraison en gros

<sup>3</sup> Part de marché calculée pour le beurre vendu dans le libre-service et la livraison en gros

<sup>4</sup> Part de marché calculée pour la crème de consommation vendue dans le libre-service et la livraison en gros

<sup>5</sup> Part de marché calculée pour le yogourt vendu dans le libre-service et la livraison en gros

<sup>6</sup> Part de marché calculée pour les œufs en coquille vendus dans le libre-service et la livraison en gros

Sources : Grossopanel AG, Stans

**Prix à la consommation sans le bio**

Produit	Unité	2000/02	2018	2019	2020	2000/02 – 2018/20 %
<b>Lait et produits laitiers</b>						
Lait entier pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.50	1.55	1.58	-0.7
Lait entier UHT standardisé 35 g <sup>1</sup>	fr./l	1.32	1.28	1.27	1.28	-3.3
Lait « drink » pasteurisé, emballé	fr./l	1.55	1.50	1.55	1.58	-0.5
Lait écrémé UHT	fr./l	1.44	1.49	1.50	1.53	4.6
Emmentaler surchoix	fr./kg	20.37	19.03	18.94	19.19	-6.5
Gruyère surchoix	fr./kg	20.47	19.68	20.17	20.73	-1.4
Tilsiter surchoix	fr./kg	17.66	16.66	16.71	17.00	-4.9
Camembert 60% (ES)	fr./125 g	2.68	2.33	2.33	2.31	-13.4
Fromage à pâte molle, croûte fleurie	fr./150 g	3.50	3.37	3.38	3.38	-3.6
Mozzarella	fr./150 g	2.35	1.46	1.48	1.48	-37.2
Beurre de choix	fr./200 g	3.10	3.09	3.07	3.18	0.5
Le beurre (beurre de cuisine)	fr./250 g	3.01	3.07	3.10	3.20	3.8
Crème entière, emballée	fr./1/2 l	4.89	3.12	3.16	3.17	-35.5
Crème à café, emballée	fr./1/2 l	2.52	1.78	1.79	1.78	-29.1
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	fr./180 g	0.69	0.54	0.55	0.55	-21.4
<b>Viande de bœuf</b>						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	49.80	73.44	70.63	70.78	43.8
Steak	fr./kg	38.77	50.33	50.58	52.43	31.8
Rôti d'épaule	fr./kg	26.68	32.59	33.86	35.32	27.2
Viande hachée	fr./kg	15.47	18.91	18.44	18.83	21.1
<b>Viande de veau</b>						
Côtelettes, coupées	fr./kg	40.89	55.28	53.85	57.74	36.0
Rôti d'épaule	fr./kg	34.44	41.41	40.28	41.69	19.4
Ragoût	fr./kg	28.68	38.26	37.25	38.40	32.4
<b>Viande de porc</b>						
Côtelettes, coupées	fr./kg	20.31	21.54	22.87	23.25	11.0
Steak	fr./kg	26.06	25.61	28.12	28.18	4.8
Rôti d'épaule	fr./kg	19.09	18.66	20.15	20.32	3.3
Ragoût d'épaule	fr./kg	18.02	18.20	19.79	19.87	7.0
<b>Viande d'agneau suisse, fraîche</b>						
Gigot avec l'os du bassin	fr./kg	27.85	36.37	37.41	39.11	35.1
Côtelettes, coupées	fr./kg	34.21	55.37568	55.94968	57.48881	64.5
<b>Produit à la base de viande</b>						
Jambon de derrière, en tranches	fr./kg	28.62	31.28	32.39	31.08	10.4
Cervelat	fr./100 g	1.16	1.06	1.17	1.20	-1.1
Saucisses de Vienne	fr./100 g	1.56	1.46	1.51	1.39	-7.0
Saucisse de veau	fr./100 g	1.76	1.89	1.94	1.98	10.3
Salami suisse l, coupé	fr./100 g	3.82	4.90	4.97	5.04	30.0
<b>Poulet</b>						
suisse, frais	fr./kg	8.99	8.59	9.11	8.84	-1.6
Poitrine	fr./kg	-	30.52	30.50	31.28	-
Cuisse	fr./kg	-	12.02	11.83	12.11	-
<b>Œufs<sup>1</sup></b>						
Œufs frais d'élevage au sol	ct./pièce	47.76	42.83	41.91	42.29	-11.3
Œufs cuits d'élevage au sol	ct./pièce	57.01	59.81	60.71	60.16	5.6
Œufs frais d'élevage en plein air	ct./pièce	61.99	61.47	59.63	58.52	-3.4
Œufs cuits d'élevage en plein air	ct./pièce	75.40	78.49	74.19	70.71	-1.2
Œufs frais importés d'élevage au sol	ct./pièce	31.00	24.24	23.54	22.98	-23.9
Œufs cuits importés d'élevage au sol	ct./pièce	39.97	33.30	30.22	30.58	-21.5
<b>Farine et pain<sup>2,8</sup></b>						
Farine bise	fr./kg	1.9	2.01	2.00	2.01	6.5
Farine mi-blanche	fr./kg	2.0	2.03	2.03	2.01	3.6
Farine blanche	fr./kg	1.8	1.85	1.76	1.76	2.1
Farine dans le segment des bas prix	fr./kg	0.9	0.91	0.91	0.91	1.1
Pain bis	fr./kg	-	1.23	1.24	1.24	-
Pain mi-blanc	fr./kg	-	1.28	1.21	1.21	-
<b>Pommes de terre<sup>3</sup></b>						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	1.93	1.90	1.91	1.86	-2.0
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	1.88	1.59	1.62	1.56	-15.5
Radette	fr./kg	1.82	1.88	1.92	2.00	6.3
Pommes de terre de table destinées à la cuisson à haute température	fr./kg	1.87	1.75	1.80	1.65	-7.3
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	2.28	2.58	2.44	2.34	7.6
<b>Sucre cristallisé</b>						
	fr./kg	1.43	1.01	1.04	1.19	-24.8
<b>Fruits<sup>4</sup></b>						
Pommes, Golden Delicious, catégorie 1 <sup>5</sup>	fr./kg	3.57	3.75	3.45	3.43	-0.7
Poires, Conférence, catégorie 1 <sup>5</sup>	fr./kg	3.53	3.84	3.76	3.57	5.5
Abricots, catégorie 1 <sup>5</sup>	fr./kg	5.50	7.74	7.60	8.17	42.5
Cerises <sup>5</sup>	fr./kg	9.27	13.59	12.26	13.92	43.0
Pruneaux <sup>5</sup>	fr./kg	3.96	4.64	4.62	4.57	16.4
Fraises	fr./kg	10.03	14.00	12.19	11.94	26.7
<b>Légumes<sup>4</sup></b>						
Carottes	fr./kg	2.00	2.39	2.39	2.15	15.5
Oignons jaunes	fr./kg	2.20	2.33	2.32	2.14	2.9
Céleris-raves	fr./kg	3.59	4.29	4.11	2.88	4.7
Tomates rondes	fr./kg	3.48	3.96	3.65	3.11	2.7
Laitues pommées	fr./pièce	1.72	2.09	2.01	1.61	10.7
Choux-fleurs	fr./kg	3.95	4.15	4.29	4.00	5.0
Concombres pour la salade	fr./pièce	1.60	1.56	1.50	1.44	-6.3

<sup>1</sup> 2000/02: la moyenne de 2009/11 est utilisée en raison d'informations lacunaires

<sup>2</sup> Les poids de 500 grammes et de 4 kilos pour la farine du segment des bas prix sont convertis en un kilogramme

<sup>3</sup> 2000/02: les données de 2005/7 sont utilisées en raison d'informations lacunaires

<sup>4</sup> Consommation à l'état frais; provenance: Suisse et étranger

<sup>5</sup> Moyenne des années 2000/03; variation 2000/03 – 2017/20

<sup>6</sup> 2000/02: la moyenne de 2012/14 est utilisée en raison d'informations lacunaires

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle)

Farine et pain, pommes de terre (jusqu'à 2015), fruits et légumes:

OFAG. Pommes de terre à partir de 2016: NielsenIQ Switzerland, panel de consommateurs selon déf. OFAG

**Prix à la consommation bio**

Produit	Unité	2002/04	2018	2019	2020	2002/04 – 2018/20 %
<b>Lait et produits laitiers</b>						
Lait entier pasteurisé, emballé	1 l	–	1.79	1.79	1.79	–
Lait entier UHT standardisé	1 l	–	1.82	1.80	1.80	–
Lait « drink » pasteurisé, emballé	1 l	–	1.79	1.79	1.79	–
Emmentaler	1 kg	–	20.40	20.40	21.07	–
Gruyère	1 kg	–	22.26	22.27	22.84	–
Tilsiter	1 kg	–	21.26	21.42	21.51	–
Mozzarella	150 g	–	2.14	2.15	2.18	–
Beurre de choix	200 g	–	3.96	3.97	3.97	–
Crème entière, emballée	2 dl	–	2.69	2.69	2.69	–
Yoghourt, aromatisé ou contenant des fruits	180 g	–	0.80	0.79	0.81	–
<b>Viande de bœuf</b>						
Entrecôtes, en tranches	fr./kg	–	90.27	92.05	94.61	–
Steak	fr./kg	–	55.88	56.46	57.01	–
<b>Viande de veau</b>						
Steak d'aloyau	fr./kg	–	87.19	91.02	96.03	–
Steak	fr./kg	–	87.84	91.14	96.31	–
<b>Viande de porc</b>						
Tranches, filet	fr./kg	–	45.21	45.87	47.23	–
Côtelettes, coupées	fr./kg	–	26.65	26.67	27.10	–
Steak	fr./kg	–	39.39	38.93	37.87	–
<b>Produit à base de viande</b>						
Saucisses de Vienne	fr./100 g	–	2.01	2.05	2.21	–
Saucisse de veau	fr./100 g	–	5.43	5.44	5.57	–
Salami suisse I, coupé	fr./100 g	–	2.33	2.33	2.42	–
<b>Poulet</b>						
suisse, frais	fr./kg	–	19.17	19.30	19.32	–
Poitrine	fr./kg	–	54.85	57.69	57.92	–
<b>Œufs</b>						
Oeufs frais issus de l'élevage biologique	ct./pièce	80.49	81.32	81.80	82.23	1.6
Oeufs cuits issus de l'élevage biologique	ct./pièce	92.69	94.64	96.14	94.77	2.7
<b>Pommes de terre<sup>1</sup></b>						
Pommes de terre de table à chair ferme	fr./kg	3.12	2.91	2.92	3.21	-3.6
Pommes de terre de table à chair farineuse	fr./kg	2.85	3.18	3.23	2.96	9.7
Radlette	fr./kg	3.30	3.10	3.17	2.91	-7.3
Pommes de terre précoces de table	fr./kg	–	4.44	4.67	4.84	–
<b>Fruits<sup>2</sup></b>						
Pommes, Golden Delicious, catégorie I <sup>4</sup>	fr./kg	5.57	6.64	6.37	6.50	16.6
Poires, Conférence, catégorie I <sup>3,4</sup>	fr./kg	5.64	6.48	6.64	6.72	17.3
Abricots, catégorie I <sup>4</sup>	fr./kg	8.48	11.77	11.03	12.04	30.1
Cerises <sup>4</sup>	fr./kg	12.40	16.24	15.94	17.87	32.8
Pruneaux <sup>4</sup>	fr./kg	6.36	10.67	11.14	9.14	66.1
Fraises	fr./kg	16.00	14.63	15.75	13.22	-9.2
<b>Légumes<sup>2</sup></b>						
Carottes	fr./kg	3.39	4.07	4.34	4.48	26.7
Oignons	fr./kg	5.28	5.73	6.42	5.47	11.3
Céleris-raves	fr./kg	6.16	7.82	8.25	7.26	26.2
Tomates rondes	fr./kg	6.28	7.06	7.11	7.19	13.3
Laitues pommées	fr./pièce	2.65	3.09	3.17	2.89	15.0
Choux-fleurs	fr./kg	6.49	6.98	7.69	7.29	12.8
Concombres pour la salade	fr./pièce	2.88	2.55	2.68	2.56	-9.8

<sup>1</sup> Pas de données sur 2002/04, mais sur 2005/7

<sup>2</sup> Consommation à l'état frais; provenance : Suisse et étranger

<sup>3</sup> Pas assez de prix annoncés pour ce produit en 2017

<sup>4</sup> Moyenne des années 2002/05; variation 2002/05 – 2017/20

<sup>5</sup> À partir de 2017: Pommes Gala catégorie 1 au lieu de Golden Delicious et tomates grappe au lieu de tomates rondes.

Sources:

Lait, oeufs, viande (panier viande de label et traditionnelle), pommes de terre, légumes : OFAG, NielsenIQ Switzerland, panel de consommateurs selon déf. OFAG

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2018	2019	2020 <sup>1</sup>	2000/02 – 2018/20
	kg	kg	kg		%
<b>Lait et produits laitiers</b>					
Lait de consommation <sup>6</sup>	84.63	51.20	49.90	51.00	-40.1
Yoghourts	16.57	17.80	17.60	16.00	-3.4
Beurre	5.93	5.40	5.30	5.30	-10.1
Crème	9.27	7.90	7.80	7.66	-16.0
Fromages et fromages fondus	19.63	21.70	22.00	23.10	13.4
<b>Viande et œufs</b>					
Viande de bœuf	10.22	11.36	11.27	11.32	10.7
Viande de veau	3.75	2.57	2.48	2.33	-34.4
Viande de porc	25.39	21.64	21.17	21.02	-16.2
Viande de mouton	1.51	1.17	1.10	1.11	-25.4
Viande de chèvre	0.11	0.07	0.08	0.06	-34.4
Viande de cheval	0.64	0.33	0.31	0.28	-51.8
Volaille	9.46	14.22	14.20	14.18	50.2
Œufs en coquille (pces) <sup>4</sup>	187.67	181	184	188.90	1.6
<b>Céréales</b>					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13				
<b>Cultures sarclées</b>					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	42.04	43.20	43.20	-1.4
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	34.20	35.50	35.50	-13.4
<b>Oléagineux</b>					
Huiles et graisses végétales	14.98	17.90	17.40	17.40	17.3
<b>Fruits (frais)<sup>5</sup></b>					
Pommes <sup>3</sup>	14.66 (2)	17.91	13.91	15.39	0.8
Poires <sup>3</sup>	3.32 (2)	1.26	3.02	2.99	-28.9
Abricots <sup>3</sup>	1.46 (2)	1.57	1.56	1.50	10.1
Cerises <sup>3</sup>	.71 (2)	0.56	0.66	0.54	-16.5
Prunes et pruneaux <sup>3</sup>	1.05 (2)	1.13	1.05	1.16	6.8
Fraises	2.27	2.25	2.45	2.48	5.5
Agrumes	17.09	16.73	16.82	18.19	0.9
Bananes	10.11	11.30	11.32	11.77	13.4
<b>Légumes (frais)<sup>5</sup></b>					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.75	7.64	7.58	-8.4
Oignons (tous)	4.49	5.61	5.66	5.61	25.2
Céleris-raves	1.47	1.27	1.26	1.26	-14.0
Tomates (toutes)	10.07	9.98	9.14	9.07	-6.7
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.01	1.81	1.80	-28.9
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.84	1.85	1.84	-14.3
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	3.78	4.05	4.02	40.3
<b>Vin</b>					
Vin rouge (en l)	28.28	18.90	19.57	18.61	-32.7
Vin blanc (en l)	12.45	9.65	10.30	9.24	-21.8
Vin total (en l)	40.73	28.55	32.09	27.86	-27.6

<sup>1</sup> En partie provisoire

<sup>2</sup> Moyenne des années 2000/03

<sup>3</sup> Variation 2000/03 – 2017/20

<sup>4</sup> Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

<sup>5</sup> Consommation : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

<sup>6</sup> A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus inclus, donc pas de comparaison avec 2000/02

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : swisspatat

Sucre : USP

Oléagineux: swissolio



## Vin

**En 2020, le secteur a été particulièrement touché par la fermeture ordonnée des restaurants et l'interdiction des manifestations à la suite de la pandémie de COVID-19. La consommation de vins blancs et de vins rouges s'est contractée de quelque 6 %. En revanche, les consommateurs se sont tournés plus souvent vers la production nationale, si bien que les vins suisses ont gagné des parts de marché pour la quatrième année consécutive.**

Les données de ce chapitre s'appuient sur les statistiques vitivinicoles de la Confédération (cf. L'année viticole 2020), dont l'édition actuelle concerne la viticulture en Suisse (surface viticole et récolte) de l'année 2020. Le document mentionné donne aussi des informations sur les stocks au 31 décembre 2020, la production, la consommation, les importations et les exportations de vin pendant l'année sous revue.



### Surface viticole stable

En 2020, la vigne couvrait en Suisse 14 696 hectares au total, accusant un recul de 8 hectares par rapport à l'année précédente (-0,05 %). Le raisin rouge était cultivé sur 8269 hectares (-49 ha) et le raisin blanc sur 6427 hectares (+41 ha).

### Vendange 2020 modeste, mais excellente

La vendange 2020 se chiffre au total à 834 235 hectolitres, un volume inférieur de 145 210 hectolitres à celui de 2019 (-14,8 %). La récolte est la plus modeste de la décennie écoulée, après celle de 2017, année où le gel avait causé de graves dommages. Après un hiver doux, l'année viticole 2020 a commencé par un printemps très favorable à la vigne. La croissance a été vigoureuse et, en de nombreux endroits, la floraison a commencé déjà entre fin mai et début juin. C'est ensuite en pleine floraison que le froid et l'humidité ont causé des dégâts, provoquant suivant les endroits et le cépage la chute d'un nombre inaccoutumé de fleurs et de baies en formation. Il en a résulté, en Suisse orientale surtout (canton des Grisons), de fortes baisses de rendement.

Les températures estivales qui ont suivi jusqu'à une période tardive en septembre ont accéléré la maturation des grappes. Mais si la chaleur et la sécheresse ont été très propices à la qualité du raisin, elles ont aussi produit des baies de petite taille et peu juteuses. La vendange d'un

## MARCHÉ &gt; PRODUITS VÉGÉTAUX



raisin d'une qualité remarquable a commencé inhabituellement tôt, même trois semaines avant les autres années dans certaines régions.

### Production

#### Parts de marché des vins suisses en hausse malgré le recul de la consommation

En 2020, la Suisse a produit quelque 41 millions de litres de vin blanc et près de 42 millions de litres de vin rouge. La consommation du vin suisse a légèrement augmenté par rapport à 2019 : elle s'inscrit à 47,2 millions de litres pour les vins blancs (+0,2 %) et à 47,7 millions de litres pour les vins rouges (+0,6 %).

En 2020, la consommation totale de vin s'est élevée en Suisse à 240 millions de litres. Ce chiffre a diminué d'environ 15 millions de litres par rapport à l'année précédente (-5,9 %).

Le fort recul de la consommation de vins en 2020 s'explique par les restrictions imposées à tout le secteur de la restauration, de l'hôtellerie et de la consommation hors domicile pour lutter contre la pandémie de COVID-19. La légère hausse de la statistique de la consommation des vins suisses est due au déclassement de 7,1 millions de litres de vins AOC suisses en vin de table. Ce volume de vins ne correspond pas à une consommation réelle, mais à une diminution des stocks des vins AOC.

Malgré le fort recul de la consommation en 2020, les vins suisses tirent leur épingle du jeu et gagnent des parts de marché : celles-ci affichent une hausse de 2,5 % et se chiffrent à 39,5 %, ou à 37,7 % si l'on soustrait du bilan les 7,1 millions de litres de vin déclassé.

### Consommation par habitant

#### Légère augmentation des importations de vins étrangers, exportations stables

On constate une légère diminution de 1,2 % des importations de vins blancs (total d'environ 39 millions de l ; -494 400 l) et une augmentation de 3,7 % de celles de vins rouges (total de 120 millions de l ; +4,3 millions de l). La consommation de vins étrangers a diminué : pour les vins blancs étrangers du -14,1 %, pour s'établir à 35 millions de litres et pour les vins rouges étrangers du -8 %, pour s'établir à quelque 110,2 millions de litres. En 2020, il a été importé 183 millions de litres de vins, de vins mousseux, de vins doux, de vins de liqueur, de mistelles et de moût de raisin, soit 4,5 millions de litres ou 2,5 % de plus que l'année précédente. Sur ce volume, quelque 155 millions de litres ont été importés dans le contingent fixé de 170 millions de litres, qui n'a donc, une fois encore, pas été épuisé en 2020. Les exportations restent modestes par rapport aux importations et accusent une diminution minime (-2300 l ; -0,17 %) pour se fixer à 1,3 million de litres. Ce chiffre inclut toutefois les vins étrangers réexportés.

### Commerce extérieur

» [L'année viticole 2020 – statistique vitivinicole \(éditeur Office fédéral de l'agriculture\)](#)

Elena Janner, OFAG, Secteur Produits végétaux

## Production

Produit	Unité	2000/02	2018	2019	2020 <sup>1</sup>	2000/02 – 2018/20 %
<b>Lait et produits laitiers</b>						
Lait de consommation	t	505 764	437 909	429 661	448 087	-13.3
Crème	t	68 213	67 608	66 730	66 534	-1.8
Beurre	t	40 247	44 265	42 725	41 325	6.3
Poudre de lait	t	47 152	51 813	52 059	44 492	4.9
Fromage	t	166 668	191 321	195 114	203 791	18.0
<b>Viande et oeufs</b>						
Viande de bœuf	t PM	101 111	119 821	118 185	118 171	17.4
Viande de veau	t PM	34 202	27 403	26 716	25 495	-22.4
Viande de porc	t PM	231 645	230 886	220 816	223 985	-2.8
Viande d'agneau	t PM	5 787	5 566	5 592	5 146	-6.1
Viande de chèvre	t PM	534	539	601	498	2.2
Viande de cheval	t PM	1 164	510	481	422	-59.5
Volaille	t poids de vente	29 435	78 376	79 138	83 714	173.2
Œufs en coquille	mio. de pièces	689	974	1 000	1 064	47.0
<b>Céréales</b>		<b>1 112 267</b>	<b>878 715</b>	<b>928 008</b>	<b>1 004 016</b>	<b>-15.8</b>
blé tendre	t	521 667	432 325	429 316	433 374	-17.3
blé fourrager	t	–	41 798	43 620	67 612	
Seigle	t	20 833	10 112	11 184	10 333	-49.4
Orge	t	255 500	180 948	189 096	192 050	-26.7
Avoine	t	22 533	8 256	9 646	8 905	-60.3
Maïs grain	t	206 333	134 834	174 627	219 692	-14.5
Triticale	t	75 067	47 342	46 260	46 872	-37.6
Autres	t	10 333	23 100	24 259	25 178	134.0
<b>Cultures sarclées</b>						
Pommes de terre	t	539 933	447 000	416 984	488 638	-16.0
Betteraves sucrières	t	1 288 852	1 263 462	1 454 536	1 304 494	4.0
<b>Oléagineux</b>		<b>59 956</b>	<b>98 115</b>	<b>91 288</b>	<b>105 970</b>	<b>61.0</b>
Colza	t	43 684	77 478	67 843	88 083	78.1
Tournesol	t	12 972	16 513	17 700	12 293	19.5
Autres	t	3 300	4 124	5 745	5 594	56.2
<b>Fruits (de table)</b>						
Pommes	t	99 540 (2)	126 945	114 440	120 289	13.1
Poires	t	15 523 (2)	20 590	18 953	19 289	8.3
Abricots	t	1 485 (2)	5 737	5 292	4 998	222.5
Cerises	t	1 810 (2)	2 521	2 686	2 034	20.1
Pruneaux	t	2 418 (2)	4 600	2 839	4 362	41.6
Fraises	t	5 064	6 567	6 836	7 259	36.0
<b>Légumes (frais)</b>						
Carottes (carottes jaunes incl.) <sup>4</sup>		56 474	73 055	63 876	74 818	25.0
Oignons (tous) <sup>4</sup>	t	26 126	43 202	42 510	46 598	68.8
Céleris-raves <sup>4</sup>	t	10 359	13 106	11 902	11 765	18.3
Tomates (toutes)	t	30 398	48 241	41 985	42 682	45.7
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	t	16 514	13 708	12 257	12 888	-21.6
Choux-fleurs (tous)	t	6 474	7 623	7 168	7 616	15.4
Concombres (à salade / nostrano)	t	8 823	14 454	13 818	15 560	65.6
<b>Vin</b>						
Vin rouge	hl	574 245	570 795	481 914	421 091	-14.4
Vin blanc	hl	613 076	540 739	497 531	413 144	-21.1

<sup>1</sup> provisoire

<sup>2</sup> moyenne des années 2000/03

<sup>3</sup> Variation 2000/03 – 2017/20

<sup>4</sup> Part des légumes de garde selon les déstockages effectués au cours de l'année civile (et non pas la récolte annuelle)

Sources:

Lait et produits laitiers: TSM

Viande: Proviande

Œufs: Aviforum

Céréales, cultures sarclées et oléagineux: USP

Fruits: Fruit-Union Suisse, Interprofession des fruits et légumes du Valais

Légumes: Centrale suisse de la culture maraîchère et des cultures spéciales

Vin: Contrôle officiel de la vendage des cantons



Consommation par habitant

Produit	2000/02	2018	2019	2020 <sup>1</sup>	2000/02 – 2018/20
	kg	kg	kg		%
<b>Lait et produits laitiers</b>					
Lait de consommation <sup>6</sup>	84.63	51.20	49.90	51.00	-40.1
Yoghourts	16.57	17.80	17.60	16.00	-3.4
Beurre	5.93	5.40	5.30	5.30	-10.1
Crème	9.27	7.90	7.80	7.66	-16.0
Fromages et fromages fondus	19.63	21.70	22.00	23.10	13.4
<b>Viande et œufs</b>					
Viande de bœuf	10.22	11.36	11.27	11.32	10.7
Viande de veau	3.75	2.57	2.48	2.33	-34.4
Viande de porc	25.39	21.64	21.17	21.02	-16.2
Viande de mouton	1.51	1.17	1.10	1.11	-25.4
Viande de chèvre	0.11	0.07	0.08	0.06	-34.4
Viande de cheval	0.64	0.33	0.31	0.28	-51.8
Volaille	9.46	14.22	14.20	14.18	50.2
Œufs en coquille (pces) <sup>4</sup>	187.67	181	184	188.90	1.6
<b>Céréales</b>					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13				
<b>Cultures sarclées</b>					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	42.04	43.20	43.20	-1.4
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	34.20	35.50	35.50	-13.4
<b>Oléagineux</b>					
Huiles et graisses végétales	14.98	17.90	17.40	17.40	17.3
<b>Fruits (frais)<sup>5</sup></b>					
Pommes <sup>3</sup>	14.66 (2)	17.91	13.91	15.39	0.8
Poires <sup>3</sup>	3.32 (2)	1.26	3.02	2.99	-28.9
Abricots <sup>3</sup>	1.46 (2)	1.57	1.56	1.50	10.1
Cerises <sup>3</sup>	.71 (2)	0.56	0.66	0.54	-16.5
Prunes et pruneaux <sup>3</sup>	1.05 (2)	1.13	1.05	1.16	6.8
Fraises	2.27	2.25	2.45	2.48	5.5
Agrumes	17.09	16.73	16.82	18.19	0.9
Bananes	10.11	11.30	11.32	11.77	13.4
<b>Légumes (frais)<sup>5</sup></b>					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.75	7.64	7.58	-8.4
Oignons (tous)	4.49	5.61	5.66	5.61	25.2
Céleris-raves	1.47	1.27	1.26	1.26	-14.0
Tomates (toutes)	10.07	9.98	9.14	9.07	-6.7
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.01	1.81	1.80	-28.9
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.84	1.85	1.84	-14.3
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	3.78	4.05	4.02	40.3
<b>Vin</b>					
Vin rouge (en l)	28.28	18.90	19.57	18.61	-32.7
Vin blanc (en l)	12.45	9.65	10.30	9.24	-21.8
Vin total (en l)	40.73	28.55	32.09	27.86	-27.6

<sup>1</sup> En partie provisoire

<sup>2</sup> Moyenne des années 2000/03

<sup>3</sup> Variation 2000/03 – 2017/20

<sup>4</sup> Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

<sup>5</sup> Consommation : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

<sup>6</sup> A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus inclus, donc pas de comparaison avec 2000/02

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : swisspatat

Sucre : USP

Oléagineux: swissolio

**Commerce extérieur**

Produkt	2000/02		2018		2019		2020		2000/02 – 2018/20	
	t	t	t	t	t	t	t	t	%	%
	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations	Expor- tations	Impor- tations
<b>Lait et produits laitiers</b>										
Lait	19	23 475	2 964	24 986	3 194	23 764	2 805	25 501	15624.6	8.0
Yoghourts	3 494	10 498	4 236	9 508	4 741	9 149	4 543	9 700	29.0	6286.7
Crème	918	1 582	1 369	1 426	1 656	1 767	1 636	1 317	69.2	510.3
Beurre	447	191	779	75	329	294	369	6 548	-10.1	-53.5
Poudre de lait	11 688	630	11 571	1 152	12 353	1 034	9 263	2 350	-5.4	40.6
Fromage et séché	52 295	55 432	68 351	62 366	71 290	64 136	72 300	71 699	35.1	112.5
<b>Viande, œufs et poissons<sup>5</sup></b>										
Viande de bœuf	876	22 563	5 252	20 793	5 021	21 616	5 119	24 506	485.5	184.2
Viande de veau	0	661	10	631	2	514	2	580	-	-48.4
Viande de porc	249	9 174	1 441	9 812	1 589	14 954	2 577	16 004	650.6	39.3
Viande de mouton	0	6 739	13	5 791	10	5 231	1	5 876	-	-18.8
Viande de chèvre	0	264	0	191	0	166	0	126	-	-55.1
Viande de cheval	0	3 241	0	2 583	0	2 407	1	2 267	-	-41.2
Volaille <sup>4</sup>	332	46 872	1 597	44 780	2 043	45 179	1 545	42 438	421.1	3.2
Sous-produits d'abattage <sup>3</sup>	-	16 558	19 385	201	16 734	328	15 841	21 151	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) <sup>6</sup>	-	597	0	572	0	587	0	597	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	73 344	250	73 058	490	72 120	227	75 995	286.8	112.1
<b>Céréales</b>										
Blé	74	284 629	265	434 735	446	391 120	508	371 380	447.6	40.2
Seigle	1	7 250	0	1 776	1	2 130	11	1 474	306.8	-75.3
Orge	11	52 079	576	29 801	434	49 185	779	40 982	5397.8	-23.3
Avoine	5 540	50 469	6	53 050	9	55 187	5	48 493	-99.9	3.5
Maïs grain	196	26 496	85	132 119	2 030	139 672	58	139 891	269.6	417.9
<b>Cultures sarclées</b>										
Pommes de terre	3 313	30 709	6 915	19 580	9 825	21 238	8 441	35 013	153.4	-17.7
Sucre	152 572	188 088	129 861	81 666	120 835	86 379	118 813	99 038	-19.4	-52.6
<b>Oléagineux</b>										
Oléagineux	699	105 697	348	40 424	603	42 181	1 012	42 029	-6.4	-60.7
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	3 457	128 231	3 252	133 205	2 310	133 784	-59.0	37.6
<b>Fruits (frais)</b>										
Pommes <sup>1,2</sup>	1 352	6 361	594	26 621	2 377	6 753	892	14 017	-20.3	72.6
Poires <sup>1,2</sup>	125	7 260	50	12 829	374	7 250	134	6 774	14.9	4.5
Abricots <sup>1,2</sup>	31	9 421	76	7 757	36	8 081	19	7 980	13.5	-2.4
Cerises <sup>1,2</sup>	7	3 064	96	2 321	24	2 960	9	2 668	414.3	-13.3
Prunes et pruneaux <sup>1,2</sup>	15	6 422	24	5 085	28	6 134	67	5 741	180.9	18.2
Fraises	23	14 421	25	12 673	13	14 088	21	14 282	-15.2	19.8
Raisins	60	34 018	120	30 014	64	27 776	29	31 266	18.0	-22.8
Agrumes	107	143 983	314	143 242	428	144 136	247	157 883	209.4	19.6
Bananes	3	88 619	21	96 509	43	96 702	49	102 043	1376.6	34.2
<b>Légumes (frais)</b>										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	10 002	169	1 905	423	2 303	710	3 289	1549.0	-62.9
Oignons (tous)	51	2 777	48	4 741	74	6 244	80	6 304	33.3	-10.4
Céleris-raves	0	255	0	2	0	1	0	39	-	-95.1
Tomates (toutes)	25	39 064	16	37 037	151	36 812	94	41 793	253.4	-9.2
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	3 305	29	3 461	1	3 356	7	3 520	277.3	35.8
Choux-fleurs (tous)	1	8 762	22	8 118	0	8 766	2	8 879	686.7	-5.3
Concombres (à salade / nostrano)	21	16 608	11	19 546	3	21 018	2	21 431	-88.3	21.2
<b>Vin (de table)</b>										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 315	1 159 138	7 537	1 156 915	7 318	1 199 550	12.2	-17.3
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	3 527	393 886	4 301	397 588	4 721	392 644	-30.2	84.1

<sup>1</sup> Moyenne des années 2000/03

<sup>2</sup> Variation 2000/03 – 2017/20

<sup>3</sup> Position tarifaire 0206

<sup>4</sup> Poids à la vente dès 2012

<sup>5</sup> Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

<sup>6</sup> Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

MARCHÉ > PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE



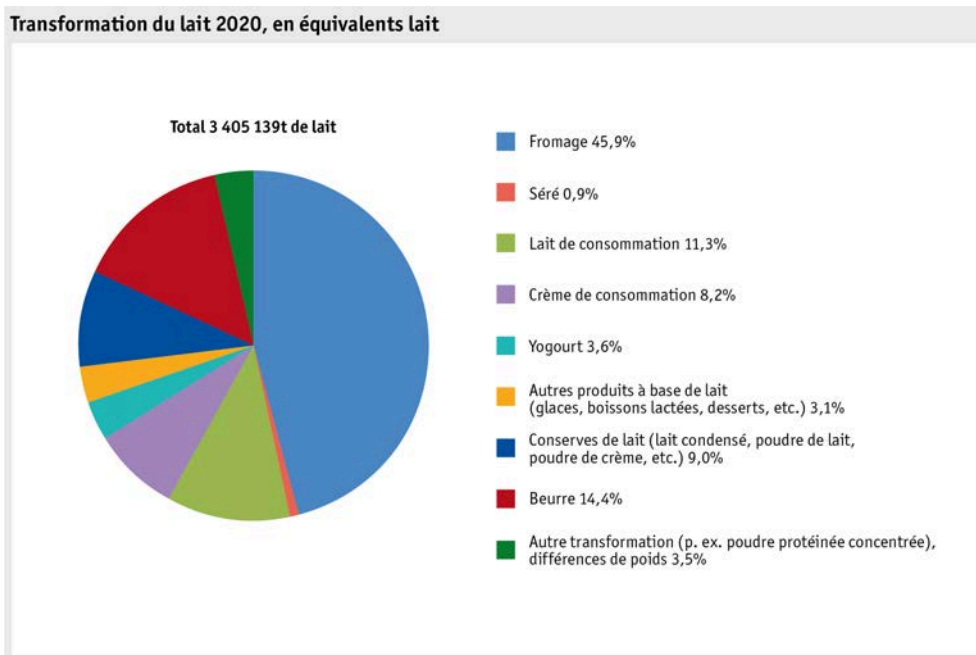
## Lait et produits laitiers

**En 2020, les ventes de produits laitiers ont connu une évolution généralement favo- rable en Suisse. Ce résultat réjouissant est surtout dû à deux facteurs : la diminution du tourisme d'achat et l'augmentation des repas préparés à la maison en raison de la pandémie de COVID-19.**

### Valorisation

La production des divers produits laitiers nécessite des composants du lait dans des proportions différentes. On enlève ou ajoute, par exemple, de la matière grasse au lait en fonction du fromage à produire. C'est pourquoi la transformation du lait commercialisé est indiquée en équivalents de lait (EL) selon les composants de cette denrée. Un EL correspond à 73 grammes de protéines et de matières grasses, c'est-à-dire à un kilo de lait moyen avec une teneur de 33 grammes de protéines et de 40 grammes de matières grasses. L'EL sert ainsi de référence au calcul de la quantité de lait contenue dans un produit transformé.

Près de 47 % de l'EL ont servi à fabriquer du fromage et du séré, qui restent les principaux produits laitiers. Pendant l'année sous revue, la transformation en fromage a augmenté de 3,4 % et la transformation en séré de 6,2 %. Contrairement aux années précédentes, la production consommée sous forme de laits liquides a enregistré une hausse de 3,0 % en 2020.



Source: TSM

Pendant l'année sous revue, la production de fromage a progressé de 4,4 % par rapport à 2019 pour atteindre 203 791 tonnes. Les fromages à pâte dure pèsent au total 66 124 tonnes et, comme en 2019, ne représentent plus la majeure partie de la production, mais sont passés derrière les fromages à pâte mi-dure, qui, avec 70 528 tonnes, occupent la deuxième place du classement.

Contrairement à 2019, la production d'Emmentaler AOP a affiché une croissance de 5,4 %, le Gruyère AOP a progressé de 2,5 %.

## MARCHÉ &gt; PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE



On observe depuis plusieurs années une extension continue de la production de fromages à pâte mi-dure, qui ont détrôné les fromages à pâte dure depuis quelque temps. En 2020, la production de pâtes mi-dures s'est accrue de 1,9 % (+1295 t) par rapport à 2019 et de 49 % par rapport aux années 2000 et 2002. L'Appenzeller (+8,2 %) et le fromage à raclette suisse (+7,2 %) ont affiché un bon taux de croissance.

La production de fromage frais a crû de 7,6 % et celle de fromage à pâte molle de 3,4 % par rapport à l'année précédente.

Le Gruyère AOP reste en tête des fromages les plus produits (30 578 t), suivi de la mozzarella, avec une production annuelle de 24 117 tonnes. Le séré occupe, comme l'année précédente, la troisième place (18 727 t) et devance l'Emmentaler AOP.

### Commerce extérieur

La balance commerciale de la Suisse dans le secteur du lait et des produits laitiers (lait, yogourt, crème, poudre de lait écrémé et poudre de lait, beurre et fromage) affiche en volume, comme en 2019, un solde négatif pour l'année sous revue (90 906 t d'exportations et 116 824 t d'importations). Les exportations de fromage ont légèrement progressé, à l'inverse de celles de lait, qui ont diminué. Les importations de beurre ont nettement augmenté. La valeur des exportations s'est chiffrée à 744 millions de francs (+2,6 %) et celle des importations à 555 millions de francs (+8,9 %), ce qui correspond à un excédent d'exportations de 189 millions de francs.

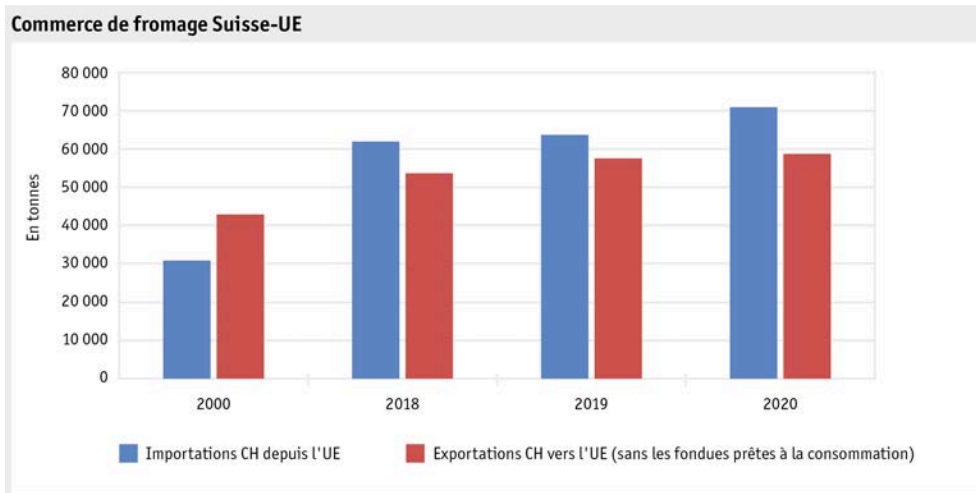
Pendant l'année sous revue, les exportations de fromage ont connu une hausse de 1023 tonnes pour passer à 72 334 tonnes (sans la fondue prête à l'emploi). Les importations de cette denrée se sont élevées à 71 664 tonnes, soit un accroissement de 7529 tonnes. En 2020, les exportations de fromage ont représenté une valeur de 664,3 millions de francs, et les importations de 452,7 millions de francs.

En 2020, la Suisse a exporté dans les pays de l'UE 59 590 tonnes de fromage (sans la fondue prête à l'emploi), soit 1,4 % de plus qu'en 2019. Les principaux débouchés étaient à cet égard l'Allemagne (31 644 t) et l'Italie (10 507 t). Il convient néanmoins de préciser que, dans l'UE, le fromage est parfois revendu dans d'autres pays que celui où il a été exporté, si bien qu'il est impossible de savoir, sur la base de la statistique douanière, dans quel pays le fromage suisse est finalement consommé.

Comme les années précédentes, les fromages à pâte dure (35 142 t) ont constitué la majeure partie des exportations de 2020. Le Gruyère AOP a, comme c'est le cas depuis 2017, de nouveau été le fromage préféré des consommateurs à l'étranger. La Suisse a exporté au total 13 258 tonnes de ce fromage (contre 12 684 t en 2019) et 10 915 tonnes d'Emmentaler AOP (contre 11 012 t en 2019).

Les fromages importés en 2020 (71 664 t) provenaient presque exclusivement de l'UE, principalement d'Italie (25 594 t), d'Allemagne (19 580 t) et de France (13 490 t). Les produits en tête de peloton sont les fromages frais (28 270 t contre 25 273 t en 2019) et les fromages à pâte molle (13 643 t contre 12 045 t en 2019).

## MARCHÉ &gt; PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE



Source: TSM

## Consommation

La consommation de fromage, de 21,7 kilos par personne, a affiché en 2020 une baisse minime de 0,3 % par rapport à l'année précédente. Celle de fromage frais et de séché a augmenté de 1,8 kilo et atteint 23,5 kilos par personne, tandis qu'après une tendance à la baisse de plusieurs années, celle des laits liquides est légèrement remontée de 2,5 %, s'établissant ainsi à 51 kilos (sans le lait qu'utilisent les exploitations agricoles pour leur propre consommation).

Dans l'ensemble, la consommation par personne de lait et de produits laitiers ne fluctue que faiblement depuis un certain temps en Suisse. On observe par contre que celle des laits liquides (sans le lait qu'utilisent les exploitations agricoles pour leur propre consommation) a diminué d'environ 40 % par rapport aux années 2000 et 2002. Pendant la même période, la consommation par habitant de beurre a chuté de près de 12 %, tandis que celle de fromage a bondi de 13 %.

## Comparaison des prix à la consommation entre la Suisse et l'UE

Comme il fallait s'y attendre, les prix à la consommation du lait et des produits laitiers sont aussi plus élevés en Suisse qu'en Allemagne, en France et en Autriche du fait des coûts de production. Le beurre présente la différence la plus marquée : en 2020, il coûtait 15,89 francs le kilo contre 5,78 francs en Allemagne. Le lait entier pasteurisé le meilleur marché se vendait, quant à lui, à 0.86 franc le litre en France (contre 1.58 fr./l en Suisse).

» [Comparaisons avec d'autres pays](#)

» [Production laitière](#)

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage, hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch

**Commerce extérieur**

Produkt	2000/02		2018		2019		2020		2000/02 – 2018/20	
	t		t		t		t		%	
	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations
<b>Lait et produits laitiers</b>										
Lait	19	23 475	2 964	24 986	3 194	23 764	2 805	25 501	15624.6	8.0
Yoghourts	3 494	10 498	4 236	9 508	4 741	9 149	4 543	9 700	29.0	6286.7
Crème	918	1 582	1 369	1 426	1 656	1 767	1 636	1 317	69.2	510.3
Beurre	447	191	779	75	329	294	369	6 548	-10.1	-53.5
Poudre de lait	11 688	630	11 571	1 152	12 353	1 034	9 263	2 350	-5.4	40.6
Fromage et séché	52 295	55 432	68 351	62 366	71 290	64 136	72 300	71 699	35.1	112.5
<b>Viande, œufs et poissons<sup>5</sup></b>										
Viande de bœuf	876	22 563	5 252	20 793	5 021	21 616	5 119	24 506	485.5	184.2
Viande de veau	0	661	10	631	2	514	2	580	-	-48.4
Viande de porc	249	9 174	1 441	9 812	1 589	14 954	2 577	16 004	650.6	39.3
Viande de mouton	0	6 739	13	5 791	10	5 231	1	5 876	-	-18.8
Viande de chèvre	0	264	0	191	0	166	0	126	-	-55.1
Viande de cheval	0	3 241	0	2 583	0	2 407	1	2 267	-	-41.2
Volaille <sup>4</sup>	332	46 872	1 597	44 780	2 043	45 179	1 545	42 438	421.1	3.2
Sous-produits d'abattage <sup>3</sup>	-	16 558	19 385	201	16 734	328	15 841	21 151	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) <sup>6</sup>	-	597	0	572	0	587	0	597	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	73 344	250	73 058	490	72 120	227	75 995	286.8	112.1
<b>Céréales</b>										
Blé	74	284 629	265	434 735	446	391 120	508	371 380	447.6	40.2
Seigle	1	7 250	0	1 776	1	2 130	11	1 474	306.8	-75.3
Orge	11	52 079	576	29 801	434	49 185	779	40 982	5397.8	-23.3
Avoine	5 540	50 469	6	53 050	9	55 187	5	48 493	-99.9	3.5
Maïs grain	196	26 496	85	132 119	2 030	139 672	58	139 891	269.6	417.9
<b>Cultures sarclées</b>										
Pommes de terre	3 313	30 709	6 915	19 580	9 825	21 238	8 441	35 013	153.4	-17.7
Sucre	152 572	188 088	129 861	81 666	120 835	86 379	118 813	99 038	-19.4	-52.6
<b>Oléagineux</b>										
Oléagineux	699	105 697	348	40 424	603	42 181	1 012	42 029	-6.4	-60.7
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	3 457	128 231	3 252	133 205	2 310	133 784	-59.0	37.6
<b>Fruits (frais)</b>										
Pommes <sup>1,2</sup>	1 352	6 361	594	26 621	2 377	6 753	892	14 017	-20.3	72.6
Poires <sup>1,2</sup>	125	7 260	50	12 829	374	7 250	134	6 774	14.9	4.5
Abricots <sup>1,2</sup>	31	9 421	76	7 757	36	8 081	19	7 980	13.5	-2.4
Cerises <sup>1,2</sup>	7	3 064	96	2 321	24	2 960	9	2 668	414.3	-13.3
Prunes et pruneaux <sup>1,2</sup>	15	6 422	24	5 085	28	6 134	67	5 741	180.9	18.2
Fraises	23	14 421	25	12 673	13	14 088	21	14 282	-15.2	19.8
Raisins	60	34 018	120	30 014	64	27 776	29	31 266	18.0	-22.8
Agrumes	107	143 983	314	143 242	428	144 136	247	157 883	209.4	19.6
Bananes	3	88 619	21	96 509	43	96 702	49	102 043	1376.6	34.2
<b>Légumes (frais)</b>										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	10 002	169	1 905	423	2 303	710	3 289	1549.0	-62.9
Oignons (tous)	51	2 777	48	4 741	74	6 244	80	6 304	33.3	-10.4
Céleris-raves	0	255	0	2	0	1	0	39	-	-95.1
Tomates (toutes)	25	39 064	16	37 037	151	36 812	94	41 793	253.4	-9.2
Laitues pommées (feuilles de chène incl.)	3	3 305	29	3 461	1	3 356	7	3 520	277.3	35.8
Choux-fleurs (tous)	1	8 762	22	8 118	0	8 766	2	8 879	686.7	-5.3
Concombres (à salade / nostrano)	21	16 608	11	19 546	3	21 018	2	21 431	-88.3	21.2
<b>Vin (de table)</b>										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 315	1 159 138	7 537	1 156 915	7 318	1 199 550	12.2	-17.3
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	3 527	393 886	4 301	397 588	4 721	392 644	-30.2	84.1

<sup>1</sup> Moyenne des années 2000/03

<sup>2</sup> Variation 2000/03 – 2017/20

<sup>3</sup> Position tarifaire 0206

<sup>4</sup> Poids à la vente dès 2012

<sup>5</sup> Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

<sup>6</sup> Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sarclées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

Consommation par habitant

Produit	2000/02	2018	2019	2020 <sup>1</sup>	2000/02 – 2018/20
	kg	kg	kg		%
<b>Lait et produits laitiers</b>					
Lait de consommation <sup>6</sup>	84.63	51.20	49.90	51.00	-40.1
Yoghourts	16.57	17.80	17.60	16.00	-3.4
Beurre	5.93	5.40	5.30	5.30	-10.1
Crème	9.27	7.90	7.80	7.66	-16.0
Fromages et fromages fondus	19.63	21.70	22.00	23.10	13.4
<b>Viande et œufs</b>					
Viande de bœuf	10.22	11.36	11.27	11.32	10.7
Viande de veau	3.75	2.57	2.48	2.33	-34.4
Viande de porc	25.39	21.64	21.17	21.02	-16.2
Viande de mouton	1.51	1.17	1.10	1.11	-25.4
Viande de chèvre	0.11	0.07	0.08	0.06	-34.4
Viande de cheval	0.64	0.33	0.31	0.28	-51.8
Volaille	9.46	14.22	14.20	14.18	50.2
Œufs en coquille (pces) <sup>4</sup>	187.67	181	184	188.90	1.6
<b>Céréales</b>					
Articles de boulangerie et de pâtisserie	51.13				
<b>Cultures sarclées</b>					
Pommes de terre et produits à base de pommes de terre	43.43	42.04	43.20	43.20	-1.4
Sucre (y compris sucre dans des produits transformés)	40.48	34.20	35.50	35.50	-13.4
<b>Oléagineux</b>					
Huiles et graisses végétales	14.98	17.90	17.40	17.40	17.3
<b>Fruits (frais)<sup>5</sup></b>					
Pommes <sup>3</sup>	14.66 (2)	17.91	13.91	15.39	0.8
Poires <sup>3</sup>	3.32 (2)	1.26	3.02	2.99	-28.9
Abricots <sup>3</sup>	1.46 (2)	1.57	1.56	1.50	10.1
Cerises <sup>3</sup>	.71 (2)	0.56	0.66	0.54	-16.5
Prunes et pruneaux <sup>3</sup>	1.05 (2)	1.13	1.05	1.16	6.8
Fraises	2.27	2.25	2.45	2.48	5.5
Agrumes	17.09	16.73	16.82	18.19	0.9
Bananes	10.11	11.30	11.32	11.77	13.4
<b>Légumes (frais)<sup>5</sup></b>					
Carottes (carottes jaunes incl.)	8.73	8.75	7.64	7.58	-8.4
Oignons (tous)	4.49	5.61	5.66	5.61	25.2
Céleris-raves	1.47	1.27	1.26	1.26	-14.0
Tomates (toutes)	10.07	9.98	9.14	9.07	-6.7
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	2.63	2.01	1.81	1.80	-28.9
Choux-fleurs (tous)	2.15	1.84	1.85	1.84	-14.3
Concombres (à salade / nostrano)	2.81	3.78	4.05	4.02	40.3
<b>Vin</b>					
Vin rouge (en l)	28.28	18.90	19.57	18.61	-32.7
Vin blanc (en l)	12.45	9.65	10.30	9.24	-21.8
Vin total (en l)	40.73	28.55	32.09	27.86	-27.6

<sup>1</sup> En partie provisoire

<sup>2</sup> Moyenne des années 2000/03

<sup>3</sup> Variation 2000/03 – 2017/20

<sup>4</sup> Dès 2011, sans trafic de perfectionnement actif

<sup>5</sup> Consommation : production indigène (produits de table) plus importations moins exportations (importations et exportations selon statistique du commerce extérieur suisse)

<sup>6</sup> A partir de 2014 le lait de consommation pour l'autoapprovisionnement des exploitations agricoles n'est plus inclus, donc pas de comparaison avec 2000/02

Sources :

Lait et produits laitiers, sucre et oléagineux : USP

Œufs : Aviforum

Viande : Proviande

Céréales, fruits, légumes et vin : OFAG

Pommes de terre : swisspatat

Sucre : USP

Oléagineux: swissolio

MARCHÉ > PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE



## Viande et œuf

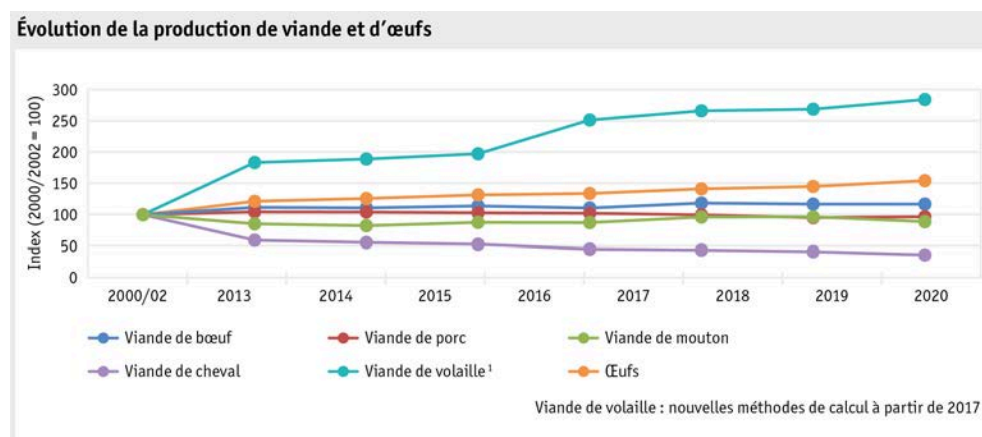
**Le porc reste la viande préférée des Suisses, bien que la consommation de viande de volaille cesse d'augmenter. De même, il est satisfaisant de constater que le marché des œufs suisses se porte de mieux en mieux. L'année 2020 marque même un nouveau record de production et de consommation.**

Au cours de l'année sous revue, la production de viande a augmenté de 1,4 % par rapport à l'année précédente. Le tonnage abattu s'inscrit à 485 554 tonnes PM et se répartit de la façon suivante : environ 224 000 tonnes de porc, 120 000 tonnes de bœuf et 108 000 tonnes de viande de volaille.

La valeur de la production de la viande, calculée par l'Office fédéral de la statistique (OFS), se situe pour 2020 à 2,9 milliards de francs et représente un peu plus du quart de la valeur de l'ensemble de la production agricole.

La viande de porc reste la viande préférée des Suisses, encore que la consommation régresse depuis de nombreuses années, et constitue encore 41 % de toute la viande consommée dans le pays.

En 2020, la consommation de viande en Suisse a diminué de 0,45 % depuis l'année précédente, s'inscrivant à 50,91 kg par individu. Quant à la consommation totale de viande, elle se chiffre à 447 482 tonnes, en poids prêt à la vente (hors poisson et crustacés), ayant augmenté de 1,3 %.



Sources: Proviande / Aviforum

## Commerce extérieur

Les exportations de viande destinée à l'alimentation humaine, mesurées en TEC (tonne-équivalent-carcasse), ont augmenté de 6,5 % par rapport à 2019 pour s'établir à 9 263 tonnes PM. L'augmentation figure principalement à l'actif de la viande de porc.

Les importations de viande destinée à l'alimentation humaine ont atteint 94 457 tonnes en poids prêt à la vente (poissons, mollusques et crustacés non compris), en hausse de 0,9 %. La viande de porc et la viande de bœuf forment l'essentiel de cet accroissement des importations.

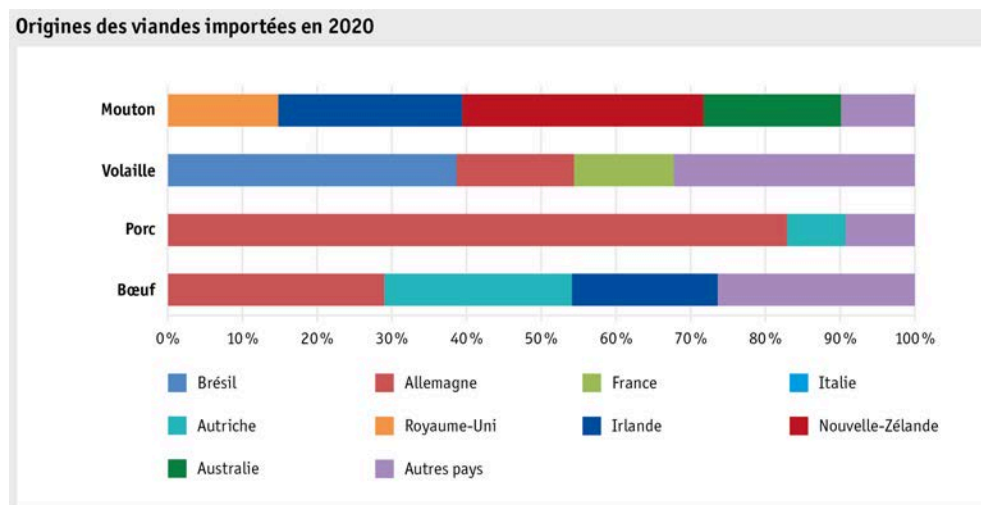
Comme l'année précédente, la production nationale n'a pas suffi à couvrir la demande de morceaux nobles (par exemple le filet de bœuf, d'agneau ou de cheval, l'escalope de dinde ou encore le blanc de poulet). Les chiffres des importations sont les suivants : 23 926 tonnes pour le gros bétail, 16 004 tonnes pour le porc et 42 438 tonnes pour la volaille.



MARCHÉ > PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE



L'origine des viandes importées est détaillée dans le graphique suivant.



Source: Proviande

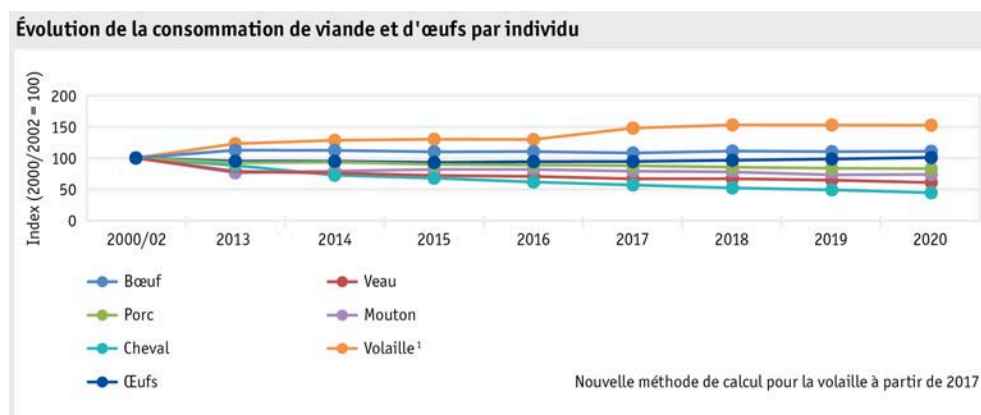
**Consommation de viande**

Au cours de l'année sous revue, la consommation de viande prête à la vente est passée de 51,14 kg (en 2019) à 50,91 kg par individu (poisson et crustacés non compris, mais avec le lapin et le gibier). Précisions que ces chiffres n'incluent pas la viande achetée par les ressortissants suisses dans les pays voisins.

La consommation totale de viande par la population suisse en 2020 s'est accrue de 1,3 % pour atteindre 447 482 tonnes de marchandise prête à la vente. Cette augmentation correspond à la poussée démographique enregistrée en Suisse.

La consommation de viande a évolué diversement de 2020 suivant les espèces : le bœuf reste pratiquement stable avec 11,32 kg, de même que la viande de volaille, avec 14,18 kg, et les autres viandes accusent de légères baisses, sauf l'agneau.

Le classement des préférences du consommateur n'a pas varié : le porc précède la volaille, laquelle est suivie du bœuf.



Sources: Proviande / Aviforum

**Comparaison avec les autres pays**

## MARCHÉ &gt; PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE



Les statistiques de l'OCDE révèlent que la consommation annuelle de viande par personne s'est établie en 2020 à 14,4 kg de viande de bœuf et de viande de veau, à 22,9 kg de porc, à 33 kg de volaille et à 1,3 kg d'agneau, le total s'inscrivant à 71,6 kg toutes espèces confondues. Dans chacune des espèces, les plus grands consommateurs sont l'Argentine (36 kg de bœuf), le Viet Nam (32,7 kg de porc), Israël (68,7 kg de volaille) et le Kazakhstan (8,7 kg d'agneau). La Suisse se situe un peu au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE, sauf en ce qui concerne la volaille, où elle se classe à un niveau nettement inférieur.

» [Production animale](#)

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage, [hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch](mailto:hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch)

Commerce extérieur

Produkt	2000/02		2018		2019		2020		2000/02 – 2018/20	
	t	t	t	t	t	t	t	t	%	%
	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations	Expor-tations	Impor-tations
<b>Lait et produits laitiers</b>										
Lait	19	23 475	2 964	24 986	3 194	23 764	2 805	25 501	15624.6	8.0
Yoghourts	3 494	10 498	4 236	9 508	4 741	9 149	4 543	9 700	29.0	6286.7
Crème	918	1 582	1 369	1 426	1 656	1 767	1 636	1 317	69.2	510.3
Beurre	447	191	779	75	329	294	369	6 548	-10.1	-53.5
Poudre de lait	11 688	630	11 571	1 152	12 353	1 034	9 263	2 350	-5.4	40.6
Fromage et séché	52 295	55 432	68 351	62 366	71 290	64 136	72 300	71 699	35.1	112.5
<b>Viande, œufs et poissons<sup>5</sup></b>										
Viande de bœuf	876	22 563	5 252	20 793	5 021	21 616	5 119	24 506	485.5	184.2
Viande de veau	0	661	10	631	2	514	2	580	-	-48.4
Viande de porc	249	9 174	1 441	9 812	1 589	14 954	2 577	16 004	650.6	39.3
Viande de mouton	0	6 739	13	5 791	10	5 231	1	5 876	-	-18.8
Viande de chèvre	0	264	0	191	0	166	0	126	-	-55.1
Viande de cheval	0	3 241	0	2 583	0	2 407	1	2 267	-	-41.2
Volaille <sup>4</sup>	332	46 872	1 597	44 780	2 043	45 179	1 545	42 438	421.1	3.2
Sous-produits d'abattage <sup>3</sup>	-	16 558	19 385	201	16 734	328	15 841	21 151	-	-
Œufs (mio. de pièces dès 2014) <sup>6</sup>	-	597	0	572	0	587	0	597	-	-
Poissons, crustacés et mollusques	83	73 344	250	73 058	490	72 120	227	75 995	286.8	112.1
<b>Céréales</b>										
Blé	74	284 629	265	434 735	446	391 120	508	371 380	447.6	40.2
Seigle	1	7 250	0	1 776	1	2 130	11	1 474	306.8	-75.3
Orge	11	52 079	576	29 801	434	49 185	779	40 982	5397.8	-23.3
Avoine	5 540	50 469	6	53 050	9	55 187	5	48 493	-99.9	3.5
Maïs grain	196	26 496	85	132 119	2 030	139 672	58	139 891	269.6	417.9
<b>Cultures sardées</b>										
Pommes de terre	3 313	30 709	6 915	19 580	9 825	21 238	8 441	35 013	153.4	-17.7
Sucre	152 572	188 088	129 861	81 666	120 835	86 379	118 813	99 038	-19.4	-52.6
<b>Oléagineux</b>										
Oléagineux	699	105 697	348	40 424	603	42 181	1 012	42 029	-6.4	-60.7
Huiles et graisses végétales	7 327	95 762	3 457	128 231	3 252	133 205	2 310	133 784	-59.0	37.6
<b>Fruits (frais)</b>										
Pommes <sup>1,2</sup>	1 352	6 361	594	26 621	2 377	6 753	892	14 017	-20.3	72.6
Poires <sup>1,2</sup>	125	7 260	50	12 829	374	7 250	134	6 774	14.9	4.5
Abricots <sup>1,2</sup>	31	9 421	76	7 757	36	8 081	19	7 980	13.5	-2.4
Cerises <sup>1,2</sup>	7	3 064	96	2 321	24	2 960	9	2 668	414.3	-13.3
Prunes et pruneaux <sup>1,2</sup>	15	6 422	24	5 085	28	6 134	67	5 741	180.9	18.2
Fraises	23	14 421	25	12 673	13	14 088	21	14 282	-15.2	19.8
Raisins	60	34 018	120	30 014	64	27 776	29	31 266	18.0	-22.8
Agrumes	107	143 983	314	143 242	428	144 136	247	157 883	209.4	19.6
Bananes	3	88 619	21	96 509	43	96 702	49	102 043	1376.6	34.2
<b>Légumes (frais)</b>										
Carottes (carottes jaunes incl.)	26	10 002	169	1 905	423	2 303	710	3 289	1549.0	-62.9
Oignons (tous)	51	2 777	48	4 741	74	6 244	80	6 304	33.3	-10.4
Céleris-raves	0	255	0	2	0	1	0	39	-	-95.1
Tomates (toutes)	25	39 064	16	37 037	151	36 812	94	41 793	253.4	-9.2
Laitues pommées (feuilles de chêne incl.)	3	3 305	29	3 461	1	3 356	7	3 520	277.3	35.8
Choux-fleurs (tous)	1	8 762	22	8 118	0	8 766	2	8 879	686.7	-5.3
Concombres (à salade / nostrano)	21	16 608	11	19 546	3	21 018	2	21 431	-88.3	21.2
<b>Vin (de table)</b>										
Vin rouge (en hl)	6 585	1 417 802	7 315	1 159 138	7 537	1 156 915	7 318	1 199 550	12.2	-17.3
Vin blanc (en hl)	5 997	214 349	3 527	393 886	4 301	397 588	4 721	392 644	-30.2	84.1

<sup>1</sup> Moyenne des années 2000/03

<sup>2</sup> Variation 2000/03 – 2017/20

<sup>3</sup> Position tarifaire 0206

<sup>4</sup> Poids à la vente dès 2012

<sup>5</sup> Changement de sources à partir de 2014 en raison de la répartition des lignes tarifaires

<sup>6</sup> Changement méthodologique dès 2014 : Millions de pièces oeufs au lieu de tonnes

Sources :

Lait et produits laitiers, œufs, céréales, cultures sardées, oléagineux (1201 – 1207), huiles et graisses végétales (1507 – 1515), vin : DGD

Fruits et légumes : statistique du commerce extérieur suisse de l'administration fédérale des douanes AFD

Sucre : réservesuisse

Volaille : Proviande

ENVIRONNEMENT



## Introduction

La rubrique « Environnement » du rapport agricole traite des thèmes touchant à la fois l'agriculture et l'environnement (cycles de l'azote et du phosphore, climat, air, énergie, eau, sol et biodiversité). Elle aborde chaque année des thèmes choisis selon un cycle quadriennal. Cette année, c'est le thème de la biodiversité qui est à l'honneur. Deux articles informent de l'état de la biodiversité sur les terres agricoles, sur la base des données récentes du programme de monitoring ALL-EMA et de l'évolution des espèces d'oiseaux cibles et caractéristiques sur ces sites. Deux autres articles donnent un aperçu des résultats de travaux de recherche réalisés récemment dans le domaine des structures et de la gestion des prairies pour promouvoir la biodiversité dans l'agriculture.

La rubrique « Environnement » présente aussi les indicateurs agroenvironnementaux régulièrement actualisés du programme de monitoring de l'OFAG. Elle livre toutes les données à jour sur les performances agroenvironnementales de la Suisse dans un bref article sur les indicateurs agroenvironnementaux.



## Indicateurs agroenvironnementaux (IAE)

**L'évolution des IAE tels que les bilans d'azote et de phosphore, les émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre permettent de se faire une idée des performances agroenvironnementales réalisées les trente dernières années. L'agriculture suisse a accompli de nets progrès durant les années 1990 ; par la suite les tendances sont plus nuancées. L'OFAG et Agroscope travaillent à un projet de perfectionnement du monitoring qui vise à mieux valoriser les données existantes.**

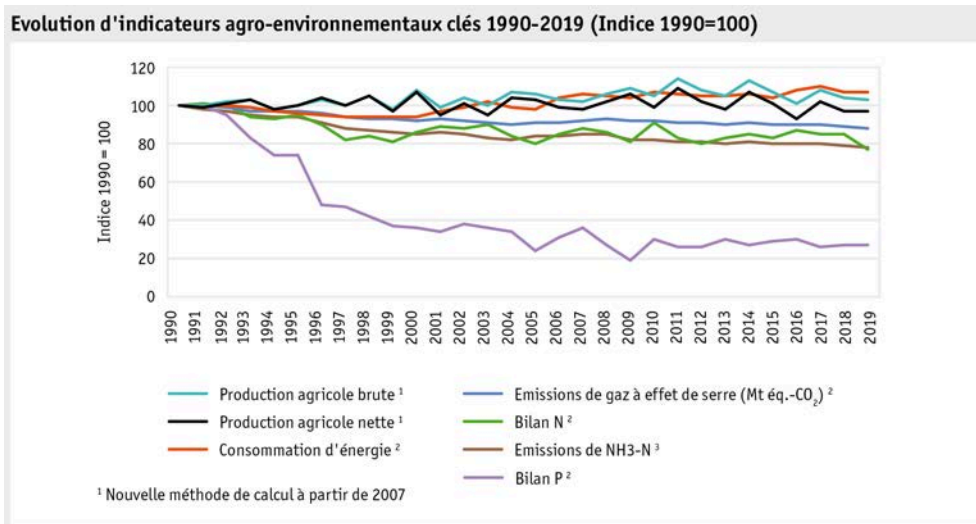
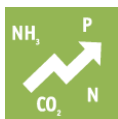
Le monitoring agroenvironnemental (MAE) de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) permet de suivre l'évolution de l'agriculture suisse sur le plan agroenvironnemental. Il jette les bases des informations nécessaires pour observer et mesurer l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement et la manière dont cet environnement évolue en milieu rural. La base légale du monitoring est l'ordonnance sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture. Cette dernière spécifie que le MAE doit se fonder sur des indicateurs agroenvironnementaux (IAE) comparables au niveau international (Eurostat et OCDE) et permettant d'évaluer les effets quantitatifs et qualitatifs de la politique agricole au niveau national (statistiques et inventaires nationaux), au niveau régional et selon le type d'exploitation (Dépouillement Centralisé des Indicateurs Agro-Environnementaux, DC-IAE).

### Évolution des principaux IAE nationaux les trente dernières années

Il est possible de se faire une idée globale des performances agroenvironnementales réalisées durant les trente dernières années en considérant les principaux IAE nationaux (consommation d'énergie, bilans d'azote et de phosphore, les émissions d'ammoniac ( $\text{NH}_3$ ) et de gaz à effet de serre [GES]), tout en tenant compte de l'évolution de la production. Pendant la période 1990 à 1999, l'ensemble des IAE ont enregistré des baisses alors que le niveau de la production a été maintenu. Entre 2000 et 2009, les émissions de GES et de  $\text{NH}_3$  sont restées stables. Les bilans de phosphore et, dans une moindre mesure, d'azote ont continué de baisser. Sur cette même période, la consommation d'énergie de l'agriculture a augmenté. Au cours de la période de 2010 à 2019, on constate une légère tendance à la baisse des émissions de GES et de  $\text{NH}_3$ . Simultanément, les bilans d'azote et de phosphore ainsi que la consommation d'énergie n'ont pas varié significativement. Cependant, la production agricole a également diminué au cours de cette période. Dans l'ensemble, l'agriculture suisse a réalisé de nets progrès durant les années 1990 ; par la suite les tendances sont moins claires. Pour les émissions de GES et de  $\text{NH}_3$ , les objectifs environnementaux définis pour l'agriculture ne sont pas atteints (OFEV et OFAG 2008 et 2016).

### Évolution des IAE principaux durant la période de 1990 à 2019

ENVIRONNEMENT > MONITORING AGRO-ENVIRONNEMENTAL



Sources: <sup>1</sup>: USP (Agristat), <sup>2</sup>: Agroscope et <sup>3</sup>: HAFL

### Résultats au niveau régional et par type d'exploitation

Alors que les IAE décrits ci-dessus sont calculés sur la base de statistiques nationales, pour le monitoring régional et spécifique aux exploitations, les IAE sont calculés avec les données d'un réseau d'environ 300 exploitations (DC-IAE : [www.za-aui.ch](http://www.za-aui.ch)). Les séries temporelles des IAE sont publiées sous forme de tableau Excel et d'une page internet interactive. Celle-ci permet en quelques clics de visualiser les séries temporelles des IAE selon le type d'exploitation et la région. Depuis 2021, un outil analogue, sécurisé (accessible via le portail Agate) permet aux exploitants de visualiser de manière interactive les résultats de leurs propres exploitations.

Pour visualiser les résultats du DC-IAE de manière interactive, cliquez [ICI](#).

### Projet de développement du monitoring agroenvironnemental au niveau régional et par type d'exploitation

L'OFAG et Agroscope ont décidé de travailler à un projet commun pour développer le monitoring agroenvironnemental au niveau régional et par exploitation. Au mois de juin 2021, le projet était au stade de la conception ; à ce stade, il s'agissait d'examiner dans quelle mesure les indicateurs agroenvironnementaux pouvaient être calculés sur la base des données existantes du système d'information sur la politique agricole (SIPA). Il s'agira ensuite d'intégrer les autres sources de données disponibles pouvant servir à affiner le calcul des indicateurs. Le projet permettra de mieux cibler la collecte de données au niveau de l'exploitation pour le monitoring agroenvironnemental et remplacera l'actuel dépouillement centralisé des indicateurs agroenvironnementaux (DC-IAE) à partir de 2024.

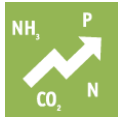
### Les séries de données sur les IAE

Toutes les données du MAE sont regroupées dans les tableaux et les liens suivants :

- Niveau international : Indicateurs Agro-Environnementaux de l'OCDE et les Indicateurs Agro-Environnementaux d'Eurostat

**Bibliographie** OFEV et OFAG 2008, Objectifs environnementaux pour l'agriculture. OFEV et OFAG 2016, Objectifs environnementaux pour l'agriculture - Rapport d'état 2016. L'azote dans l'agriculture, Rapport agricole 2020 Émissions d'ammoniac, Rapport agricole 2020 Émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture,

ENVIRONNEMENT > MONITORING AGRO-ENVIRONNEMENTAL



Rapport agricole 2019 Consommation énergétique de l'agriculture, Rapport agricole 2019 Bilan de phosphore de l'agriculture, Rapport agricole 2018

Jérôme Frei, OFAG, secteur Systèmes agroenvironnementaux et éléments fertilisants





## ALL-EMA – monitoring des espèces et des milieux agricoles

**La première série de relevés du programme de monitoring ALL-EMA s'est achevée fin 2019. Ces relevés ont permis de dresser pour la première fois un tableau de l'état de la biodiversité dans le paysage rural. Il en ressort que la diversité des espèces et des milieux naturels est plus faible dans la plaine que dans la région de montagne. La richesse en espèces est plus élevée dans les surfaces de promotion de la biodiversité que dans les sites comparables. La biodiversité augmente avec le niveau de qualité des surfaces de promotion de la biodiversité.**

L'OFAG et l'OFEV ont confié à Agroscope la gestion du programme de monitoring ALL-EMA (*Arten und Lebensräume Landwirtschaft* – Espèces et milieux agricoles, [www.allema.ch](http://www.allema.ch)) pour surveiller l'état de la biodiversité dans le paysage rural. Grâce à la coopération des deux offices fédéraux, ALL-EMA dispose non seulement de son propre monitoring, mais a aussi accès aux instruments de la politique agricole : la densification des prélèvements d'échantillons dans les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) permet d'établir une comparaison avec les surfaces de référence, mais aussi de tirer de l'observation systématique de la richesse faunique et floristique des conclusions susceptibles d'améliorer les mesures destinées à favoriser la biodiversité. Les données sont relevées dans ALL-EMA par cycles de cinq ans. Le premier cycle s'est achevé (2015-2019) et le deuxième est en cours (2020-2024). Le relevé couvre au total 170 carrés d'étude de 1 km<sup>2</sup>, répartis dans les zones agricoles et les principales régions des objectifs environnementaux pour l'agriculture.



La cartographie des milieux et de la flore du programme ALL-EMA est complétée par des données sur les papillons diurnes et les oiseaux nicheurs, qui sont collectées dans les mêmes carrés d'étude dans le cadre du « Monitoring de la biodiversité en Suisse » (MBD) de l'OFEV et du « Monitoring des oiseaux nicheurs répandus » (MONiR).

### Biodiversité plus faible dans les régions de basse altitude

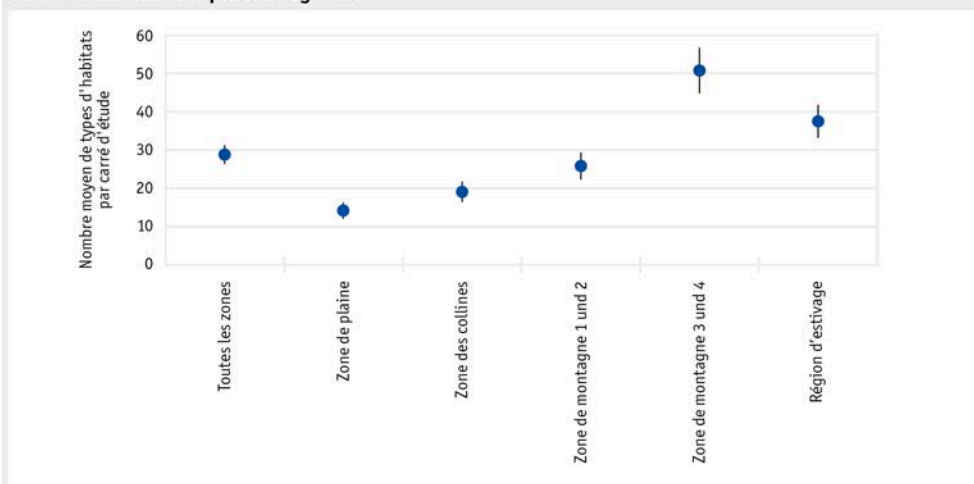
Différents indicateurs de la biodiversité ont été analysés pour décrire l'état de la diversité des espèces et des milieux naturels. Ces indicateurs sont présentés en détail dans le rapport sur l'état de la biodiversité dans le paysage rural suisse, qui est désormais disponible en allemand, « Bericht zum Zustand der Biodiversität der Schweizer Agrarlandschaft » (Meier et al. 2021).

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Ils montrent que la diversité des espèces et des milieux naturels est nettement plus faible dans les régions de basse altitude qu'en altitude, alors que le potentiel environnemental laisserait supposer l'inverse. Cette nette diminution à basse altitude provient probablement surtout de l'exploitation plus intensive du sol. Cette hypothèse est étayée par l'indicateur « valeurs moyennes des indicateurs en nutriments des espèces végétales dans les surfaces d'échantillonnage », qui est le plus élevé dans les régions de basse altitude. Lorsque les apports d'éléments fertilisants sont importants, les plantes habituées à des terrains pauvres en nutriments sont évincées par des espèces nitrophiles. Une situation qui peut entraîner une uniformisation de la végétation et par voie de conséquence un recul de la diversité des espèces.

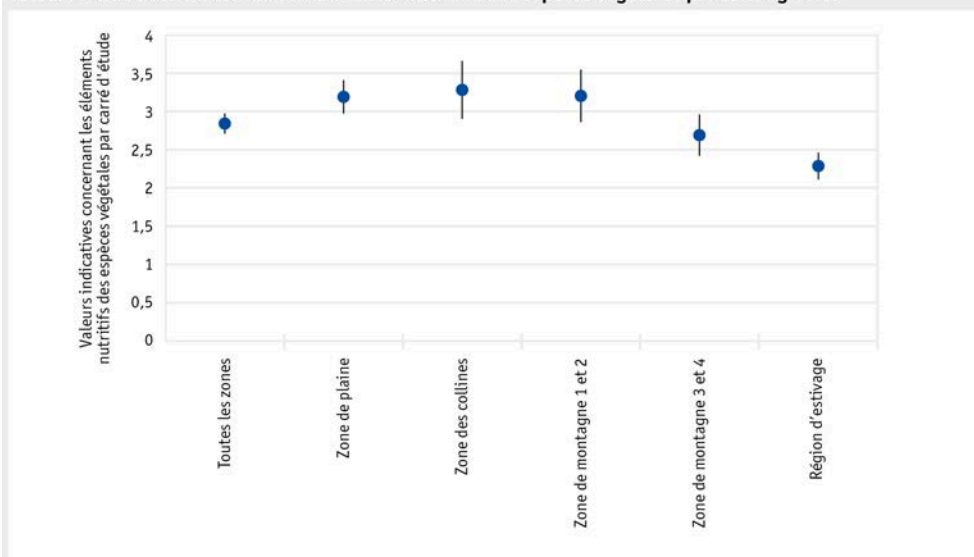
Diversité des habitats par zone agricole



Source: Agroscope

Indicateurs de la biodiversité « Nombre d'espèces végétales à l'échelon local (par 10 m<sup>2</sup>) » dans le paysage agricole par carré d'étude. Moyenne ± erreur type.

Valeurs indicatives concernant les éléments nutritifs des espèces végétales par zone agricole



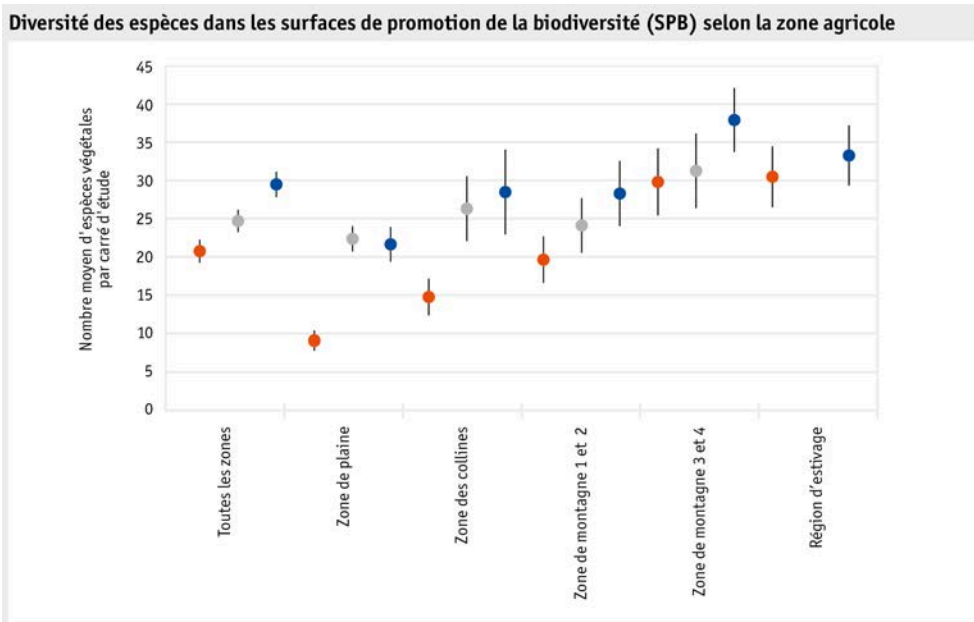
Source: Agroscope

Indicateur de la biodiversité « Valeurs moyennes en nutriments des espèces végétales (par 10 m<sup>2</sup>) » dans le paysage rural par carré d'études. Moyenne ± erreur type.



## Le système d'encouragement des contributions à la biodiversité porte ses fruits

Les données recueillies ont été capitales pour l'évaluation des contributions à la biodiversité. Pour évaluer l'efficacité de ces contributions, des relevés ont été effectués dans les surfaces de promotion de la biodiversité de qualité 1 et de qualité 2 (SPB Q1 et Q2) conformément au programme ALL-EMA. Les résultats obtenus montrent que ce système d'encouragement porte ses fruits. En effet, la diversité des espèces et des milieux naturels est au maximum dans les SPB Q2, plus faible dans les SPB Q1 et au minimum dans les surfaces de référence comparables hors des SPB. À cet égard, l'écart entre les SPB et les surfaces de référence au plan de la diversité des espèces et des milieux naturels s'amenuise de la zone de plaine à la région d'estivage. La diversité des espèces et des milieux naturels des SPB exploitées de manière plus extensive est nettement plus grande dans les régions de basse altitude, où l'exploitation des terres est généralement intensive. Mais les SPB n'en jouent pas moins aussi un rôle important en altitude. En effet, sans les contributions à la biodiversité, les terres difficiles d'accès, par exemple, tendraient à ne plus être exploitées et finiraient par s'embroussailler, ce qui constitue aussi un danger pour la richesse en espèces et en habitats.



Source: Agroscope

Indicateur de la biodiversité « Nombre moyen d'espèces végétales » par 10<sup>2</sup> dans des « surfaces de référence comparables hors des SPB » (rouge), dans les SPB Q1 (gris) et dans les SPB Q2 (bleu) dans le paysage rural par carré d'étude. Aucune SPB Q1 ne peut être déclarée dans la région d'estivage.

Si les résultats des études décrites plus haut révèlent que le système d'encouragement fonctionne en général, il ressort toutefois d'autres études que le potentiel de la promotion de la biodiversité des surfaces herbagères n'est pas entièrement exploité. Il faudrait, par exemple, davantage tenir compte de la végétation d'origine de la surface herbagère (Riedel et al. 2019). Les données ALL-EMA montrent en outre que c'est la conjonction de facteurs écologiques environnementaux favorables (p. ex. déclivité, exposition, nombre de jours de pluie) et d'une exploitation peu intensive qui a l'action positive la plus marquée sur le nombre d'espèces végétales dans les SPB. C'est pourquoi les pratiques agricoles devraient être adaptées aux conditions locales (agriculture adaptée aux conditions locales) pour que la promotion de la biodiversité puisse être optimisée. Une grande variété de petites structures et l'intégration

## ENVIRONNEMENT &gt; BIODIVERSITÉ



dans un projet de mise en réseau sont d'autres facteurs influant sur la diversité des espèces et des milieux naturels.

### Perspectives

Les données du monitoring ALL-EMA offrent un grand nombre de possibilités d'en savoir plus sur les facteurs clé grâce à des sources supplémentaires d'informations sur les facteurs écologiques abiotiques et sur l'exploitation, permettant ainsi de donner de précieuses réponses aux questions des agriculteurs, des milieux politiques et des scientifiques. Il sera en outre possible, dès 2025, d'obtenir de premiers renseignements sur l'évolution de la biodiversité dans les surfaces agricoles.

### Bibliographie

Meier et al. (2021) : Zustandsbericht ALL-EMA 2015-19 (uniquement en allemand) Bericht zur Evaluation der Biodiversitätsbeiträge 2019 (uniquement en allemand) Riedel et al. (2019) : Qualität ökologischer Grünflächen, die von den Grünflächen zur Biodiversität beitragen  
Meier et al. (2020) : An effective way to map land-use intensity with a high spatial resolution based on habitat type and environmental data

Eliane Meier, Gisela Lüscher et Eva Knop, Agroscope, groupe de recherche Paysage agricole et biodiversité. Jérôme Frei, OFAG, secteur Systèmes agroenvironnementaux et éléments fertilisants



## Gestion des prairies favorisant la biodiversité

**Divers projets de recherche ont abouti ces dernières années au constat suivant : un retardement de la première fauche ou l'aménagement de zones refuges permettent de promouvoir les populations d'insectes dans les prairies. Quand la gestion extensive ne permet pas d'augmenter la qualité d'une prairie, on peut envisager une restauration active avec un apport de semences via un dépôt de foin récolté sur une prairie donneuse riche en espèces de plantes.**

### La biodiversité des prairies extensives

La biodiversité des milieux agricoles a fortement régressé au cours des dernières décennies, entraînant de nombreuses extinctions locales et régionales d'espèces jadis répandues dans les paysages cultivés. Mises en place dès le début des années 1990, les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) ont donné la possibilité de corriger quelque peu le tir. Toutefois, même vingt ans plus tard, ces changements de cap n'ont permis d'obtenir que des progrès modérés en matière de préservation de la biodiversité (voir Évaluation des contributions de la biodiversité). Aujourd'hui les SPB représentent 18 à 19 % de la surface agricole utile suisse, dont environ la moitié se compose de prairies extensives. Dans les zones de plaine et des collines, il y a environ 60 000 hectares de prairies extensives. Comparées aux prairies conventionnelles, les prairies extensives SPB abritent plus d'espèces de plantes (Aviron et al. 2009, Riedel et al. 2019, Meier et al. 2021). La situation est cependant encore nettement insatisfaisante si on compare avec la flore qu'abritaient ces prairies avant 1960 (Bosshard 2015). Concernant les invertébrés, la différence entre prairies extensives et prairies conventionnelles est moins marquée, avec seulement quelques espèces en plus d'orthoptères (sauterelles et criquets), d'abeilles sauvages, de papillons et carabes dans les prairies extensives et aucune différence significative pour les araignées (e.g. Aviron et al. 2009 ; Knop et al. 2006 ; Schlegel et Schnetzler 2018). Des régimes de fauches alternatifs peuvent permettre d'améliorer la promotion des invertébrés dans les prairies extensives SPB.

### Des régimes de fauches alternatifs

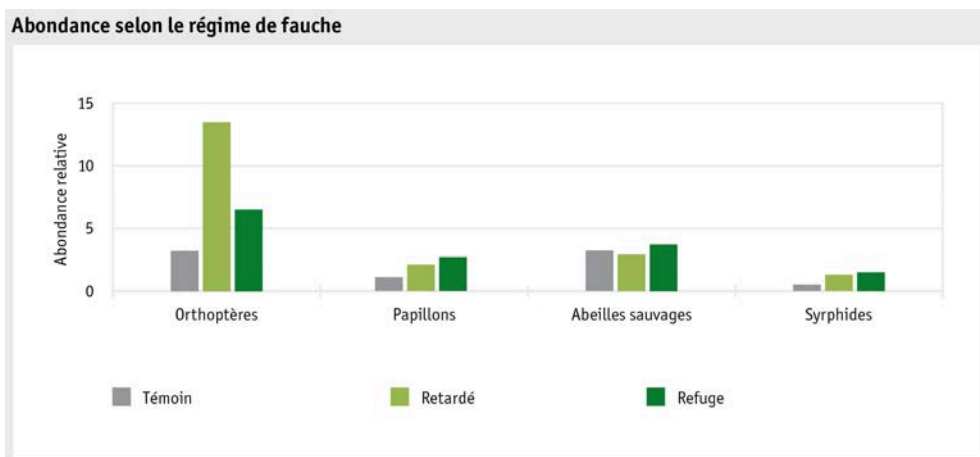
Un projet de recherche de l'Université de Berne (Humbert et al. 2018), cofinancé par le Fonds national suisse, l'OFAG et l'OFEV ainsi que plusieurs cantons suisses, a démontré que de simples modifications du régime de fauche des prairies extensives de plaine, comme retarder la première date de fauche d'un mois (du 15 juin au 15 juillet) ou maintenir une zone refuge non fauchée, ont des effets positifs tant sur l'abondance que sur la richesse spécifique de plusieurs groupes d'invertébrés.

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Exemples de zones refuges non fauchées

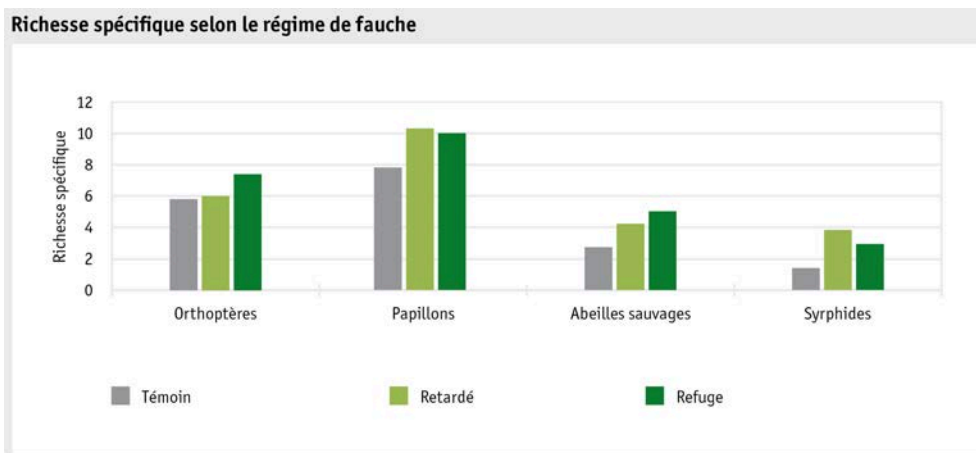
Par exemple, les résultats ont montré qu’il y avait environ cinq fois plus d’orthoptères dans les prairies extensives avec une fauche retardée qu’au sein des prairies témoins (fauchées mi-juin et sans zone refuge). Leur nombre avait aussi doublé dans les prairies où un refuge avait été mis en place sur 10 à 20 % de la surface. De même, les papillons de jour étaient plus abondants dans les prairies avec refuge et avec première fauche retardée que dans les prairies témoins.



Source: Université Bern

Les prairies possédant une zone refuge abritaient également 23 % d’espèces d’orthoptères et 60 % d’espèces de papillons « spécialistes » en plus (voir aussi Buri et al. 2013 ; Bruppacher et al. 2016).

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Source: Université Bern

Même si ces régimes de fauche alternatifs sont profitables pour les insectes, ces derniers ont un effet neutre sur la diversité des plantes (Humbert et al. 2018).

**Restauration de la diversité des plantes dans les prairies**

Un stock grainier appauvri ainsi que l’absence de populations sources (anciennes prairies naturelles richement fleuries) à proximité expliquerait pourquoi de nombreuses prairies extensives actuelles peinent à évoluer en termes de biodiversité. Dans ces cas, une restauration active qui va au-delà de la simple extensification des pratiques agricoles est nécessaire. Un projet de recherche cofinancé par l’OFAG et l’OFEV est actuellement mené dans le but de tester expérimentalement des méthodes de restauration proactives sur le terrain. En particulier : 1) un apport de semences via un dépôt de foin récolté sur une prairie donneuse riche en espèces de plantes (méthode de l’enherbement direct) ; 2) un ensemencement à partir d’un mélange de semences récolté sur une prairie donneuse au moyen d’une moissonneuse à semences ; et 3) un ensemencement à partir d’un mélange commercial.



## ENVIRONNEMENT &gt; BIODIVERSITÉ



Bien que certaines de ces méthodes soient largement reconnues et déjà mises en pratique pour restaurer la flore, nous ignorons d'une part dans quelle mesure elles aident à restaurer les populations d'insectes voir Breitenmoser et al. 2020) et d'autre part si ces pratiques ne risquent pas de contribuer à homogénéiser la communauté floristique à l'échelle du paysage. La stabilité à long terme des prairies restaurées est également inconnue.

**Bibliographie**

Aviron, S., H. Nitsch, P. Jeanneret, S. Buholzer, H. Luka, L. Pfiffner, S. Pozzi, B. Schupbach, T. Walter, and F. Herzog. 2009. Ecological cross compliance promotes farmland biodiversity in Switzerland. *Frontiers in Ecology and the Environment* 7:247-252. Bosshard, A. 2015. Recul des prairies à fromental Arrhenatheretum et conséquences sur la biodiversité. *Recherche agronomique suisse* 6:20-27. Breitenmoser, S., J.-Y. Humbert, and S. Viollier. 2020. Creation of new grasslands within the ecological network « La Frontiere » VD and effects on orthopterans (Insecta : Orthoptera). *Alpine Entomology* 4:117-128. Bruppacher, L., J. Pellet, R. Arlettaz, and J.-Y. Humbert. 2016. Simple modifications of mowing regime promote butterflies in extensively managed meadows : Evidence from field-scale experiments. *Biological Conservation* 196:196-202. Buri, P., R. Arlettaz, and J.-Y. Humbert. 2013. Delaying mowing and leaving uncut refuges boosts orthopterans in extensively managed meadows : Evidence drawn from field-scale experimentation. *Agriculture, Ecosystems and Environment* 181:22-30. Humbert, J.-Y., P. Buri, D. Unternährer, and R. Arlettaz. 2018. Des régimes de fauche alternatifs pour favoriser la biodiversité des prairies. *Recherche Agronomique Suisse* 9 : 314-321. (Link) Knop, E., D. Kleijn, F. Herzog, and B. Schmid. 2006. Effectiveness of the Swiss agri-environment scheme in promoting biodiversity. *Journal of Applied Ecology* 43:120-127. Schlegel, J., and S. Schnetzler. 2018. Heuschrecken (Orthoptera) in Biodiversitätsförderflächen der voralpinen Kulturlandschaft Schönenbergs (Schweiz, Kanton Zürich) mit Trends seit 1990. *Alpine Entomology* 2:77-100. Meier et al. (2021) : *Zustandsbericht ALL-EMA 2015-19* Riedel et al. (2019) *Qualité écologique des prairies qui bénéficient des contributions à la biodiversité. Recherche agronomique suisse* 10:80-87. (Link)

Jean-Yves Humbert et Raphael Arlettaz, Conservation Biology, Université de Berne Jérôme Frei, OFAG, Secteur Systèmes agroenvironnementaux et éléments fertilisants





## Évolution des populations d'oiseaux nicheurs dans les terres cultivées

**Les oiseaux nicheurs sont de précieux indicateurs de l'état de la biodiversité. Après un fort déclin entre 1990 et 2010, on constate une certaine augmentation des espèces cibles ces dernières années. Mais les populations de la moitié de ces espèces ont diminué ou déjà disparu. Quelques-unes, tel le bruant zizi, ont pu profiter des hivers cléments et des dispositifs mis en place pour favoriser la biodiversité, tandis que d'autres, comme l'alouette des champs, ont vu leur habitat s'amenuiser encore ou se dégrader, ce qui explique leur évolution négative.**

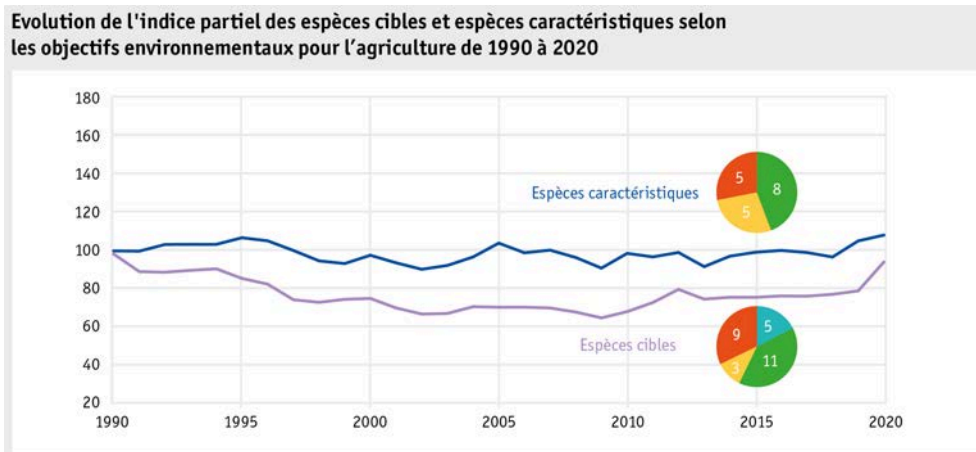
### Le Swiss Bird Index – un indicateur important

Les oiseaux vivent dans les milieux les plus divers, qui doivent le plus souvent répondre à des exigences spécifiques. Pour cette raison, les nicheurs sont un précieux indicateur de l'état général de la biodiversité. Le Swiss Bird Index SBI<sup>®</sup> montre l'évolution des effectifs nicheurs suisses. Le SBI<sup>®</sup> est calculé chaque année par la Station ornithologique suisse de Sempach et permet d'évaluer l'évolution des populations des espèces d'oiseaux nicheurs depuis 1990 (Zbinden et al. 2005). Le SBI<sup>®</sup> comprend plusieurs indices partiels, qui reflètent l'évolution des populations de nicheurs en général ou de différents groupes d'espèces d'oiseaux. La méthode de calcul du SBI<sup>®</sup> a été récemment adaptée (Korner-Nievergelt et al. submitted) pour permettre un traitement mathématique correct des espèces d'oiseaux nouvellement apparues ou en voie de disparition.

### Quid des espèces cibles et des espèces caractéristiques ?

Des indices partiels sont calculés pour montrer l'évolution des espèces cibles et des espèces caractéristiques conformément aux objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA). Les espèces cibles (29 espèces) sont des espèces présentes à l'échelon local ou régional, mais menacées à l'échelle nationale, qui doivent être préservées et soutenues, et pour lesquelles la Suisse a une responsabilité particulière en Europe. Les espèces caractéristiques (18 espèces) sont typiques d'une région et représentatives d'un habitat précis. Elles servent ainsi d'indicateur de la qualité du milieu naturel où elles vivent (OFEV et OFAG 2008). Ce sont en particulier les surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) qui, à condition d'être d'une superficie et d'une qualité suffisantes, offrent des habitats propres à préserver et à promouvoir les espèces cibles et les espèces caractéristiques. Il faut tenir compte des besoins des espèces cibles et des espèces caractéristiques lors de la planification de projets de mise en réseau.

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Source: Station ornithologique de Sempach

Sur 29 espèces, 28 ont été utilisées pour calculer l'indice des espèces cibles (il n'existe pas de données pour le gobe-mouche à collier). Le camembert montre la part d'espèces tendant à diminuer (rouge), à augmenter (vert) et à ne pas varier (orange). Le secteur en noir représente les espèces d'oiseaux qui nichaient régulièrement autrefois, qui le faisaient encore en 1990 en Suisse, mais qui ont cessé en 2020.

L'indice partiel des espèces caractéristiques montre des changements relativement faibles au cours des trente dernières années. L'indice oscille autour de la valeur de référence 100. L'indice partiel des espèces cibles révèle entre 1990 et 2009 une baisse, affichant 62 % de la valeur de référence de 1990. Après une remontée vers 2010, l'indice s'est stabilisé jusqu'en 2019 autour des 75 % pour fortement augmenter en 2020. Une remontée qui peut s'expliquer de différentes manières :

- Les cinq espèces cibles (perdre grise, pie-grièche à tête rousse, bécassine, courlis cendré et bruant ortolan) n'ont presque plus niché ces dernières années. Lorsqu'elle est de 0, la population d'une espèce ne peut plus continuer à diminuer. Dès lors, les espèces dont l'évolution est positive (milan royal, cigogne blanche, faucon crécerelle, etc.) occupent automatiquement une place plus importante dans la liste fixe des espèces. Les espèces dont les effectifs augmentent sont souvent celles qui sont capables de tirer parti de la nourriture provenant de l'agriculture intensive, mais qui nichent, par exemple, en lisière de forêt ou bien à l'intérieur ou sur la façade de bâtiments.
- Certaines espèces dont le bilan total est (en partie fortement) négatif ont, en termes relatifs, moins fortement reculé ces dernières années ou se sont stabilisées à un niveau bas (nicheurs au sol, telle l'alouette des champs et le tarier des prés, etc.).
- Le taux de mortalité de nombreuses espèces a baissé grâce aux hivers doux de ces dernières années (en particulier 2019/2020). La plupart des indices partiels SBI montrent également une évolution favorable au cours des dernières années (p. ex. espèces cibles huppe fasciée, chouette chevêche et bruant zizi).
- L'augmentation des SPB et de la part de surfaces de qualité 2 a une incidence positive sur l'évolution la population d'oiseaux nicheurs à l'échelle nationale (#Les contributions à la biodiversité) Il a été démontré que les paysages particulièrement revalorisés avaient une action favorable sur les nicheurs à l'échelon régional (Birrner et al. 2007, Meichtry-Stier et al. 2014, Zingg et al. 2019).

La moitié des espèces cibles a baissé ou déjà disparu depuis 1990. Onze espèces de l'autre moitié progressent, tandis que trois n'affichent aucune tendance.

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ

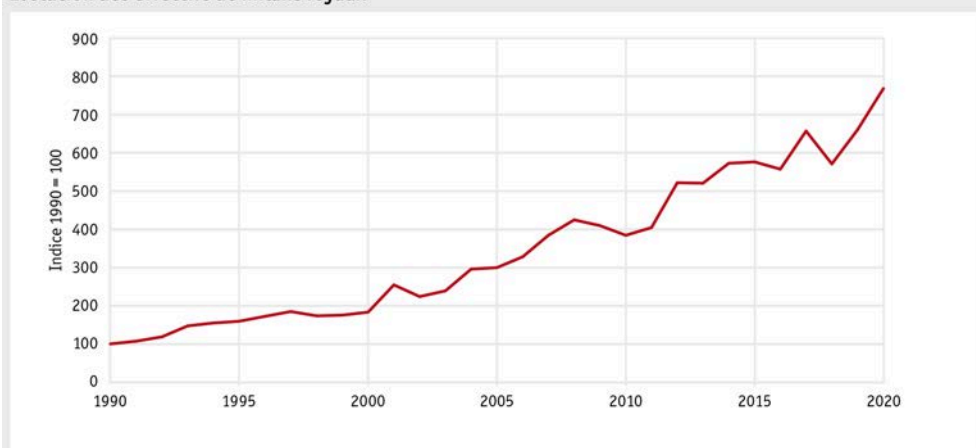


### Le milan royal et l'alouette des champs : des espèces cibles OEA dont les besoins et l'évolution diffèrent

Le milan royal se nourrit en grande partie de cadavres de petits animaux et d'invertébrés, tels que les vers de terre et les insectes. Il niche en lisière de forêt, dans des haies arborées ou dans des arbres isolés et survole de vastes périmètres à la recherche de proies dans les terres cultivées. Il peut ainsi rapidement exploiter au mieux les sources de nourriture qui s'offrent à lui localement, en profitant du labour ou de la fauche. Sa population s'est multipliée au cours des trente dernières années.



Evolution des effectifs de milans royaux



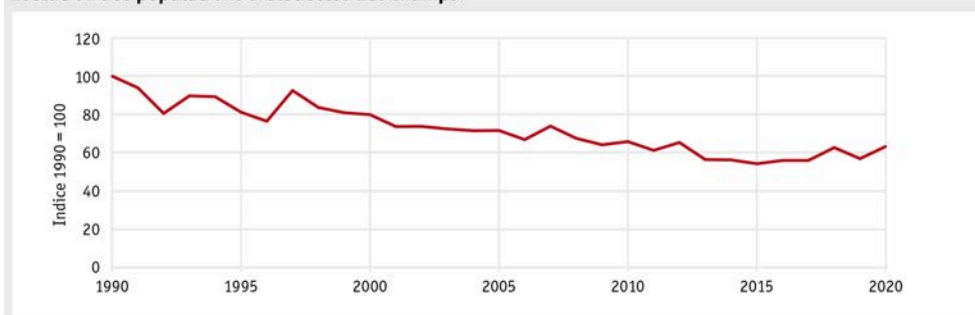
Source: Station ornithologique de Sempach

La population de l'alouette des champs, une espèce cible autrefois largement répandue et fréquente, a diminué d'environ 60 % au cours des trente dernières années et complètement disparu dans certaines régions. Ce nicheur au sol pâtit des fréquents labourages des champs. La période propice à la reproduction étant devenue plus brève et la nourriture plus rare, cette espèce réussit de moins en moins à élever ses petits. Les prairies sont souvent devenues inaccessibles pour la recherche de nourriture.

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Evolution des populations d'alouettes des champs



Source: Station ornithologique de Sempach

**Bibliographie**

Meichtry-Stier, K.S., Jenny, M., Zellweger-Fischer, J., Birrer, S., 2014. Impact of landscape improvement by agri-environment scheme options on densities of characteristic farmland bird species and brown hare (*Lepus europaeus*). *Agric. Ecosyst. Environ.* 189, 101–109.

Zbinden N., Schmid H., Kéry M. & Keller V., 2005. Swiss Bird Index SBI® – Kombinierte Indices für die Bestandsentwicklung von Artengruppen regelmässig brütender Vogelarten der Schweiz 1990–2004. *Ornithol. Beob.* 102, 283–291.

Korner-Nievergelt, F., N. Strebel, S.T. Buckland, R. Freeman, R.D. Gregory, J. Guélat, N. Isaac, L. Mc Rae, T. Roth, S. Schirmer, L.L. Soldaat, P. Voříšek, T. Sattler. Multi-species population indices for sets of species including rare, disappearing or newly occurring species. Submitted to *Ecological Indicators*.

Zingg S., Ritschard E., Arlettaz R. and Humbert J.-Y. 2019. Increasing the proportion and quality of land under agri-environment schemes promotes birds and butterflies at the landscape scale. *Biological Conservation* 231:39–48

Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de l'agriculture (OFAG), 2008. Objectifs environnementaux pour l'agriculture, à partir de bases légales existantes. *Connaissance de l'environnement n° 0820*, Berne, 221 p.

Birrer S., Spiess M., Herzog F., Kohli L., Lugin B., 2007. Swiss agri-environment scheme promotes farmland birds – but only moderately. *J. Ornithol.* 148. Suppl. 2, S295–S303.

Thomas Sattler et Simon Birrer, Station ornithologique suisse de Sempach Jérôme Frei, OFAG, secteur Systèmes agroenvironnementaux et éléments fertilisants, jerome.frei@blw.admin.ch



## Structures favorisant la biodiversité

**Les éléments du paysage, comme les bosquets, les tas de pierres, les ourlets ou les petits cours d'eau, sont essentiels pour la biodiversité. De telles structures sont indispensables pour répondre aux besoins de différents animaux et d'autres espèces. En 2020, le Forum Biodiversité a rassemblé, avec le concours d'experts, les connaissances éparses sur l'importance et l'évolution des structures et décrit les orientations possibles pour renforcer leur développement grâce à la politique agricole.**

Les structures favorisant la biodiversité sont des éléments ponctuels, linéaires ou plats du paysage, dont les dimensions et la nature varient et qui jouent un rôle capital pour la biodiversité. Il peut s'agir notamment de bosquets, de bois mort (tas de branches, etc.) et de petites structures (murs de pierres sèches, tas de pierres, etc.), d'ourlets, de petits cours d'eau, de stations humides, de sol nu et de surfaces rudérales, de reliefs variés ainsi que de structures artificielles (aides à la nidification, etc.).



Un nombre et une diversité importants de structures ponctuelles, linéaires et plates sont essentiels pour la biodiversité en agriculture. Photos : Gregor Klaus

### Importance des structures

Les structures favorisant la biodiversité sont très importantes pour une multitude d'espèces animales et d'espèces végétales. Elles sont même indispensables pour de nombreuses espèces, telles que la belette ou l'abeille sauvage. Ce sont en effet des sites privilégiés qui offrent plus d'habitats et de possibilités de se reproduire et de se réfugier tout en développant les réseaux écologiques. Les structures augmentent, par exemple, la qualité écologique des prairies exploitées de manière extensive (OFAG 2019).

Ces structures sont aussi bénéfiques pour les pollinisateurs et d'autres organismes utiles, et donc pour les cultures. En effet, la belette, particulièrement friande de souris, élève ses petits notamment sous des tas de branchages ou de pierres. Un grand nombre de structures, comme les murs de pierres sèches, ont aussi une valeur historico-culturelle.

## ENVIRONNEMENT &gt; BIODIVERSITÉ



Une belette surveille attentivement la prairie depuis un mur en pierres sèches. Photo : Ueli Rechsteiner

### Évolution des structures

Les structures, nombreuses et diverses, sont le fruit de processus naturels et des activités agricoles au fil des générations. C'est pourquoi elles ont abondé dans les paysages cultivés jusqu'à la moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Or, la quantité et la diversité de ces structures ont considérablement diminué depuis. Ce recul est dû en particulier à l'intensification de l'exploitation, notamment à la suite d'améliorations foncières, mais aussi à l'abandon d'activités agricoles. De nombreux documents attestent des pertes énormes d'arbres fruitiers haute-tige, de petits cours d'eau et de zones humides. Mais on constate aussi localement une augmentation de certains types de structures notamment grâce aux surfaces de promotion de la biodiversité, à des projets de mise en réseau ou de promotion de la qualité du paysage ou à des revitalisations de cours d'eau.

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



Le paysage très structuré vers 1972 (en haut) abritait une foule d'espèces. Le même paysage vers 2002 (en bas) a perdu son microrelief et par la même occasion une multitude d'habitats. Photos Klaus Ewald.

ENVIRONNEMENT > BIODIVERSITÉ



La disparition des structures est rapide ou insidieuse, mais ces pertes sont généralement massives. Le même paysage vers 1971 (en haut) et 2018 (en bas). Photos : Klaus Ewald.

**Encourager la mise en place de structures**

La politique agricole encourage d'ores et déjà la mise en place de certains types de structures. En outre, des organisations et des programmes de labels appliquent avec des agriculteurs des mesures propres à favoriser de tels aménagements (p. ex. verger de Farnsberg).

Il faut néanmoins une multiplicité de structures propres au site pour obtenir un résultat bénéfique pour de nombreuses espèces des régions agricoles. C'est pourquoi une promotion accrue des structures peut combler des lacunes importantes du système de promotion de la biodiversité et contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture.

Le Forum Biodiversité a défini à cette fin de grands axes avec le concours d'experts d'organismes administratifs fédéraux et cantonaux, de la recherche agronomique et de la vulgarisation, d'associations et d'autres institutions, avec un soutien financier de l'OFAG, dans le but de renforcer la promotion des structures dans les régions agricoles. Un rapport



## ENVIRONNEMENT &gt; BIODIVERSITÉ



(Guntern et al. 2020) propose une soixantaine de mesures dans les domaines de la formation, de la vulgarisation, de l'information, de l'exploitation, de la région et des améliorations structurelles, dont l'efficacité pour la biodiversité, l'applicabilité et l'acceptabilité ont été évaluées.

Les structures devraient en principe être encouragées en fonction de la région et des espèces à favoriser. Raison pour laquelle la vulgarisation joue un rôle capital. Le rapport contient des recommandations sur le nombre et la densité de certains types de structures. En général, les structures relativement grandes et anciennes ont plus de valeur que celles de taille plus modeste et récentes. Les structures proches de précieux habitats naturels ou de structures du même type ont une plus grande valeur que celles qui sont isolées.

La plateforme Internet « La biodiversité sur l'exploitation agricole » contient des informations pratiques sur la manière d'aménager efficacement des structures favorables à la biodiversité, qui sont présentées dans des fiches techniques et des films.



Les combinaisons de grandes structures (tas de branches et de pierres, groupes d'arbustes et bandes de terre nue) avec des surfaces de promotion de la biodiversité du projet « Verger de Farnsberg » revêtent une importance particulière pour la diversité des espèces. Photo : BirdLife Suisse

**Bibliographie**

Agridea 2017. Structures favorisant la biodiversité dans l'agriculture. Vue d'ensemble des éléments de structure selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) <https://agridea.abacuscity.ch/fr/A~3100~1/3~410420~Shop/Publications/Production-v%C3%A9g%C3%A9tation-Environnement/Aspects-l%C3%A9conomiques-et-administratifs/Structures-favorisant-la-biodiversit%C3%A9-dans-l%27agriculture/Deutsch/Print-PapierAgridea 2017>. Petites structures et promotion de la biodiversité le long des cours d'eau. <https://agridea.abacuscity.ch/fr/A~2891~1/3~410420~Shop/Publications/Production-v%C3%A9g%C3%A9tation-Environnement/Aspects-l%C3%A9conomiques-et-administratifs/Petites-structures-et-promotion-de-la-biodiversit%C3%A9-le-long-des-cours-d-eau/Deutsch/Print-PapierOFAG> (2019) Evaluation der Biodiversitätsbeiträge. Bundesamt für Landwirtschaft, Bern. (En allemand) [https://www.blw.admin.ch/dam/blw/de/dokumente/Instrumente/Direktzahlungen/Biodiversitaetsbeitraege/evaluation-biodiversitaetsbeitraege-schlussbericht.pdf.download.pdf/Evaluation\\_Biodiversitaetsbeitraege\\_Schlussbericht\\_191010.pdf](https://www.blw.admin.ch/dam/blw/de/dokumente/Instrumente/Direktzahlungen/Biodiversitaetsbeitraege/evaluation-biodiversitaetsbeitraege-schlussbericht.pdf.download.pdf/Evaluation_Biodiversitaetsbeitraege_Schlussbericht_191010.pdf) Guntern, J., Pauli, D., Klaus, G. 2020. Biodiversitätsfördernde Strukturen im Landwirtschaftsgebiet. Bedeutung, Entwicklung und Stossrichtungen für die Förderung. Forum Biodiversität Schweiz (SCNAT), Bern. (En allemand) [https://biodiversite.scnat.ch/publications/other\\_publications](https://biodiversite.scnat.ch/publications/other_publications)

Jodok Guntern et Daniela Pauli, Forum Biodiversité Suisse Jérôme Frei, OFAG, secteur Systèmes agroenvironnementaux et éléments fertilisants

POLITIQUE



## Introduction

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) est le centre de compétences fédéral pour le secteur agricole. Avec le concours des cantons et des organisations concernées, il assure l'application de la législation établie par le peuple, le Parlement et le gouvernement, et participe à la conception de la politique agricole. Concrètement, il a pour mission de mettre en œuvre les mesures prévues par la loi du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAgr). La politique agricole, telle qu'elle obéit à la LAgr, tend à une agriculture durable, plus écologique et innovante : la production et la vente de produits agricoles à l'étranger font l'objet de mesures de promotion, et la performance environnementale (prestations d'utilité publique et prestations écologiques) est rétribuée par des aides directes. Les instruments de politique agricole imposés par la LAgr visent une production durable, de haute qualité et répondant aux attentes du marché, grâce à quoi l'agriculture doit contribuer substantiellement à :

- la sécurité de l'approvisionnement de la population ;
- la préservation des ressources naturelles ;
- l'entretien du paysage cultivé ;
- l'occupation décentralisée du territoire ;
- le bien-être des animaux.

Les instruments de politique agricole prévus par la LAgr ont été inscrits dans la Constitution fédérale en 1996 (art. 104) et en 2017 (art. 104a).

Les fonds de la Confédération affectés à l'agriculture sont répartis en trois catégories budgétaires : « production et ventes », « paiements directs » et « amélioration des bases de production et mesures sociales ».

## Production et ventes

La finalité des instruments de ce volet de la politique agricole est de permettre à l'agriculture suisse de créer une valeur ajoutée la plus élevée possible sur les marchés nationaux et étrangers grâce à une production durable et de haute qualité.

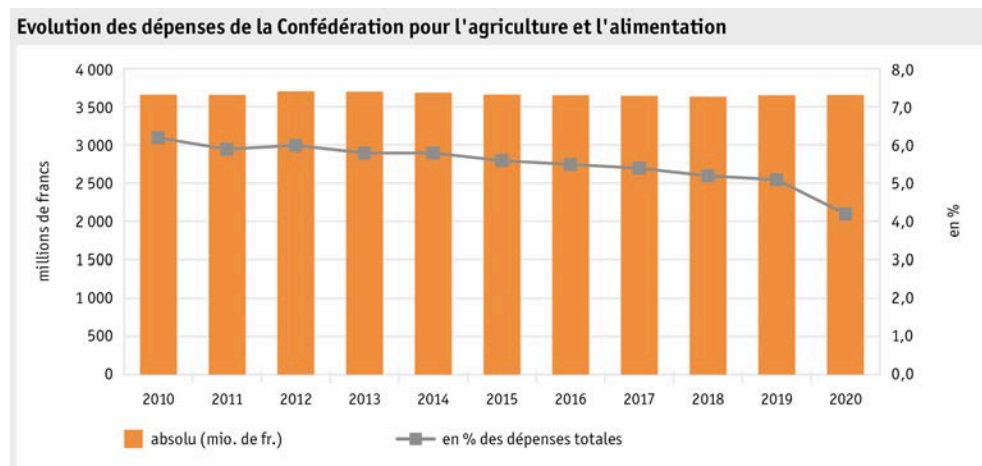
## Paiements directs

Le marché ne rémunère pas certaines prestations de l'agriculture en faveur de la société, telles que l'entretien du paysage, la préservation des ressources naturelles (le sol, l'eau, l'air), le maintien d'un habitat dispersé sur le territoire, la promotion de la biodiversité et du bien-être des animaux. En octroyant des paiements directs, la Confédération fait en sorte que l'agriculture fournisse malgré tout ces prestations d'intérêt public.

## Amélioration des bases de production et mesures sociales

Les instruments utilisés dans les domaines des bases de production et des mesures sociales contribuent principalement à réduire les coûts de production et à renforcer la compétitivité de l'agriculture. Ils soutiennent indirectement la production agricole et, par la même occasion, les prestations d'intérêt public fournies par l'agriculture. Il s'agit plus concrètement de mesures qui concernent l'amélioration des structures, l'accompagnement social, la vulgarisation, la sélection végétale ou animale et les ressources génétiques.

POLITIQUE > INTRODUCTION



Source: Compte d'Etat

En 2020, la Confédération a déboursé en tout 3,662 milliards de francs pour l'agriculture et l'alimentation, ce qui a représenté 4,2 % de ses dépenses totales. Ce poste des dépenses arrive en sixième position après ceux de la sécurité sociale (36,302 milliards de francs), des finances et des impôts (10,75 milliards de francs), des transports (10,112 milliards de francs), de la formation et de la recherche (8,137 milliards de francs) et de la sécurité (6,422 milliards de francs). Les dépenses sont pratiquement restées au niveau de l'année précédente (+0,1 %). Les paiements directs (2,8 milliards) représentent les trois tiers des dépenses relevant de l'agriculture, qui restent pratiquement constantes par rapport à l'année précédente (-3 millions). Les mesures de désengorgement du marché du vin et de la viande sont à l'origine de la hausse des dépenses dans la catégorie budgétaire « Production et ventes » (+14 millions). Les dépenses inscrites dans la catégorie « Amélioration des bases de production et mesures sociales » sont, quant à elles, restées constantes (- 1 million), tandis que les autres ont progressé de 7 millions. Les autres dépenses sont encore imputées depuis 2019 au poste des allocations familiales dans le secteur agricole ainsi qu'à celui des charges d'administration, d'application de la législation et de contrôle.

### Dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation

Poste de dépenses	2016	2017	2018	2019	2020
	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.	Millions de fr.
Production et ventes	434	438	428	527	541
Paiements directs	2 802	2 806	2 805	2 815	2 811
Amélioration des bases de production et mesures sociales	148	137	132	132	132
Autres dépenses	275	271	274	184	178
<b>Total agriculture et alimentation</b>	<b>3 659</b>	<b>3 652</b>	<b>3 640</b>	<b>3 658</b>	<b>3 662</b>

Sources : Compte d'État, OFAG

### Simplification administrative



Les dispositions de la législation agricole doivent être ciblées, appropriées et administrativement simples pour les services de la Confédération, pour les cantons et pour les exploitations agricoles. L'OFAG a réalisé, avec d'autres offices fédéraux, cantons, organes de contrôle et organismes, un projet visant à définir les mesures à prendre pour simplifier les tâches administratives. Le 17 mai 2016, il a présenté un dispositif d'allègement dans le Rapport relatif au projet « Simplifications administratives dans l'agriculture ». Le Conseil fédéral a décidé des simplifications à chaque train d'ordonnances agricoles depuis 2015. Plus de septante mesures d'allègement ont ainsi été appliquées jusqu'ici.

### **Mesures de simplification administrative appliquées en 2020**

La mise en place en 2020 d'un nouveau système fondé sur les risques pour les contrôles relevant de la législation agricole a permis de franchir un nouveau cap important. Ce système a notamment pour objectif d'alléger les tâches administratives des exploitations agricoles qui respectent les réglementations ou ne posent pas de problèmes. Les principales mesures prévues sont l'allongement de l'intervalle maximal entre deux contrôles de base, qui passera de quatre à huit ans, ainsi que la diminution de la durée de ces opérations. Seuls les points importants à contrôler, soit les points de contrôle ciblés, seront examinés lors des contrôles de base. Il est par ailleurs prévu de déterminer les domaines présentant des risques plus élevés, qui feront l'objet de contrôles renforcés les années suivantes. Ces changements devraient réduire de 15 à 20 % le nombre de contrôles tout en augmentant l'efficacité.

La modification de l'ordonnance sur les améliorations structurelles (OAS, RS 913.1) dans le cadre du train d'ordonnances 2020 a permis de procéder à diverses adaptations qui réduisent les tâches administratives des cantons et optimisent ainsi l'attribution des aides à l'investissement, ce qui, en fin de compte, profite également aux exploitations agricoles.

Thomas Meier, OFAG, secteur Politique agricole et affaires du Conseil fédéral  
Susanne Menzel, OFAG, secteur Économie agricole, espace rural et structures

**Dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation, en 1 000 fr.**

Domaine	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Groupe de tâches: agriculture et alimentation</b>	<b>3 711 112</b>	<b>3 705 974</b>	<b>3 692 510</b>	<b>3 667 267</b>	<b>3 659 325</b>	<b>3 651 974</b>	<b>3 639 702</b>	<b>3 658 151</b>	<b>3 661 531</b>
<b>Dans le cadre de l'enveloppe financière</b>	<b>3 441 200</b>	<b>3 438 065</b>	<b>3 429 696</b>	<b>3 385 284</b>	<b>3 384 246</b>	<b>3 380 693</b>	<b>3 365 820</b>	<b>3 473 794</b>	<b>3 483 865</b>
Amélioration des bases de production & Mesures d'accompagnement social	191 902	189 244	184 090	159 564	148 009	136 752	132 445	132 274	131 536
Améliorations structurelles	87 000	87 808	89 157	94 659	83 808	79 668	82 200	82 783	80 600
Crédits d'investissements	54 000	51 000	45 132	15 283	13 034	6 829	939	- 260	440
Aide aux exploitations paysannes	944	689	837	203	1 090	257	-1	167	358
Sélection végétale et élevage	37 958	37 747	36 973	37 549	38 479	38 379	38 495	38 519	39 466
Vulgarisation agricole	12 000	12 000	11 991	11 870	11 598	11 620	10 813	11 067	10 672
Production et ventes	440 104	450 089	430 739	430 535	434 462	437 553	427 990	526 969	541 037
Promotion de la qualité et des ventes	55 900	56 366	59 736	60 797	62 246	64 817	64 983	64 706	65 195
Economie laitière <sup>1</sup>	300 738	301 329	295 530	295 436	295 492	296 273	292 990	371 642	371 905
Economie animale <sup>1</sup>	11 490	11 846	11 876	11 967	12 166	12 288	5 283	5 725	8 443
Production végétale	71 976	80 549	63 597	62 335	64 558	64 175	64 733	84 895	95 492
Paielements directs	2 809 194	2 798 732	2 814 866	2 795 185	2 801 776	2 806 387	2 805 385	2 814 551	2 811 292
Paielements directs Agriculture			2 814 866	2 795 185	2 801 776	2 806 387	2 805 385	2 814 551	2 811 292
Paielements directs généraux	2 177 894	2 150 471							
Paielements directs écologiques	631 300	648 261							
<b>En dehors de l'enveloppe financière</b>	<b>269 912</b>	<b>267 909</b>	<b>262 815</b>	<b>281 982</b>	<b>275 078</b>	<b>271 281</b>	<b>273 882</b>	<b>184 357</b>	<b>177 666</b>
Administration	54 577	54 237	55 777	54 664	55 884	51 863	53 271	52 747	55 771
Protection des végétaux	1 907	2 113	2 055	1 310	514	2 120	1 246	1 679	1 087
Exécution et contrôle (Agroscope)	56 017	55 346	54 807	55 366	53 530	51 838	62 492	64 305	65 604
Haras (Agroscope)	8 844	8 739	8 654	8 742	8 452	8 185	8 257	8 659	8 702
Produits agricoles transformés (AFD)	64 167	70 000	70 000	95 600	94 599	94 600	94 600	5 833	0
Allocations familiales dans l'agriculture (OFAS)	84 400	77 475	71 521	66 300	62 100	63 800	54 700	52 300	47 700
Autres						- 1 125	-684	-1166	-1198
<b>Dépenses en dehors de l'agriculture</b>	<b>145 102</b>	<b>145 488</b>	<b>146 836</b>	<b>150 022</b>	<b>147 672</b>	<b>144 082</b>	<b>145 366</b>	<b>150 102</b>	<b>153 889</b>
Recherche et développement Agricuture	80 504	81 967	81 881	85 440	84 201	81 680	82 167	86 007	87 671
Santé animale	57 178	55 971	57 596	57 140	56 541	55 161	55 527	56 332	58 020
FAO	7 420	7 550	7 359	7 442	6 929	7 241	7 671	7 763	8 198

Remarque: L'introduction, en 2007, du nouveau modèle comptable de la Confédération (NMC), a entraîné un changement de système dans la présentation des comptes de la Confédération. En raison de cette rupture dans la structure, il n'est plus possible d'établir des comparaisons avec les années précédentes.

<sup>1</sup> A partir de 2018, les dépenses liées à l'administration du soutien des prix du lait et à l'indemnisation des organisations privées pour les bovins d'abattage et la viande seront incluses dans le budget global de l'OFAG (administration) et ne seront plus incluses dans l'enveloppe financière pour la production et les ventes.

<sup>2</sup> Suite à l'introduction d'un supplément laitier général et d'un supplément pour les céréales qui représentent un total de 95 millions, la suppression des contributions à l'exportation de produits agricoles est compensée (en dehors des enveloppes financières). En outre, le Conseil fédéral a décidé de soutenir à titre temporaire la production indigène de sucre, notamment à l'aide d'une hausse des contributions à des cultures particulières jusqu'en 2021.

Sources: Compte d'Etat, OFAG

### Simplifications administratives depuis 2020

Ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles (OCCEA; 910.15). Révision totale. Introduction d'un nouveau système de contrôle basé sur les risques qui se fonde comme auparavant sur deux piliers: «contrôles de base» et «contrôles basés sur les risques». Les contrôles basés sur les risques ont nettement plus d'importance que les contrôles de base.	01.01.20
Ordonnance sur les paiements directs (OPD ; 910.13). La suppression de l'obligation de présenter à l'OFAG un rapport écrit annuel sur les activités de surveillance allège les charges administratives des cantons.	01.01.21
Ordonnance sur les améliorations structurelles, (OAS; 913.1). Grâce à diverses (9) modifications, la charge administrative sera allégée pour les cantons et l'allocation des aides à l'investissement optimisée.	01.01.21
Ordonnance sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture, (OMAS; 914.11). Calcul simplifié du bénéfice en cas d'aliénation de l'élément soutenu (renonciation aux calculs complexes selon les dispositions légales du droit foncier rural).	01.01.21
Ordonnance sur les dénominations « montagne » et « alpage », (ODMA ; 910.19). Une meilleure harmonisation et coordination des contrôles entraînera une simplification et une baisse des coûts globaux.	01.01.21
Ordonnance sur les produits phytosanitaires, (OPPh; 916.161). La procédure de révocation de l'autorisation concernant les substances actives qui ont été retirées dans l'UE est simplifiée.	01.01.21

Source: OFAG



## Économie laitière

Grâce à une production durable et conforme au marché, l'économie laitière suisse fournit une contribution essentielle à l'approvisionnement sûr de la population en denrées alimentaires. C'est la raison pour laquelle la Confédération soutient en outre la production laitière au moyen de contributions financières.

### Mesures en faveur du marché laitier suisse en 2020

Le tableau ci-dessous montre pour quels produits des mesures et des instruments sont disponibles.

Produit	Lait cru	Fromage	Beurre	Lait écrémé	Lait en poudre consommation, crème, produits laitiers frais	Lait de consommation, crème, produits laitiers frais
<b>Mesure</b>						
Protection douanière	X	- <sup>1</sup>	X	X	X	X
Suppléments	X	X	-	-	-	-
Obligation de déclarer la production et la mise en valeur	X	X	X	X	X	X
Contrats d'achat de lait	X	-	-	-	-	-

Source: OFAG<sup>1</sup> La protection douanière subsiste uniquement à l'égard des pays non membres de l'Union européenne.

### Moyens financiers et suppléments en 2020

En 2020, les suppléments laitiers alloués par la Confédération sont restés inchangés : 15 ct./kg pour le lait transformé en fromage et 3 ct./kg pour la prime de non-ensilage. Le montant versé pour ces deux suppléments laitiers s'est élevé à 222,5 millions de francs.

Depuis 2019, la Confédération verse en un supplément de 4,5 ct./kg de lait à tous les producteurs de lait commercialisé. Ce supplément constitue une compensation pour la pression accrue sur le marché que les producteurs subissent dans le cadre de l'approvisionnement de l'industrie alimentaire suite à la suppression des contributions à l'exportation pour les produits agricoles transformés (« loi chocolatière »). Près de 150 millions de francs ont été dépensés au titre de ce supplément.

La gestion des données laitières et les moyens informatiques nécessaires à cet effet ont généré pour la Confédération des coûts de 2,7 millions de francs.

### Qui saisir les données de la production et de la mise en valeur du lait ?

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a conclu une convention de prestations avec la société TSM Fiduciaire Sàrl (TSM), qui expirera fin 2021. TSM a pour mission de relever et de vérifier les



POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



données relatives à la production et la mise en valeur du lait. Les entreprises de transformation du lait doivent transmettre ces données à TSM chaque mois. TSM est responsable du respect de l’obligation de déclarer. Elle sanctionne les entreprises et exploitations qui y contreviennent. TSM prépare en outre le versement des suppléments laitiers sur la base des données reçues concernant la mise en valeur du lait. Deux fois par semaine, elle transmet ainsi à l’OFAG les informations nécessaires pour le versement aux transformateurs des suppléments destinés aux producteurs.

En vertu de l’ordonnance sur le soutien du prix du lait (OSL ; RS 916.350.2), les transformateurs sont tenus de reverser ces suppléments dans le délai d’un mois aux producteurs qui leur ont livré le lait pour la transformation en fromage. Ces suppléments doivent figurer séparément sur les décomptes d’achat de lait remis aux producteurs. De plus, les transformateurs doivent tenir leur comptabilité de telle sorte que les montants reçus et versés au titre des suppléments laitiers apparaissent clairement.

Au cours de l’année sous rapport, 38 transformateurs de lait ont reçu plus d’un million de francs au titre du supplément pour le lait transformé en fromage et du supplément de non-ensilage (total : 104 millions de francs). Cela correspond à 47 % de tous les bénéficiaires desdits suppléments. Quelque 2000 autres transformateurs de lait en reçu ensemble 118 millions de francs (53 %). Il apparaît qu’un petit nombre de grandes entreprises transformatrices recueillent la plus grande part des suppléments.

Le secteur Révisions et inspections de l’OFAG procède à des contrôles auprès des transformateurs qui fournissent des données laitières et font valoir des suppléments laitiers, suivant une approche fondée sur une appréciation du risque. Au cours de l’année sous rapport, 184 entreprises ont été contrôlées et, pour 58 d’entre elles, la régularité des opérations a été contestée. La plupart de ces contestations ont donné lieu à un simple avertissement, lorsqu’il s’agit par exemple de petites erreurs de saisie ou de fautes relevées pour la première fois. Les suppléments reçus indûment sur la base de déclarations inexactes doivent néanmoins être restitués.

**Interprofession du Lait**

Se fondant sur l’art. 37 de la loi sur l’agriculture (LAgr ; RS 910.1), le Conseil fédéral a, le 15 novembre 2017, déclaré de force obligatoire générale pour les acheteurs et les vendeurs de lait cru les dispositions du contrat-type de l’IP Lait pour les achats au premier et au deuxième échelons ainsi que la segmentation pendant quatre ans (FF 2017 7283). Il faut donc conclure des contrats écrits d’une durée d’au moins un an pour toutes les opérations d’achat et de vente de lait cru pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2021. Les contrats doivent indiquer la répartition du lait dans les différents segments (A, B ou C) en fonction de leur utilisation. De même, les décomptes de paie du lait doivent indiquer les quantités et les prix par segment.

**Segmentation du marché laitier par catégories de valorisation**

Lait A	Produits à haute valeur ajoutée bénéficiant d’une protection douanière ou d’aides (supplément pour le lait transformé en fromage, compensation du prix de la matière première).
Lait B	Produits laitiers à valeur ajoutée restreinte, ne bénéficiant pas de protection douanière ni d’aides, destinés au marché intérieur et à l’exportation.
Lait C	Produits à faible valeur ajoutée destinés au marché mondial.

## POLITIQUE &gt; PRODUCTION ET VENTES



Les acheteurs de lait sont tenus de communiquer à leurs vendeurs les quantités et les prix valables le mois suivant d'ici au 20 du mois en cours. Cette nouvelle prescription fournit aux vendeurs de lait, et aussi notamment aux producteurs de lait, une base décisionnelle plus contraignante pour un éventuel ajustement des volumes de lait ou un changement du canal de distribution. En vertu des dispositions de la loi sur l'agriculture, le Conseil fédéral ne peut pas déclarer de force obligatoire générale les dispositions relatives à la fixation des prix et des quantités, laquelle doit en tout cas rester de la compétence des partenaires contractuels.

Les acteurs de la commercialisation et de la transformation du lait restent tenus de déclarer mensuellement à la société TSM les volumes de lait achetés et vendus dans chaque segment, mais aussi les produits laitiers fabriqués et exportés des segments B et C. En 2020, 81,9 % du lait acheté aux producteurs ont été écoulés dans le segment A (année précédente : 82,9 %) et 18,1 % dans le segment B (année précédente : 17,1 %). Il n'a pratiquement pas été écoulé de lait dans le segment C.

Au terme de chaque année, la TSM contrôle si les volumes achetés dans les segments B et C correspondent bien à ceux vendus dans ces mêmes segments, en se référant aux quantités de produits laitiers fabriqués et exportés. Les contrevenants encourent des sanctions prises par IP Lait pour tout écart supérieur à 5 % par an et par segment.

Hans Ulrich Leuenberger, OFAG, secteur Produits animaux et élevage, [hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch](mailto:hansulrich.leuenberger@blw.admin.ch) Monika Meister, OFAG, secteur Produits animaux et élevage



## Économie viti-vinicole

**En 2020, la filière viticole a été touchée de plein fouet par la crise née de la COVID-19. Le Conseil fédéral a décidé par voie d'ordonnance de prendre une mesure exceptionnelle de soutien pour la vitiviniculture suisse. Ainsi, 9,8 millions de francs ont été versés pour permettre un allègement du marché grâce au déclassement de vins AOC.**

### Aide financière pour le déclassement de vins AOC en vin de table

Suite à la fermeture des restaurants et l'interdiction des manifestations, le Conseil fédéral a décidé en mai 2020 une mesure d'allègement du marché des vins suisses. Des contributions ont été accordées pour le déclassement de vins AOC en vin de table selon l'ordonnance COVID-19 déclassement de vins (RS 916.141). L'aide financière fédérale versée s'élève à près de 10 millions de francs, ce qui a permis un déclassement d'un total de 6 millions de litres de vin AOC. Argovie, Genève, Vaud et le Valais ont décidé des aides cantonales complémentaires. En tenant compte des aides financières cantonales, le volume de vin AOC déclassé en vin de table atteint 7,1 millions de litres.

Plus d'informations à ce sujet sont disponibles sous le lien suivant : Déclassement de vins ([admin.ch](https://www.admin.ch))



### Deuxième année d'activité de l'organe unique de contrôle du commerce des vins

Le système de contrôle des vins en Suisse est composé de deux opérations consécutives : le contrôle de la vendange et le contrôle du commerce des vins. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le contrôle du commerce des vins est exécuté uniquement par le Contrôle Suisse du Commerce des Vins (CSCV) sur mandat de la Confédération. En 2020, ce sont 1116 entreprises (4859

## POLITIQUE &gt; PRODUCTION ET VENTES



assujetties) qui ont été contrôlées par le CSCV. Toutefois 97 entreprises ont refusé le contrôle du CSCV et ont fait recours auprès de l'OFAG. Le traitement est en cours.

Le CSCV contrôle désormais en fonction des risques toutes les entreprises actives dans le commerce des vins. Il est également habilité à prendre des mesures lorsqu'il constate des infractions. En 2020, 32 mesures ont été prises par le CSCV contre 114 entreprises.

La surveillance des deux volets du système de contrôle des vins est exercée par l'OFAG.

### Contributions au contrôle de la vendange

Conformément à l'art. 64, al. 3, LAgr, la Confédération peut participer financièrement aux contrôles de la vendange réalisés par les cantons, à savoir le suivi du raisin, de la vigne à l'encavage et la surveillance du respect des dispositions de production (rendements maximaux, teneurs minimales en sucre). La contribution se compose d'un montant de base de 1000 francs et d'un autre de 55 francs par hectare, qui dépend de la taille de la surface viticole cantonale. En 2020, 826 340 francs ont été versés pour le contrôle des vendanges.

### Suivi de la situation du marché des vins suisses

La vendange 2020 se chiffre au total à 834 235 hectolitres, un volume inférieur de 145 210 hectolitres à celui de 2019 (-14,8 %). La récolte est la plus modeste de la décennie écoulée, après celle de 2017, année où le gel avait causé de graves dommages. Il y a deux raisons principales à cette situation. D'une part, le climat froid et humide enregistré au plus fort de la floraison a entraîné de fortes baisses de rendement, notamment en Suisse orientale. De plus, la difficulté d'écouler la production en raison des mesures prises pour lutter contre la COVID-19 a entraîné une réduction des rendements maximaux autorisés dans plusieurs cantons.

Parallèlement à la mesure extraordinaire de déclassement des vins AOC, qui a permis une réduction des stocks et donc un allègement du marché, le soutien financier de la Confédération aux mesures de la branche pour la promotion des vins suisses a été augmenté en 2020. Ainsi, aux 3,2 millions versés annuellement, s'est ajouté un million de francs suisses comme en 2019. Lien vers le site Internet de l'OFAG : [Vins](#)

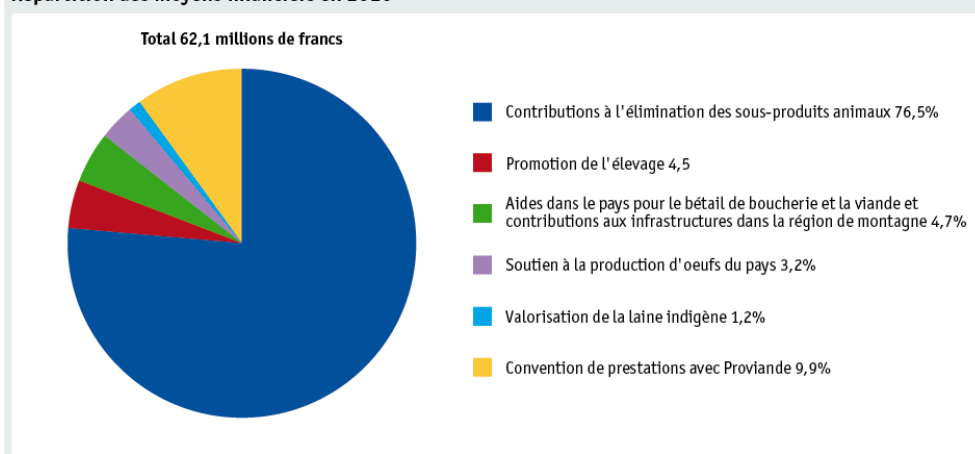
Elena Janner, OFAG, secteur Produits végétaux



## Économie animale

Avec les mesures dans le domaine de l'économie animale, la Confédération crée des conditions cadres pour une production transparente, rentable et durable. Il s'agit, par exemple, de la taxation neutre de la qualité des animaux de boucherie ou des contributions aux coûts d'élimination des sous-produits animaux. Au cours de l'année sous revue, des mesures ponctuelles d'allègement du marché liées au COVID-19 ont été adoptées. Les dépenses totales pour l'économie animale se sont élevées à environ 62 millions de francs.

Répartition des moyens financiers en 2020



Source: Compte d'Etat

## Mesures concernant le marché du bétail de boucherie et de la viande

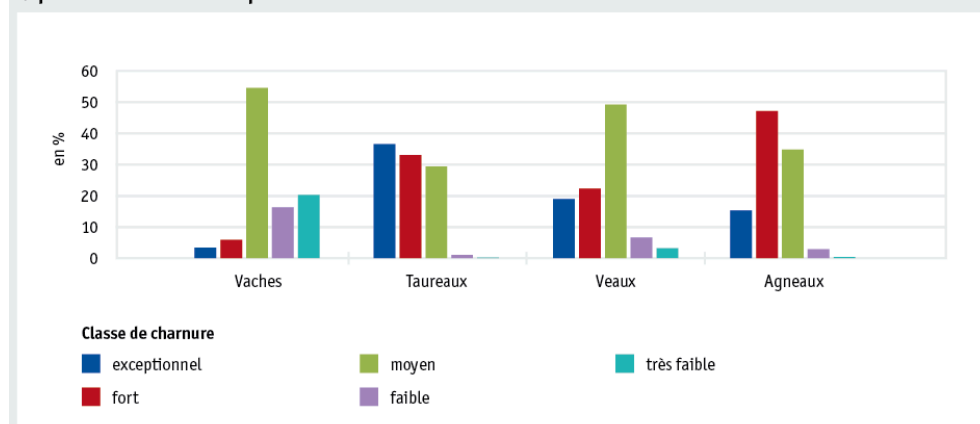
L'OFAG a, sur la base de l'art. 51 LAgr, confié à la coopérative Proviande des tâches d'exécution en rapport avec le marché du bétail de boucherie et de la viande moyennant un mandat de prestations. Les tâches en question sont décrites ci-après.



### Taxation neutre de la qualité

La taxation neutre de la qualité crée la transparence sur le marché et garantit un prix équitable pour chaque producteur de bétail de boucherie.

Répartition des carcasses par classe de conformation en 2020



Source: Proviande

En 2020, Proviande a taxé la qualité des carcasses dans 21 grands abattoirs sur mandat de l'OFAG. Ces dernières années, une augmentation de la charnure des animaux abattus a été constatée. Cela s'explique par le niveau élevé de connaissances des éleveurs d'animaux.

De plus amples informations sur la taxation neutre de la qualité sont disponibles [ici](#).

### Surveillance des marchés publics et mise sur pied de mesures destinées à alléger le marché

## POLITIQUE &gt; PRODUCTION ET VENTES



**Surveillance des marchés publics** Lors de la fermeture générale liée au COVID-19 au printemps 2020, les marchés publics de bétail de boucherie ont été interdits de fonctionnement pendant environ deux mois. Le nombre de marchés de gros bétail a donc diminué de 104, passant à 559 au cours de l'année sous revue, tandis que le nombre de marchés aux ovins a diminué de 65, passant à 235.

De plus amples informations sur la surveillance des marchés publics sont disponibles ici.

**Organisation de mesures d'allègement du marché (y c. les mesures de lutte contre le COVID-19)**

Les mesures adoptées par le Conseil fédéral en mars 2020 pour endiguer la pandémie de COVID-19 ont entraîné une baisse de la demande et une pression sur les prix sur le marché indigène du bétail de boucherie, en particulier pour les morceaux de choix du bœuf et du veau. Afin de réduire au minimum l'accumulation de bovins prêts à l'abattage dans les étables, le Parlement a approuvé des ressources financières supplémentaires pour les mesures d'allègement du marché de la viande de veau et de bœuf. L'OFAG a versé 5,7 millions de francs aux entreprises de transformation de la viande à titre de contribution aux frais de stockage et à la perte de valeur de la matière première.

**Pesage des animaux abattus**

Depuis juillet 2018, Proviande effectue sur mandat de l'OFAG les contrôles pratiques pour le pesage des animaux abattus. Les bases légales y afférentes sont disponibles ici. 367 contrôles de base ont été effectués en 2020 ; six d'entre eux ont reçu la note « non rempli ». Ces six exploitations contestées ont toutes passé avec succès le contrôle de suivi, raison pour laquelle l'OFAG n'a pas eu à prendre de mesures administratives au sens de l'art. 169 LAg au cours de l'année sous revue.

**Mesures sur le marché des œufs**

La demande d'œufs est soumise à de fortes fluctuations saisonnières. Elle est particulièrement faible après Pâques. Afin d'atténuer les effets de ces fluctuations du marché, la Confédération a mis à disposition 2 millions de francs pour des mesures de mise en valeur durant l'année sous revue. Les fabricants d'ovoproduits ont ouvert 18,2 millions d'œufs destinés à la consommation indigène. Le blanc et le jaune d'œuf produits au cours de ce processus ont été utilisés dans l'industrie alimentaire indigène. De leur côté, les commerçants ont réduit le prix de 6,8 millions d'œufs de consommation au profit des consommateurs au cours de l'année sous revue.



### **Mesures de mise en valeur de la laine de mouton du pays**

L'OFAG soutient des projets innovants de mise en valeur de la laine de mouton sur la base de l'ordonnance du 25 juin 2008 sur la transformation de la laine de mouton du pays (RS 916.361). De plus, les organisations d'entraide bénéficient de contributions pour la mise en valeur de la laine de moutons du pays. Au cours de l'année sous revue, l'OFAG a versé un total de 0,76 million de francs aux bénéficiaires pour la mise en valeur et pour le soutien de projets innovants.

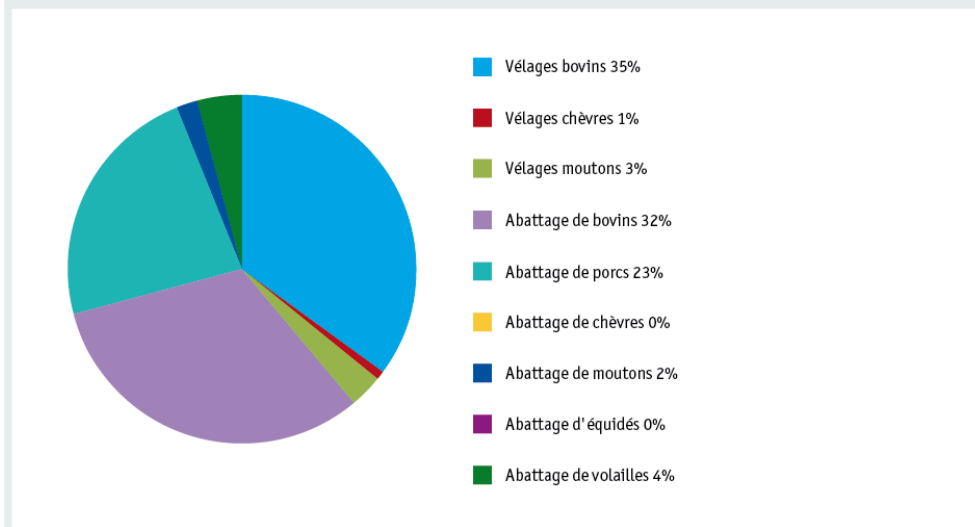
### **Contributions à l'élimination**

En vertu de l'ordonnance du 10 novembre 2004 concernant l'allocation de contributions pour payer les frais d'élimination des sous-produits animaux (RS 916.407), la Confédération protège la santé humaine et animale ainsi que l'environnement par le biais de contributions aux détenteurs d'animaux et aux abattoirs. Au cours de l'année sous revue, Identitas SA a versé 47,5 millions de francs sur mandat de l'OFAG.





Répartition des contributions à l'élimination des sous-produits animaux 2020



Source: Compte d'Etat

### Banque de données sur le trafic des animaux

La « banque de données sur le trafic des animaux » (BDTA) est une base de données essentielle à la lutte contre les épizooties et joue un rôle important pour la sécurité sanitaire des aliments et la traçabilité des animaux. Elle a été créée en 1999, dans le contexte de la crise de l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine, « maladie de la vache folle »), et constamment développée depuis afin de l'adapter aux besoins dans les domaines vétérinaire et agricole.

L'année 2020 a été marquée par de nombreuses optimisations de la BDTA pour les ovins et les caprins. À la fin de l'année d'introduction, un peu moins de 400 000 moutons vivants et un peu moins de 95 000 chèvres vivantes étaient enregistrés dans la base de données pour l'ensemble de la Suisse.

### Effectifs maximaux

Le Conseil fédéral, sur la base de l'art. 46 LAgr, fixe les effectifs maximaux par exploitation pour l'élevage et l'engraissement de porcs, l'élevage de poules pondeuses, l'engraissement de poulets, de dindes et de veaux. Le but de cette disposition est de protéger les exploitations familiales tributaires du sol. Une taxe sera prélevée en cas de dépassement des effectifs maximaux fixés.

En 2020, les exploitations suivantes disposaient d'une autorisation de l'OFAG pour un effectif d'animaux plus élevé :

- 9 exploitations qui fournissent les prestations écologiques requises (PER) sans céder d'engrais de ferme ;
- 21 exploitations élevant des porcs et qui mettent en valeur les sous-produits issus de la transformation du lait ou de la fabrication de denrées alimentaires. Au total, environ 110 000 tonnes de sous-produits ont été transformés de cette manière ;
- un établissement fédéral de recherche.

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Hans Ulrich Leuenberger, Yves Schleppe, Manuel Leuenberger, Hanspeter Lüthi, Fabian Zwahlen, OFAG, secteur Produits animaux et élevage

### Dépenses économie animale

Dénomination	Budget 2020 fr.	Comptes 2020 fr.	Budget 2021 fr.
<b>Indemnités versées à des organisations privées du bétail de boucherie et de la viande</b>	<b>6 654 700</b>	<b>6 151 685</b>	<b>6 283 300</b>
<b>Soutien du marché de la viande</b>			
Contributions au stockage de viande de veau (Covid 19)		2 791 467	
		2 916 574	
	<b>3 110 500</b>	<b>5 708 041</b>	<b>3 074 700</b>
<b>Soutien du marché des œufs</b>			
Campagne d'œufs cassés		339 736	
Campagnes de vente à prix réduits		1 637 084	
	<b>2 000 000</b>	<b>1 976 820</b>	<b>2 000 000</b>
<b>Laine de mouton</b>			
Contributions à la mise en valeur de la laine de mouton		576 966	
Contributions pour des projets innovatifs de laine de mouton		181 607	
	<b>800 000</b>	<b>758 573</b>	<b>800 000</b>
<b>Contributions pour les appareils et les équipements des marchés publics situés dans la région de montagne</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>
<b>Total</b>	<b>12 615 200</b>	<b>14 595 119</b>	<b>12 208 000</b>
<b>Contributions aux frais d'élimination</b>	<b>48 796 100</b>	<b>47 529 595</b>	<b>49 002 800</b>

Sources : Comptes d'Etat, OFAG



## Production végétale

**La Confédération a versé un total de 96 millions de francs pour les mesures relatives à la production végétale en 2020. Sur ce montant, environ 10 millions de francs ont été alloués au déclassement des vins en raison de la baisse des ventes due aux mesures ordonnées pour lutter contre la pandémie de COVID-19. 77 % du montant total des mesures récurrentes ont été alloués à la promotion des cultures particulières, 18 % au supplément pour les céréales, 4 % à la mise en valeur des fruits et 1 % au contrôle de la vendange.**

La Confédération soutient la production végétale non seulement au moyen de la protection douanière, mais encore par des mesures spécifiques. Dans les grandes cultures, elle verse des aides proportionnelles à la surface cultivée ; ces aides se composent de la contribution à des cultures particulières et du nouveau supplément pour les céréales, qui a remplacé en 2019 les contributions à l'exportation. Dans le domaine de la fructiculture, la Confédération verse des subsides aux activités de transformation des fruits suisses.



### Mesures 2020

POLITIQUE > PRODUCTION ET VENTES



Mesure/ Culture	Céréales	Légumi- neuses	Oléagi- neux	Pommes de terre	Betteraves à sucre	Semences	Légumes, viticulture	Fruits
Protection douanière <sup>1</sup>	X	X	X	X	X	X	X	X
Contributions aux mesures de mise en valeur								X <sup>2</sup>
Contribution spécifique à la surface	X <sup>4</sup>	X	X		X	X <sup>3</sup>		

1) Selon l'utilisation ou le numéro du tarif, le prélèvement à la frontière est réduit ou nul. 2) Ne concerne qu'une partie de la quantité récoltée (réserve de marché pour concentrés de jus de fruits à pépins, compensation partielle de la différence entre le prix à la production étranger de la matière première et celui pratiqué en Suisse pour la fabrication de produits à base de petits fruits, de fruits à pépins à de fruits à noyau). 3) Ne concerne que les pommes de terre, le maïs et les plantes fourragères. 4) Sauf le maïs grain.

Source: OFAG

### Augmentation des moyens financiers en raison de la pandémie de COVID-19

Au cours de l'année sous revue, le Parlement a augmenté le budget alloué au soutien à la production agricole, d'environ 90 millions de francs, par un montant unique de 8 millions de francs afin de garantir que des fonds suffisants soient disponibles pour le déclassement des vins.

### Supplément pour les céréales

Le montant du supplément pour les céréales est, par rapport à 2019, passé de 128 à 129 francs par hectare. Au total, près de 15,8 millions de francs ont été versés au cours de l'année sous rapport.

### Supplément pour les céréales 2020

Surface	Total	Supplément
ha	En milliers de francs	Francs par hectare
121 908	15 788	129

L'importance du supplément pour les céréales, proportionnel à la surface cultivée, dépend des moyens budgétisés à cette fin et de la superficie éligible à ce programme d'aide supplémentaire. Il se fonde sur l'art. 55 de la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr).

### Contributions à des cultures particulières pour des grandes cultures

Au cours de l'année sous rapport, les cultures de betteraves sucrières et de colza ont été soutenues à hauteur d'environ 37 millions de francs et 17 millions de francs, respectivement. Les contributions pour les autres cultures étaient nettement inférieures.



## Principales contributions en 2020 conformément à l'ordonnance sur les contributions à des cultures particulières (OCCP)

Culture	Surface	Contribution	Total
	ha	Francs par hectare	En milliers de francs
Betteraves sucrières	17 523	2100	36 798
Colza	24 240	700	16 968
Tournesols	4473	700	3131
Soja	1982	1000	1982
Féveroles	954	1000	954
Pois protéagineux	3548	1000	3548
Lupins	207	1000	207
<b>Total</b>			<b>63 588</b>

Source : OFAG

Les contributions à des cultures particulières se fondent sur l'art. 54 de la loi fédérale sur l'agriculture (LAg) et sont versées pour les oléagineux, les légumineuses à graines, les betteraves à sucre ainsi que les plants de pommes de terre et les semences de maïs, de graminées fourragères et de légumineuses fourragères. L'exécution de la mesure coïncide avec l'octroi des paiements directs pour des raisons pratiques (processus identiques).

### Les dépenses pour la mise en valeur des fruits se situent au niveau de l'année précédente

Les dépenses consenties en 2020 pour la mise en valeur des fruits se sont montées au total à 3,2 millions de francs. Cela correspond environ au niveau de l'année précédente (2019 : 3,4 millions de francs).

### Les contributions au stockage sont au même niveau qu'en 2019

À l'automne 2019, 4058 tonnes de concentré de jus de pomme et 333 tonnes de concentré de jus de poire ont été stockées par les cidreries au titre de la réserve de marché 2019/20. Cela équivaut à 31 244 tonnes de pommes à cidre et 2562 tonnes de poires à cidre rapportées à des fruits frais. Les contributions octroyées pour les réserves du marché de concentré de jus de fruits à pépins se sont élevées à 0,85 million de francs en 2020, soit presque autant que l'année précédente (0,94 million de francs).



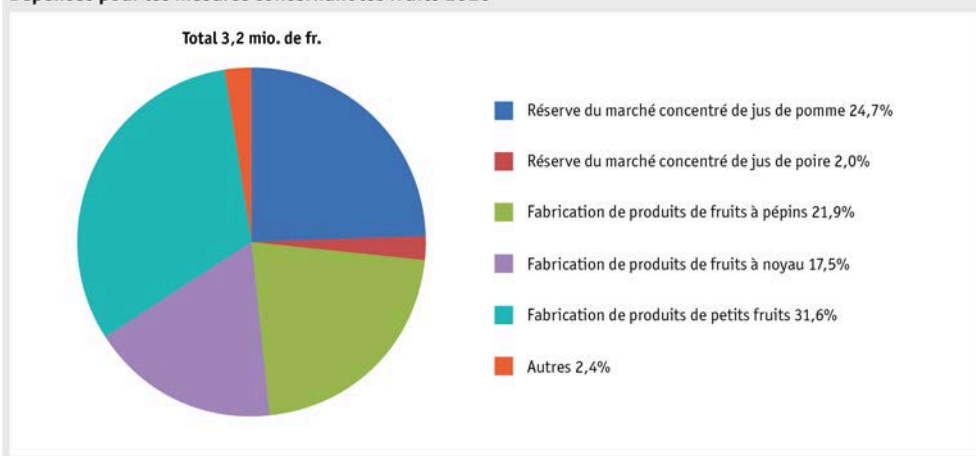
### **Les coûts et les volumes pour la fabrication de produits à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau sont comparables à ceux de l'année précédente**

Les dépenses pour la fabrication de produits à base de petits fruits, de fruits à pépins et de fruits à noyau en 2020 ont été pratiquement les mêmes qu'en 2019, soit un peu moins de 2,3 millions de francs. Ces moyens financiers ont permis de soutenir la mise en valeur d'un total de 7842 tonnes de fruits. Le volume de fruits se composait de 5666 tonnes de fruits à pépins, y compris les produits à base de fruits à cidre utilisés pour la production de vinaigre (2019 : 5198 tonnes), de 1526 tonnes de fruits à noyau (2019 : 1855 tonnes) et de 650 tonnes de petits fruits (2019 : 729 tonnes). Les contributions peuvent être demandées et versées pour les fruits de la récolte de l'année de la demande et en plus pour les fruits des récoltes des deux années précédentes.



Vous trouverez de plus amples informations sur les mesures et les bases légales sous OFAG > Production durable > Produits végétaux > Fruits.

Dépenses pour les mesures concernant les fruits 2020



Source: OFAG

Liens vers le site Web de l'OFAG :

Produits végétauxFruits

Marianne Glodé, Hans-Ulrich Tagmann, OFAG, secteur Produits végétaux



**Dépenses production végétale**

Dénomination	Comptes 2018	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Contributions à la culture des champs</b>	<b>61 957 431</b>	<b>65 023 595</b>	<b>65 822 566</b>	<b>70 401 400</b>
Contributions à des cultures particulières pour oléagineux	21 353 981	21 517 194	22 058 689	22 351 400
Contributions à des cultures particulières pour légumineuses à graines	5 742 804	5 307 561	5 370 123	5 900 000
Contributions à des cultures particulières pour betteraves sucrières	33 285 510	36 628 290	36 797 794	40 530 000
Contributions à des cultures particulières pour semences	1 575 135	1 570 549	1 595 960	1 620 000
<b>Mesures pour les fruits</b>	<b>1 753 763</b>	<b>3 359 765</b>	<b>3 312 238</b>	<b>2 413 400</b>
Mise en valeur de fruits	1 753 763	3 359 765	3 198 686	2 413 400
Redesign obst.ch	-	-	113 552	-
<b>Promotion des produits viticoles</b>	<b>1 022 144</b>	<b>864 215</b>	<b>10 668 887</b>	<b>840 000</b>
Contrôle de la vendange, autres	1 022 144	864 215	826 341	840 000
Déclassement de vins	-	-	9 842 546	-
<b>Aides à la production végétale Total</b>	<b>64 733 337</b>	<b>69 247 574</b>	<b>79 803 691</b>	<b>73 654 800</b>
<b>Supplément pour les céréales</b>	<b>-</b>	<b>15 647 307</b>	<b>15 688 492</b>	<b>15 693 400</b>
<b>Dépenses production végétale Total</b>	<b>64 733 337</b>	<b>84 894 881</b>	<b>95 492 183</b>	<b>89 348 200</b>

Sources : Comptes d'Etat, OFAG



## Élevage

La « Stratégie de sélection animale à l'horizon 2030 », adoptée par la Confédération en 2018, définit la direction générale que suivra la législation sur la sélection animale. Cette stratégie repose essentiellement sur la préservation et l'utilisation des ressources zoogénétiques cruciales pour la Suisse, c'est-à-dire des animaux sains, adaptés au pays et à ses structures, et sélectionnés chez nous. L'année sous revue, la Confédération alloué quelque 33 millions de francs de subsides à 23 syndicats d'élevages reconnus, au titre de l'aide aux mesures de sélection animale. De plus, elle a financé, à hauteur de 1,5 million de francs, des projets de recherche ou de préservation concernant 25 races suisses.

### Subsides fédéraux

Seuls les syndicats d'élevage reconnus (cf. art. 144 LAgr) peuvent recevoir des subsides fédéraux au titre de l'aide à la sélection animale. La liste des syndicats reconnus est publiée sur le site internet de l'OFAG (cf. Organisations d'élevage reconnues en Suisse). En Suisse, l'élevage est soumis aux dispositions de l'ordonnance du 31 octobre 2012 sur l'élevage (OE ; RS 910.310), qui précise entre autres les conditions auxquelles les syndicats d'élevage sont reconnus par l'OFAG. Ces conditions sont applicables à l'élevage des animaux suivants : les bovins, les porcins, les ovins, les chèvres, les équidés, les buffles d'Asie, les lapins, les volailles, les abeilles mellifères et les camélidés du Nouveau Monde. L'agrément est limité à dix ans au maximum.

En 2020, la Confédération a alloué au total 32,6 millions de francs d'aides à 23 syndicats d'élevage pour les soutenir dans leur mission, s'agissant en particulier des registres généalogiques et du contrôle des performances en élevage.

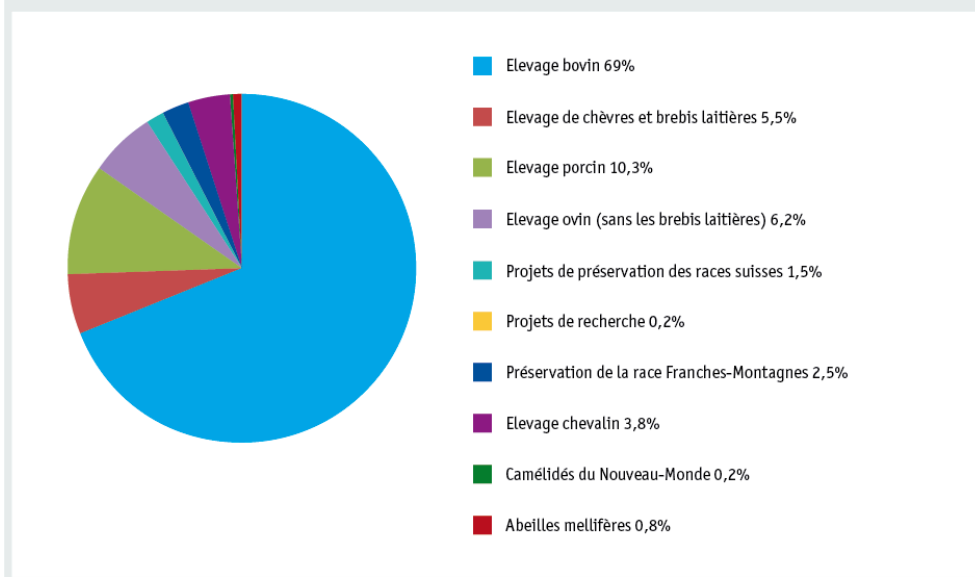




## Allocation des ressources en 2020

Quelque 23,45 millions de francs, soit 69 % des ressources disponibles pour promouvoir l'élevage, ont été alloués à l'élevage bovin, dont deux tiers ont été employés au contrôle des performances laitières. Les subsides fédéraux allègent le coût des services fournis par les syndicats d'élevage, ce dont bénéficient par exemple les éleveurs qui paient pour faire contrôler les performances laitières de leurs animaux.

Répartition des moyens financiers en 2020



Source: Compte d'Etat

## Aides versées pour les animaux inscrits au registre généalogique

Depuis l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2013, de l'OE dernièrement révisée, les contributions fédérales aux animaux inscrits à un registre généalogique ne concernent plus que les individus :

- a) dont les parents et les grands-parents sont eux-mêmes inscrits à un registre généalogique de la même race et ;
- b) qui appartiennent pour 87,5 % ou plus à la race concernée.

En outre, les activités de sélection ne peuvent recevoir d'aide fédérale que si le propriétaire de l'animal est, pendant l'année de l'aide, membre actif d'une organisation d'élevage reconnue et s'il est domicilié en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein. Chaque activité de sélection ne peut être l'objet que d'une seule aide annuellement.

## Contrôle exercé sur les syndicats d'élevage

Le subventionnement par l'État présuppose que celui-ci exerce un contrôle sur les activités subventionnées. C'est pourquoi les moyens alloués par la Confédération ne le sont qu'à des organisations reconnues. Par conséquent, toutes ces organisations sont l'objet d'une inspection menée sur place au moins une fois tous les cinq ans. Le compte rendu en est fait dans un rapport, où figurent également les éventuels manquements et les instructions données pour y remédier.



## Sauvegarde des races suisses, et projets de recherche sur les ressources zoogénétiques

Les ressources zoogénétiques sont d'une importance cruciale pour l'alimentation comme pour l'agriculture. C'est pourquoi l'OFAG agit dans divers domaines pour préserver et promouvoir les races d'origine suisse. Les mesures prises par la Confédération à ce jour, qu'elles soient d'ordre financier, d'ordre logistique ou d'ordre scientifique, ont eu des effets favorables sur les cheptels de ces races.

Au cours de l'année sous revue, 25 races suisses appartenant à plusieurs catégories d'animaux (bovins, équidés, ovins, caprins et abeilles mellifères) ont été l'objet d'aides fédérales. C'est notamment le cas de la race d'Évolène en ce qui concerne les bovins, du cheval des Franches-Montagnes en ce qui concerne les équidés et du Nez Noir du Valais en ce qui concerne les ovins.

La Confédération a dépensé l'année sous revue 1,44 million de francs pour des projets de préservation des races suisses ainsi que pour des projets de recherche.

Vous trouverez ici de plus amples informations sur ce sujet.

Hans Ulrich Leuenberger, Melissa Raemy, Marcel Zingg, Yves Schleppe, Manuel Leuenberger, Fabian Zwahlen, OFAG, secteur Produits animaux et élevage

**Dépenses pour l'élevage**

Espèce et mesure	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Organisations d'élevage reconnues, état 2020	Races 2020
	Fr.	Fr.	Fr.	Nombre	Nombre
<b>Bovins</b>	<b>23 368 665</b>	<b>23 452 642</b>	<b>22 962 762</b>	<b>6</b>	<b>35</b>
Gestion du herd-book	5 175 522	7 160 924	7 005 232		
Appréciation de la conformation	943 578	855 792	891 900		
Contrôle laitier (CL)	15 221 454	13 458 884	14 260 630		
CL Délimitation	1 468 000	1 387 000	105 000		
Contrôle de la performance carnée	256 454	221 565	325 000		
Contrôles sanitaires	303 657	368 477	375 000		
<b>Chevaux</b>	<b>1 297 192</b>	<b>1 302 016</b>	<b>1 275 560</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Poulains identifiés et enregistrés	1 272 792	1 278 016	1 242 410		
Testage d'étalons en station	24 000	22 500	30 000		
Testage d'étalons sur le terrain	400	1 500	3 150		
<b>Porcs</b>	<b>3 487 750</b>	<b>3 502 212</b>	<b>3 427 020</b>	<b>3</b>	<b>7</b>
Gestion du herd-book	1 422 536	1 327 332	989 820		
Epreuves sur le terrain (ultra-sons, description linéaire, poids)	211 614	222 080	227 200		
Epreuves en station	1 353 600	1 452 800	1 710 000		
Testage de verrats sur le terrain (odeur)					
Infrastructure	500 000	500 000	500 000		
<b>Moutons</b>	<b>2 109 484</b>	<b>2 116 297</b>	<b>2 070 979</b>	<b>6</b>	<b>19</b>
Gestion du herd-book	1 335 862	1 458 704	1 366 729		
Epreuves de performance d'élevage	773 622	657 593	704 250		
<b>Chèvres et brebis laitières</b>	<b>1 895 094</b>	<b>1 900 751</b>	<b>1 863 442</b>	<b>4</b>	<b>16</b>
Gestion du herd-book	1 271 077	1 257 552	1 254 430		
Contrôle laitier	559 604	529 129	543 762		
Epreuve de performance d'élevage (chèvres)		49 000			
<b>Camélidés du Nouveau-monde</b>	<b>64 413</b>	<b>65 070</b>	<b>65 250</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Gestion du herd-book	64 413	65 070	65 250		
<b>Abeilles mellifères</b>	<b>259 724</b>	<b>260 326</b>	<b>256 070</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
Gestion du herd-book	19 034	21 560	20 610		
Pureté de race des reines	25 410	20 250	20 800		
Pureté de la race au moyen examen des ailes	2 020	1 296	960		
Epreuve de performance dans ruchers de testage	120 310	128 480	118 400		
Epreuve de testage	17 600	16 740	24 300		
Station de fécondation A	56 100	54 000	54 000		
Station de fécondation B	19 250	18 000	17 000		
<b>Préservation des races suisses</b>	<b>1 741 506</b>	<b>1 437 194</b>	<b>1 913 116</b>		
Préservation de la race Franches-Montagnes	897 500	859 000	950 000		
Divers projets	744 046	498 234	869 826		
Projets de recherche liés aux ressources zoogénétiques	99 960	79 960	93 290		
<b>Total</b>	<b>34 194 960</b>	<b>34 007 734</b>	<b>33 806 129</b>		

Sources : Compte d'Etat / Organisations d'élevage



## Promotion des ventes

**Face à la pandémie de COVID-19, les organisations et les interprofessions ont, en 2020, su réagir rapidement à l'évolution de la situation générale et mettre en œuvre avec succès leurs mesures de communication marketing, en dépit du contexte difficile. Les rencontres physiques dans le cadre de foires ou de points de vente ont été progressivement remplacées par des mesures dans l'espace virtuel, telles que des podcasts et des histoires Instagram.**

La Confédération peut soutenir les mesures de communication marketing pour la vente de produits agricoles suisses jusqu'à 50 % des coûts imputables. La moitié au moins des coûts doit être prise en charge par les organisations ou interprofessions concernées. La définition des objectifs de communication, la détermination des groupes cibles et de l'apport en fonds propres ainsi que le contrôle d'efficacité sont donc de la responsabilité première des acteurs de la branche. Le soutien de la Confédération est de nature subsidiaire.

Depuis 2018, il est possible de soutenir des projets complémentaires à caractère innovant pour une durée maximale de quatre ans, en plus des projets continus de promotion des ventes. La promotion des ventes s'ouvre de la sorte à de nouveaux organismes porteurs.

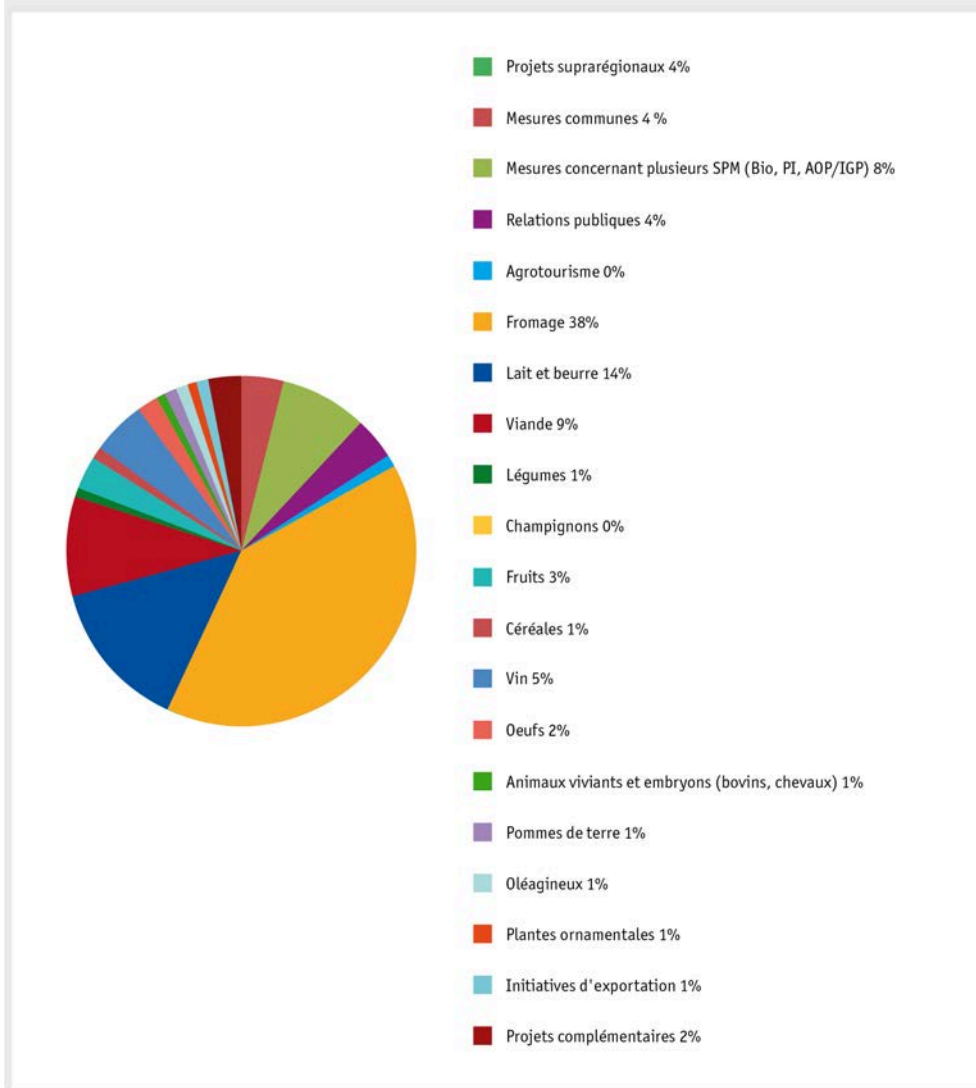
### Mesures variées de promotion des ventes malgré la pandémie

La pandémie de COVID-19 a exigé beaucoup de flexibilité et d'agilité de la part des organisations et des interprofessions. Les mesures de communication marketing n'ont pas pu être réalisées comme prévu, ont dû être reportées ou adaptées. Malgré cet environnement difficile, des mesures globales de promotion des ventes ont été mises en œuvre.

S'agissant des projets complémentaires, des mesures supplémentaires destinées à la filière viticole ont été poursuivies en 2020, car le marché suisse du vin, déjà difficile, a été soumis à une pression accrue du fait de la pandémie. Deux nouveaux projets de numérisation ont été soutenus : Alpinavera et Pays romand – Pays gourmand. La campagne « Plus de Suisse dans l'assiette » a également cofinancée ; elle vise à favoriser une attitude positive à l'égard des produits agricoles locaux et leurs ventes.



Répartition des fonds 2020



Source: OFAG

**Nouvelles initiatives en matière d'exportation**

Dans le cadre de l'ordonnance sur la promotion des ventes de produits agricoles, il est possible de cofinancer des mesures de communication et d'analyse du marché sur de nouveaux marchés à hauteur de 50 % des coûts imputables pour une durée maximale de cinq ans.

Au cours de l'année sous rapport, une grande variété d'initiatives ont à nouveau été mises en œuvre avec le soutien de la Confédération. En raison de la pandémie de COVID-19, diverses mesures de promotion des ventes (foires et dégustations) n'ont pas pu être réalisées comme prévu. Elles ont été partiellement remplacées par d'autres mesures dans le domaine des médias sociaux (Facebook, Instagram).

Une grande partie des fonds destinés aux initiatives d'exportation est affectée aux exportations de fromage. Des initiatives en faveur du fromage ont été mises en place dans les pays et régions suivants : Scandinavie (Danemark, Norvège), Australie, Brésil, Canada, Mexique, Afrique du Sud, Corée du Sud, Israël et Émirats arabes unis. Le marché cible de l'Ukraine est venu s'y ajouter en 2020. Outre les exportations de fromage, des aides financières ont été accordées

## POLITIQUE &gt; PRODUCTION ET VENTES



pour l'exportation de bovins vivants et de sperme bovin à destination des États baltes, du Kazakhstan et du Tadjikistan.

La création d'un centre de compétences dans le domaine de l'aide à l'accès aux marchés étrangers (Plateforme pour les exportations agricoles) a été cofinancée et le développement d'une stratégie de présence commerciale commune des produits agricoles suisses en Chine a été soutenu.

Martina De Paola, OFAG, secteur Promotion de la qualité et des ventes



**Dépenses Promotion de la qualité et des ventes**

Secteurs / domaine de produit-marché	Comptes 2019	Comptes 2020 <sup>1</sup>	Décision 2021
	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Production laitière</b>	<b>31 753 064</b>	<b>32 274 533</b>	<b>32 832 737</b>
Fromage Suisse / Etranger	23 353 064	23 824 533	24 632 737
Lait et beurre	8 400 000	8 450 000	8 200 000
<b>Production animale</b>	<b>7 297 196</b>	<b>6 864 976</b>	<b>7 225 000</b>
Viande	5 750 000	5 460 000	5 525 000
Œufs	1 200 000	1 074 626	1 350 000
Animaux sur pied	347 196	330 350	350 000
<b>Production végétale</b>	<b>8 241 721</b>	<b>7 758 837</b>	<b>9 209 539</b>
Légumes	848 218	695 443	860 000
Champignons	260 000	231 811	260 000
Fruits	1 900 000	2 029 149	2 100 000
Céréales	296 539	360 000	360 000
Pommes de terre	592 302	600 000	550 000
Oléagineux	520 000	383 353	470 000
Plantes ornementales	565 409	525 635	578 577
Vin	3 259 253	2 933 446	4 030 962
<b>D'autres domaines</b>	<b>13 700 840</b>	<b>14 326 831</b>	<b>13 689 186</b>
Agritourisme	300 000	300 000	300 000
Mesures communes	2 330 000	2 237 840	2 427 500
Mesures concernant plusieurs SPM (bio, PI, AOP / IGP)	4 900 000	5 015 000	4 815 000
Communications des prestations fournies dans l'intérêt général	2 629 360	2 500 000	2 675 060
Projets suprarégionaux	3 085 000	2 768 481	3 035 000
Projets complémentaires	456 480	1 505 510	436 626
<b>Initiative d'exportation</b>	<b>823 871</b>	<b>885 779</b>	<b>1 873 033</b>
Fromage	655 182	599 823	930 366
Viande	18 689		526 500
Génétique bovine	100 000	115 000	42 500
Marketing pour la Chine basé sur un bruit de fond médiatique		24 940	
Plateforme pour les exportations agricoles		96 016	223 667
Inspections des exportations et entraide judiciaire	50 000	50 000	150 000
<b>Total</b>	<b>61 816 692</b>	<b>62 110 957</b>	<b>64 829 495</b>

<sup>1</sup> Compte final encore ouvert dans certains cas ; Etat: 31.05.2021

Source : OFAG



## Promotion de la qualité et de la durabilité

**La demande de soutien de projets innovants reste stable. L'ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire a fait l'objet d'une évaluation intermédiaire en 2020. Si cette analyse dresse un tableau positif, elle n'en identifie pas moins des points à améliorer, comme la plateforme AgrIQnet.**

Il existe différentes manières d'améliorer la compétitivité du secteur agroalimentaire suisse, comme réduire autant que faire se peut les coûts de la production agricole ou créer la plus grande valeur ajoutée possible sur le marché. Or, l'innovation est l'une des clés du succès économique. Et, pour innover, il faut que le cadre fixé par l'État soit adéquat. Il s'agit, d'une part, d'accorder une marge de manœuvre entrepreneuriale et, d'autre part, de soutenir efficacement l'innovation à l'aide d'instruments. La Confédération propose de tels instruments dans sa politique agricole à l'art. 11 L'Agr et dans l'« ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire (OQuaDu) » .

### Possibilités de soutien attrayantes – nécessité d'améliorations ponctuelles

L'instrument a fait l'objet d'une évaluation intermédiaire la septième année qui a suivi l'entrée en vigueur de l'OQuaDu. L'objectif visé consistait à identifier les points faibles et à procéder à des améliorations.

L'équipe chargée de l'évaluation est arrivée à la conclusion que cet instrument d'aide avait en général été très utile jusqu'ici et répondu à une réelle nécessité de promouvoir l'innovation et la durabilité. L'association d'au moins deux acteurs de la filière aux porteurs de projet a été un élément central d'un soutien au titre de l'OQuaDu. La participation de plusieurs acteurs à un stade précoce permet en effet d'augmenter les chances de réussite. Une approche qui a reçu l'aval de l'équipe chargée de l'évaluation et des professionnels du terrain. Les personnes interrogées ont cité comme autre facteur déterminant pour la réalisation des projets le plan d'affaires requis pour le dépôt du projet. Pour élaborer ce plan, les porteurs de projet doivent procéder à une analyse poussée de l'idée qui sous-tend le projet et le contexte du marché, ce qui contribue à augmenter les chances de succès. Le déroulement des projets en trois phases, à savoir l'étude préliminaire, le démarrage et la participation, a été jugé approprié. Par contre, le réseau AgrIQnet a besoin d'être optimisé. Cette plateforme facilement accessible a certes été validée, mais elle peut difficilement être ancrée dans les bases légales en vigueur. Elle n'a été créée qu'ultérieurement en tant qu'essai pilote dans le but d'encourager un plus grand nombre de petits projets conçus par des groupes de producteurs. C'est précisément ici que les auteurs de l'évaluation émettent une recommandation importante : la plateforme AgrIQnet devra à l'avenir être définie plus clairement. L'analyse a également mis en évidence la nécessité d'apporter des améliorations aux plans de la durabilité et de la qualité en ce qui concerne la sensibilisation à l'importance de l'innovation, le suivi des projets par des services externes, la communication d'exemples de meilleures pratiques et la mesure de l'impact des projets.

Les prochaines étapes comprendront une analyse par l'OFAG des mesures préconisées ainsi que la préparation de leur mise en œuvre.

### Légère diminution des aides financières versées en 2020

En 2020, le nombre de projets soutenus (47 en cours) est pratiquement resté le même que l'année précédente. Pourtant, le montant des aides financières versées a diminué de plus de 700 000 francs pour atteindre près de 1 900 000 francs. Cette baisse s'explique par la fin du

## POLITIQUE &gt; PRODUCTION ET VENTES



financement des deux projets d'envergure « Lait de foin suisse » et « Système de traçabilité ADN » de Proviande en 2019.

La base de données des projets regiosuisse donne un aperçu des projets OQuaDu bénéficiant d'un soutien.

Base de données des projets regiosuisse

Martin Weber, OFAG, secteur Promotion de la qualité et des ventes



## Désignation des produits agricoles

**Le registre fédéral des dénominations d'origine et des indications géographiques s'est enrichi en 2020 d'une 40<sup>e</sup> désignation. Les filières restent tournées vers le futur en se penchant sur les aspects de durabilité lors du 1<sup>er</sup> Forum national des AOP et IGP.**

### Enregistrement de la 40<sup>e</sup> désignation

Le registre des dénominations d'origine et des indications géographiques protège les désignations des produits agricoles et des produits sylvicoles, transformés ou non, dont la qualité et la spécificité sont déterminées par leur origine géographique. Le Registre fédéral des AOP et des IGP s'est enrichi en 2020 de la 40<sup>e</sup> désignation : l'AOP «*Huile de noix vaudoise*». L'«*Huile de noix vaudoise*» est une huile pressurée dans le canton de Vaud selon la méthode artisanale traditionnelle de torréfaction à partir de noix provenant exclusivement du canton de Vaud. La fabrication artisanale d'huile de noix par pression à chaud est probablement antérieure au 16<sup>e</sup> siècle. Elle est clairement documentée depuis le 18<sup>e</sup> siècle. Cette méthode de fabrication «*à l'ancienne*» est l'élément-clé identitaire de l'«*Huile de noix vaudoise*». Quatre des cinq huileries encore en fonction sur le territoire l'utilisent.

Le registre suisse compte à présent 40 inscriptions, dont 23 appellations d'origine protégées (AOP) et 17 indications géographiques protégées (IGP).

Quatre cahiers des charges ont été modifiés en 2020, à savoir le «*Cardon épineux genevois AOP*», le «*Vacherin Mont d'Or AOP*», le «*Glarner Alpkäse AOP*» et le «*Raclette du Valais AOP*».

### Registre des AOP/IGP au 31 décembre 2020

#### Forum national des AOP et IGP

Suite à la décision du Conseil fédéral de supprimer au 31 décembre 2019 la commission fédérale des appellations d'origine et des indications géographiques, l'OFAG a été mandaté afin de mettre en place une plateforme. L'objectif de cette plateforme est de maintenir de bonnes relations avec les différents acteurs et experts des filières AOP et IGP, l'administration fédérale ainsi que d'autres institutions (organismes de certification, chimistes cantonaux, etc.) en entretenant un dialogue autour des thèmes actuels. La première édition du Forum national des AOP et IGP a ainsi été mise sur pied le 25 septembre 2020. Une trentaine de personnes y ont participé. Le thème choisi était celui de l'identification de possibles principes de durabilité dans les filières AOP et IGP. Suite aux présentations d'experts, les participants ont mené une réflexion sur les aspects de la durabilité dans les filières. L'objectif étant, à terme, d'intégrer de tels principes dans les cahiers des charges.

#### Activité de surveillance de l'OFAG

Dans le cadre de son activité de surveillance, l'OFAG a procédé aux inspections annuelles des six organismes de certification actifs dans le domaine de la désignation des produits agricoles. Cette activité couvre le respect des exigences des ordonnances suivantes : ordonnance sur l'agriculture biologique, ordonnance sur les AOP et les IGP et ordonnance sur les dénominations «*montagne*» et «*alpage*». Six audits administratifs ainsi que seize audits

## POLITIQUE &gt; PRODUCTION ET VENTES



sur place (visites accompagnées) couvrant les trois désignations ont été effectués, avec la notification d'un certain nombre d'écarts et de recommandations.

Olivier Isler, Priska Dittrich, Nicolas Schönenberger, OFAG, Secteur Promotion de la qualité et des ventes

**Registre des AOP / IGP le 31 décembre 2020**

Dénomination	Protection	Exploitations agricoles	Entreprises	Quantité produite certifiée 2019	Quantité produite certifiée 2020	Organisme de certification
		nombre	nombre	t	t	
<b>Fromage</b>						
L'Étivaz	AOP	–	69	450	425	OIC
Emmentaler	AOP	2150	130	16 332	17219	OIC
Gruyère	AOP	1 924	244	29 818	30578	OIC
Sbrinz	AOP	253	34	1 360	1363	ProCert
Tête de Moine	AOP	238	9	2 703	2665	OIC
Formaggio d'alpe ticinese	AOP	–	38	283	296	OIC
Vacherin fribourgeois	AOP	943	106	3 000	2800	OIC
Vacherin Mont-d'Or	AOP	94	13	559	554	OIC
Berner Alpkäse / Hobelkäse	AOP	–	435	950	1025	OIC
Walliser Raclette	AOP	344	85	1 928	1815	OIC
Bloderkäse-Werdenberger						
Sauerkäse / Liechtensteiner	AOP	110	5	18	24	ProCert
Glarner Alpkäse	AOP	–	35	82	91	ProCert
<b>Produits à base de viande</b>						
Bündnerfleisch	IGP	–	76	2 927	3040	ProCert
Longeole	IGP	–	15	21	18	OIC
Saucisse d'Ajoie	IGP	–	9	56	60	OIC
Walliser Trockenfleisch		–	30	451	470	OIC
Jambon cru du Valais	IGP	–	29	359	353	OIC
Lard sec du Valais		–	29	279	261	OIC
Saucisson neuchâtelois		–	7	113	121	OIC
Saucisse neuchâteloise						
Saucisson vaudois	IGP	–	44	671	690	ProCert
Saucisse aux choux vaudoise	IGP	–	44	501	485	ProCert
St. Galler Bratwurst / St. Galler Kalbsbratwurst	IGP	–	39	4 180	4170	ProCert
Glarner Kalberwurst	IGP	–	7	34	29	ProCert
Appenzeller Mostbröckli	IGP		17	270	262	ProCert
Appenzeller Pantli	IGP		17	51	58	ProCert
Appenzeller Siedwurst	IGP		17	103	100	ProCert
<b>Spiritueux (litres 100% alcool)</b>						
Eau-de-vie de poire du Valais	AOP	403	23	36 000	19824	OIC
Abriçotine / Eau-de-vie d'Abriçot du Valais	AOP	122	9	14 000	16581	OIC
Damassine	AOP	17	84	16 546	2465	OIC
Zuger Kirsch / Rigi Kirsch	AOP		20	41 473	50000	ProCert
<b>Autres produits</b>						
Rheintaler Ribel	AOP	42	2	32	37	ProCert
Cardon épineux genevois	AOP	4	1	62	54	ProCert
Walliser Roggenbrot	AOP	39	43	543	543	OIC
Munder Safran	AOP	17	–	0,002	0,002	OIC
Poire à Botzi	AOP	22	4	27	48	ProCert
CuChaule	AOP	–	48	21	215	ProCert
Zuger Kirschtorte	IGP	–	9	65	65	ProCert

Source : OFAG



## La réglementation des importations et son application

**L'OFAG et l'Administration fédérale des douanes ont eu fort à faire en 2020 pour administrer les importations. La COVID-19 a considérablement modifié les habitudes de consommation, tout en restreignant fortement le tourisme d'achats. En outre, la consommation de certaines denrées alimentaires, comme la pomme de terre de table et le beurre, a augmenté dans de telles proportions qu'il a fallu relever à trois reprises les contingents d'importation correspondants.**

Les entreprises qui souhaitent importer des produits agricoles doivent se plier à une multitude de règles. L'OFAG met tout en œuvre pour simplifier celles qui s'appliquent aux importations et réduire au minimum le travail administratif qu'elles occasionnent. Comme par le passé, il s'attache, dans la réglementation (ordonnance sur les importations agricoles, OIAgr) et son application, à ce que toutes les entreprises qui le désirent puissent obtenir des parts de contingents d'importation. En outre, l'OFAG souhaite faciliter autant que possible les opérations pour tous les participants, grâce aux processus informatisés et aux informations en ligne.



### De nouvelles habitudes de consommation nées de la crise

La pandémie de la COVID-19 a eu des conséquences sur l'ensemble de la société et de l'économie, agriculture incluse. Suivant les ordres de confinement données par le Conseil fédéral, les consommateurs ont pris leurs repas à domicile. La consommation de pommes de terre de table, d'œufs en coquille et de beurre a explosé pour dépasser de beaucoup les capacités de production du pays : il a fallu augmenter deux fois les contingents d'importation de ces denrées, et même trois fois en ce qui concerne le beurre. Une vue d'ensemble des mesures prises pour atténuer les conséquences économiques de la crise du coronavirus dans le secteur de l'agriculture, ainsi que des informations concernant les modifications de l'ordonnance sur les importations agricoles en 2020 figurent dans le Rapport sur les mesures tarifaires, qui peut



être consulté en même temps que la Publication de l'attribution des contingents tarifaires 2020 sur notre page internet [www.import.ofag.admin.ch](http://www.import.ofag.admin.ch).

## Ventes aux enchères des parts de contingents en 2020

Une grande partie de l'application des réglementations dans ce domaine consiste à octroyer des parts de contingents d'importation (il s'agit de marchandises contingentées et frappées de droits de douane réduits). Les contingents qu'il est impossible d'attribuer suivant les méthodes les plus simples (à savoir par ordre d'arrivée des déclarations en douane) sont souvent vendus aux enchères.

Les résultats détaillés de ces ventes aux enchères sont présentés dans le tableau ci-dessous.

## Importation de viande assaisonnée : enfin une solution

L'OFAG s'efforce d'améliorer et de simplifier la réglementation des importations, qui est souvent complexe. Il doit pour ce faire tenir compte d'intérêts divergents. D'un côté, les producteurs suisses veulent écouler leur production et en obtenir le meilleur prix possible. De l'autre, la Suisse a passé avec ses partenaires dans les échanges internationaux des conventions plafonnant les droits de douane et fixant un volume minimum des contingents d'importation ; le respect de ces conventions est contrôlé par l'OMC. Le règlement des différends par le compromis est cependant possible ; l'exemple suivant, qui concerne les importations de viande, en témoigne pour l'année 2020. Le problème dit de la viande assaisonnée avait occupé l'administration pendant de nombreuses années, suscitant l'hilarité de Hans-Rudolf Merz, ancien Conseiller fédéral. Un moment d'hilarité fixé pour la postérité dans la séquence que voici :

[Link Youtube-Video](#)

Crués et assaisonnés, la viande de bœuf et la viande de porc étaient frappées de droits de douane plus modiques que les mêmes viandes non assaisonnées. Le Parlement a décidé de mettre un terme à cette inégalité de traitement en rangeant les deux types de viande dans la même position tarifaire, de telle sorte que le même taux soit applicable. Nos partenaires de l'OMC, notamment l'Union européenne, qui est notre principal fournisseur, ont protesté contre cette hausse des droits de douane, qualifiée d'inacceptable, et réclamé que la Suisse ouvre des négociations sur ce point. Celles-ci ont débouché sur une solution satisfaisante pour les deux parties. La Suisse a reclassé la « viande assaisonnée » sous l'ancienne position tarifaire, mais elle a en contrepartie le droit de prélever des droits de douane plus élevés. Elle doit toutefois accroître de 1 200 tonnes le volume du contingent des importations de viande rouge, et en réserve une quantité minimum de 600 tonnes pour « l'importation de viande de bœuf salée, assaisonnée et coupée en vue de la fabrication de viande séchée ». Cette solution a été acceptée au sein de l'OMC. Au vu des échanges réalisés les premiers mois de l'année 2021, ces morceaux sont très demandés : près des deux tiers de la quantité minimale convenue ont été importés avant la fin du premier semestre.

## Poursuite de la transition numérique

L'application eKontingente, qui sert à administrer les contingents d'importations, a été introduite en décembre 2020. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les importateurs sont tenus de faire toutes leurs déclarations au moyen de cette application, qu'il s'agisse des enchères en vue d'acheter des parts de contingents, de conventions relatives à l'utilisation de parts de contingents, ou encore de l'acquisition de denrées de production suisse. L'application offre un accès centralisé à une foule d'informations, à savoir des informations sur les parts de



## POLITIQUE &gt; PRODUCTION ET VENTES



contingents, sur les parts de contingents actuellement validés et sur les appels d'offres dans les ventes aux enchères. Pour en savoir plus : [www.ekontingente.admin.ch](http://www.ekontingente.admin.ch).

Le projet eKontingente est entré en 2020 dans une seconde phase. Après l'intégration des deux applications en ligne AEV14online et eVersteigerung, la nouvelle application recevra aussi les fonctionnalités du programme KIC (*Kontingente Importe Controlling*) employé par les services de l'OFAG, si bien que dorénavant, les contingents d'importation seront complètement administrés au moyen d'une seule application au lieu de trois.

Emanuel Golder, OFAG, secteur Importations et exportations

**Résultats des mises en adjudication pour la période contingentaire 2020**

Groupe de produits et produits mis en adjudication	Unité	Quantité mise en adjudication	Prix d'adjudication, moyenne	Part du contingent tarif. (partiel) total mise en adjudication	Mises en adjudication 2020	Participants par appel d'offres
Viande, y compris produits à base de viande et charcuterie, ainsi que produits laitiers et animaux d'élevage	1	Nombre d'unités	fr. / unité	%	Nombre	Nombre, ou nombre moyen
Viande de porc en moitiés		700 000	1.29	100	2	20
Volaille	kg br.	44 400 000	2.21	100	5	77
Viande ovine	kg br.	3 100 000	3.41	50	7	36
Viande caprine	kg br.	75 000	3.93	60	1	16
Viande chevaline	kg br.	1 548 000	0.13	60	5	17
Viande de veau	kg br.	112 500	8.26	50	2	22
Foies de veau	kg br.	50 000	0.16	50	3	6
Aloyaux / High-Quality-Beef	kg br.	2 462 500	12.33	50	12	39
Viande de vache en carcasses destinée à la transformation	kg br.	4 900 000	2.43	50	12	23
Langues	kg br.	35 000	0.03	50	2	3
Museaux de bœuf	kg br.	35 000	0.04	50	3	3
Viandes transformées à partir		1 175 000	3.51	50	10	17
Viande de bœuf (kascher)	kg br.	294 600	0.04	100	4	8
Viande de bœuf (halal)	kg br.	350 000	3.57	100	4	12
Viande de mouton (kascher)	kg br.	20 000	0.10	100	4	7
Viande de mouton (halal)	kg br.	175 000	3.07	100	4	11
Jambon séché à l'air	kg br.	1 100 000	9.23	100	1	49
Viande séchée à l'air	kg br.	220 000	11.24	100	1	29
Charcuterie	kg br.	4 086 500	4.74	100	1	70
Jambon en boîte et jambon cuit	kg br.	71 500	7.31	100	1	16
Viande de bœuf en conserve	kg br.	770 000	0.78	100	1	10
Poudre de lait	kg net	300 000	0.83	100	2	7
Beurre	kg 82 % TMG	4 900 000	4.94	100	4	13
Animaux de l'espèce bovine	pces.	1 200	906.95	100	2	12
<b>Produits végétaux</b>						
Pommes de terre de table	kg net	3 250 000	0.14	14	1	11
Produits semi-finis à base de pommes de terre destinés à la fabrication de sauces et de soupes <sup>4</sup>	kg équ.	400 200	0.02	100	1	3
Autres produits semi-finis à base de pommes de terre	kg équ.	1 089 600	0.01	100	2	8
Produits finis à base de pommes de terre	kg équ.	2 500 000	0.79	100	1	31
Produits de fruits à pépins <sup>2</sup>	kg équ.	244 000	0.32	96	1	6
Fruits pour la cidrerie et la distillation <sup>3</sup>	kg net	0	0.00	100	2	0

<sup>1</sup> Pces : pièces, kg br. : poids brut en kilogrammes, kg net : poids net en kilogrammes, kg équ. : équivalents des produits frais pour les produits transformés, dont le poids net est converti sur la base de facteurs fixes. Poids 80 % TMG : kilo net de beurre contenant 82 % de matière grasse du lait ; les importations sous la position tarifaire 0405.9010 sont converties en kg 82 % TMG au moyen du facteur 1,21.

<sup>2</sup> contingents tarifaires no 21 et no 31 (contingent tarifaire autonome avec attribution sur la base de l'exportation compensatoire)

<sup>3</sup> En 2020, la quantité de 172 tonnes a fait l'objet de deux appels d'offres, mais aucune offre n'a été reçue.

Source : OFAG



## Moyens financiers pour les paiements directs

**En vertu de l'art. 104 de la Constitution fédérale, l'agriculture a le mandat légal de fournir des prestations d'intérêt général. Ces prestations sont encouragées par un type de paiement direct spécifique. Ces prestations comprennent par exemple les formes de production respectueuses de la nature, de l'environnement et des animaux, la conservation des ressources naturelles et à l'entretien du paysage cultivé. En 2020, la Confédération a versé environ 2,8 milliards de francs de paiements directs pour l'agriculture.**

La Politique agricole 14–17 a permis d'axer les paiements directs plus clairement sur les objectifs fixés dans la Constitution fédérale. Le Conseil fédéral a décidé de maintenir en principe tel quel ce système développé des paiements directs pour les années 2018–2021 et de créer ainsi des conditions-cadre stables sur huit ans. Lors de la session de printemps 2021, le Parlement a décidé de suspendre la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+). En parallèle, le Parlement a décidé des modifications de la législation dans le cadre de l'initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides ». Lors des délibérations parlementaires, cette initiative a été complétée par un objectif visant une réduction appropriée des pertes d'éléments fertilisants dans l'agriculture. Le Conseil fédéral a été chargé par le Parlement de mettre en œuvre des mesures à l'échelon des ordonnances en vue de réaliser ces objectifs. Les dispositions correspondantes des ordonnances entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, il existe sept types de contributions dans le cadre des paiements directs ; celles-ci sont nommées conformément au but principal visé. Des informations plus détaillées sur les différents programmes sont disponibles sous les articles correspondants.

- » [Contributions au paysage cultivé](#)
- » [Contributions à la sécurité de l'approvisionnement](#)

## POLITIQUE &gt; PAIEMENTS DIRECTS



- » Contributions à la biodiversité
- » Contribution à la qualité du paysage
- » Contributions au système de production
- » Contributions à l'utilisation efficiente des ressources
- » Contribution de transition

**Dépenses**

Au total, la Confédération a versé 2,805 milliards de francs de paiements directs. La plus grande partie a été versée pour les contributions à la sécurité de l'approvisionnement (1,080 milliard de francs), suivies par les contributions au paysage cultivé (525 millions de francs), les contributions au système de production (493 millions de francs) et les contributions à la biodiversité (426 millions de francs).

Les dépenses de 2020 pour les programmes liés à la biodiversité, à la qualité du paysage, aux systèmes de production et à l'efficacité des ressources ont légèrement augmenté par rapport à 2019. Les dépenses pour les contributions à la sécurité de l'approvisionnement sont restées plus ou moins stables et les contributions au paysage cultivé ont légèrement baissé.

**Dépenses au titre des paiements directs**

**POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS**


Poste de dépenses	2018	2019	2020	2021 <sup>1</sup>
	Mio. Fr.	Mio. Fr.	Mio. Fr.	Mio. Fr.
Contributions au paysage cultivé	522	528	525	528
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	1 084	1 081	1 080	1 081
Contributions à la biodiversité	411	417	426	420
Contribution à la qualité du paysage	146	146	147	150
Contributions au système de production	477	489	493	490
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	35	37	39	65
Contributions pour des programmes de protection des eaux et des programmes d'utilisation durable des ressources (LEaux et art. 77a/b LAgr)	21	25	24	-
Contribution de transition	114	104	80	61
Réductions/ versements anticipés et ultérieurs, etc.	-6	-8	-9	-
<b>Total</b>	<b>2 804</b>	<b>2 819</b>	<b>2 805</b>	<b>2 795</b>

Remarque : Une comparaison directe avec les données du compte d'État est impossible. Les valeurs indiquées se rapportent à l'ensemble de l'année de contributions, alors que le compte d'État indique les dépenses d'une année civile. <sup>1</sup> Source : Budget 2020 avec plan intégré des tâches et des finances 2020 – 2022 des unités administratives, volume 2B. Administration fédérale des finances. Source : OFAG

### Plafonnement des paiements directs par unité de main-d'œuvre standard et part minimale de travail de la main d'œuvre propre à l'exploitation

La somme maximale des paiements directs octroyée par unité de main-d'œuvre standard s'élève à 70 000 francs. La contribution pour la mise en réseau, la contribution à la qualité du paysage, les contributions à l'utilisation efficiente des ressources et la contribution de transition sont exclues de cette limitation.

### Effets du plafonnement des paiements directs par unité de main-d'œuvre standard

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Année	Exploitations concernées	Réduction des contributions	Part aux contributions des exploitations concernées	Part au total des paiements directs
	Nombre	Fr.	%	%
2014	30	173 622	8,13	0,01
2015	35	190 718	6,20	0,01
2016	382	1 714 611	7,16	0,06
2017	328	1 460 034	7,15	0,05
2018	280	1 326 342	7,27	0,05
2019	279	1 354 745	7,40	0,05
2020	295	1 445 162	7,75	0,05

Source : OFAG

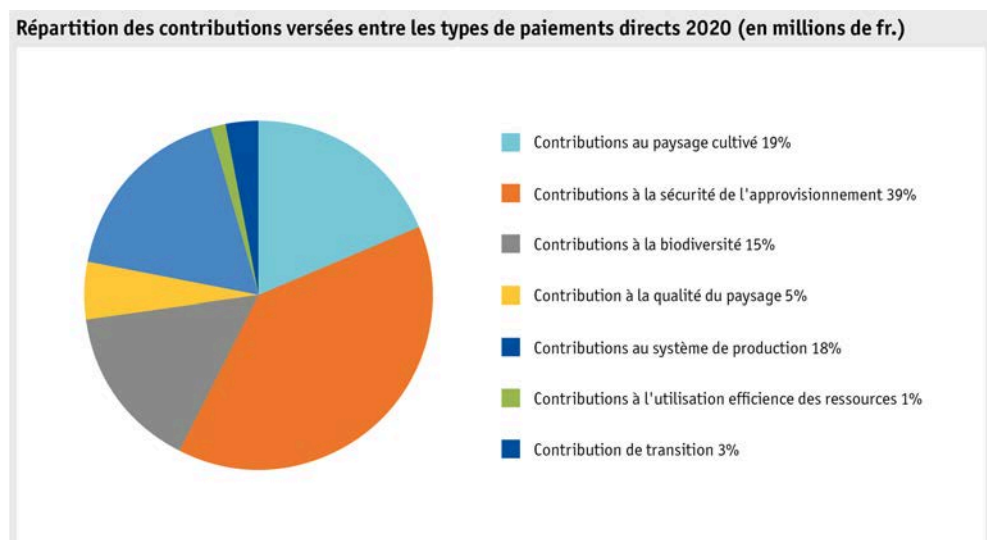
Sur les 48 217 (année précédente : 48 903) exploitations à l'année qui remplissent les critères de recensement fixés par la Confédération et qui ont été enregistrées dans le SIPA en 2020, 43 339 touchent des paiements directs (année précédente : 43 940).

**Nombre d'exploitations à l'année et d'exploitations d'estivage par canton en 2020**

**Répartition des moyens financiers**

Le graphique ci-dessous donne un aperçu de la répartition des moyens financiers dans le domaine des paiements directs.

**Aperçu des types de contributions**



Source: OFAG

## POLITIQUE &gt; PAIEMENTS DIRECTS



Les tableaux ci-dessous comprennent des données plus détaillées sur les différents types de contributions et sur les contributions versées en 2019 selon le canton, la région et la taille de l'exploitation :

**Aperçu des paiements directs par canton****Aperçu des paiements directs par région****Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de plaine et zone des collines)****Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de montagne I et II)****Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par classe de grandeur (zone de montagne III et IV)****Paiements directs à l'échelon de l'exploitation par région (plaine, collines, montagne)**

Mauro Ryser, OFAG, Unité de direction Paiements directs et développement rural

**Nombre d'exploitations à l'année et d'estivage par canton pour 2020**

Exploitation à l'année avec Pdir	
Canton	Nombre d'exploitations
ZH	2 714
BE	9 420
LU	4 149
UR	507
SZ	1 388
OW	554
NW	398
GL	325
ZG	479
FR	2 360
SO	1 117
BL	772
SH	445
AR	592
AI	407
SG	3 407
GR	2 026
AG	2 442
TG	2 024
TI	693
VD	2 938
VS	2 387
NE	676
GE	243
JU	915
<b>CH</b>	<b>43 378</b>

Exploitation d'estivage avec Pdir	
Canton	Nombre d'exploitations
ZH	7
BE	1 424
LU	240
UR	301
SZ	411
OW	247
NW	128
GL	117
ZG	5
FR	585
SO	54
BL	9
SH	1
AR	110
AI	142
SG	358
GR	934
AG	3
TG	0
TI	234
VD	641
VS	531
NE	150
GE	0
JU	100
<b>CH</b>	<b>6 732</b>

Source : OFAG



**Aperçu de tous les types de paiements directs selon les cantons 2020**

Canton	Contributions au paysage cultivé	Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Contributions à la biodiversité	Contributions à la qualité du paysage	Contributions au système de production	Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Contribution de transition	Réductions* / paiements préalables/ultérieurs / limitations	Total Paiements directs
ZH	8 371 260	68 706 746	30 140 494	8 493 550	28 949 930	2 684 893	5 147 365	- 821 475	151 672 763
BE	105 430 778	208 240 683	70 336 282	27 708 049	88 336 677	6 719 196	16 728 023	- 1 567 630	521 932 058
LU	26 949 221	79 432 227	29 860 295	9 809 228	49 605 315	5 722 567	7 767 457	- 591 494	208 554 815
UR	12 807 407	7 307 915	4 852 230	1 509 838	2 809 981	74 465	418 778	- 27 679	29 752 934
SZ	21 692 905	23 747 363	14 597 453	3 984 900	11 048 565	581 055	2 119 684	- 180 525	77 591 399
OW	12 048 630	8 474 517	3 825 325	1 691 913	5 019 458	190 298	676 578	- 59 310	31 867 409
NW	7 326 115	6 234 174	3 019 958	1 083 281	3 202 138	157 679	556 218	50 306	21 629 868
GL	9 521 868	7 336 581	4 176 297	1 337 178	3 586 645	56 757	580 658	3 410	26 599 394
ZG	3 529 670	10 383 255	6 338 861	1 285 922	5 535 976	505 609	938 930	14 055	28 532 278
FR	29 691 407	79 829 265	18 520 268	11 032 808	38 821 634	3 116 753	5 855 328	- 816 004	186 051 459
SO	7 024 777	31 625 231	13 916 443	4 078 854	13 599 415	1 462 356	2 407 563	- 265 941	73 848 697
BL	5 066 529	22 322 063	10 218 264	2 333 540	9 519 760	529 203	1 603 888	- 60 647	51 532 600
SH	1 270 198	14 932 967	7 642 265	1 446 385	4 734 041	1 010 946	793 607	- 400 453	31 429 956
AR	8 746 742	13 272 736	2 375 081	1 635 686	6 371 290	282 435	1 183 408	- 56 402	33 810 974
AI	5 965 212	8 004 241	1 689 023	645 230	4 351 656	244 417	719 278	- 26 368	21 592 690
SG	41 567 532	70 899 250	27 566 489	9 168 683	38 300 169	1 490 915	6 684 096	- 434 142	195 242 992
GR	79 825 279	59 098 628	39 596 588	11 152 733	29 846 655	462 772	4 100 750	- 235 751	223 847 653
AG	8 022 269	60 440 627	27 913 287	7 330 320	26 341 447	2 995 063	4 590 086	- 626 209	137 006 888
TG	3 210 481	47 575 467	14 691 666	5 993 417	26 231 509	2 312 064	3 912 246	- 525 166	103 401 684
TI	13 769 314	13 240 639	6 312 944	1 405 283	5 229 247	193 003	760 826	- 142 344	40 768 912
VD	39 363 529	113 270 185	39 207 676	16 003 789	42 373 795	5 784 254	5 321 954	- 598 622	260 726 560
VS	43 282 226	37 806 205	23 125 854	6 633 136	12 580 658	640 580	1 985 502	- 346 950	125 707 211
NE	13 182 932	34 470 912	8 189 654	4 158 930	13 728 582	597 795	1 894 078	- 2 859	76 220 023
GE	308 730	10 619 679	3 362 024	1 130 625	3 485 497	761 445	293 052	- 324 923	19 636 129
JU	17 386 666	42 353 979	14 928 964	5 616 169	19 861 118	901 597	2 842 307	- 271 726	103 619 074
<b>CH</b>	<b>525 361 677</b>	<b>1 079 625 533</b>	<b>426 403 685</b>	<b>146 669 442</b>	<b>493 471 158</b>	<b>39 478 115</b>	<b>79 881 657</b>	<b>- 8 314 849</b>	<b>2 782 576 418</b>

Zonen									
Tal	43 029 962	483 224 159	171 643 891	58 367 409	219 220 988	28 400 908	35 524 086	-4 609 367	1034 802 034
Hügel	41 859 434	153 276 240	55 503 410	17 680 166	75 298 738	5 551 377	11 729 072	-1 684 722	359 213 715
BZ I	63 181 718	130 510 781	36 100 049	15 403 636	62 248 445	2 888 628	10 058 082	- 867 325	319 524 013
BZ II	109 002 518	169 697 806	55 237 925	21 043 029	74 009 571	2 097 601	12 427 898	- 672 033	442 844 314
BZ III	83 348 273	86 379 316	39 800 153	13 814 133	37 859 408	373 017	6 097 567	- 446 515	267 225 353
BZ IV	57 145 117	56 537 231	36 528 394	9 916 682	24 834 008	166 585	4 044 952	- 323 296	188 849 673
SöG	127 794 656		31 589 864	10 444 387				288 409	170 117 316

\*Sans les contributions pour les programmes de protection des eaux et d'utilisation durable des ressources

Source : OFAG

**Aperçu des paiements directs 2020**

	Suisse 1000 Fr.	Région			
		Plaine 1000 Fr.	Collines 1000 Fr.	Montagne 1000 Fr.	Estivage 1000 Fr.
Contributions au paysage cultivé	525 362	43 024	104 866	248 472	129 000
Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert	139 984	3 791	39 377	96 816	
Contribution pour surfaces en pente	126 694	14 290	37 066	75 338	
Contribution pour surfaces en forte pente	11 261	28	622	10 611	
Contribution pour surfaces viticoles en pente	11 795	5 601	3 125	3 069	
Contribution de mise à l'alpage	106 627	19 314	24 675	62 638	
Contribution d'estivage	129 000				129 000
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	1 079 626	483 224	283 787	312 614	
Contribution de base	807 705	382 718	205 592	219 394	
Contribution pour la production dans des conditions difficiles	159 265	6 232	61 706	91 328	
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes	112 655	94 274	16 489	1 893	
Contributions à la biodiversité	426 404	171 644	91 592	131 169	31 999
Contribution pour la qualité	317 830	129 810	67 751	88 270	31 999
Contribution pour la mise en réseau	108 574	41 834	23 842	42 898	
Contribution à la qualité du paysage	146 669	58 366	33 074	44 744	10 485
Contributions au système de production	493 471	219 221	137 547	136 703	
Contribution pour l'agriculture biologique	63 727	33 984	12 264	17 479	
Contribution pour la culture extensive de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles et de colza	33 899	25 936	7 401	562	
Contribution pour la production de lait et de viande basée sur les herbages	111 902	26 932	33 098	51 872	
Contributions au bien-être des animaux	283 943	132 369	84 784	66 790	
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	39 478	28 401	8 440	2 637	
Contribution pour des techniques d'épandage diminuant les émissions	13 708	7 307	4 332	2 070	
Contribution pour des techniques culturales préservant le sol	16 052	13 497	2 358	197	
Contribution pour l'utilisation de techniques d'application précise des produits phytosanitaires	2 017	1 693	277	47	
Contributions pour la réduction des produits phytosanitaires dans l'arboriculture fruitière, dans la viticulture et dans la culture de betteraves sucrières	4 723	4 018	583	122	
Contribution pour l'alimentation biphasé des porcs appauvrie en matière azotée	2 978	1 886	890	202	
Contribution de transition	79 882	35 524	21 787	22 570	
Réductions / paiements antérieurs et ultérieurs / limitations,	8 603 258	4 609 367	2 551 047	1 446 259	- 3 416
<b>Total des paiements directs</b>	<b>2 782 576</b>	<b>1 034 795</b>	<b>678 543</b>	<b>897 463</b>	<b>171 776</b>

Remarque : les contributions pour les programmes de protection des eaux et d'utilisation durable des ressources font partie du budget des paiements directs, mais ne sont pas comprises dans l'OPD: 12 millions de francs

Source : OFAG

**Paievements directs par exploitation<sup>1</sup> : selon les zones et les classes de grandeur 2020<sup>4</sup>**

Paramètre	Unité	Zone de plaine			Zone des collines		
		10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU	10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	134	228	248	103	111	120
Exploitations représentées	Nombre	2 227	3 847	3 864	1 379	1 373	1 172
Surface agricole utile	ha	15.96284	25.117	37.73825	15.0856	24.5553	38.0863
<b>Paievements directs selon l'ordonnance sur les paievements directs (OPD)<sup>1</sup></b>							
Contributions au paysage cultivé	Fr.	1 258	2 431	2 803	4 799	6 205	10 449
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	15 872	25 269	38 664	17 427	28 021	43 338
Contributions à la biodiversité	Fr.	5 866	9 308	15 188	5 249	10 981	17 174
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	2 445	3 606	5 192	2 648	3 886	6 051
Contributions au système de production	Fr.	9 929	13 668	17 458	9 252	14 855	19 834
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	1 158	1 685	2 511	664	1 353	1 885
Contribution de transition	Fr.	1 622	2 359	3 179	1 605	2 472	3 441
<b>Total paievements directs selon l'OPD</b>	<b>Fr.</b>	<b>37 615</b>	<b>57 595</b>	<b>84 138</b>	<b>41 216</b>	<b>66 857</b>	<b>100 963</b>
Autres contributions <sup>2</sup>	Fr.	1 709	3 354	7 044	549	1 084	1 622
<b>Prestation brute<sup>3</sup></b>	<b>Fr.</b>	<b>291 000</b>	<b>363 798</b>	<b>488 869</b>	<b>224 253</b>	<b>318 055</b>	<b>456 867</b>
dont paievements directs	Fr.	40 752	62 685	94 677	43 251	70 060	106 237
Part des paievements directs à la prestation brute	Fr.	14	17	19	19	22	23
Paievements directs par ha SAU	Fr./ha	2 553	2 496	2 509	2 867	2 853	2 789

<sup>1</sup> Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paievements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

<sup>2</sup> Contributions à des cultures particulières, Contributions In situ et Suppléments pour les céréales

<sup>3</sup> Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

<sup>4</sup> Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source : Agroscope

**Paielements directs par exploitation<sup>1</sup> : selon les zones et les classes de grandeur 2020<sup>4</sup>**

Paramètre	Unité	Zone de montagne I			Zone de montagne II		
		10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU	10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	77	67	53	100	99	79
Exploitations représentées	Nombre	1370	1040	805	2047	1739	1191
Surface agricole utile	ha	15.1483	24.2947	36.8437	14.8912	24.7929	37.0883
<b>Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)<sup>1</sup></b>							
Contributions au paysage cultivé	Fr.	9 099	13 714	18 280	13 821	18 856	24 642
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	17 257	27 924	42 808	16 658	27 137	41 765
Contributions à la biodiversité	Fr.	5 360	8 278	10 844	6 426	11 996	12 227
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	2 677	3 926	6 011	2 848	4 721	5 360
Contributions au système de production	Fr.	8 880	13 240	21 767	7 528	12 441	19 359
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	408	655	1 086	99	411	596
Contribution de transition	Fr.	1 693	2 459	3 039	1 487	2 220	3 240
<b>Total paielements directs selon l'OPD</b>	<b>Fr.</b>	<b>44 892</b>	<b>69 435</b>	<b>102 676</b>	<b>48 334</b>	<b>76 918</b>	<b>106 287</b>
Autres contributions <sup>2</sup>	Fr.	45	225	402	20	35	87
<b>Prestation brute<sup>3</sup></b>	<b>Fr.</b>	<b>188 913</b>	<b>248 754</b>	<b>341 417</b>	<b>155 389</b>	<b>223 457</b>	<b>320 665</b>
dont paielements directs	Fr.	46 997	73 113	108 340	53 569	84 580	114 961
Part des paielements directs à la prestation brute	%	25	29	32	34	38	36
Paielements directs par ha SAU	Fr./ha	3 102	3 009	2 941	3 597	3 411	3 100

<sup>1</sup> Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paielements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

<sup>2</sup> Contributions à des cultures particulières, Contributions In situ et Suppléments pour les céréales

<sup>3</sup> Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

<sup>4</sup> Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source : Agroscope

**Paielements directs par exploitation<sup>1</sup> : selon les zones et les classes de grandeur 2020<sup>4</sup>**

Paramètre	Unité	Zone de montagne III			Zone de montagne IV		
		10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU	10 – 20 ha SAU	20 – 30 ha SAU	30 – 50 ha SAU
Exploitations de référence	Nombre	40	41	30	23	24	31
Exploitations représentées	Nombre	770	810	444	411	424	583
Surface agricole utile	ha	14.5599	24.5408	36.6446	15.41817	24.059742	37.86295
<b>Paielements directs selon l'ordonnance sur les paielements directs (OPD)<sup>1</sup></b>							
Contributions au paysage cultivé	Fr.	19 056	29 677	35 255	18 731	25 328	38 344
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	16 122	27 060	40 611	16 510	26 154	39 442
Contributions à la biodiversité	Fr.	7 936	12 166	18 638	9 947	14 056	27 276
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	3 438	4 950	8 231	4 469	4 749	7 148
Contributions au système de production	Fr.	7 000	12 469	20 700	5 565	10 218	18 397
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	57	94	263	55	39	315
Contribution de transition	Fr.	1 222	1 948	2 772	1 580	1 870	2 928
<b>Total paielements directs selon l'OPD</b>	<b>Fr.</b>	<b>54 155</b>	<b>87 394</b>	<b>125 181</b>	<b>55 761</b>	<b>81 295</b>	<b>132 930</b>
Autres contributions <sup>2</sup>	Fr.	36	27	145	0	0	40
<b>Prestation brute<sup>3</sup></b>	<b>Fr.</b>	<b>128 301</b>	<b>213 293</b>	<b>269 998</b>	<b>121 068</b>	<b>164 321</b>	<b>278 688</b>
dont paielements directs	Fr.	61 803	97 265	134 607	64 869	88 792	149 591
Part des paielements directs à la prestation brute	%	48	46	50	54	54	54
Paielements directs par ha SAU	Fr./ha	4 245	3 963	3 673	4 207	3 690	3 951

<sup>1</sup> Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paielements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

<sup>2</sup> Contributions à des cultures particulières, Contributions In situ et Suppléments pour les céréales

<sup>3</sup> Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

<sup>4</sup> Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source : Agroscope

**Paiements directs par exploitation<sup>1</sup>: selon les zones et les classes de grandeur 2020<sup>4</sup>**

Paramètre	Unité	Toutes les exploitations	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne
Exploitations de référence	Nombre	2 268	948	727	593
Exploitations représentées	Nombre	33 371	14 079	9 105	10 187
Surface agricole utile	ha	27.03040322	29.47100737	24.8335033	25.62082332
<b>Paiements directs selon l'ordonnance sur les paiements directs (OPD)<sup>1</sup></b>					
Contributions au paysage cultivé	Fr.	10 361	2 306	9 563	22 208
Contributions à la sécurité de l'approvisionnement	Fr.	29 005	30 007	28 359	28 198
Contributions à la biodiversité	Fr.	10 996	11 333	9 449	11 914
Contribution à la qualité du paysage	Fr.	4 329	4 205	4 032	4 767
Contributions au système de production	Fr.	13 638	13 751	14 229	12 952
Contributions à l'utilisation efficiente des ressources	Fr.	1 236	2 043	1 059	277
Contribution de transition	Fr.	2 232	2 329	2 264	2 069
<b>Total paiements directs selon l'OPD</b>	<b>Fr.</b>	<b>70 971</b>	<b>65 149</b>	<b>68 157</b>	<b>81 532</b>
Autres contributions <sup>2</sup>	Fr.	2 250	4 798	770	50
<b>Prestation brute<sup>3</sup></b>	<b>Fr.</b>	<b>350 698</b>	<b>462 802</b>	<b>313 908</b>	<b>228 640</b>
dont paiements directs	Fr.	77 526	72 472	71 752	89 673
Part des paiements directs à la prestation brute	%	22	16	23	39
Paiements directs par ha SAU	Fr./ha	2 868	2 459	2 889	3 500

<sup>1</sup> Les résultats se fondent sur les données SIPA concernant les paiements directs des exploitations du dépouillement centralisé d'Agroscope

<sup>2</sup> Contributions à des cultures particulières, Contributions In situ et Suppléments pour les céréales

<sup>3</sup> Les résultats se fondent sur les données du dépouillement centralisé d'Agroscope

Les év. différences sont dues à des contributions (cantonales, etc.) supplémentaires et à des délimitations différentes

<sup>4</sup> Sans les types d'exploitation cultures spéciales et transformation

Source : Agroscope

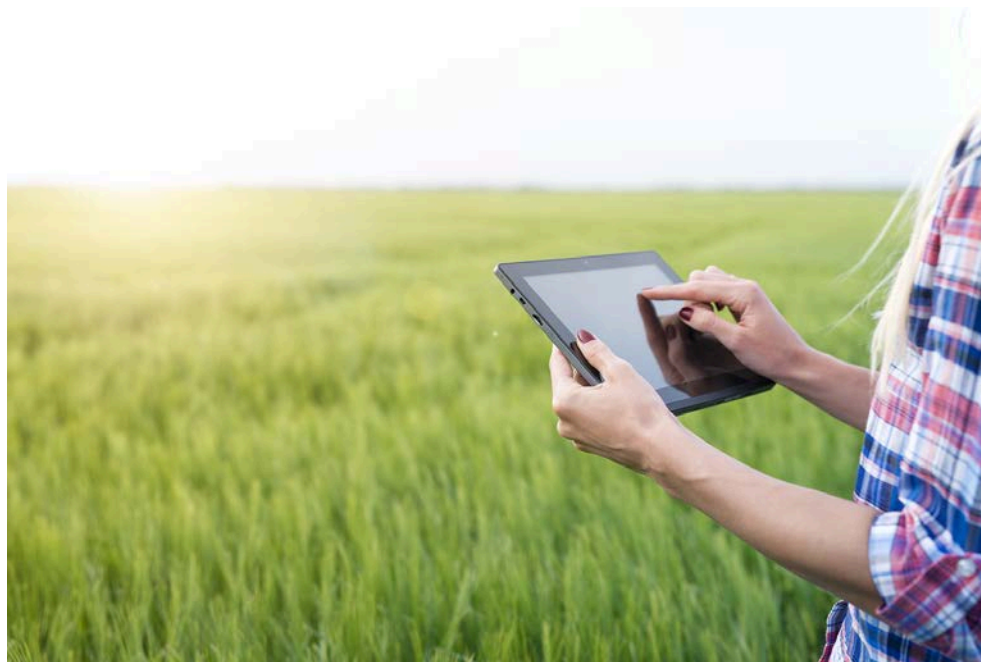


## Exécution

**Le système de contrôle basé sur les risques a été introduit en 2020. Après une année, les premiers résultats positifs ont été atteints. Malgré les difficultés liées à la pandémie, il a été possible de réaliser plus de 40 % des contrôles relatifs au bien-être des animaux sans préavis dans toute la Suisse. La protection contre l'érosion et la couverture végétale, la protection des végétaux, les bordures tampon de toutes sortes, ainsi que la part de pâturage dans les SRPA, étaient les domaines présentant des risques plus élevés pour 2020 et ont été spécifiquement contrôlés en fonction des risques.**

## Contrôles

En 2020, un total de 43 378 exploitations à l'année et 6732 exploitations d'estivage ont obtenu des paiements directs. Dans 6801 exploitations à l'année (16 %) et 198 exploitations d'estivage (3 %), certaines dispositions (y compris la protection des animaux) n'étaient pas entièrement remplies et des manquements ont été signalés par les contrôleurs. Ces manquements ont conduit à des réductions de paiements directs à hauteur d'environ 7,8 millions de francs au total dans les exploitations à l'année et environ 245 000 francs dans les exploitations d'estivage. En moyenne, les réductions étaient de 1149 francs par exploitation à l'année sanctionnée. La part des exploitations à l'année faisant l'objet de réductions a diminué de 2 % pour atteindre 16 %. Les résultats se fondent sur le système d'information sur la politique agricole (SIPA), auquel les cantons transmettent le total des réductions de toutes les exploitations. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des réductions concernant les exploitations à l'année par canton.



Le tableau ci-dessous donne un aperçu des réductions concernant les exploitations d'estivage par canton.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Acontrol comprend les résultats détaillés de chaque contrôle dans la production primaire. En 2020, la qualité des données de contrôle des paiements directs s’est encore améliorée par rapport à l’année précédente. Le tableau suivant montre un extrait des données de contrôle 2020 tirées d’Acontrol.

Contrôles dans les exploitations à l’année ayant droit aux paiements directs\*

Domaine de contrôle	Exploitations (total)		Exploitations contrôlées		Exploitations avec manquement		Contrôles		Contrôles avec manquement		Contrôles non annoncés	
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%	Nombre	%		
Prestations écologiques requises (PER)	43 369	9 658	22	1 299	13	9 997	1 326		1 627	16		
Agriculture biologique	7 274	3 916	54	331	8	4 023	329		250	6		
Production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH)	29 700	5 175	17	250	5	5 301	252		874	16		
Contributions à l’efficacité des ressources (CER)	18 800	2 675	14	332	12	2 722	341	13	204	7		
Bien-être des animaux (SST et SRPA)	35 162	11 418	32	1 054	9	11 874	1 069	9	5 054	43		
Surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)	43 369	8 394	19	831	10	8 846	876	10	1 264	14		
Production extensive (Extenso)	13 835	1 994	14	43	2	2 004	43	43	312	16		

Source : SIPA, Acontrol et cantons

\* Excepté les exploitations recevant uniquement des paiements supplémentaires et excepté les domaines de contrôle de la sécurité des aliments, de la santé des animaux et de la protection des animaux. Le nombre d’exploitations pour les SST et SRPA, ainsi que les CER et Extenso, concerne une inscription dans un moins d’un des programmes proposés dans ces domaines.

Lors d’un contrôle dans l’exploitation, plusieurs domaines de contrôle, comme p. ex. les prestations écologiques requises (PER) et le bien-être des animaux, peuvent être combinés ; c’est à dire qu’ils sont contrôlés en même temps. Il peut arriver qu’une exploitation soit contrôlée plus d’une fois par an si un contrôleur y a constaté un manquement, par exemple si un deuxième contrôle est décidé. C’est pourquoi, pour certains domaines de contrôle, le nombre de contrôle est légèrement plus élevé que celui des exploitations contrôlées.

En 2020, la réalisation des exigences liées PER a été contrôlée dans 22 % des exploitations ayant droit aux paiements directs. Les contributions à la biodiversité, les contributions Extenso, les contributions à l’utilisation efficace des ressources (CER) ainsi que celles liées la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) ont été contrôlées dans respectivement 19 %, 14 %, 14 % et 17 % des exploitations. En ce qui concerne les programmes bien-être des animaux SST et SRPA, des contrôles ont été réalisés dans environ 32 % des exploitations. 43 % de ces contrôles n’ont pas été annoncés ; ce faisant, l’exigence minimale de 40 % a été largement dépassée. La part des exploitations contrôlées présentant des manquements se situe entre 2 % pour les contributions Extenso et 13 % pour les PER. Des tableaux détaillés comprenant les données de contrôle par canton figurent à la fin de l’article.

Les dispositions en matière d’estivage (sans la protection des animaux) ont été contrôlées dans 1082 exploitations en 2020, donc environ 16 % des exploitations d’estivage. 12 % de ces contrôles ont révélé des manquements qui ont conduit à des sanctions. Des réductions sont également appliquées aux exploitations d’estivage les manquements relatifs à la protection des animaux s’il existe une décision exécutoire. Pour cette raison, les chiffres du SIPA comprennent davantage d’exploitations faisant l’objet de réductions que les données Acontrol.



POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Contrôles dans les exploitations d'estivage ayant droit aux paiements directs\*

Domaine de contrôle	Exploitations (total)		Exploitations contrôlées		Exploitation avec manquement		Contrôles		Contrôles avec manquement		Contrôles non annoncés	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Contributions d'estivage	6 674	1 082	16	128	12	1 104	136	12	43	4		

Sources : SIPA, Acontrol et cantons

\* À l'exception des exploitations d'estivage bénéficiant exclusivement de contributions à la biodiversité et de contributions à la qualité du paysage et sans les domaines de contrôle de la sécurité alimentaire, de la santé animale et du bien-être des animaux.

Les tableaux ci-dessous montrent un aperçu des contrôles effectués selon le canton et les différents domaines de contrôle.

### Autorisations spéciales dans le domaine de la protection des végétaux

Dans le cadre des PER, l'utilisation des produits phytosanitaires est soumise à certaines restrictions. Dans des conditions particulières et lorsque cela se justifie, les agriculteurs peuvent demander aux services phytosanitaires cantonaux des autorisations spéciales pour traiter les cultures à l'aide de produits phytosanitaires complémentaires, en vertu de l'annexe 1, ch. 6.4, de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD). En 2020, 4524 (année précédente : 2861) autorisations spéciales ont été octroyées pour environ 20295 hectares (année précédente : 12 144 ha) de surfaces agricoles utiles. Au total, le nombre des autorisations spéciales délivrées est plus élevé que lors des années précédentes. Cela s'explique par le nombre élevé d'autorisations spéciales pour l'utilisation d'herbicides à la fin de l'automne. L'année sous rapport, les conditions n'étaient favorables à un traitement avec des herbicides que peu après le 1<sup>er</sup> novembre, date jusqu'à laquelle le traitement est autorisé sans autorisation spéciale. En outre, un grand nombre d'autorisations spéciales ont été délivrées pour la lutte contre l'altise dans la culture de colza et de betteraves sucrières. Dans plusieurs cantons du Plateau, des autorisations spéciales temporaires régionales ont été attribuées dans ce contexte pour un traitement au maximum.

### Autorisations spéciales accordées dans le domaine de la protection des végétaux en 2020

**POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS**


<b>Total</b>	<b>Autorisations</b>	<b>Surface</b>		
<b>Catégorie</b>	<b>Nombre d'exploitations</b>	<b>% de toutes les exploitations</b>	<b>ha</b>	<b>% de la surface totale</b>
Application de produits phytosanitaires pendant l'interdiction de traiter en hiver	1 078	24	5 164	25
Emploi d'insecticides granulés (notamment contre le ver fil de fer)	256	6	1 130	6
Céréales : lutte contre le criocère des céréales	96	2	540	3
Pommes de terre : lutte contre le doryphore	194	4	839	4
Légumineuses, tournesols, tabac : lutte contre les pucerons	22	1	92	0
Autre lutte contre les organismes nuisibles dans les grandes cultures*	2 720	61	12 181	59
Herbages permanents : traitement de surfaces	19	0	130	1
Utilisation d'herbicides non sélectifs	118	3	195	1
Cultures maraîchères	0	0	0	0
Arboriculture	19	0	23	1
Viticulture**	2	0	1	0
<b>Total</b>	<b>4 524</b>	<b>100</b>	<b>20 295</b>	<b>100</b>

\* En raison de la pression élevée exercée par les organismes nuisibles à partir de la mi-septembre dans les cultures de colza, des autorisations spéciales régionales pour un traitement ont été délivrées dans plusieurs cantons. \*\*Dans le canton de TG, une autorisation spéciale a été accordée pour la viticulture (254 ha).

Claudia Blumenstein, Judith Flechtner, OFAG, secteur Paiements directs – Bases, (contrôles) Laurent Nyffenegger, OFAG, secteur Paiements directs – Programmes, (autorisations spéciales)

**Réductions des paiements directs en 2020 dans les exploitations à l'année**

Canton	Réductions des paiements directs	Exploitations recevant des paiements directs	Exploitations sanctionnées par des réductions	Part d'exploitations sanctionnées par des réductions	Réduction moyenne par exploitation
	Francs	Nombre	Nombre	%	Francs
ZH	525 245	2 714	479	18	1 097
BE	1 915 172	9 420	1 700	18	1 127
LU	527 783	4 149	507	12	1 041
UR	29 700	507	54	11	550
SZ	67 001	1 388	148	11	453
OW	60 751	554	62	11	980
NW	38 760	398	99	25	392
GL	16 901	325	22	7	768
ZG	9 769	479	10	2	977
FR	739 211	2 360	459	19	1 610
SO	195 641	1 117	125	11	1 565
BL	31 738	772	25	3	1 270
SH	34 829	445	47	11	741
AR	61 465	592	42	7	1 463
AI	41 738	407	54	13	773
SG	625 149	3 407	513	15	1 219
GR	465 358	2 026	443	22	1 050
AG	409 583	2 442	343	14	1 194
TG	401 593	2 024	423	21	949
TI	131 681	693	118	17	1 116
VD	658 497	2 938	492	17	1 338
VS	374 141	2 387	465	19	805
NE	178 941	676	62	9	2 886
GE	106 287	243	54	22	1 968
JU	169 159	915	55	6	3 076
<b>Suisse</b>	<b>7 816 094</b>	<b>43 378</b>	<b>6 801</b>	<b>16</b>	<b>1 149</b>

Source : SIPA, y compris les exploitations astreintes à une réduction de 100% des paiements directs

**Réductions des paiements directs en 2020 dans les exploitations d'estivage**

Canton	Réductions des paiements directs	Exploitations recevant des paiements directs	Exploitations d'estivage sanctionnées par des réductions	Part d'exploitations d'estivage sanctionnées par des réductions
	Francs	Nombre	Nombre	%
ZH	0	7	0	0
BE	60 957	1 424	73	5
LU	928	240	1	0
UR	8 633	301	18	6
SZ	1 469	411	10	2
OW	550	247	6	2
NW	4 565	128	7	5
GL	400	117	2	2
ZG	0	5	0	0
FR	17 972	585	17	3
SO	200	54	1	2
BL	0	9	0	0
SH	0	1	0	0
AR	0	110	0	0
AI	1 200	142	2	1
SG	3 400	358	2	1
GR	16 434	934	21	2
AG	0	3	0	0
TG	0	0	0	0
TI	200	234	1	0
VD	116 032	641	26	4
VS	8 848	531	8	2
NE	400	150	2	1
GE	0	0	0	0
JU	3 000	100	1	1
<b>Suisse</b>	<b>245 188</b>	<b>6 732</b>	<b>198</b>	<b>3</b>

Source : SIPA, y compris les exploitations astreintes à une réduction de 100% des paiements directs

**Contrôles 2020 dans les exploitations à l'année dans le domaine des PER**

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	2 441	385	16	31	8	394	31	8
AI	407	84	21	15	18	89	15	17
AR	592	100	17	5	5	101	5	5
BE	9 420	1 538	16	216	14	1 548	217	14
BL	772	92	12	12	13	94	13	14
FR	2 360	687	29	109	16	702	110	16
GE	243	80	33	11	14	80	12	15
GL	325	60	18	10	17	60	10	17
GR	2 024	355	18	87	25	359	88	25
JU	915	91	10	13	14	92	13	14
LU	4 147	1 211	29	85	7	1 212	85	7
NE	676	160	24	12	8	161	12	7
NW	398	132	33	5	4	132	5	4
OW	554	70	13	3	4	70	3	4
SG	3 407	763	22	86	11	821	96	12
SH	445	70	16	15	21	77	18	23
SO	1 117	343	31	24	7	346	24	7
SZ	1 386	193	14	32	17	187	25	13
TG	2 024	424	21	92	22	433	97	22
TI	693	76	11	19	25	77	19	25
UR	507	88	17	4	5	91	4	4
VD	2 938	577	20	53	9	626	55	9
VS	2 387	865	36	212	25	975	220	23
ZG	479	126	26	7	6	132	8	6
ZH	2 712	1 088	40	141	13	1 138	141	12
<b>CH</b>	<b>43 369</b>	<b>9 658</b>	<b>22</b>	<b>1 299</b>	<b>13</b>	<b>9 997</b>	<b>1 326</b>	<b>13</b>

Sources : SIPA, Acontrol et cantons

**Contrôles 2020 dans les exploitations d'estivage**

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitations contrôlées avec manquement	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	3	0	0	0	0	0	0	0
AI	142	32	23	3	9	32	3	9
AR	107	11	10	0	0	11	0	0
BE	1 411	239	17	22	9	240	23	10
BL	9	0	0	0	0	0	0	0
FR	582	100	17	5	5	100	5	5
GE	0	0	0	0	0	0	0	0
GL	117	15	13	2	13	15	2	13
GR	932	197	21	34	17	217	36	17
JU	99	5	5	1	20	5	1	20
LU	240	26	11	4	15	26	4	15
NE	148	19	13	0	0	19	0	0
NW	127	18	14	3	17	18	3	17
OW	247	29	12	6	21	29	6	21
SG	356	41	12	3	7	41	3	7
SH	1	0	0	0	0	0	0	0
SO	54	6	11	0	0	6	0	0
SZ	411	43	10	16	37	43	16	37
TG	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	234	43	18	6	14	43	6	14
UR	280	43	15	15	35	43	19	44
VD	631	167	26	6	4	168	7	4
VS	531	48	9	2	4	48	2	4
ZG	5	0	0	0	0	0	0	0
ZH	7	0	0	0	0	0	0	0
<b>CH</b>	<b>6 674</b>	<b>1 082</b>	<b>16</b>	<b>128</b>	<b>12</b>	<b>1 104</b>	<b>136</b>	<b>12</b>

Sources : SIPA, Acontrol et cantons

**Contrôles 2020 dans les exploitations à l'année dans le domaine PLVH**

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquement	Exploitat. contrôlées avec manquem.	Contrôles	Contrôles avec manquement	Contrôles avec manquement
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	1 271	152	12	8	5	152	8	5
AI	357	39	11	0	0	39	0	0
AR	551	71	13	3	4	72	3	4
BE	6 772	873	13	52	6	873	52	6
BL	479	45	9	3	7	45	3	7
FR	1 613	210	13	17	8	210	17	8
GE	58	30	52	1	3	30	1	3
GL	317	53	17	6	11	53	6	11
GR	1 798	233	13	30	13	234	30	13
JU	657	82	12	3	4	83	3	4
LU	3 136	438	14	14	3	438	14	3
NE	528	135	26	3	2	135	3	2
NW	371	108	29	1	1	108	1	1
OW	516	62	12	3	5	62	3	5
SG	2 900	413	14	19	5	441	21	5
SH	102	11	11	0	0	11	0	0
SO	613	86	14	3	3	86	3	3
SZ	1 226	146	12	1	1	146	1	1
TG	1 003	124	12	2	2	213	2	1
TI	474	32	7	5	16	32	5	16
UR	491	66	13	1	2	66	1	2
VD	1 487	361	24	12	3	367	12	3
VS	1 399	232	17	26	11	232	26	11
ZG	353	44	12	0	0	44	0	0
ZH	1 228	1 129	92	37	3	1 129	37	3
<b>CH</b>	<b>29 700</b>	<b>5 175</b>	<b>17</b>	<b>250</b>	<b>5</b>	<b>5 301</b>	<b>252</b>	<b>5</b>

Sources : SIPA, Acontrol et cantons

**Contrôles 2020 dans les exploitations à l'année dans le domaine du bien-être des animaux**

Canton	Exploit. (total)	Exploit. avec contrôles	Exploitat. contrôlées	Exploit. avec manquem.	Exploit. contrôlées avec manquem.	Contrôles	Contrôles avec manquem.	Contrôles avec manquem.	Contrôles non annoncés	Contrôles non annoncés
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%	Nombre	%
AG	1 730	462	27	26	6	470	26	6	383	81
AI	380	195	51	16	8	198	16	8	69	35
AR	560	201	36	16	8	201	16	8	70	35
BE	8 188	2 986	36	259	9	3 083	261	8	724	23
BL	638	16	3	3	19	17	4	24	12	71
FR	2 060	712	35	85	12	751	86	11	347	46
GE	80	18	23	2	11	18	2	11	6	33
GL	305	105	34	3	3	105	3	3	84	80
GR	1 919	531	28	47	9	556	48	9	492	88
JU	846	101	12	17	17	94	17	18	38	40
LU	3 718	1 574	42	140	9	1 688	140	8	430	25
NE	580	87	15	13	15	87	13	15	39	45
NW	311	127	41	11	9	127	11	9	48	38
OW	483	82	17	13	16	83	13	16	46	55
SG	2 961	998	34	81	8	1 086	88	8	715	66
SH	259	39	15	0	0	40	0	0	33	83
SO	921	319	35	15	5	335	15	4	185	55
SZ	1 177	180	15	10	6	181	11	6	109	60
TG	1 512	486	32	27	6	503	28	6	203	40
TI	516	139	27	40	29	139	40	29	76	55
UR	427	113	26	4	4	113	4	4	57	50
VD	1 909	583	31	53	9	583	53	9	308	53
VS	1 299	405	31	81	20	442	81	18	157	36
ZG	428	126	29	5	4	132	5	4	33	25
ZH	1 955	833	43	87	10	842	88	10	390	46
<b>CH</b>	<b>35 162</b>	<b>11 418</b>	<b>32</b>	<b>1 054</b>	<b>9</b>	<b>11 874</b>	<b>1 069</b>	<b>9</b>	<b>5 054</b>	<b>43</b>

Sources : SIPA, Acontrol et cantons



**Contrôles 2020 dans les exploitations à l'année dans le domaine des CER**

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manquem.	Exploitations contrôlées avec manquem.	Contrôles	Contrôles avec manquem.	Contrôles avec manquem.
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	1 554	131	8	3	2	131	3	2
AI	164	48	29	0	0	48	0	0
AR	181	0	0	0	0	0	0	0
BE	4 340	528	12	137	26	535	140	26
BL	312	0	0	0	0	0	0	0
FR	1 194	163	14	30	18	163	30	18
GE	143	87	61	4	5	87	4	5
GL	43	1	2	0	0	1	0	0
GR	320	60	19	3	5	61	3	5
JU	340	25	7	0	0	25	0	0
LU	2 603	297	11	10	3	298	10	3
NE	231	7	3	0	0	7	0	0
NW	126	64	51	2	3	64	2	3
OW	170	63	37	0	0	63	0	0
SG	924	146	16	32	22	160	34	21
SH	334	47	14	2	4	49	4	8
SO	698	92	13	8	9	92	8	9
SZ	473	56	12	0	0	56	0	0
TG	1 029	225	22	26	12	235	26	11
TI	103	7	7	0	0	7	0	0
UR	76	37	49	0	0	37	0	0
VD	1 580	219	14	32	15	230	34	15
VS	228	52	23	14	27	52	14	27
ZG	214	0	0	0	0	0	0	0
ZH	1 420	320	23	29	9	321	29	9
<b>CH</b>	<b>18 800</b>	<b>2 675</b>	<b>14</b>	<b>332</b>	<b>12</b>	<b>2 722</b>	<b>341</b>	<b>13</b>

Sources : SIPA, Acontrol et cantons

**Contrôles 2020 dans les exploitations à l'année dans le domaine du bio**

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manque	Exploitations contrôlées avec manque	Contrôles	Contrôles avec manque	Contrôles avec manque
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	283	50	18	1	2	50	1	2
AI	26	29	112	2	7	29	2	7
AR	131	39	30	5	13	39	5	13
BE	1 371	990	72	78	8	996	78	8
BL	152	8	5	1	13	8	1	13
FR	221	76	34	4	5	77	4	5
GE	44	37	84	7	19	37	7	19
GL	97	22	23	1	5	22	1	5
GR	1 294	266	21	88	33	267	88	33
JU	187	167	89	14	8	173	14	8
LU	448	454	101	19	4	455	19	4
NE	109	95	87	9	9	101	9	9
NW	81	26	32	2	8	26	2	8
OW	188	187	99	8	4	187	8	4
SG	485	98	20	7	7	148	7	5
SH	38	20	53	4	20	22	6	27
SO	171	76	44	7	9	76	7	9
SZ	170	46	27	4	9	46	0	0
TG	346	177	51	21	12	179	21	12
TI	153	20	13	4	20	20	4	20
UR	61	23	38	1	4	24	1	4
VD	354	355	100	14	4	364	14	4
VS	346	150	43	8	5	169	8	5
ZG	91	86	95	3	3	87	3	3
ZH	427	419	98	19	5	421	19	5
<b>CH</b>	<b>7 274</b>	<b>3 916</b>	<b>54</b>	<b>331</b>	<b>8</b>	<b>4 023</b>	<b>329</b>	<b>8</b>

Sources : SIPA, Acontrol et cantons

**Contrôles 2020 dans les exploitations à l'année dans le domaine du SPB**

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manque-	Exploitations contrôlées avec	Contrôles	Contrôles avec manque-	Contrôles avec manque-
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	2 441	347	14	37	11	350	37	11
AI	407	81	20	9	11	88	9	10
AR	592	121	20	3	2	127	3	2
BE	9 420	2 649	28	269	10	2 756	272	10
BL	772	1	0	0	0	1	0	0
FR	2 360	493	21	27	5	499	27	5
GE	243	76	31	11	14	85	12	14
GL	325	59	18	0	0	59	0	0
GR	2 024	502	25	104	21	555	110	20
JU	915	168	18	18	11	181	18	10
LU	4 147	630	15	29	5	630	29	5
NE	676	64	9	0	0	64	0	0
NW	398	118	30	8	7	118	8	7
OW	554	77	14	11	14	78	11	14
SG	3 407	740	22	93	13	890	114	13
SH	445	48	11	7	15	52	10	19
SO	1 117	245	22	17	7	246	17	7
SZ	1 386	122	9	8	7	122	8	7
TG	2 024	177	9	11	6	190	11	6
TI	693	91	13	27	30	91	27	30
UR	507	151	30	33	22	183	34	19
VD	2 938	371	13	27	7	376	27	7
VS	2 387	467	20	37	8	504	47	9
ZG	479	36	8	1	3	36	1	3
ZH	2 712	560	21	44	8	565	44	8
<b>CH</b>	<b>43 369</b>	<b>8 394</b>	<b>19</b>	<b>831</b>	<b>10</b>	<b>8 846</b>	<b>876</b>	<b>10</b>

Sources : SIPA, Acontrol et cantons

**Contrôles 2020 dans les exploitations à l'année dans le domaine du extenso**

Canton	Exploitations (total)	Exploitations avec contrôles	Exploitations contrôlées	Exploitations avec manque-	Exploitations contrôlées avec	Contrôles	Contrôles avec manque-	Contrôles avec manque-
	Nombre	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre	%
AG	1 398	201	14	1	0	201	1	0
AI	14	2	14	0	0	2	0	0
AR	0	0	0	0	0	0	0	0
BE	3 510	536	15	13	2	536	13	2
BL	429	0	0	0	0	0	0	0
FR	1 061	138	13	5	4	138	5	4
GE	175	62	35	2	3	62	2	3
GL	2	2	100	0	0	2	0	0
GR	223	43	19	1	2	43	1	2
JU	508	3	1	0	0	3	0	0
LU	1 038	200	19	2	1	200	2	1
NE	199	18	9	0	0	18	0	0
NW	0	0	0	0	0	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0	0	0
SG	218	44	20	1	2	47	1	2
SH	295	30	10	0	0	30	0	0
SO	587	87	15	2	2	87	2	2
SZ	12	0	0	0	0	0	0	0
TG	811	86	11	4	5	87	4	5
TI	42	5	12	1	20	6	1	17
UR	0	0	0	0	0	0	0	0
VD	1 771	6	0	0	0	6	0	0
VS	93	40	43	4	10	40	4	10
ZG	65	11	17	1	9	11	1	9
ZH	1 384	480	35	6	1	485	6	1
<b>CH</b>	<b>13 835</b>	<b>1 994</b>	<b>14</b>	<b>43</b>	<b>2</b>	<b>2 004</b>	<b>43</b>	<b>2</b>

Sources: SIPA, Acontrol et cantons



## Contributions au paysage cultivé

**Les prestations pour le maintien d'un paysage cultivé ouvert ont été encouragées par la Confédération en 2020 à l'aide de contribution au paysage cultivé pour un montant de 525 millions de francs. En raison de la présence croissante de grands prédateurs, il y a eu en 2020 un nouveau décalage des contributions à l'estivage pour les alpages de moutons vers des systèmes de surveillance permanente par un berger ou de pâturage tournant.**

Vous trouverez les informations essentielles sur les contributions au paysage cultivé sous : [www.ofag.admin.ch](http://www.ofag.admin.ch) > Instruments > Paiements directs > Contributions au paysage cultivé



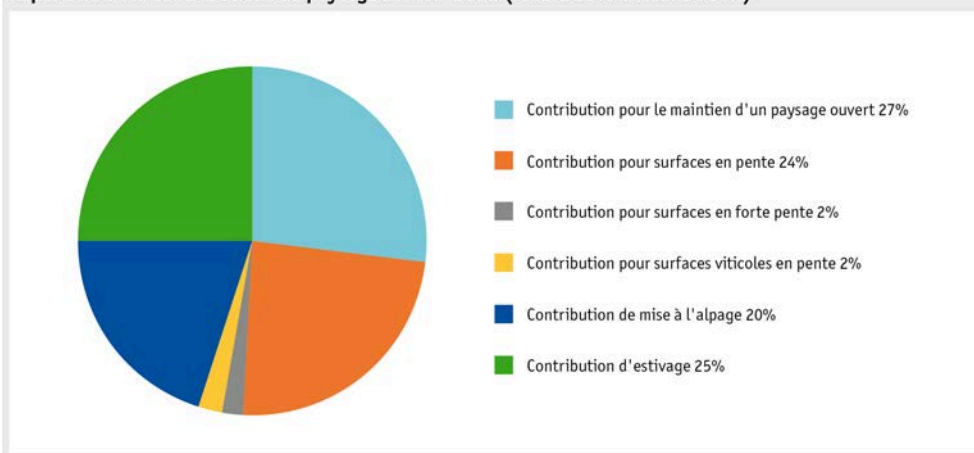
Les contributions au paysage cultivé se composent de six montants :

- contribution pour le maintien d'un paysage ouvert
- contribution pour surfaces en pente
- contribution pour surfaces en forte pente
- contribution pour surfaces viticoles en pente
- contribution de mise à l'alpage
- contribution d'estivage

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Répartition des contributions au paysage cultivé 2020 (Total 525.4 millions de fr.)



Source: OFAG

75 % des contributions au paysage cultivé sont versées à des exploitations à l'année, sous forme de contributions pour le maintien d'un paysage ouvert, de contributions pour surfaces en pente, de contributions pour surfaces en forte pente, de contributions pour surfaces viticoles en pente et de contributions de mise à l'alpage. Les 25 % restants des contributions au paysage cultivé sont versées aux exploitations d'estivage sous forme de contribution d'estivage.

Le tableau ci-dessous permet de consulter les contributions versées par zone agricole et par canton pour les cinq types de contributions au paysage cultivé.

### Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert

La contribution pour le maintien d'un paysage ouvert prend en compte de manière adéquate les charges supplémentaires liées au maintien d'un paysage ouvert dans les zones de plus haute altitude.

### Taux des contributions pour le maintien d'un paysage ouvert 2020

Zone	fr./ha
Zone de plaine	0
Zone des collines	100
Zone de montagne I	230
Zone de montagne II	320
Zone de montagne III	380
Zone de montagne IV	390

### Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert 2020

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	24 823	232 777	280 845	538 444
Exploitations	Nombre	4 372	11 829	13 094	29 295
Surface par exploitation	ha	5,68	19,68	21,45	18,38
Contribution par exploitation	fr.	867	3 329	7 394	4 778
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>3 791</b>	<b>39 377</b>	<b>96 816</b>	<b>139 984</b>

Source : OFAG

Les exploitations en plaine obtiennent également une contribution pour le maintien d'un paysage ouvert si elles exploitent des surfaces dans la région des collines ou de montagne. Comme la plus grande partie de leurs surfaces se trouve en plaine, ces exploitations obtiennent cependant une contribution plus réduite que celles qui exploitent principalement des surfaces dans la région de montagne. La surface totale faisant l'objet de contributions pour le maintien d'un paysage ouvert s'est légèrement réduite de 19 ha par rapport à l'année précédente.

### Contribution pour surfaces en pente

La contribution pour surfaces en pente permet de rémunérer l'exploitation des terres dans des conditions difficiles du fait de la déclivité, toutes zones confondues. Aucune contribution n'est versée pour les pâturages permanents, les surfaces viticoles, les haies, les bosquets champêtres et les berges boisées. La surface en pente d'une exploitation doit représenter au moins 50 ares pour donner droit à ces contributions.

### Taux des contributions pour surfaces en pente 2020

Terrain en pente	fr./ha
Déclivité de 18 à 35 %	410
Déclivité de 35 à 50 %	700
Déclivité de plus de 50 %	1 000

### Contribution pente 2020

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surfaces donnant droit aux contributions, avec :					
– une déclivité de 18 à 35 %	ha	26 641	60 349	71 011	158 000
– une déclivité de 35 à 50 %	ha	2 885	11 759	34 756	49 400
– une déclivité de plus de 50 %	ha	1 348	4 092	21 894	27 335
<b>Total</b>	<b>ha</b>	<b>30 874</b>	<b>76 199</b>	<b>127 661</b>	<b>234 734</b>
Nombre d'exploitations	Nombre	10 814	11 029	12 581	34 424
Contributions par exploitation (en fr.)	fr.	1 321	3 361	5 988	3 680
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>14 290</b>	<b>37 066</b>	<b>75 338</b>	<b>126 694</b>

Source : OFAG

Sur les près de 235 000 hectares constitués de terrains en pente, environ les deux tiers étaient attribués à la catégorie « déclivité de 18 à 35 % » en 2020. La surface faisant l'objet de contributions pour surfaces en pente a augmenté de 176 ha par rapport à l'année précédente. L'étendue des surfaces annoncées dépend entre autres des conditions météorologiques qui influent sur le mode d'exploitation (plus ou moins de pâturages ou de prairies de fauche).

### Contributions pour surfaces en forte pente

La contribution pour surfaces en forte pente est destinée aux exploitations comprenant plus de 30 % de surfaces en forte pente (déclivité de plus de 35 %), particulièrement difficiles à exploiter.

### Taux des contributions pour surfaces en forte pente\* 2020

Part de surfaces avec contribution pour surfaces en pente (déclivité > 35 %) sur la SAU donnant droit à des contributions	fr./ha
30 %	100
40 %	229
50 %	357
60 %	486
70 %	614
80 %	743
90 %	871
100 %	1 000



POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



\* Les taux sont présentés par tranches de 10 %. Ils augmentent cependant progressivement en fonction de la part de surfaces > 35 %.

### Contribution pour surfaces en forte pente 2020

Caractéristique	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surfaces donnant droit aux contributions (déclivité de plus de 35 %)	ha	142	2 649	32 412	35 203
Nombre d'exploitations	Nombre	25	586	4 248	4 859
Surface par exploitation	ha	5,70	4,52	7,63	7,24
Contributions par exploitation	fr.	1 136	1 061	2 498	2 318
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>28</b>	<b>622</b>	<b>10 611</b>	<b>11 261</b>

Source : OFAG

Les contributions pour surfaces en forte pente sont surtout octroyées dans la région de montagne. La surface faisant l'objet de contributions pour surfaces en forte pente a augmenté de 68 ha par rapport à l'année précédente.

### Contribution pour surfaces viticoles en pente

L'objectif des contributions pour surfaces viticoles en pente est l'exploitation et la préservation des vignobles plantés en forte pente et en terrasses.

### Taux des contributions pour surfaces viticoles en pente 2020

Terrain en pente	fr./ha
Déclivité de 30 à 50 %	1 500
Déclivité de plus de 50 %	3 000
Terrasses d'une déclivité de plus de 30 %	5 000

### Contribution pour surfaces viticoles en pente 2020

**POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS**


	Unité	Total
Somme des surfaces donnant droit à des contributions	ha	3 823
Surfaces en forte pente, déclivité de 30 à 50 %	ha	1 852
Surfaces en forte pente, déclivité supérieure à 50 %	ha	420
Terrasses	ha	1 552
Nombre d'exploitations	Nombre	2 223
Surface par exploitation	ha	1,72
Contribution par exploitation	fr.	5 306
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>11 795</b>

Source : OFAG

Par rapport à la surface viticole totale, la part des surfaces en forte pente et en terrasses donnant droit à des contributions est d'environ 30 %. 10 % de ces surfaces ont une déclivité de plus de 50 % ; 40 % d'entre elles sont aménagées en terrasses, à savoir 1552 hectares. La surface donnant droit aux contributions pour surfaces viticoles en pente a augmenté de 30 ha par rapport à l'année précédente.

### Contribution de mise à l'alpage

La contribution de mise à l'alpage incite financièrement les exploitations à l'année à estiver leurs animaux. La contribution de mise à l'alpage s'élève à 370 francs par pâquier normal.

### Contribution de mise à l'alpage 2020

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Pâquier normal	PN	52 200	66 690	169 292	288 182
Nombre d'exploitations	Nombre	4 605	5 372	9 814	19 791
PN par exploitation	PN	11,34	12,41	17,25	14,56
Contribution par exploitation	fr.	4 194	4 593	6 383	5 388
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>19 314</b>	<b>24 675</b>	<b>62 638</b>	<b>106 627</b>

Source : OFAG

La région de montagne compte plus de trois fois plus de PN pour l'estivage que la région de plaine. Les exploitations dans la région de montagne mettent le plus d'animaux en estivage, soit 17,25 PN par exploitation. Par rapport à l'année précédente, 9264 pâquiers normaux de moins ont été soutenus au moyen de contributions de mise à l'alpage.

### Contribution d'estivage

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Les contributions d'estivage ont pour objectif d'assurer l'exploitation et l'entretien des vastes pâturages d'estivage dans les Alpes, les Préalpes et le Jura. La région d'estivage accueille quelque 300 000 PN qui utilisent et entretiennent ces pâturages. Un PN correspond à l'estivage d'une unité de gros bétail (UGB) pendant 100 jours (cf. article sur les exploitations d'estivage dans le présent rapport agricole).

**Taux des contributions d'estivage 2020**

Catégorie animale	fr.
Moutons, brebis laitières exceptées, par PN	
– en cas de surveillance permanente par un berger ou dans le cas des pâturages tournants assortis de mesures de protection des troupeaux	400
– en cas de pâturages tournants	320
– dans le cas des autres pâturages	120
Autres animaux de rente consommant du fourrage grossier, par PN	400
– contribution supplémentaire pour les vaches, les brebis et les chèvres laitières, par PN	40

**Contributions d'estivage versées en 2020**

Catégorie animale	Paramètre	Contributions	Exploitations	PN
	Unité	1 000 fr.	Nombre	Nombre
Moutons, brebis laitières exceptées		7 260	777	22 007
Autres animaux consommant des fourrages grossiers		117 285	6 286	294 594
Contribution supplémentaire pour les vaches, les brebis et les chèvres laitières		4 456	4 584	111 869
<b>Total</b>		<b>129 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Comme la même exploitation peut détenir plusieurs catégories animales, le tableau ne comprend pas de total pour la colonne Nombre des exploitations. Il n'y a pas non plus de total des PN, car la contribution supplémentaire est versée pour des animaux qui sont déjà compris dans les PN des autres catégories d'animaux de rente consommant des fourrages grossiers. Source : OFAG

**Contribution d'estivage pour l'estivage de moutons selon le système de pacage 2020**

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Système de pacage	Paramètre	Exploitations	Animaux donnant droit aux contributions	Contributions
	Unité	Nombre	PN	1 000 fr.
Présence d'un berger en permanence		204	13 961	5 547
Pâturage tournant		203	3 997	1 245
Autres pâturages		382	4 048	468
<b>Total</b>		<b>789</b>	<b>22 007</b>	<b>7 260</b>

Source : OFAG

Par rapport aux années précédentes, le nombre de moutons gardés en permanence par un berger et sur un pâturage tournant a nettement augmenté. Le nombre de ces animaux sur les autres pâturages a par contre diminué. Cette évolution s'explique principalement par la présence accrue des grands prédateurs.

Évolution de l'estivage entre 2017 et 2020

Catégorie animale		2017	2018	2019	2020
Vaches laitières	Exploitations	4 640	4 543	4 581	4 521
	PN	107 469	106 996	103 319	108 153
Vaches mères et « autres vaches »	Exploitations	2 802	2 811	2 845	2 878
	PN	45 640	47 660	47 586	50 825
Autre bétail bovin	Exploitations	6 107	6 062	6 038	5 991
	PN	116 581	119 058	113 846	117 242
Equidés	Exploitations	843	728	763	754
	PN	3 978	3 599	3 751	3 683
Moutons	Exploitations	892	890	877	879
	PN	23 768	23 707	22 613	22 776
Chèvres	Exploitations	1 279	1 294	1 284	1 255
	PN	6 086	6 291	6 181	6 149
Autres animaux estivés	Exploitations	419	455	458	499
	PN	1 095	1 229	1 296	1 299

Source : OFAG

Contributions d'estivage par canton et par catégorie d'animaux

Statistique d'estivage : exploitations et pâquiers normaux par canton



## Paielements directs aux exploitations d'estivage par canton

Markus Wildisen, OFAG, secteur Paiements directs – Bases

**Contributions au paysage cultivé 2020: contribution pour le maintien d'un paysage ouvert, contribution pour surfaces en pente, contribution pour surfaces en forte pente, contribution pour surfaces viticoles en pente, contribution de mise à l'alpage**

Cant.	Contribution pour le maintien d'un paysage ouvert			Contribution pour surfaces en pente			Contribution pour surfaces en forte pente			Contribution pour surfaces viticoles en pente			Contribution de mise à l'alpage		
	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.
	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.
ZH	817	12 779	2 069 660	2 011	8 918	4 287 128	39	257	50 676	176	151	272 460	593	4 213	1 558 898
BE	7 001	119 887	31 524 228	7 746	48 268	26 250 600	1 117	6 997	2 119 100	57	101	411 618	4 872	56 529	20 915 619
LU	2 946	42 379	9 128 927	3 489	21 140	11 005 102	376	1 961	539 031	30	26	46 086	1 167	9 179	3 396 123
UR	505	6 517	2 235 711	478	4 429	3 286 335	367	2 841	1 543 220	1	1	1 095	472	5 905	2 184 873
SZ	1 296	19 077	5 692 332	1 303	9 762	5 559 751	295	1 747	582 170	14	8	15 915	1 010	12 077	4 468 616
OW	540	7 040	1 967 165	526	4 174	2 624 076	226	1 439	489 824	2	2	4 175	484	8 574	3 172 428
NW	380	5 088	1 416 874	376	3 274	2 122 604	194	1 332	505 396	1	1	1 515	302	3 724	1 377 835
GL	307	5 671	1 936 261	306	3 314	2 150 893	146	1 281	424 315	2	2	8 360	280	5 130	1 898 236
ZG	329	6 051	1 493 571	403	3 012	1 560 617	39	223	51 556	4	4	6 924	149	959	354 938
FR	1 448	35 342	6 693 185	1 894	8 779	3 994 268	10	64	13 401	19	32	60 858	1 375	24 170	8 942 821
SO	561	12 853	2 690 157	808	5 306	2 452 500	2	4	671	4	1	2 586	286	2 304	852 620
BL	639	13 707	2 016 258	680	5 683	2 581 046	2	14	3 508	41	32	54 567	109	727	268 835
SH	152	2 736	274 766	323	1 643	728 344	0	0	0	111	84	140 675	23	217	80 209
AR	584	11 482	3 230 679	580	5 982	2 917 910	30	143	30 262	3	2	4 560	350	3 967	1 467 917
AI	400	7 014	2 168 266	393	3 191	1 591 280	11	48	8 982	1	0	1 005	220	2 340	865 795
SG	2 564	40 394	10 281 860	2 912	23 429	12 612 948	394	2 796	789 825	61	99	296 195	1 998	23 642	8 747 650
GR	1 963	50 788	18 765 361	1 922	30 191	18 435 062	917	9 936	2 907 859	33	23	51 920	1 838	42 796	15 834 581
AG	1 262	17 867	1 948 275	1 932	10 500	4 748 109	7	28	5 120	126	139	233 160	280	2 726	1 008 601
TG	187	2 303	473 141	1 078	3 134	1 480 988	7	41	7 413	53	58	91 493	349	3 128	1 157 446
TI	621	9 973	3 340 627	507	3 752	2 459 775	142	921	272 886	177	199	434 819	384	8 028	2 970 294
VD	1 204	30 454	6 567 651	1 858	8 869	4 192 981	18	144	23 573	431	741	2 421 585	1 114	30 637	11 335 511
VS	2 299	28 914	9 995 037	1 558	10 651	6 419 713	518	2 954	876 510	772	1 997	7 015 102	1 361	20 200	7 474 172
NE	587	25 684	7 709 059	548	3 117	1 335 562	1	5	4 581	57	69	139 595	301	4 648	1 719 894
GE	1	12	3 869	44	80	35 943	0	0	0	44	46	71 115	26	535	197 803
JU	702	24 430	6 360 621	749	4 138	1 860 780	1	25	11 401	3	4	7 725	448	11 826	4 375 640
<b>CH</b>	<b>29 659</b>	<b>538 463</b>	<b>139 915 187</b>	<b>34 817</b>	<b>234 558</b>	<b>126 590 288</b>	<b>4 901</b>	<b>34 999</b>	<b>11 192 602</b>	<b>2 238</b>	<b>3 793</b>	<b>11 678 225</b>	<b>19 952</b>	<b>297 446</b>	<b>110 055 003</b>

Zones															
Tal	4 372	24 823	3 790 798	10 814	30 874	14 290 216	25	142	28 390	1 333	1 948	5 600 744	4 605	52 200	19 313 838
Hügel	6 188	122 178	13 899 454	5 643	35 306	16 438 498	55	207	39 495	323	705	2 367 161	2 281	24 312	8 995 593
BZ I	5 641	110 599	25 477 630	5 386	40 893	20 627 765	531	2 442	582 383	154	260	758 283	3 091	42 378	15 679 708
BZ II	6 895	149 993	47 376 450	6 464	56 500	30 890 702	1 398	8 495	2 498 089	296	844	2 835 678	4 383	68 368	25 296 117
BZ III	3 861	78 169	29 156 885	3 803	42 133	25 929 775	1 669	13 113	4 348 232	85	51	185 698	3 285	62 937	23 286 744
BZ IV	2 338	52 682	20 282 322	2 314	29 028	18 517 361	1 181	10 803	3 764 688	32	14	47 544	2 146	37 987	14 055 352

Source : OFAG

**Contributions au paysage cultivé : contribution d'estivage 2020**

	Moutons, brebis laitières exceptées			Vaches, brebis laitières et chèvres laitières <sup>1</sup>			Autres animaux consomm. des fourr. grossiers			Total	
	Charge usuelle			Charge usuelle			Charge usuelle			Expl. Contr.	
	Expl.	usu.elle	Contr.	Expl.	usu.elle	Contr.	Expl.	usu.elle	Contr.	Expl.	Contr.
	Pâquiers			Pâquiers			Pâquiers				
	No.	norm.	fr.	No.	norm.	fr.	No.	norm.	fr.	No.	fr.
ZH				7	330	132 048	4	10	390	7	132 438
BE	127	1 827	482 512	1 336	56 809	22 704 617	1 035	25 589	1 022 485	1 411	24 209 613
LU	27	253	70 988	238	6 760	2 704 121	136	1 471	58 842	240	2 833 952
UR	73	1 549	481 658	231	7 312	2 922 690	190	3 801	151 825	280	3 556 173
SZ	39	766	256 953	389	12 406	4 959 033	306	3 955	158 134	411	5 374 121
OW	18	149	40 281	234	8 895	3 558 101	209	4 814	192 579	247	3 790 962
NW	8	151	49 053	123	4 454	1 779 646	93	1 834	73 193	127	1 901 892
GL	12	492	162 567	112	6 993	2 797 100	93	3 603	144 137	117	3 103 804
ZG				5	151	60 524	4	39	1 540	5	62 064
FR	36	691	233 532	561	23 664	9 462 578	365	7 271	290 764	582	9 986 874
SO	1	3	360	54	2 544	1 017 606	25	207	8 277	54	1 026 243
BL				9	355	142 190	1	3	126	9	142 316
SH				1	116	46 204				1	46 204
AR			0	107	2 598	1 037 305	84	1 453	58 109	107	1 095 414
AI	7	100	23 256	137	3 096	1 235 460	120	1 784	71 168	142	1 329 885
SG	22	1 007	363 815	346	20 465	8 181 511	270	7 344	293 730	356	8 839 055
GR	152	7 021	2 620 080	870	51 615	20 627 234	625	14 589	583 182	932	23 830 496
AG				3	202	78 865	1	3	138	3	79 004
TG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TI	72	1 732	490 673	203	9 010	3 601 012	135	4 983	199 228	234	4 290 913
VD	29	1 217	470 446	613	34 895	13 850 348	428	12 627	501 434	631	14 822 228
VS	153	4 695	1 497 021	461	23 851	9 531 592	332	11 832	473 079	531	11 501 692
NE			0	148	5 640	2 241 647	72	835	32 595	148	2 274 242
GE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
JU	1	52	16 534	98	11 533	4 613 382	56	3 515	140 583	99	4 770 499
<b>Total</b>	<b>777</b>	<b>21 705</b>	<b>7 259 731</b>	<b>6 286</b>	<b>293 696</b>	<b>117 284 816</b>	<b>4 584</b>	<b>111 561</b>	<b>4 455 538</b>	<b>6 674</b>	<b>129 000 084</b>

<sup>1</sup> Charge usuelle pour animaux traits avec une durée d'estivage de 56 à 100 jours

Source : OFAG

**Statistique d'estivage 2020: exploitations et pâquiers normaux par canton**

Cant.	Vaches laitières		Vaches mères, vaches nourrices et «autres vaches»		Autres bovins		Chevaux		Moutons		Chèvres		Autres	
	Charge bétail		Charge bétail		Charge bétail		Charge bétail		Charge bétail		Charge bétail		Charge bétail	
	Expl.	PN	Expl.	PN	Expl.	PN	Expl.	PN	Expl.	PN	Expl.	PN	Expl.	PN
ZH	4	10			7	240					1	1		
BE	1 030	25 066	481	6 073	1 330	22 338	130	544	150	2 517	331	804	92	292
LU	134	1 454	129	1 736	232	3 350	16	29	28	232	29	41	6	14
UR	183	3 650	69	812	171	2 327	9	7	75	1 753	53	291	51	68
SZ	296	3 794	147	1 747	382	6 210	33	94	50	786	91	216	57	114
OW	221	4 768	66	714	244	3 071	12	26	20	147	35	55	27	60
NW	92	1 798	38	583	121	1 832	7	9	9	198	20	52	17	82
GL	92	3 578	42	784	108	2 452	11	16	13	470	35	75	43	112
ZG	4	39	3	23	5	94								
FR	357	7 054	161	2 037	551	12 944	57	233	44	923	84	212	32	74
SO	25	207	36	714	53	1 413	5	59	1	3	1	0	1	0
BL	1	3	5	122	9	220								
SH					1	111								
AR	81	1 419	10	83	103	1 018	4	11			33	36	10	33
AI	118	1 696	9	21	132	1 153	2	2	7	95	44	94	24	39
SG	269	7 173	175	2 908	340	9 261	23	60	31	1 266	112	352	32	153
GR	599	13 921	599	15 842	751	17 962	227	821	171	6 572	159	1 144	9	9
AG	1	3	1	3	3	186	1	3						
TG														
TI	104	3 700	107	1 403	139	1 395	37	165	73	1 647	86	1 914	38	42
VD	454	12 938	374	7 331	660	15 985	61	160	42	1 364	52	163	56	203
VS	322	11 397	270	3 750	384	5 946	70	256	160	4 742	87	696	2	1
NE	74	854	76	1 240	145	3 328	14	97	1	2	1	1	2	1
GE	2	7	7	353	9	319								
JU	58	3 625	73	2 548	111	4 087	35	1 093	4	57	1	3		
<b>Total</b>	<b>4 521</b>	<b>108 153</b>	<b>2 878</b>	<b>50 825</b>	<b>5 991</b>	<b>117 242</b>	<b>754</b>	<b>3 683</b>	<b>879</b>	<b>22 776</b>	<b>1 255</b>	<b>6 149</b>	<b>499</b>	<b>1 299</b>

Un PN = 1 UGB \* durée d'estivage / 100 jours

Source : OFAG



**Paiements directs aux exploitations d'estivage 2020**

Cantons	Contributions d'estivage		Contributions à la biodiversité <sup>1</sup>		Contributions à la qualité du paysage <sup>2</sup>		Total <sup>3</sup>	
	Expl.	Tot. contr.	Expl.	Tot. contr.	Expl.	Tot. contr.	Expl.	Tot. contr.
	No.	fr.	No.	fr.	No.	fr.	No.	fr.
ZH	7	132 438	5	9 719	4	20 642	7	162 799
BE	1 411	24 209 613	1 136	5 627 816	1 207	1 471 116	1 448	31 308 545
LU	240	2 833 952	180	486 411	213	276 089	241	3 596 452
UR	280	3 556 173	237	1 452 087	151	252 687	304	5 260 947
SZ	411	5 374 121	368	1 451 248	333	497 636	414	7 323 005
OW	247	3 790 962	233	913 180	201	356 862	250	5 061 003
NW	127	1 901 892	119	459 623	106	187 875	128	2 549 390
GL	117	3 103 804	116	1 305 735	106	146 576	117	4 556 114
ZG	5	62 064	3	5 313	3	3 773	5	71 151
FR	582	9 986 874	419	1 475 329	545	1 326 163	586	12 788 366
SO	54	1 026 243	53	165 624			53	1 191 866
BL	9	142 316	7	21 577			9	163 893
SH	1	46 204	1	270			1	46 474
AR	107	1 095 414	99	131 790	79	168 417	111	1 395 621
AI	142	1 329 885	118	146 277	107	118 181	142	1 594 343
SG	356	8 839 055	266	1 653 294	293	1 016 008	359	11 508 358
GR	932	23 830 496	809	8 895 356	26	88 722	933	32 814 574
AG	3	79 004			3	8 079	3	87 082
TG	0	0					0	0
TI	234	4 290 913	158	901 076	138	215 325	235	5 407 314
VD	631	14 822 228	584	2 640 227	571	2 382 682	649	19 845 137
VS	531	11 501 692	502	4 089 714	378	856 073	533	16 447 479
NE	148	2 274 242	124	129 158	61	177 703	152	2 581 103
GE	0	0					0	0
JU	99	4 770 499	38	38 150	73	914 555	103	5 723 204
<b>Total</b>	<b>6 674</b>	<b>129 000 084</b>	<b>5 575</b>	<b>31 998 970</b>	<b>4 598</b>	<b>10 485 164</b>	<b>6 783</b>	<b>171 484 219</b>

<sup>1</sup> Le nombre d'exploitations et les contributions pour certains cantons sont incomplètes.

<sup>2</sup> Contribution fédérale

<sup>3</sup> Avant réduction / paiement ultérieur

Source : OFAG



## Contributions à la sécurité de l'approvisionnement

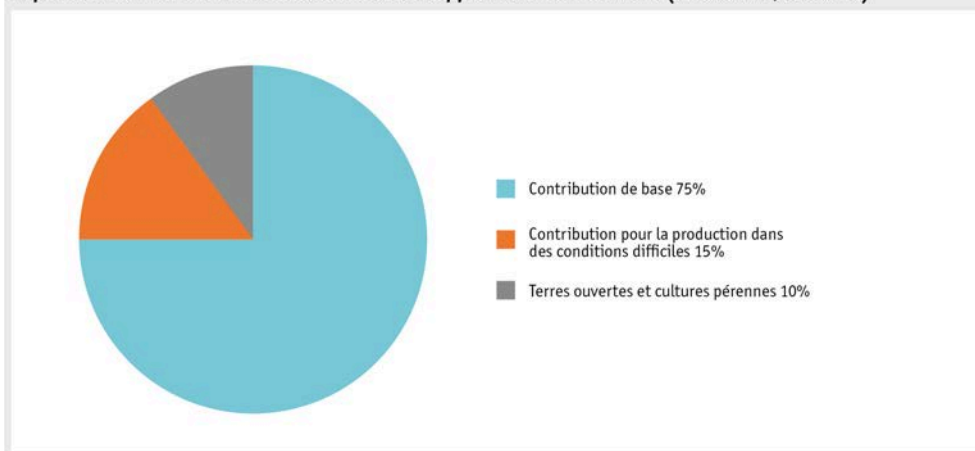
**Des contributions à la sécurité de l'approvisionnement à hauteur de 1,08 milliard de francs ont été versées par la Confédération en 2020 pour le maintien de la sécurité de l'approvisionnement. L'exploitation des surfaces change relativement peu d'une année à l'autre et cette somme est donc stable. En raison de l'évolution structurelle, la contribution moyenne par exploitation augmente lentement mais sûrement chaque année.**

Des informations essentielles sur les contributions à la sécurité de l'approvisionnement figurent sous : [www.ofag.admin.ch](http://www.ofag.admin.ch) > Instruments > Paiements directs > Contributions à la sécurité de l'approvisionnement

Les contributions à la sécurité de l'approvisionnement sont constituées de trois éléments :

- contribution de base
- contribution pour la production dans des conditions difficiles
- contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes

Répartition des contributions à la sécurité de l'approvisionnement 2020 (Total 1 079,6 Mio. Fr.)



Source: OFAG

La plus grande partie des contributions à la sécurité de l'approvisionnement est versée sous la forme de la contribution de base (75 %). Le reste se répartit entre la contribution pour la production dans des conditions difficiles (15 %) et la contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes (10 %). La somme des contributions à la sécurité de l'approvisionnement a diminué de 1,0 million de francs par rapport à l'année précédente. Cela s'explique principalement par un recul de la surface agricole utile et par l'extension des surfaces de promotion de la biodiversité.

### Contribution de base

La contribution de base a pour objectif de maintenir la capacité de production. Le montant de la contribution est le même dans toutes les zones. La moitié de la contribution de base est

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



versée pour les surfaces herbagères permanentes extensives et pour les surfaces herbagères peu intensives.

**Taux de la contribution de base 2020**

	fr./ha
Surface herbagère permanente exploitée en tant que surface de promotion de la biodiversité	450
Autres surfaces donnant droit aux contributions	900

**Contribution de base 2020**

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	463 337	246 912	281 050	991 300
– dont SPB	ha	49 179	30 332	70 217	149 728
Nombre d'exploitations	Nombre	18 172	11 781	13 058	43 011
Surface par exploitation	ha	25	21	22	23
Contribution par exploitation	fr.	21 061	17 451	16 802	18 779
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>382 718</b>	<b>206 118</b>	<b>219 394</b>	<b>807 705</b>

Source : OFAG

La part des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) pour lesquelles des contributions à la sécurité de l'approvisionnement plus basses sont octroyées est plus importante dans les régions des collines et de montagne qu'en plaine. En outre, les exploitations de plaine sont les plus grandes, avec 25,5 hectares en moyenne, et celles de la région des collines les plus petites, avec 21,0 hectares. Elles sont cependant à peine plus petites que les 21,5 hectares de moyenne des exploitations de montagne. Pour ces deux raisons (part de SPB et surface par exploitation), la contribution moyenne par exploitation est la plus importante en plaine (21 061 francs) et la plus faible dans la région de montagne (16 802 francs). Les exploitations de la région des collines occupent une position intermédiaire du point de vue de la contribution de base, avec 17 451 francs.

La contribution de base est échelonnée pour les exploitations à partir du 60<sup>e</sup> hectare. Une contribution réduite par hectare est ainsi versée pour les surfaces entre 60 et 140 ha. La contribution de base n'est plus versée au-delà du 140<sup>e</sup> hectare. Pour les communautés d'exploitation, les limites de l'échelonnement sont multipliées en fonction du nombre d'exploitations participantes.

**Contributions réduites sur la base de l'échelonnement de la contribution de base pour les exploitations de grande taille en 2020**

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Surface	Exploitations	Réduction	Réduction par exploitation
Unité	Nombre	1 000 fr.	fr.
60 à 80 ha	872	1 145 718	1 314
80 à 100 ha	234	1 357 372	5 801
100 à 120 ha	67	922 685	13 771
120 à 140 ha	39	541 003	13 872
plus de 140 ha	36	1 630 843	45 301
<b>Total</b>	<b>1 248</b>	<b>5 597 622</b>	<b>4 485</b>

Source : OFAG

La contribution de base a été réduite de près de 5,6 millions de francs au total pour 1248 exploitations. 36 exploitations obtenant des contributions à la sécurité de l’approvisionnement avaient une surface de plus de 140 hectares. La contribution de base a été réduite de 1,6 million de francs seulement pour ces exploitations.

### Contribution pour la production dans des conditions difficiles

La contribution pour la production dans des conditions difficiles tient compte des coûts élevés et des rendements réduits liés à la production dans les zones d’altitude.

### Taux de la contribution pour la production dans des conditions difficiles 2020

Zone	Fr./ha
Zone de plaine	0
Zone des collines	240
Zone de montagne I	300
Zone de montagne II	320
Zone de montagne III	340
Zone de montagne IV	360

### Contribution pour la production dans des conditions difficiles 2020

**POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS**


	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	24 405	230 674	276 384	531 463
Nombre d'exploitations	Nombre	4 178	11 768	13 042	28 988
Surface par exploitation	ha	5,84	19,60	21,19	18,33
Contribution par exploitation	fr.	1 492	5 243	7 003	5 494
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>6 232</b>	<b>61 706</b>	<b>91 328</b>	<b>159 265</b>

Source : OFAG

Les exploitations en plaine obtiennent également une contribution pour la production dans des conditions difficiles si elles exploitent des surfaces dans la région des collines ou de montagne. La contribution moyenne par exploitation augmente en même temps que la difficulté croissante : de la région de plaine avec 1492 francs jusqu'à la région de montagne avec 7003 francs, en passant par la région des collines avec 5243 francs.

**Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes**

La contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes rémunère la préservation du potentiel de production élevée de calories sur ces surfaces. Elle se monte à 400 francs par hectares dans toutes les zones.

**Taux pour les terres ouvertes et cultures pérennes 2020**

	fr./ha
Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes	400

**Contribution pour terres ouvertes et cultures pérennes 2020**

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Surface	ha	235 684	41 223	4 732	281 638
Nombre d'exploitations	Nombre	16 694	7 294	2 263	26 251
Surface par exploitation	ha	14,12	5,65	2,09	10,73
Contribution par exploitation	fr.	5 647	2 261	836	4 291
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>94 274</b>	<b>16 489</b>	<b>1 893</b>	<b>112 655</b>

Source : OFAG

Les grandes cultures et les cultures pérennes sont principalement aménagées en plaine et dans la région des collines, comme en témoignent les chiffres de la rubrique Surface par exploitation. La contribution par exploitation est donc la plus élevée dans ces régions.

**POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS**

Le tableau ci-dessous présente de manière détaillée les trois types de contributions à la sécurité de l'approvisionnement octroyées selon les cantons et les zones agricoles.

Jonas Plattner, OFAG, Secteur Paiements directs – Bases

**Contributions à la sécurité de l'approvisionnement 2020**

Cantons	Contr. de base			Contr. pour la production dans des conditions difficiles			Contr. pour terres ouvertes et cultures pérennes		
	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.	Expl.	Surface	Tot. contr.
	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.	No.	ha	fr.
ZH	2 679	66 535	54 157 733	778	12 269	3 198 925	2 196	28 375	11 350 088
BE	9 395	185 358	153 622 403	6 991	119 080	35 990 290	5 995	46 570	18 627 989
LU	4 123	72 799	61 552 685	2 915	41 944	11 846 884	2 524	15 082	6 032 657
UR	503	6 535	5 157 978	503	6 428	2 144 441	17	14	5 496
SZ	1 376	21 632	17 981 544	1 282	17 917	5 607 066	201	397	158 752
OW	547	7 570	6 320 610	537	6 959	2 141 367	35	31	12 540
NW	393	5 685	4 681 771	379	5 013	1 538 903	24	34	13 500
GL	325	6 760	5 458 721	306	5 595	1 840 091	36	94	37 768
ZG	474	9 568	8 103 572	324	5 549	1 649 025	239	1 577	630 658
FR	2 338	72 358	60 835 425	1 442	35 233	9 755 476	1 776	23 096	9 238 364
SO	1 103	29 861	24 024 033	552	12 794	3 569 462	850	10 079	4 031 735
BL	761	20 696	16 585 494	628	13 606	3 444 424	623	5 730	2 292 144
SH	443	13 486	10 749 646	140	2 655	587 514	431	8 990	3 595 806
AR	584	11 361	9 768 229	583	11 278	3 493 831	34	27	10 676
AI	394	6 799	5 849 151	394	6 773	2 143 031	31	30	12 060
SG	3 363	67 375	57 016 126	2 545	38 879	11 565 567	1 145	5 794	2 317 556
GR	2 017	54 405	40 769 729	1 953	50 615	17 378 303	594	2 376	950 596
AG	2 415	55 999	45 758 471	1 236	17 718	4 163 068	2 252	26 298	10 519 088
TG	1 977	46 889	39 132 951	182	2 268	629 972	1 750	19 531	7 812 544
TI	680	12 277	9 342 782	614	9 896	3 202 060	414	1 739	695 797
VD	2 915	102 516	82 530 612	1 157	30 211	8 503 949	2 574	55 589	22 235 624
VS	2 382	35 377	25 081 384	2 266	28 777	9 571 258	1 303	7 884	3 153 563
NE	672	30 924	24 605 935	582	25 655	8 015 216	305	4 624	1 849 760
GE	241	9 959	7 599 890	1	12	3 869	232	7 540	3 015 920
JU	911	38 576	31 017 830	698	24 340	7 281 477	670	10 137	4 054 672
<b>CH</b>	<b>43 011</b>	<b>991 300</b>	<b>807 704 706</b>	<b>28 988</b>	<b>531 463</b>	<b>159 265 472</b>	<b>26 251</b>	<b>281 638</b>	<b>112 655 355</b>

Zones									
Plaine	18 172	463 337	382 718 138	4 178	24 405	6 232 459	16 694	235 684	94 273 561
Collines	6 155	134 393	111 404 432	6 145	121 012	29 228 841	4 695	31 607	12 642 967
ZM I	5 626	112 519	94 187 929	5 623	109 662	32 476 660	2 599	9 615	3 846 192
ZM II	6 873	149 313	121 463 426	6 862	147 074	46 718 732	1 417	3 789	1 515 648
ZM III	3 854	78 322	59 953 683	3 850	77 196	26 120 154	611	764	305 479
ZM IV	2 331	53 416	37 977 099	2 330	52 114	18 488 625	235	179	71 507

Source : OFAG



## Contributions à la qualité du paysage

**Afin de préserver, de promouvoir et de développer des paysages attrayants, comme la préservation des pâturages boisés, l'entretien des châtaigneraies ou l'encouragement de l'agriculture de montagne, la Confédération a octroyé des contributions à la qualité du paysage d'un montant de 146 millions de francs en 2020. Au total, 138 projets étaient en cours l'année sous rapport en Suisse.**

### Objectif de la mesure

Cet instrument permet de préserver et d'encourager de manière ciblée la diversité paysagère de la Suisse. Les contributions au paysage cultivé (CQP) sont versées sur la base de projets. Les cantons disposent ainsi d'une marge de manœuvre pour prendre en compte leurs besoins.

Des informations générales sur les contributions à la qualité du paysage se trouvent sous : Contributions à la qualité du paysage (admin.ch)

Les moyens financiers de la Confédération ont été plafonnés en fonction de la SAU (120 francs par ha) et du pâquier normal (80 francs par PN) et répartis de manière proportionnelle entre les cantons. On a procédé ainsi pour limiter les moyens financiers à disposition des projets QP aux dépenses communiquées dans le message du Conseil fédéral sur la Politique agricole 14 – 17 et amorties pour la période 2018-2021.

Des informations utiles pour l'élaboration des projets QP figurent sur le site Internet de l'OFAG.



### Moyens financiers et chiffres clés statistiques 2020

Avec les projets autorisés entre 2014 et 2020, on dénombre au total 138 projets QP en cours, pour lesquels la Confédération a versé 146 millions de francs en 2020. Les cantons doivent

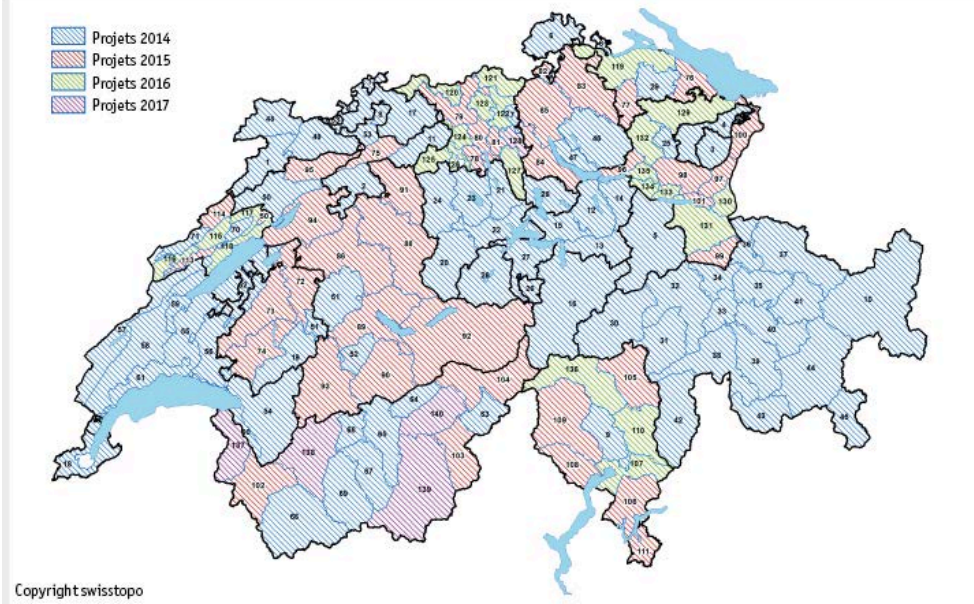


POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



financer au moins 10 % des contributions. Les exploitations de tous les cantons ont pu mettre en œuvre des mesures, car il existe au moins un projet QP autorisé par canton depuis 2015.

Projets de qualité du paysage



Source : Office fédéral de l'agriculture – 2019

Le tableau suivant sert de légende au graphique ci-dessus.

Le lien ci-dessous mène à un aperçu sous forme de tableau de toutes les données sur les projets de qualité du paysage expliquées plus loin.

**Contributions à la qualité du paysage selon les régions en 2020**

Actuellement, 35 520 exploitations à l'année et 4577 exploitations d'estivage ont conclu une convention sur huit ans concernant les mesures QP. Ainsi, 81 % des exploitations à l'année et 68 % des exploitations d'estivage ont un contrat QP en cours. La Confédération a versé aux exploitations participantes une moyenne de 3834 francs par exploitation et de 143 francs par hectare SAU pour les mesures mises en œuvre. Les contributions par hectare SAU sont légèrement plus basses dans la région de plaine que dans les régions de montagne ou de collines.

**Contributions à la qualité du paysage selon les régions en 2020**

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Région d'esti-vage	Total
Exploitations	Nombre	14 354	9 834	11 332	4 577	40 097
Contribution par ha <sup>1</sup>	Nombre	137	138	158	–	143
Contribution par exploitation	fr.	4 066	3 364	3 951	2 282	3 836
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>58 366</b>	<b>33 074</b>	<b>44 744</b>	<b>10 485</b>	<b>146 669</b>

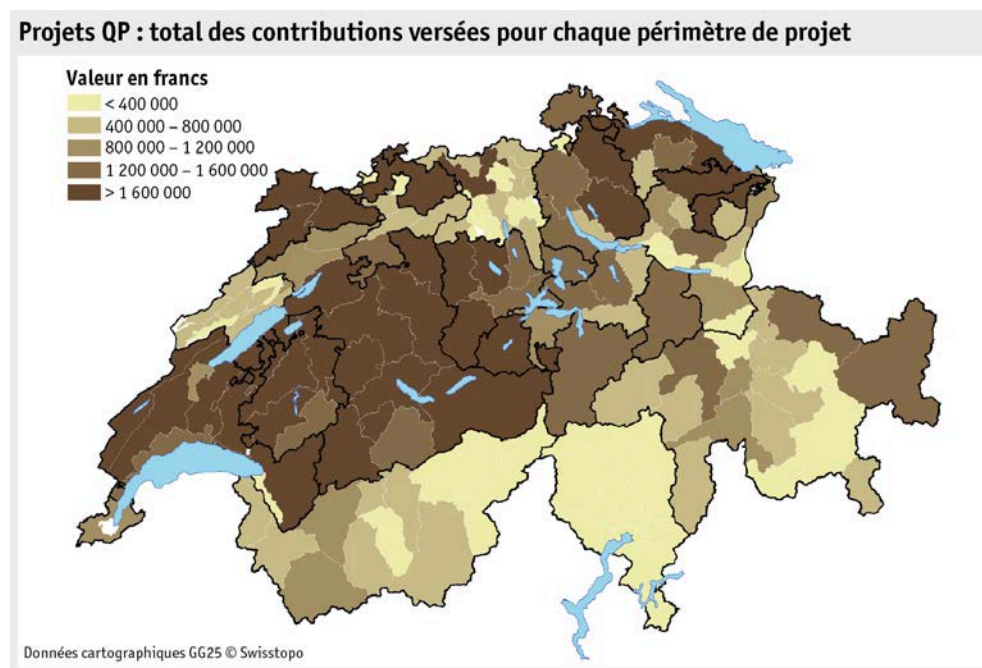


<sup>1</sup> Seulement exploitations à l'année  
Source : OFAG

### Contributions à la qualité du paysage selon les cantons en 2020

Comme le nombre de projets et mesures mis en œuvre est différent dans chaque canton, les contributions par canton varient fortement. Les sommes les plus élevées ont été attribuées dans les cantons de Berne (28 millions de francs) et de Vaud (16 millions de francs). La somme la plus élevée pour les régions d'estivage a été atteinte par le canton de Vaud.

### Contributions à la qualité du paysage selon les projets en 2020



Source : Office fédéral de l'agriculture – 2019

Le montant de la contribution pour chaque projet dépend fortement de la surface agricole utile et du nombre d'exploitations dans le périmètre de projet, ainsi que de la participation de ces dernières au projet. Les données pour chaque projet figurent dans le tableau ci-dessous :

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Projets QP : participation des exploitations à l'année dans le périmètre de projet

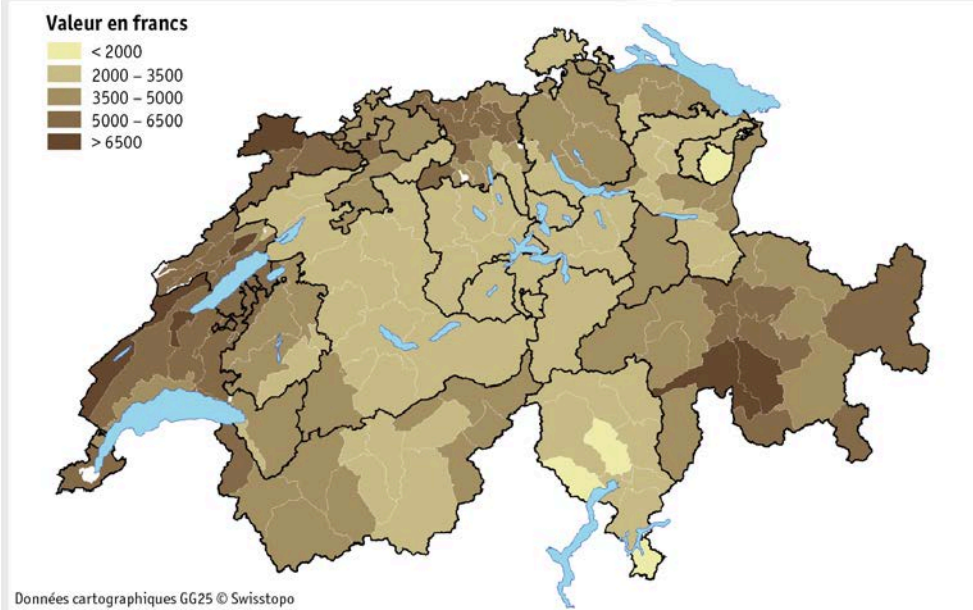


Source : Office fédéral de l'agriculture – 2019

Pour cette évaluation (sur la participation des exploitations à l'année), c'est le domicile des exploitations et non la situation de la surface exploitée qui est déterminante. Ainsi, si de nombreuses surfaces du périmètre de projet A sont exploitées par des exploitations qui ont leur domicile dans le périmètre B ou C, la participation au projet A est sous-estimée dans l'évaluation.

Les projets qui ont atteint le plus haut degré de participation se situent dans le canton des Grisons. Souvent, plus de 95 % des exploitations participent aux projets QP. De plus amples données sur la participation des exploitations à l'année et d'estivage se trouvent dans le tableau suivant :

Projets QP : contributions par exploitation à l'année dans le périmètre de projet



Source : Office fédéral de l'agriculture – 2019

**POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS**


Les données par exploitation ne font pas la différence entre les mesures annuelles et les mesures uniques (investissements). Par conséquent, les investissements importants uniques comptent pour une grande part dans cette statistique, mais ne seront plus comptés l'an prochain.

**Contributions par catégorie de mesures en 2020**

Près de 44 % des contributions sont versées pour la diversification des herbages, des vignes et des cultures productives sur les terres ouvertes. Les anciennes formes d'exploitation (comme les cultures en terrasses) sont soutenues par 5 % des contributions. Les éléments structurant le paysage (comme les arbres fruitiers et isolés, les haies ou les pâturages riches en éléments) sont soutenus à hauteur de 44 millions de francs, ce qui représente 28 % des contributions.

**Contributions par catégorie de mesures 2020**

No	Catégorie de mesures	Nombre	Contributions	Part
		Exploitations	fr.	Contributions
1	Paysage d'agriculture productrice	13 162	29 648 323	20 %
2	Paysage d'agriculture extensive	942	1 299 736	1 %
3	Paysage d'herbages productifs	14 313	19 937 283	14 %
4	Paysage d'herbages extensifs	13 225	11 737 368	8 %
5	Paysage viticole et d'arboriculture productive	1 511	1 536 845	1 %
6	Paysage marqué par l'eau	7 827	3 047 220	2 %
7	Paysage arborisé	31 547	25 232 666	17 %
8	Paysage ouvert	4 655	4 322 557	3 %
9	Paysage structuré	13 268	15 565 486	11 %
10	Paysage de modes d'exploitation traditionnels	11 746	7 019 505	5 %
11	Paysage du patrimoine	32 251	21 088 873	14 %
12	Paysage accessible	15 194	5 741 180	4 %
13	Divers	2220	492 400	<1 %

Source : OFAG

Matthieu Raemy, OFAG, secteur Paiements directs – Programmes

**Légende du projet QP**

Numéro du projet	Nom du projet
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs
2	Solothurn Grenchen
3	Kanton AI
4	Kanton AR
5	Kanton GL
6	Kanton SH
8	Leimental Dorneckberg
9	Valle Verzasca
10	Engadina Bassa Val Müstair
11	Olten Gösgen Gäu
12	Einsiedeln
13	Fronalp Prugel
14	March
15	Rigi Mythen
16	Kanton UR
17	Kantone BL und BS
18	Kanton GE teilweise
19	Intyamon Jogne
20	Entlebuch
21	Hochdorf
22	Luzern
23	Sursee
24	Willisau
25	Neckertal
26	Kanton OW
27	Kanton NW
28	Kanton ZG
29	Mittelthurgau
30	Cadi
31	Lumnezia Vals
32	Foppa Safiental
33	Heinzenberg Domleschg
34	Imboden
35	Schanfigg Churwalden
36	Rheintal
37	Prättigau
38	Hinterrhein
39	Surses
40	Albulatal
41	Davos
42	Mesocina Clanca
43	Bregaglia
44	Oberengadin
45	Valposchiavo
46	Zürcher Oberland
47	Pfannenstiel Egg
48	Ajoie
49	Delémont
50	Chasseral
51	Gantrisch
53	Thierstein
54	Alpes Vaudoises
55	Gros-de-Vaud
56	Jorat
57	Jura vaudois
58	Pied du Jura
59	Pleine de l'Orbe
60	Plaine du Rhône
61	Rives lémaïques
62	Broye
63	Binntal
64	Lötschental
65	Regionaler Naturpark Pfyn
66	Grand Entremont
67	Val d'Anniviers
68	Noble et Louable Contrée
69	Hérens
70	Val-de-Ruz
71	Vallée de la Brévine
72	Sense-See
73	Glâne-Sarine-Lac
74	Gruyère-Veveyse

Numéro du projet	Nom du projet
75	Franches-Montagnes et Clos du Doubs
76	Solothurn Grenchen
77	Kanton AI
78	Kanton AR
79	Kanton GL
80	Kanton SH
81	Leimental Dorneckberg
82	Valle Verzasca
83	Engadina Bassa Val Müstair
84	Olten Gösgen Gäu
85	Einsiedeln
86	Fronalp Prugel
88	March
89	Rigi Mythen
90	Kanton UR
91	Kantone BL und BS
92	Kanton GE teilweise
93	Intyamon Jogne
94	Entlebuch
95	Hochdorf
96	Luzern
97	Sursee
98	Willisau
99	Neckertal
100	Kanton OW
101	Kanton NW
102	Kanton ZG
103	Mittelthurgau
104	Cadi
105	Lumnezia Vals
106	Foppa Safiental
107	Heinzenberg Domleschg
108	Imboden
109	Schanfigg Churwalden
110	Rheintal
111	Prättigau
113	Hinterrhein
114	Surses
115	Albulatal
116	Davos
117	Mesocina Clanca
118	Bregaglia
119	Oberengadin
120	Valposchiavo
121	Zürcher Oberland
122	Pfannenstiel Egg
123	Ajoie
124	Delémont
125	Chasseral
126	Gantrisch
127	Thierstein
128	Alpes Vaudoises
129	Gros-de-Vaud
130	Jorat
131	Jura vaudois
132	Pied du Jura
133	Pleine de l'Orbe
134	Plaine du Rhône
135	Rives lémaïques
136	Broye
137	Binntal
138	Lötschental
139	Regionaler Naturpark Pfyn
140	Grand Entremont
141	Val d'Anniviers
	Noble et Louable Contrée
	Hérens
	Val-de-Ruz
	Vallée de la Brévine
	Sense-See
	Glâne-Sarine-Lac
	Gruyère-Veveyse

Contributions à la qualité du paysage 2020 – vue globale

No. projet	Nom projet	Exploitations à l'année				Exploitations d'estivage			Contr. versées
		No. expl.	Particip. % expl.	Ø contr. / SAU expl.	Contr. / surface (expl. SAU)	No. expl.	Particip. % expl. périm. OP	Ø contr. / expl. estiv.	
		No.	%	Fr. / expl.	Fr. / ha	No.	%	Fr. / expl.	Fr. / ha
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs	278	82 %	5 206	29	33	92 %	20 966	2 139 180
2	Solothurn Grenchen	407	89 %	3 688	41				1 500 956
3	Kanton AI	279	69 %	1 839	18	107	76 %	1 104	631 303
4	Kanton AR	460	77 %	3 210	26	77	71 %	1 535	1 594 675
5	Kanton GL	279	86 %	4 267	35	106	91 %	1 383	1 337 178
6	Kanton SH	415	93 %	3 525	31				1 463 055
8	Leimental Dorneckberg	88	84 %	4 481	30				394 319
9	Valle Verzasca	30	66 %	2 405	40	15	71 %	1 060	88 055
10	Engadina Bassa Val Müstair	195	98 %	6 015	31	6	9 %	3 142	1 191 798
11	Oten Göggen-Gäu	242	81 %	3 221	29				779 489
12	Einisiedeln	360	89 %	2 981	25	112	81 %	1 096	1 195 906
13	Fronalp Pragerl	131	87 %	3 353	37	100	79 %	1 821	621 264
14	Märch	222	73 %	2 704	34	43	77 %	1 712	673 932
15	Rigi Mythen	436	82 %	3 153	36	78	88 %	1 529	1 493 799
16	Kanton UR	421	85 %	2 917	34	130	43 %	1 539	1 457 177
17	Kantone BL und BS	612	79 %	3 813	29				2 333 540
18	Kanton GE teilweise	175	73 %	6 461	45				1 130 625
19	Intyamon Jagne	124	97 %	2 963	18	273	93 %	3 286	1 264 604
20	Entlebuch	770	96 %	2 735	26	175	92 %	1 308	2 335 030
21	Hochdorf	546	84 %	2 635	29				1 438 968
22	Luzern	466	81 %	2 626	25	27	84 %	1 329	1 259 591
23	Sursee	791	80 %	2 668	27				2 110 560
24	Willisau	1 034	89 %	2 568	28	11	73 %	1 022	2 666 195
25	Neckertal	182	70 %	2 510	19	2	100 %	504	437 802
26	Kanton OW	468	84 %	2 853	32	201	81 %	1 775	1 691 913
27	Kanton NW	370	93 %	2 420	27	106	83 %	1 772	1 083 281
28	Kanton ZG	401	85 %	3 197	28	3	60 %	1 258	1 285 922
29	Mittelhurgau	367	70 %	3 619	44				1 328 324
30	Caël	167	97 %	4 248	27	1	7 %	1 080	727 198
31	Lumnezia Vals	121	98 %	4 365	24	2	12 %	1 971	532 101
32	Foppa Salettal	239	98 %	4 997	27	4	3 %	2 498	1 204 185
33	Heinzenberg Domeschg	143	96 %	6 039	32	1	14 %	1 710	865 285
34	Imboden	68	100 %	5 448	29				370 474
35	Schanfigg Churwalden	109	93 %	5 636	27	1		4 320	618 623
36	Rheintal	135	79 %	5 237	58				707 008
37	Prättigau	299	97 %	4 477	30	1	20 %	2 160	1 340 754
38	Hinter Rhein	112	100 %	9 383	42	2	14 %	4 738	1 060 412
39	Surses	62		6 397	26	2		2 948	402 500
40	Albulatal	104	100 %	4 957	25				515 577
41	Davos	74	97 %	4 196	28	1		2 160	312 669
42	Mesodina Olanca	80	90 %	4 635	46				370 760
43	Bregaglia	26	92 %	5 386	33				140 024
44	Oberengadin	68	98 %	5 162	23				351 028
45	Valposchiavo	76	96 %	5 437	39	5	8 %	5 827	442 337
46	Zürcher Oberland	617	77 %	3 776	35	2	50 %	7 070	2 344 138
47	Flämstättli Egg	126	71 %	3 948	47				497 451
48	Ajaka	262	91 %	6 617	39	12	80 %	3 543	1 776 282
49	Delémont	257	89 %	5 916	28	28	68 %	6 435	1 700 707
50	Chasseral	354	89 %	2 483	14	81	88 %	2 352	1 069 378
51	Gantrisch	944	91 %	2 497	26	151	90 %	881	2 490 547
53	Thierstein	123	88 %	5 384	29				662 236
54	Alpes Vaudoises	194	61 %	4 322	25	290	90 %	4 415	2 118 706
55	Gros-de-Vaud	432	88 %	5 576	46				2 408 667
56	Jorat	389	68 %	5 809	37				2 259 767
57	Jura vaudois	89	71 %	6 958	26	281	88 %	3 923	1 721 666
58	Pied du Jura	574	86 %	5 981	36				3 433 316
59	Plaine de Orbe	98	79 %	8 242	50				807 755
60	Plaine du Rhône	100	50 %	3 070	38				306 980
61	Rives lémaniques	400	65 %	3 828	43				1 531 021
62	Boyer	606	86 %	5 965	48				3 372 318
63	Bünzital	49	100 %	4 849	31	12	60 %	1 514	2 509 913
64	Lötschental	28	87 %	4 308	36	12	100 %	2 363	148 962
65	Regionaler Naturpark Pfyn	146	57 %	2 655	26	18	67 %	2 680	435 810
66	Grand Entremont	168	96 %	4 512	40	45	88 %	2 325	862 643
67	Val d'Agniniers	73	88 %	2 991	24	45	88 %	2 325	322 959
68	Noble et Loublé Contrée	128	59 %	3 032	34	45	88 %	2 325	492 766
69	Hérens	111	89 %	4 456	30	28	88 %	2 384	561 373
70	Val-de-Ruz	80	60 %	8 294	40				663 547
71	Vallée de la Brévine	103	45 %	5 718	21				588 981
72	Sens-Sen	601	78 %	4 622	38	33	78 %	1 335	2 833 074
73	Glâne-Sarène-Lac	691	81 %	4 423	30	7	78 %	1 354	3 065 484
74	Gruyère-Vevaise	418	87 %	3 704	20	177	92 %	1 763	1 860 213
75	Thal	169	90 %	4 498	27				760 192
76	Oberthurgau	366	70 %	4 634	67				1 696 225
77	Hinterthurgau-Immenberg	239	73 %	3 437	35				621 374
78	Region Wynetal Aargau Süd	90	71 %	4 156	38	1	100 %	1 794	375 864
79	Jurapark	290	71 %	6 251	42				1 812 849
80	Region Lebensraum Lenzburg	92	60 %	4 481	42				412 229
81	Unteres Büntzital	85	62 %	3 518	40				299 022
82	Raberfeld	39	60 %	3 925	49				153 086
83	Winterthur-Andelfingen	578	77 %	4 460	51	2	100 %	3 251	2 584 110
84	Zürich Süd	360	75 %	3 449	35				1 241 568
85	Zürich Unterland	344	74 %	4 812	52				1 655 455
86	Berner Mittelland	1 655	81 %	2 496	31	4	80 %	897	4 134 382
88	Emmental	2 015	95 %	2 985	34	82	89 %	845	6 084 486
89	Entwicklungsraum Thun (ERT)	997	92 %	2 547	27	282	88 %	1 069	2 840 532
90	Kandertal	439	94 %	3 087	33	174	80 %	927	1 516 359
91	Oberaargau	938	95 %	2 894	36	6	100 %	1 443	2 723 194
92	Oberland Ost	504	94 %	3 254	31	129	77 %	1 720	1 961 959
93	Obersimmental-Saaneland	588	98 %	3 564	27	296	85 %	956	2 378 514
94	Seeland	825	87 %	2 333	30				1 924 687
95	Trois-Vaux	193	92 %	3 582	20	80	91 %	2 023	853 164
96	Rapperswil-Jona, Eschbach	121	67 %	3 554	30	8	57 %	1 318	1 440 553
97	Werdenberg Nord	137	71 %	3 852	38	31	71 %	2 815	615 056
98	Obertoggenburg	244	77 %	3 556	28	111	78 %	3 469	1 252 647
99	Pflfers	36	86 %	3 087	19	17	100 %	5 196	199 465
100	Rheintal	205	64 %	4 458	47	15	75 %	1 503	936 456
101	Walenstadt	43	76 %	2 584	27	8	73 %	2 536	133 396
102	Coude du Rhône	181	59 %	3 854	53	24	82 %	2 233	751 147
103	Simplon	76	66 %	3 963	35	37	70 %	2 260	384 780
104	Obergoms/ Untergoms nordseitig	65	88 %	4 878	25	22	64 %	1 435	348 652
105	Blenio	83	75 %	3 375	23	28	61 %	2 508	350 375
106	Ligurnese	75	67 %	2 422	21	17	61 %	1 074	199 914
107	Piano di Magadino	57	40 %	2 214	27	7	46 %	988	133 116
108	Parco Nazionale del Locarnese	26	68 %	1 550	17	4	80 %	405	41 921
109	Valllemaggia	47	80 %	2 375	21	29	66 %	1 310	149 644
110	Intersiviera	51	77 %	2 345	21	14	82 %	923	132 490
111	Mendriciotto	62	57 %	1 624	25				100 712
113	Val-de-Travers Vallon	38	35 %	5 964	23				226 651
114	Chaux-de-Fonds-Le Locle	122	80 %	5 302	22				646 830
115	Vallée de la Sagne et des Pon	81	22 %	5 104	23				413 401
116	Val-de-Travers Montagne	71	38 %	6 140	21				435 953
117	Chasseral neuchâtelois	56	39 %	4 971	20				278 364
118	Payage Littoral	121	74 %	4 911	38				594 222
119	LQ Unterthurgau-Säneriköni	474	72 %	4 420	50				2 095 274
120	Fricktal Regio	100	69 %	6 269	42				626 860
121	Zurzibiet Regio	164	68 %	4 029	41				660 804
122	Baden Regio	131	70 %	4 890	51				640 562
123	Brugg Regio	71	66 %	5 027	50				356 929
124	Region Aarau	46	67 %	6 664	52				806 542
125	Jofingeregio	76	46 %	5 470	57				415 695
126	Suhrental	88	58 %	4 519	48				397 668
127	Oberes Freiamt	223	55 %	3 456	36	1	100 %	5 367	775 991
128	Mutschellen-Reusstal-Keiseramt (AO)	66	46 %	3 763	34	1	100 %	918	249 304
129	Fürstentum	667	69 %	3 159	40				2 107 017
130	Werdenberg Süd	75	77 %	4 278	41	14	88 %	3 659	372 048
131	Sarganserland	231	77 %	3 372	37	53	98 %	4 523	1 018 592
132	Unteres Toggenburg	386	68 %	2 579	24	14	88 %	1 359	1 014 420
133	Anden-Wässon	41	83 %	2 550	24	5	100 %	6 146	139 398
134	Benken-Schänis	83	62 %	2 679	32	13	93 %	3 327	265 620
135	Am Ricken	107	66 %	2 416	23	4	57 %	4 256	275 518
136	Leventina	53	62 %	2 973	23	25	45 %	2 059	209 057
137	Chablais valaisan (VS)	68	53 %	5 944	39	76	67 %	1 509	518 904
138	Valais central (VS)	206	33 %	3 600	42	25	71 %	2 808	111 720
139	Visp und Schattnerberge (VS)	116	35 %	3 451	35	29	60 %	2 948	485 836
140	UNESCO (VS)	136	52 %	2 318	25	18	82 %	2 005	351 295
141	Estivages neuchâtelois (NE)					61	0	2913	177703

Source : OFAG

**Contributions à la qualité du paysage 2020**

Cantons	No. expl. ayant conclu une convention (SAU)	No. expl. ayant conclu une convention (RE)	Particip. SAU (% d'expl.)		Ø contr. / expl.		Contr. versées		Tot. contr. versées
	No.	No.	%	%	fr.	fr.	SAU	RE	fr.
ZH	2 044	4	75 %	57 %	4 145	5 161	8 472 908	20 642	8 493 550
BE	8 798	1 207	93 %	85 %	2 982	1 219	26 236 933	1 471 116	27 708 049
LU	3 606	213	87 %	89 %	2 644	1 296	9 533 139	276 089	9 809 228
UR	431	151	85 %	50 %	2 917	1 673	1 257 150	252 687	1 509 838
SZ	1 149	333	83 %	81 %	3 035	1 494	3 487 263	497 636	3 984 900
OW	468	201	84 %	81 %	2 853	1 775	1 335 052	356 862	1 691 913
NW	370	106	93 %	83 %	2 420	1 772	895 406	187 875	1 083 281
GL	279	106	86 %	91 %	4 267	1 383	1 190 602	146 576	1 337 178
ZG	401	3	84 %	60 %	3 197	1 258	1 282 149	3 773	1 285 922
FR	1 994	545	84 %	93 %	4 868	2 433	9 706 645	1 326 163	11 032 808
SO	972		87 %		4 196		4 078 854		4 078 854
BL	612		79 %		3 813		2 333 540		2 333 540
SH	413		93 %		3 502		1 446 385		1 446 385
AR	454	79	77 %	72 %	3 232	2 132	1 467 269	168 417	1 635 686
AI	280	107	69 %	75 %	1 882	1 104	527 048	118 181	645 230
SG	2 419	293	71 %	82 %	3 370	3 468	8 152 675	1 016 008	9 168 683
GR	1 944	26	96 %	3 %	5 691	3 412	11 064 011	88 722	11 152 733
AG	1 522	3	62 %	100 %	4 811	2 693	7 322 241	8 079	7 330 320
TG	1 438		71 %		4 168		5 993 417		5 993 417
TI	445	138	64 %	59 %	2 674	1 560	1 189 958	215 325	1 405 283
VD	2 513	571	86 %	89 %	5 420	4 173	13 621 107	2 382 682	16 003 789
VS	1 366	378	57 %	71 %	4 229	2 265	5 777 063	856 073	6 633 136
NE	610	61	90 %	41 %	6 527	2 913	3 981 227	177 703	4 158 930
GE	175		72 %		6 461		1 130 625		1 130 625
JU	797	73	87 %	73 %	5 899	12 528	4 701 614	914 555	5 616 169
<b>CH</b>	<b>35 500</b>	<b>4 598</b>	<b>82 %</b>	<b>68 %</b>	<b>3 836</b>	<b>2 280</b>	<b>136 184 278</b>	<b>10 485 164</b>	<b>146 669 442</b>

SAU = exploitations à l'année

RE = exploitations d'estivage

Ce tableau comprend le pourcentage des valeurs de participation SAU et RE par rapport au l'ensemble des exploitations d'estivage et à l'année du canton.

Par exemple, le canton des Grisons compte une très forte participation des exploitations à l'année et Appenzell Rhodes-Extérieures des exploitations d'estivage : dans ces cantons, toutes les exploitations avaient la possibilité de participer à un projet QP

Source : OFAG

Qualité du paysage : Nombre des exploitations et contributions par projet

No. projet	Nom projet	Exploitations	Exploitations	Contr. versées fr
		à l'année	d'estivage	
		Nombre	Nombre	
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs	278	33	2 139 180
2	Solothurn Grenchen	407		1 500 956
3	Kanton AI	279	107	631 303
4	Kanton AR	460	77	1 594 675
5	Kanton GL	279	106	1 337 178
6	Kanton SH	415		1 463 055
7	Limmattal	88		394 319
8	Leimental Dorneckberg	30	15	88 055
9	Valle Verzasca	195	6	1 191 798
10	Engadina Bassa Val Müstair	242		779 489
11	Otten Gösigen Gäu	360	112	1 195 906
12	Einsiedeln	131	100	621 264
13	Fronalp Prager	222	43	673 932
14	March	436	78	1 493 799
15	Rigi Mythen	431	130	1 457 177
16	Kanton UR	612		2 333 540
17	Kantone BL und BS	175		1 130 625
18	Kanton GE teilweise	124	273	1 264 604
19	Intyamon Jagne	770	175	2 335 030
20	Erllebach	546		1 438 563
21	Hochdorf	466	27	1 259 591
22	Luzern	791		2 110 560
23	Sursee	1 034	11	2 666 195
24	Willisau	182	2	457 802
25	Neckertal	468	201	1 700 913
26	Kanton OW	370	106	1 083 281
27	Kanton NW	401	3	1 285 922
28	Kanton ZG	367		1 328 324
29	Mittelthurgau	167	1	727 198
30	Cadi	121	2	532 101
31	Lumnezia Vals	239	4	1 204 185
32	Foppa Saftental	143	1	865 285
33	Heizenberg Domleschg	68		370 474
34	Imboden	109	1	618 623
35	Schanfigg Churwalden	135		707 008
36	Rheinthal	299	1	1 340 754
37	Prättigau	112	2	1 060 412
38	Hinterrhein	62	2	402 500
39	Surses	104		515 577
40	Albulata	74	1	312 669
41	Davos	80		370 760
42	Mesocins Glamsi	26		140 024
43	Bregaglia	68		351 028
44	Oberengadin	76	5	442 337
45	Valposchiavo	617	2	2 344 138
46	Zürcher Oberland	126		497 451
47	Flammenstiel Egg	262	12	1 176 282
48	Ajoie	257	28	1 700 707
49	Delémont	354	81	1 069 378
50	Chasseral	944	151	2 490 547
51	Gantrisch	123		662 236
53	Thierstein	194	290	2 118 706
54	Alpes Vaudoises	432		2 408 667
55	Gros-de-Vaud	389		2 259 767
56	Jorat	89	281	1 721 666
57	Jura vaudois	574		3 433 316
58	Pied de Jura	98		807 755
59	Pleine de l'Orbe	100		306 980
60	Plaine de Rhône	400		1 531 021
61	Rives lémaniques	606		3 372 318
62	Broye	48	12	250 913
63	Bintal	28	12	148 962
64	Lötschental	146	18	435 810
65	Regionaler Naturspark Plyn	168	45	862 643
66	Grand Entremont	73	45	322 959
67	Val d'Anniviers	128	45	492 766
68	Noble et Louable Contrée	111	28	561 373
69	Hérens	80		663 547
70	Val-de-Ruz	103		588 981
71	Vallee de la Brévine	603	33	2 811 074
72	Sense-Sée	691	7	3 065 484
73	Gilâne-Sarine-Lac	418	177	1 860 213
74	Gruyère-Veveyse	169		760 192
75	Thal	366		1 696 225
76	Oberthurgau	239		821 374
77	Hinterthurgau-Immenberg	90	1	375 864
78	Region Wynetal Aargau Süd	290		1 812 849
79	Jurapark	92		412 229
80	Region Lebensraum Lenzburg	85		299 022
81	Unteres Büntal	39		153 086
82	Rohrfeld	578	2	2 584 110
83	Winterthur-Andelfingen	350		1 241 568
84	Zürich Süd	344		1 655 455
85	Zürich Unterland	1 655	4	4 134 382
86	Berner Mittelland	2 015	82	6 084 486
88	Emmental	997	282	2 840 532
89	Entwicklungsraum Thun (ERT)	439	174	1 516 359
90	Kandertal	938	6	2 723 194
91	Oberaargau	504	129	1 861 595
92	Oberland Ost	588	296	2 378 514
93	Obersimental-Saaneland	825		1 924 687
94	Seeland	193	80	853 164
95	Trois-Vaux	121	8	440 553
96	Rapperswil-Jona, Eschenbach	137	31	615 056
97	Werdenberg Nord	244	111	1 252 647
98	Obertoggenburg	36	17	199 465
99	Pflfers	205	15	936 456
100	Rheinthal	43	8	131 396
101	Walenstadt	181	24	751 147
102	Coude du Rhône	76	37	384 780
103	Simplon	65	22	348 652
104	Obergoms/ Untergoms nordseltig	83	28	350 375
105	Blenio	75	17	199 914
106	Luganese	57	7	133 115
107	Piano di Magadino	26	4	41 921
108	Parco Nazionale del Locarnese	47	29	149 644
109	Vallemaggia	51	14	132 490
110	Interriviera	62		100 712
111	Mendrisiotto	38		226 651
113	Val-de-Travers Vallon	122		646 830
114	Chaux-de-Fonds-Le Lode	81		413 401
115	Vallee de la Sagne et des Pon	71		435 953
116	Val-de-Travers Montagne	56		278 364
117	Chasseraf neuchâtelois	121		594 222
118	Paysage Littoral	474		2 095 274
119	IQ Unterthurgau-Sieriköfen	100		626 860
120	Fricktal Regio	164		660 804
121	Zurzibiet Regio	131		640 562
122	Baden Regio	71		356 929
123	Brugg Regio	46		306 542
124	Region Aarau	76		415 695
125	zofingenregio	88		397 668
126	Suhrental	223	1	775 991
127	Oberes Freiamt	66	1	249 304
129	Fürstentad	667		2 107 017
130	Werdenberg Süd	75	14	372 048
131	Sarganserland	231	53	1 018 592
132	Unteres Toggenburg	386	14	1 014 420
133	Amden-Weesen	41	5	139 398
134	BenkenSchänis	83	13	265 620
135	Am Ricken	107	4	275 518
136	Leverina	53	25	209 057
137	Chablais valaisan (VS)	68	76	518 904
138	Valais central (VS)	206	25	811 720
139	Visp und Schattenberge (VS)	116	29	485 836
140	UNESCO (VS)	136	18	351 295
141	Estivages neuchâtelois (NE)	61		177 705
Source: OFAG		37016	4659	146660016



Qualité du paysage : Participation par projet

No. projet	Nom projet	Particip. expl. à l'année (% expl. dans périm. OP SAU)	Particip. expl. d'estivage (% expl. dans périm. OP estiv.)
1	Franches-Montagnes et Clos du Doubs (JU)	82 %	92 %
2	Sotolithum-Grenchen (SO)	89 %	
3	Appenzell Innerrhoden (AI)	69 %	76 %
4	Appenzell Auserrhoden (AR)	77 %	71 %
5	Glarus (GL)	86 %	91 %
6	Schaffhausen (SH)	93 %	
8	Leimental-Dornackenberg (SO)	84 %	
9	Valle Verzasca (TI)	66 %	71 %
10	Engiadina Bassa (GR)	98 %	9 %
11	Oiten-Gögen-Gäu (SO)	81 %	
12	Einsiedeln (SZ)	89 %	81 %
13	Fronalp-Pragel (SZ)	87 %	79 %
14	Märch (SZ)	73 %	
15	Rigi-Mythen (SZ)	82 %	88 %
16	Uri (UR)	85 %	43 %
17	Basel-Land (BL)	79 %	
18	Gené (GE)	73 %	
19	Intyamont et Jagne (FR)	97 %	93 %
20	Entlebuch (LU)	96 %	92 %
21	Hochdorf (LU)	84 %	
22	Luzern (LU)	81 %	84 %
23	Sursee (LU)	80 %	
24	Willisau (LU)	89 %	73 %
25	Neckertal (SG)	76 %	100 %
26	Obwalden (OW)	84 %	81 %
27	Nidwalden (NW)	93 %	83 %
28	Zugerland (ZG)	85 %	60 %
29	Mittelthurgau (TG)	70 %	
30	Cadé (GR)	97 %	7 %
31	Lumnezia/Vals (GR)	98 %	12 %
32	Foppa/Saflental (GR)	98 %	3 %
33	Heinzenberg/ Domleschg (GR)	96 %	14 %
34	Imboden (GR)	100 %	
35	Plassau (GR)	93 %	
36	Rheintal (GR)	79 %	
37	Prättigau (GR)	97 %	20 %
38	Hinterrhein (GR)	100 %	14 %
39	Surses (GR)		
40	Albulata (GR)	100 %	
41	Landschaft Davos (GR)	97 %	
42	Mesolcina/ Calanca (GR)	90 %	
43	Bregaglia (GR)	92 %	
44	Oberengadin (GR)	98 %	
45	Valposchiavo (GR)	96 %	8 %
46	Zürich Oberland (ZH)	77 %	50 %
47	Planenstetli (ZH)	71 %	
48	Ajoie (JU)	91 %	80 %
49	Delémont (JU)	89 %	68 %
50	Chasseral (BE)	89 %	88 %
51	Gamrisch (BE/FR)	91 %	90 %
53	Thierstein (SO)	88 %	
54	Alpes Vaudoises (VD)	61 %	90 %
55	Gros-de Vaud (VD)	88 %	
56	Jorat (VD)	68 %	
57	Jura (VD)	71 %	88 %
58	Pied-du-Jura (VD)	85 %	
59	Plaine de l'Orbe (VD)	79 %	
60	Plaine du Rhône (VD)	50 %	
61	Rives lémaniques (VD)	65 %	
62	Broye (VD/FR)	86 %	
63	Birmat (VS)	100 %	60 %
64	Lötschental (VS)	87 %	100 %
65	Pfyn (VS)	57 %	67 %
66	Entremont (VS)	96 %	88 %
67	Val d'Anniviers (VS)	68 %	88 %
68	Noble et Louable Contrée (VS)	59 %	88 %
69	Hérens (VS)	89 %	88 %
70	Val du Ruz (NE)	60 %	
71	Vallée de la Brévine (NE)	45 %	
72	Sense-See (FR)	76 %	78 %
73	Glâne-Sarine-Lac (FR)	81 %	78 %
74	Gruyère-Vevyise (FR)	87 %	92 %
75	Thal (SO)	90 %	
76	Oberthurgau (TG)	70 %	
77	Hintethurgau-Immenberg (TG)	73 %	
78	aargauSüd impuls (AG)	71 %	100 %
79	Jurapark (AG)	71 %	
80	Lenzburg-Seetal (AG)	60 %	
81	Unteres Bünzli (AG)	62 %	
82	Rafzerfeld (ZH)	60 %	
83	Winterthur-Andelfingen (ZH)	77 %	100 %
84	Zürich Süd (ZH)	75 %	
85	Zürcher Unterland (ZH)	74 %	
86	Berner Mittelland (BE)	91 %	80 %
88	Emmental (BE)	95 %	89 %
89	ER Thun (BE), ab 2016 inkl. Dientigal	92 %	88 %
90	Kandertal (BE)	94 %	80 %
91	Oberaargau (BE)	95 %	100 %
92	Oberland-Ost (BE)	94 %	77 %
93	Obersimmental-Saaneland (BE)	98 %	85 %
94	Seeland (BE)	87 %	
95	Trois Vaux (BE)	92 %	91 %
96	Rapperswil-Jona, Eschenbach (SG)	67 %	57 %
97	Wendenberg Nord (SG)	71 %	71 %
98	Obertoggenburg (SG)	77 %	78 %
99	Pfäfers (SG)	86 %	100 %
100	Rheintal (SG)	64 %	75 %
101	Walenstadt (SG)	76 %	73 %
102	Coude du Rhône (VS)	59 %	82 %
103	Simplon (VS)	66 %	70 %
104	Obergoms/Untergoms (VS)	88 %	64 %
105	Blenio (TI)	75 %	61 %
106	Luganese (TI)	67 %	61 %
107	Piano di Magadino (TI)	40 %	46 %
108	Onsernone, Genthovall (TI)	68 %	80 %
109	Vallemaggia (TI)	80 %	66 %
110	Interriviera (TI)	77 %	82 %
111	Mendrisiotto (TI)	57 %	
113	Val-de-Travers Vallon (NE)	35 %	
114	Chaux-de-Fonds/Le Locle (NE)	80 %	
115	Vallée de la Sagne et des Ponts-de-Marteil (NE)	22 %	
116	Val-de-Travers Montagne (NE)	38 %	
117	Chasseral (NE)	39 %	
118	Paysage littoral neuchâtelois (NE)	74 %	
119	Unterthurgau-Seerücken (TG)	72 %	
120	Fricktal (AG)	69 %	
121	Zurzibiet (AG)	68 %	
122	Baden (AG)	70 %	
123	Brugg (AG)	66 %	
124	Aarau (AG)	67 %	
125	Zofingens (AG)	46 %	
126	Subental (AG)	58 %	
127	Oberes Freiamt (AG)	55 %	100 %
128	Mutschellen-Reusstal- Kelleramt (AG)	46 %	100 %
129	Fürstenland (SG)	69 %	
130	Werdenberg Süd (SG)	77 %	88 %
131	Sarganserland (SG)	77 %	98 %
132	Unteres Toggenburg (SG)	68 %	88 %
133	Amden-Wesen (SG)	83 %	100 %
134	Benken-Schänis (SG)	62 %	93 %
135	Am Ricken (SG)	66 %	57 %
136	Leventina (TI)	62 %	45 %
137	Chablais vallais (VS)	53 %	67 %
138	Valais central (VS)	33 %	71 %
139	Visp und Schattenberge (VS)	35 %	60 %
140	UNESCO (VS)	52 %	82 %
141	Estivages neuchâtelois (NE)		45 %

Source : OFAG



## Contributions à la biodiversité

**Les surfaces de promotion de la biodiversité, ainsi que la part de surface du niveau de qualité II et de surfaces mises en réseau, ont de nouveau augmenté légèrement en 2020. La part moyenne de surfaces de promotion de la biodiversité sur la SAU était de 19 % l'année sous rapport. Au total, environ 426 millions de francs de contributions à la biodiversité ont été octroyés en 2020.**

Vous trouverez des informations générales détaillées sur les contributions à la biodiversité sous : Contributions à la biodiversité (admin.ch), ainsi que dans la brochure d'Agriidea Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole.

Les données sur les contributions à la biodiversité dans les cantons et les zones agricoles sont également résumées dans des tableaux récapitulatifs sous «Download Center» .



### Buts des contributions à la biodiversité

Les objectifs et objectifs intermédiaires concernant la biodiversité de la politique agricole 2014 – 2017 ont été repris tels quels pour la politique agricole 2018 – 2021. En 2019, la réalisation des objectifs a augmenté pour les niveaux de qualité I et II ; elle est restée constante dans le domaine de la mise en réseau.

### Objectifs intermédiaires concernant la biodiversité pour la politique agricole 2014 – 2017 et 2018 – 2021

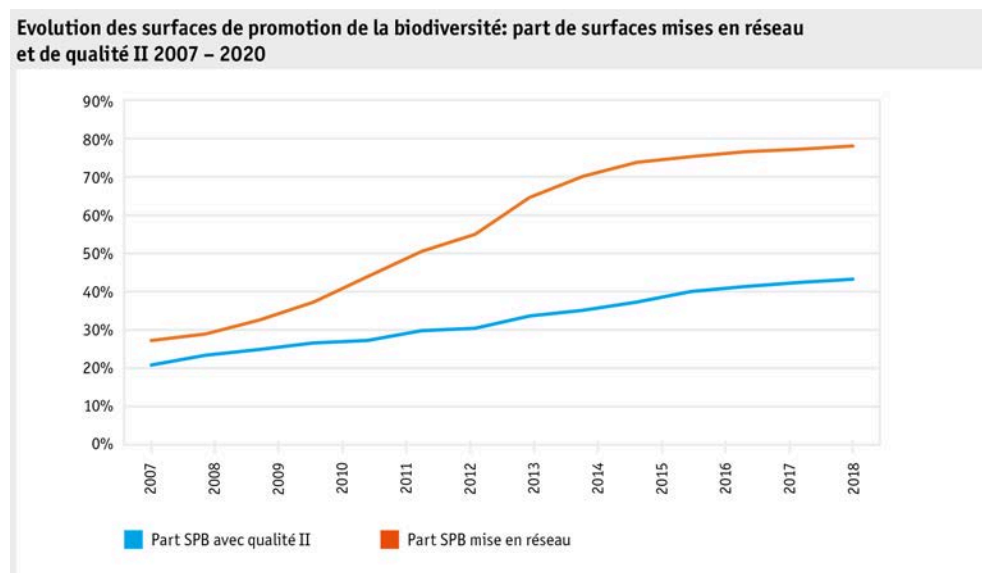
POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Etappenziele Agrarpolitik 2014 - 2017 / 2018 - 2021	Stand 2015	Stand 2016	Stand 2017	Stand 2018	Stand 2019	Stand 2020
Niveau de qualité I 65 000 ha SPB en région de plaine	73 000 ha	76 000 ha	77 000 ha	78 000 ha	79 000 ha	80 000 ha
Niveau de qualité II 40 % de SPB de qualité	35%	37%	40%	41%	42%	43%
Mise en réseau 50 % de SPB de qualité	71%	74%	75%	77%	77%	78%

Source : OFAG

L'évolution de la part du niveau de qualité II et de la mise en réseau entre 2007 et 2019 est représentée dans le graphique suivant :



Source: OFAG

### État de la biodiversité sur la surface agricole

Il est possible de faire des constatations sur l'état de la biodiversité dans les surfaces agricoles et sur les effets des contributions à la biodiversité grâce aux données du premier cycle de relevé quinquennal du programme de monitoring « Espèces et milieux agricoles » (ALL-EMA) d'Agroscope. Le premier rapport « ALL-EMA »- est paru le 19 avril 2021.

### Évolution des contributions à la biodiversité

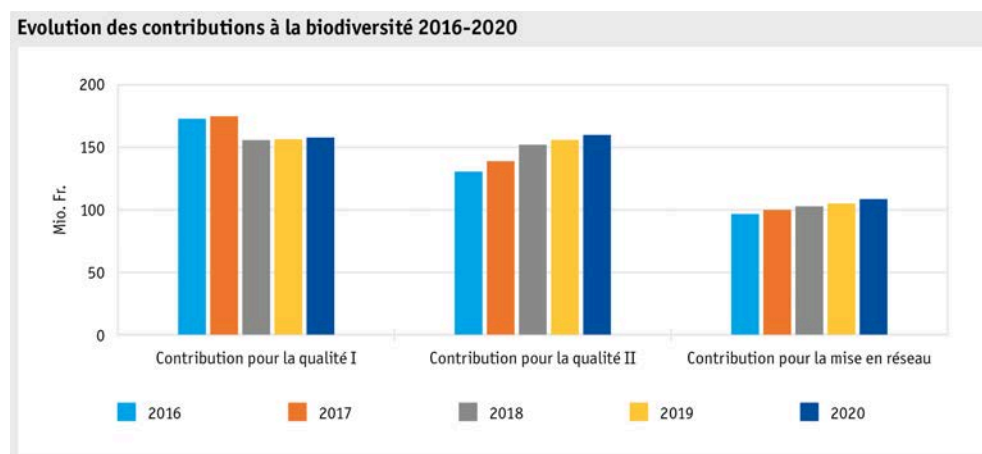
En 2020, 426 millions de francs de contributions à la biodiversité ont été octroyés. Cela correspond à 15 % de l'ensemble des paiements directs et signifie une hausse de 1,9 % par rapport à l'année précédente. Les contributions du niveau de qualité I correspondent à 37,5 %, celles du niveau de qualité II également à 37,5 % et celles pour la mise en réseau à 25 % de la somme totale des contributions à la biodiversité.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



En 2020, les sommes des trois niveaux de contribution ont augmenté (QI, QII et mise en réseau). Le montant des différentes contributions pour la qualité et la mise en réseau reste inchangé par rapport à l'année précédente.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des contributions à la biodiversité entre 2015 et 2020.



Source: OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions, selon les types de contributions (QI, QII et mise en réseau), les cantons et les zones agricoles.

**Part des surfaces de promotion de la biodiversité sur la surface agricole utile**

Comme pour les années précédentes, la part de SPB sur la SAU en 2020 était la plus élevée dans la région de montagne IV. La part moyenne de SPB sur la SAU dans l'ensemble des zones était de 17 %. Si les arbres fruitiers haute-tige, les arbres isolés et les allées sont pris en compte à compter d'un are par arbre, la part de SPB sur la SAU est de 19 %. Les données du tableau suivants se fondent sur le calcul de la part appropriée de SPB selon les exigences des PER (art. 14 OPD).

**Surface agricole utile, surface de SPB et part moyenne de SPB sur la SAU**

Zone	Total SAU	SPB sur la SAU	SPB sur la SAU
	ha	ha	%
Zone de plaine	474 910	69 803	14,7
Zone des collines	136 805	22 902	16,7
Zone de montagne I	114 465	17 977	15,7
Zone de montagne II	152 586	31 349	20,5
Zone de montagne III	79 730	25 935	32,5
Zone de montagn IV	54 478	24 578	45,1
<b>Total</b>	<b>1 012 974</b>	<b>192 544</b>	<b>19,0</b>

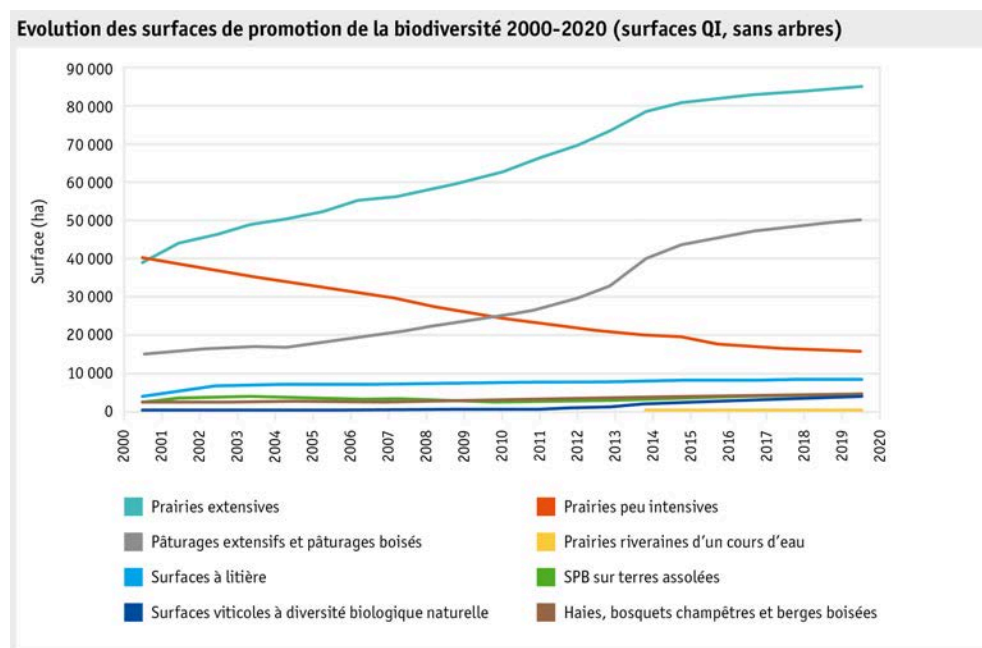
Source : OFAG



## Contributions à la qualité

Le total des surfaces de promotion de la biodiversité n'a augmenté que légèrement par rapport à l'année précédente, passant de 187 116 ha à 188 819. La tendance à la baisse à long terme du type de SPB « prairies peu intensives » se maintient, mais elle est moins fortement marquée depuis 2014 que lors des années précédentes.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité I entre 2000 et 20120.



Source: OFAG

Depuis 2016, les contributions QI ne sont plus versées que pour 50 % de la SAU de l'exploitation au maximum. En 2020, 598 exploitations étaient concernées par cette réglementation (contre 629 l'année précédente). Le plafonnement des contributions l'année sous rapport était de 526 829 francs.

La part des éléments SPB dans les grandes cultures reste généralement très basse, avec 3655 ha ou 1,3 % des terres assolées, mais ont légèrement augmenté par rapport à 2019 (3579 ha).

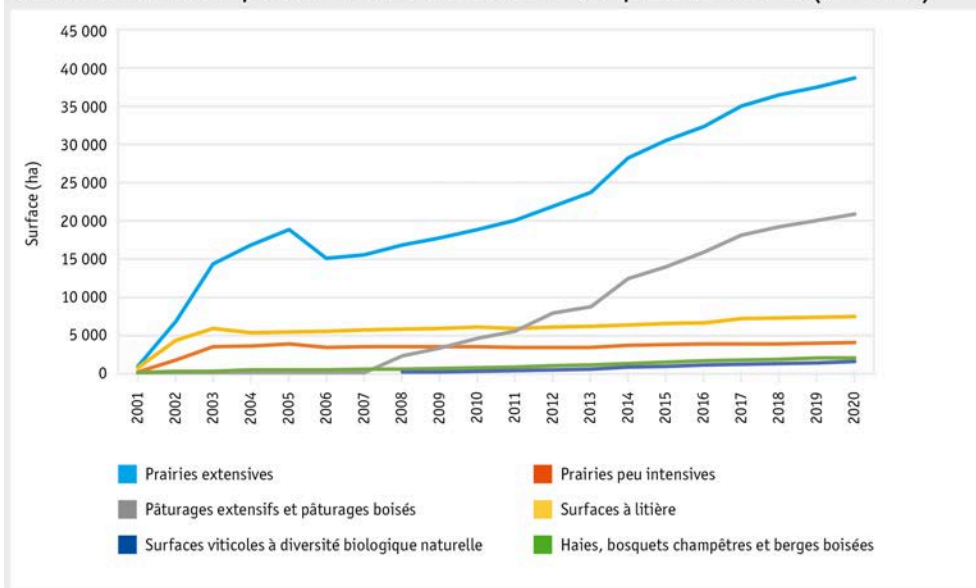
Comme au cours des années précédentes, la part de surfaces du niveau de qualité II a augmenté en 2020. Une croissance des surfaces a été observée pour tous les types de SPB du niveau de qualité II.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité II entre 2001 et 2020.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité du niveau de qualité II 2001-2020 (sans arbres)



Source: OFAG

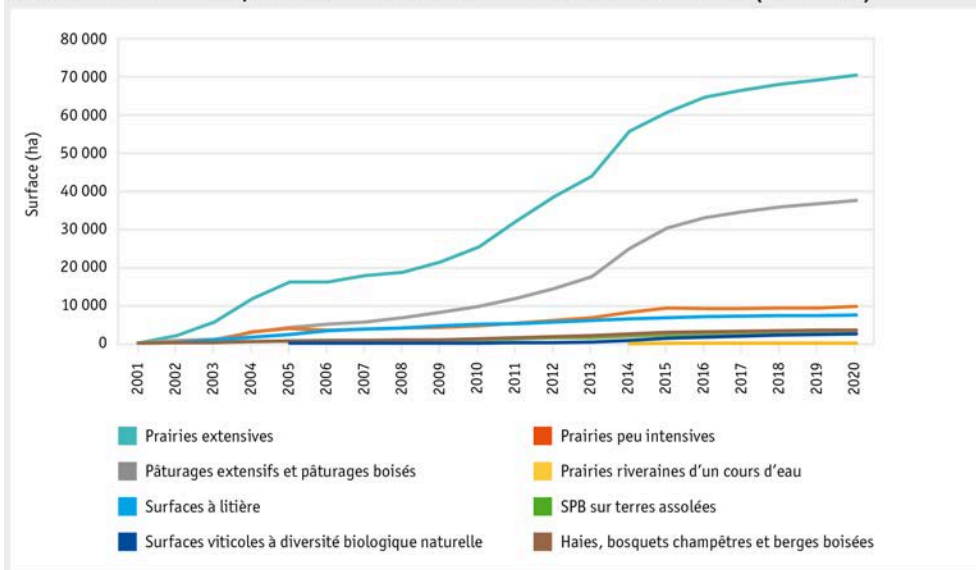
Contributions pour la mise en réseau

Les surfaces mises en réseau ont continué d’augmenter en 2020 ; l’augmentation s’est toutefois stabilisée depuis 2014-2015. Les prairies extensives, les pâturages extensifs et les pâturages boisés sont de loin les plus importants du point de vue de la surface mise en réseau.

Le tableau suivant donne un aperçu de surfaces mises en réseau en 2020 selon les types de biodiversité.

Le graphique ci-dessous montre l’évolution des surfaces de promotion de la biodiversité mises en réseau entre 2001 et 2020.

Evolution des surfaces de promotion de la biodiversité mises en réseau 2001-2020 (sans arbres)



Source: OFAG



## Informations sur les différents types de SPB

### Prairies extensives

Le nombre d'exploitations avec des prairies extensives a légèrement diminué en 2020 (comme l'année précédente). Par contre, les surfaces QI ont légèrement augmenté dans l'ensemble. Aussi bien la part de surfaces QII que celle de surfaces mises en réseau ont légèrement augmenté.

### Prairies extensives 2020 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
<b>Qualitätsstufe I</b>					
Exploitations	Anzahl	17 197	10 320	10 667	38 184
Surface	ha	40 426	17 965	26 689	85 080
<b>Qualitätsstufe II</b>					
Exploitations	Anzahl	8 660	5 620	8 175	22 455
Surface	ha	12 558	7 771	18 160	38 489
<b>Vernetzung</b>					
Exploitations	Anzahl	13 559	8 632	9 580	31 771
Surface	ha	30 726	15 011	24 409	70 146

Quelle: BLW

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des prairies extensives, selon les cantons et les zones agricoles :

### Prairies peu intensives

Le nombre d'exploitations avec des prairies peu intensives a légèrement diminué en 2020. Par contre, le nombre d'exploitation avec des prairies du niveau de qualité II et mises en réseau a légèrement augmenté. La surface totale a légèrement reculé, mais une hausse a été enregistrée en ce qui concerne la part de QII et de surfaces mises en réseau. La plus grande part des surfaces de ce type de SPB est toujours annoncée en région de montagne.

### Prairies peu intensives 2020 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
<b>Niveau de qualité I</b>					
Exploitations	Nombre	2 092	3 056	6 195	11 343
Surface	ha	1 410	3 156	10 559	15 463
<b>Niveau de qualité II</b>					
Exploitations	Nombre	182	588	3 155	3 925
Surface	ha	132	425	3 400	3 957
<b>Mise en réseau</b>					
Exploitations	Nombre	838	1 635	4 405	6 878
Surface	ha	803	1 831	7 034	9 668

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des prairies peu intensives, selon les cantons et les zones agricoles.

### Pâturages extensifs et pâturages boisés

Aussi bien la surface totale que le nombre d'exploitations avec des surfaces de pâturages extensifs et des surfaces mises en réseau ont continué d'augmenter légèrement en 2020.

### Pâturages extensifs et pâturages boisés 2020 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface



POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
<b>Niveau de qualité I</b>					
Exploitations	Nombre	4 774	4 820	8 650	18 244
Surface	ha	7 552	9 370	33 013	49 935
<b>Niveau de qualité II</b>					
Exploitations	Nombre	980	1 508	5 588	8 076
Surface	ha	1 548	3 075	16 096	20 719
<b>Mise en réseau</b>					
Exploitations	Nombre	2 993	3 475	6 924	13 392
Surface	ha	5 126	6 909	25 332	37 366

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les pâturages extensifs et les pâturages boisés, selon les cantons et les zones agricoles.

### Surfaces à litière

En 2020, nettement moins d'exploitations ont annoncé des surfaces à litière que l'année précédente (QI, QII et mise en réseau). Le nombre d'hectares est resté pratiquement constant, alors que la part de QII et de surface mise en réseau a légèrement augmenté.

### Surfaces à litière 2020 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
<b>Niveau de qualité I</b>					
Exploitations	Nombre	2 048	1 910	3 456	7 414
Surface	ha	2 375	1 563	4 185	8 123
<b>Niveau de qualité II</b>					
Exploitations	Nombre	1 464	1 507	2 998	5 969
Surface	ha	2 088	1 378	3 815	7 281
<b>Mise en réseau</b>					
Exploitations	Nombre	1 698	1 634	3 144	6 476
Surface	ha	2 056	1 380	3 928	7 364

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les pâturages extensifs et les pâturages boisés, selon les cantons et les zones agricoles.

### Haies, bosquets champêtres et berges boisées

Comme en 2019, en ce qui concerne les haies, les bosquets champêtres et les berges boisées, une légère hausse a été enregistrée dans toutes les zones en 2020, aussi bien pour les surfaces QI que pour les parts de QII et les surfaces mises en réseau. En outre, le nombre d'exploitations avec des haies SPB a légèrement augmenté.

### Haies, bosquets champêtres et berges boisées 2020 : chiffres relatifs aux exploitations et à la sur-face

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
<b>Niveau de qualité I</b>					
Exploitations	Nombre	7 851	4 749	2 692	15 292
Surface	ha	2 402	1 372	560	4 335
<b>Niveau de qualité II</b>					
Exploitations	Nombre	3 733	2 184	857	6 774
Surface	ha	1 112	645	180	1 936
<b>Mise en réseau</b>					
Exploitations	Nombre	5 921	2 310	2 310	12 142
Surface	ha	1 859	488	488	3 496

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des haies, bosquets champêtres et berges boisées, selon les cantons et les zones agricoles.

### Jachères florales

Les surfaces de jachères florales, la part de surfaces mises en réseau et le nombre d'exploitations comprenant des jachères florales ont un peu diminué en 2020.

### Jachères florales 2020 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
<b>Niveau de qualité I</b>					
Exploitations	Nombre	1 840	419	9 <sup>1</sup>	2 268
Surface	ha	1 966	274	4	2 244
<b>Mise en réseau</b>					
Exploitations	Nombre	1 448	374	6 <sup>1</sup>	1 828
Surface	ha	1 516	230	3	1 749

<sup>1</sup> Les exploitations situées en région de montagne reçoivent des contributions pour jachères florales, si ces surfaces sont situées en zone de plaine ou en zone des collines. Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les jachères florales, selon les cantons et les zones agricoles.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



## Jachères tournantes

Les jachères tournantes ont quelque peu diminué en 2020 par rapport à l'année précédente dans la région de plaine, mais ont légèrement augmenté dans la région des collines. Il en va de même pour la part de jachères tournantes mises en réseau, ainsi que le nombre d'exploitations ayant aménagé ce type de jachère.

### Jachères tournantes 2020 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
<b>Niveau de qualité I</b>					
Exploitations	Nombre	420	72	3 <sup>1</sup>	493
Surface	ha	532	73	0	606
<b>Mise en réseau</b>					
Exploitations	Nombre	236	52	0	288
Surface	ha	320	53	0	373

<sup>1</sup> Les exploitations situées en région de montagne reçoivent des contributions pour jachères tournantes, si ces surfaces sont situées en zone de plaine ou en zone des collines. Source : OFAG

Les ourlets sur terres assolées ont légèrement augmenté en 2018, mais restent insignifiants du point de vue de la surface.

## Ourlets sur terres assolées

En 2020, un peu plus d'exploitations ont aménagé des ourlets sur terres assolées et les ont annoncés pour la mise en réseau. Les surfaces ont cependant seulement augmenté dans la région des collines.

### Exploitations et surfaces avec ourlets sur terre assolée 2020

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
<b>Niveau de qualité I</b>					
Exploitations	Nombre	760	229	7	996
Surface	ha	185	45	1	232
<b>Mise en réseau</b>					
Exploitations	Nombre	667	217	7	891
Surface	ha	163	42	1	206

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les ourlets sur terres assolées, selon les cantons et les zones agricoles.

**Bandes culturales extensives**

En 2020, les bandes culturales extensives ont augmenté de 21 ha. Le nombre d'exploitations avec de type de SPB a cependant légèrement reculé. En revanche, la part de surface et le nombre d'exploitations avec des bandes culturales extensives mises en réseau dans toutes les zones a un peu augmenté.

**Bandes culturales extensives 2020 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface**

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
<b>Niveau de qualité I</b>					
Exploitations	Nombre	117	57	37	211
Surface	ha	204	167	35	405
<b>Mise en réseau</b>					
Exploitations	Nombre	75	41	36	152
Surface	ha	134	127	32	291

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les bandes culturales extensives, selon les cantons et les zones agricoles.

**Bandes fleuries pour les pollinisateurs et les autres organismes utiles**

En 2020, 24 ha de bandes fleuries supplémentaires ont été aménagées par rapport à l'année précédente (+16%). Au total, 85 nouvelles exploitations ont annoncé des bandes fleuries (+12%). Avec 45 ha, le canton de Berne reste celui dans lequel la plupart des bandes fleuries pour pollinisateurs ont été aménagées.

Conformément à l'OPD, une exploitation peut mettre en place plusieurs bandes fleuries, mais les différentes surfaces ne doivent pas dépasser 50 ares. Cette restriction explique en partie la surface moyenne de 0,22 ha de bandes fleuries par exploitation, qui est relativement petite par rapport aux jachères florales, aux jachères tournantes et aux bandes culturales extensives.

**Bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles 2020 : chiffres relatifs aux ex-ploitations et à la surface**

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
<b>Niveau de qualité I</b>					
Exploitations	Nombre	645	122	6 <sup>1</sup>	773
Surface	ha	145	23	1	168

<sup>1</sup> Les exploitations situées en région de montagne reçoivent des contributions pour bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles, si ces surfaces sont situées en zone de plaine ou en zone des collines. Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les bandes fleuries pour les pollinisateurs et autres organismes utiles, selon les cantons et les zones agricoles.

### Prairies riveraines d'un cours d'eau

En 2020, les prairies riveraines d'un cours d'eau ont augmenté de 25 %. La hausse était particulièrement forte dans la région de montagne (+120 %). Cette augmentation s'explique vraisemblablement par la délimitation en cours de l'espace réservé aux cours d'eau, qui doit faire l'objet d'une exploitation extensive. Avec 122 ha en 2020, les prairies riveraines d'un cours d'eau restent le type de SPB le plus petit en termes de surface.

### Prairies riveraines d'un cours d'eau 2020 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
<b>Niveau de qualité I</b>					
Exploitations	Nombre	301	143	106	546
Surface	ha	64	35	22	122
<b>Mise en réseau</b>					
Exploitations	Nombre	111	56	59	226
Surface	ha	30	12	6	48

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des prairies riveraines d'un cours d'eau, selon les cantons et les zones agricoles.

### Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle

Les surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle ont encore augmenté par rapport à l'année précédente, de 5 % pour la surface QI, de 12,5 % pour la surface QII et de 3,6 % pour la surface mise en réseau. Les contributions pour la qualité sont uniquement versées pour les surfaces QII, alors que les contributions pour la mise en réseau le sont également en combinaison avec les surfaces QI.



## Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle 2020 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
<b>Niveau de qualité I</b>					
Exploitations	Nombre	831	278	206	1 315
Surface	ha	2 843	637	230	3 711
<b>Niveau de qualité II</b>					
Exploitations	Nombre	390	141	76	607
Surface	ha	1 045	279	96	1 419
<b>Mise en réseau</b>					
Exploitations	Nombre	517	148	102	767
Surface	ha	1 998	333	104	2 435

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle, selon les cantons et les zones agricoles.

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions versées pour les surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle selon les cantons et les zones agricoles.

### Arbres fruitiers haute-tige (sans les noyers)

Le nombre d'exploitations comptant des arbres fruitiers haute-tige et le nombre total d'arbres ont un peu diminué par rapport à l'année précédente. La part d'arbres du niveau de qualité II et d'arbres mis en réseau a par contre légèrement augmenté.

### Arbres fruitiers haute-tige 2019 (sans les noyers) : chiffres relatifs au nombre d'exploitations con-cernées et au nombre d'arbres

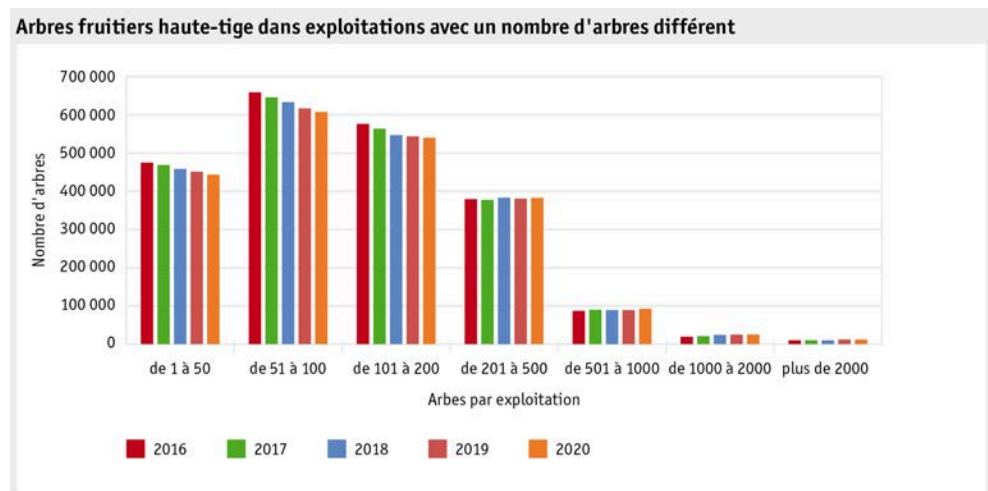
POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
<b>Niveau de qualité I</b>					
Exploitations	Nombre	13 109	9 802	4 968	27 879
Surface	ha	1 056 096	766 277	282 689	2 105 062
<b>Niveau de qualité II</b>					
Exploitations	Nombre	6 332	5 261	1 850	13 443
Surface	ha	464 966	334 894	81 978	881 838
<b>Mise en réseau</b>					
Exploitations	Nombre	8 940	7 264	3 498	19 702
Surface	ha	628 827	503 643	176 332	1 308 802

Source : OFAG

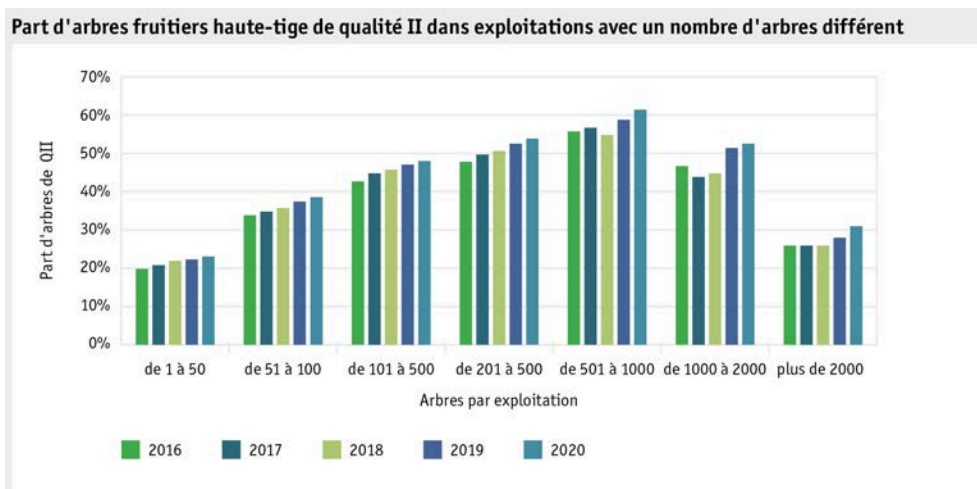
Les graphiques suivants montrent l'évolution des arbres fruitiers haute-tige (sans les noyers) dans les exploitations avec un nombre différent d'arbres par exploitations depuis 2016.



Source: OFAG



POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Source: OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les arbres fruitiers haute-tige, selon les cantons et les zones agricoles.

### Noyers

Le nombre d'exploitations avec des noyers et le nombre de noyers ont augmenté par rapport à 2019 (+1 %). La part de QII représente 20 % de l'ensemble des arbres. Le nombre d'exploitations et d'arbres mis en réseau est légèrement plus élevé que l'année précédente.

### Noyers 2020 : chiffres relatifs au nombre d'exploitations concernées et au nombre d'arbres

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
<b>Niveau de qualité I</b>					
Exploitations	Nombre	7 129	4 566	1 931	13 626
Surface	ha	66 645	28 022	11 026	105 693
<b>Niveau de qualité II</b>					
Exploitations	Nombre	2 537	1 821	504	4 862
Surface	ha	28 618	10 108	1 884	40 610
<b>Mise en réseau</b>					
Exploitations	Nombre	3 595	2 481	1 043	7 119
Surface	ha	38 380	14 448	5 613	58 441

Source : OFAG

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour les noyers, selon les cantons et les zones agricoles.

**Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres**

Le type de SPB Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres, pour lequel seules des contributions pour la mise en réseau sont versées, a enregistré une légère croissance dans toutes les zones par rapport à l'année précédente en ce qui concerne le nombre d'arbres (+1,8 %) et d'exploitations (+1,2 %).

**Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres 2020 : chiffres relatifs au nombre d'exploitations concernées et au nombre d'arbres**

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
<b>Mise en réseau</b>					
Exploitations	Nombre	5 304	4 629	5 253	15 186
Surface	ha	45 116	38 366	74 023	157 505

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des arbres isolés indigènes adaptés au site et des allées d'arbres, selon les cantons et les zones agricoles.

**Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région**

Les surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région ont de nouveau augmenté par rapport à 2019. Cela s'explique par l'autorisation de nouveaux types de surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région dans plusieurs cantons au cours des dernières années. En plaine, la surface a plus que doublé, ce qui s'explique vraisemblablement par l'introduction du type « Céréales en rangées larges ».

**Surface de promotion de la biodiversité spécifique à la région 2020 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface**

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
<b>Mise en réseau</b>					
Exploitations	Nombre	496	342	1 514	2 352
Surface	ha	1 501	599	2 970	5 070

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des surfaces de promotion de la biodiversité spécifique à la région, selon les cantons et les zones agricoles.

**Surfaces herbagères et à litières riches en espèces dans la région d'estivage**

## POLITIQUE &gt; PAIEMENTS DIRECTS



Le nombre d'exploitations avec des surfaces herbagères et surfaces à litière riches en espèces de la région d'estivage est resté pratiquement constant, avec quatre exploitations de plus par rapport à l'année précédente. La surface a reculé de 0,1 % par rapport à 2019.

### Surfaces herbagères et à litière riches en espèces dans la région d'estivage 2020 : chiffres relatifs aux exploitations et à la surface

	Unité	Région d'estivage
<b>Niveau de qualité II</b>		
Exploitations	Nombre	5 575
Surface	ha	224 505

Source : OFAG

Le tableau suivant donne un aperçu des contributions octroyées pour des surfaces herbagères et à litière dans la région d'estivage, selon les cantons.

**Bibliographie** Agridea (2021) Promotion de la biodiversité dans l'exploitation agricole – Guide, 9e édition.  
Lindau Agroscope (2021) Zustand der Biodiversität in der Schweizer Agrarlandschaft. Zustandsbericht ALL-EMA 2015–2019. Agroscope Science Nr. 111 / 2021. Zürich OFEV et OFAG (2008). Objectifs environnementaux pour l'agriculture. À partir de bases légales existantes. Connaissance de l'environnement no 0820, Office fédéral de l'environnement, Berne. OFEV et OFAG (2016). Objectifs environnementaux pour l'agriculture. Rapport d'état 2016. Connaissance de l'environnement no 1633. Office fédéral de l'environnement, Berne.

Judith Ladner Callipari, Giotto Roberti-Maggiore, OFAG, secteur Paiements directs – programmes

**Contributions à la biodiversité 2019**

Unité	SPB qualité I			SPB qualité II			SPB mises en réseau		
	Exploitations	Surface	Contribution	Exploitations	Surface	Contribution	Exploitations	Surface	Contribution
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	2 693	11 987	13 580 570	2 012	4 912	10 070 019	2 027	7 973	6 489 905
BE	9 403	31 815	24 147 714	7 785	51 601	24 944 018	8 901	30 191	21 244 550
LU	4 139	10 940	10 834 334	3 563	8 492	11 173 878	3 346	10 287	7 852 084
UR	505	1 742	910 376	587	10 993	2 525 799	428	1 723	1 416 056
SZ	1 383	5 082	3 779 175	1 639	14 285	7 567 915	1 244	4 435	3 250 364
OW	550	1 349	900 988	640	6 855	2 022 771	384	1 140	901 566
NW	394	1 137	745 522	434	3 830	1 573 998	316	850	700 439
GL	324	1 503	832 691	384	9 725	2 366 805	290	1 247	976 802
ZG	475	2 071	2 134 383	439	1 307	2 731 432	445	1 938	1 473 046
FR	2 341	9 394	8 843 411	1 533	11 755	4 619 863	1 580	6 495	5 056 994
SO	1 115	6 351	5 672 456	839	3 818	4 370 553	1 005	5 336	3 873 433
BL	768	4 525	4 518 061	655	2 519	4 005 420	669	2 735	1 694 784
SH	432	2 386	3 266 224	362	1 288	2 585 861	390	2 114	1 790 181
AR	584	1 372	930 941	490	1 375	1 007 671	325	554	436 469
AI	394	834	531 322	400	1 321	759 550	283	510	398 151
SG	3 375	11 152	9 852 897	2 865	16 242	11 343 891	2 770	8 472	6 369 701
GR	2 015	18 482	9 140 133	2 723	74 351	21 481 702	1 949	16 307	8 974 753
AG	2 428	10 356	11 789 388	1 698	5 063	10 320 131	1 447	7 222	5 803 767
TG	1 986	6 541	7 737 655	1 161	1 828	4 535 807	1 678	3 834	2 418 204
TI	656	3 521	2 184 417	564	7 989	2 147 409	477	2 898	1 981 117
VD	2 822	17 323	16 288 282	2 608	23 975	11 690 292	2 552	14 925	11 229 102
VS	2 045	14 425	7 524 175	2 039	37 882	9 284 037	1 637	10 381	6 317 642
NE	665	5 588	3 300 163	610	2 669	1 989 736	614	4 679	2 899 755
GE	242	1 426	2 347 747	91	182	353 371	149	760	660 906
JU	914	7 518	6 066 301	692	3 274	4 498 662	822	6 454	4 364 001
<b>Suisse</b>	<b>42 648</b>	<b>188 819</b>	<b>157 859 326</b>	<b>36 813</b>	<b>307 531</b>	<b>159 970 592</b>	<b>35 728</b>	<b>153 460</b>	<b>108 573 767</b>
<b>Zone</b>									
Plaine	17 982	68 827	81 041 867	11 924	23 418	48 768 048	14 412	53 355	41 833 976
Collines	6 116	23 647	22 802 859	4 509	9 559	18 908 708	5 047	18 689	13 791 573
ZM I	5 592	18 339	13 217 386	4 010	7 464	12 821 831	4 646	14 551	10 049 961
ZM II	6 777	30 793	18 006 974	5 192	14 940	19 889 493	5 847	26 010	17 314 190
ZM III	3 845	24 418	12 187 139	3 409	14 148	14 413 157	3 530	20 737	12 988 425
ZM IV	2 336	22 795	10 603 101	2 195	13 496	13 170 385	2 246	20 118	12 595 642
Estivage				5 574	224 505	31 998 970			

Source : OFAG

**Contributions à la biodiversité 2019: mise en réseau**

		Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Prairies extensives	Exploitations	Nombre	13 559	8 632	9 580	31 771
	Surface	ha	30 726	15 011	24 409	70 146
Prairies peu intensives	Exploitations	Nombre	838	1 635	4 405	6 878
	Surface	ha	803	1 831	7 034	9 668
Pâturages extensifs et pâturages boisés	Exploitations	Nombre	2 993	3 475	6 924	13 392
	Surface	ha	5 126	6 909	25 331	37 366
Surfaces à litière	Exploitations	Nombre	1 698	1 634	3 144	6 476
	Surface	ha	2 056	1 379	3 928	7 364
Haies, bosquets champêtres et berges boisées	Exploitations	Nombre	5 921	3 911	2 310	12 142
	Surface	ha	1 859	1 149	488	3 496
Prairies riveraines d'un cours d'eau	Exploitations	Nombre	111	56	59	226
	Surface	ha	30	11	7	48
Jachères florales	Exploitations	Nombre	1 448	374	6	1 828
	Surface	ha	1 516	230	3	1 749
Jachères tournantes	Exploitations	Nombre	236	52	0	288
	Surface	ha	320	53	0	373
Bandes culturales extensives	Exploitations	Nombre	75	41	36	152
	Surface	ha	134	126	31	291
Ourlet sur terres assolées	Exploitations	Nombre	667	217	7	891
	Surface	ha	163	42	1	206
Arbres fruitiers haute-tige	Exploitations	Nombre	8 940	7 264	3 498	19 702
	Arbres	Nombre	628 827	503 643	176 332	1 308 802
Noyers	Exploitations	Nombre	3 595	2 481	1 043	7 119
	Arbres	Nombre	38 380	14 448	5 613	58 441
Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres	Exploitations	Nombre	5 304	4 629	5 253	15 186
	Arbres	Nombre	45 116	38 366	74 023	157 505
Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle	Exploitations	Nombre	517	148	102	767
	Surface	ha	1 998	333	104	2 435
Surfaces de promotion de la biodiversité spécifiques à la région	Exploitations	Nombre	496	342	1 514	2 352
	Surface	ha	1 501	599	2 970	5 070

Source : OFAG

**Contributions à la biodiversité 2020: prairies**

Cantons	Prairies extensives, Q1			Prairies extensives, Q2			Prairies extensives, Q3 mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
			Contribut.			Contribut.			Contribut.
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombres	ha	fr.
ZH	2 614	7 058	7 168 612	1 604	2 381	4 491 930	1 885	4 666	4 177 787
BE	8 314	13 179	9 996 141	4 417	5 181	7 664 417	7 826	12 218	10 995 779
LU	4 024	6 076	4 767 206	2 109	2 473	3 969 616	3 309	5 243	4 718 821
UR	416	903	414 932	302	649	750 631	369	862	775 674
SZ	1 190	1 578	934 655	928	1 110	1 627 507	1 051	1 384	1 245 996
OW	517	820	420 607	370	578	806 009	370	698	628 587
NW	369	681	352 107	275	521	742 461	298	614	552 681
GL	303	869	459 329	250	622	773 161	277	792	713 169
ZG	435	663	550 634	278	297	539 551	397	602	541 765
FR	1 963	4 323	4 059 093	837	1 074	1 923 574	1 401	3 260	2 934 302
SO	1 088	3 437	3 036 089	677	1 410	2 552 484	974	2 932	2 638 930
BL	730	2 079	1 787 812	591	1 272	2 320 622	613	1 429	1 008 270
SH	422	1 624	1 629 071	347	1 054	1 990 599	380	1 419	1 276 931
AR	422	376	195 304	252	157	267 764	212	203	182 268
AI	320	247	126 542	152	97	165 820	209	166	149 310
SG	3 065	4 337	3 450 522	1 578	1 471	2 475 645	2 540	3 538	3 174 156
GR	1 973	11 076	5 165 259	1 872	8 204	9 359 968	1 917	10 187	6 065 275
AG	2 361	6 387	6 237 511	1 588	3 465	6 495 256	1 429	4 330	3 892 131
TG	1 847	3 194	3 370 518	629	672	1 282 430	1 514	2 289	1 581 083
TI	536	1 138	705 963	301	522	651 322	391	920	827 951
VD	2 588	8 462	8 167 748	1 604	2 820	5 053 784	2 307	7 229	6 505 893
VS	1 207	1 814	1 034 386	672	791	972 082	839	1 281	1 152 569
NE	496	1 307	986 077	284	410	721 395	450	1 133	1 019 511
GE	236	911	976 792	77	158	300 208	134	507	456 588
JU	748	2 539	2 195 816	461	1 100	2 016 875	679	2 244	2 019 510
<b>Suisse</b>	<b>38 184</b>	<b>85 080</b>	<b>68 188 726</b>	<b>22 455</b>	<b>38 489</b>	<b>59 915 109</b>	<b>31 771</b>	<b>70 146</b>	<b>59 234 936</b>

Zone									
plaine	17 197	40 426	42 459 324	8 660	12 558	23 824 894	13 559	30 726	27 047 771
Colline	5 566	11 373	9 559 406	3 031	4 806	8 700 904	4 646	9 401	8 196 503
ZM I	4 754	6 592	3 597 927	2 589	2 965	4 878 537	3 986	5 610	4 907 664
ZM II	5 464	8 621	4 360 914	3 596	4 718	7 514 415	4 687	7 684	6 721 725
ZM III	3 186	9 113	4 168 497	2 715	6 617	7 454 672	2 951	8 359	6 258 547
ZM IV	2 017	8 956	4 042 659	1 864	6 825	7 541 687	1 942	8 366	6 102 726

Source : OFAG

**Contributions à la biodiversité 2020: prairies peu intensives**

Cantons	Prairies peu intensives, Q1			Prairies peu intensives, Q2			Prairies peu intensives, mise en réseau		
	Total			Total			Total		
	Exploitations	Surface	Contribut.	Exploitations	Surface	Contribut.	Exploitations	Surface	Contribut.
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	286	167	75 308	26	8	9 120	18	9	6 386
BE	2 597	2 768	1 245 612	873	667	725 317	2 147	2 386	2 147 723
LU	468	435	195 734	174	206	221 678	248	296	266 720
UR	317	423	190 202	104	122	123 402	256	391	352 080
SZ	172	153	68 850	102	106	111 828	90	97	87 723
OW	128	102	45 770	35	30	31 910	93	85	76 509
NW	73	46	20 664	24	19	20 828	1	0	441
GL	73	64	28 845	25	19	20 940	40	40	36 369
ZG	104	73	32 634	25	17	20 624	87	64	57 602
FR	897	1 424	640 648	89	63	73 312	464	710	638 873
SO	105	151	67 943	15	12	14 040	41	80	71 996
BL	209	220	98 804	59	59	70 370	66	69	31 341
SH	27	26	11 802	6	10	11 614	13	15	13 909
AR	238	160	72 221	73	39	46 944	68	54	48 492
AI	56	25	11 372	13	5	6 372	8	4	3 258
SG	1 101	539	242 325	164	82	93 084	425	237	212 765
GR	1 416	3 293	1 481 828	760	831	840 608	811	1 430	659 870
AG	222	139	62 667	33	22	26 112	21	16	14 211
TG	279	178	80 154	3	1	1 359	169	100	48 320
TI	261	464	208 790	149	189	191 410	178	347	312 214
VD	556	1 015	456 899	180	218	237 966	384	735	661 842
VS	1 270	2 595	1 167 829	846	1 037	1 067 839	898	1 761	1 585 055
NE	150	362	163 076	44	58	69 228	85	221	198 675
GE	4	3	1 211	0	0	0	0	0	0
JU	334	638	287 190	103	136	162 564	267	520	467 757
<b>Suisse</b>	<b>11 343</b>	<b>15 463</b>	<b>6 958 373</b>	<b>3 925</b>	<b>3 957</b>	<b>4 198 468</b>	<b>6 878</b>	<b>9 668</b>	<b>8 000 130</b>

Zone									
Plaine	2 092	1 748	786 687	182	132	155 497	838	803	675 764
Colline	1 410	1 467	660 057	213	161	191 543	696	765	665 246
ZM I	1 646	1 689	760 059	375	264	310 151	939	1 066	947 429
ZM II	2 465	3 036	1 366 309	838	755	883 940	1 609	2 156	1 918 900
BZ III	2 024	3 262	1 467 976	1 172	1 222	1 231 587	1 430	1 953	1 571 268
ZM IV	1 706	4 261	1 917 286	1 145	1 423	1 425 751	1 366	2 925	2 221 522

Source : OFAG

**Contributions à la biodiversité 2020: prairies extensives et pâturages boisés**

Cantons	Prairies extensives pâturages boisés, Q1			Prairies extensives pâturages boisés, Q2			Prairies extensives pâturages boisés, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total	Exploitation	Surface	Total
			Contribut.			Contribut.			Contribut.
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	813	1 054	474 426	182	162	113 645	358	496	223 335
BE	4 325	10 249	4 612 199	1 768	4 585	3 209 502	3 655	9 262	4 167 695
LU	503	746	335 825	175	341	238 940	437	694	312 332
UR	132	246	110 696	47	73	51 072	126	233	104 675
SZ	489	1 347	606 033	354	985	689 290	421	1 182	532 049
OW	91	142	63 900	25	47	32 795	75	128	57 465
NW	93	162	72 806	48	84	58 786	58	97	43 569
GL	184	401	180 329	66	154	108 017	151	290	130 505
ZG	113	146	65 883	31	44	30 543	97	132	59 224
FR	1 129	2 081	936 244	220	407	284 884	682	1 237	556 723
SO	429	1 658	745 949	205	975	682 365	354	1 469	660 872
BL	301	884	397 947	236	678	474 623	249	736	330 511
SH	83	106	47 672	16	28	19 638	60	83	37 377
AR	389	427	192 051	71	60	41 909	106	101	45 428
AI	253	289	130 104	16	23	15 953	99	125	56 412
SG	1 410	2 096	943 137	483	853	596 876	1 035	1 665	749 142
GR	1 361	3 462	1 557 927	1 224	2 393	1 674 988	778	1 211	228 713
AG	738	991	445 905	220	264	184 884	532	763	343 301
TG	479	541	243 232	61	73	51 214	100	158	67 962
TI	377	1 494	672 254	174	297	208 022	294	1 166	524 502
VD	1 680	5 205	2 342 426	652	1 791	1 253 623	1 343	4 005	1 802 453
VS	1 578	9 316	4 192 341	1 169	3 860	2 702 253	1 309	6 511	2 930 151
NE	568	3 653	1 643 949	333	1 233	862 918	495	2 852	1 283 310
GE	61	94	42 264	0	0	0	25	40	17 789
JU	665	3 145	1 415 273	300	1 309	916 342	553	2 732	1 229 324
<b>Suisse</b>	<b>18 244</b>	<b>49 935</b>	<b>22 470 769</b>	<b>8 076</b>	<b>20 719</b>	<b>14 503 083</b>	<b>13 392</b>	<b>37 366</b>	<b>16 494 816</b>

Zone									
Plaine	4 774	7 552	3 398 338	980	1 548	1 083 341	2 993	5 126	2 297 199
Collines	2 220	3 977	1 789 643	661	1 257	880 241	1 606	2 909	1 307 389
ZM I	2 600	5 393	2 426 850	847	1 818	1 272 351	1 869	4 000	1 793 555
ZM II	4 036	13 939	6 272 377	1 969	6 015	4 210 777	3 164	11 351	5 094 952
ZM III	2 753	10 220	4 599 159	2 035	5 298	3 708 609	2 239	7 496	3 215 290
ZM IV	1 861	8 854	3 984 401	1 584	4 783	3 347 764	1 521	6 485	2 786 430

Source : OFAG



**Contributions à la biodiversité 2019: surface à litière**

Cantons	Surfaces à litière, Q1			Surfaces à litière, Q2			Surfaces à litière mise en réseau		
	Exploitation	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
			Contribut.			Contribut.			Contribut.
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	1 055	1 586	2 142 527	894	1 436	2 917 147	922	1 417	1 275 201
BE	909	829	669 888	710	676	1 228 053	866	784	705 377
LU	577	388	393 977	403	339	641 715	515	351	315 561
UR	94	75	67 853	76	66	123 410	87	70	63 441
SZ	836	1 308	1 203 995	806	1 278	2 380 764	785	1 256	1 130 103
OW	141	82	86 418	117	73	139 275	116	68	61 065
NW	116	94	89 291	106	89	167 087	106	90	80 775
GL	92	89	73 447	67	72	130 401	79	83	74 628
ZG	301	578	545 053	283	566	1 059 336	280	544	489 944
FR	174	91	99 208	87	64	122 554	123	68	60 941
SO	15	5	6 814	5	1	2 018	9	4	3 752
BL	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SH	14	8	12 035	3	1	3 004	9	8	6 806
AR	256	199	171 882	196	175	323 043	157	150	134 937
AI	206	225	193 251	181	205	377 274	178	202	181 593
SG	1 588	1 807	1 740 787	1 390	1 665	3 126 813	1 363	1 660	1 493 550
GR	220	118	83 039	201	111	196 749	201	111	49 151
AG	196	188	268 147	124	170	350 545	139	101	91 215
TG	190	110	150 599	106	83	169 336	171	103	92 259
TI	73	78	85 565	43	62	117 805	62	67	60 295
VD	198	179	165 603	117	109	199 389	168	153	137 358
VS	63	26	19 667	20	15	25 997	52	23	20 554
NE	11	7	6 412	1	0	810	10	7	6 192
GE	8	11	15 926	2	3	5 974	6	10	9 270
JU	81	42	42 883	31	20	38 806	72	36	32 787
<b>Suisse</b>	<b>7 414</b>	<b>8 123</b>	<b>8 334 266</b>	<b>5 969</b>	<b>7 281</b>	<b>13 847 302</b>	<b>6 476</b>	<b>7 364</b>	<b>6 576 755</b>

Zone									
Plaine	2 048	2 375	3 352 430	1 464	2 088	4 279 472	1 698	2 056	1 850 483
Collines	846	698	848 846	649	607	1 201 086	736	625	562 261
ZM I	1 064	865	802 607	858	771	1 440 736	898	755	678 758
ZM II	2 054	2 752	2 332 503	1 759	2 550	4 679 273	1 820	2 559	2 298 563
ZM III	912	917	643 668	809	824	1 464 664	855	869	760 162
ZM IV	490	516	354 212	430	441	782 071	469	500	426 529

Source : OFAG

**Contributions à la biodiversité 2020: haies, bosquets champêtres et berges boisées**

Cantons	Haies, bosquets champêtres et berges boisées Q1			Haies, bosquets champêtres et berges boisées Q2			Haies, bosquets champêtres et berges boisées mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
			Contribut.			Contribut.			Contribut.
Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	
ZH	1 102	263	567 540	497	114	324 328	571	131	117 603
BE	2 717	621	1 341 795	1 274	278	789 856	2 371	547	491 972
LU	2 405	564	1 217 245	889	203	575 207	2 124	506	455 250
UR	16	2	3 240	10	1	3 238	13	1	1 134
SZ	264	31	67 608	192	23	64 156	242	29	25 740
OW	112	13	27 497	36	4	11 246	101	11	10 269
NW	39	4	7 646	14	2	4 743	13	2	1 692
GL	46	5	10 282	26	3	7 526	43	4	3 906
ZG	306	63	135 849	111	25	69 612	279	55	49 849
FR	1 077	396	855 503	350	116	329 021	783	303	272 984
SO	476	136	293 634	258	75	213 027	379	112	100 405
BL	348	122	264 272	266	106	300 587	269	105	94 549
SH	298	124	267 689	196	76	214 854	251	100	89 862
AR	126	21	44 388	55	9	25 588	32	6	5 814
AI	72	8	17 107	7	1	2 755	25	3	2 799
SG	971	178	383 594	268	59	167 645	805	151	135 684
GR	574	98	211 270	112	21	60 094	553	93	83 826
AG	1 606	543	1 173 312	1 144	356	1 010 245	1 166	422	379 386
TG	519	117	252 016	156	39	111 003	327	73	65 603
TI	78	12	26 512	8	2	4 389	58	8	7 413
VD	1 123	472	1 019 434	490	186	527 842	946	388	349 515
VS	193	50	106 995	39	10	29 067	140	40	36 148
NE	166	85	184 378	43	18	51 518	148	72	64 908
GE	116	47	101 714	30	12	34 705	60	24	21 600
JU	542	362	782 914	303	199	566 523	443	310	278 748
<b>Suisse</b>	<b>15 292</b>	<b>4 335</b>	<b>9 363 434</b>	<b>6 774</b>	<b>1 936</b>	<b>5 498 773</b>	<b>12 142</b>	<b>3 496</b>	<b>3 146 658</b>

Zone									
Plaine	7 851	2 402	5 189 003	3 733	1 112	3 156 933	5 921	1 859	1 673 048
Collines	2 808	868	1 875 288	1 408	438	1 243 273	2 300	729	655 808
ZM II	1 941	504	1 088 487	776	207	588 852	1 611	421	378 593
ZM III	1 803	431	931 566	612	141	400 616	1 485	367	330 606
ZM IV	659	105	227 432	195	34	95 461	612	98	87 987
ZM V	230	24	51 657	50	5	13 638	213	23	20 616

Source : OFAG

**Biodiversitätsbeiträge 2020: Buntbrache**

Kantone	Buntbrache, Q1			Buntbrache, Vernetzung		
	Betriebe	Fläche	Total	Betriebe	Fläche	Total
	Anzahl	ha	Fr.	Anzahl	ha	Fr.
ZH	218	162	617 386	134	96	86 058
BE	246	196	746 287	185	161	144 607
LU	167	60	227 285	159	57	51 713
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	0	0	0	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	10	6	21 757	7	5	4 417
FR	217	266	1 011 811	186	231	208 249
SO	53	59	223 100	42	46	41 471
BL	91	70	267 156	76	50	45 283
SH	192	235	893 810	168	202	182 140
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	32	46	173 242	19	38	34 182
GR	18	11	40 660	13	9	7 776
AG	389	175	665 418	339	146	131 427
TG	130	132	500 565	92	94	84 978
TI	3	2	7 952	0	0	0
VD	320	429	1 631 492	273	375	337 608
VS	30	34	129 248	24	26	23 417
NE	12	21	80 218	9	17	15 084
GE	80	251	953 876	49	114	102 708
JU	60	89	337 288	53	81	73 296
<b>Schweiz</b>	<b>2 268</b>	<b>2 244</b>	<b>8 528 549</b>	<b>1 828</b>	<b>1 749</b>	<b>1 574 414</b>
<b>Zonen</b>						
Tal	1 840	1 966	7 472 442	1 448	1 516	1 364 423
Hügel	398	264	1 003 337	358	222	199 886
BZ I	21	10	37 021	16	8	7 374
BZ II	6	3	12 619	3	2	1 989
BZ III	3	1	3 131	3	1	742
BZ IV	0	0	0	0	0	0

Quelle: BLW

**Contributions à la biodiversité 2020: jachère tournante**

Cantons	Jachère tournante, Q1			Jachère tournante, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total Contributions	Exploitation	Surface	Total Contributions
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	84	89	292 050	42	53	48 051
BE	55	48	156 904	32	30	26 563
LU	30	34	110 654	25	29	26 425
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	1	0	1 386	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	3	3	8 828	2	1	860
FR	25	30	97 866	17	23	20 407
SO	19	28	92 768	14	19	17 265
BL	26	55	182 599	15	25	22 597
SH	14	22	72 740	11	19	16 766
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	2	6	19 470	2	3	2 781
GR	6	12	38 544	4	11	9 945
AG	88	71	234 399	67	50	44 694
TG	36	20	65 490	2	1	593
TI	6	15	49 649	3	9	8 526
VD	49	90	297 561	29	54	48 681
VS	10	15	49 562	5	9	7 715
NE	3	3	11 055	1	1	1 251
GE	23	50	163 614	12	31	27 765
JU	13	16	53 196	5	6	5 211
<b>Suisse</b>	<b>493</b>	<b>606</b>	<b>1 998 335</b>	<b>288</b>	<b>373</b>	<b>336 097</b>

Zone						
Plaine	420	532	1 756 009	236	320	288 323
Collines	70	73	240 962	50	53	47 453
ZM I	2	0	1 178	2	0	321
ZM II	0	0	0	0	0	0
ZM III	0	0	0	0	0	0
ZM IV	1	0	186	0	0	0

Source : OFAG

**Contributions à la biodiversité 2020: ourlet sur terres assolées**

Cantons	Ourlet sur terres assolées, Q1			Ourlet sur terres assolées, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total Contributions	Exploitations	Surface	Total Contributions
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	62	13	43 956	35	9	7 785
BE	72	15	49 109	52	11	9 857
LU	95	11	37 408	94	11	9 855
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	1	0	693	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	9	3	8 615	8	2	2 153
FR	104	34	112 251	99	32	28 884
SO	18	5	18 019	13	5	4 234
BL	45	20	65 926	39	15	13 813
SH	8	2	6 200	8	2	1 559
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	5	1	3 168	2	0	279
GR	1	0	363	1	0	99
AG	434	86	284 757	418	84	75 330
TG	20	4	13 342	14	3	2 411
TI	1	0	160	1	0	44
VD	79	21	68 079	71	19	16 677
VS	15	9	29 974	14	8	7 414
NE	0	0	0	0	0	0
GE	10	2	7 326	8	2	1 656
JU	17	5	15 774	14	4	3 411
<b>Suisse</b>	<b>996</b>	<b>232</b>	<b>765 120</b>	<b>891</b>	<b>206</b>	<b>185 460</b>
<b>Zone</b>						
Plaine	760	185	611 443	667	163	146 369
Collines	197	37	121 015	186	34	30 869
ZM I	32	9	28 320	31	8	7 038
ZM II	6	1	4 249	6	1	1 159
ZM III	1	0	93	1	0	25
ZM IV	0	0	0	0	0	0

Source : OFAG

**Contributions à la biodiversité 2020: bande culturale extensive**

Cantons	Bande culturale extensive, Q1			Bande culturale extensive, mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	21	17	39 307	10	15	13 662
BE	11	14	31 679	5	13	11 669
LU	15	3	6 961	9	2	2 072
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	0	0	0	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	0	0	0	0	0	0
ZG	14	41	93 742	13	40	35 781
FR	16	27	62 176	15	24	21 695
SO	4	5	10 839	3	5	4 216
BL	2	0	342	0	0	0
SH	3	0	278	1	0	73
AR	0	0	0	0	0	0
AI	0	0	0	0	0	0
SG	3	2	4 945	1	2	1 854
GR	1	0	138	1	0	54
AG	8	14	32 338	1	3	3 096
TG	5	16	36 811	0	0	0
TI	0	0	0	0	0	0
VD	54	184	422 119	45	137	123 201
VS	37	33	75 918	36	29	26 182
NE	3	26	59 570	0	0	0
GE	5	4	9 775	4	3	3 132
JU	9	20	44 919	8	17	15 507
<b>Suisse</b>	<b>211</b>	<b>405</b>	<b>931 857</b>	<b>152</b>	<b>291</b>	<b>262 193</b>
<b>Zone</b>						
Plaine	117	204	468 653	75	134	120 543
Collines	37	101	231 941	25	75	67 310
ZM I	20	66	151 469	16	52	46 530
ZM II	11	22	50 164	10	21	18 617
ZM III	12	7	16 207	12	6	4 964
ZM IV	14	6	13 424	14	5	4 228

Source : OFAG

**Contributions à la biodiversité 2020: bandes fleuries pour les pollinisateurs et les autres organismes utiles**

Cantons	Bandes fleuries pour les pollinisateurs et les autres organismes utiles, Q1			Total
	Exploitations	Surface	Contributions	
	Nombre	ha	Fr.	
ZH	112	30	75 050	
BE	265	45	111 572	
LU	29	4	10 237	
UR	0	0	0	
SZ	0	0	0	
OW	1	0	350	
NW	0	0	0	
GL	0	0	0	
ZG	12	2	5 204	
FR	33	6	15 828	
SO	38	7	17 748	
BL	21	6	14 131	
SH	19	5	12 687	
AR	0	0	0	
AI	0	0	0	
SG	38	7	17 575	
GR	8	3	8 425	
AG	63	19	47 000	
TG	68	16	39 863	
TI	1	0	370	
VD	46	12	29 225	
VS	2	1	2 646	
NE	5	1	2 750	
GE	5	3	6 250	
JU	7	1	2 825	
<b>Suisse</b>	<b>773</b>	<b>168</b>	<b>419 735</b>	
<b>Zone</b>				
Plaine	645	145	361 567	
Collines	97	20	48 965	
ZM I	25	3	7 947	
ZM II	6	1	1 256	
ZM III	0	0	0	
ZM IV	0	0	0	

Source : OFAG

**Contributions à la biodiversité 2020: prairies riveraines d'un cours d'eau**

Cantons	Prairies riveraines d'un cours d'eau Q1			Prairies riveraines d'un cours d'eau mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	23	4	1 980	4	2	1 373
BE	97	14	6 349	73	11	9 989
LU	29	5	2 187	0	0	0
UR	18	3	1 251	15	2	2 079
SZ	2	0	68	0	0	0
OW	7	1	257	6	0	432
NW	3	0	117	0	0	0
GL	72	23	10 233	19	3	2 313
ZG	8	3	1 268	6	2	1 710
FR	50	16	7 000	25	7	6 135
SO	12	3	1 132	5	1	1 208
BL	13	3	1 498	0	0	0
SH	8	3	1 472	3	2	1 355
AR	0	0	0	0	0	0
AI	5	1	297	0	0	0
SG	44	7	3 330	20	4	3 357
GR	1	0	45	0	0	0
AG	92	17	7 484	15	3	2 484
TG	19	4	1 861	12	3	1 667
TI	7	1	413	7	1	826
VD	15	6	2 871	6	4	3 177
VS	4	3	1 352	3	2	1 577
NE	1	1	234	0	0	0
GE	0	0	0	0	0	0
JU	16	5	2 273	7	3	2 304
<b>Suisse</b>	<b>546</b>	<b>122</b>	<b>54 970</b>	<b>226</b>	<b>48</b>	<b>41 986</b>

Zone						
Plaine	301	64	28 967	111	30	25 697
Collines	79	18	8 254	31	5	4 085
ZM I	64	17	7 631	25	7	6 230
ZM II	51	9	4 056	23	2	2 234
ZM III	29	10	4 493	14	2	1 597
ZM IV	22	3	1 569	22	2	2 142

Source : OFAG



**Contributions à la biodiversité 2020: surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle**

Cantons	Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle Q1			Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle mise en réseau		
	Exploitations	Surface	Total	Exploitations	Surface	Total
			Contributions			Contributions
Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	
ZH	33	47	51 964	28	60	53 901
BE	28	70	76 535	32	137	122 918
LU	20	35	38 764	17	29	26 295
UR	0	0	0	0	0	0
SZ	6	5	5 544	6	8	7 344
OW	0	0	0	0	0	0
NW	0	0	0	0	0	0
GL	1	0	297	2	1	729
ZG	0	0	0	0	0	0
FR	6	26	28 533	11	43	38 512
SO	2	1	554	2	2	1 644
BL	5	2	2 180	5	2	1 784
SH	12	10	11 216	49	98	88 459
AR	2	1	1 375	2	1	1 224
AI	1	0	407	0	0	0
SG	38	69	75 922	40	75	67 230
GR	13	15	15 972	13	15	13 068
AG	52	87	96 151	46	90	81 306
TG	12	18	20 256	17	41	36 941
TI	39	42	45 824	77	152	136 945
VD	167	587	645 590	175	887	797 949
VS	152	323	355 102	185	472	424 906
NE	14	59	64 471	54	294	265 005
GE	1	7	8 052	3	12	10 656
JU	3	15	16 214	3	16	14 337
<b>Suisse</b>	<b>607</b>	<b>1 419</b>	<b>1 560 924</b>	<b>767</b>	<b>2 435</b>	<b>2 191 153</b>

Zone						
Plaine	390	1 045	1 149 285	517	1 998	1 797 957
Collines	93	208	228 431	94	224	201 630
ZM I	48	71	78 491	54	109	98 131
ZM II	60	84	92 263	79	88	78 801
ZM III	10	10	10 660	18	14	12 702
ZM IV	6	2	1 794	5	2	1 933

Source : OFAG

**Surfaces de promotion de la biodiversité 2020: surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle Q1**

Cantons	Surfaces viticoles présentant une biodiversité naturelle, Q1	
	Exploitations	Surface
	Nombre	ha
ZH	67	121
BE	40	160
LU	23	48
UR	0	0
SZ	7	12
OW	0	0
NW	0	0
GL	2	1
ZG	0	0
FR	16	80
SO	3	2
BL	8	3
SH	59	143
AR	2	2
AI	1	0
SG	53	107
GR	13	15
AG	60	109
TG	26	60
TI	127	244
VD	307	1 133
VS	434	1 046
NE	57	362
GE	6	46
JU	4	16
<b>Suisse</b>	<b>1 315</b>	<b>3 711</b>
<b>Zones</b>		
Plaine	831	2 843
Collines	173	444
ZM I	105	193
ZM II	164	204
ZM III	33	22
ZM IV	9	4

Source : OFAG

**Contributions à la biodiversité 2020: arbre fruitier champêtre haute-tige**

Cantons	Arbre fruitier champêtre haute-tige Q1			Arbre fruitier champêtre haute-tige Q2			Arbre fruitier champêtre haute-tige mise en réseau		
	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total
			Contribut.			Contribut.			Contribut.
	Nombre	Nombre	fr.	Nombre	Nombre	fr.	Nombre	Nombre	fr.
ZH	1 956	144 603	1 952 141	966	66 656	2 099 664	1 264	88 328	397 476
BE	6 488	370 927	5 007 515	3 643	175 275	5 521 163	5 947	326 486	1 469 187
LU	3 486	252 722	3 411 747	2 476	155 759	4 906 409	2 836	207 577	934 097
UR	182	7 682	103 707	17	662	20 853	139	5 343	24 044
SZ	870	63 922	862 947	582	38 667	1 218 011	573	37 973	170 879
OW	354	18 156	245 106	82	2 740	86 310	246	12 937	58 217
NW	279	13 616	183 816	79	3 693	116 330	100	4 375	19 688
GL	116	5 101	68 864	19	657	20 696	73	2 632	11 844
ZG	417	47 669	643 532	286	31 546	993 699	364	42 485	191 183
FR	1 432	66 766	901 341	266	11 656	367 164	934	41 645	187 403
SO	859	81 974	1 106 649	255	22 833	719 240	607	54 392	244 764
BL	717	105 504	1 424 304	345	25 885	815 378	352	26 541	119 435
SH	279	22 468	303 318	153	10 496	330 624	209	15 521	69 845
AR	307	18 542	250 317	106	5 335	168 053	62	3 672	16 524
AI	58	3 714	50 139	26	1 401	44 132	17	1 041	4 685
SG	2 309	204 075	2 755 013	1 109	98 971	3 117 587	1 010	94 612	425 754
GR	594	38 680	522 180	332	13 636	429 534	487	22 857	102 857
AG	2 029	161 219	2 176 457	1 012	67 028	2 111 382	1 049	71 143	320 144
TG	1 616	212 465	2 868 278	787	89 856	2 830 464	1 043	91 520	411 840
TI	321	28 846	389 421	20	843	26 555	207	18 504	83 268
VD	1 659	105 765	1 427 828	537	30 940	974 610	1 331	70 156	315 702
VS	684	51 587	696 425	45	1 315	41 423	337	19 314	86 913
NE	157	11 290	152 415	50	2 639	83 129	70	5 123	23 054
GE	95	4 559	61 547	4	103	3 245	21	976	4 392
JU	615	63 210	853 335	246	23 246	732 249	424	43 649	196 421
<b>Suisse</b>	<b>27 879</b>	<b>2 105 062</b>	<b>28 418 337</b>	<b>13 443</b>	<b>881 838</b>	<b>27 777 897</b>	<b>19 702</b>	<b>1 308 802</b>	<b>5 889 609</b>
<b>Zone</b>									
Plaine	13 109	1 056 096	14 257 296	6 332	464 966	14 646 429	8 940	628 827	2 829 722
Collines	5 270	457 748	6 179 598	2 950	201 818	6 357 267	3 918	289 028	1 300 626
ZM I	4 532	308 529	4 165 142	2 311	133 076	4 191 894	3 346	214 615	965 768
ZM II	3 406	191 132	2 580 282	1 424	66 141	2 083 442	2 411	125 720	565 740
ZM III	1 240	74 647	1 007 735	353	14 019	441 599	872	42 434	190 953
ZM IV	322	16 910	228 285	73	1 818	57 267	215	8 178	36 801

Source : OFAG

**Contributions à la biodiversité 2020: noyers**

Cantons	Noyers, Q1			Noyers, Q2			Noyers, mise en réseau		
	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total	Exploitations	Arbres	Total
	Nombre	Nombre	Contribut. fr.	Nombre	Nombre	Contribut. fr.	Nombre	Nombre	Contribut. fr.
ZH	1 394	9 651	130 289	520	3 182	52 503	696	4 931	22 190
BE	1 821	12 790	172 665	494	6 143	101 360	1 227	10 046	45 207
LU	1 736	8 731	117 869	1 265	5 766	95 139	1 454	7 379	33 206
UR	151	1 370	18 495	7	67	1 106	106	980	4 410
SZ	430	2 440	32 940	234	1 186	19 569	233	935	4 208
OW	154	821	11 084	31	124	2 046	117	607	2 732
NW	182	1 413	19 076	38	251	4 142	49	354	1 593
GL	30	101	1 364	1	2	33	9	27	122
ZG	199	1 584	21 384	107	773	12 755	172	1 313	5 909
FR	495	3 292	44 442	54	939	15 494	285	2 233	10 049
SO	500	3 835	51 772	130	1 285	21 203	252	2 181	9 815
BL	145	983	13 271	1	5	83	2	6	27
SH	96	552	7 452	30	245	4 043	66	424	1 908
AR	103	354	4 779	20	73	1 205	15	48	216
AI	36	186	2 511	11	34	561	4	17	77
SG	1 506	8 577	115 790	472	2 244	37 026	381	2 023	9 104
GR	280	2 256	30 456	69	511	8 432	69	511	2 300
AG	1 707	11 407	153 995	554	2 761	45 557	617	3 274	14 733
TG	804	8 513	114 926	333	4 227	69 746	438	4 415	19 868
TI	210	2 768	37 368	7	61	1 007	138	1 666	7 497
VD	1 029	19 037	257 000	338	9 531	157 262	518	12 748	57 366
VS	180	1 321	17 834	4	34	561	73	512	2 304
NE	62	743	10 031	13	431	7 112	16	452	2 034
GE	47	552	7 452	4	72	1 188	10	132	594
JU	329	2 416	32 616	125	663	10 940	172	1 227	5 522
<b>Suisse</b>	<b>13 626</b>	<b>105 693</b>	<b>1 426 855</b>	<b>4 862</b>	<b>40 610</b>	<b>670 065</b>	<b>7 119</b>	<b>58 441</b>	<b>262 985</b>
<b>Zone</b>									
plaine	7 129	66 645	899 708	2 537	28 618	472 197	3 595	38 380	172 710
Collines	2 690	17 448	235 548	1 090	6 422	105 963	1 431	9 108	40 986
ZM I	1 876	10 574	142 749	731	3 686	60 819	1 050	5 340	24 030
ZM II	1 346	6 717	90 680	422	1 501	24 767	749	3 584	16 128
ZM III	477	3 611	48 749	76	358	5 907	246	1 754	7 893
ZM IV	108	698	9 423	6	25	413	48	275	1 238

Source : OFAG

**Contribution à la biodiversité 2020: arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres**

Cantons	Arbres isolés indigènes adaptés au site et allées d'arbres, mise en réseau		
	Exploitations	Arbres	Total
	Nombre	Nombre	Contributions fr.
ZH	627	4 313	19 409
BE	5 125	54 523	245 354
LU	2 863	28 132	126 594
UR	60	305	1 373
SZ	549	7 554	33 993
OW	181	1 398	6 291
NW	0	0	0
GL	56	715	3 218
ZG	324	3 200	14 400
FR	731	7 622	34 299
SO	260	3 053	13 739
BL	8	242	1 089
SH	84	709	3 191
AR	4	14	63
AI	1	4	18
SG	1 414	13 303	59 864
GR	1 159	15 383	69 224
AG	351	2 159	9 716
TG	92	1 040	4 680
TI	174	2 586	11 637
VD	784	6 261	28 175
VS	112	1 330	5 985
NE	28	581	2 615
GE	14	113	509
JU	185	2 965	13 343
<b>Suisse</b>	<b>15 186</b>	<b>157 505</b>	<b>708 773</b>
<b>Zone</b>			
Plaine	5 304	45 116	203 022
Collines	2 306	17 869	80 411
ZM I	2 323	20 497	92 237
ZM II	2 501	31 418	141 381
ZM III	1 792	29 331	131 990
ZM IV	960	13 274	59 733

Source : OFAG

**Contributions à la biodiversité 2020: surfaces riches en espèces de la région d'estivage**

Cantons	Surfaces riches en espèces de la région d'estivage		
	Exploitations	Surface	Total Contributions
	Nombre	ha	fr.
ZH	21	44	39 690
BE	334	723	650 651
LU	206	637	573 145
UR	38	97	87 147
SZ	10	14	12 330
OW	0	0	0
NW	0	0	0
GL	0	0	0
ZG	8	20	18 251
FR	21	42	37 539
SO	16	66	59 122
BL	20	36	26 086
SH	0	0	0
AR	7	2	1 503
AI	0	0	0
SG	0	0	0
GR	1 431	2 854	1 682 597
AG	117	448	400 595
TG	0	0	0
TI	0	0	0
VD	19	48	43 506
VS	25	8	6 752
NE	41	20	18 117
GE	10	5	4 248
JU	28	7	6 525
<b>Suisse</b>	<b>2 352</b>	<b>5 070</b>	<b>3 667 803</b>
<b>Zone</b>			
Plaine	496	1 501	1 340 945
Collines	227	487	431 110
ZM I	115	112	96 304
ZM II	147	172	123 394
ZM III	723	1 205	744 306
ZM IV	644	1 593	931 745

Source : OFAG

**Contributions à la biodiversité 2020: surfaces herbagères et à litières riches en espèces dans la région d'estivage**

Cantons	Surfaces riches en espèces de la région d'estivage Q2			
	Exploitations	Surface	Total Contributions nettes	Total Contributions brutes
	Nombre	ha	fr.	fr.
ZH	5	65	9 719	9 719
BE	1 136	38 331	5 627 816	5 575 518
LU	180	3 279	486 411	499 462
UR	237	10 073	1 452 087	1 507 371
SZ	368	10 380	1 451 248	1 548 534
OW	233	6 095	913 180	918 726
NW	119	3 076	459 623	453 776
GL	116	8 849	1 305 735	1 334 310
ZG	3	35	5 313	2 776
FR	419	9 879	1 475 329	1 455 425
SO	53	1 104	165 624	167 082
BL	7	144	21 577	21 581
SH	1	2	270	270
AR	99	879	131 790	131 790
AI	118	975	146 277	141 897
SG	266	11 031	1 653 294	1 649 133
GR	809	62 635	8 895 356	9 364 658
AG		0		
TG		0		
TI	158	6 867	901 076	1 042 482
VD	584	17 859	2 640 227	2 675 934
VS	502	31 832	4 089 714	4 856 444
NE	124	861	129 158	131 553
GE		0		
JU	38	254	38 150	35 811
<b>Suisse</b>	<b>5 575</b>	<b>224 505</b>	<b>31 998 970</b>	<b>33 524 252</b>
<b>Zone</b>				
Plaine	0	0	0	0
Collines	0	0	0	0
ZM I	0	0	0	0
ZM II	0	0	0	0
ZM III	0	0	0	0
ZM IV	0	0	0	0
Région d'estivage	5 575	224 505	31 998 970	33 524 252

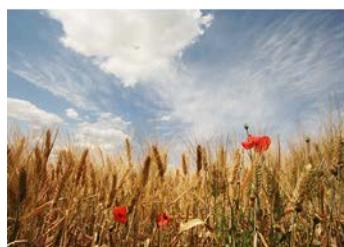
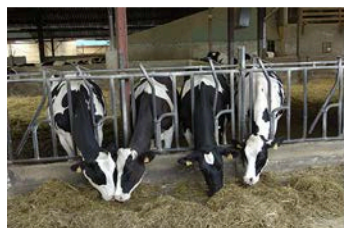
Source : OFAG



## Contributions au système de production

**Les contributions au système de production sont composées des volets Bio, PLVH, Extenso, ainsi que des programmes de bien-être des animaux SST et SRPA. Elles sont restées stables par rapport aux années précédentes avec une participation très élevée, en partie en légère augmentation. Seul le supplément pour les pâturages, introduit en 2019 dans le programme SRPA, a enregistré une nette hausse de la participation. En 2020, 493 millions de francs au total ont été versés par la Confédération pour les contributions au système de production.**

Les contributions au système de production sont accordées pour cinq programmes différents. Une contribution encourage l'agriculture biologique pour l'ensemble de l'exploitation, alors que d'autres contributions portant sur une partie de l'exploitation soutiennent la production extensive de céréales, de tournesols, de pois protéagineux, de féveroles et de colza (Extenso). Dans le domaine de la production animale, la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) est encouragée ; deux programmes visent en outre à promouvoir le bien-être des animaux (systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux SST et sorties régulières en plein air SRPA).



Le tableau suivant donne un aperçu d'une sélection de contributions au système de production (bio, extenso, PLVH), selon les cantons et les zones agricoles.

### Contribution pour l'agriculture biologique

En 2020, l'agriculture biologique a concerné 171 685 ha (2019 : 165 085 ha), ce qui correspond à une augmentation de 6600 ha (+3,8 %) environ par rapport à l'année précédente. La hausse est ainsi plus modérée que lors de l'année précédente, où elle représentait 6 %. Au total, 17 % de la SAU a été exploitée conformément aux principes de l'agriculture biologique. 7274 exploitations étaient bio, ce qui correspond également à 17 %, un chiffre répondant aux prescriptions de l'ordonnance bio.

Au total, près de 64 millions de francs ont été versés en 2020 pour l'encouragement de l'agriculture biologique, à savoir 4 millions de francs de plus qu'en 2019. Comme l'année précédente, le nombre d'exploitations a augmenté dans les trois régions.



POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Dans toutes les régions, la surface moyenne exploitée par des exploitations bio a aussi légèrement augmenté ; il en résulte donc une hausse des paiements directs versés en moyenne par exploitation.

Les détails concernant les chiffres de 2020 se trouvent dans le tableau suivant.

**Contribution pour l'agriculture biologique 2020**

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	2 098	1 748	3 428	7 274
Surface	ha	52 374	36 457	82 855	171 685
Surface par exploitation	ha	24,96	20,86	24,17	23,60
Contribution par exploitation	fr.	16 198	7 016	5 099	8 761
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>33 984</b>	<b>12 264</b>	<b>17 479</b>	<b>63 727</b>

Source : OFAG

En ce qui concerne l'évolution dans les cantons, on constate que la surface cultivée selon les principes de l'agriculture biologique a augmenté partout sauf dans le canton de Schwyz. L'augmentation particulièrement forte de la surface bio dans le canton de Neuchâtel (+19 %) est frappante. Une croissance de plus de 5 % a été enregistrée dans les cantons ZH, BE, LU, TI, VD et VS. Les cantons agricoles typiques rattrapent ainsi leur retard – en ce qui concerne le bio – tandis que TI et VS augmentent encore leurs valeurs déjà supérieures à la moyenne.

La part de surfaces exploitées par des exploitations bio continue de varier fortement selon les cantons. Moins de 12 % de la surface est exploitée selon les principes biologiques dans les cantons de LU, FR, SH, AI, AG, VD et NE. Les cantons de ZH, BE, UR, SZ, SG, TG et GE se situent au milieu du classement, mais encore en dessous de la valeur moyenne, avec 12–17 % de part de bio. Le canton de SO est dans la moyenne avec 17 %. Les cantons de NW, ZG, BL, AR, TI, VS et JU présentent une part supérieure à la moyenne de 18–26 % de surfaces bio. Les cantons d'OW, GL et GR ont une part très élevée avec 30 %. Le canton des GR reste le leader incontesté en la matière avec 65 %.

**Contribution à la production de lait et de viande basée sur les herbages**

Vous trouverez d'autres informations essentielles sur les contributions pour la production de lait et de viande basée sur les herbages (PLVH) sous [www.ofag.admin.ch](http://www.ofag.admin.ch).

Le programme PLVH est soutenu à hauteur de 200 francs par hectare de surface herbagère.

La participation et les contributions versées en 2020 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Contributions pour la PLVH 2020**

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total ou moyenne
Exploitations	Nombre	8 596	9 145	11 959	29 700
Surface	ha	138 626	167 760	260 162	566 548
Surface par exploitation	ha	16,1	18,3	21,8	19,08
Contribution par exploitation	fr.	3 133	3 619	4 337	3 767
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>26 932</b>	<b>33 098</b>	<b>51 872</b>	<b>111 902</b>

Source : OFAG

La participation au programme PLVH est restée relativement élevée et constante. Aucun changement significatif n'a été constaté par rapport à l'année précédente. La participation moyenne est d'environ trois quarts de la surface herbagère et deux tiers des exploitations. Les contributions PLVH s'élevaient en 2020 à 112 millions de francs au total.

En région de plaine, la part des surfaces herbagères concernées par des contributions PLVH représente environ 60 %. Dans la région des collines, cette part est de près de 80 %. La participation est la plus importante dans les régions de montagne, avec 85-95 % des surfaces herbagères donnant droit à des contributions PLVH. Près de la moitié de l'ensemble des contributions PLVH est versée dans les régions de montagne (51 872 millions de fr.).

### Contribution pour la production extensive dans le domaine des grandes cultures (Extenso)

Vous trouverez les informations essentielles sur les contributions Extenso sous [www.blw.admin.ch](http://www.blw.admin.ch) > Instruments > Paiements directs > Contributions au système de production > Contributions pour la culture extensive.

La contribution Extenso se monte à 400 francs par hectare pour les cultures donnant droit aux contributions dans toutes les régions.

La participation et les contributions versées en 2020 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

### Contributions Extenso 2020

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	9 017	4 236	582	13 835
Surface	ha	64 840	18 502	1 405	84 748
Surface par exploitation	ha	7,2	4,4	2,4	6,13
Contribution par exploitation	fr.	2 876	1 747	966	2 450
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>25 936</b>	<b>7 401</b>	<b>562</b>	<b>33 899</b>

Source : OFAG

## POLITIQUE &gt; PAIEMENTS DIRECTS



Les données 2020 ne montrent aucun changement significatif par rapport à l'année précédente. La surface Extenso moyenne par exploitation, ainsi que la contribution Extenso moyenne par exploitation, se situent dans le même ordre de grandeur que l'année précédente. La surface cultivée conformément aux exigences Extenso dans l'ensemble de la Suisse représentait 84 748 ha en 2020.

Le montant total des contributions versées aux exploitants qui participent au programme Extenso représentait en 2020 environ 33,8 millions de francs (2014 : 31,8 millions).

**Programme SRPA**

SRPA, qui signifie « sorties régulières en plein air », est l'un des deux programmes de bien-être des animaux que la Confédération soutient financièrement à l'aide de paiements directs depuis les années 90.



Le respect des exigences SRPA est obligatoire pour les exploitations pratiquant l'agriculture biologique.

Les exigences concernant le programme SRPA et les taux de contributions sont inchangées par rapport à 2019.

**Taux de contribution SRPA**

**POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS**


Catégories d'animaux	fr. par UGB
Bovins et buffles d'Asie, âgés de plus de 160 jours, équidés, ovins et animaux de l'espèce caprine de plus d'un an	190
Bovins et buffles d'Asie jusqu'à l'âge de 160 jours et truies d'élevage, non allaitantes, de plus de six mois	370
Contribution supplémentaire pour les bovins et buffles d'Asie mâles, ainsi que pour les bovins et buffles d'Asie femelles jusqu'à 365 jours.	120
Autres porcs, à l'exception des porcelets allaités	165
Poules pour la production d'œufs à couver et d'œufs de consommation, coqs, jeunes poules, jeunes coqs et poussins pour la production d'œufs, poulets de chair et dindes	290
Cerfs et bisons	80

Dans le cadre du programme SRPA, les catégories de bovins mâles, ainsi que les animaux femelles jusqu'à 365 jours, doivent soit avoir un accès permanent toute l'année à une aire d'exercice recouverte d'un revêtement en dur, soit être mis au pâturage au moins 26 jours par mois en été et accéder à l'aire d'exercice au moins 13 fois par mois en hiver. Si la deuxième variante avec le pâturage d'été est choisie, la Confédération paie depuis 2019 une contribution supplémentaire. Cette contribution se monte à 120 francs par UGB et par année. La participation à ce programme a nettement augmenté par rapport à l'année précédente : alors que 11 945 exploitations ont participé en 2019 pour 37 504 UGB, il y en avait déjà 12 886 en 2020 (+7,3 %) avec 40 872 UGB (+8,2 %).

La participation et les contributions versées en 2020 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
<b>Exploitations</b>	Nombre	12 521	10 131	11 591	34 243
avec contribution supplémentaire pour le pâturage	Nombre	3 537	4 027	5 322	12 886
<b>UGB</b>	Nombre	426 240	311 129	280 534	1 017 903
avec contribution supplémentaire pour le pâturage	Nombre	13 849	12 812	14 212	40 872
<b>UGB par exploitation</b>	Nombre	34,04	30,71	24,20	29,73
<b>Contribution par exploitation</b>	Fr.	6 692	5 920	4 619	5 762
avec contribution supplémentaire pour le pâturage	Fr.	447	368	313	367
<b>Total des contributions</b>	1 000 Fr.	83 786	59 973	53 543	197 302
avec contribution supplémentaire pour le pâturage	1 000 Fr.	1 582	1 483	1 668	4 733



## Participation et contributions SRPA 2020

Source : OFAG

Les tableaux suivants donnent des informations détaillées sur la participation au programme SRPA en 2019 et 2020. D'une manière générale, la tendance à long terme d'une hausse modérée de la part d'UGB et d'exploitations qui participent au programme SRPA se poursuit.

### Chiffres pour 2020

### Chiffres pour 2019

### Programme SST

SST signifie « systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux ». Ces systèmes comprennent des systèmes de détention à aires multiples dans lesquels les animaux sont gardés en groupes, sans être entravés, qui fournissent aux animaux des possibilités adéquates pour se reposer, se mouvoir et s'occuper et qui disposent de beaucoup de lumière du jour. Les exigences concernant le programme SST et les taux de contributions sont inchangées par rapport à 2019.



### Taux de contributions SST

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Catégories d'animaux	fr. par UGB
Bovins et buffles d'Asie, âgés de plus de 160 jours, équidés femelles et mâles castrés de plus de 900 jours, caprins femelles de plus d'un an	90
Porcs, à l'exception des verrats et des porcelets allaités	155
Poules pour la production d'œufs à couver et d'œufs de consommation, coqs, jeunes poules, jeunes coqs et poussins pour la production d'œufs, poulets de chair et dindes ainsi que lapins	280

Source : OFAG

La participation et les contributions SST versées en 2020 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

**Participation et contributions SST 2020**

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	9 848	6 954	5 703	22 505
UGB	Nombre	384 923	215 362	131 400	731 685
UGB par exploitation	Nombre	39,09	30,97	23,04	32,51
Contribution par exploitation	fr.	4 933	3 568	2 323	3 850
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>48 583</b>	<b>24 811</b>	<b>13 247</b>	<b>86 640</b>

Source : OFAG

Contrairement aux SRPA, le respect des exigences SST n'est pas obligatoire pour les exploitations pratiquant l'agriculture biologique. C'est pourquoi les chiffres concernant la participation et les contributions sont listés à part pour les exploitations bio.

**Participation et contributions SST 2020 pour les exploitations bio**

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	1 358	1 284	2 187	4 829
UGB	Nombre	38 836	31 646	45 980	116 463
UGB par exploitation	Nombre	28,60	24,65	21,02	24,12
Contribution par exploitation	fr.	3 356	2 748	2 039	2 598
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>4 557</b>	<b>3 528</b>	<b>4 460</b>	<b>12 545</b>

Source : OFAG

## POLITIQUE &gt; PAIEMENTS DIRECTS



Les tableaux suivants donnent des informations détaillées sur la participation au programme SST en 2020 et 2019. Comme pour le programme SRPA, la part d'UGB et d'exploitations qui participent au programme SST a modérément augmenté au cours des dernières années.

**Chiffres pour 2020****Chiffres pour 2019**

Le tableau suivant donne un aperçu de toutes les contributions au bien-être des animaux selon les cantons et les zones agricoles.

Stefan Schönenberger, Laurent Nyffenegger, Beatrice Künzi, OFAG, Secteur Paiements directs – Programmes

**Contributions au système de production 2020**

Cantons	Agriculture biologique			Culture extensive de céréales et de colza			Production de lait et de viande basée sur les herbages		
	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.
ZH	427	10 559	5 491 588	1 384	7 577	3 030 680	1 228	21 935	4 272 161
BE	1 371	26 184	8 782 475	3 510	12 794	5 117 497	6 772	109 558	21 680 948
LU	448	8 198	2 827 149	1 038	3 461	1 384 398	3 136	46 758	9 274 775
UR	61	1 035	209 748	0	0	0	491	6 299	1 258 629
SZ	170	2 867	609 032	12	16	6 524	1 226	19 272	3 841 018
OW	188	2 743	554 030	0	0	0	516	7 269	1 450 578
NW	81	1 292	265 550	0	0	0	371	5 421	1 078 215
GL	97	2 218	452 836	2	2	760	317	6 593	1 315 588
ZG	91	1 772	510 719	65	195	78 005	353	6 182	1 219 300
FR	221	6 373	3 269 342	1 061	7 090	2 836 020	1 613	40 475	8 029 951
SO	171	5 148	2 133 650	587	3 507	1 402 964	613	13 655	2 670 385
BL	152	4 114	1 513 378	429	2 306	922 408	479	10 680	2 057 785
SH	38	969	640 250	295	2 345	938 188	102	1 612	287 018
AR	131	2 844	577 534	0	0	0	551	10 701	2 135 196
AI	26	450	92 656	14	16	6 276	357	6 121	1 220 654
SG	485	9 982	2 588 098	218	608	243 276	2 900	54 812	10 896 162
GR	1 294	35 422	7 798 868	223	685	273 896	1 798	47 848	9 552 923
AG	283	6 750	3 922 796	1 398	7 743	3 097 016	1 271	18 267	3 520 229
TG	346	7 770	4 594 276	811	4 221	1 688 429	1 003	17 696	3 477 145
TI	153	3 161	912 996	42	215	85 999	474	9 226	1 812 663
VD	354	11 650	7 153 736	1 771	21 624	8 649 532	1 487	35 426	6 876 011
VS	346	7 316	2 817 708	93	354	141 636	1 399	24 794	4 921 011
NE	109	3 572	1 353 932	199	2 257	902 964	528	23 285	4 615 711
GE	44	1 312	1 241 562	175	3 352	1 340 900	58	1 184	214 568
JU	187	7 985	3 413 184	508	4 379	1 751 660	657	21 479	4 223 734
<b>Suisse</b>	<b>7 274</b>	<b>171 685</b>	<b>63 727 093</b>	<b>13 835</b>	<b>84 748</b>	<b>33 899 029</b>	<b>29 700</b>	<b>566 548</b>	<b>111 902 357</b>

<b>Zones</b>									
Plaine	2 098	52 374	33 983 854	9 017	64 840	25 935 994	8 596	138 626	26 932 117
Collines	856	18 413	7 210 097	2 878	13 394	5 357 631	4 506	80 737	15 854 025
ZM I	892	18 044	5 054 203	1 358	5 108	2 043 368	4 639	87 023	17 244 129
ZM II	1 301	28 351	6 193 857	412	1 175	469 932	6 134	135 497	26 992 474
ZM III	1 185	28 585	6 016 493	123	185	73 810	3 612	74 427	14 842 977
ZM IV	942	25 919	5 268 590	47	46	18 295	2 213	50 239	10 036 635

Source : OFAG



**Participation au programme SRPA 2020**

Catégorie animale	Données de base <sup>1</sup>		Données SRPA		Participation SRPA	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	539 532	25 722	468 816	19 410	86.9 %	75.5 %
Autres vaches	129 310	12 382	122 433	8 820	94.7 %	71.2 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	137 611	31 938	118 405	24 980	86.0 %	78.2 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	46 728	30 954	37 311	22 860	79.8 %	73.9 %
Animaux femelles, jusqu'à 160 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	18 292	31 279	8 023	13 897	43.9 %	44.4 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	5 125	9 636	3 401	5 880	66.4 %	61.0 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	11 887	13 581	8 120	7 881	68.3 %	58.0 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	26 908	19 601	18 135	11 302	67.4 %	57.7 %
Animaux mâles, jusqu'à 160 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	16 156	30 244	6 942	11 941	43.0 %	39.5 %
<b>Total des bovins</b>	<b>931 548</b>	<b>33 738</b>	<b>791 587</b>	<b>29 258</b>	<b>85.0 %</b>	<b>86.7 %</b>
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	30 841	9 912	25 983	7 267	84.2 %	73.3 %
Etalons, de plus de 30 mois	3 074	3 588	1 342	1 104	43.7 %	30.8 %
Animaux, jusqu'à 30 mois	2 224	2 634	1 816	1 546	81.7 %	58.7 %
<b>Total des équidés</b>	<b>36 139</b>	<b>10 095</b>	<b>29 141</b>	<b>7 330</b>	<b>80.6 %</b>	<b>72.6 %</b>
Animaux femelles, de plus d'un an	11 349	5 863	9 050	3 166	79.7 %	54.0 %
Animaux mâles, de plus d'un an	554	2 035	376	1 186	67.9 %	58.3 %
<b>Total des caprins</b>	<b>11 903</b>	<b>5 918</b>	<b>9 426</b>	<b>3 182</b>	<b>79.2 %</b>	<b>53.8 %</b>
Animaux femelles, de plus d'un an	36 710	7 152	32 785	5 270	89.3 %	73.7 %
Animaux mâles, de plus d'un an	1 416	4 879	1 117	3 502	78.9 %	71.8 %
<b>Total des ovins</b>	<b>38 125</b>	<b>7 218</b>	<b>33 902</b>	<b>5 273</b>	<b>88.9 %</b>	<b>73.1 %</b>
Verrats d'élevage, de plus de six mois	486	1 367	280	797	57.6 %	58.3 %
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	18 817	1 612	13 646	974	72.5 %	60.4 %
Truies d'élevage allaitantes	14 246	1 829	652	166	4.6 %	9.1 %
Porcelets sevrés	16 304	1 807	578	145	3.5 %	8.0 %
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	105 956	5 381	63 954	2 678	60.4 %	49.8 %
<b>Total des porcs</b>	<b>155 809</b>	<b>6 006</b>	<b>79 109</b>	<b>3 108</b>	<b>50.8 %</b>	<b>51.7 %</b>
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 760	895	378	90	21.5 %	10.1 %
Poules pondeuses	32 903	10 929	27 788	2 507	84.5 %	22.9 %
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	5 583	588	1 181	122	21.1 %	20.7 %
Poulets de chair	35 853	1 246	2 935	230	8.2 %	18.5 %
Dindes	1 830	356	1 679	88	91.7 %	24.7 %
<b>Total de la volaille</b>	<b>77 929</b>	<b>12 705</b>	<b>33 960</b>	<b>2 832</b>	<b>43.6 %</b>	<b>22.3 %</b>
Cerf	1 373	253	1 120	196	81.5 %	77.5 %
<b>Total des cerf</b>	<b>1 373</b>	<b>253</b>	<b>1 120</b>	<b>196</b>	<b>81.5 %</b>	<b>77.5 %</b>
Bisons	354	19	215	8	60.6 %	42.1 %
<b>Total des bisons</b>	<b>354</b>	<b>19</b>	<b>215</b>	<b>8</b>	<b>60.6 %</b>	<b>42.1 %</b>
<b>Total, toutes catégories confondues</b>	<b>1253 182</b>	<b>39 419</b>	<b>978 460</b>	<b>34 251</b>	<b>78.1 %</b>	<b>86.9 %</b>

<sup>1</sup> Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SRPA)

Source : OFAG

**Participation au programme SRPA 2019**

Catégorie animale	Données de base <sup>1</sup>		Données SRPA		Participation SRPA	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	548 566	26 202	471 650	19 563	86.0 %	74.7 %
Autres vaches	126 619	12 202	119 840	8 650	94.6 %	70.9 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	142 677	32 485	121 583	25 012	85.2 %	77.0 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	46 352	31 472	36 806	22 925	79.4 %	72.8 %
Animaux femelles, jusqu'à 160 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	18 203	31 875	7 872	13 854	43.2 %	43.5 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	5 194	9 646	3 509	5 731	67.6 %	59.4 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	12 508	13 757	8 526	7 826	68.2 %	56.9 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	26 673	19 765	17 893	11 209	67.1 %	56.7 %
Animaux mâles, jusqu'à 160 jours dont bénéficiant d'un supplément pâturages	16 281	30 800	6 917	11 829	42.5 %	38.4 %
<b>Total des bovins</b>	<b>943 071</b>	<b>34 305</b>	<b>794 595</b>	<b>29 406</b>	<b>84.3 %</b>	<b>85.7 %</b>
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	31 025	10 015	26 038	7 326	83.9 %	73.2 %
Etalons, de plus de 30 mois	3 068	3 556	1 383	1 102	45.1 %	31.0 %
Animaux, jusqu'à 30 mois	2 308	2 690	1 870	1 546	81.0 %	57.5 %
<b>Total des équidés</b>	<b>36 400</b>	<b>10 206</b>	<b>29 292</b>	<b>7 398</b>	<b>80.5 %</b>	<b>72.5 %</b>
Animaux femelles, de plus d'un an	11 542	5 917	9 195	3 222	79.7 %	54.5 %
Animaux mâles, de plus d'un an	567	2 039	388	1 238	68.4 %	60.7 %
<b>Total des caprins</b>	<b>12 109</b>	<b>5 974</b>	<b>9 583</b>	<b>3 244</b>	<b>79.1 %</b>	<b>54.3 %</b>
Animaux femelles, de plus d'un an	37 670	7 282	33 406	5 378	88.7 %	73.9 %
Animaux mâles, de plus d'un an	1 456	4 980	1 144	3 631	78.6 %	72.9 %
<b>Total des ovins</b>	<b>39 126</b>	<b>7 304</b>	<b>34 550</b>	<b>5 385</b>	<b>88.3 %</b>	<b>73.7 %</b>
Verrats d'élevage, de plus de six mois	514	1 445	296	828	57.5 %	57.3 %
Truies d'élevage non allaitantes, de plus de six mois	19 239	1 659	13 812	996	71.8 %	60.0 %
Truies d'élevage allaitantes	14 126	1 888	728	183	5.2 %	9.7 %
Porcelets sevrés	16 475	1 856	597	151	3.6 %	8.1 %
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	107 221	5 684	64 659	2 781	60.3 %	48.9 %
<b>Total des porcs</b>	<b>157 575</b>	<b>6 294</b>	<b>80 091</b>	<b>3 224</b>	<b>50.8 %</b>	<b>51.2 %</b>
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 428	930	234	85	16.3 %	9.1 %
Poules pondeuses	31 195	11 111	25 675	2 518	82.3 %	22.7 %
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	5 218	595	1 067	116	20.4 %	19.5 %
Poulets de chair	36 222	1 243	2 900	221	8.0 %	17.8 %
Dindes	1 797	342	1 650	95	91.8 %	27.8 %
<b>Total de la volaille</b>	<b>75 860</b>	<b>12 902</b>	<b>31 525</b>	<b>2 832</b>	<b>41.6 %</b>	<b>22.0 %</b>
Cerf	1 349	253	1 012	180	75.0 %	71.1 %
<b>Total des cerf</b>	<b>1 349</b>	<b>253</b>	<b>1 012</b>	<b>180</b>	<b>75.0 %</b>	<b>71.1 %</b>
Bisons	364	16	236	9	64.8 %	56.3 %
<b>Total des bisons</b>	<b>364</b>	<b>16</b>	<b>236</b>	<b>9</b>	<b>64.8 %</b>	<b>56.3 %</b>
<b>Total, toutes catégories confondues</b>	<b>1265 855</b>	<b>39 879</b>	<b>980 884</b>	<b>34 439</b>	<b>77.5 %</b>	<b>86.4 %</b>

<sup>1</sup> Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SRPA)

Source : OFAG

**Participation au programme SST 2020**

Catégorie animale	Données de base <sup>1</sup>		Données SST		Participation SST	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	539 532	25 722	285 287	8 569	52.9 %	33.3 %
Autres vaches	129 310	12 382	114 957	7 406	88.9 %	59.8 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	137 611	31 938	79 599	15 564	57.8 %	48.7 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	46 728	30 954	29 914	15 434	64.0 %	49.9 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 125	9 636	2 959	4 898	57.7 %	50.8 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	11 887	13 581	8 106	6 207	68.2 %	45.7 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	26 908	19 601	19 105	9 116	71.0 %	46.5 %
<b>Total Bovins</b>	<b>897 100</b>	<b>33 728</b>	<b>539 927</b>	<b>19 236</b>	<b>60.2 %</b>	<b>57.0 %</b>
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	30 841	9 912	6 515	2 050	21.1 %	20.7 %
<b>Total des équidés</b>	<b>30 841</b>	<b>9 912</b>	<b>6 515</b>	<b>2 050</b>	<b>21.1 %</b>	<b>20.7 %</b>
Animaux femelles, de plus d'un an	11 349	5 863	5 290	1 320	46.6 %	22.5 %
<b>Total des caprins</b>	<b>11 349</b>	<b>5 863</b>	<b>5 290</b>	<b>1 320</b>	<b>46.6 %</b>	<b>22.5 %</b>
Verrats d'élevage, de plus de six mois	18 817	1 612	13 376	918	71.1 %	56.9 %
Truies d'élevage allaitantes	14 246	1 829	9 412	1 057	66.1 %	57.8 %
Porcelets sevrés	16 304	1 807	10 967	999	67.3 %	55.3 %
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	105 956	5 381	72 627	2 797	68.5 %	52.0 %
<b>Total des porcs</b>	<b>155 323</b>	<b>6 006</b>	<b>106 381</b>	<b>3 309</b>	<b>68.2 %</b>	<b>55.5 %</b>
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	245	573	123	66	50.2 %	11.5 %
Jeunes lapins de plus de 35 jours	482	459	417	74	86.6 %	16.1 %
<b>Total des lapins</b>	<b>727</b>	<b>663</b>	<b>540</b>	<b>99</b>	<b>74.3 %</b>	<b>14.9 %</b>
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 760	895	579	59	32.9 %	6.6 %
Poules pondeuses	32 903	10 929	30 692	1 977	93.3 %	18.1 %
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	5 583	588	5 122	189	91.7 %	32.1 %
Poulets de chair	35 853	1 246	34 942	1 077	97.5 %	86.4 %
Dindes	1 830	356	1 699	75	92.8 %	21.1 %
<b>Total de la volaille</b>	<b>77 929</b>	<b>12 705</b>	<b>73 033</b>	<b>3 170</b>	<b>93.7 %</b>	<b>25.0 %</b>
<b>Total, toutes catégories confondues</b>	<b>1 173 269</b>	<b>38 212</b>	<b>731 685</b>	<b>22 505</b>	<b>62.4 %</b>	<b>58.9 %</b>

<sup>1</sup> Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SST)

Source : OFAG

**Participation au programme SST 2019**

Catégorie animale	Données de base <sup>1</sup>		Données SST		Participation SST	
	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB Nombre	Exploita- tions Nombre	UGB %	Exploita- tions %
Vaches laitières	548 565	26 202	282 980	8 450	51.6 %	32.2 %
Autres vaches	126 619	12 202	112 083	7 210	88.5 %	59.1 %
Animaux femelles, de plus de 365 jours, jusqu'au premier vêlage	142 677	32 485	80 590	15 342	56.5 %	47.2 %
Animaux femelles, de plus de 160 jours à 365 jours	46 352	31 472	29 081	15 260	62.7 %	48.5 %
Animaux mâles, de plus de 730 jours	5 194	9 646	2 964	4 756	57.1 %	49.3 %
Animaux mâles, de plus de 365 jours à 730 jours	12 508	13 757	8 503	6 125	68.0 %	44.5 %
Animaux mâles, de plus de 160 jours à 365 jours	26 673	19 765	18 858	8 983	70.7 %	45.4 %
<b>Total Bovins</b>	<b>908 588</b>	<b>34 296</b>	<b>535 059</b>	<b>19 108</b>	<b>58.9 %</b>	<b>55.7 %</b>
Animaux femelles et animaux mâles castrés, de plus de 30 mois	31 025	10 015	6 283	2 016	20.3 %	20.1 %
<b>Total des équidés</b>	<b>31 025</b>	<b>10 015</b>	<b>6 283</b>	<b>2 016</b>	<b>20.3 %</b>	<b>20.1 %</b>
Animaux femelles, de plus d'un an	11 542	5 917	5 240	1 337	45.4 %	22.6 %
<b>Total des caprins</b>	<b>11 542</b>	<b>5 917</b>	<b>5 240</b>	<b>1 337</b>	<b>45.4 %</b>	<b>22.6 %</b>
Verrats d'élevage, de plus de six mois	19 239	1 659	13 714	949	71.3 %	57.2 %
Truies d'élevage allaitantes	14 126	1 888	9 480	1 086	67.1 %	57.5 %
Porcelets sevrés	16 475	1 856	11 142	1 026	67.6 %	55.3 %
Porcs de renouvellement, jusqu'à 6 mois, et porcs à l'engrais	107 221	5 684	72 860	2 894	68.0 %	50.9 %
<b>Total des porcs</b>	<b>157 062</b>	<b>6 294</b>	<b>107 197</b>	<b>3 417</b>	<b>68.3 %</b>	<b>54.3 %</b>
Lapines avec jeunes lapins jusqu'à 35 jours environ	267	608	131	72	49.1 %	11.8 %
Jeunes lapins de plus de 35 jours	520	499	442	88	85.0 %	17.6 %
<b>Total des lapins</b>	<b>787</b>	<b>707</b>	<b>573</b>	<b>108</b>	<b>72.9 %</b>	<b>15.3 %</b>
Poules et coqs d'élevage (production d'oeufs à couvrir souches ponte et engraissement)	1 428	930	406	56	28.4 %	6.0 %
Poules pondeuses	31 195	11 111	28 940	1 969	92.8 %	17.7 %
Jeunes poules, jeunes coqs et poussins (sans les poulets de chair)	5 218	595	4 637	184	88.9 %	30.9 %
Poulets de chair	36 222	1 243	35 271	1 083	97.4 %	87.1 %
Dindes	1 797	342	1 673	78	93.1 %	22.8 %
<b>Total de la volaille</b>	<b>75 860</b>	<b>12 902</b>	<b>70 927</b>	<b>3 167</b>	<b>93.5 %</b>	<b>24.5 %</b>
<b>Total, toutes catégories confondues</b>	<b>1 184 863</b>	<b>38 724</b>	<b>725 275</b>	<b>22 433</b>	<b>61.2 %</b>	<b>57.9 %</b>

<sup>1</sup> Exploitation ayant droit aux contributions (toutes les exploitations qui ont pu participer au programme SST)

Source : OFAG

**Participation aux systèmes de stabulation particulièrement respectueux de l'espèce 2020**

Canton	Systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux			Sortie régulière en plein air			Stabulation particulièrement respectueuse des animaux de rente (SST et SRPA)		
	Exploit. Nombre	UGB Nombre	Total fr.	Exploit. Nombre	UGB Nombre	Total fr.	Exploit. Nombre	UGB Nombre	Total Contributions
ZH	1 444	46 729	5 159 445	1 862	56 128	10 996 056	1 955	102 858	16 155 501
BE	4 437	112 210	13 511 268	8 048	203 153	39 244 489	8 188	315 364	52 755 757
LU	2 907	104 507	13 171 057	3 620	117 628	22 947 936	3 718	222 134	36 118 993
UR	148	2 010	190 296	425	6 063	1 151 308	427	8 072	1 341 604
SZ	605	13 949	1 556 458	1 161	26 135	5 035 534	1 177	40 084	6 591 991
OW	317	7 570	796 016	475	11 604	2 218 834	483	19 174	3 014 851
NW	201	4 704	526 734	303	7 002	1 331 638	311	11 706	1 858 372
GL	147	3 401	339 728	304	7 755	1 477 733	305	11 156	1 817 461
ZG	330	10 845	1 137 498	420	13 289	2 590 455	428	24 134	3 727 952
FR	1 503	66 087	8 259 057	2 009	85 609	16 427 264	2 060	151 696	24 686 321
SO	657	20 350	2 200 526	897	26 706	5 191 891	921	47 056	7 392 417
BL	475	14 049	1 560 209	622	17 427	3 465 981	638	31 476	5 026 189
SH	215	9 250	1 322 064	218	7 651	1 546 521	259	16 901	2 868 585
AR	255	6 054	671 381	559	15 547	2 987 179	560	21 601	3 658 559
AI	188	5 819	845 081	375	11 029	2 186 989	380	16 847	3 032 071
SG	1 761	59 004	7 011 687	2 897	90 247	17 560 946	2 961	149 251	24 572 633
GR	1 237	30 072	2 844 568	1 917	49 142	9 376 400	1 919	79 215	12 220 968
AG	1 371	47 538	6 099 117	1 616	48 943	9 702 289	1 730	96 482	15 801 407
TG	1 158	50 085	6 530 166	1 389	49 881	9 941 492	1 512	99 966	16 471 658
TI	263	5 284	492 258	515	10 119	1 925 331	516	15 403	2 417 589
VD	1 289	54 418	6 449 374	1 839	68 965	13 245 142	1 909	123 383	19 694 517
VS	447	7 448	790 141	1 274	20 528	3 910 161	1 299	27 976	4 700 302
NE	422	18 589	1 831 035	578	26 529	5 024 940	580	45 117	6 855 975
GE	44	1 685	217 948	79	2 469	470 519	80	4 154	688 467
JU	684	30 028	3 127 318	841	38 353	7 345 223	846	68 382	10 472 541
<b>Suisse</b>	<b>22 505</b>	<b>731 685</b>	<b>86 640 430</b>	<b>34 243</b>	<b>1 017 903</b>	<b>197 302 250</b>	<b>35 162</b>	<b>1 749 588</b>	<b>283 942 680</b>

Zone									
Plaine	9 848	384 923	48 582 961	12 521	426 240	83 786 063	13 214	811 163	132 369 024
Collines	3 797	125 413	14 868 581	5 154	165 273	32 008 404	5 284	290 686	46 876 985
ZM I	3 157	89 949	9 942 313	4 977	145 856	27 964 434	5 026	235 805	37 906 746
ZM II	3 247	83 719	8 792 826	6 044	165 121	31 560 482	6 069	248 841	40 353 308
ZM III	1 547	30 346	2 868 028	3 451	73 753	14 058 101	3 464	104 099	16 926 128
ZM IV	909	17 335	1 585 721	2 096	41 660	7 924 767	2 105	58 995	9 510 488

Source : OFAG



## Contributions à l'utilisation efficiente des ressources

**En 2020, la Confédération a soutenu des mesures visant à améliorer l'utilisation durable des ressources naturelles pour un montant total de 39,5 millions de francs. En ce qui concerne le programme de promotion des techniques d'épandage diminuant les émissions, la participation semble se stabiliser après six ans, alors qu'elle continue d'augmenter pour ce qui est de l'utilisation d'appareils permettant des techniques d'application précise. Entre-temps, 80 000 ha sont exploités à l'aide de techniques culturales préservant le sol.**

Des informations essentielles sur les contributions à l'utilisation efficiente des ressources figurent sous : [Contributions à l'utilisation efficiente des ressources \(admin.ch\)](#)



**Techniques d'épandage diminuant les émissions**

**Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour des techniques d'épandage diminuant les émissions en 2020**

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS

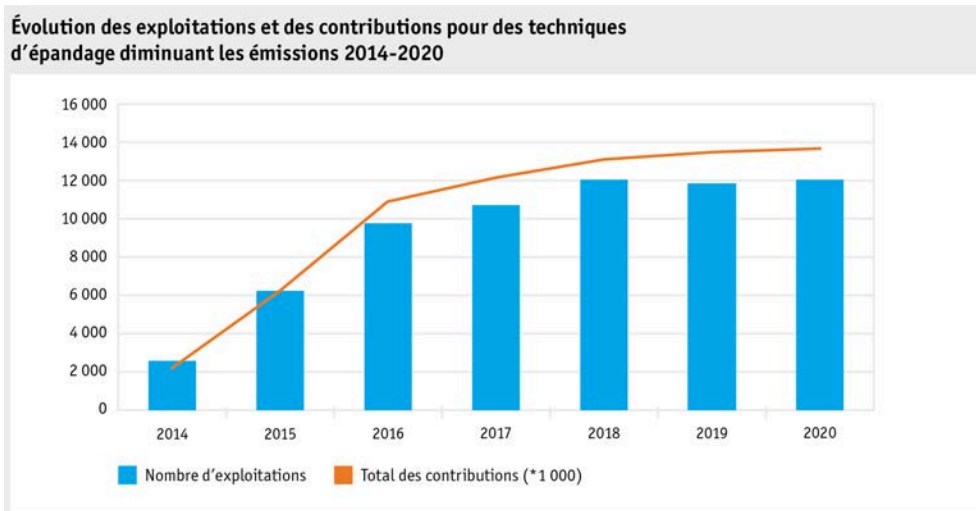


	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	6 424	3 577	2 085	12 086
Surface totale	ha	243 572	144 384	68 990	456 945
Surface par exploitation	ha	37,92	40,36	33,09	37,81
Contribution par exploitation	fr.	1 137	1 211	993	1 134
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>7 307</b>	<b>4 332</b>	<b>2 070</b>	<b>13 708</b>

Source : OFAG

Par rapport à l'année précédente, le nombre total des exploitations participantes n'a que légèrement augmenté (passant de 11 876 en 2019 à 12 086 en 2020). La surface totale concernée a seulement augmenté de 6951 ha pendant la même période. Cela montre qu'un plafond a été atteint pour cette mesure d'encouragement.

Le graphique suivant montre l'évolution des exploitations participantes et les contributions annuelles de 2014 à 2020 pour les techniques d'épandage diminuant les émissions.



Source: OFAG

### Techniques culturales préservant le sol

### Contributions à l'utilisation efficace des ressources pour les techniques culturales préservant le sol 2020



POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



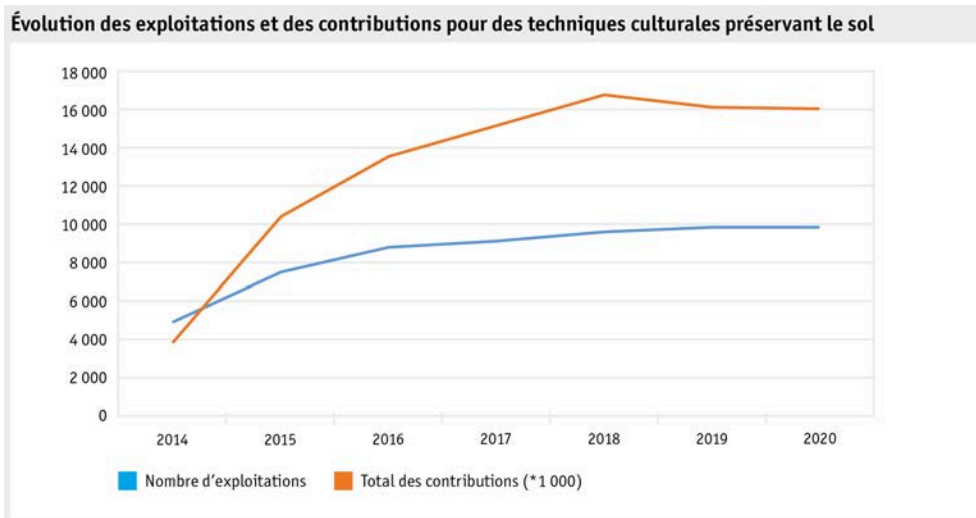
	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	7 355	2 277	205	9 837
Surface totale	ha	69 367	10 862	719	80 948
Surface avec recours aux herbicides, dont	ha	64 477	9 977	593	75 047
Semis direct	ha	6 443	2 457	280	9 180
Semis en bandes	ha	8 433	2 101	71	10 605
Semis sous litière	ha	49 601	5 419	241	55 261
Surface avec non-recours aux herbicides, dont	ha	4 889	885	126	5 901
Semis direct	ha	656	226	66	948
Semis en bandes	ha	103	17	8	128
Semis sous litière	ha	4 130	642	53	4 825
Surface par exploitation	ha	9,43	4,77	3,51	8,23
Contribution par exploitation	fr.	1 835	1 035	960	1 632
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 Fr.</b>	<b>13 497</b>	<b>2 358</b>	<b>197</b>	<b>16 052</b>

Source : OFAG

Le nombre total d'exploitations participantes (9837) était sensiblement le même en 2020 que l'année précédente, tout comme la surface totale. Les surfaces faisant l'objet d'un non-recours aux herbicides représentaient environ 7,3 % de la surface totale où les techniques culturales préservant le sol étaient appliquées en 2020. Le semis sous litière sans non-recours aux herbicides dans la région de plaine représente de nouveau la part la plus importante de la surface totale avec techniques culturales préservant le sol (environ 61 %).

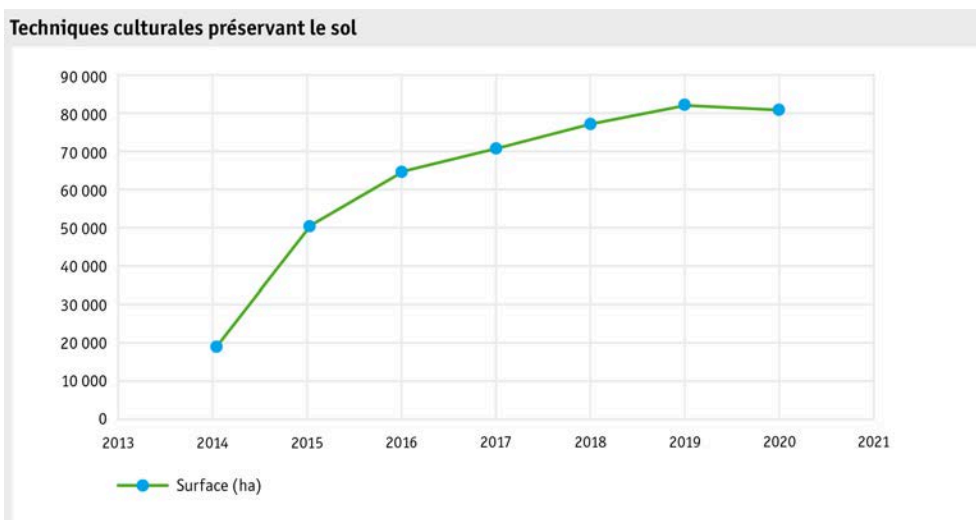
Le graphique suivant montre l'évolution des exploitations participantes à ce programme et les contributions annuelles de 2014 à 2020.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Source: OFAG

Le graphique suivant montre l'évolution annuelle de la surface totale avec techniques culturales préservant le sol de 2014 à 2020.



Source: OFAG

**Utilisation de techniques d'application précise**

**Contributions à l'utilisation efficace des ressources pour l'utilisation de techniques d'application précise et l'installation sur les pulvérisateurs d'un système de nettoyage disposant d'un circuit d'eau de rinçage séparé, en vue du nettoyage des appareils destinés à l'épandage de produits phytosanitaires 2020 (contribution unique)**

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



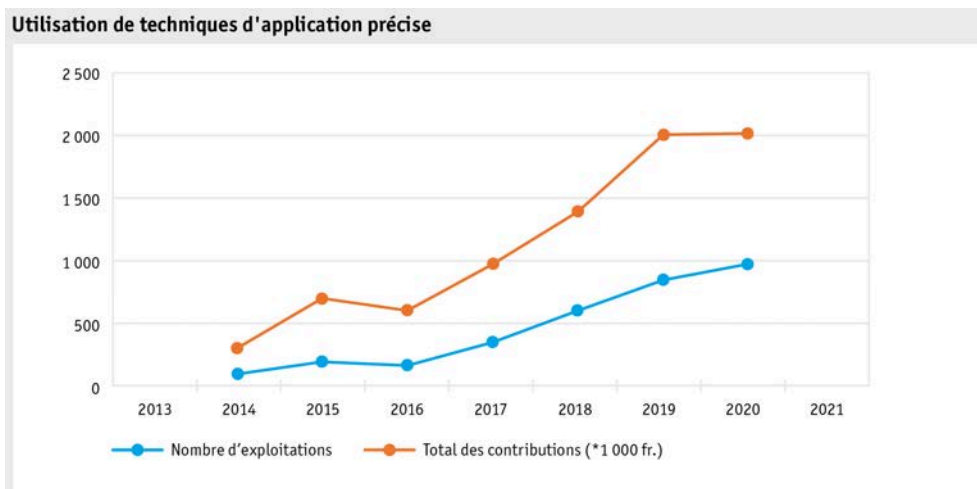
	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	789	161	23	973
Pulvérisation sous-foliaire					
Nombre de pulvérisateurs à rampe	Nombre	5	1		6
Contribution	fr.	17 581	1 745	0	19
Pulvérisateurs anti-dérive					
Nombre d'appareils de pulvérisation	Nombre	119	19	5	143
Contribution	fr.	535 566	72 149	19 412	627
Nettoyage interne des pulvérisateurs					
Nombre	Nombre	731	145	19	895
Contribution	fr.	1 139 522	203 589	27 431	1 371
Contribution par exploitation	fr.	2 145	1 723	2 037	2 073
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>1 693</b>	<b>277</b>	<b>47</b>	<b>2 017</b>

Source : OFAG

Au total, le nombre d'exploitations participantes a augmenté dans toutes les régions par comparaison avec l'année précédente. En 2020, l'intérêt pour la technique de pulvérisation sous-foliaire reste faible. Les contributions de soutien étaient inférieures de 28 % par rapport au niveau de l'année précédente. L'intérêt pour la promotion des pulvérisateurs avec système de nettoyage interne était au même niveau que l'année précédente. Au total, environ 1,4 million de francs ont été dépensés pour réduire ainsi l'apport de produits phytosanitaires dans l'environnement.

Le graphique suivant montre l'évolution du nombre d'exploitations participantes et les contributions annuelles entre 2014 et 2020.

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



Source: OFAG

**Contribution pour l'alimentation biphase des porcs**

**Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour l'alimentation biphase des porcs 2020**

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	994	753	288	2 035
UGB	Nombre	53 876	25 436	5 778	85 090
UGB par exploitation	Nombre	54	34	20	108
Contribution par exploitation	fr.	1 897	1 182	702	1 463
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 fr.</b>	<b>1 886</b>	<b>890</b>	<b>202</b>	<b>2 978</b>

Source : OFAG

Cette mesure d'utilisation efficiente des ressources vise à adapter la teneur en protéines brutes de l'alimentation aux besoins des porcs. Il s'agit de réduire la production d'azote dans l'urine et ainsi à éviter des émissions d'azote dans l'environnement. Dès son introduction en 2018, cette mesure a déjà été bien suivie. La participation des exploitations (2035 en 2020) est au même niveau qu'en 2019 (2029 exploitations), tout comme le montant global de l'encouragement (environ 3 millions de francs).

**Contributions pour la réduction des produits phytosanitaires dans l'arboriculture fruitière, dans la viticulture et dans la culture de betteraves sucrières et contribution pour la réduction des herbicides sur les terres ouvertes**

**Contributions à l'utilisation efficiente des ressources pour la réduction des produits phytosanitaires dans l'arboriculture fruitière, dans la**



**viticulture et dans la culture de betteraves sucrières et contribution pour la réduction des herbicides sur les terres ouvertes 2020**

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	2 232	523	140	2 895
Surface totale, dont	ha	14 282	2 138	488	16 908
– Culture fruitière, liste fongicide	ha	133	34	45	211
– Culture fruitière, herbicide entre les rangs	ha	100	16	42	158
– Culture fruitière, non-recours total aux herbicides	ha	203	39	12	255
– Surface viticole, herbicide entre les rangs	ha	745	126	71	942
– Surface viticole, non-recours total aux herbicides	ha	969	200	66	1 235
– Surface viticole, fongicide avec 1,5 kg de cuivre	ha	1 205	208	89	1 502
– Surface viticole, fongicide sans cuivre	ha	105	49	41	196
– Betteraves sucrières, désherbage mécanique	ha	1 566	39	0	1 605
– Betteraves sucrières, non-recours total aux herbicides	ha	15	0	0	15
– Betteraves sucrières, non-recours aux fongicides et insecticides	ha	1 682	70	0	1 752
– Réduction des herbicides sur les terres ouvertes	ha	7 451	1 352	121	8 924
Surface par exploitation	ha	6	4	3	5
Contribution par exploitation	Fr.	1 800	1 115	869	1 261
<b>Total des contributions</b>	<b>1 000 Fr.</b>	<b>4 018</b>	<b>583</b>	<b>122</b>	<b>4 723</b>

Source : OFAG

## POLITIQUE &gt; PAIEMENTS DIRECTS



Par rapport à l'année précédente, la surface totale sur laquelle une utilisation réduite des produits phytosanitaires est appliquée a plus que doublé (2019 : 8102 ha, 2020 : 16 908 ha). Le nombre d'exploitations participantes est passé de 1741 (2019) à 2895 exploitations (2020). Par conséquent, le montant de l'encouragement a augmenté, passant de 2,4 millions de francs (en 2019) à 4,7 millions de francs (en 2020).

La surface totale avec réduction des produits phytosanitaires dans la viticulture était de 3875 ha et dans l'arboriculture fruitière de 624 ha. Le programme rencontre plus de difficultés dans l'arboriculture fruitière, notamment en raison des risques potentiels de la réduction de l'utilisation des PPh en relation avec la qualité des fruits. En ce qui concerne les fongicides, il semble encore très difficile d'abandonner complètement les fongicides (y compris le cuivre) en viticulture, et la surface concernée de 196 ha n'a guère changé par rapport à l'année précédente.

La participation au non-recours total aux herbicides pour les cultures de betteraves sucrières reste très faible, avec seulement 15 ha, comme l'année précédente (7 ha). La lutte mécanique contre les mauvaises herbes a été effectuée en 2020 sur 1605 ha ; cette surface représentait encore 896 ha en 2019.

Comme prévu, la participation au programme de réduction des herbicides sur les terres ouvertes a été nettement plus élevée en 2020 que l'année précédente, avec une superficie totale de 8924 ha.

L'ensemble des moyens dédiés à l'encouragement de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires était de 4,7 millions de francs en 2020. Cela correspond à une nette hausse de 2,3 millions de francs par rapport à l'année précédente. Le nombre total des exploitations participantes a augmenté (passant de 1741 en 2019 à 2895 en 2020).

Le tableau suivant comprend un aperçu général des contributions à l'efficacité des ressources selon le type de contribution, les cantons et les zones agricoles :

Hans Dreyer, OFAG, secteur Paiements directs – Programmes, hans.dreyer@blw.admin.ch

## Contributions à l'utilisation efficace des ressources 2020

Cantons	Techniques d'épandage diminuant les émissions			Techniques culturales préservant le sol			Utilisation de techniques d'application précise			Réduction de produits phytosanitaires			Alimentation biphase des porcs		
	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	Spitzgerät		Exploitations	Surface	Total des contribut.	Exploitations	UGB	
								Nombre	Nombre					Nombre	Nombre
	Nombre	ha	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	Nombre	fr.	Nombre	ha	fr.	Nombre	Nombre	fr.
ZH	945	30 518	915 547	755	6 129	1 195 415	70	76	155 909	228	1 187	344 325	32	2 106	73 698
BE	2 851	85 465	2 563 944	2 531	16 563	2 998 312	197	199	322 659	351	1 279	355 866	343	13 669	478 415
LU	1 984	97 692	2 930 772	1 327	6 739	1 397 140	62	66	118 394	239	785	198 469	874	30 794	1 077 792
UR	73	2 159	64 769	0	0	0	0	0	0	1	0	28	5	276	9 669
SZ	448	17 012	510 346	43	92	18 906	7	7	12 606	8	20	9 093	23	860	30 104
OW	155	5 245	157 361	0	0	0	0	0	0	1	0	36	26	940	32 901
NW	110	4 325	129 749	4	11	2 270	0	0	0	0	0	0	32	733	25 660
GL	37	1 670	50 090	16	31	6 667	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ZG	170	9 673	290 180	99	609	128 458	6	8	22 312	31	148	37 370	19	780	27 290
FR	664	38 282	1 148 459	752	6 970	1 360 758	61	61	92 300	237	1 271	352 041	90	4 663	163 195
SO	428	14 767	443 012	472	3 671	753 461	44	44	70 001	129	525	133 720	36	1 776	62 161
BL	194	5 516	165 492	129	834	182 286	31	34	66 680	70	313	85 124	16	846	29 622
SH	112	1 937	58 124	280	3 179	577 033	26	27	47 953	122	860	264 162	26	1 819	63 674
AR	167	8 669	260 071	5	11	3 271	0	0	0	2	2	535	17	530	18 559
AI	137	6 322	189 652	8	13	4 380	0	0	0	12	16	4 065	46	1 323	46 320
SG	628	26 059	781 757	295	1 167	278 179	27	32	70 635	85	315	93 913	171	7 612	266 431
GR	242	7 566	226 982	69	299	96 952	11	13	28 528	56	299	95 653	17	419	14 658
AG	1 189	37 291	1 118 727	854	6 371	1 221 268	135	138	210 444	210	855	246 321	110	5 666	198 304
TG	629	25 699	770 983	581	3 832	798 159	69	88	200 781	188	1 101	314 635	77	6 500	227 506
TI	19	1 535	46 049	10	88	28 930	6	6	8 709	83	326	109 314	0	0	0
VD	535	15 635	469 058	1 163	18 078	3 609 552	155	168	377 102	498	4 451	1 268 110	33	1 727	60 432
VS	66	2 027	60 811	38	496	145 606	22	29	107 523	143	1 363	323 950	4	77	2 691
NE	141	6 345	190 361	100	1 051	250 376	10	10	19 459	46	445	117 884	9	563	19 715
GE	14	269	8 084	127	2 571	516 909	16	20	60 058	39	596	170 731	2	162	5 664
JU	148	5 266	157 981	179	2 141	477 696	18	18	24 942	116	750	197 274	27	1 249	43 704
<b>Suisse</b>	<b>12 086</b>	<b>456 945</b>	<b>13 708 358</b>	<b>9 837</b>	<b>80 948</b>	<b>16 051 983</b>	<b>973</b>	<b>1 044</b>	<b>2 016 994</b>	<b>2 895</b>	<b>16 908</b>	<b>4 722 617</b>	<b>2 035</b>	<b>85 090</b>	<b>2 978 164</b>
<b>Zone</b>															
Plaine	6 424	243 572	7 307 163	7 355	69 367	13 497 426	789	855	1 692 668	2 232	14 282	4 018 000	994	53 876	1 885 651
Collines	2 098	83 792	2 513 764	1 634	8 205	1 749 640	139	143	241 796	391	1 658	457 186	431	16 828	588 991
ZM I	1 479	60 591	1 817 745	643	2 657	608 081	22	22	35 687	132	480	125 835	322	8 608	301 280
ZM II	1 409	53 367	1 601 022	158	612	161 064	21	22	44 229	103	429	105 491	251	5 308	185 795
ZM III	432	10 512	315 360	34	86	27 564	2	2	2 614	27	51	14 163	30	380	13 316
ZM IV	244	5 110	153 304	13	21	8 208	0	0	0	10	7	1 942	7	89	3 131

Source : OFAG

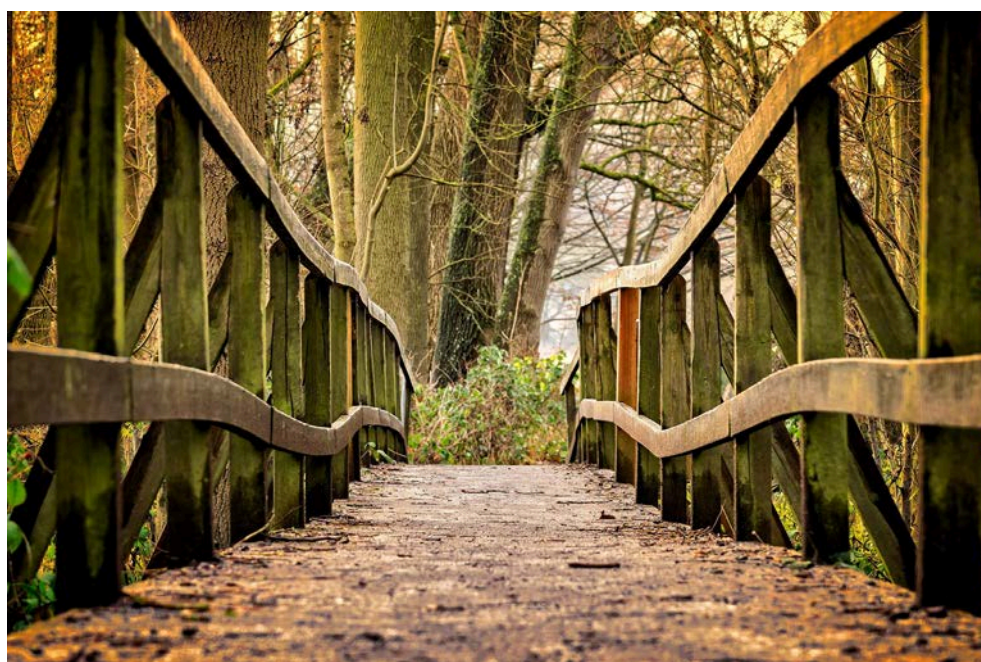




## Contribution de transition

**La contribution de transition assure une transition socialement supportable de l'ancienne à la nouvelle politique agricole. À mesure que la participation aux programmes de paiements directs introduits en 2014 augmente, les fonds alloués à ce type de contribution diminuent d'année en année. En 2020, près de 80 millions de francs étaient encore utilisés pour la contribution de transition.**

La contribution de transition assure une transition socialement supportable de l'ancienne à la nouvelle politique agricole 2014 – 2017. Des informations supplémentaires sur le mode de calcul de cette contribution sont disponibles sous : Contribution de transition (admin.ch).



En 2020, la somme dédiée aux contributions de transition était de 79,9 millions de francs, à savoir une baisse de 24,5 millions de francs par rapport à l'année précédente (104,4 millions de fr.).

Le tableau suivant recense les contributions de transition octroyées selon la zone agricole.

### Contributions de transition 2020

	Unité	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	Total
Exploitations	Nombre	16 093	10 753	11 895	38 741
Contribution par exploitation	fr.	2 207,40	2 026,15	1 897,45	2 061,95
<b>Total</b>	<b>en 1 000 fr.</b>	<b>35 524</b>	<b>21 787</b>	<b>22 570</b>	<b>79 881</b>

Source : OFAG

## POLITIQUE &gt; PAIEMENTS DIRECTS



Le tableau suivant donne un aperçu des contributions de transition versées, selon les cantons et les zones agricoles.

La contribution de transition est plafonnée si le revenu ou la fortune pris en considération sont élevés ou en cas de changement structurel important concernant l'exploitation. Le changement structurel est déterminé sur la base des unités de main d'œuvre standard (UMOS). Si celles-ci baissent de 50 % ou plus par rapport à l'année de référence, la contribution de transition est réduite. Le tableau ci-dessous montre les effets de ce plafonnement pour 2020.

**Effets du plafonnement de la contribution de transition en 2020**

Plafonnement de la contribution de transition	Exploitations concernées	Plafonnement total	Réduction par exploitation
Unité	Nombre	en 1 000 fr.	fr.
Réductions dues à la diminution de plus de 50 % de la taille de l'exploitation (UMOS) (par rapport à l'année de référence)	1 537	1 849,3	1 203
Réduction sur la base du revenu ou de la fortune	3 408	6 000,4	1 761
<b>Total de la réduction</b>		<b>7 849,7</b>	

Source : OFAG

Philipp Meyer, OFAG, secteur Paiements directs – Bases

### Contribution de transition 2020

Cantons	Exploitations Nombre	Total des contributions fr.
ZH	2 336	5 147 365
BE	9 087	16 728 023
LU	3 828	7 767 457
UR	397	418 778
SZ	1 273	2 119 684
OW	509	676 578
NW	368	556 218
GL	308	580 658
ZG	415	938 930
FR	2 123	5 855 328
SO	1 007	2 407 563
BL	694	1 603 888
SH	375	793 607
AR	546	1 183 408
AI	385	719 278
SG	3 123	6 684 096
GR	1 822	4 100 750
AG	2 152	4 590 086
TG	1 746	3 912 246
TI	497	760 826
VD	2 398	5 321 954
VS	1 720	1 985 502
NE	614	1 894 078
GE	165	293 052
JU	853	2 842 307
<b>Suisse</b>	<b>38 741</b>	<b>79 881 657</b>

Zones		
Plaine	16 093	35 524 086
Collines	5 595	11 729 072
ZM I	5 158	10 058 082
ZM II	6 262	12 427 898
ZM III	3 493	6 097 567
ZM IV	2 140	4 044 952

Source : OFAG



## Solde du bilan azoté dans un Suisse Bilanz sectoriel

**Sur mandat de l'OFAG, la HAFL a utilisé en 2020 la méthodologie de Suisse Bilanz pour les exploitations individuelles afin de calculer un bilan de fumure national pour l'ensemble du secteur agricole suisse. L'objectif est de déterminer si les bilans d'azote et de phosphore sont respectés à l'échelon de l'ensemble du secteur. Les résultats montrent que le solde du bilan azoté national dépasse la limite autorisée de 110 % des besoins des végétaux dans presque tous les scénarios calculés. Il s'agit d'un indice montrant que toutes les quantités d'éléments fertilisants ne sont pas correctement déclarées dans la pratique.**

Depuis plus de 20 ans, l'objectif est de parvenir à un bilan de fumure équilibré pour l'azote et le phosphore dans les exploitations agricoles à l'aide du Suisse-Bilanz individuel. Concrètement, l'utilisation d'azote et de phosphore ne doit pas dépasser la limite maximale de 110 % des besoins des végétaux. Néanmoins, il existe des excédents considérables d'azote et de phosphore au niveau sectoriel et les objectifs environnementaux dans ce domaine ne sont pas atteints, en particulier pour l'azote. Étant donné que certaines quantités d'éléments fertilisants figurant dans le Suisse-Bilanz sont soumises à l'autodéclaration des agriculteurs (par exemple, l'utilisation d'engrais minéraux ou l'achat de fourrage de base), une déclaration incorrecte pourrait être une cause possible des excédents d'éléments fertilisants mentionnés. L'OFAG a donc commandé une étude pour vérifier le bon fonctionnement de l'autodéclaration, c'est-à-dire si les quantités d'éléments fertilisants utilisées sont déclarées correctement.

Dans le cadre de cette étude, les calculs de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) visent à vérifier si le Suisse-Bilanz est respecté du point de vue de l'ensemble du secteur. Pour ce faire, l'agriculture suisse a été considérée comme une seule exploitation et l'étude a vérifié si le solde de bilan national pour l'azote et le phosphore était inférieur aux 110 % autorisés. Les excédents du solde de bilan ont été calculés pour les années de référence 2002, 2010, 2015 et 2019.

En outre, l'étude a examiné comment certains paramètres du Suisse-Bilanz, dont les valeurs peuvent être librement choisies par les agriculteurs dans une certaine fourchette, influent sur le bilan national. L'influence des « pertes au stockage et à l'étable » ou des « rendements des prairies extensives » a notamment été étudiée.

### Résultats principaux

Le solde de bilan national de l'azote se situe entre 114 % et 119 % pendant les quatre années de référence calculées (cf. tableau ci-dessous). Il dépasse donc nettement la marge de tolérance admise de 110 %. Cela indique que, dans la pratique, toutes les quantités d'éléments fertilisants ne sont pas déclarées correctement.

### Besoins, apports et solde des éléments fertilisants dans le Suisse Bilanz

POLITIQUE > PAIEMENTS DIRECTS



	Unité	2002	2010	2015	2019
<b>A. Besoins des cultures en éléments fertilisants</b>	[t Ndisp]	89 204	87 172	83 744	80 390
<b>B. Apports totaux en éléments fertilisants</b>	[t Ndisp]	105 823	99 478	96 234	94 079
dont:Éléments fertilisants issus de l'élevage	[t Ndisp]	48 560	50 151	47 889	47 346
dont:Éléments fertilisants issus d'engrais minéraux, autres	[t Ndisp]	57 263	49 327	48 345	46 733
<b>C. Solde de bilan de l'azote en chiffres absolus (= B-A)</b>	[t Ndisp]	16 619	12 306	12 490	13 689
Solde de bilan de l'azote en pourcentage (= C/B)	[%]	119	114	115	117

Rapport final « Teilevaluation Suisse Bilanz – Fokus Selbstdenkleration ».

Afin d'évaluer l'influence de certains paramètres du Suisse-Bilanz sur le solde du bilan azoté national, divers scénarios de sensibilité ont également été calculés pour 2015. Il a été démontré que le solde du bilan azoté national pouvait – légalement – être réduit de 10 points de pourcentage si la marge de manœuvre existante dans les paramètres sélectionnés du Suisse-Bilanz était pleinement utilisée (par exemple, 5 % de pertes au stockage et à l'étable au lieu de seulement 2,5 %). Cela signifie que le solde du bilan de fumure peut être fortement réduit, sans changer quoi que ce soit à l'exploitation proprement dite.

L'analyse de sensibilité a en outre montré que le solde du bilan azoté national – qui est de 109 % – ne pourrait être respecté que de justesse dans le scénario où la marge de manœuvre des paramètres examinés du Suisse-Bilanz serait entièrement utilisée.

La HAFL a en outre calculé que les apports d'azote dans le scénario de référence 2015 devraient être réduits de 4,3 % afin de respecter la valeur autorisée de 110 %. S'il s'agissait de respecter un solde de bilan azoté national de 100 % (ce qui est prévu avec une éventuelle suppression de la marge de tolérance de 10 %), la quantité d'azote épandue par rapport à la quantité de référence de 2015 devrait diminuer de pas moins de 13 %.



### Conclusions de la HAFL

Étant donné que la limite de 110 % a été tout juste respectée même dans le scénario le plus optimiste, et comme l'on peut supposer que, dans la pratique, toutes les exploitations n'utilisent pas pleinement la marge de manœuvre disponible, la HAFL conclut qu'un nombre pertinent d'exploitations atteignent, voire dépassent, la marge de tolérance du Suisse-Bilanz (=110 %).

Les résultats des scénarios de sensibilité montrent également que la méthodologie actuelle peut être améliorée dans le domaine des paramètres sélectionnés du Suisse-Bilanz. En particulier, une limitation de la marge de manœuvre actuelle concernant les pertes au stockage et à l'étable, ainsi que les rendements des prairies extensives, offre un potentiel considérable de réduction des apports en éléments fertilisants et donc aussi des excédents d'éléments fertilisants.

### Pertinence politique du point de vue de l'OFAG

Les résultats du projet soulignent l'importance d'un devoir de communication efficace à l'avenir en ce qui concerne l'utilisation d'engrais minéraux et d'aliments concentrés, mais aussi pour les entrées et sorties d'aliments de base. Cette obligation contribuerait à ce que les quantités effectives d'éléments fertilisants soient saisies de manière précise et à ce que les valeurs du solde ne dépassent plus les 110 %.

L'étude montre également qu'une réduction supplémentaire de la marge de manœuvre concernant les « paramètres sélectionnés du Suisse Bilanz » et/ou la « suppression de la marge de tolérance de 10 % » fournirait une contribution supplémentaire importante à la réduction de la fumure N et P et donc des excédents d'éléments fertilisants. La raréfaction de l'offre d'éléments fertilisants qui en résulterait conduirait, entre autres, à remplacer les engrais minéraux importés par des engrais de ferme du pays et permettrait donc une utilisation plus efficace des éléments fertilisants.

**Bibliographie** Sutter, M und Reidy, B. (2021) : Teilevaluation « Nationale Suisse-Bilanz – Fokus Selbstdeklaration » mit ergänzenden Validierungsarbeiten für die Erträge Futterbau ; disponible en allemand sous : <https://www.blw.admin.ch/blw/de/home/nachhaltige-produktion/umwelt/stickstoff.html>.

Simon Peter, secteur Économie agricole, espace rural et structures

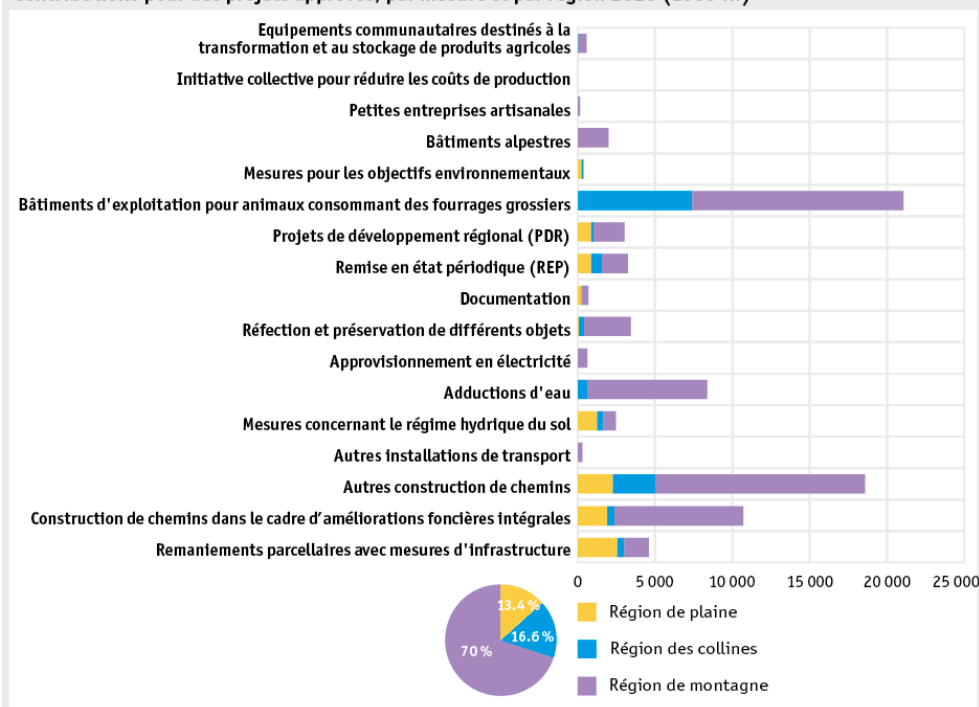


## Améliorations structurelles

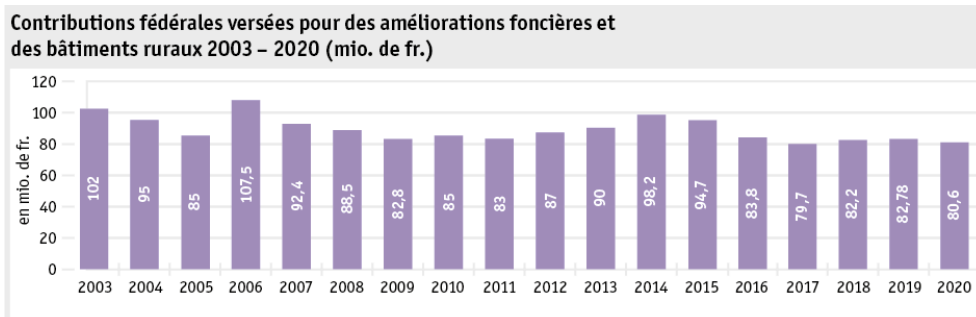
**Construire des chemins, fournir un approvisionnement en eau et en électricité, effectuer un remaniement parcellaire, construire des stabulations respectueuses des animaux pour les bovins, les porcs et la volaille ? Tout cela, et bien plus encore, est soutenu par la Confédération grâce aux améliorations structurelles. Ce soutien concerne en particulier la région de montagne et les régions périphériques. En 2020, plus de 900 nouveaux projets ont été approuvés, pour un volume d'investissements d'environ 550 millions de francs au total.**

En 2020, la Confédération a versé un montant de 80,6 millions de francs sous forme de contributions pour les améliorations intégrales et d'autres améliorations foncières, les projets de développement régional PDR et les bâtiments ruraux. Par ailleurs, l'OFAG a approuvé de nouveaux projets qui ont bénéficié de contributions fédérales d'un total de 98 millions de francs, générant ainsi un volume d'investissements de 545,4 millions de francs. Le montant total de ces contributions fédérales ne correspond toutefois pas à celui budgétisé dans la rubrique « Améliorations structurelles dans l'agriculture », car il est rare que les contributions soient allouées et payées intégralement la même année ; les crédits sont souvent seulement accordés par tranche.

Contributions pour des projets approuvés, par mesure et par région 2020 (1000 fr.)



Source: OFAG



Source: OFAG

L’octroi de contributions non remboursables permet à la Confédération de soutenir diverses mesures destinées à améliorer les conditions de travail et la compétitivité des exploitations agricoles. Les deux tiers des contributions sont versées dans les régions de montagne. Les contributions requièrent une participation des cantons.

Lorsqu’il s’agit de gros investissements, la Confédération peut aider des exploitations individuelles à assumer les frais de construction élevés en accordant des crédits d’investissement remboursables et généralement sans intérêts. Ces crédits permettent également de soutenir les mesures écologiques et sociales les plus diverses. Plus de 90 % des crédits sont destinés à la construction de bâtiments ruraux.

### **Crédits d’investissements : davantage de cas, les volumes de crédits augmentent**

En 2020, les cantons ont accordé 1766 crédits d’investissements, soit un montant total de 291,5 millions de francs. En comparaison, on dénombrait 173 cas de moins l’année précédente, pour un volume de crédits inférieur de 20,12 millions de francs. Des crédits de transition d’une durée maximale de trois ans, appelés « crédits de construction », peuvent en outre être consentis pour des projets à caractère communautaire.

### **Crédits d’investissements en 2020**



POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Domaine	Nombre de projets	Crédit d'investissement	Part en % sur l'investissement total	dont les volumes d'investissements consentis
	Nombre	1000 fr.	%	1000 fr.
Améliorations foncières Mesures collectives	53	16 311	27 %	60 611
Projets de développement régional (PDR) Mesures collectives	4	1 538	5 %	29 334
Bâtiments ruraux Mesures collectives	79	21 113	32 %	65 620
Bâtiments ruraux Mesures individuelles	1 630	252 584	24 %	1 043 955
<b>Total</b>	<b>1 766</b>	<b>291 546</b>	<b>100 %</b>	<b>1 199 520</b>

Source: OFAG

Sur les 1766 cas, 325 étaient des cas combinés, pour lesquels des contributions et des crédits d'investissement sont versés simultanément. Le volume d'investissements ainsi consenti était de 242,8 millions de francs. Ce volume d'investissements est également compris dans le volume d'investissement des contributions et est donc indiqué deux fois.

### Encourager les infrastructures agricoles à l'aide de mesures individuelles

Les crédits destinés aux mesures individuelles ont été alloués principalement à titre d'aide initiale (env. 86 millions de francs) ainsi que pour la construction ou la transformation de maisons d'habitation et de bâtiments d'exploitation (153,5 millions de francs au total). Ils sont remboursés en moyenne dans un délai de 12,8 ans et contribuent ainsi à un désendettement rapide des exploitations agricoles. Les fonds remboursés retournent dans le fonds de roulement et sont disponibles immédiatement pour d'autres investissements. S'il y a un nouveau besoin d'investissement, les exploitations peuvent compter sur ce soutien et ainsi mieux réagir aux changements à venir.

En soutenant les exploitations agricoles, en plus des objectifs économiques, on vise aussi des objectifs liés à la protection des animaux et de l'environnement. Il s'agit par exemple de l'aménagement de systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux pour les porcs et la volaille ou de mesures de réduction des gaz toxiques telles que l'ammoniac. Les critères d'entrée en matière sont conçus de telle sorte que les exploitations agricoles professionnelles et paysannes cultivant le sol bénéficient des aides à l'investissement.

### Résoudre des problèmes complexes à l'aide de mesures collectives

Quant aux crédits alloués pour des mesures collectives, ils ont permis notamment à la Confédération de soutenir la réalisation d'améliorations foncières intégrales, la mise en place d'infrastructures de transport, le raccordement de base à l'eau et à l'électricité et les améliorations foncières, mais aussi les bâtiments et équipements destinés à l'économie laitière ainsi qu'à la transformation, au stockage et à la commercialisation de produits agricoles et l'acquisition communautaire de véhicules et de machines agricoles.

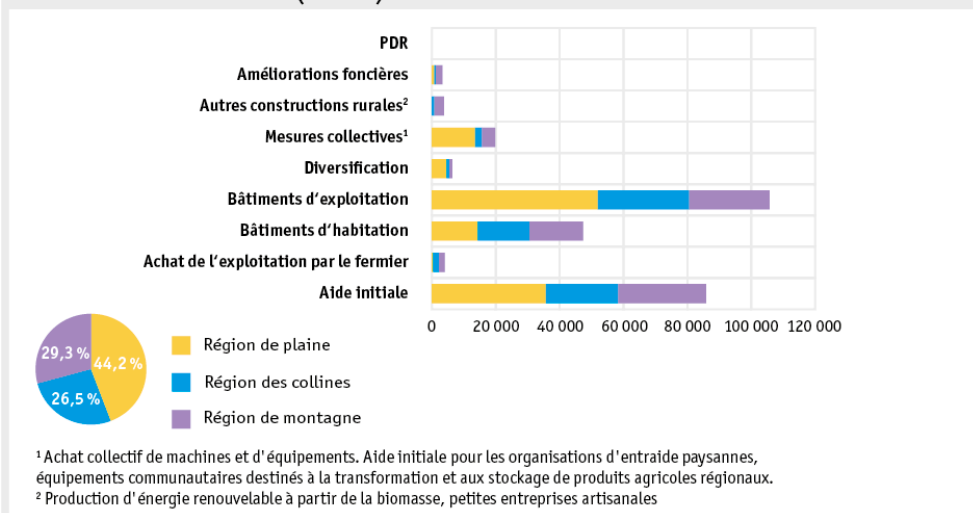
POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Les améliorations foncières en faveur de l'agriculture profitent à parts égales à l'agriculture, aux communes et à l'ensemble de la population dans l'espace rural. L'instrument « Processus de développement de l'espace rural (PDER) » permet d'identifier les déficits dans l'espace rural et de mettre en évidence des mesures de solution. Vous trouverez ici un guide à ce sujet. Le PDER permet de recenser les différentes exigences des acteurs et de les pondérer les unes par rapport aux autres de manière objective. Cela permet d'obtenir une vue d'ensemble qui constitue une base pour des solutions bénéficiant d'un large soutien et portées par les différents acteurs concernés. Par exemple, l'espace nécessaire peut être délimité pour de grands projets d'infrastructure. La protection du climat, la protection des eaux, la pénurie d'eau et la mise en œuvre de stratégies agricoles régionales constituent de nouveaux défis pour le développement rural. Les mesures collectives permettent de résoudre des questions complexes et multidimensionnelles dans l'intérêt de la société.

En 2020, 2,6 millions de francs du fonds destiné aux aides à l'investissement ont été réalloués au fonds affecté à l'aide aux exploitations et de nouveaux fonds fédéraux d'un montant de 0,8 million de francs ont été mis à disposition. Le fonds de roulement pour les crédits d'investissement alimenté depuis 1963 s'élève actuellement à 2,55 milliards de francs.

Crédits d'investissements accordés en 2020 par catégorie de mesures, sans les crédits de construction (1000 fr.)



Source: OFAG

Samuel Reusser, OFAG, secteur Développement des exploitations et droit foncier rural  
 Michael Niggli, OFAG, secteur Améliorations foncières  
 Michael Haslebacher, secteur Développement des exploitations et droit foncier rural

**Nombre de projets approuvés et volumes d'investissements en 2020**

Domaine	Nombre de projets approuvés	Contribution fédérale approuvée	Contribution cantonale approuvée	Total des contributions	Part en % sur l'investissement total	dont les volumes d'investissements consentis
	Nombre	fr.	fr.	fr.	%	fr.
Améliorations intégrales	40	15 904 642	13 310 608	29 215 250	75 %	38 915 730
Autres améliorations foncières	373	43 834 964	50 887 019	94 721 982	52 %	182 555 468
Projets de développement régional PDR	10	12 225 282	10 288 692	22 513 974	40 %	56 119 788
Bâtiments ruraux	490	26 046 015	30 655 516	56 701 531	21 %	267 865 956
<b>Total</b>	<b>913</b>	<b>98 010 902</b>	<b>105 141 835</b>	<b>203 152 737</b>	<b>37 %</b>	<b>545 456 942</b>

Source: OFAG

**Contributions pour des projets approuvés, par mesure et par région, 2020**

Mesures	Contributions			Total
	Région de plaine	Région des collines	Région de montagne	
1 000 Fr.				
<b>Améliorations foncières</b>				
<i>Améliorations intégrales</i>				
Remaniements parcellaires	1 284	120	373	1 777
Construction de chemins dans le cadre d'améliorations	2 207	282	8 181	10 671
Autres mesures d'infrastructure	774	5	523	1 302
<b>Total Améliorations intégrales</b>	<b>4 266</b>	<b>407</b>	<b>9 078</b>	<b>13 750</b>
<i>Autres améliorations foncières</i>				
Autres construction de chemins	2 412	2 724	16 620	21 756
Autres installations de transport	0	2	13	15
Mesures concernant le régime hydrique du sol	3 783	540	1 204	5 526
Adductions d'eau	52	929	7 393	8 373
Raccordements au réseau électrique	84	26	374	485
Réfection et préservation de différents objets <sup>1</sup>	49	304	1 344	1 696
Documentation	110	24	276	409
Remise en état périodique	1 325	975	1 309	3 609
<b>Total</b>	<b>7 815</b>	<b>5 523</b>	<b>28 532</b>	<b>41 869</b>
<b>Total améliorations foncières</b>	<b>12 080</b>	<b>5 930</b>	<b>37 610</b>	<b>55 620</b>
<b>PDR</b>				
Projets de développement rural	595	237	1 307	2 139
<b>Total PDR</b>	<b>595</b>	<b>237</b>	<b>1 307</b>	<b>2 139</b>
<b>Bâtiments ruraux</b>				
Bâtiments d'exploitation destinés aux Animaux consommant des f	169	7 011	12 248	19 428
Mesures pour des objectifs environnementaux	610	204	10	824
Bâtiments d'alpages	0	0	1 743	1 743
Petites entreprises artisanales	0	0	369	369
Initiative coll. pour réduire les coûts de production	0	0	9	9
Equipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles	0	27	441	468
<b>Total bâtiments ruraux</b>	<b>779</b>	<b>7 242</b>	<b>14 820</b>	<b>22 841</b>
<b>Total général</b>	<b>13 454</b>	<b>13 409</b>	<b>53 737</b>	<b>80 600</b>

<sup>1</sup> y compris dommages dus aux intempéries

Source : OFAG

**Contributions engagé aux cantons en 2020**

Canton	Améliorations foncières	Projet en faveur du développement régional	Bâtiments ruraux	Total des contributions
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
ZH	2 200 000	0	10 000	2 210 000
BE	7 824 672	0	4 512 500	12 337 172
LU	3 439 435	213 993	1 363 702	5 017 130
UR	809 695	0	204 600	1 014 295
SZ	1 352 482	0	1 026 600	2 379 082
OW	532 900	0	326 809	859 709
NW	349 450	0	591 540	940 990
GL	915 508	0	335 350	1 250 858
ZG	0	0	151 605	151 605
FR	5 268 898	0	1 883 755	7 152 653
SO	827 306	0	589 450	1 416 756
BL	788 348	150 000	507 433	1 445 781
SH	565 648	0	144 155	709 803
AR	403 143	0	1 248 899	1 652 042
AI	621 339	70 973	615 974	1 308 286
SG	2 932 197	0	1 509 032	4 441 229
GR	13 799 929	1 298 125	2 807 834	17 905 888
AG	699 055	0	803 400	1 502 455
TG	616 775	300 000	135 550	1 052 325
TI	798 855	0	148 150	947 005
VD	3 071 154	10 000	823 343	3 904 497
VS	6 511 542	66 246	1 217 980	7 795 768
NE	294 439	10 000	1 111 400	1 415 839
GE	0	10 000	0	10 000
JU	996 972	10 000	771 760	1 778 732
<b>Total</b>	<b>55 619 742</b>	<b>2 139 337</b>	<b>22 840 821</b>	<b>80 599 900</b>

Source : OFAG

**Crédits d'investissements approuvés par les cantons en 2020**

Canton	Améliorations foncières				Projet en faveur du développement régional				Mesures collectives				Bâtiments ruraux		Total	
	Crédits de construction		Crédits d'investissements		Crédits de construction		Crédits d'investis.		Crédits d'investissements		M. individuelles					
	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.	Nombre	1 000 Fr.		
ZH									1	58	83	14 704	84	14 762		
BE			1	315					6	1 452	296	40 734	303	42 501		
LU	10	6 790	7	607					2	443	168	22 510	187	30 350		
UR			2	120							11	1 220	13	1 340		
SZ	5	1 285							1	1 221	50	7 235	56	9 741		
OW			3	184							18	3 090	21	3 274		
NW			1	140							16	2 529	17	2 669		
GL	1	279									11	1 403	12	1 682		
ZG									1	82	12	1 337	13	1 419		
FR			6	694					6	408	111	18 926	123	20 028		
SO	1	282	1	211							79	12 467	81	12 960		
BL									1	30	32	4 142	33	4 172		
SH											40	7 370	40	7 370		
AR	1	100	1	120					2	165	46	6 433	50	6 818		
AI			1	71							17	3 323	18	3 394		
SG			2	538					6	905	117	16 762	125	18 204		
GR	5	3 495	2	392			1	243	7	612	100	14 755	115	19 496		
AG									1	100	112	18 219	113	18 319		
TG					1	100			2	8 100	71	13 777	74	21 977		
TI									1	45	15	2 196	16	2 241		
VD									25	4 818	105	18 701	130	23 519		
VS	1	252	1	99	1	850			10	1 286	36	6 342	49	8 830		
NE									4	187	33	6 498	37	6 685		
GE									2	100	4	1 865	6	1 966		
JU	1	337			1	345			1	1 100	48	7 127	51	8 909		
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>12 820</b>	<b>28</b>	<b>3 491</b>	<b>3</b>	<b>1 295</b>	<b>1</b>	<b>243</b>	<b>79</b>	<b>21 113</b>	<b>1 631</b>	<b>253 664</b>	<b>1 767</b>	<b>292 625</b>		

Source : OFAG

**Crédits d'investissements accordés en 2020 par catégorie de mesures (sans les crédits de construction)**

Canton	Mesures individuelles						Mesures collectives				Total	
	Aide initiale	Achat de l'exploitation par le fermier	Maisons d'habitation	Bâtiments d'exploitation <sup>1</sup>	Diversification	Divers installations <sup>2</sup>	Petites entreprises artisanales	Divers <sup>3</sup>	Energie renouvelable	Amélioration du sol		PDR
<b>1 000 Fr.</b>												
ZH	6 270		2 053	5 811	499	71		58				14 762
BE	14 184	585	10 414	14 391	879	281		1 452		315		42 501
LU	6 380		6 420	9 566	144			443		607		23 560
UR	490		400	330						120		1 340
SZ	3 000		1 061	2 924	250			1 221				8 456
OW	1 380		1 000	710						184		3 274
NW	900		605	1 024						140		2 669
GL	1 130			273								1 403
ZG	540		303	494				82				1 419
FR	5 730	972	3 289	7 646	64	1 225		408		694		20 028
SO	3 980	660	2 588	5 063	177					211		12 678
BL	1 560		1 133	1 269		180		30				4 172
SH	2 190		746	2 829	1 605							7 370
AR	1 980	430	1 435	2 588				165		120		6 718
AI	430		280	1 041	107			1 465		71		3 394
SG	6 560	400	4 163	5 549	90			905		538		18 204
GR	6 415		2 809	4 069	182	1 280		612		392	243	16 002
AG	4 380		2 419	9 452	1 752	216		100				18 319
TG	5 660	250	1 265	6 204	180	218		8 100				21 877
TI	600		660	664	272			45				2 241
VD	4 150	725	2 139	10 832	319	536		3 818	1 000			23 519
VS	1 998		640	1 279	53	1 293		1 286		99		7 728
NE	3 030		420	2 547				501		187		6 685
GE	390			1 119		357		100				1 966
JU	2 720	335	1 357	2 630	86			1 100				8 227
<b>Total</b>	<b>86 047</b>	<b>4 357</b>	<b>47 597</b>	<b>100 302</b>	<b>6 658</b>	<b>5 657</b>	<b>3 046</b>	<b>20 113</b>	<b>1 000</b>	<b>3 491</b>	<b>243</b>	<b>278 510</b>

<sup>1</sup> Porcherie, poulailler, bâtiment d'exploitation

<sup>2</sup> Installations pour les cultures spéciales, installations pour la pêche de poissons du pays et pour la pisciculture, installations pour l'horticulture productrice

<sup>3</sup> Achat en commun de machines et de véhicules, prêts pour les organisations d'entraide paysanne, pour les équipements communautaires destinés à la transformation du lait et au stockage des produits, bâtiment d'alpage

Source : OFAG

**Aperçu des crédits d'investissements et des prêts au titre de l'aide aux exploitations**

Crédits d'investissements <sup>1</sup>	Crédits approuvés, en 1 000 fr.						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Total</b>	<b>292 850</b>	<b>283 944</b>	<b>287 875</b>	<b>263 236</b>	<b>265 346</b>	<b>253 782</b>	<b>278 510</b>
Aide initiale	79 238	78 733	80 388	70 190	78 883	78 389	86 047
Achat de l'exploitation par le fermier	4 701	1 993	3 981	4 711	4 380	4 184	4 357
Maisons d'habitation	47 951	51 854	49 220	58 430	47 989	45 025	47 597
Bâtiments d'exploitation	127 905	114 403	116 526	91 986	94 778	86 244	105 959
Diversification	4 917	3 710	7 144	5 446	6 907	11 881	6 658
Horticulture productrice			991	508		1 050	
Petites entreprises artisanales	5 835	489	4 591	3 819	1 593	2 504	3 046
Installations communautaires destinées à la prod. d'énergie à partir de la biomasse	3 100	3 891	1 200	1 020	1 210	1 156	1 000
Mesures collectives <sup>2</sup>	16 925	25 755	21 654	24 316	23 790	19 930	20 113
Améliorations foncières, sans les crédits de construction	2 278	3 116	2 180	2 809	5 618	2 419	3 490
PDR, sans crédits de construction					200	1 000	243

<sup>1</sup> approuvés par le canton

<sup>2</sup> Achat collectif de machines et d'équipements, Aide initiale pour les organisations d'entraide paysannes  
Equipements communautaires destinés à la transformation et au stockage de produits agricoles

Source : OFAG





## Mesures d'accompagnement social

**Les conversions de dettes sont un programme de fitness pour les exploitations dont l'état général est sain : la charge des intérêts est éliminée, mais il faut rembourser le prêt. L'année dernière, la Confédération a octroyé près de vingt millions de francs de prêts au titre de l'aide aux exploitations pour plus de 100 cas.**

L'aide aux exploitations est une mesure qui sert à parer ou à remédier à une difficulté financière passagère dont la faute ne peut être imputée à l'agriculteur. Elle facilite également la cessation d'exploitation. L'aide aux exploitations paysannes permet également aux exploitations bien gérées de rembourser plus rapidement les dettes portant intérêt. Allouée sous forme de prêt sans intérêts, elle fonctionne comme une mesure individuelle de désendettement indirecte.

En 2020, la Confédération a accordé des prêts à titre d'aide aux exploitations paysannes dans 109 cas pour un montant total de 19,7 millions de francs. Le prêt moyen s'élève à 180 704 francs et sera remboursé dans un délai de 13,4 ans. En comparaison, on dénombrait 135 cas l'année précédente, pour un volume de crédits de 20,3 millions de francs au total.

### Prêts au titre de l'aide aux exploitations 2020

	Nombre	Millions de fr.
Conversion de dettes existantes	60	13,46
Difficultés financières extraordinaires à surmonter	48	6,19
Prêt en cas de cessation d'exploitation	1	0,05
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>19,7</b>

Source : OFAG

En 2020, 2,6 millions de francs du fonds destiné aux aides à l'investissement ont été réalloués au fonds affecté à l'aide aux exploitations et de nouveaux crédits d'un montant de 0,4 million de francs ont été mis à disposition. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière (RPT), la participation cantonale atteint maintenant au moins le montant des nouveaux fonds fédéraux. Les nouvelles ressources de la Confédération et des cantons ainsi que les remboursements courants sont utilisés pour octroyer de nouveaux prêts. Le fonds de roulement, qui est alimenté depuis 1963 par des fonds fédéraux et des remboursements, s'élève à 230,3 millions de francs, parts cantonales comprises.

Samuel Reusser, OFAG, secteur Développement des exploitations Michael Niggli, OFAG, secteur Améliorations foncières Michael Haslebacher, secteur Développement des exploitations et droit foncier rural

**Prêts autorisés par les cantons au titre de l'aide aux exploitations en 2020**

Canton	Nombre	Somme Fr.	Par cas Fr.	Durée d'amortissement Années
ZH	1	152 000	152 000	18.0
BE	18	4 067 400	225 967	15.3
LU	12	1 947 500	162 292	14.8
UR				
SZ	12	3 150 000	262 500	15.2
OW	3	483 000	161 000	14.0
NW				
GL				
ZG	1	630 000	630 000	18.0
FR	7	897 000	128 143	6.7
SO	7	860 000	122 857	13.1
BL	1	300 000	300 000	16.0
SH	2	150 000	75 000	10.0
AR	2	95 000	47 500	12.0
AI				
SG	5	553 400	110 680	11.0
GR	9	1 327 500	147 500	15.9
AG	9	1 145 000	127 222	10.2
TG	2	180 000	90 000	10.0
TI				
VD	4	417 000	104 250	14.3
VS	4	1 218 000	304 500	12.0
NE	3	720 000	240 000	8.3
GE				
JU	7	1 403 900	200 557	15.3
<b>Total</b>	<b>109</b>	<b>19 696 700</b>		
<b>Moyenne</b>			<b>180 704</b>	<b>13.4</b>

Source : OFAG



## Nouvelles mesures en faveur de l'environnement et du paysage

**Le Conseil fédéral a approuvé le 11 novembre 2020 le train d'ordonnances agricoles. Par conséquent et depuis le 1er janvier 2021, plusieurs modifications de l'ordonnance sur les améliorations structurelles sont entrées en vigueur dans le but d'alléger la charge administrative des cantons et d'optimiser l'allocation des aides à l'investissement. Dans un contexte marqué par l'intensification des revendications environnementales de la société, de nouvelles mesures ont été développées. Elles visent à contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture et des objectifs relevant de la protection du bâti et du paysage qui sont fixés par la Confédération.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, grâce à la révision de l'ordonnance, il est possible d'aider à mettre en place des chaînes de création de valeur régionale dans des projets de développement régional, mais aussi de promouvoir le numérique en améliorant le raccordement de base si la connexion Internet est inadéquate. En outre, le soutien dont bénéficient les alpages et la région d'estivage a été renforcé. Parmi les nombreuses nouvelles simplifications administratives, les aides à l'investissement peuvent être allouées désormais au propriétaire même si l'exploitation est gérée par son ou sa conjointe.

### Réduction des pertes d'ammoniac dans l'air

Les objectifs environnementaux pour l'agriculture ne sont pas encore atteints. Il existe un important écart entre les valeurs visées et les émissions d'ammoniac ( $\text{NH}_3\text{-N}$ ) mesurées dans l'air. L'objectif à long terme est de limiter la perte à moins de 25 000 tonnes de  $\text{NH}_3\text{-N}$  par année (situation 2015/2017 : 42 300 t). D'ici à 2030 une diminution de 20 % des pertes d'ammoniac est visée. En 2018, la mise en place de couloirs à surface inclinée avec rigole d'évacuation de l'urine et stalles d'alimentation surélevées avait été introduite. Les objectifs n'ayant pas encore été atteints, trois nouvelles mesures viennent s'ajouter pour une mise en œuvre dès 2021. Désormais, il est possible de soutenir l'installation de systèmes permettant d'épurer les effluents gazeux ou d'acidifier le lisier. La couverture des fosses à purin existantes vient compléter cette mesure. Le montant des contributions fédérales a été doublé sur une période allant jusqu'en 2024, voire jusqu'en 2028, pour le dispositif visant à acidifier le lisier afin de donner une impulsion supplémentaire à la mise en œuvre des mesures destinées à réduire les émissions d'ammoniaque (excepté la couverture des fosses existantes).

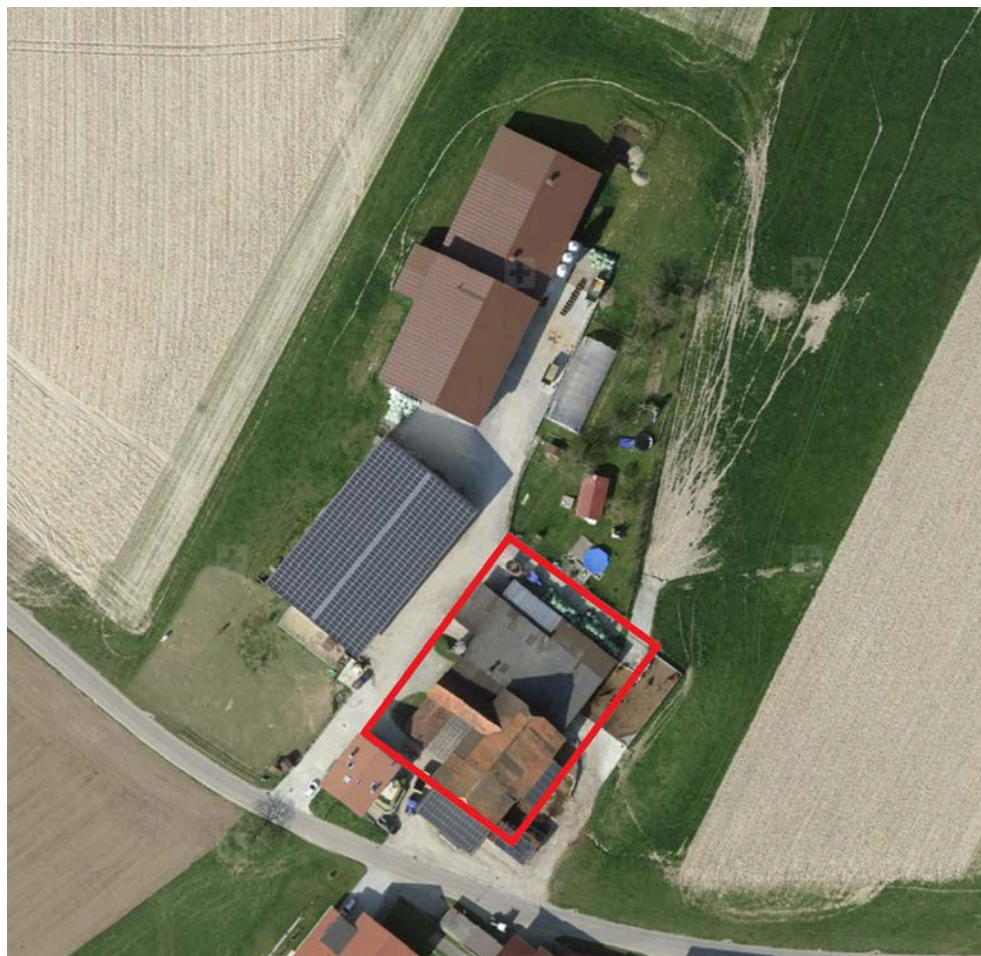
### De nouvelles mesures en faveur de la protection du paysage

On constate en Suisse une diminution régulière du nombre d'exploitations agricoles. Entre les années 2009 et 2019, leur nombre est en effet passé de 60 000 à 50 000, ce qui représente une réduction de plus de 17 % en l'espace de dix ans. Sachant que la surface de production agricole ne varie que très peu, les exploitants se voient contraints d'adapter leurs outils de production à l'évolution structurelle de l'agriculture. Ils risquent alors de devoir investir dans les structures, et notamment d'agrandir des bâtiments existants ou d'en construire de nouveaux. Avec le temps, ce phénomène a d'importantes incidences sur le paysage et contribue à augmenter la surface imperméabilisée hors des zones à bâtir.



La Confédération alloue depuis 2021 des aides à l'investissement non seulement pour la démolition de bâtiments agricoles inutilisés, situés hors des zones à bâtir, mais également pour celle de constructions existantes. En effet, ces dernières peuvent être remplacées dans le but de diminuer le mitage du territoire, et par là même de limiter l'imperméabilisation de nouvelles surfaces, tout en favorisant la construction de bâtiments d'exploitation plus rationnels.

Il convient de préciser que la démolition d'objets protégés n'est en aucun cas soutenue par la Confédération, qui contribue, depuis 2021 et dans les mêmes proportions, à la prise en charge de coûts supplémentaires liés à l'adaptation des bâtiments agricoles aux exigences de la protection du patrimoine et du paysage.



Plan de situation d'une étable située dans le canton de Fribourg, qui sera démolie totalement (1200 m<sup>2</sup>) pour être remplacée par un nouveau rural (coûts de la déconstruction 180 000 fr., contribution fédérale 45 000 fr., contribution cantonale 45 000 fr.)

### Financement cantonal nécessaire

Les améliorations structurelles sont assumées conjointement par la Confédération et les cantons. Elles exigent en principe un financement commun. Le soutien de la Confédération correspond à 25 % des frais donnant droit à des contributions, pour autant que les cantons financent les mesures de manière équivalente.

Pour plus d'informations et le dépôt de demandes d'aide, veuillez prendre contact avec les services cantonaux qui sont en charge des mesures d'améliorations structurelles.

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Johnny Fleury, OFAG, secteur Développement des exploitations et droit foncier rural [johnny.fleury@blw.admin.ch](mailto:johnny.fleury@blw.admin.ch)



## Mesures agro-environnementales volontaires

**La Confédération et les cantons accordent des subsides aux services rendus par les agriculteurs à la nature et aux paysages sous la forme de projets d'améliorations structurelles. Ces projets doivent obligatoirement comprendre des opérations de renaturation et compenser les surfaces prélevées sur les espaces naturels. La Confédération a prévu des subsides supplémentaires pour inciter les agriculteurs à prendre des mesures agro-environnementales volontaires, par exemple celles qui sont favorables à la diversité des espèces. L'article ci-dessous, qui présente des exemples de ces mesures prises en 2020 dans le canton de Berne, illustre la manière dont il faut s'y prendre pour les réaliser et ce à quoi il faut prendre garde.**

L'Emmental est une région de collines vertes. Les fermes y sont dispersées sur un vaste territoire. Elles ne sont reliées au réseau routier que par des chemins souvent longs, et se trouvent parfois hors de portée des réseaux de distribution d'eau potable. Mais l'Emmental est aussi une région où abondent les espèces sauvages animales et végétales. Malheureusement, la biodiversité y marque un recul comme ailleurs. Il est très regrettable que l'amélioration des conditions de vie des hommes entraîne une dégradation pour les autres formes de vie. Il est donc nécessaire de créer des projets d'améliorations structurelles pour réduire autant que possible l'empreinte écologique des activités humaines et accroître leurs effets favorables. La Confédération soutient ces efforts en accordant des subventions supplémentaires aux projets qui incluent la création volontaire de biotopes pour les animaux et les végétaux. Grâce à ces subventions fédérales, une large gamme de mesures agro-environnementales ont été prises dans l'Emmental, ce qui a permis de contribuer à la sauvegarde de la biodiversité dans cette région (cf. graphique suivant).

### Tableau des mesures agro-environnementales volontaires

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

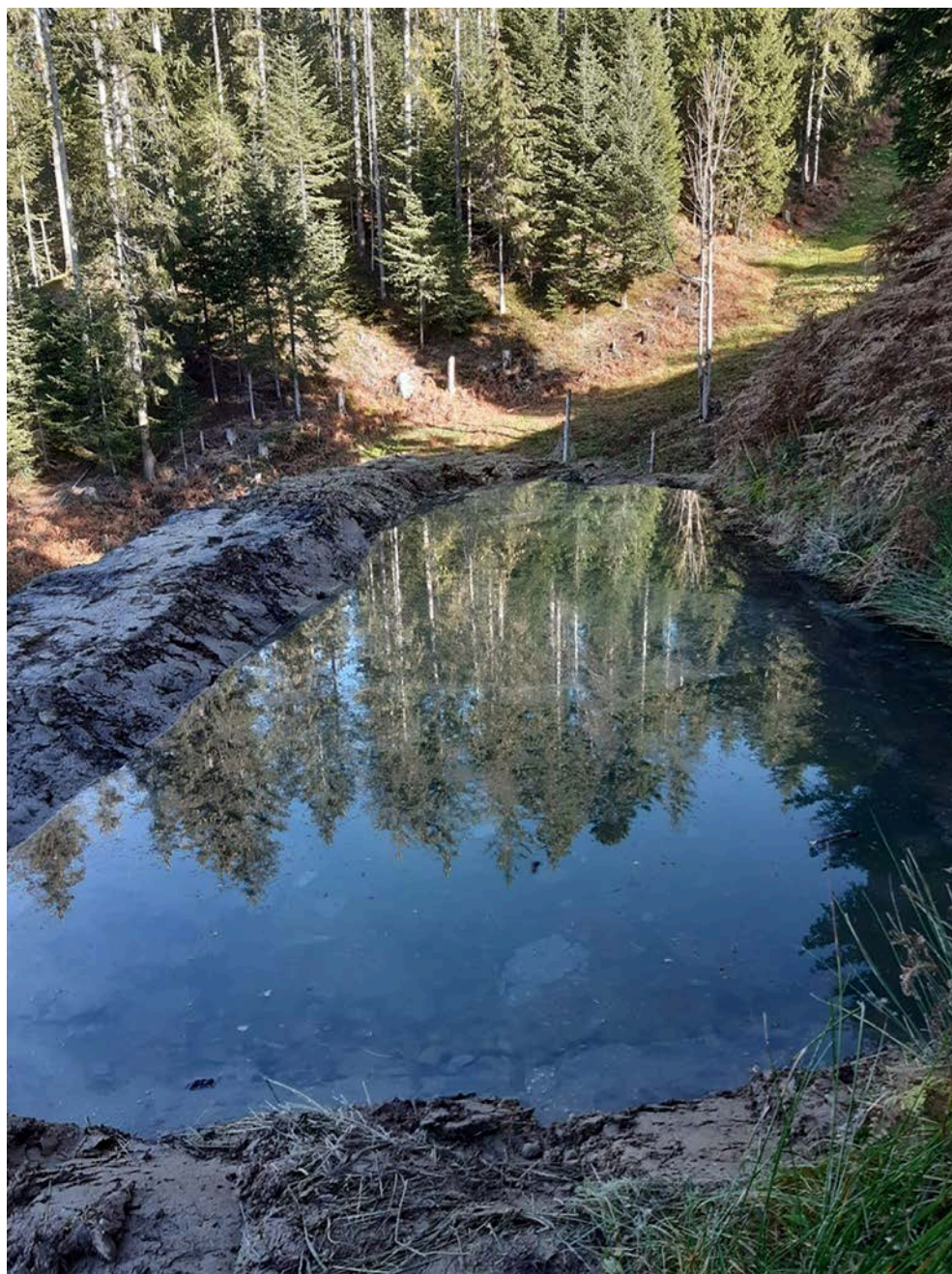


Planter des arbres de haute tige	Installer des nichoirs pour les oiseaux	Semer des mélanges de fleurs attirant de nombreuses espèces
Préserver les prairies maigres sur les terrains en pente	Planter ou revitaliser des haies	Enfouir les souches
Créer des zones de lisières de forêts	Enrichir les talus d'essences d'arbres indigènes adaptées	Canaliser la migration des amphibiens
Creuser ou réaménager des mares	Élever des murets de pierres sèches	Créer des amas d'épierrage

Il existe toute une série de mesures agro-environnementales volontaires.

**L'étang, une mesure agro-environnementale volontaire**

Sur le territoire de la commune de Langnau im Emmental, un bel exemple de petit projet de mesure agro-environnementale volontaire a été réalisé. Lors de la première inspection, le demandeur avait indiqué à la représentante du canton qu'il existait un filet d'eau susceptible d'alimenter un nouvel étang, auquel la nature du sol semblait se prêter. L'étang a donc été réalisé en 2020 à la faveur du projet, et le maître de l'ouvrage a manifesté sa joie au moment de réceptionner l'ouvrage.



Étang créé au titre de mesure agro-environnementale volontaire lors de la réfection d'un chemin sur le territoire de la commune de Trub (photo de Christian Reber)





Petit étang créé lors de travaux de gestion de l'eau dans la commune de Langnau im Emmental (photo d'Iris Baumgartner)

### Faire preuve de créativité

Il est nécessaire que, dans les projets d'une certaine importance, la direction technique ou les représentants du canton discutent de bonne heure des mesures agro-environnementales avec les maîtres de l'ouvrage pour les confronter avec les attentes des propriétaires du bien-fonds, qui doivent pouvoir introduire leurs propres idées. À cet égard, la commune de Trub, dans le Gummmental, a vu se réaliser une idée particulièrement originale. Il existe sur le territoire de cette commune une route qui longe une vaste zone marécageuse. Chaque année, à la saison de la reproduction, des centaines d'amphibiens se font écraser par les voitures. Pour la présidente du syndicat de propriétaires chargé d'entretenir la route, il était évident que le projet d'aménagement devait comporter des mesures pour mettre fin à cette hécatombe annuelle. L'idée de construire des passages sous voie s'est révélée irréalisable. Finalement, des installations fixes, destinées à recevoir des seaux, ont été bétonnées le long de la route. Des seaux y sont placés chaque année lorsque la migration des amphibiens commence. Les animaux, longeant la clôture, finissent par tomber dans les seaux et sont recueillis chaque jour pour être relâchés dans les étangs.





Structure créée pour canaliser la migration des amphibiens (photo de Karin Zürcher)



Installations fixées pour recevoir des seaux dans lesquels tomberont les amphibiens cherchant à traverser la route. Les animaux seront recueillis par des bénévoles, puis relâchés dans les étangs. (Karin Zürcher)

### Qui se charge de l'entretien ?

**Un enseignement précieux:** Il ne suffit pas de prévoir des mesures agro-environnementales ni de les réaliser. Il faut aussi se soucier de l'entretien des ouvrages réalisés à ce titre. Par exemple, une mare que l'on néglige de curer se comblera rapidement. Même les arbres de haute tige et les haies doivent être entretenus pour garder leur valeur. Il est donc primordial de se pencher avec les maîtres de l'ouvrage sur la question de savoir qui est responsable de quoi et qui prend les travaux à sa charge. Ce sont des questions cruciales auxquelles il faut répondre précocement.

Au niveau cantonal, le suivi des mesures agro-environnementales volontaires présuppose un certain investissement personnel et des dépenses supplémentaires. Mais ces mesures apportent une satisfaction : celle d'avoir amélioré les conditions de vie des collectivités humaines tout en faisant un geste en faveur de l'environnement.

Iris Baumgartner, Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne iris.baumgartner@be.ch



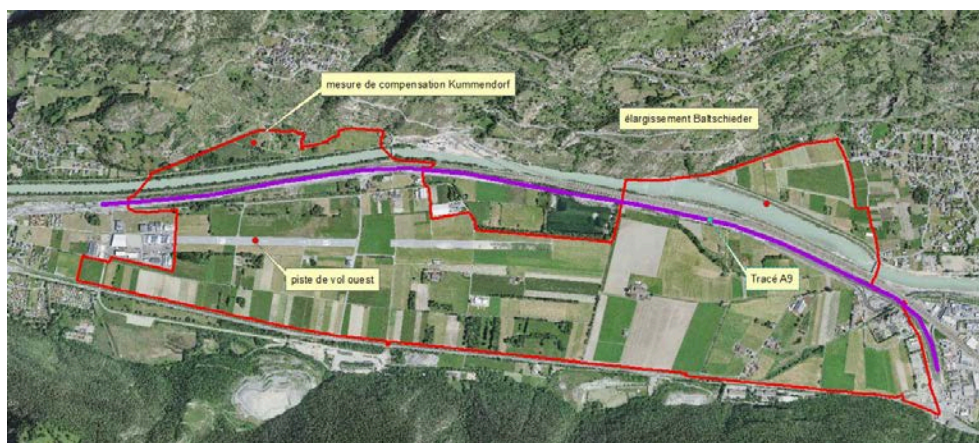
## Amélioration foncière intégrale Viège-Baltschieder-Raron et 3<sup>e</sup> correction du Rhône

La vallée du Rhône est étroite aux environs de Viège et aussi bien la route, le rail, la rivière que l'agriculture ont besoin de place. Le grand projet d'amélioration foncière intégrale Viège-Baltschieder-Raron et de correction du Rhône (R3) permet de satisfaire équitablement les besoins de tous. Le problème du mercure sur les sites contaminés n'était pas encore entièrement résolu à la fin de 2020.

En 2007, le Conseil d'état valaisan décidait d'une amélioration foncière intégrale pour le secteur Viège-Baltschieder-Raron (AFI VBR) en tant qu'instrument le plus adéquat pour dégager du terrain pour la 3<sup>e</sup> correction du Rhône et la construction de l'autoroute A9, ainsi que pour les mesures de compensation en lien avec le projet.

**Périmètre de l'AFI VBR** Commune de Viège: 70,3 ha  
Commune de Baltschieder: 81,6 ha  
Commune de Raron: 178,1 ha

**Total: 330 ha** 25 exploitations agricoles, 500 unités de gros bétail (UGV)



Le périmètre de l'amélioration foncière intégrale Viège-Baltschieder-Raron

### Principaux objectifs de l'amélioration foncière intégrale

- Dégagement de terrain pour la 3<sup>e</sup> correction du Rhône (R 3) et pour toutes les mesures de remplacement et de compensation.
- Compensation/répartition uniforme des pertes de surface liées à la 3<sup>e</sup> correction du Rhône, à l'autoroute A9 y inclus la liaison complète Gosseiya et à la 4<sup>e</sup> voie de la NLFA Viège-St. German pour les propriétaires concernés ;
- Compensation des effets négatifs de la R3 sur l'agriculture moyennant l'amélioration des structures agricoles (desserte, irrigation, remembrement).

### État des travaux à fin 2020

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Le volet 'desserte' du projet prévoit la construction de 12,3 km de chemins agricoles et le démantèlement de 1,2 km de chemins existants. Fin 2020, 90 % des travaux avaient été réalisés pour un coût de 1,7 million de francs.

Le périmètre d'irrigation couvre 193 ha. Le système d'irrigation a pu être réalisé comme planifié, avec l'installation de deux captages, de trois pompes, de 11,5 km de conduites et de 100 raccords pour grands arroseurs avec deux traversées du Rhône et de la voie ferrée. Ce système d'irrigation a coûté 2,1 millions de francs.

Les mesures de remplacement et de compensation prévues ont été entièrement réalisées ou presque. Au total, des mesures de compensation sont prévues sur 38,4 ha, dont 25 peuvent être dédiés comme avant à l'exploitation agricole extensive. La mesure de remplacement à Kummendorf (1,9 ha) et le démantèlement de la piste de vol ouest (3,7 ha) n'ont pas encore été mis en œuvre. Le nouvel état est prêt pour la mise à l'enquête, mais ne peut l'être encore à cause de la contamination au mercure relevée dans le périmètre.



Cours naturel du ruisseau : une des mesures de remplacement dans le cadre de la construction de l'A9

### Chiffres avant et après l'amélioration foncière intégrale

	Ancien état	Nouvel état
Propriétaires	352	270
Nombre de parcelles Baltschieder Raron Viège Total	31731989725	8114152274
Parcelles par propriétaire Baltschieder Raron Viège	2,652,071,85	1,041,151,5
Grandeur des parcelles	4 550 m <sup>2</sup>	12 043 m <sup>2</sup>
<b>Taux de regroupement</b>	<b>2,65 (725/274)</b>	

### 3<sup>e</sup> correction du Rhône : élargissement de Baltschieder

Le Rhône a été élargi de 40-45 m à 70 m de largeur (rive droite) sur une longueur de 1250 m. Le projet de construction comprenait différents éléments, notamment un tapis de blocs sous le pont inférieur de Baltschieder avec un chenal de basses eaux pour assurer le passage des



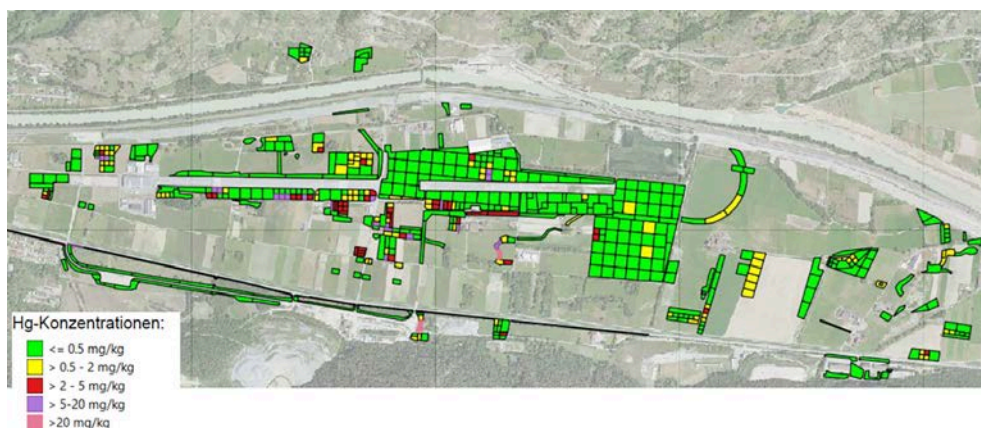
poissons, des épis (diques sortant de l'eau pour protéger les rives) et des déviateurs pour protéger les berges. Les coûts se sont montés à 9,5 millions de francs.

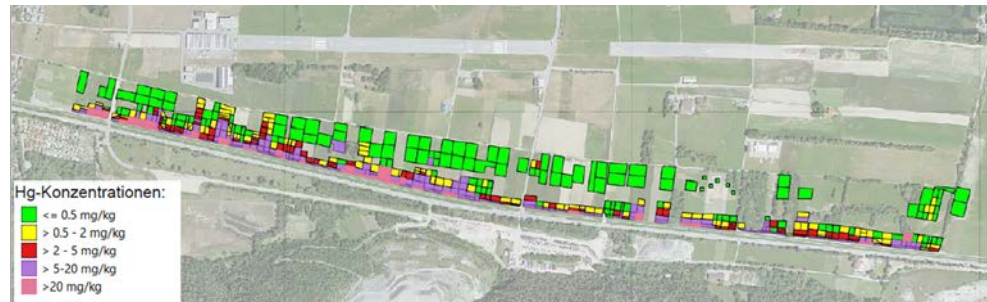


Élargissement en aval

### Contamination au mercure dans le périmètre

Dans le contexte de la construction de l'A9, le comité de suivi environnemental a examiné les sols et les sites suspects entre 2010 et 2011. L'examen a révélé des concentrations de mercure (Hg) dans le périmètre, surtout le long du Grossgrundkanal (canal de drainage). Il est ressorti de clarifications supplémentaires qu'entre les années 1930 et le milieu des années 1970 Lonza a déversé dans ce canal des eaux usées industrielles contaminées au mercure. Pendant la même période, des boues et des sédiments ont été dragués du canal et répandus sur les terres agricoles adjacentes. Corollaire : le nouvel état ne peut être mis l'enquête, car il faut d'abord établir avec précision les lieux et les concentrations de mercure et prévoir selon le cas d'éventuelles restrictions d'exploitation des sites touchés. On a en outre procédé à une analyse des effets sur les humains, les animaux, les plantes, l'eau et l'air.





Contamination au mercure dans le périmètre de l'AFI VBR le long du Grossgrundkanal (état : octobre 2020)

Sur la base des données les plus récentes, la Lonza estime qu'il faudra remplacer 30 000 à 40 000 m<sup>3</sup> du sol de surface. Les premiers travaux d'assainissement devraient commencer en 2021.

## Conclusion

En dépit des nombreuses questions encore ouvertes concernant le problème de la contamination au mercure, la plupart des mesures de construction prévues dans le périmètre ont pu être réalisées, à savoir :

- l'acquisition du terrain nécessaire pour les grands projets (R3, A9 et NLFA) ;
- l'élargissement de la vallée du Rhône à la hauteur de Baltschieder, y inclus la construction d'une station de pompage à Baltschieder ;
- l'acquisition de surfaces pour l'A9, encore à rappeler dans le cadre de l'AFI ;
- l'acquisition de terrain pour la 4<sup>e</sup> voie de la NLFA entre Viège et St. German ;
- la réalisation du système d'irrigation (100 %) et des chemins agricoles (90 %).

» Informations supplémentaires <https://www.vs.ch/fr/web/rhone>

Aurizio Aquilino, Service de la protection contre les crues du Rhône, canton du Valais Urs Anderreggen, Office des améliorations structurelles, canton du Valais, [urs.andereggen@admin.vs.ch](mailto:urs.andereggen@admin.vs.ch)



## Amélioration foncière de la plaine de la Reuss dans le canton d'Uri

**La plaine de la Reuss, dans le canton d'Uri, a fait l'objet d'une amélioration foncière en 1919. Grâce aux corrections apportées aux cours d'eau, aux drainages et aux chemins, les conditions ont été créées pour mieux utiliser le sol et augmenter les rendements agricoles. Le chantier du siècle a pris de l'âge et doit de toute urgence être intégralement assaini. Un premier pas important dans cette direction a été franchi en 2019 et 2020 avec le projet « Documentation » au sens de l'ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture.**

Jusqu'avant la Première Guerre mondiale, la plaine allant d'Erstfeld à Flüelen, au bord du lac d'Uri, était une zone de marécages et de roselières. La Reuss sortait régulièrement de son lit et inondait la région. C'est pourquoi, en 1919, la Landsgemeinde de l'époque a décidé d'assainir les zones humides de la plaine de la Reuss. La Meliorationsgenossenschaft Reussebene Uri (MGR), une coopérative d'amélioration foncière de droit public, fut créée dans ce but. Depuis 100 ans, l'objectif de la coopérative est de drainer les terres utilisées à des fins agricoles entre Erstfeld et Flüelen, sur la rive droite de la Reuss. Le périmètre couvre une superficie de plus de 700 hectares. Entre-temps, de grandes parties du bassin versant ont été construites, sont situées dans la zone à bâtir ou les infrastructures de transport ont été nouvellement construites ou étendues. Les conduites de drainage sont en fin de vie et les dommages augmentent.

### Grande nécessité d'agir

La MGR remplaçait généralement elle-même les conduites défectueuses. Au fil du temps, il en a résulté un patchwork car le système de drainage n'a jamais été renouvelé systématiquement. Dans la zone d'habitation, de nombreuses conduites ont été détruites par les travaux de construction.



Sols améliorés adjacents à la zone à bâtir (photo MGR)





La coopérative souhaitait céder les effluents (ruisseaux) au canton pour se décharger, mais ce dernier a décliné en 2014. L'Office fédéral de l'agriculture a alors proposé à la MGR d'élaborer, à des fins de documentation, un projet selon l'ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture. En collaboration avec l'Office cantonal de l'agriculture, les domaines problématiques ont été répertoriés et des objectifs ont été formulés. Le crédit de 650 000 francs suisses destiné au projet « Documentation » a été approuvé lors de l'assemblée générale du 5 avril 2018. Le projet poursuit les objectifs suivants :

- Enregistrer et analyser l'état du réseau de conduites âgé de plus de 100 ans. À cette fin, trois catégories sont définies : a) assainissement immédiat, urgent ; b) remplacement des conduites à moyen terme et c) aucune mesure.
- Effectuer des relevés et documenter l'état des conduites dans le cadre d'inspections effectuées à l'aide de caméras dans les canalisations.
- Vérifier les plans des conduites et procéder à une nouvelle mensuration si l'emplacement d'une conduite est inexact. Un cadastre numérique actualisé des conduites doit être créé et sa mise à jour doit être réglementée.
- Redéfinir le périmètre. L'objectif doit être de désenchevêtrer le système de drainage et de détacher de la coopérative les surfaces du périmètre qui se trouvent dans la zone à bâtir.



Trou dans le sol au-dessus d'un drainage, causé par de nombreuses années de rinçages (photo MGR)

## Résolution de problèmes

En raison de la variété et de la complexité des circonstances, la mise en œuvre du projet « Documentation » a été répartie en différentes étapes. La première étape, portant sur la commune de Schattdorf, est en voie d'achèvement. Au début de 2019 et 2020, des travaux de terrain tels que le rinçage des conduites et l'inspection des canalisations avec la caméra ont été réalisés. Les premiers résultats montrent que certaines conduites fonctionnent encore bien, tandis que d'autres doivent être assainies d'urgence. Dans certains cas, le sol s'est même affaissé localement, les fines particules du sol ayant été emportées par les drainages. De nombreuses conduites dans la zone d'habitation n'existent plus ou n'ont probablement



pas été construites dans la mesure prévue par le projet de 1919. La communication avec les propriétaires fonciers et les agriculteurs concernés est extrêmement importante et ne doit pas être négligée. Un groupe d'accompagnement coordonne la procédure et échange régulièrement des informations.



Station de pompage de la Meliorationsgenossenschaft avec poste de transformation (photo MGR)

## Conclusion

Après plus de cent ans, le drainage de la plaine de la Reuss dans le canton d'Uri est tombé dans l'oubli. Les données relatives aux ouvrages et à leur état doivent être contrôlées, complétées et, dans certains cas, collectées une nouvelle fois. Le projet « Acquisition de données de base », lancé en vertu de l'ordonnance sur les améliorations structurelles dans l'agriculture, a permis de franchir une première étape importante pour combler ces lacunes. Sur cette base, il sera possible de s'atteler à des projets concrets, et la coopérative d'amélioration foncière pourra continuer de mener à bien son importante mission.

Alois Ulrich, chef du service des améliorations foncières, canton d'Uri [alouis.ulrich@ur.ch](mailto:alouis.ulrich@ur.ch)



## Projet de protection contre les crues à Oberburg

**Le projet de protection contre les crues dans la commune d'Oberburg (BE) a débuté en 1997 et sera bientôt achevé. Deux objectifs auront ainsi été atteints : les terres auront été protégées des crues qui se produisent lors de violentes intempéries et les cours du Krauchtalbach et du Luterbach auront été réaménagés et revitalisés.**

La région d'Oberburg et de Burgdorf a subi ces dernières années des inondations répétées. En cause, les masses d'eau charriées par le Krauchtalbach et le Luterbach lors de fortes pluies, et qui doivent traverser le village pour être déversées plus loin. Les crues de 1987 et 2000 en particulier, qui ont causé des dégâts à hauteur de dizaines de millions de francs, ont été les événements déclencheurs pour la mise en route d'un projet de protection. Dans un premier temps, en 1997, la solution a consisté en un système de terrains endigués aménagés dans le vallon d'Unterbärgetal afin de ralentir le Krauchtalbach. Le terrain nécessaire à cet effet a été mis à disposition dans le cadre d'un remaniement parcellaire.



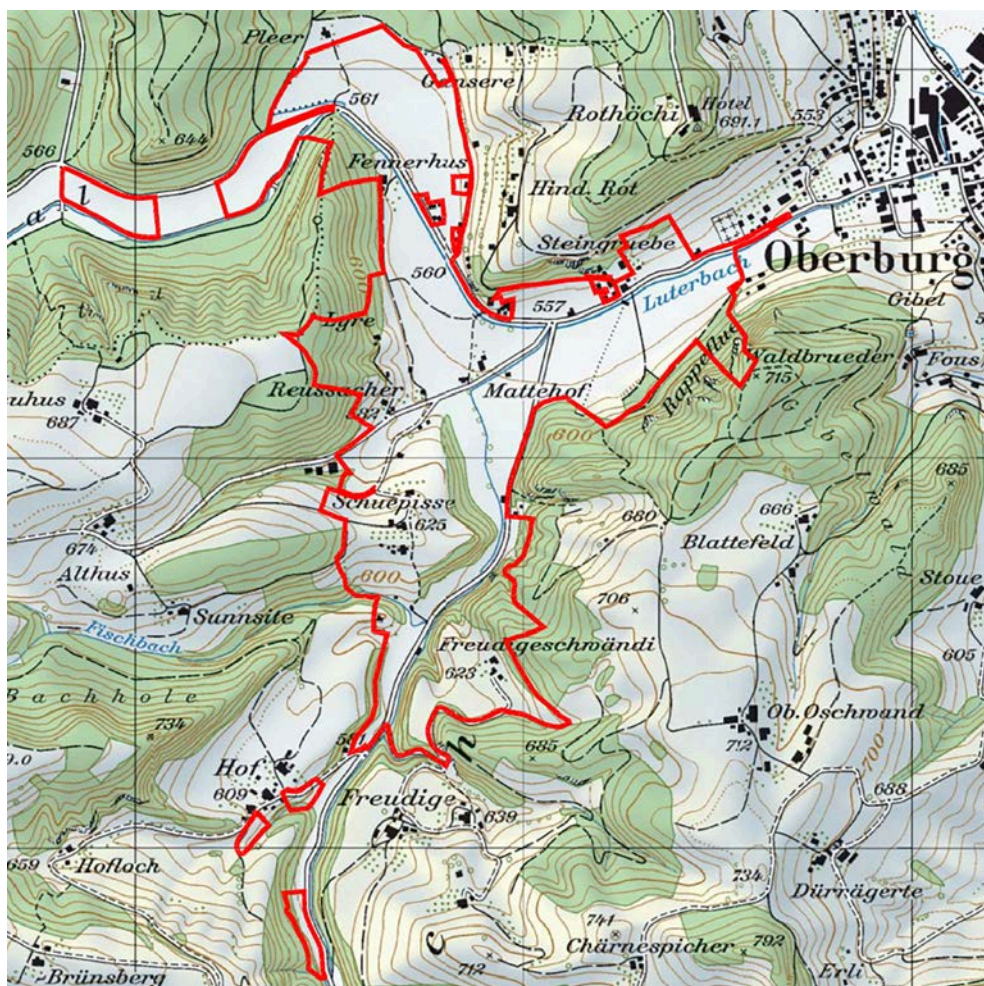
Inondation dans le village d'Oberburg, 1987

## Protection contre les crues du Luterbach

La réalisation de la deuxième étape a démarré en mai 2018. Il s'agissait de construire une digue en terre sur le Luterbach, d'une hauteur de 11,5 m et pouvant retenir jusqu'à 163 000 m<sup>3</sup>. La digue est située à la sortie du vallon de Luterbach, qui à cet endroit est rétréci et bordé de hautes parois. Techniquement, le barrage est conçu pour des débits bien plus élevés, de sorte que lors de crues, l'eau peut se déverser par-dessus la digue sans l'endommager. Le bassin de rétention aménagé dans le vallon a nécessité le déplacement de la route de Luterbach sur une distance de 680 m. La digue constitue un élément étranger dans l'écosystème du ruisseau. Pour compenser l'impact négatif de cette intervention et obtenir un bilan écologique positif pour l'ensemble du projet, la construction de la digue devait être liée à la revitalisation de plusieurs sections du cours d'eau en aval.



Compte tenu de ces faits, la corporation de digues<sup>1</sup> d'Oberburg a décidé de réunir les mesures de protection contre les crues et la revitalisation du cours d'eau dans un même plan d'aménagement des eaux. Le projet a ainsi également bénéficié des aides financières versées par le canton de Berne et la Confédération pour les mesures dites en « surlongueur ».



Plan de situation avec le périmètre du remaniement parcellaire (en rouge)

### Planification globale

À l'occasion du projet de protection contre les crues, la commune d'Oberburg a élaboré un plan global visant à définir les intérêts publics et à les garantir dans le cadre de la procédure de remaniement parcellaire. Les différentes composantes de ce projet, notamment la revitalisation des cours d'eau, l'assainissement des routes ainsi que l'amélioration des dessertes agricoles, des voies cyclables et des chemins pédestres ont toutes pu être prises en compte.

### Remaniement parcellaire Oberburg-Mattenhof

La corporation de digues a commencé à acquérir des terrains agricoles bien avant le lancement de la procédure de remaniement parcellaire. Il avait aussi été convenu à l'avance qu'au terme de la procédure, il n'y aurait pas de solde financier à répartir entre les propriétaires fonciers. En effet, la valeur ajoutée pour chacun d'entre eux serait difficile à chiffrer et le succès des



négociations en vue de la nouvelle répartition des terres allait dans une large mesure dépendre de la bonne volonté de chacun.



Vue du pan aval de la digue et du bassin de rétention (en haut sur la photo)

Un point critique de la procédure de remaniement parcellaire était la coordination avec tous les projets tiers. Par exemple, un inventaire juridiquement valable du patrimoine devait être réalisé à temps pour que l'envoi en possession anticipée des terrains nécessaires pour les mesures de protection contre les crues puisse être requis et prononcé. Sans cela, la construction de la digue ne pouvait pas démarrer. Le périmètre de remaniement étant plutôt restreint (95 ha, 42 propriétaires et 10 exploitations agricoles concernées), la gestion des différentes étapes était relativement facile. Il s'écoula néanmoins près de trois ans entre le début de la cartographie du périmètre et la nouvelle répartition des terres. La réalisation des mesures de génie rural (construction de chemins, surtout) a nécessité presque une année de travaux.

<sup>1</sup> La corporation de digues est une forme de corporation de droit public reconnue dans le canton de Berne, dont le but est l'organisation de la protection contre les crues. Le canton de Berne compte 62 corporations de digues.

Peter Bichsel, LP Ingenieure AG, Bern, lpag@lpag.ch Matthias Widmer, RSW AG, Lyss, matthias.widmer@rswag.ch



## Constructive Alps

**Depuis dix ans, le prix international d'architecture « Constructive Alps » récompense des projets de rénovation et de construction mettant en avant une architecture durable et respectueuse du climat à l'échelle de l'Arc alpin. Il s'est confirmé à de multiples reprises que l'agriculture crée une architecture de pointe. Cela n'est pas le fruit du hasard : l'agriculture doit se montrer de plus en plus de manière innovante pour réagir à l'évolution des circonstances. « Constructive Alps » en présente les meilleurs exemples.**

La construction durable est un outil efficace dans la lutte contre le changement climatique. Cependant, le budget, les exigences en matière de fonctionnalité, la protection du paysage cultivé et l'efficacité énergétique représentent souvent des obstacles insurmontables pour qui souhaite construire. L'expérience acquise au cours de la première décennie du concours d'architecture « Constructive Alps » montre qu'il existe une autre voie et que la durabilité ne doit pas être un luxe. Non seulement il existe une palette plus vaste de soutiens cantonaux sous forme de subventions et de conseils en matière de construction ou d'énergie, mais il y a aussi tout simplement davantage de connaissances disponibles qu'il y a quelques années.

### Rayonnement à l'échelle de l'Arc alpin

En 2020, le jury international de « Constructive Alps » a déclaré le centre agricole de Saint-Gall lauréat. Le projet l'a emporté face à 328 autres objets situés dans sept pays alpins. Ce n'est pas la première fois que les bâtiments agricoles sortent vainqueurs. Pourquoi ? Parce que l'architecture et l'agriculture durables sont étroitement liées : toutes deux se caractérisent par une utilisation précautionneuse du sol ainsi que par l'emploi de matériaux tels que le bois, la pierre ou l'argile, et toutes deux sont conscientes de la nécessité de préserver la nature.



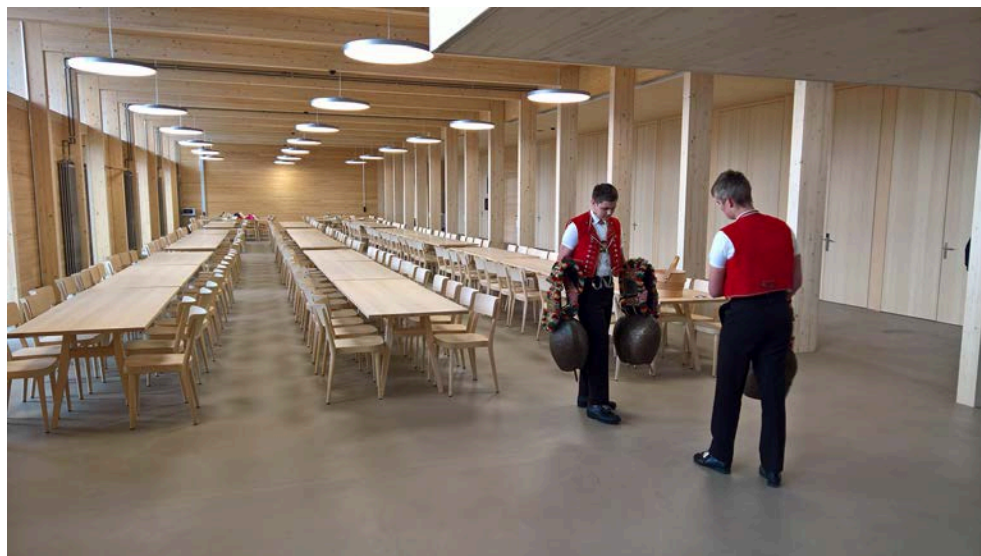


Le site du centre scolaire agricole est situé à la limite sud du village de Salez, au cœur de la vaste plaine de la vallée du Rhin. Le bâtiment de l'école est conçu comme une structure en bois à deux ailes et en équerre. Une cour spacieuse a été créée entre le long bâtiment neuf de grande envergure et l'atelier existant. Image : Seraina Wirz

## Construire pour le climat

Les bâtiments consomment 45 % de l'énergie en Suisse et sont responsables d'un quart de nos émissions de gaz à effet de serre. Souvent, la réponse à cette situation consiste en des robots domestiques à la pointe de la technique, certifiés selon les labels énergétiques. Une approche radicalement différente de la construction, respectueuse du climat, a été adoptée pour l'école de Salez : **low tech**. Cela signifie plus d'analogique que de numérique, moins de technologie et plus de solutions simples, mais durables. La ventilation à Salez fonctionne comme dans les vieilles étables : on ouvre de petites fenêtres à l'aide d'une manivelle pour créer un courant d'air rafraîchissant. Il n'y a pas de façades vitrées, mais des fenêtres judicieusement placées, des arcades et des arbres offrant un ombrage naturel. L'installation de chauffage est alimentée avec les déchets de bois de l'atelier. Toutes les installations domestiques sont facilement accessibles et remplaçables. Et le bois robuste utilisé pour la construction du bâtiment provient en grande partie des forêts environnantes.

Salez est l'exemple d'un changement dans la culture de la construction alpine qui s'est opéré sur plusieurs décennies. Les constructeurs sont de plus en plus sensibilisés à l'utilisation de matériaux durables tels que le bois, la pierre et l'argile ou à l'isolation avec de la paille et de la laine de mouton. Les maîtres d'ouvrage, dans le cas de Salez le canton de Saint-Gall, insistent également de plus en plus sur des bâtiments durables. Les coûts de construction s'en trouvent certes renchérissés, mais ils sont compensés à long terme par la réduction de la consommation d'énergie et par l'allongement de la durée de vie du bâtiment.



La structure en bois du centre scolaire agricole est également perceptible à l'intérieur du bâtiment. Les salles de classe, le réfectoire et la salle de réunion peuvent être aérés au moyen de clapets à commande manuelle. La structure de la grille permet une grande souplesse d'aménagement. Image : Seraina Wirz

## Construire pour la communauté

Construire dans un esprit de durabilité, c'est aussi penser aux générations futures. Même dans les zones touchées par les changements structurels, les bâtiments ainsi conçus peuvent permettre d'inverser localement la tendance. On trouve de bons exemples de réaffectation de bâtiments agricoles dans tout l'Arc alpin. Le tourisme doux joue souvent un rôle, par exemple dans la restructuration de la cabane d'alpage Alp Glivers dans l'Oberland grison. Le





financement participatif (*crowdfunding*) peut également jouer un rôle. Enfin, les bâtiments vacants donnent aussi parfois naissance à des idées folles et pleines de charme : une étable a ainsi été transformée en scène de théâtre à Riom, la « Stalla Madulain » a été réaménagée en espace artistique à l'atmosphère merveilleuse et le « Gugg-Hof » a été rénové d'une façon quasi archéologique, pour ne mentionner que ces trois exemples.



Dans la cabane d'alpage Alp Glivers, une écurie a été transformée en logement collectif. Des classes d'école y séjournent, des mariages et des anniversaires y sont célébrés. Photo : Ralph Feiner.

Les projets 2020 peuvent être découverts dans le numéro spécial du magazine d'architecture « Hochparterre », dans le livre *Bauen in den Alpen* et dans une exposition itinérante.



La remise de Madulain s'élève comme un élément urbain entre la nouvelle ferme et la grande étable. La grange relie les deux bâtiments par un arc élégant, et crée ainsi le long de la ligne de pente une façade fermée typique de l'architecture traditionnelle du village. Image : Appenzeller Schmidlin

Marc Pfister, section Affaires internationales, Office fédéral du développement territorial [marc.pfister@are.admin.ch](mailto:marc.pfister@are.admin.ch)

» [www.constructivealps.net](http://www.constructivealps.net)



## Remaniement parcellaire des terres agricoles du Lötschental

**En Valais, certaines parcelles sont si petites que leur exploitation n'est plus rentable. Le regroupement des terres agricoles est une solution possible à ce problème. Le projet de remaniement parcellaire des surfaces exploitées du Lötschental exemplifie comment créer des incitations pour pérenniser l'exploitation de surfaces agricoles moins rentables dans les vallées latérales du canton. Le projet s'est achevé en novembre 2020 au terme de près de dix ans de travail.**

Le remaniement parcellaire par exploitation des surfaces agricoles du Lötschental est un projet pilote au niveau suisse. Dans son ordonnance du 20 juin 2007 sur l'agriculture et le développement rural, le canton du Valais a fixé les principes procéduraux de remaniements parcellaires, principes qui ont été mis en œuvre pour première fois dans le cadre du projet Lötschental. Le périmètre du remaniement parcellaire par exploitation couvre 682 ha de surface agricole des quatre communes de la vallée (Ferden, Kippel, Wiler et Blatten), sans les zones à bâtir et les forêts.

### Définition et procédure

Par un remaniement parcellaire par exploitation, on entend la mise en commun de toutes les parcelles exploitées dans un périmètre donné et leur nouvelle répartition entre les exploitants. Le processus englobe les terrains en propriété et les terrains affermés. La propriété foncière reste inchangée, les transactions immobilières demeurent possibles de même que la vente et la transmission par héritage. Il n'est pas entrepris de mesures de construction.

En décembre 2013, les propriétaires fonciers ont accepté le projet de remaniement parcellaire et mis leurs terrains à disposition pour la nouvelle répartition. Un Syndicat pour le remaniement parcellaire par exploitation du Lötschental (*Genossenschaft für die Bewirtschaftungsarrondierung Lötschental*) a été constitué.



Schéma du déroulement du regroupement de terres



## Principaux avantages

Le remaniement parcellaire des terres agricoles facilite l'exploitation grâce à la réduction des coûts des machines, du personnel et du matériel. Pour une exploitation de 10 ha, par exemple, on part d'une économie de 16 000 francs par année.

Les propriétaires fonciers reçoivent un loyer annuel ainsi qu'une indemnité unique de 1200 fr./ha pour la cession de leurs terres au syndicat. Par contre, ils ne peuvent plus déterminer eux-mêmes qui exploitera leurs terres.

## État cadastral initial – estimation des sols – nouvel état

En été et automne 2016, on a procédé au relevé de l'état cadastral initial. La valeur des biens-fonds a été déterminée de manière à permettre l'échange de surfaces ayant des qualités pédologiques, une pente, une situation, etc., différentes.

La première redistribution des terres, réalisée en 2017, dut être annulée. En effet, en raison d'un changement de critères, le Service cantonal des forêts, des cours d'eau et du paysage avait compté plusieurs parcelles comme surfaces forestières (conception dynamique de la forêt) et non plus comme surfaces agricoles utiles.

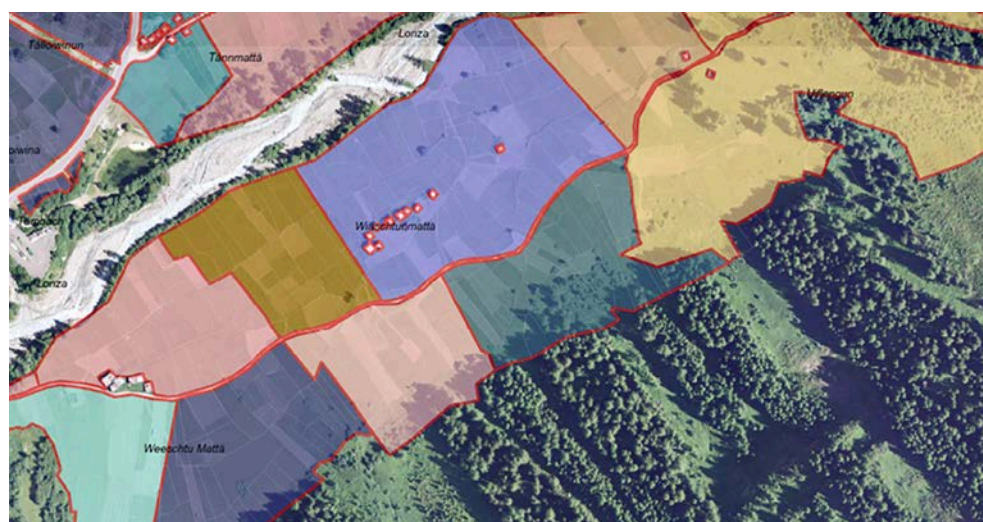
Une deuxième mouture du nouvel état fut mise à l'enquête en automne 2018. De nombreuses oppositions retardèrent cependant la nouvelle répartition définitive jusqu'en 2020. Le Conseil d'état approuva le nouvel état en septembre 2020 et l'entrée en jouissance put commencer en novembre.

## Principaux chiffres du remaniement parcellaire par exploitation des terres agricoles du Lötschental

	Ancien état	Nouvel état
Nombre d'exploitations	49	40
Nombre de parcelles par exploitation	257	9
Surface par parcelle	446 m <sup>2</sup>	18 185 m <sup>2</sup>



Ancien état cadastral avant le remaniement parcellaire dans la zone Weestenmattu à Blatten



Nouvel état cadastral après le remaniement parcellaire dans la zone Weestenmattu à Blatten

### Coûts du projet

POLITIQUE > AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Avant-projet	Fr.	265 000
Phase principale du projet Ancien état, estimation des sols Nouvel état, y inclus nouvelles conditions	Fr.Fr.	305 000 364 000
Phase de mise en œuvre Contrat de bail Soutien du syndicat dans la phase de transition Mise à jour des plans et des registres	Fr.Fr.Fr.	20 000 16 000 15 000
Mise en réseau Adaptation des contrats	Fr.	45 000
Comité d'exécution	Fr.	73 000
Dédommagements des propriétaires 682 ha à Fr. 1200.00/ha	Fr.	818 400
Concept de monitoring	Fr.	30 000
Divers	Fr.	48 600
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>2 000 000</b>
Participation de la Confédération 43 %	Fr.	860 000
Participation du canton 40 %	Fr.	800 000
Participation des communes 10 %	Fr.	200 000
Coûts restants à charge des exploitants	Fr.	140 000

### Constat et perspective

Les procédures liées au projet de remaniement parcellaire des terres exploitées ont duré une dizaine d'années. Grâce à ce remaniement parcellaire, le nombre des unités d'exploitation a été considérablement réduit, rendant le travail des exploitants plus rationnel et plus efficient. Le projet a par ailleurs démontré l'importance de prendre en considération d'emblée les objections et critiques des exploitants afin d'empêcher des retards inutiles. Dans le canton, on est convaincu de l'utilité du remaniement parcellaire. Par rapport à un remaniement parcellaire volontaire, un remaniement obligatoire, autrement dit qui est exécutoire si la majorité des propriétaires fonciers et des exploitants l'approuvent, présente l'avantage qu'une seule personne ne peut bloquer voire empêcher le projet.

Urs Andereggen, Office des améliorations structurelles, Canton du Valais [urs.andereggen@admin.vs.ch](mailto:urs.andereggen@admin.vs.ch)

» [Lien vers le projet](#)



## Projets de développement régional

**Dans le cadre des améliorations structurelles, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) soutient depuis 2007 des projets visant à générer une plus grande valeur ajoutée dans l'agriculture. Ceux-ci sont appelés « projets de développement régional (PDR) » et sont lancés par des porteurs de projets locaux. Une évaluation des PDR menée en 2017 a montré que l'efficacité de ces instruments de promotion est parfois encore insuffisante. Des adaptations conceptuelles ont maintenant été effectuées pour 2021, qui devraient améliorer l'efficacité générale des PDR.**

### Extension du concept de promotion

Dix ans après son introduction, l'instrument de promotion que sont les PDR a été soumis à une évaluation (Flury et Giuliani, Ernst Basler and Partners, Université de Neuchâtel). Les résultats ont montré que les PDR doivent être davantage développés sur le plan conceptuel.

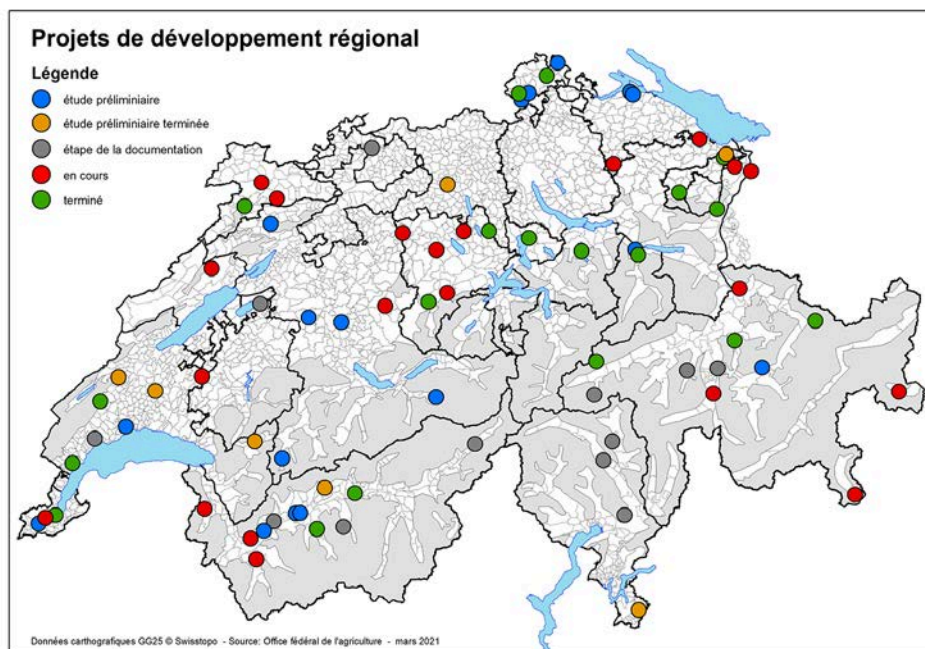
L'objectif principal des adaptations est d'améliorer l'efficacité générale des PDR. D'une part, il sera possible de soutenir, outre les PDR classiques, à large assise régionale, des projets qui permettent d'établir ou de développer une chaîne de création de valeur régionale (plus d'informations ici). D'autre part, l'évaluation des contributions des PDR sera harmonisée avec les autres contributions aux améliorations structurelles, de sorte que les activités communautaires seront soutenues de manière plus appropriée à l'avenir. Afin de permettre un développement plus dynamique des PDR, le processus de mise en œuvre des PDR sera également assoupli. Par exemple, les mesures ne relevant pas de la construction (p. ex., le développement de sites Web ou les mesures de marketing) pourront être mises en œuvre dès la phase de documentation. Les nouveaux projets partiels qui apportent une plus-value au projet d'ensemble et qui sont intégrés au concept général pourront désormais être inclus dans le projet pendant sa mise en œuvre. Ces changements sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Dans le cadre de ces changements, les modèles de travail pour la planification d'un PDR ont été révisés et sont disponibles sur le site Web de l'OFAG ([www.blw.admin.ch/pre](http://www.blw.admin.ch/pre)).

### Projets en cours

En 2020, des engagements d'un montant de 2,1 millions de francs ont été pris pour les PDR. La même année, des paiements de contributions fédérales s'élevant à trois millions de francs suisses ont été effectués.

La carte et le tableau ci-dessous décrivent l'ensemble des PDR mis en œuvre jusqu'à la fin 2020 :



### Vue d'ensemble des PDR soutenus par phase en 2020

Phases	Nombre
Études préliminaires en cours	14
Études préliminaires terminées	7
Étapes de documentation en cours	12
En phase de réalisation	23
Terminés	17
<b>Total</b>	<b>73</b>

Source : OFAG

Sten Smola, OFAG, Secteur Économie agricole, espace rural et structures, sten.smola@blw.admin.ch





## Nouveaux PDR en Romandie

**En 2020, cinq projets de développement régional ont vu le jour en Suisse romande. Ils visent à établir des liens entre producteurs et consommateurs au niveau régional. Émanant du monde agricole, ces initiatives doivent permettre la création de valeur ajoutée et renforcer la collaboration au sein du secteur agricole à travers notamment le développement de circuits courts.**

L'année 2020 fut une année faste pour les projets de développement régionaux en Suisse romande. En effet, cinq conventions, pour autant de projets, ont été signées par la Confédération et les cantons concernés. Ces projets seront à la base de développements agricoles majeurs en Romandie (GE, JU, NE, VD, VS).

Près de 60 projets partiels devraient voir le jour au cours des six prochaines années. Ils seront soutenus par des contributions fédérales pour un montant de presque 14 millions de francs. Avec ce soutien, les porteurs des projets pourront améliorer leurs moyens de production et développer des installations de transformation de produits agricoles. L'offre agrotouristique et la commercialisation de produits régionaux seront également développées. Au final, les circuits courts en sortiront renforcés, créant ainsi de la valeur ajoutée dans l'agriculture et dans les secteurs connexes au niveau régional.

### Vue d'ensemble des PDR romands débutés en 2020

Projets de développement régional (PDR)	Projets partiels	Investissements prévus	Contributions fédérales
Noms	Nombre	Francs	Francs
PDR Points-relais agricoles en ville de Genève	6	12 967 695	1 773 371
PDR Créalaît	10	11 402 290	2 468 421
PDR Filière des fruits secset séchés (noix)	12	10 051 001	1 788 564
PDR Val-de-Ruz	14	12 096 291	2 903 388
PDR Fully DestinationPetite Arvine	17	26 926 367	4 985 445
<b>Total</b>	<b>59</b>	<b>73 443 644</b>	<b>13 919 189</b>

Source : OFAG

### PDR Filière des noix

C'est dans le but d'assurer un développement professionnel de la filière noix dans le canton de Vaud, que l'Huile de noix vaudoise a été inscrite au registre suisse des appellations d'origine protégées (AOP) en 2020.



Le projet prévoit la commercialisation de la production de 11 000 noyers. Ce sont près de 175 tonnes de noix rondes calibrées et de 75 tonnes de cerneaux de noix qu'il est prévu de commercialiser à terme.

Des investissements sont prévus pour améliorer la production, la récolte et le séchage des noix. Afin d'optimiser la production, il est prévu d'installer des systèmes d'irrigation dans certains vergers. Au niveau régional, trois constructions et installations servant au nettoyage et au séchage régional des noix verront le jour. Une extension du Moulin à Sévery est prévue pour faciliter le conditionnement final des noix. Ceci permettra d'offrir un produit régional pour le commerce de détail.

Le développement de cette nouvelle filière sera étoffé par la construction de chambres d'hôtes et de locaux de vente directe. La construction d'une maison de la noix avec un sentier didactique vient finalement compléter cette nouvelle offre.

### **PDR Points-relais agricoles en ville de Genève**



Ce projet de développement régional prévoit le développement et la création de quatre fermes urbaines. Ces exploitations en milieu urbain (Genève, Meyrin et Bernex) se caractérisent par les trois missions suivantes : vendre des produits de la région, sensibiliser la population à l'alimentation et produire en milieu urbain. En définitive, ces fermes font office de points relais agricoles en milieu urbain.

Afin de faciliter et de vulgariser le fonctionnement des fermes urbaines, un concept de gestion informatique et une communication commune sont prévus. Pour réaliser la mission visant la sensibilisation à l'alimentation, les fermes urbaines et la Maison de l'Alimentation du Territoire de Genève (MA-Terre) joindront leurs forces pour mettre sur pied des cours didactiques à l'intention des écoliers, des professionnels et du tout public.

### **PDR Val-de-Ruz, Créalait et Fully**

Le projet du Val-de-Ruz permet le développement de la production agricole, le renforcement des circuits courts et la valorisation des produits du terroir. La clé de voûte de cet ambitieux projet est la création des infrastructures logistiques et le groupement des commandes de produits agricoles à Cernier.

Avec un taux de transformation de la production laitière de 28 %, le canton du Jura connaît l'un des taux les plus bas de Suisse. Le PDR Créalait vise donc à augmenter ce taux via la transformation supplémentaire de 2 000 000 kg de lait par an, il dessine un avenir à la production laitière du canton.

Finalement, dans le canton du Valais, c'est avec la Petite Arvine pour ambassadrice, que le PDR de Fully veut promouvoir la région en tant que destination œnotouristique forte. Pour ce faire, la construction de la Maison de la Petite Arvine est prévue. Elle regroupera des ateliers, des possibilités de restauration, la production vinicole, l'affinage de fromage ainsi qu'une forge. Cet édifice permettra une mise en valeur commune de la production agricole fullliéraine.

Vincent Schmitt, OFAG, Secteur Économie agricole, espace rural et structures [vincent.schmitt@blw.admin.ch](mailto:vincent.schmitt@blw.admin.ch)



## Recherche agronomique

**La recherche en agriculture biologique dispose de moyens plus importants depuis 2020 suite à une décision du Parlement. Pendant l'année du rapport, l'OFAG a par ailleurs soutenu financièrement 75 projets de recherche. La présentation de trois projets récemment achevés met en évidence la diversité thématique de la recherche agronomique.**

En 2020, près de 85 % des aides financières, des contributions et des mandats de l'OFAG en faveur de la recherche agronomique ont été investis dans la promotion de la durabilité et de l'agriculture biologique. La contribution à l'institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL) a été relevée de 2,5 millions de francs par rapport à l'année précédente, ce qui a permis à l'institution d'intensifier la recherche dans les domaines sols et gestion des nutriments, santé des plantes et sélection végétale, bien-être et santé des animaux, ainsi que la diffusion des connaissances sur l'agriculture biologique.

Bénéficiaires, 2020	Mio. fr.
<b>Contrats d'aides financières en faveur de la recherche ou de la promotion de la mise en réseau</b>	
FiBL	9,47
Autres	0,1
<b>Contribution de soutien à des projets de recherche généraux</b>	
Projets nationaux	1,77
Projets internationaux	0,17
<b>Contribution pour la promotion d'une agriculture durable et de l'agriculture biologique</b>	
Projets nationaux	1,89
Projets internationaux	0
<b>Mandats de recherche, appels à projets</b>	
Projets nationaux	1,04
Projets internationaux	-
<b>Total</b>	<b>14,44</b>

Source : OFAG

## Projets de recherche

Sur les 29 demandes de projet soumises à l'OFAG en 2020, 13 ont été soutenues. Dans l'idéal, les projets contribuent à la réalisation des objectifs définis dans les stratégies et dans les plans d'action de la Confédération. Plus d'informations à ce sujet sur le site Internet de l'OFAG.

L'OFAG a soutenu 75 projets de recherche pendant l'année en revue ; trois projets récemment achevés sont présentés ci-dessous.



Les projets de recherche qui ont été ou qui sont soutenus par l'OFAG peuvent être consultés sur le site Internet de l'OFAG. Tous ces projets sont aussi publiés dans ARAMIS, la base de données de la Confédération sur les projets de recherche et les évaluations.

### Porcs 100 % bio

Titre	<b>Fütterung von Bioschweinen unter Berücksichtigung der Fettqualitätsanforderungen und einer 100 % Biofütterung (Alimentation porcine 100 % bio dans le respect des exigences en matière de qualité des graisses)</b>
Direction / réalisation	Barbara Früh, FiBL, Département des sciences animales
Durée	01.03.2017 – 30.11.2020
Coût total	869 203 fr.
Contribution OFAG	550 000 fr.
Internet	Projet Porc bio 100.0

### Atteindre une alimentation 100 % bio

Dès la fin de 2022, les porcs bio devront être nourris exclusivement avec des aliments bio. L'utilisation accrue de tourteaux d'huilerie comme alternative à la protéine de pomme de terre recèle toutefois le danger d'une teneur plus élevée en acides gras polyinsaturés (valeurs PUFA) avec des déductions à la clé.

### Questions de recherche et méthodes

Le projet comportait les étapes suivantes :

- essais d'alimentation dans l'élevage des porcelets,
- essai d'engraissement avec Agroscope et évaluation des carcasses,
- qualité des produits transformés,
- enquête consommateurs et études sensorielles,
- essai d'engraissement à la ferme,
- mesure des interactions entre le génotype et l'aliment.

### Résultats

Il est ressorti des essais qu'une alimentation 100 % bio dans l'élevage de porcelets était possible sans que cela entraîne une diminution de la performance ou une baisse de l'état de santé des animaux. Par contre, suivant l'essai d'engraissement avec de l'aliment exclusivement bio mené chez quatre producteurs, tous les groupes ont eu des déductions.



Essai d'alimentation des porcelets. Droits d'auteur : Marion Nitsch, FiBL

La qualité des produits à base de lard à haute valeur PUFA n'a pas montré de différence par rapport à celle de produits à valeur PUFA plus faible ; tant l'enquête menée auprès des consommateurs que les études sensorielles ont confirmé ce résultat. Le projet a ainsi démontré que les producteurs bio, avec les exigences du 100 % bio, sont touchés par des déductions qui hypothèquent une production porcine rentable. Dans le même temps, des valeurs PUFA plus élevées sont très bien acceptées aussi bien au niveau de l'analyse sensorielle que par les consommateurs.

### Du carbone dans le sol

Titre	Les sols en tant que puits de carbone certifiables
Direction / réalisation	Nikolas Hagemann et Hans-Peter Schmidt, Foundation Ithaka Institute
Durée	01.04.2020 – 15.12.2020
Coût total	94 678 fr.
Contribution OFAG	58 158 fr.
Internet	Rapport en allemand: Pflanzkohle in der Landwirtschaft

### Stocker le carbone à long terme

La pyrolyse est un procédé de traitement thermique de la biomasse à 400°C au minimum à l'abri de l'air. Elle permet de lier le carbone que les plantes tirent de l'atmosphère dans des structures moléculaires qui peuvent rester stables plusieurs centaines d'années dans l'environnement. Le charbon végétal ainsi obtenu est considéré comme une possibilité de limiter le changement climatique anthropique.



Le charbon végétal est utilisé en particulier comme amendement, catalyseur pour fertilisants, complément alimentaire, litière et additif de lisier. Depuis quelques années, il connaît de nouveaux domaines d'application dans la construction et l'industrie de matières plastiques, ainsi que dans la purification de l'eau et de l'air.

### Questions de recherche et méthodes

L'objectif de cette étude était de donner une introduction aux propriétés basiques du charbon végétal ainsi qu'un condensé de l'état actuel de la recherche concernant son emploi dans l'agriculture. Ses auteurs ont évalué les risques du charbon végétal, analysé son potentiel en termes de limitation du changement climatique en Suisse, et esquissé les conditions-cadre pour sa certification comme puits de carbone.

### Résultats

Le projet a produit les résultats suivants :

- des données sur les bienfaits possibles pour le sol de l'utilisation de charbon végétal dans l'agriculture ;
- une évaluation des risques et des dangers potentiels,
- des calculs sur la quantité maximale de charbon végétal à épandre et sur la méthode de production pour empêcher une contamination des sols ;
- une analyse du potentiel du charbon végétal en tant que méthode de gestion des déchets pour atténuer le changement climatique en Suisse ;
- une procédure possible de certification CO<sub>2</sub> du charbon végétal.



Des vers de terre creusant à la verticale transportent le fumier de charbon végétal absorbé avec leurs excréments dans les couches plus profondes du sol. Droits d'auteur : Freddy Abächerli



## Des drones pour combattre les mouches à fruits

<b>Titre</b>	<b>Automated Airborne Pest Monitoring (AAPM) of <i>Drosophila suzukii</i> in Crops and Natural Habitats</b>
Direction / réalisation	Johannes Fahrenttrapp, Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften ZHAW
Partenaires	University of Aberdeen UoA, Wageningen University & Research WUR
Durée	01.04.2017 – 31.03.2020
Coût total	281 200 euros
Contribution OFAG	75 000 francs
Internet	Publication en allemand: Kirschessigfliege aus der Vogelperspektive

### Éloigner les nuisibles sans utiliser d'insecticides

La mouche du cerisier *Drosophila suzukii* s'attaque à tous les fruits tendres (baies, cerises, pruneaux, raisins) ainsi qu'à de nombreuses plantes sauvages à baies et peut entraîner de lourdes pertes dans la culture fruitière et la viticulture. D'où l'importance d'un monitoring efficace comme aide à la décision afin de lutter contre ce nuisible de manière ciblée et autant que possible sans insecticides.

Dans le cadre du projet international AAPM, les chercheurs ont travaillé sur les pièges à glu et les couleurs des attractifs afin d'optimiser les systèmes de piégeage. Comme les pièges à glu disponibles dans le commerce ne sont pas adaptés à une utilisation sur le terrain en raison de leur faible taux de capture, la ZHAW a développé un nouveau piège photographiable, enduit d'un appât liquide comme attractif supplémentaire.

### Résultats

En partenariat avec la University of Aberdeen (UK) et la University & Research de Wageningen (NL), la ZHAW a réussi à mettre au point un système de comptage automatique des insectes cibles sur des images haute résolution à l'aide de méthodes d'apprentissage profond. Pour ce faire, ils ont utilisé des drones testés quant à leur autonomie de vol, équipés de caméras à haute capacité de résolution optique et sensorielle.







Un drone photographie un piège à glu et compte le nombre de mouches à fruits. La stratégie de traitement est déterminée sur la base de ces données. Droits d'auteur : Johannes Fahrenttrapp

Pour arriver à un système entièrement autonome, parfaitement fonctionnel et commercialisable, il faut du temps et des ressources supplémentaires. Cependant, le système AAPM est une option prometteuse comme aide à la décision, à haute résolution spatiale, qui aiderait à améliorer la lutte ciblée contre des nuisibles sans utilisation de pesticides.

Valérie Page, Nathalie Walker, Markus Lötscher, OFAG, Recherche, innovation et évaluationvalerie.page@blw.admin.ch



## Vulgarisation agricole

**En 2020, l’OFAG a à nouveau reçu et évalué les demandes des organisations pour des prestations de vulgarisation. Pour la première fois dans ce domaine, la sélection a été fondée sur une procédure concurrentielle. À partir de 2022, l’OFAG apportera un soutien financier courant sur plusieurs années à huit organisations. Deux projets achevés il y a peu sont présentés ci-dessous à titre d’exemple.**

L’OFAG accorde des aides financières à AGRIDEA – qui soutient en premier lieu les services de vulgarisation des cantons – ainsi qu’à certaines organisations fournissant des prestations de vulgarisation. Il finance en outre les études préliminaires pour des projets novateurs et peut, dans le cadre de l’attribution de mandats selon une procédure de sélection concurrentielle, soutenir financièrement des projets dont il est lui-même le mandant ou pour lesquels des demandes ont été soumises par des tiers. La vulgarisation directe auprès des exploitants est, quant à elle, de la responsabilité des cantons.

### Dépenses de la Confédération dans le domaine de la vulgarisation en 2020

Bénéficiaire / Utilisation	Mio. fr.
Centrale de vulgarisation agricole (AGRIDEA)	7,9
Services de vulgarisation d’organisations agricoles	1,4
Études préliminaires pour des projets novateurs	0,3
Attribution de projets selon une procédure concurrentielle : mandats	0,1
Attribution de projets selon une procédure concurrentielle : demandes de contributions	1,1
<b>Total</b>	<b>10,8</b>

Source : compte d’État

### Prestations de vulgarisation fournies par des organisations

L’OFAG peut accorder des aides financières à des organisations qui opèrent à l’échelle interrégionale ou nationale dans des domaines particuliers. Peuvent être soutenues par ce type de contributions, les activités portant sur des domaines thématiques ou méthodologiques qui ne sont pas couverts pour l’essentiel par les services de vulgarisation cantonaux ou par AGRIDEA. Plus d’informations sont disponibles sur le site de l’OFAG.

Conformément au principe selon lequel « la concurrence stimule l’innovation », l’OFAG a décidé que pour la période de financement 2022-2025, les aides pour des prestations de vulgarisation relevant de domaines particuliers seraient attribuées selon une procédure de sélection concurrentielle. En été 2020, 16 demandes ont été reçues à cet effet, que l’OFAG a soigneusement évaluées selon différents critères. Ainsi, durant la prochaine période de financement, des soutiens financiers à hauteur de 1,4 million de francs par an seront accordés pour des prestations de vulgarisation fournies par des organisations dans les domaines de l’apiculture, de l’aviculture, de l’agriculture biologique, de l’agriculture de montagne, des



cultures maraîchères, des cultures spéciales, des cultures de betteraves sucrières et des cultures fourragères.

### Sélection de projets de vulgarisation selon une procédure concurrentielle

En 2020, l'OFAG a enregistré 15 demandes de contributions pour des projets de vulgarisation. La direction de l'office a autorisé des aides financières pour huit projets.

Durant l'année sous revue, 40 projets en cours ont bénéficié d'aides à hauteur de 1,1 million de francs. Le montant mis à disposition pour toute la durée de ces projets s'élève à 4,6 millions de francs. Les projets durent de quelques mois à cinq ans au maximum. En 2020, dix projets ont été achevés, parmi lesquels les deux présentés ci-dessous.

Tous les projets de vulgarisation soutenus par l'OFAG ou achevés au cours des quatre dernières années peuvent être consultés sur le site Internet de l'OFAG en faisant une recherche par mot-clé. Ils sont également publiés dans ARAMIS, la base de données de la Confédération sur les projets de recherche et d'innovation.

### Souchet comestible

Titre	Stratégie de lutte contre le souchet comestible
Direction	Jean-François Vonnez, AGRIDEA
Partenaire	Cantons, interprofessions, Union suisse des paysans, Agroscope
Durée	Juin 2016 – décembre 2020
Coût total	361 800 francs
Contribution OFAG	240 000 francs
Internet	Souchet comestible

Le souchet comestible (*Cyperus esculentus*) est un néophyte invasif doté d'une énorme capacité de reproduction, ce qui lui confère un potentiel de dommages très élevé. Ses tubercules se disséminent de champ en champ par les machines utilisées pour le travail du sol. Une fois établi dans une parcelle, son éradication est difficile et nécessite beaucoup de moyens. Il importe donc avant tout d'empêcher sa prolifération et sa propagation.



Le souchet comestible prolifère et se propage très rapidement grâce à ses tubercules. Photo : Markus Hochstrasser, service phytosanitaire cantonal ZH

## Démarche et résultats

Différentes solutions pour empêcher la propagation du souchet comestible et pour l'éliminer des parcelles contaminées ont été évaluées en collaboration étroite entre les interprofessions du domaine des grandes cultures, les services phytosanitaires cantonaux, les responsables de la recherche et de la vulgarisation ainsi que les exploitants concernés. Les résultats sont documentés dans un rapport et ont été présentés à l'occasion d'une séance de clôture en décembre 2020 ainsi que d'une journée conclusive en mars 2021.

Recommandations :

- être capable d'identifier et de reconnaître le souchet comestible, ce qui n'est pas facile à l'état végétatif ;
- signaler les foyers d'infestation afin que les services phytosanitaires soient informés et puissent prendre des mesures préventives ;
- prendre des mesures pour empêcher la dissémination et la prolifération du souchet comestible ; cela implique notamment un nettoyage soigneux des machines utilisées sur des parcelles ou des zones infestées ;
- informer de manière régulière et récurrente, pour assurer qu'en cas de partage de machines ou d'échange de parcelles les mesures préventives soient prises ;
- engager une lutte directe et ciblée dans les foyers d'infestation.

Des études sont en cours pour évaluer d'autres mesures, telles que la pratique de la jachère noire durant toute la durée du cycle végétatif.



Vidéo Souchet comestible : les moyens pour le reconnaître et le combattre.

## FarmX

<b>Titre</b>	<b>FarmX : la plateforme d'échange de matériel et de services agricoles</b>
Direction / Réalisation	AgriJura (Chambre d'Agriculture du Jura), Michel Darbellay, François Monin
Partenaire	Cercle de machines, Seccom, Prométerre
Durée	Avril 2018 – mars 2020
Coût total	172 837 francs
Contribution OFAG	118 000 francs
Internet	info.farmx.ch

### Utiliser des machines en commun

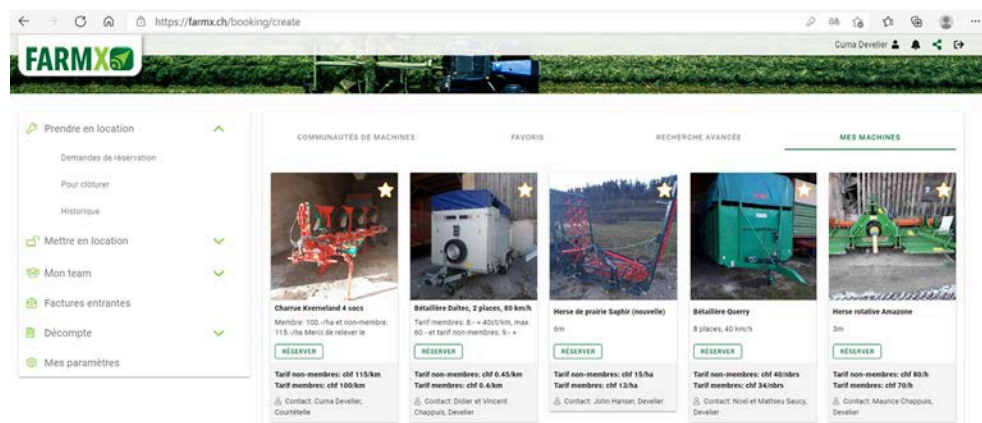
Afin de faciliter, promouvoir et véritablement inciter à l'utilisation de matériels agricoles en commun, l'idée de développer une solution en ligne a émergé dans le terrain. Le développement de la plateforme FarmX, initiée par AgriJura et rapidement rejointe par plusieurs partenaires, s'est fait en collaboration avec des praticiens dans le but de proposer un outil correspondant à la réalité du terrain tout en restant simple, facile d'utilisation et convivial.



FarmX est accessible sur le téléphone mobile. Source : FarmX

### Défi principal

Utiliser la numérisation pour faciliter le partage des machines rencontre quelques difficultés. Le projet en a fait l'expérience avec une certaine inertie de la part des responsables ou membres des communautés de machines, pour qui un simple coup de téléphone paraît plus facile. Cela nécessite que le sujet soit régulièrement thématiqué.



Exemples de machines disponibles pour le partage. Source : FarmX

## Succès et utilité

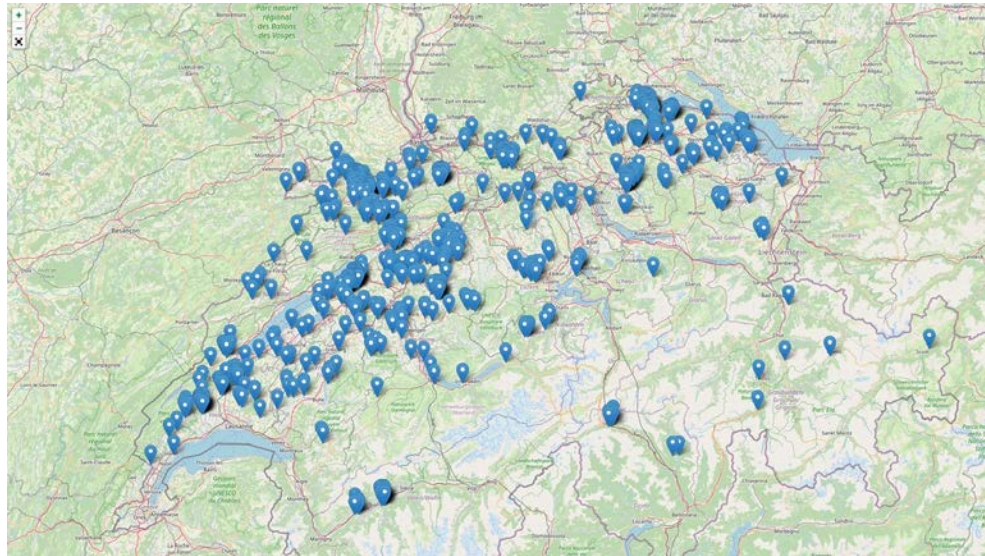
FarmX:

- compte parmi les exemples concrets du potentiel de la numérisation dans l'agriculture,
- est désormais disponible dans trois langues et sur différents supports numériques,
- n'est pas qu'une plateforme d'annonces de location, mais va jusqu'à gérer les plannings, les décomptes et même la refacturation des prestations entre collègues.

## Chiffres-clé de FarmX

- Nombre d'utilisateurs (juin 2021) : 3979
- Nombre de machines à louer : 1016
- nombre de locations effectives 2020: environ 20'000
- Chiffres d'affaires 2020: CHF 15'527.-

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



Parti de Suisse romande, le principe du partage de machines et appareils agricoles s'est répandu dans toute la Suisse. Source : FarmX

Nora Sauter, Nathalie Walker, Anton Stöckli, Markus Lötscher, OFAG, secteur Recherche, innovation et évaluation;  
[nora.sauter@blw.admin.ch](mailto:nora.sauter@blw.admin.ch)





## Formation professionnelle

**L'Organisation du monde du travail dans l'agriculture et les professions équestres (OrTra AgriAliForm) se prépare à relever les défis futurs. Au cours du processus de révision de la formation de base, la durée de l'apprentissage a posé le plus grand défi. Avec le modèle 3 + 1, AgriAliForm emprunte une voie qui s'adapte à toutes les professions. Après une baisse enregistrée l'année précédente, le nombre d'apprentis est revenu à la moyenne pluriannuelle.**

### La formation professionnelle initiale en révision

La formation professionnelle est depuis 2020 en révision totale. En novembre de la même année, le comité d'AgriAliForm a validé le principe d'une révision totale de la formation d'agricultrice et agriculteur. La durée de la formation a constitué la pierre d'achoppement de la révision. Elle a cependant fait l'objet d'un consensus. En effet, la durée d'une formation doit être identique au niveau national au sein d'une même profession. Or, une divergence entre AGORA\* et l'USP\* existait puisque la première souhaitait 4 ans pour tous contre 3 ans pour l'USP. Au final, un accord original a pu être trouvé : obtenir un CFC\* agricole en trois ans tout en offrant la possibilité d'élargir ses connaissances dans une quatrième année facultative. Cette solution a été acceptée par les comités d'AGORA et de l'USP en janvier 2021.

Les autres professions d'AgriAliForm ont été appelées à se prononcer sur leur intérêt ou non pour cette solution. Ainsi, les viticulteurs et les cavistes souhaitent se réunir dans un nouveau CFC sur 3 ans avec orientations alors que les aviculteurs pourraient rejoindre le CFC agricole. Les maraîchers et les arboriculteurs souhaitent par contre conserver le modèle actuel sur 3 ans sans orientation. Il s'agit maintenant de concrétiser ceci en fixant le contenu de la formation ainsi que les différentes orientations possibles pour les professions concernées. Pour rappel, les nouveaux plans de formation devraient entrer en vigueur à la rentrée scolaire 2024.

\*AGORA = Association des groupements et organisations romands de l'agriculture  
USP = Union suisse des paysans  
CFC = Certificat fédéral de capacité

### Les professions agricoles ont à nouveau le vent en poupe

Après une baisse relative durant l'année scolaire 2019-2020, le nombre d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture est revenu dans la moyenne de ces dernières années. La tendance à long terme reste donc positive. De toute évidence, le domaine reste attractif pour les jeunes. Les professionnels bien formés et motivés constituent le fondement d'une agriculture productive durable et entrepreneuriale.

C'est pour cela que s'engage l'OrTra AgriAliForm. Il est à noter que la part des personnes ayant suivi une première formation avant la formation agricole continue à augmenter. Cet élément devra être pris en compte lors de la révision de la formation initiale.

### Évolution du nombre d'apprentis dans le champ professionnel de l'agriculture et de ses professions

POLITIQUE > RECHERCHE, VULGARISATION, FORMATION PROFESSIONNELLE



Année scolaire	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21
Agriculteur/trice	2 801	2 797	2 838	2 949	3 045	2 951	2 737	2 958
Aviculteur/trice	14	12	15	20	18	13	14	22
Maraîcher/ère	87	82	85	85	85	96	90	118
Arboriculteur/trice	44	42	43	41	44	42	27	33
Viticulteur/trice	181	177	154	179	186	179	149	171
Caviste	68	80	77	75	123	76	60	72
<b>Total certificats de capacité CFC</b>	<b>3 195</b>	<b>3 190</b>	<b>3 212</b>	<b>3 349</b>	<b>3 501</b>	<b>3 357</b>	<b>3 077</b>	<b>3 374</b>
<b>Total attestations de formation professionnelle AFP</b>	<b>205</b>	<b>218</b>	<b>195</b>	<b>216</b>	<b>192</b>	<b>224</b>	<b>165</b>	<b>147</b>
<b>Total</b>	<b>3 400</b>	<b>3 408</b>	<b>3 407</b>	<b>3 565</b>	<b>3 693</b>	<b>3 581</b>	<b>3 242</b>	<b>3 548</b>

CFC : Certificat fédéral de capacité AFP : Attestation fédérale de formation professionnelle Source : OrTra AgriAliForm

Loïc Bardet, AGORA, président AgriAliForm Contact : Anton Stöckli, OFAG, secteur Recherche, innovation et évaluation; anton.stoeckli@blw.admin.ch



## Contributions pour la protection des eaux

**En 2020, la Confédération a versé près de 5 millions de francs pour des mesures de l'agriculture en rapport avec 27 projets de protection des eaux, dont la plupart visent à réduire la teneur en nitrates dans l'eau potable. Dans le cadre du principal projet Nitrates de Suisse (Niederbipp-Gäu-Olten), des mesures sont mises en œuvre depuis 2021 dans la production maraîchère.**

Des informations de base sur le programme de protection des eaux selon l'art. 62a de la loi sur la protection des eaux sont disponibles sous Programme de protection des eaux ([admin.ch](http://admin.ch)).

### Projets en cours

Dans le cadre du programme de protection des eaux selon l'art. 62a de la loi sur la protection des eaux, la majorité des projets lancés à ce jour visent à réduire la pollution de l'eau potable par les nitrates (24 projets en cours). Un projet a pour objectif de réduire la pollution, par le phosphore, des lacs de Baldegg, de Sempach et de Hallwil dans le canton de Lucerne. Deux autres projets visent à réduire la pollution des eaux de surface par des produits phytosanitaires dans le cours d'eau du Boiron de Morges dans le canton de Vaud ainsi que dans La Lienne en Valais.



L'ordonnance sur la protection des eaux oblige les cantons à délimiter une aire d'alimentation pour les captages d'eaux souterraines et d'eaux de surface et de prendre des mesures d'assainissement si la qualité des eaux est insuffisante. Cette délimitation peut restreindre considérablement l'exploitation du sol et causer des pertes financières aux exploitations agricoles. Pour les indemniser, la Confédération peut prélever des moyens sur les ressources allouées au programme de protection des eaux dans l'agriculture ; 4,8 millions de francs ont été versés en 2020.



## Modèle à trois phases

Depuis 1999, la Confédération indemnise les mesures agricoles économiquement non viables dans le cadre de projets de protection des eaux. En moyenne, les projets sont en cours depuis 15 ans. Si les bonnes mesures sont prises au bon endroit, il faut quelques années ou décennies, selon les conditions naturelles, pour que les exigences en matière de qualité de l'eau soient remplies. Ces exigences ont déjà été remplies dans divers projets. Pour éviter que la qualité de l'eau ne se détériore à nouveau, les mesures doivent être maintenues durablement. Après la phase d'élaboration de projet et l'assainissement, une phase de consolidation sera pour cette raison désormais introduite. Un nouveau module de l'aide à l'exécution pour la protection de l'environnement dans l'agriculture montrera les possibilités juridiques à cet égard et la manière dont les mesures prises par l'agriculture pendant la phase de consolidation seront indemnisées.

### Projet « Niederbipp-Gäu-Olten »

En 2021, une nouvelle période de six ans du plus grand projet Nitrates de Suisse, le projet « Niederbipp-Gäu-Olten », a commencé. La partie de l'aire d'alimentation située dans le canton de Berne y est incluse pour la première fois, créant ainsi le premier projet intercantonal. De nouvelles mesures relatives aux cultures maraîchères ont également été prévues, qui reposent sur les résultats du projet de recherche NitroGäu. Des contributions sont octroyées si la quantité d'azote disponible dans le sol pour les plantes est déterminée avant la fumure et si la quantité d'engrais à appliquer est réduite en conséquence. En outre, il est nécessaire d'effectuer un enherbement hivernal des champs et de limiter le travail du sol en hiver. Dans les grandes cultures, les émissions de nitrates sont réduites au moyen de diverses mesures : respect de l'indice de nitrates, prise en compte, au moment de la fumure, de l'azote disponible dans le sol pour les plantes, assolement comprenant des prairies extensives ainsi que plantation de cultures qui nécessitent peu d'azote, comme l'orge de brasserie ou l'avoine.

Ruth Badertscher, OFAG, Secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants

**Projets en cours en 2020**

Canton	Région, commune	Durée estimée du projet	Substance	Zone de projet	Contributions 2020
		Année		ha	fr.
AG	Baldingen	2004 – 2021	Nitrates	58	39 471
AG	Wohlenschwil	2003 – 2026	Nitrates	62	69 544
BE	Gimmiz	2010 – 2022	Nitrates	180	224 946
BL	Buus	2010 – 2022	Nitrates	220	79 469
FR	Avry-sur-Matran	2000 – 2023	Nitrates	37	21 426
FR	Courgevoux	2003 – 2026	Nitrates	38	24 259
FR	Domdidier	2004 – 2021	Nitrates	26	17 038
FR	Lurtigen	2005 – 2022	Nitrates	286	115 713
FR	Torny (Middes)	2001 – 2024	Nitrates	53	17 969
FR	Neyruz	2009 – 2021	Nitrates	8	9 704
FR	Gurmels	2011 – 2022	Nitrates	81	64'492
LU	Lac de Sempach <sup>1</sup>	Lac de Baldegg <sup>1</sup>	Phosphore	12 900	1 998 535
		Lac de Hallwil <sup>1</sup>			
		2011 – 2025			
NE	Valangin	2008 – 2026	Nitrates	168	74 194
SH	Klettgau	2001 – 2025	Nitrates	520	205 354
SO	Gäu-Olten	2000 – 2026	Nitrates	1 508	786 694
VD	Bofflens	2005 – 2022	Nitrates	112	127 010
VD	Boiron / Morges	2005 – 2022	PPh	2 030	122 590
VD	Bussy sur Moudon	2009 – 2021	Nitrates	34	50 244
VD	Curtilles	2009 – 2021	Nitrates	29	19 610
VD	Fey	2016 – 2021	Nitrates	24	26 064
VD	Lucens	2012 – 2024	Nitrates	250	228 778
VD	Morand / Montricher	2002 – 2025	Nitrates	399	254 052
VD	Thierrens	2000 – 2023	Nitrates	16	27 610
VD	Sugnens (Montilliez)	2007 – 2024	Nitrates	16	10 344
VD	Peney-le-Jorat / Villars-Tiercelin	2008 – 2026	Nitrates	28	43 594
VS	La Lienne	2018 – 2023	PPh	1 030	141 206
ZH	Baltenswil	2000 – 2023	Nitrates	124	47 524
<b>Total 2020</b>					<b>4 847 433</b>
<b>Total 2019</b>					<b>4 889 472</b>

<sup>1</sup> Depuis 2011, les projets concernant les lacs de Baldegg, de Sempach et de Hallwil ont été regroupés en un seul. Celui-ci a été suspendu en 2015, à cause des mesures d'austérité prises par le canton de Lucerne.

Source : OFAG

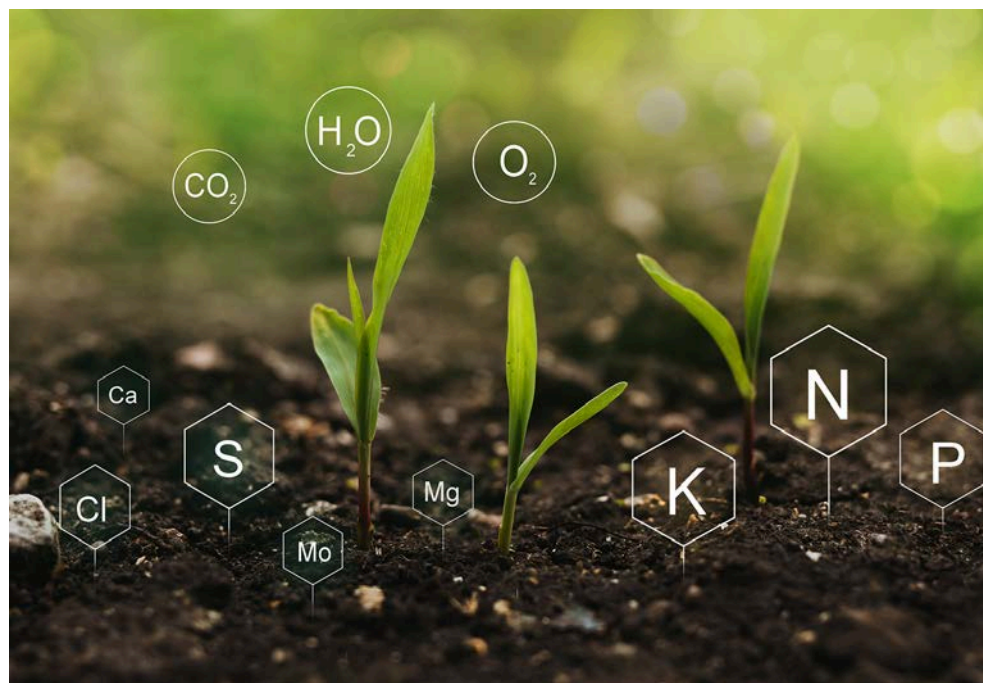


## Programme d'utilisation durable des ressources naturelles

L'intérêt pour le programme d'utilisation durable des ressources naturelles reste grand. Fin 2020, 23 projets étaient en cours, par exemple dans le domaine de la réduction de l'emploi de produits phytosanitaires et d'antibiotiques ainsi que dans celui de la promotion de la biodiversité et de la qualité des sols. L'un des projets vise à promouvoir la biodiversité dans les grandes cultures sans qu'il n'en résulte de pertes de rendements. Quatre nouvelles demandes de projets portant sur des sujets très variés ont été soumises en 2021. Les coûts du programme étaient d'environ 20 millions de francs pendant l'année sous rapport.

Des informations de base sur le programme sont disponibles sous Programme d'utilisation durable des ressources ([admin.ch](http://admin.ch)).

Depuis qu'il a fait l'objet d'une réorientation en 2014, le programme d'utilisation durable des ressources naturelles se concentre sur la mise en œuvre d'innovations dans la pratique, permettant à une multitude d'idées de projets d'être financées. Outre la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles, l'optimisation de l'utilisation durable des moyens de production tels que les engrais, les aliments pour animaux ou l'énergie est également soutenue. Les projets d'utilisation durable des ressources naturelles poursuivent tant un objectif d'efficacité qu'un objectif d'apprentissage. Il en résulte un gain de connaissances pour l'agriculture et le développement de la politique agricole au-delà de la région et de la durée des projets.



### Projets en cours

Au total, 47 projets ont été lancés jusqu'à la fin de l'année 2020, dont 24 sont achevés. Dans le cas de trois des projets achevés, le monitoring des effets était toujours en cours. Trois

POLITIQUE > PROGRAMMES RÉGIONAUX ET SPÉCIFIQUES À LA BRANCHE



nouveaux projets ont été lancés pendant l'année sous rapport. Ils traitent de sujets relevant de la biodiversité et de la protection des végétaux.

La Confédération a participé aux projets à hauteur de 19,9 millions de francs en 2020. Ce montant correspond approximativement aux contributions octroyées l'année précédente. Les coûts annuels varient en fonction du nombre de projets en cours et de leur budget.

Les tableaux ci-après présentent les coûts liés au programme d'utilisation durable des ressources naturelles en 2020 ainsi que les projets réalisés.

**Nouveaux projets**

Trois nouveaux projets de ressources ont été lancés en 2021. Quatre nouvelles demandes ont été soumises en mars 2021.

**Projets d'utilisation durable des ressources naturelles nouvellement lancés et projets en cours d'examen**

Désignation du projet	But du projet	Statut
Réduire les émissions d'ammoniac et d'odeurs en Suisse centrale	Réduction des émissions d'ammoniac et d'odeurs	Début janvier 2021
Rés0sem (VD)	Réduction de l'utilisation de produits pour le traitement des semences	Début janvier 2021
ArboPhytoRed (VS)	Réduction de l'emploi de produits phytosanitaires dans l'arboriculture	Début janvier 2021
Qualité des sols et séquestration de carbone organique (GE)	Amélioration de la fertilité des sols par une approche de gestion agro-environnementale axée sur les résultats	Demande en cours d'examen
Projet d'utilisation durable des ressources naturelles KlimaStaR Milk (VS, BE)	Dans le domaine de la production laitière, réduction de l'empreinte GES ainsi que de la concurrence en ce qui concerne d'une part la production alimentaire pour l'être humain et d'autre part les surfaces arables	Demande en cours d'examen
Mise en œuvre des objectifs environnementaux pour l'agriculture (OEA) dans la région « Smaragdgebiet Oberaargau »	Amélioration de l'adéquation des sites en progressant dans la réalisation des OEA	Demande en cours d'examen
ViSo Ticino	Réduction de l'emploi de PPh et promotion de la biodiversité dans les vignobles tessinois	Demande en cours d'examen

Source : OFAG

**Exemple de projet : « Mesures préservant les ressources naturelles dans les grandes cultures aux fins de la promotion de la biodiversité »**

Le projet a pour but de promouvoir la biodiversité dans les grandes cultures sans qu'il n'en résulte de pertes de rendements. Il est soutenu en partenariat par la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), la Station ornithologique suisse, l'Institut d'écologie et d'évolution de l'Université de Berne, Swiss No-Till et AGRIDEA.

## POLITIQUE &gt; PROGRAMMES RÉGIONAUX ET SPÉCIFIQUES À LA BRANCHE



Depuis 2017, des essais sont réalisés à l'est du lac de Neuchâtel, dans le Grand-Maraïs et ses environs, dans les domaines cantonaux de Witzwil et de Bellechasse (exploitations principales) ainsi que dans de nombreuses exploitations intégrées au projet (exploitations satellites), afin de déterminer comment cultiver le blé et le maïs de manière à préserver les ressources naturelles, ce afin de favoriser l'alouette des champs en particulier, mais aussi les invertébrés utiles. Il ne doit pas en résulter de désavantages économiques pour les producteurs.



Foto: Markus Jenny

Concrètement, du blé d'hiver est cultivé selon un schéma de semis espacé spécifique au projet. Cette méthode combine des rangs de largeur conventionnelle avec des secteurs à rangs plus espacés (30 à 50 cm), afin de permettre à l'alouette des champs d'utiliser le blé d'hiver pour nicher et se nourrir pendant toute la saison de nidification. Afin d'éviter un envahissement excessif par les mauvaises herbes et de promouvoir les organismes utiles, un enherbement est aménagé comme cultures intercalaires et sous-semis. Une exploitation respectueuse du sol est visée pour les deux mesures, mais elle n'est pas impérative. La mise en œuvre est accompagnée de séances de vulgarisation spécifiques aux exploitations. Les effets écologiques et agronomiques font l'objet d'études scientifiques.





Foto: Markus Jenny

Le projet vise à sensibiliser les producteurs aux interrelations systémiques globales et à promouvoir ainsi l'acceptation de pratiques culturales qui ménagent les ressources naturelles et promeuvent la biodiversité.

Vous trouverez de plus amples informations sur le projet [ici](#).

Ursina Hutter, Ivo Strahm, OFAG, secteur Systèmes agro-environnementaux et éléments fertilisants

### Coût du programme de ressources 2020

Projet	Porteur de projet	Ressource	Durée du projet <sup>1</sup>	Budget du projet		Contributions 2020
				Total	Contribution de la Confédération	
				Année	Millions de fr.	
SolAirEau	Canton du Jura (Fondation Rurale Interjurassienne)	Sol / Air / Eau	2013 – 2018 (2020)	12.1	9	10 234
Vitisol	Assoc. Vitival	Sol	2013 – 2018 (2020)	5.8	4.0	0
Sol Vaud	Canton de Vaud <sup>2</sup>	Sol	2014 – 2019 (2021)	26.9	21.2	119 013
AgroCO <sub>2</sub> cept Flaachtal	Assoc. AgroCO <sub>2</sub> cept	Gaz à effet de serre	2016 – 2021 (2023)	2.0	1.5	195 222
Système à points Protection du climat IP-Suisse	IP-SUISSE	Gaz à effet de serre	2016 – 2021 (2023)	.8	.6	80 082
Kometian	Assoc. Kometian	Antibiotiques	2016 – 2021 (2023)	1.5	1.2	312 668
Projet d'utilisation durable des ressources Leymental	Canton de Bâle-Campagne	PPH	2017 – 2022 (2024)	1	1	109 399
Projet bernois de protection des végétaux	Canton de Berne (Amt für Landwirtschaft und Natur [LANAT]) und Berner Bauern Verband (BEV)	PPH	2017 – 2022 (2024)	62.7	50	8 654 915
Agriculture favorisant les abeilles sauvages et domestiques	Canton d'Argovie, Bauernverband Aargau, Verband Aargauischer Bienenzüchtervereine	Biodiversité	2017 – 2022 (2024)	5.3	4.1	836 723
Grandes cultures et biodiversité	HAFL, Station ornithologique, Université de Berne, Agridea	Biodiversité	2017 – 2022 (2024)	1.6	1.3	217 341
Humus	Canton de Soleure <sup>3</sup>	Sol	2017 – 2022 (2024)	5.0	4.0	516 492
Service sanitaire veaux	Assoc. Kälbergesundheitsdienst	Antibiotiques	2017 – 2022 (2024)	11.1	9.3	1 221 348
Assainissement Staphylococcus aureus Genotyp B	Canton du Tessin (Ufficio del veterinario cantonale [UVVC], Sezione dell'agricoltura [Sagr])	Antibiotiques	2017 – 2022 (2024)	1.9	1.5	243 542
Relait	Canton de Fribourg	Antibiotiques	2018-2023 (2024)	2.2	1.5	240 890
Efficience N	Canton de Zurich, Zürcher Bauernverband (ZBV)	Azote	2018-2023 (2024)	4.6	3.6	199 455
Agriculture et pollinisateurs	Cantons de Vaud, du Jura et de Berne	Biodiversité	2018-2023 (2024)	16.5	13.0	1 844 256
Irrigation	Canton de Vaud	Eau	2018-2023 (2024)	4.7	3.7	405 043
Sol Seeland	Pro Agricultura Seeland PAC	Sol	2019-2024 (2026)	4.1	3.2	167 181
PFLÖPF	Cantons de Zurich, de Thurgovie et d'Argovie	PPH	2019-2024 (2026)	5.9	4.5	158 261
Pestired	IP-SUISSE, cantons de Soleure, de Genève et de Vaud	PPH	2019-2024 (2026)	18.1	13.8	1 110 159
AquaSan	Canton de Thurgovie (Landwirtschaftsamt)	PPH	2019-2024 (2026)	7.7	6	561 410
Orglons sains	Schweizer Klauenvereinigung	Antibiotiques	2019-2024 (2026)	4.5	3.4	449 366
Terres Vivantes	Cantons du Jura, de Berne et de Fribourg	Sol	2019-2024 (2026)	10.3	8.1	1 316 422
Biodiversité ciblée	Canton de Zurich, Zürcher Bauernverband (ZBV), Agridea	Biodiversité	2020-2025 (2027)	2.7	2.1	120 402
Promotion de la flore menacée dans les vignobles	Cantons de Berne, d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Schaffhouse et de Zurich	Biodiversité	2020-2025 (2027)	2.5	1.8	296 624
Agroestrie	Cantons de Genève, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud, FRU, Association Agro4estrie	Gaz à effet de serre	2020-2025 (2027)	8.5	7	539 864
<b>Total 2020</b>						<b>19 926 317</b>
<b>Total 2019</b>						<b>20 023 210</b>

<sup>1</sup> Entre parenthèses : année où finira le contrôle de l'efficacité (soit deux ans après la fin du projet).

<sup>2</sup> Service de l'agriculture (SAGR), Direction générale de l'environnement (DGE)

<sup>3</sup> Amt für Landwirtschaft des Kanton Solothurn (ALW), Amt für Umwelt des Kanton Solothurn (AUU), Solothurer Bauernverband (SOBV)

Source : OFAG

Projets d'utilisation durable des ressources terminés

Projet	Porteur de projet	Ressource	Durée du projet <sup>1</sup>	Contribution de la Confédération, total	
				Année	Fr.
Ammoniac Thurgovie	Canton de Thurgovie	Sol	2009 – 2014 (2016)		7 739 585
<b>Ammoniac Lucerne</b>	<b>Canton de Lucerne</b>	<b>Ammoniac</b>	<b>2009 – 2014 (2016)</b>		<b>18 055 792</b>
Sol, région de Bâle	Canton de Bâle-Campagne	Sol	2009 – 2014 (2016)		112 242
<b>Smaragdbiet Oberaargau</b>	<b>Assoc. SMARAGD</b>	<b>Biodiversité</b>	<b>2009 – 2014 (2016)</b>		<b>653 720</b>
Ammoniac Fribourg	Canton de Fribourg	Ammoniac	2009 – 2014 (2016)		3 879 368
<b>Sol / Ammoniac Berne</b>	<b>Canton de Berne</b>	<b>Sol / Ammoniac</b>	<b>2010 – 2015 (2017)</b>		<b>45 358 538</b>
Ammoniac Argovie	Canton d'Argovie	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)		5 559 613
<b>Ammoniac Appenzell Rhodes-extérieures</b>	<b>Canton d'Appenzell Rhodes-extérieures</b>	<b>Ammoniac</b>	<b>2010 – 2015 (2017)</b>		<b>2 543 451</b>
Ammoniac Appenzell Rhodes-intérieures	Canton d'Appenzell Rhodes-intérieures	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)		1 344 048
<b>Canton de Soleure</b>	<b>Canton de Soleure <sup>2</sup></b>	<b>Ammoniac</b>	<b>2010 – 2015 (2017)</b>		<b>2 244 219</b>
Ammoniac Suisse centrale	Canton de Suisse centrale <sup>3</sup>	Ammoniac	2010 – 2015 (2017)		11 055 839
<b>BORES Nachhaltige Sicherstellung der Bodenfruchtbarkeit</b>	<b>Canton de Soleure (Amt für Landwirtschaft [ALW], vom Amt für Umwelt [Afu])</b>	<b>Sol</b>	<b>2010 – 2015 (2017)</b>		<b>2 000 300</b>
Ammoniac Vaud	Prométerre, ProConseil Sàrl	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)		4 071 187
<b>Ammoniac Neuchâtel</b>	<b>Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture</b>	<b>Ammoniac</b>	<b>2011 – 2016 (2018)</b>		<b>716 133</b>
Ammoniac Glaris	Canton de Glaris	Ammoniac	2011 – 2016 (2018)		729 034
<b>Ammoniac Grisons</b>	<b>Canton des Grisons, Amt für Landwirtschaft und Geoinformation (ALG)</b>	<b>Ammoniac</b>	<b>2011 – 2016 (2018)</b>		<b>4 060 969</b>
Flore adventice des parcelles cultivées Suisse	8 cantons <sup>4</sup>	Flore adventice des parcelles cultivées	2011 – 2017 (2019)		1 118 617
<b>Ammoniac Schaffhouse</b>	<b>Canton de Schaffhouse</b>	<b>Ammoniac</b>	<b>2012 – 2017 (2019)</b>		<b>890 915</b>
Ammoniac Zurich	Canton de Zurich <sup>5</sup> , Zürcher Bauernverband (ZBV), SVLT Sektion Zurich	Ammoniac	2012 – 2017 (2019)		13 825 369
<b>Rebbau - EEE Wallis</b>	<b>Assoc. Val Nature Pro</b>	<b>Énergie</b>	<b>2012 – 2017 (2019)</b>		<b>884 696</b>
Ammoniac Bâle-Campagne	Canton de Bâle-Campagne <sup>6</sup>	Ammoniac	2012 – 2017 (2019)		1 026 208
<b>SolAirEau</b>	<b>Canton du Jura (Fondation Rurale Interjurassienne)</b>	<b>Sol / Air / Eau</b>	<b>2013 – 2018 (2020)</b>		<b>9 383 793</b>
Vitisol	Assoc. Vitival	Sol	2013 – 2018 (2020)		4 036 320
<b>Sol Vaud</b>	<b>Canton de Vaud</b>	<b>Sol</b>	<b>2014 – 2019 (2021)</b>		<b>21 236 647</b>

<sup>1</sup> Entre parenthèses : année où finira le contrôle de l'efficacité (soit deux ans après la fin du projet).

<sup>2</sup> Amt für Landwirtschaft (ALW), vom Amt für Umwelt (Afu) und Solothurnischen Bauernverband (SOBV)

<sup>3</sup> Cantons d'Uri, de Schwyz, d'Obwald, de Nidwald, de Zoug.

<sup>4</sup> Cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Genève, des Grisons, de Lucerne, de Vaud, du Valais et de Zurich.

<sup>5</sup> Amt für Landschaft und Natur des Kanton Zurich (ALN), Amt für Abfall, Wasser, Energie und Luft des Kantons Zurich (AWEL)

<sup>6</sup> Kanton Basel-Landschaft Amt für Umweltschutz und Energie BL (AUE) und das landwirtschaftliche Zentrum Ebenrain (LZE)

Source : OFAG

INTERNATIONAL



## Introduction

Pendant la période sous revue, la Suisse a poursuivi son action sur la scène internationale, aussi bien au sein de l'ONU que dans des forums chargés de la mise au point de règles commerciales multilatérales, bilatérales ou régionales. La sécurité alimentaire mondiale a aussi été affectée en 2021 par les conséquences de la pandémie de COVID-19, mais aussi par les problèmes dus au changement climatique et à d'autres crises ou conflits. Aujourd'hui, 811 millions de personnes souffrent de la faim, soit 161 millions de plus qu'en 2019. Des chiffres effrayants, auxquels s'ajoutent les 2,37 milliards de personnes qui n'ont pas eu accès en 2020 à une alimentation adéquate et saine. Si la pandémie de COVID-19 n'est pas l'unique responsable de la dégradation de la situation alimentaire dans le monde, elle n'en a pas moins montré la vulnérabilité des systèmes alimentaires actuels. Il est par conséquent primordial de réformer ces systèmes et de renforcer leur résilience pour pouvoir faire face aux prochaines crises planétaires. Une réalité qui vaut aussi en particulier pour l'agriculture et le secteur agroalimentaire. Il est dans l'intérêt de la Suisse, pays largement tributaire des importations, d'améliorer partout dans le monde la résistance des systèmes alimentaires aux chocs qui peuvent les ébranler comme aux évolutions tirant à conséquence sur le long terme. En effet, l'agriculture et le secteur agroalimentaire devront maîtriser de graves problèmes, tels le changement climatique, l'érosion des sols, la précarité des ressources en eau et la destruction de la biodiversité.

Conscient de la gravité de la situation, le secrétaire général des Nations Unies a convoqué en septembre 2021 un sommet sur les systèmes alimentaires pour relever ces enjeux. Ce sommet avait pour objectif de recenser des solutions pratiques pour résoudre les problèmes mondiaux et de permettre des coalitions d'États membres et d'acteurs issus des milieux de la recherche, de la société civile et du secteur privé pour trouver les principales lignes d'action. Les travaux menés au niveau international ont été placés cette année sous le signe de ce sommet. La Suisse a également apporté sa pierre à l'édifice : elle a participé aux préparatifs dans plusieurs forums, sous l'égide du Programme pour les systèmes alimentaires durable du « One Planet Network », des négociations sur les prochaines directives relatives aux systèmes alimentaires et à l'alimentation du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'alimentation doit non seulement être saine pour chaque individu, mais aussi être produite et consommée conformément aux principes du développement durable tout en étant adéquate du point de vue nutritionnel.

Le développement durable et les défis mondiaux qui attendent les systèmes alimentaires jouent aussi un rôle dans les relations commerciales. La conclusion d'un vaste accord de partenariat économique entre les États de l'AELE et l'Indonésie a permis pour la première fois de conditionner des concessions à une production durable. L'accord passé entre les États de l'AELE et le bloc du Mercosur aborde la question du développement durable. Il prévoit notamment d'instaurer un dialogue sur le développement durable, les systèmes alimentaires et l'agriculture durable. Ces thèmes ont également été repris dans le chapitre remanié portant sur le commerce et le développement durable de l'AELE, qu'il est prévu d'intégrer dans tous les futurs accords commerciaux conclus par cette organisation intergouvernementale.

Les préparatifs en vue de la 12<sup>e</sup> Conférence ministérielle se font sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Reportée en raison de la pandémie de COVID-19, la conférence aura lieu en décembre 2021. Elle abordera entre autres les propositions émises pour améliorer la transparence et la prévisibilité, deux éléments indispensables à de bonnes relations commerciales et donc à la sécurité alimentaire mondiale. La conférence ministérielle examinera également la question primordiale qu'est la contribution du commerce à la transition vers des systèmes alimentaires plus aptes à résister aux crises et plus durables. L'an prochain, la politique commerciale suisse sera soumise à l'examen quinquennal ordinaire (Examen des politiques commerciales ; EPC). Les travaux préparatoires ont été entamés à cette fin.

## INTERNATIONAL &gt; INTRODUCTION



La Suisse a continué, pendant la pandémie, à collaborer étroitement avec son principal partenaire commercial, l'Union européenne. Le flux de marchandises a ainsi pu être garanti malgré les velléités protectionnistes de certains États membres, ce qui a permis à la Suisse de ne pas avoir de problèmes d'approvisionnement. La pandémie n'a pas empêché l'Union européenne de faire avancer les travaux qu'elle mène en vue de l'instauration d'une nouvelle politique agricole. Le Parlement européen et le Conseil sont entretemps parvenus à un accord politique provisoire sur la nouvelle politique agricole commune. Cette avancée devrait aider à atteindre les objectifs de la stratégie de la Commission européenne « De la ferme à la table », centrée sur la conception de systèmes alimentaires plus équitables, plus sains et plus respectueux de l'environnement. La Suisse suit ces travaux avec un grand intérêt.

L'accord commercial conclu avec le Royaume-Uni est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le Conseil fédéral avait négocié cet accord en 2019 pour ne pas « rater le coche » (stratégie « mind the gap »), c'est-à-dire pour faire en sorte que les relations commerciales se poursuivent sans anicroche avec le Royaume-Uni après le Brexit.

Alwin Kopse, OFAG, secteur Affaires internationales et sécurité alimentaire et Michèle Däppen, OFAG, secteur Relations commerciales



## La politique commerciale sous tous ses aspects

**L'existence de relations commerciales réglementées est d'une grande importance pour le développement durable et la sécurité alimentaire. Importatrice nette de denrées alimentaires, la Suisse est intégrée dans un ensemble complexe d'échanges de produits agricoles avec les autres pays, en particulier avec l'Union européenne. Elle dispose donc, avec l'accord agricole qui la lie à l'Union européenne, d'un levier efficace pour agir en faveur du développement durable.**

### Les relations commerciales, essentielles sur les plans économique, écologique et social

Le commerce des produits agricoles est un négoce attrayant qui remonte à une tradition ancienne. Il permet de suppléer aux différences qui existent d'un pays à l'autre en fait de conditions de production (à savoir les sols, le climat ou la topographie), en conséquence desquelles certains produits agricoles (tels que le café, le cacao, le vin ou les fruits) ne sont cultivés que dans certaines régions, bien qu'on les consomme dans le monde entier. Ces relations commerciales permettent en outre, dans une région, de se prémunir contre le risque de pénurie inhérent au caractère saisonnier de la production agricole, en passant des accords commerciaux avec d'autres régions. En 1848 déjà a été établie la bourse de commerce de Chicago (Chicago Board of Trade) par où passent tous les échanges mondiaux de blé et de poitrine de porc. La création de cette institution a été dictée par la nécessité d'atténuer les effets des pénuries, temporaires ou locales, marquant certaines productions, notamment le caractère cyclique de la production du porc. Les relations commerciales réglementées contribuent d'une façon significative à la sécurité alimentaire depuis plus de 170 ans, ainsi qu'à la diminution de la pauvreté, à l'utilisation efficiente des ressources naturelles, et accroît la résilience de nos systèmes alimentaire compte tenu du changement climatique.

L'OFAG, et plus particulièrement son secteur Relations commerciales, s'emploie à ce que les échanges de produits agricoles et de denrées alimentaires soient équitables, réglementés et non discriminatoires. Importatrice nette de denrées alimentaires, la Suisse est intégrée dans un ensemble complexe d'échanges de produits agricoles avec les autres pays ; cette situation a des conséquences directes sur l'agriculture du pays. La politique commerciale et la politique agricole sont intimement liées l'une à l'autre, et subissent les effets des événements qui secouent le monde. La réalisation des objectifs assignés à l'agriculture par la Constitution fédérale (art. 104 et 104a) dépend donc aussi de l'existence de relations commerciales réglementées, lesquelles sont par ailleurs essentielles sur les plans économique, écologique et social. En ce qui concerne les marchés agricoles, la question n'est pas de savoir si les échanges doivent avoir lieu, mais dans quelles conditions et suivant quelles règles.

Compte tenu de la sensibilité suisse pour ce qui touche à l'agriculture, l'action de l'OFAG dans les échanges de produits agricoles s'articule autour des trois grands éléments fondamentaux de la politique économique extérieure de la Suisse. Ces trois éléments sont les suivants :

- les accords bilatéraux avec l'Union européenne (UE),
- la participation à l'Organisation mondiale du commerce (OMC),
- les accords commerciaux préférentiels conclus avec des pays hors UE.



## Les relations commerciales, utiles au développement durable

De plus en plus, le développement durable est pris explicitement en considération dans les relations commerciales. Celles-ci peuvent à leur tour contribuer au développement durable, pour autant qu'elles obéissent à des règles fixées par des traités et qu'elles s'insèrent dans un rapport cohérent avec les politiques menées dans d'autres secteurs.

Sur la base des trois éléments fondamentaux de sa politique économique extérieure, la Suisse peut user de ses relations commerciales pour agir à différents niveaux pour promouvoir le développement durable sur son territoire comme à l'étranger. Elle peut aussi se limiter aux mesures qu'elle peut mettre en œuvre souverainement, c'est-à-dire sans s'appuyer sur les traités internationaux. Par exemple, elle peut suivre une politique cohérente dans les domaines de l'agriculture et des échanges afin d'améliorer les conditions générales d'une production nationale plus durable, contribuant ainsi de façon significative à des systèmes alimentaires durables. En outre, la Suisse fait jouer ses relations commerciales au plan international pour susciter un changement dans le monde. Il s'agit de tenir compte de l'efficacité de ces éventuelles mesures. Les chiffres des échanges agricoles entre 2015 et 2020 l'illustrent sans ambiguïté.

Éléments fondamentaux de la politique économique extérieure de la Suisse	Importations*		Exportations*	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur
1. Accords avec l'UE	81% (80%)	74% (73%)	79% (76%)	58% (52%)
2. Participation à l'OMC	17% (17%)	24% (24%)	21% (24%)	42% (48%)
3. Accords économiques préférentiels	2% (3%)	2% (3%)	21% (24%)	42% (48%)

\* Les valeurs se rapportent à l'Europe des 28 (entre parenthèses : Europe des 27) Source : Swissimpex

L'Union européenne est de loin le premier partenaire de la Suisse en fait d'échanges de produits agricoles. Par conséquent, l'accord agricole avec l'union constitue véritablement un levier pour promouvoir le développement durable. D'une part, l'Union européenne est elle-même très active dans la promotion du commerce et du développement durables. D'autre part, l'UE et la Suisse ont de nombreuses vues et conceptions communes dans ce domaine.

Les statistiques montrent que les échanges conçus dans un cadre multilatéral, comme au sein de l'OMC, constituent un second levier par ordre d'importance pour promouvoir un commerce et un développement durables.

Quant aux accords commerciaux préférentiels, ils ne couvrent qu'une modeste part de nos échanges de produits agricoles et ne représentent donc qu'un moyen d'action également modeste, même s'ils sont souvent l'objet de débats publics concernant le développement durable.

La Suisse devrait tirer parti plus souvent et plus résolument des possibilités ouvertes par les relations commerciales réglementées. Pays prospère, elle est en mesure de se placer à l'avant-garde pour prendre part à l'évolution du monde, en agissant aujourd'hui pour le salut de ceux qui nous succéderont.



## INTERNATIONAL &gt; COMMERCE AGRICOLE ET ACTIVITÉS COMMERCIALES



**Sources**FAO, IFAD, UNICEF, WFP and WHO. 2019. The State of Food Security and Nutrition in the World 2019. Safeguarding against economic slowdowns and downturns. Rome, FAO. <http://www.fao.org/publications/sofi>FAO. 2019. The State of Food and Agriculture 2019. Moving forward on food loss and waste reduction. Rome. <http://www.fao.org/publications/sofa>FAO. 2018. The State of Agricultural Commodity Markets 2018. Agricultural trade, climate change and food security. Rome. [http://www.fao.org/publications/soco/fr/Brooks, J. and A. Matthews \(2015\), « Trade Dimensions of Food Security », OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers, No. 77, OECD Publishing, Paris, https://doi.org/10.1787/5js65xn790nv-en.OECD, 2020. Shocks, risks and global value chains : insights from the OECD METRO model. https://issuu.com/oecd.publishing/docs/metro-gvc-final](http://www.fao.org/publications/soco/fr/Brooks, J. and A. Matthews (2015), « Trade Dimensions of Food Security », OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers, No. 77, OECD Publishing, Paris, https://doi.org/10.1787/5js65xn790nv-en.OECD, 2020. Shocks, risks and global value chains : insights from the OECD METRO model. https://issuu.com/oecd.publishing/docs/metro-gvc-final)OECD, 2019. Agricultural Trade and Domestic Policy Reform : Better Together. [https://issuu.com/oecd.publishing/docs/agricultural\\_trade](https://issuu.com/oecd.publishing/docs/agricultural_trade)

Michael Hartmann, OFAG, secteur Relations commerciales



## Relations bilatérales avec l' UE

**Les rapports avec le premier partenaire commercial de la Suisse ont été quelque peu mis à mal par l'échec de l'accord institutionnel (InstA). Les échanges avec l'UE et la coopération technique se poursuivent néanmoins. La Suisse suit de près l'évolution de la politique européenne, vu que ces rapports restent malgré tout très étroits. C'est notamment le cas de la Politique agricole commune, qui devrait apporter sa contribution à la concrétisation du « pacte vert pour l'Europe », de la stratégie « De la ferme à la table » et de la stratégie de préservation de la biodiversité.**

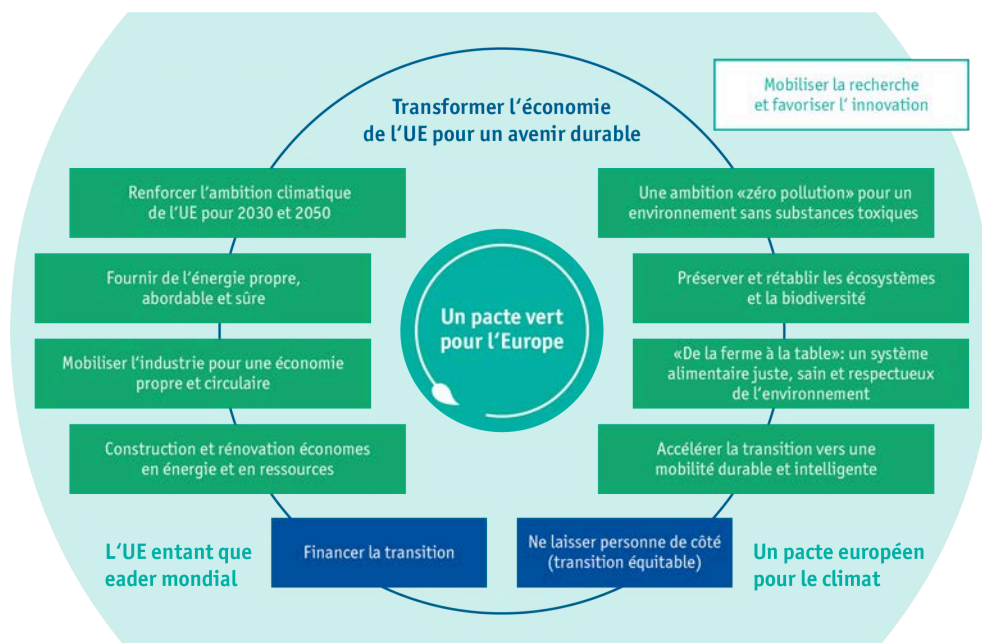
### Accord agricole entre la Suisse et l'Union européenne

L'accord conclu le 21 juin 1999 par la Suisse et l'Union européenne sur les échanges de produits agricoles (Accord agricole) a pour but de supprimer les obstacles tarifaires (contingents d'importation et réduction des droits de douane) et les obstacles non tarifaires (prescriptions techniques ou conditions d'homologation) au commerce et d'améliorer les conditions d'accès de certains produits au marché. L'accord a été signé dans le cadre des premiers accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE ; il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022.

Le Comité mixte de l'agriculture prévu par l'accord et composé de représentants des parties est chargé de vérifier régulièrement s'il y a lieu d'adapter le traité. Le 31 juillet 2020 a été signé une décision relative à l'actualisation de l'annexe 12 portant protection des appellations d'origine protégées (AOP) et des indications géographiques protégées (IGP), annexe aux termes de laquelle sont dorénavant protégées en Europe les désignations suisses suivantes : « Jambon cru du Valais » (IGP), « Lard sec du Valais » (IGP), et « Zuger Kirschtorte » (IGP). La décision est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2020. D'autres actualisations concernant certaines annexes au traité sont en cours de traitement. En raison de l'échec d'InstA, il n'est toutefois pas certain que l'accord agricole ou les différentes annexes pourront être mis à jour dans un avenir proche.

### Un pacte vert pour l'Europe

Le pacte vert pour l'Europe, présenté par la Commission européenne en décembre 2019, doit transformer l'UE en une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, garantissant la fin des émissions nettes de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Le pacte concerne tous les secteurs de l'économie, y compris l'agriculture.



Source : Commission européenne

La stratégie « De la ferme à la table » est la clé de voûte du pacte vert pour l'Europe. Elle vise à ce que la production des systèmes alimentaires soit équitable, saine, et écologique. Elle doit déboucher une politique comportant des mesures et des objectifs, et visant à rendre les systèmes alimentaires européens plus durables d'un bout à l'autre des filières, de la production à la consommation en passant par la distribution. Cette stratégie constitue un élément essentiel du programme que la Commission européenne entend réaliser pour atteindre les objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies.

Cette stratégie comprend des objectifs clés dont la réalisation est jugée déterminante. Certains d'entre eux se retrouvent dans la Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, qui devra restaurer la biodiversité en Europe et, vu les enseignements tirés de la crise de la COVID-19, rétablir la capacité de résistance de nos sociétés contre les menaces futures. Il s'agit :

- de diminuer de moitié l'emploi des pesticides chimiques ainsi que les risques inhérents à cet emploi, et de réduire de moitié l'usage des pesticides dangereux ;
- de diminuer d'au moins 50 % les pertes d'éléments fertilisants tout en s'assurant que cet effort ne dégrade pas la fertilité des sols ; l'opération devrait permettre d'économiser au moins 20 % la consommation de fertilisants d'ici à 2030 ;
- de faire reculer de 50 %, d'ici à 2030, la quantité totale des antibiotiques destinés à l'élevage et à l'aquaculture achetés dans l'Union européenne ;
- de pousser la culture biologique de telle sorte qu'elle couvre 25 % de la surface agricole utile d'ici à 2030.

Dans l'ensemble, les stratégies n'ont pas de caractère contraignant. Elles recevront cependant une force obligatoire, étant donné que les États membres de l'UE poursuivront les objectifs et respecteront les prescriptions que ces stratégies comportent. Ces objectifs et ces prescriptions se traduiront par diverses mesures inscrites dans la législation, par la conception de politiques nouvelles et l'adaptation des politiques existantes, par exemple la politique agricole commune.



## Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne

Le 25 juin 2021, le Parlement européen et le Conseil de l'Europe ont convenu provisoirement d'une nouvelle politique agricole commune, plus équitable, plus écologique, plus souple et plus axée sur le bien-être animal. Les objectifs climatiques et environnementaux plus ambitieux, conformes à ceux du pacte vert pour l'Europe, seront poursuivis à compter de janvier 2023. La nouvelle PAC vise également une répartition plus juste des moyens entre les exploitations agricoles, afin de mieux soutenir les petites fermes et les fermes de taille moyenne, les exploitations familiales ainsi que les jeunes agriculteurs.

Chacun des États membres de l'UE doit, dans les cinq ans à venir, concrétiser cette volonté politique sous la forme d'un plan stratégique qui leur permette de tenir compte des conditions locales et placer l'efficacité au premier plan. Les États membres ont jusqu'au 31 décembre 2021 pour présenter leurs projets. La Commission européenne aura ensuite six mois pour étudier et approuver les projets, de telle sorte que ceux-ci puissent entrer en vigueur début 2023.

La politique agricole commune permet de réaliser concrètement les objectifs contenus dans la stratégie « De la ferme à la table » voulue par la Commission européenne et ceux de la Stratégie en faveur de la biodiversité. Grâce au budget minimal prévu pour les réglementations écologiques et le renforcement de la conditionnalité des aides directes, la PAC est conforme aux objectifs principaux du pacte vert pour l'Europe. Le soutien accru aux bonnes pratiques environnementales contribuera de façon sensible à la protection du climat et de l'environnement.

Corinne Roux, OFAG, secteur Relations commerciales



## Relations commerciales multilatérales

**L'Organisation mondiale du commerce (OMC) travaille d'arrache-pied à la préparation de la 12<sup>e</sup> conférence ministérielle, qui aura lieu en décembre 2021 à Genève. Les négociations auxquelles participera le comité de l'agriculture se focaliseront sur la sécurité alimentaire dans le monde ainsi que l'amélioration de la transparence dans les échanges. Quant à la Suisse, est devra examiner régulièrement sa politique commerciale ; les travaux ont déjà commencé.**

Cette année encore, les travaux de l'OMC se déroulent dans un contexte dominé par la pandémie, puisqu'il n'est pas encore possible de revenir aux conditions de travail normales. Néanmoins, la perspective de la douzième conférence ministérielle, dont la date est fixée en décembre 2021, a quelque peu dynamisé les négociations.

### Douzième conférence ministérielle de l'OMC

La 12<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'OMC aura lieu en décembre 2021 à Genève ; les préparatifs battent leur plein. Initialement, la conférence devait avoir lieu dans la ville de Noursoultan, au Kazakhstan, mais elle a été ajournée en raison de la pandémie de COVID-19. Les travaux en cours dans les comités se concentrent sur les négociations dont le résultat serait susceptible d'être adopté par la conférence ministérielle.

La pandémie s'est imposée dans les négociations. De nombreux membres de l'OMC, en particulier les pays en développement, ont attiré l'attention de l'organisation sur la vulnérabilité des systèmes alimentaires. D'aucuns exigent que le commerce contribue à garantir la sécurité alimentaire de tous en temps de crise. Les négociations menées par comité de l'agriculture ont notamment porté sur la question de savoir comment mettre à jour la réglementation sur les échanges agricoles pour favoriser l'émergence de systèmes alimentaires plus durables et résistant aux crises. De leur côté, les pays en développement, de même que les pays exportateurs de produits agricoles et suivant une politique offensive, demandent avec force une réduction des subventions agricoles.

Soucieux d'améliorer la sécurité alimentaire dans le monde, la Suisse milite avec d'autres pays membres de l'OMC pour que les denrées alimentaires fournies dans le cadre du Programme alimentaire mondial (PAM) soient exemptes de toute interdiction et de toute restriction à l'exportation. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, certains pays ont imposé de telles restrictions afin d'assurer la sécurité alimentaire de leur population, et cette mesure exerce une influence défavorable sur l'activité du PAM.

La transparence est l'autre grand thème des négociations agricoles dans la perspective de la 12<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'OMC. La transparence est un préalable à toute négociation s'appuyant sur des faits, et contribue au respect des engagements internationaux. La Suisse s'est ralliée à différentes interventions visant à accroître la transparence entre les membres de l'OMC, comme celle qui vise à unifier les modalités de notification. L'une des difficultés de l'affaire réside dans le travail administratif qu'elle occasionne, et qui peut se révéler une charge considérable pour des pays en développement.

### Examen de la politique commerciale

L'examen ordinaire de la politique commerciale (*trade policy review*) contribue d'une façon générale à ladite transparence ; il consiste à examiner à intervalles réguliers les politiques

## INTERNATIONAL &gt; COMMERCE AGRICOLE ET ACTIVITÉS COMMERCIALES



commerciales suivies par chacun des membres de l'OMC. À l'issue de cet examen, le secrétariat de l'organisation rend un rapport sur la situation et l'évolution de la politique commerciale, et le pays sous revue publie lui-même un rapport analogue.

En ce qui concerne la Suisse, l'examen aura lieu au printemps 2022 ; les travaux ont déjà commencé.

Isabel Schuler, OFAG, secteur Relations commerciales



## Relations commerciales avec les États tiers

**En raison de la pandémie de COVID-19, les cycles de négociation se déroulent actuellement de manière virtuelle. Cela fonctionne parfois bien, mais les négociations n'ont pas pu être poursuivies avec tous les partenaires souhaités. Néanmoins, l'année 2021 marque un tournant dans le domaine des accords de libre-échange : avec l'accord de partenariat entre les États de l'AELE et l'Indonésie, les concessions pour un produit sont pour la première fois liées au respect des normes de durabilité.**

Afin d'améliorer l'accès aux marchés et d'éviter autant que possible d'être pénalisée sur les marchés étrangers, il est essentiel pour la Suisse de conclure des accords de libre-échange globaux et modernes. Cet aspect est particulièrement important compte tenu du fait que les efforts de libéralisation régionaux ne cessent de s'intensifier et que l'insécurité politique va croissant dans le monde. Outre la convention de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et l'accord de libre-échange avec l'UE, le réseau de la Suisse comprend 32 traités conclus avec 42 pays. Ces accords ont normalement été conclus dans le cadre de l'AELE. En raison de la diversité des politiques agricoles et des sensibilités, les membres de l'AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) négocient bilatéralement les modalités de l'accès à leurs marchés agricoles. La Suisse vise une libéralisation ciblée et compatible avec les objectifs de la politique agricole. Les concessions accordées concernent en particulier des réductions de droits de douane sur les produits non sensibles (p. ex. les fruits tropicaux) et sur les possibilités d'importation préférentielle dans les limites des contingents tarifaires OMC (p. ex. la viande ou les fruits/légumes). En contrepartie, la Suisse s'efforce d'obtenir le plus de concessions possibles pour les produits agricoles présentant un fort potentiel à l'exportation, telles que le fromage et d'autres produits laitiers, les boissons sans alcool, le café, le chocolat et les confiseries.

Il s'agit aussi de tenir compte des préoccupations de la société dans les accords de libre-échange. Des thèmes importants tels que la durabilité et le bien-être des animaux sont discutés avec les pays partenaires et intégrés aux accords autant que possible.

### État des négociations relatives aux accords de libre-échange dans le cadre de l'AELE

#### Négociations achevées

Un référendum a été lancé contre l'accord de partenariat économique entre l'Indonésie et les États de l'AELE, signé en 2018, et la votation populaire s'est déroulée le 7 mars 2021. L'accord a été accepté avec une courte majorité de 51,7 %. Les principales objections élevées par les organisateurs du référendum concernaient les problèmes de développement durable posés par l'huile de palme. Ces préoccupations ont été prises en compte dans l'ordonnance sur l'importation d'huile de palme de production durable, qui prévoit des dispositions concrètes de mise en œuvre. L'accord entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

En août 2018, les négociations avec les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) ont été conclues sur le fond. Dans le domaine de l'agriculture, l'accord comprend des concessions pour les principaux produits d'exportation des États du Mercosur (viande, vin rouge, certains aliments pour animaux). En contrepartie, la Suisse a obtenu un accès préférentiel pour les fromages, les boissons et les produits de l'industrie agroalimentaire. De plus, les parties se sont engagées à entamer un dialogue sur les systèmes alimentaires et

## INTERNATIONAL &gt; COMMERCE AGRICOLE ET ACTIVITÉS COMMERCIALES



l'agriculture durable ainsi que sur la protection des animaux. Les normes non tarifaires en matière d'importation de produits alimentaires et agricoles restent en vigueur afin de respecter les exigences des consommateurs pour des produits sains.

L'accord de libre-échange initialement conclu avec Israël en 1992 a été modernisé en ce qui concerne le commerce agricole bilatéral et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2021.

### Négociations en cours

Les États de l'AELE négocient actuellement avec l'Inde, la Malaisie, le Vietnam et la Moldavie. Une modernisation des accords de libre-échange existants avec le Chili et l'Union douanière d'Afrique australe (SACU) est également visée.

**Malaisie** : Les négociations sont en cours depuis 2014, mais ont été interrompues à plusieurs reprises en raison de la situation politiquement instable de la Malaisie. Pour la Malaisie, l'accès au marché pour l'huile de palme est l'un des thèmes prioritaires. À cet égard, la Suisse a souligné le caractère sensible de ce thème au plan politique et les exigences de durabilité qui y sont liées et a précisé que l'accord avec l'Indonésie représentait le maximum réalisable.

**Vietnam** : Les négociations, qui ont débuté en 2012, avancent lentement. Le dernier cycle de négociations complet a eu lieu en 2018. L'accord conclu entre le Vietnam et l'UE est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2020. Il est à espérer que le Vietnam pourra désormais se concentrer sur les négociations avec l'AELE.

**Moldavie** : Les négociations ont débuté au printemps 2021. La Moldavie semble être un partenaire pragmatique qui souhaite une conclusion rapide. Dans le secteur agricole, le commerce réciproque est à un niveau faible. Les principales exportations – noix du côté de la Moldavie et lait en poudre pour nourrissons du côté de la Suisse – ne semblent pas être sensibles. La conclusion des négociations est attendue pour 2022 au plus tard.

**Union douanière de l'Afrique australe (SACU)** : L'accord existe depuis 2008 et doit être révisé sur la base des intérêts spécifiques des deux parties en matière de commerce agricole. L'AELE souhaite introduire quelques nouveaux objets de négociation, parmi lesquels le développement durable, mais la délégation de la SACU refuse d'aller au-delà du cadre ordinaire de pourparlers sur les échanges de biens.

**Chili** : Les négociations avec le Chili, visant une modernisation du traité de libre-échange existant depuis 2004, ont commencé en automne 2019. Le Chili souhaite obtenir un accès facilité au marché pour ses produits agricoles, notamment le vin. Du côté suisse, la protection des indications géographiques revêt une grande importance. Malgré la pandémie de COVID 19, les négociations menées de manière virtuelle ont bien avancé. Une conclusion prochaine semble possible.

### Pourparlers exploratoires

Les négociations en vue d'un accord de libre-échange avec la Thaïlande et le Kosovo devraient commencer prochainement.

Des contacts sont par ailleurs entretenus avec divers États d'Asie et d'Afrique subsaharienne.

Kilian Widmer, secteur Relations commerciales





## Relations entre la Suisse et le Royaume-Uni

L'accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'objectif de cet accord est de poursuivre dans la mesure du possible les relations commerciales bilatérales sans changements. Dans le domaine agricole, l'accord se base sur l'Accord agricole entre l'Union européenne (UE) et la Suisse. Des discussions sur un éventuel développement des relations commerciales dans le secteur agricole auront lieu dans le cadre du Comité mixte de l'agriculture Suisse-Royaume-Uni.

## Relations entre la Suisse et le Royaume-Uni après le Brexit

L'objectif principal de la stratégie « Mind the Gap » du Conseil fédéral est de reprendre plusieurs accords pertinents avec l'UE pour les relations entre la Suisse et le Royaume-Uni. L'accord commercial qui en résulte a été signé le 11 février 2019 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'accord agricole de 1999 entre la Suisse et l'UE faisait partie intégrante de ces négociations et constitue la base des relations entre la Suisse et le Royaume-Uni dans le domaine de l'agriculture. Certaines annexes n'ont cependant pas été appliquées. Il s'agit de domaines qui dépendent d'un règlement correspondant entre le Royaume-Uni et l'UE, comme le domaine de la santé des végétaux et l'accord vétérinaire.

Une clause de révision de l'accord commercial prévoit la possibilité de développer davantage les relations commerciales bilatérales. Lors de la réunion du Comité mixte de l'agriculture au début de l'automne 2021, l'un des sujets abordés était donc les intérêts mutuels et les possibilités d'un tel développement.

## Effets du Brexit sur l'OMC

Le retrait du Royaume-Uni de l'UE nécessite une procédure de déconsolidation dans le cadre de l'OMC (GATT, art. XXVIII). L'UE et le Royaume-Uni doivent discuter avec les membres de l'OMC des ajustements nécessaires à apporter à leurs listes d'engagements. Les négociations correspondantes n'ont pas pu être réalisées avec tous les pays. Dans le secteur agricole, tant les contingents d'importation que les limites maximales du soutien interne sont affectés par la déconsolidation. Les obligations correspondantes doivent être partagées entre l'UE et le Royaume-Uni. Les États ayant des intérêts économiques offensifs craignent que cela ne conduise à une perte de flexibilité pour les exportateurs. La Suisse suit l'évolution de la situation principalement d'un point de vue systémique, car la plupart de ses intérêts offensifs sont couverts par l'accord agricole CH-EU.

Isabel Schuler, OFAG, secteur Relations commerciales



## Commerce et développement durable

**Les défis actuels auxquels les systèmes alimentaires sont confrontés rendent la transformation vers plus de durabilité fondamentale. La Suisse s'engage au niveau international pour la promotion de systèmes alimentaires durables par le biais des accords commerciaux, et en particulier grâce à un échange d'informations, un dialogue régulier et un compte rendu des progrès réalisés.**

En 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030) et ses 17 objectifs de développement durable (ODD). Les domaines de l'agriculture et de l'alimentation sont particulièrement concernés par l'ODD 2 « faim zéro : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ». Le commerce fait partie intégrante de l'Agenda 2030. La communauté internationale reconnaît ainsi le rôle essentiel que joue le commerce afin d'atteindre ces objectifs. Au niveau national, ceci est notamment reflété au sein de notre Constitution à travers l'article 104a, lettre d, qui demande à la Confédération de créer des conditions pour des relations commerciales transfrontalières qui contribuent au développement durable de l'agriculture et du secteur agroalimentaire.

La majorité des pays ne pouvant pas subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels par la simple production indigène, les relations commerciales sont essentielles afin d'assurer la sécurité alimentaire mondiale. Cependant, si la perte de la biodiversité, l'érosion des sols et le changement climatique perdurent, les relations commerciales à elles seules ne permettront plus d'assurer ce rôle. La politique commerciale peut contribuer au développement durable de l'agriculture et des systèmes alimentaires en déterminant comment les activités agricoles se déplacent à l'intérieur et entre les pays, ainsi qu'en exerçant une influence sur l'ampleur des changements d'utilisation des terres et intensifications. En plus d'assurer la dimension environnementale du développement durable, le commerce doit également préserver les moyens de subsistance, respecter les droits de l'homme et promouvoir la prospérité (dimensions économiques et sociales).

La Suisse s'engage dans divers forums afin d'atteindre une meilleure conciliation entre commerce et systèmes alimentaires durables.

### Niveau multilatéral

L'OFAG s'engage au sein de la FAO et l'OCDE afin de promouvoir une transformation mondiale vers une agriculture et des systèmes alimentaires plus durables. Par exemple, lors des réunions organisées par ces institutions, les États membres peuvent inciter à l'élaboration de lignes directrices et de normes volontaires ou soutenir la mise en œuvre du devoir de diligence. De plus, un dialogue préalable au sein d'organisations telles que la FAO, le PNUE ou l'OCDE peut permettre de préparer le terrain pour faciliter les négociations futures au sein de l'OMC. Les rapports et études de telles organisations permettant notamment de compléter l'état des connaissances et représentent ainsi un pas de plus vers une prise de décision fondée.

La vulnérabilité des systèmes alimentaires est également un sujet de négociations au sein de l'OMC. Les membres discutent comment le système commercial international agricole peut être mis à jour afin de promouvoir le développement de systèmes alimentaires résilients. Des initiatives en parallèle de l'OMC telles que l'accord « *Agreement on Climate Change, Trade and Sustainability* »<sup>1</sup> représentent une opportunité pour encadrer les discussions sur l'agriculture et les systèmes alimentaires durables.



## Accords préférentiels

La Suisse s'engage en permanence afin d'inclure des dispositions relatives au commerce et au développement durable de l'agriculture et des systèmes alimentaires. Les accords commerciaux préférentiels, en particulier, permettent d'aborder des questions spécifiques avec un partenaire commercial et de trouver des solutions. Lors de l'accord de partenariat économique de large portée entre les États membres de l'AELE et l'Indonésie<sup>2</sup>, par exemple, avec l'inclusion d'une concession uniquement accordée à l'huile de palme dont il est prouvé que la production est durable. De manière plus générale, en intégrant un article sur le commerce, l'agriculture et les systèmes alimentaires durables au sein des accords de libre-échange, la Suisse crée les conditions fondamentales pour un échange avec les partenaires commerciaux au sujet des aspects liés à la durabilité. Un exemple est l'accord conclu en substance entre l'AELE et le Mercosur. En outre, les États de l'AELE ont approuvé une révision du chapitre modèle sur le commerce et le développement durable. Ce chapitre contient désormais un article sur le commerce, l'agriculture et les systèmes alimentaires durables<sup>3</sup>. Il est prévu d'intégrer ce chapitre dans les accords de libre-échange que l'AELE conclura à l'avenir.

1 <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-78869.html>  
2 Accord AELE-Indonésie (admin.ch)  
3 [https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik\\_WirtschaftlicheZusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Freihandelsabkommen/nachhaltigkeit.html](https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Aussenwirtschaftspolitik_WirtschaftlicheZusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/Freihandelsabkommen/nachhaltigkeit.html)

Kate Dassel, OFAG, secteur Affaires internationales et sécurité alimentaire  
Isabel Schuler, OFAG, secteur Relations commerciales



## Marchés agricoles internationaux

### CIC – Informations sur le Conseil international des céréales

**La Suisse a assumé la présidence du Conseil international des céréales du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021. En raison de la situation actuelle, l'une des principales questions abordées par le Conseil des céréales était la résilience du secteur des céréales et des oléagineux pendant et après la pandémie de COVID-19. En organisant un webinaire sur la numérisation dans le commerce des céréales en janvier 2021, la Suisse a pu aborder un autre sujet d'actualité.**

Le Conseil international des céréales (CIC) poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la coopération internationale en matière d'échanges de céréales ;
- promouvoir l'essor, l'ouverture et l'équité dans le secteur des céréales ;
- contribuer à la stabilité du marché des céréales et à renforcer la sécurité alimentaire mondiale.

La réalisation de ces objectifs passe par une amélioration de la transparence du marché par le biais d'un échange d'informations et d'un processus d'analyse et de consultation portant sur l'évolution des politiques et des marchés en la matière. Les comptes rendus sur la situation du marché mondial des céréales, du riz et des oléagineux sont pour cette raison d'une importance centrale. Les légumineuses doivent désormais aussi faire partie de ces comptes rendus. Le CIC fournit dans des publications quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles des informations sur l'évolution des prix, sur les quantités produites et négociées, ainsi que sur les mesures déterminantes des pays exportateurs et importateurs (modification des droits de douane à l'exportation et à l'importation, appels d'offres, etc.). Les bulletins d'information du CIC sont publiés en libre accès et peuvent être consultés à l'adresse <http://www.igc.int>. Le CIC n'intervient toutefois pas directement sur le fonctionnement du marché ou sur la conception de la politique des États membres dans le domaine céréalier. Le CIC dispose encore d'un autre instrument : la Conférence des céréales, qui se tient annuellement et au cours de laquelle les acteurs de la chaîne de valeur ajoutée des céréales procèdent à un échange de vues. La 30e Conférence des céréales du CIC, qui s'est tenue les 8 et 9 juin 2021, a été organisée de manière virtuelle et a abordé la question du risque stratégique et de la résilience dans le secteur des céréales et des oléagineux suite à la pandémie de COVID-19. Le 1er juillet 2021, la Suisse a transmis comme prévu la présidence du CIC à l'Ukraine.

### Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2021-2030

**Selon les Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO pour les années 2021-2030, la production agricole mondiale augmentera de 1,4 % par an, mais il sera plus difficile d'atteindre l'objectif de développement durable (ODD) 2 à cause de disparités régionales. Les émissions globales de gaz à effet de serre dues à l'agriculture augmenteront de 4 % d'ici 2030, mais l'intensité carbone diminuera. La consommation apparente de fromage par habitant augmentera en Europe et en**



## Amérique du Nord. La part de marché de la Suisse sur les exportations mondiales restera vraisemblablement aux alentours de 2 %.

En 2020, l'OFAG a collaboré avec l'OCDE afin d'introduire la Suisse de façon endogène dans le modèle Aglink-Cosimo de l'OCDE et de la FAO. Cela a permis à la Suisse d'être incluse dans les perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO. Les perspectives agricoles fournissent des projections à moyen terme pour les principaux marchés agricoles. Cette information contribue à mieux comprendre l'évolution des marchés agricoles et fournit des informations pour la construction d'un scénario de référence commun aux analyses ex ante conduites au sein de l'OFAG.

Les Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2021–2030 fournissent une évaluation consensuelle de ce que pourrait être l'évolution, dans les dix ans à venir, des marchés nationaux, régionaux et mondiaux des produits agricoles<sup>1</sup>. Les Perspectives servent de référence à des analyses prospectives et à la planification de l'action publique. La Suisse, en tant que membre de l'OCDE, fournit chaque année à l'OCDE une mise à jour des données de base pour les marchés agricoles suisses. Ces données font partie intégrante du modèle AGLINK-COSIMO, le modèle utilisé par l'OCDE et la FAO pour les Perspectives agricoles.

Les Perspectives mettent en évidence les tendances économiques et sociales fondamentales qui influencent le secteur agroalimentaire mondial, à partir de l'hypothèse que les conditions météorologiques et l'action publique ne connaissent pas de changements majeurs. Il est important de rappeler qu'il ne s'agit pas de prévisions économétriques mais de projections avec un horizon temporel à moyen terme en tenant compte des fondamentaux du marché et en maintenant le cadre politique actuel. Les projections présentées dans ces Perspectives tablent cette année sur une reprise économique à partir de 2021, après une décroissance due à la COVID-19. Le deuxième semestre de 2020 s'est distingué par une hausse des prix internationaux pour la majorité des produits agricoles. Cette augmentation est surtout liée à la forte demande fourragère en Chine et aussi à des contraintes au niveau de la production agricole mondiale.

La production agricole mondiale est supposée augmenter de 1,4 % par an sur la période de projection, cet accroissement sera soutenu par une amélioration de la productivité dans les économies émergentes et celles des pays à faible revenu. Le niveau du produit intérieur brut (PIB) mondial en 2030 devrait rester au-dessous du niveau des projections pour 2030 fournies avant la pandémie de COVID-19. Sur cette base, les Perspectives argumentent qu'il sera plus difficile d'atteindre l'ODD 2 (élimination de la faim). Même si la disponibilité alimentaire mondiale moyenne par personne est sensée croître d'environ 4 % d'ici les dix prochaines années, cela cache des disparités entre régions. En Afrique subsaharienne, par exemple, la disponibilité alimentaire moyenne par habitant devrait augmenter de seulement 2,5 % pour atteindre 2500 kcal/jour en 2030.

Dans les pays à revenu élevé, la consommation de viande par habitant devrait rester stable avec une substitution des viandes rouges par la volaille et les produits laitiers. Dans les pays à revenu intermédiaire, la consommation de protéines animales par habitant devrait augmenter d'environ 11 % ce qui contribuerait à réduire l'écart de consommation avec les pays à revenu élevé d'environ 4 %.

Les Perspectives prévoient un abaissement de la production animale dans les pays à revenu élevé et dans certaines économies émergentes, ce développement devrait ralentir le développement de la demande d'aliments pour animaux par rapport au passé. Dans les pays à revenu faible et intermédiaire, on s'attend à un fort accroissement de la demande fourragère due à la croissance du secteur de l'élevage.

L'amélioration des rendements devrait représenter environ 87 % de la croissance de la production végétale tandis que la hausse de l'intensité des cultures et l'élargissement des

INTERNATIONAL > COMMERCE AGRICOLE ET ACTIVITÉS COMMERCIALES

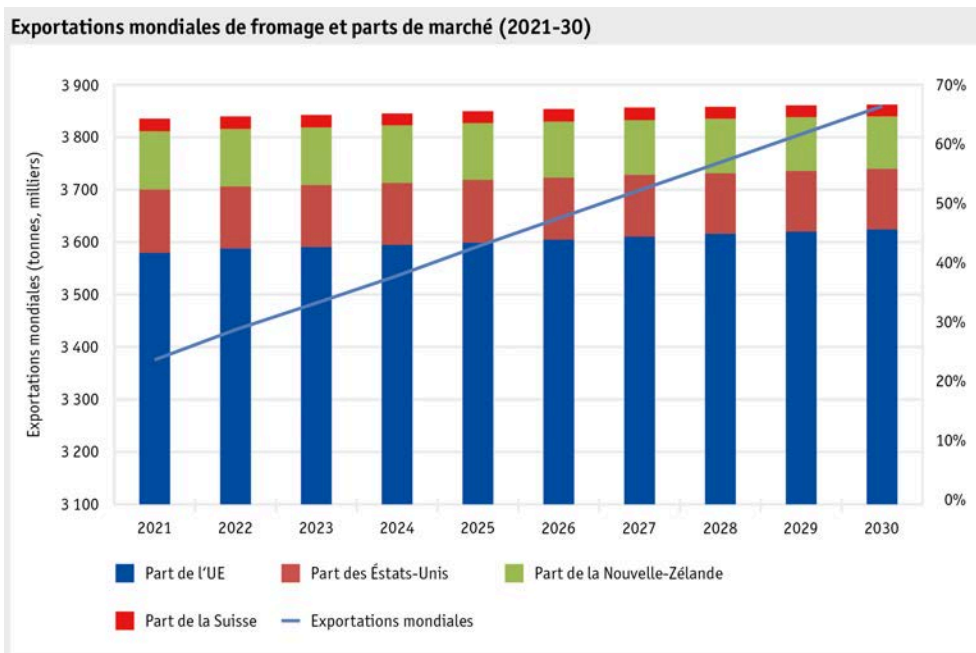


surfaces cultivables devraient représenter 7 % et 6 % respectivement. Pour la production animale, les moteurs principaux de croissance sont représentés par l'amélioration de la productivité et l'élargissement des troupeaux. Grâce à l'amélioration de la productivité et au ralentissement de la croissance de la demande, les Perspectives montrent une baisse des prix en terme réel ce qui pénalisera surtout les revenus des agriculteurs de petite taille.

En ce qui concerne la contribution de l'agriculture au changement climatique, les Perspectives dévoilent que les émissions globales de gaz à effet de serre dues à l'agriculture augmenteront de 4 % d'ici 2030, mais l'intensité carbone devrait diminuer pour la production agricole.

Globalement les Perspectives montrent que la part de calories importées représentera environ 20 % dans la consommation totale malgré des différences régionales. Les exportations représenteront un débouché pour la production agricole d'un certain nombre de pays tels que les pays d'Amérique latine et des Caraïbes où environ 34 % de la production agricole devrait être exportée.

Selon les Perspectives, la consommation apparente de fromage par habitant devrait continuer à augmenter en Europe et en Amérique du nord. La consommation de fromage devrait s'améliorer aussi dans les pays du Sud-Est asiatique grâce à l'urbanisation et à une augmentation des revenus. Les exportations mondiales de fromage augmenteraient d'environ 1,5 % par an en moyenne d'ici 2030. L'UE, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande réaliseraient ensemble 65 % des exportations mondiales en 2030. L'UE augmenterait sa part tandis que la Nouvelle-Zélande perdrait des parts de marché. Les États-Unis et la Suisse garderaient leur part de marché aux alentours de 10 % et 2 %, respectivement.



Source : OCDE/FAO (2021), « Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO », statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)

<sup>1</sup> OCDE/FAO (2021), « Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO », statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-outl-data-fr>.

**Analyses complémentaires du commerce extérieur agricole suisse**

**En 2020, les importations en trafic de perfectionnement actif ont augmenté de 45 % par rapport à 2002. Sur la même période, les exportations en trafic de perfectionnement passif, situées à un ni-veau**



## six fois plus faible que les précédentes importations, ont augmenté deux fois plus vite soit de 89 %.

Ce point est consacré à des statistiques du commerce extérieur agricole suisse complémentaires à celles générales publiées sous la rubrique « Marché > Développement du marché > Commerce extérieur ».

### Trafic de perfectionnement

Les échanges de marchandises sous le régime de perfectionnement sont une composante significative du commerce extérieur agricole suisse.

Le trafic de perfectionnement **actif** comprend la transformation ou l'ouvrison de marchandises étrangères importées en Suisse suivie d'une réexportation des produits transformés. En 2020, la Suisse a importé pour 227 millions francs de produits agricoles en trafic de perfectionnement actif selon le régime normal, soit 2 % de toutes les importations agricoles suisses (12,8 milliards de francs). Il s'agit de 45 % de plus qu'en 2002 et 6 % de plus qu'en 2012. Les principaux produits concernés sont la viande de bœuf désossée pour la fabrication de la viande séchée des Grisons, les graisses et huiles végétales, le lactosérum, le lactose et la viande de porc. La Suisse a réexporté sous ce régime pour 2,385 milliards de francs de produits agricoles, soit 24 % de toutes ses exportations agricoles (9,8 milliards de francs). Ce sont 12 % de plus qu'en 2002 mais 5 % de moins qu'en 2012. Les principaux produits concernés sont les limonades, les préparations pour l'alimentation des enfants, les cigarettes, le chocolat, les substances odoriférantes, les préparations pour sauces, les pâtes alimentaires farcies et la viande bovine séchée. À ce trafic de perfectionnement actif réalisé selon le régime normal vient se rajouter celui réalisé sous le régime spécial. Ce dernier régime concerne surtout le sucre ainsi que les huiles et graisses végétales.

Le trafic de perfectionnement **passif** comprend la transformation ou l'ouvrison de biens indigènes en dehors de la Suisse suivie d'une réimportation des produits ainsi modifiés en Suisse. Ces échanges sont moins importants que ceux réalisés sous le régime de perfectionnement actif. En 2020, les exportations agricoles suisses effectuées en trafic de perfectionnement passif se sont élevées à 35 millions de francs, soit 0,4 % des exportations agricoles suisses totales. Ce sont 89 % de plus qu'en 2002 et 17 % de plus qu'en 2012. Les principaux produits concernés sont la farine de blé, la crème de lait, les viandes de volaille et de porc, les pommes de terre et le lactosérum. En 2020, les réimportations agricoles suisses en trafic de perfectionnement passif se sont élevées à 77 millions de francs, soit 0,6 % des importations agricoles suisses totales. Cela représente une hausse de 210 % par rapport à 2002 et 57 % par rapport à 2012. Les principaux produits concernés sont les produits de la boulangerie, pâtisserie ou biscuiterie, les chips ou frites de pommes de terre, les pâtes alimentaires, la crème de lait, les biscuits et des préparations et conserves à base de viande.

### Importations et droits de douane

En 2020, 47 % de la valeur des importations agricoles suisses s'est effectuée en franchise douanière accordée principalement sur la base de droits de douane préférentiels vis-à-vis de l'UE, nuls vis-à-vis de tous les membres de l'OMC ou dans le cadre d'allègements douaniers conditionnés à des utilisations particulières de la marchandise importée. Elle était accordée secondairement en faveur des pays en développement, dans le cadre d'accords de libre-échange avec les pays tiers et sous le régime de perfectionnement. Le taux de droits de douane brut moyen pondéré s'élevait pour l'ensemble des produits agricoles importés à 6 % de la valeur des importations. Ce taux moyen relativement faible s'explique aussi par le fait que les



importations peuvent se réaliser au taux de droits de douane du contingent tarifaire qui est par définition inférieur à celui hors contingent.

### Importations et droits de douane bruts en 2020 sur l'ensemble des produits agricoles

Type de taux	Importations		Droits de douane bruts	
	Millions de francs	Millions de francs		%
(a)	(b)	(c)	(d)=(c)/(b)	
Taux normal	5 172	601	12 %	
Taux réduit	1 546	145	9 %	
Franchise	6 033	-	0 %	
<b>Total</b>	<b>12 752</b>	<b>746</b>	<b>6 %</b>	

Source : Administration fédérale des douanes

### Fiches pays

Des statistiques détaillées concernant un choix de partenaires commerciaux sont disponibles sous ce lien. Elles comprennent des indicateurs économiques généraux, des indications quant aux prix payés aux producteurs agricoles, des informations sur le commerce extérieur agricole, la liste des principaux partenaires commerciaux et le niveau moyen des droits de douane.

Corinne Roux, OFAG, secteur Relations commercialesAxel Tonini, OFAG, secteur Relations commercialesJean Girardin, OFAG, secteur Relations commerciales





## Comparaisons internationales

**En 2020, les prix à la production et les prix à la consommation ont été généralement plus élevés en Suisse que dans les trois pays voisins observés. Les prix payés aux producteurs de céréales à l'étranger ont été les plus bas. Quant aux prix à la consommation, la viande est en général le produit vendu au plus bas prix à l'étranger. Les consommateurs allemands bénéficient des prix les plus bas pour la plupart des produits. La comparaison se heurte toutefois à la disparité des facteurs d'influence des prix en Suisse et à l'étranger.**

### Facteurs explicatifs des différences de prix

Les prix à la production et à la consommation en Suisse et dans trois pays voisins (Allemagne, France et Autriche) sont présentés dans cette partie pour divers produits animaux et végétaux. Ils sont influencés par plusieurs facteurs tout au long de la chaîne de création de valeur. Le principal facteur d'influence est le niveau plus ou moins élevé de la protection douanière. De ce premier facteur découle une partie significative des autres facteurs explicatifs suivants : la structure des exploitations, le coût des facteurs de production, ainsi que les structures de transformation et de distribution. Les prescriptions légales et les standards privés influencent également le niveau des prix. Ces facteurs ne sont pas tous identiques pour la Suisse et ses pays voisins. Par ailleurs, la comparaison se heurte à la difficulté de trouver des produits identiques et commercialisés à des stades comparables pour lesquels les données sont disponibles.

### Prix à la production des céréales plus bas à l'étranger

### Différences caractéristiques des produits

Les produits suisses et ceux des trois pays voisins se différencient du point de vue de la qualité, du label, du conditionnement et des prestations de services. Lorsqu'aucun produit comparable n'a été trouvé, aucune indication de prix n'est donnée. Les produits observés sont les suivants : le lait cru, la viande, les œufs, les céréales et oléagineux, les pommes de terre, les fruits et les légumes.

En 2020, les prix à la production en Suisse ont été généralement supérieurs à ceux des pays voisins en raison des facteurs d'influence susmentionnés. Les prix sont relativement homogènes dans les trois pays de l'UE pour le lait et la viande. En ce qui concerne les fruits et les légumes, les différences de prix sont cependant importantes pour quelques produits. Dans les trois pays voisins, le prix du lait à la production s'élève à un peu plus de la moitié du niveau suisse (56 à 60 %). Pour ce qui est de la viande et des œufs, les prix se situent entre 32 et 55 % des prix suisses. Quant aux céréales et oléagineux, le niveau des prix est généralement plus bas, variant entre 34 et 46 % de celui des prix suisses. Dans les pays voisins, les prix des fruits, des légumes et des pommes de terre sont également inférieurs à ceux observés en Suisse. Les écarts peuvent toutefois être très différents selon le pays et le produit.

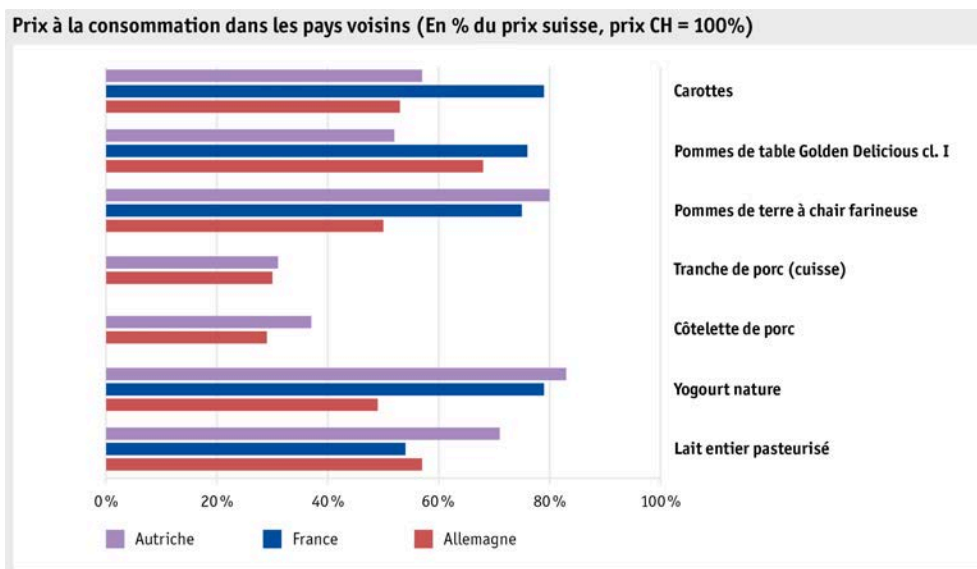
### Prix à la consommation de la viande plus bas dans les pays voisins

### Diversité des produits

INTERNATIONAL > COMMERCE AGRICOLE ET ACTIVITÉS COMMERCIALES



La comparaison des prix à la consommation est encore plus difficile que dans le cas des prix à la production, notamment en raison de la plus grande diversité des produits. Des différences de prix peuvent en particulier résulter des facteurs d'influence mentionnés ci-dessus, lesquels sont variables d'un pays à l'autre. Les produits observés sont les suivants : le lait et les produits laitiers, la viande, les œufs, les pommes de terre, les fruits et les légumes.



Sources: FranceAgriMer, Agreste, Insee, GfK Austria, Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich, AMI, GfK (D), OFAG

À l'instar des prix à la production, les prix à la consommation en 2020 ont également été plus élevés en Suisse que dans les pays voisins. Les consommateurs allemands bénéficient des prix les plus bas pour la plupart des produits observés. Le prix du poulet entier en Allemagne se situe ainsi à 49 % du prix suisse, contre 66 % pour l'Autriche. Dans les trois pays voisins, les prix au détail se situent entre 36 et 83 % de ceux de la Suisse pour le lait et les produits laitiers et entre 47 et 99 % pour les fruits et les légumes.

Les différences de prix entre la Suisse et les trois pays limitrophes sont particulièrement marquées pour la viande. Dans les trois pays voisins, les consommateurs paient ainsi de nombreux morceaux de viande plus de la moitié moins cher qu'en Suisse. Les prix de la plupart des viandes dans ces pays voisins se situent entre 26 et 42 % de ceux de la Suisse. Quant aux produits laitiers observés, les écarts de prix les plus élevés concernent le beurre et l'emmental en Allemagne, respectivement 36 % et 42 % des prix suisses.

Michel Yawo Afangbedji, BLW, Fachbereich Marktanalysen

**Prix à la production en Suisse et dans les pays voisins 2020**

Produits		Ø 2020			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
<b>Lait</b>	cts./kg	<b>35.78</b>	<b>36.09</b>	<b>38.48</b>	<b>64.39</b>
<b>Viande</b>					
Taureaux T3 (R3; R)	fr./kg PM	3.81	3.95	3.99	9.30
Veaux	fr./kg PM	5.64	5.70	6.27	14.51
Porcs	fr./kg PM	1.71	1.62	1.86	4.76
Agneaux	fr./kg PM	6.34	7.21	6.09	13.20
Vaches	fr./kg PM	2.79	3.28	2.71	7.70
<b>Œufs</b>					
Œufs d'élevage au sol	cts/œuf	7.41	-	11.83	23.47
<b>Céréales et oléagineux</b>					
Blé panifiable	fr./100 kg	17.21	-	16.32	47.75
Orge fourrager	fr./100 kg	15.03	-	12.93	34.00
Maïs grain	fr./100 kg	17.03	-	14.23	36.88
Colza	fr./100 kg	36.81	-	35.89	80.74
<b>Cultures sardées</b>					
Pommes de terre à chair ferme	fr./100 kg	19.59	-	19.11	43.88
Pommes de terre à chair farineuse	fr./100 kg	18.71	-	19.11	41.24
Pommes de terre de transformation	fr./100 kg	6.87	-	12.69	39.88
Pommes de terre de table précoces	fr./100 kg	36.77	-	28.22	92.77
<b>Fruits</b>					
Pommes de table Golden Delicious, cl. I	fr./kg	0.62	1.15	0.83	1.94
Poires de table Conférence, cl. I	fr./kg	0.61	1.42	-	2.18
<b>Légumes</b>					
Carottes	fr./kg	0.54	0.85	0.66	1.08
Laitue pommée	fr./unité	0.60	0.57	0.72	1.15
Concombre à salade	fr./unité	0.54	0.68	-	1.05
Oignons jaunes	fr./kg	0.25	0.80	0.35	1.11

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2020: 1.00 Euro  $\approx$  1.07 CHF).

Sources : France (F) : FranceAgriMer, Agreste France ; Autriche (A) : Agrarmarkt Austria (AMA), Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich, GfK Austria ; Allemagne (D) : Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, MEG ; Suisse (CH) : OFAG Observation du marché, Swisspatat (CH), Proviande, bourses de légumes régionales, CCM, FUS.

Explications relatives aux données :

Lait : départ de la ferme ; sans TVA

Viande trad. (UE), AQ (CH) ; taxation : SEUROP (UE), CHTAX (CH) ; franco abattoir ; prix réalisés ; sans TVA

Œufs : élevage au sol ; M 53 – 63 g (UE), 53+ (CH) ; franco lieu de conditionnement ; prix réalisés ; sans TVA

Céréales et oléagineux : prix du commerce (D), prix comptables (A, F), prix brut à la production (CH) ; sans TVA ; prix franco : centre collecteur (CH, F, A), commerce et coopératives (D)

Cultures sarclées : prix nets sans TVA ; franco : ferme (A), enregistrement (D) ; prix indicatifs des principales variétés, sans TVA (CH) ; frais de transport/logistique : non inclus (CH, A), inclus (D) ; saisie des données pommes de terre de table : septembre à décembre (A, D) ; saisie des données pommes de terre précoces : mai à août (A, D, CH) ; marchandise : culture traditionnelle (D, CH), bio (20 – 30 %) & traditionnelle (A), en vrac et triée (D, A, CH), non lavée (D, A, CH)

Fruits et légumes : prix du commerce de gros hors TVA ; frais de transport/logistique : inclus (CH), exclus (D, A) ; prix réalisés collectés auprès des producteurs/négociants (CH, A) ou des organisations de producteurs (D) ; moyenne des prix du marché de gros des différentes régions (F) ; concombres de taille 400 - 500 g (D, F)

**Prix à la consommation en Suisse et dans les pays voisins 2020**

Produits		Ø 2020			
		Allemagne (D)	France (F)	Autriche (A)	Suisse (CH)
<b>Lait et produits laitiers</b>					
Lait entier pasteurisé	fr./l	0.90	0.86	1.12	1.58
Beurre	fr./kg	5.78	8.67	6.87	15.89
Yogourt nature	fr./kg	1.21	1.93	2.03	2.44
Mozzarella	fr./kg	6.37	-	7.55	9.87
Emmentaler	fr./kg	7.26	8.03	9.47	17.32
<b>Viande</b>					
Côtelette de porc	fr./kg	6.84	-	8.56	23.25
Tranche de porc (cuisse)	fr./kg	8.56	-	8.67	28.18
Viande hachée de bœuf	fr./kg	7.94	-	7.60	18.83
Entrecôte de bœuf	fr./kg	-	4.38	22.07	70.78
Tranche de veau (cuisse)	fr./kg	-	4.38	29.36	77.40
Poulet entier	fr./kg	4.32	-	5.87	8.84
Poitrine de poulet	fr./kg	8.05	-	10.53	31.28
<b>Œufs</b>					
Œufs d'élevage au sol, par 10	cts/œuf	14.52	-	22.31	36.33
<b>Cultures sardées</b>					
Pommes de terre à chair ferme	fr./kg	0.94	-	1.18	1.86
Pommes de terre à chair farineuse	fr./kg	0.79	1.17	1.25	1.56
Pommes de terre précoces	fr./kg	1.13	-	-	2.34
<b>Fruits</b>					
Pommes de table Golden Delicious cl. I	fr./kg	2.33	2.61	1.78	3.43
Poires de table Conférence cl. I	fr./kg	2.57	2.78	2.31	3.57
<b>Légumes</b>					
Carottes	fr./kg	1.14	1.70	1.22	2.15
Laitue pommée	fr./unité	1.13	1.23	0.94	1.61
Concombre à salade	fr./unité	0.68	1.43	0.99	1.44
Oignons	fr./kg	1.37	1.90	1.02	2.14

Remarque : les chiffres doivent être interprétés avec circonspection, car les produits ne sont pas tout à fait comparables. Les prestations de services incluses dans les produits, notamment, peuvent varier de cas en cas. Pour la présente comparaison de prix, on a par conséquent retenu les produits qui s'y prêtaient le mieux et pour lesquels des données comparables étaient disponibles. Le change des monnaies a été effectué au taux de la Banque nationale suisse (2020: 1.00 Euro  $\cong$  1.07 CHF).

Sources: France (F) : FranceAgriMer, Agreste France, Insee ; Autriche (A) : GfK Austria, Bundesanstalt Statistik Austria, Bundesanstalt für Agrarwirtschaft Österreich ; Allemagne (D) : Agrarmarkt Informations-Gesellschaft mbH (AMI) Deutschland, GfK (D) ; Suisse (CH) : OFAG

Explications relatives aux données :

Lait et produits laitiers: konv. TVA comprise; D (Mozzarella, self service, Emmentaler, avec service, Lait entier pasteurisé: F (Lait UHT demi-écrémé); CH (CH-Emmentaler AOP)

Viande : qualité : Label + AQ (CH), Label + traditionnel (EU) ; couverture: nationale (D, A, CH), France Métropolitaine (F) ; franco magasin ; prix réalisés, TVA comprise

Œufs: élevage au sol; franco magasin; prix réalisés, TVA incluse

Cultures sarclées: données de panels de ménages (CH, D, A), relevés de prix (F); conditionnement 1 – 2,5 kg (D, CH), 5 kg (F), divers (A) ; diverses variétés ; TVA incluse

Fruits, légumes et pommes de terre: D (avec TVA, y c. importations et discounters); CH ( avec TVA, y c. importations en absence de marchandises suisses; sans discounters) D (poires de table cl. I en général) , F et CH (oignons jaunes); A (pommes de table cl. I en général, poires de table cl. I en général), France: les prix d'avril à septembre manquent



## Systèmes alimentaires durables

**Les systèmes alimentaires font face à une double difficulté. D'une part, ils doivent affronter des défis d'une ampleur planétaire, tels que le changement climatique et le recul de la biodiversité ; d'autre part, ce sont eux qui, en partie, sont à l'origine de cette menace. Il est donc crucial de les transformer pour les rendre plus durables. C'est pourquoi le Secrétaire général des Nations Unies a convoqué en 2021 un Sommet sur les systèmes alimentaires. La Suisse participe, sur le plan national comme sur le plan international, à la préparation de ce sommet et aux activités qui le suivront.**

### Qu'est-ce qu'un système alimentaire durable ?

Définitions données par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA): «A food system gathers all the elements (environment, people, inputs, processes, infrastructures, institutions, etc.) and activities that relate to the production, processing, distribution, preparation and consumption of food and the outputs of these activities, including socio-economic and environmental outcomes» «A sustainable food system (SFS) is a food system that delivers food security and nutrition for all in such a way that the economic, social and environmental bases to generate food security and nutrition for future generations are not compromised».

### Programme de développement durable à l'horizon 2030

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ou Agenda 2030) a été adopté en 2015 par les 193 pays membres des Nations Unies. Ce programme contient dix-sept objectifs de développement durable (ODD), dont le deuxième (ODD 2), visant à éliminer la faim, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et à promouvoir une agriculture durable, est d'une importance cruciale pour l'agriculture et le secteur agroalimentaire. La réussite de l'ODD 2 dépend beaucoup de la réalisation de l'ensemble de l'Agenda 2030.

### Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires

Les préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (UN FSS 21) ont commencé le 16 octobre 2020, Journée mondiale de l'alimentation, sous la forme d'un dialogue par équipes se relayant pendant vingt-quatre heures. L'OFAG a organisé à cette occasion une session à laquelle a participé M. Guy Parmelin, Conseiller fédéral. Une consultation plus vaste a ensuite été lancée, à laquelle la Suisse a pris part, dans le domaine des modes de consommation durables et celui de la production écologique. Plusieurs idées ont vu le jour, réunissant diverses coalitions. La synthèse en a été opérée lors du sommet de septembre sous la forme d'une déclaration du Secrétaire général de l'ONU.

### Engagement au niveau international en vue du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires

**Programme pour des systèmes alimentaires durables du One Planet Network (10YFP)** L'OFAG assure depuis 2015 la co-direction du Programme pour des systèmes alimentaires durables du One Planet Network (10YFP) de l'ONU. En prélude au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, les co-directeurs du Programme ont organisé en décembre 2020, lors

## INTERNATIONAL &gt; TRANSFORMATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES



de la 3<sup>e</sup> Conférence mondiale du programme, avec Mme Agnès Kalibata, Envoyée spéciale pour le Sommet, la 1<sup>ère</sup> concertation pour le Sommet sur les systèmes alimentaires. La 3<sup>e</sup> conférence a également publié une série de recommandations, par exemple sur la nécessité de suivre des politiques globales et cohérentes dans le domaine de l'alimentation, ainsi que la nécessité d'associer au processus de décision tous les acteurs concernés. Le Programme pour des systèmes alimentaires durables s'appliquera ensuite à mettre en œuvre les mesures décidées à l'issue du sommet.

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)** En 2020, l'OFAG s'est investi dans de nombreuses conférences de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à dessein d'accélérer la transformation des systèmes agricoles et alimentaires, une transformation dont l'urgence est incontestable. Lors de la 42<sup>e</sup> session de la Conférence de la FAO, les États membres ont adopté le cadre stratégique 2022-2031 de la FAO. Même si ce cadre place la transformation des systèmes alimentaires au centre des préoccupations, il donne plus de poids aux approches basées sur la production et les technologies, et accorde moins d'importance à la biodiversité, l'agroécologie et les sols, comparé cadre stratégique précédent. La Suisse suivra donc de très près sa mise en œuvre. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a émis des directives non contraignantes sur les systèmes alimentaires et la nutrition ainsi que des recommandations politiques sur les approches agroécologiques et innovantes. Les deux documents représentent une contribution essentielle du CSA au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)** Les délégués des pays membres de l'OCDE, dont la Suisse, suivent les travaux dans le cadre du Programme de travail et budget (PTB) du Comité de l'agriculture (COAG) et y contribuent activement. Le PTB 2021-22 mandate l'OCDE, entre autres, de s'engager et de contribuer aux efforts en vue du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires (UN FSS 21). Suite à des processus de consultation avec les pays membres, l'OCDE a publié en 2020-2021 de nombreux rapports permettant d'étayer les travaux préparatoires en vue du UN FSS 21 (pour plus d'informations voir portail OCDE sur les systèmes alimentaires).

**Assemblée générale de l'ONU et Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable** À l'Assemblée générale de l'ONU, la Suisse défend les intérêts de l'agriculture et du secteur agroalimentaire en négociant dans les domaines concernés par les résolutions sur le développement de l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition, sur les technologies agricoles propices au développement durable, et sur le droit à la nourriture.

Le Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable joue un rôle de premier ordre dans la réalisation de l'Agenda 2030 et de ses objectifs de développement durable (ODD), y compris l'ODD 2.

## Mise en pratique au niveau national

**Stratégie pour le développement durable 2030** Le 23 juin 2021, le Conseil fédéral a adopté la Stratégie pour le développement durable 2030 et le plan d'action qui en constitue le prolongement. Parmi les priorités de cette stratégie figure la nécessité d'« accélérer la transition vers des systèmes alimentaires durables en Suisse comme à l'étranger ». Sa réalisation passe par celle de quatre objectifs quantifiables dans les domaines suivants : une alimentation durable, le gaspillage alimentaire, les émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble du secteur agroalimentaire, et les exploitations agricoles durables. Le Conseil fédéral a également défini un plan d'action qui concrétisera cet ensemble d'objectifs.

**Dialogue multipartite national sur les systèmes alimentaires** En vue du UN FSS 21 de septembre 2021, la Suisse a mené un dialogue virtuel pour soutenir l'élaboration de systèmes



alimentaires durables d'ici 2030. Organisé entre mars et juin 2021, ce dialogue a réuni des acteurs clés du secteur agroalimentaire, qui ont discuté de différents thèmes tels qu'environnement alimentaire durable, demande alimentaire durable et régimes alimentaires durables, production durable, etc. Ce contenu thématique a été formulé sur la base des cinq Pistes d'action du Sommet sur les systèmes alimentaires et de l'approche en systèmes alimentaires de la Stratégie pour le développement durable 2030.

### Rapports sur le sujet

- Scientific papers and other documents produced by the UNFSS preparatory process: Documentation | United Nations
- Speech of Guy Parmelin for 24-h Relay Dialogue to Launch the UNFSS preparatory process: Conseiller fédéral Guy Parmelin - Contribution à la session «Inclusion et diversité» - YouTube
- Report of the 1st Global Food Systems Summit Dialogue: official-feedback-1234-en.pdf (summitdialogues.org)
- Outcome document of the 3rd global conference of the SFS Programme: outcome\_document\_3rd\_global\_sfsp\_conference\_sfsp\_final\_3dec2020.pdf (oneplanetnetwork.org)
- HLPE. 2020. Food security and nutrition: building a global narrative towards 2030. A report by the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security, Rome
- OECD (2021), Making Better Policies for Food Systems, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/ddfba4de-en>
- Deconinck, K., et al. (2021), "Overcoming evidence gaps on food systems", *OECD Food, Agriculture and Fisheries Papers*, No. 163, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/44ba7574-en>
- Rapport FSSD phase 3 du 8.6.2021 en anglais: <https://summitdialogues.org/dialogue/13519/official-feedback-13519-en.pdf?t=1625141303>
- Rapport City Dialogue Genève-Lausanne du 6.5.2021 : <https://summitdialogues.org/dialogue/13513/official-feedback-13513-en.pdf?t=1623931328>
- City Dialogue Bellinzone du 18.5.2021 : <https://summitdialogues.org/dialogue/13515/official-feedback-13515-en.pdf?t=1623932017>
- City Dialogue Zurich-Bâle du 20.5.2021 : <https://summitdialogues.org/dialogue/13517/official-feedback-13517-en.pdf?t=1623931557>
- Rapport FSSD atelier 1 du 23.3.2021 en français : [https://www.blw.admin.ch/dam/blw/fr/dokumente/International/Nachhaltigkeit/2030\\_Agenda](https://www.blw.admin.ch/dam/blw/fr/dokumente/International/Nachhaltigkeit/2030_Agenda)

## INTERNATIONAL &gt; TRANSFORMATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES



f%C3%BCr Nachhaltige Entwicklung/fssd\_workshop\_bericht\_3-5-21.pdf.download.pdf/  
FSSD\_national\_atelier\_1\_rapport\_FR.pdf

- Rapport FSSD atelier 1 du 23.3.2021 en allemand : [https://www.blw.admin.ch/dam/blw/de/dokumente/International/Nachhaltigkeit/2030\\_Agenda\\_f%C3%BCr\\_Nachhaltige\\_Entwicklung/fssd\\_workshop\\_bericht\\_3-5-21.pdf.download.pdf/Nationaler\\_FSSD\\_Workshop\\_1\\_Bericht\\_DE.pdf](https://www.blw.admin.ch/dam/blw/de/dokumente/International/Nachhaltigkeit/2030_Agenda_f%C3%BCr_Nachhaltige_Entwicklung/fssd_workshop_bericht_3-5-21.pdf.download.pdf/Nationaler_FSSD_Workshop_1_Bericht_DE.pdf)
- Rapport FSSD atelier 1 du 23.3.2021 en anglais : <https://summitdialogues.org/dialogue/5003/official-feedback-5003-en.pdf?t=1617981610>

Patrick Mink, Laura Sommer, Michaël Sapin, Madeleine Kaufmann, Kate Dassel, OFAG, secteur Affaires internationales et sécurité alimentaire





## Agrobiodiversité et ressources génétiques

**La préservation de la biodiversité est essentielle à la vie humaine. C'est de la diversité biologique de la flore et de la faune et des écosystèmes que nous tirons d'inestimables services écosystémiques tels que la pollinisation, la régulation hydrique et climatique, la protection contre l'érosion, la sécheresse, les inondations et les incendies de forêt. La Suisse considère l'agroécologie comme indispensable à la transition vers des systèmes alimentaires plus durables, et s'engage au niveau international en faveur de cette transition, notamment en présidant la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO.**

Les systèmes alimentaires exercent une grande influence sur l'état de la biodiversité. Certains systèmes peuvent avoir un impact néfaste, tandis que d'autres peuvent avoir des retombées positives. L'agriculture durable contribue à la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité, des écosystèmes et de leurs services, et donc à la sécurité alimentaire.

La domestication et la sélection de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ont abouti à la création de nouvelles races d'animaux et de nouvelles variétés de plantes cultivées. Cette diversité biologique constitue une réserve de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, grâce à laquelle il est possible de s'adapter à de nouvelles conditions, comme celles qui résultent du changement climatique ou la raréfaction des ressources naturelles.

C'est pourquoi divers programmes internationaux et nationaux sont dédiés à la reconnaissance, à la protection, à la préservation et à la promotion de l'utilisation durable d'une grande partie de la diversité génétique.

### Définitions

La biodiversité désigne la variabilité des organismes vivants et des écosystèmes dont ils font partie. C'est pourquoi cette diversité se manifeste à plusieurs niveaux : au sein d'une espèce (génétique et épigénétique), entre les différentes espèces et à l'intérieur d'écosystèmes et d'un écosystème à l'autre. L'agrobiodiversité (ou la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture) comprend les composantes de la biodiversité dont dépendent l'alimentation des populations humaines et leur qualité de vie. Ce terme comprend, entre autres, les plantes cultivées, les arbres et plantes forestiers (ainsi que leurs formes sauvages), les animaux de rente, les animaux sauvages liés au système agricole, les poissons et autres organismes aquatiques ainsi que les organismes utilisés par l'industrie agroalimentaire pour des procédés de transformation des aliments (par ex. fermentation).

L'agrobiodiversité englobe naturellement la diversité des organismes vivant dans le sol et la diversité des invertébrés, tels que les pollinisateurs, dont dépend la production agricole, ainsi que la diversité des écosystèmes agricoles dans leur ensemble.

### Agroécologie

La Suisse considère l'agroécologie comme indispensable à la transition vers des systèmes alimentaires plus durables. Dans le cadre de la préparation du Sommet sur les systèmes alimentaires 2021, l'agroécologie revêt pour la Suisse une dimension transversale. La Suisse s'engage dans plusieurs événements menant vers le Sommet sur cette thématique. La Suisse



participe, par exemple, activement dans le « solution cluster » sur l'agroécologie qui plaidera pour que les 13 principes agroécologiques, énoncés dans le rapport du Groupe d'experts de haut niveau du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (HLPE 2019), soient reconnus par le Sommet pour guider la transformation des systèmes alimentaires. La Suisse défend l'approche agroécologique comme une approche holistique, systémique et innovante à même de soutenir un changement de paradigme vers des systèmes agroalimentaires plus durables.

### **Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture**

Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) vise la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) ainsi que le partage équitable des avantages que procure leur utilisation. Le TIRPAA revêt une importance primordiale dans la préservation de la diversité des ressources phytogénétiques, dont dépend notre société, compte tenu de l'enjeu de la sécurité alimentaire mondiale. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les agriculteurs jouent à cet égard un rôle de premier plan.

L'accès aux RPGAA ainsi que le partage équitable des avantages sont réglés par un système multilatéral établi par le traité. Ce système est actuellement l'objet d'une réforme, mais les négociations conduites dans ce dessein entre les organes directeurs ont été suspendues en raison des différends survenus entre les parties contractantes. Les pourparlers ont repris en 2021 ; la prochaine réunion a été renvoyée à mai 2022 à cause de la pandémie de COVID.

### **Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO**

La Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (*Commission on genetic resources for food and agriculture*, ou *CGRFA*) constitue la seule assemblée permanente où les gouvernements peuvent conduire des discussions ou des négociations sur les questions relatives à la biodiversité dans les domaines de l'alimentation et l'agriculture. Elle adopte des directives et des plans d'action pour la préservation et l'utilisation durables des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages que procure leur utilisation.

Depuis son établissement, la Commission a supervisé des évaluations, au niveau mondial, de l'état des ressources génétiques de la forêt, des plantes et des animaux ; elle a, par la suite, mis au point des plans d'action. Ainsi, la Commission a publié en 2019 le premier rapport sur l'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, qui servira de base à l'élaboration d'un Plan d'action mondial pour la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. En 2021, la CGRFA était présidée par un collaborateur de l'OFAG.

### **Nouveau cadre mondial pour la diversité biologique à compter de 2020**

La prochaine conférence de la Convention sur la biodiversité (Convention on Biological Diversity, CBD), qui aura lieu à Kunming (CBD COP 15), aura pour mission de définir les nouveaux objectifs à l'horizon 2030. À l'heure actuelle, les parties contractantes négocient, au sein d'un groupe de travail ouvert, le premier projet de cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (Post-2020 Global Biodiversity Framework, GBF). Les objectifs fixés par ce cadre mondial de la biodiversité devront être concrets, ambitieux et réalistes. À noter que parmi les aspects principaux du GBF, il est prévu de créer des synergies avec d'autres conventions et processus en rapport avec la biodiversité, mais aussi de faire de la biodiversité un sujet majeur,

**INTERNATIONAL > TRANSFORMATION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES**

autrement dit de l'intégrer aux préoccupations des autres domaines d'activité et des autres secteurs, comme par exemple l'alimentation et l'agriculture.

Madeleine Kaufmann, François Pythoud, Claudia Stürzinger, Alwin Kopse, OFAG, secteur Affaires internationales et sécurité alimentaire



## Partenariats

**La Suisse est membre de différentes initiatives multipartites internationales qui traitent d'une grande diversité de défis auxquels notre agriculture et nos systèmes alimentaires doivent répondre pour devenir plus durables. Entre autres, notre pays s'engage sur les thématiques de l'élevage, de l'agriculture de montagne, de l'eau et du changement climatique. Par l'intermédiaire de ces partenariats, la Suisse a co-organisé en 2020 et 2021 un certain nombre d'événements en marge de conférences internationales telles que la 3<sup>ème</sup> conférence globale du Programme pour des systèmes alimentaires durables ou le Forum politique de haut niveau sur le développement durable.**

### **Programme pour des systèmes alimentaires durables du One Planet Network (10YFP)**

Le Programme pour des systèmes alimentaires durables du *One Planet Network (10YFP)*, est un partenariat associant diverses parties prenantes, mis sur pied pour accélérer la transition vers des systèmes alimentaires plus durables dans le monde entier. Le programme est dirigé depuis 2015 par l'OFAG, le Costa Rica et WWF international. Il promeut une approche d'ensemble des systèmes alimentaires ainsi que la participation de tous les acteurs concernés. Les responsables ont publié en décembre 2020 un glossaire des systèmes alimentaires durables, afin de contribuer à une conception commune de ces systèmes alimentaires. Le programme compte plus de 180 adhérents, parmi lesquels figurent des pays comme l'Argentine, les Pays-Bas, la Tunisie et les États-Unis, des organisations telles que la FAO, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi que le Forum économique mondial (WEF), des instituts de recherche comme le CGIAR et les EPF, des entreprises, parmi lesquelles Nestlé et des ONG, par exemple Biovision. Fin 2020, le Programme pour des systèmes alimentaires durables s'est réuni en conférence mondiale pour la troisième fois, en vue de préparer le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires. **Comité national suisse de la FAO (CNS-FAO)**

Le Comité national suisse de la FAO (CNS-FAO) est une commission extra-parlementaire que le Conseil fédéral consulte dans les questions concernant la sécurité alimentaire et le caractère durable des systèmes alimentaires. Ce comité consultatif a été créé en 1947, c'est-à-dire tout de suite après l'adhésion de la Suisse à la FAO (1946). Pendant la législature actuelle, courant de 2020 à 2023, il s'est occupé principalement des questions suivantes : 1) la jeunesse dans l'agriculture ; 2) l'agroécologie ; 3) la transformation des systèmes alimentaires. Le CNS-FAO participe aussi aux préparatifs du Sommet 2021 des Nations Unies sur les systèmes alimentaires ; il a présenté ses travaux sur l'agroécologie lors des journées scientifiques et du pré-sommet sur les systèmes alimentaires (cf. « *Pathways to advance agroecology : Overcoming challenges and contributing to sustainable food systems transformation* » et Science Brief).

### **Agenda mondial pour un élevage durable (GASL)**

L'OFAG s'engage dans l'Agenda mondial pour un élevage durable (Global Agenda for Sustainable Livestock, GASL). Le GASL compte plus de 100 adhérents, dont des gouvernements, des agriculteurs, des membres du secteur privé et de la société civile, des organisations non gouvernementales (ONG) et des communautés de recherche. Son secrétariat est basé au siège de la FAO à Rome. La Suisse est membre du Groupe de direction du GASL.



Dans le cadre de la 11<sup>ème</sup> conférence internationale (Multistakeholder Partnership Meeting, MSP) annuelle du GASL, une consultation multipartite pour la région du Jura suisse et français s'est tenue les 25 et 26 mai 2021 sur la thématique de l'élevage et des systèmes alimentaires durables.

### **Favoriser le développement durable des régions de montagne : le Partenariat de la montagne**

Le Partenariat de la montagne (PM) est une alliance volontaire de coordination transnationale composée d'acteurs de la montagne (gouvernements, organisations intergouvernementales, société civile et entités privées) qui œuvrent au développement durable des montagnes et s'engagent à accroître leurs efforts en vue de mettre en œuvre l'Agenda 2030. Le PM s'est engagé dans la préparation du Sommet des Nations-Unies sur les systèmes alimentaires en organisant un Dialogue indépendant et un événement parallèle lors du Pré Sommet. Durant le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) de 2021 au siège des Nations Unies à New York, le PM a également co-organisé, un événement sur la thématique des voies pour la reprise durable et résiliente des régions de montagne suite au COVID. À cette occasion le PM et la FAO ont publié l'étude « Systèmes d'agriculture de montagne - Semences pour l'avenir » dont la réalisation a été financée en partie par la Suisse .

### **Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture (WASAG)**

La Suisse coopère depuis 2019 avec le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture (WASAG). En 2020, elle a principalement pris part au développement de la stratégie et à la rédaction de rapports au Comité de l'agriculture de la FAO (COAG), ainsi qu'aux activités du groupe de travail sur l'usage durable de l'eau dans l'agriculture. Dans ce contexte, elle a participé à un atelier chargé de répondre à la question : « peut-on sauver le monde de la pénurie d'eau en faisant un usage plus efficace de cette ressource ? », et s'est exprimée dans un séminaire en ligne à propos de la productivité de l'eau dans l'agriculture suisse.

### **Global alliance for climate-smart agriculture (GACSA)**

L'alliance pour une agriculture qui ne nuise pas au climat (Global Alliance for Climate-Smart Agriculture, GACSA) est une plate-forme créée pour améliorer la sécurité alimentaire et la résilience de l'agriculture, compte tenu du changement climatique. Elle compte plus de 500 membres, y compris la Suisse, recrutés parmi les gouvernements, le secteur privé, les organisations paysannes, les sociétés civiles, les instituts de recherche et les organisations internationales. Son secrétariat se trouve à Rome, au siège de la FAO.

### **Documentation, rapports**

- Towards a Common Understanding of Sustainable Food Systems: Key approaches, concepts and terms | One Planet Network
- « Mountain Farming Systems – Seeds for the future »
- [www.fao.org/documents/card/en/c/cb5349en](http://www.fao.org/documents/card/en/c/cb5349en)

Patrick Mink, Michaël Sapin, François Pythoud, Madeleine Kaufmann, Laura Sommer, OFAG, secteur Affaires internationales et sécurité alimentaire

## **Editeur**

Office fédéral de l'agriculture OFAG  
CH-3003 Berne  
Tél.: 058 462 25 11  
Internet: [www.rapportagricole.ch](http://www.rapportagricole.ch)  
Copyright: OFAG, Berne 2021

## **Conception**

Panache AG, Berne

## **Diffusion**

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne  
[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)